R 84

Rapport sur la Repression de l'insurrection dans les Territoires du Nord-Ouest

RB199222

Presented to the

LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

Dr. Peter Charlebois

Digitized by the Internet Archive
in 2015

https://archive.org/details/rapportsurlarpre00cana

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DÉFENSE DU CANADA.

RAPPORT

SUR LA

RÉPRESSION DE L'INSURRECTION

DANS LES

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

ET AUTRES CHOSES S Y RATTACHANT—1885.

PRÉSENTÉ AU PARLEMENT.

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON
1886.

A Son Excellence le Très honorable Sir Henry Charles Keith Petty-Fitzmaurice, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Calne et Calnstone, dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande ; chevalier grand'croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George ; gouverneur général et vice amiral du Canada, etc.

MILORD,—

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence, au sujet de la répression du récent mouvement insurrectionnel dans les territoires du Nord-Ouest, et de choses s'y rattachant, le rapport ci-joint que je soumets respectueusement.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Excellence,

Le très obéissant serviteur,

ADOLPHE P. CARON,

Ministre de la milice et défense.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DÉFENSE,

OTTAWA, 18 mai 1886.

TABLE DES MATIÈRES

DU RAPPORT DU MINISTÈRE DE LA MILICE ET DÉFENSE, SUR LA RÉPRESSION DE L'INSURRECTION DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, ET AUTRES CHOSES S'Y RATTACHANT.

PAGE

RAPPORT DU SOUS-MINISTRE ix

ANNEXES :—

N° 1.—Rapport spécial du major général commandant 1

A.—1er mai 1885.—Dépêche du major général commandant, au sujet de l'engagement à la Coulée-des-Poissons 15

Liste des tués et des blessés 18

B.—5 mai 1885.—Dépêche du lieutenant-colonel Otter, commandant la colonne de Battleford, au sujet de l'engagement à Cut-Knife-Hill 21

Liste des tués et des blessés 23

C.—31 mai 1885.—Dépêche du major général commandant, au sujet de la prise de Batoche et de la reddition de Riel ... 25

Liste des tués 33

Liste des blessés 34

C. 1.—13 mai 1885.—Rapport du capitaine et major titulaire Smith, de la compagnie C du corps d'école d'infanterie, sur le service du bateau à vapeur *Northcote* pendant les opérations à Batoche 36

D.—28 mai 1885.—Dépêche du major général Strange, commandant de la colonne d'Alberta. Rencontre avec Gros-Ours 39

Liste des blessés 40

E.—26 mai 1885.—Dépêche du lieutenant-colonel Otter, commandant de la colonne de Battleford, au sujet de ses opérations, en outre de l'engagement de Cut-Knife 41

F.—7 juillet 1885.—Du même; autre rapport; poursuite de Gros-Ours 44

G.—4 juillet 1885.—Du major général Strange; autre rapport; poursuite de Gros-Ours 47

N° 2.—Rapport du major T. Charles Watson, commandant la compagnie de Yorkton, sur l'organisation de cette compagnie et la construction d'une palissade à Yorkton 59

N° 3.—Rapport du directeur de l'intendance, département de la milice et défense 62

N° 4.—Rapport préliminaire de la commission des comptes de la guerre 64

Rapports de la commission, nos 1 à 111 67

MATIÈRES—*Suite.*

ANNEXES—*Suite.*

N° 5.—Rapport du chirurgien général..... 326

(A).—Équipement des hôpitaux 335

(B).—Charrette de transport, département médical..... 339

(C).—Listes des bureaux de pension..... 345

(D).—Instructions du chirurgien général adjoint..... 347

(E).—Instructions du pourvoyeur général, l'honorable Dr Sullivan..... 349

(F).—Rapport du chirurgien-major James Kerr; ambulance de Winnipeg..... 354

(G).—Rapport du chirurgien général adjoint Roddick..... 357

(H).—Rapport du pourvoyeur général, l'honorable Dr Sullivan. 377

(I).—Rapport du chirurgien de brigade Orton..... 381

Liste alphabétique des noms qui figurent dans les rapports de la commission..... 385

LISTE DES PLANCHES.

CARTE DU CANADA, faisant voir le parti tiré du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour le mouvement des troupes, etc.....*Frontispice.*

PLANCHE	I.—Plan du champ de bataille de la Coulée-des-Poissons....	*Vis-à-vis de la page*
"	II.—Coulée-des-Poissons (vue prise de A dans la direction de B).....	
"	III.—Coulée-des-Poissons (vue prise de C dans la direction de D).....	15
"	IV.—Coulée-des-Poissons (vue prise de E dans la direction de F).....	
"	V.—Coulée des-Poissons (vue prise de G dans la direction de H).....	
"	VI.—Coulée-des-Poissons, plan des tranchées-abris.....	
"	VII.—Esquisse du champ de bataille de Batoche.....	
"	VIII.—Batoche (vue prise de Y).....	25
"	IX.—Vue prise de Z dans la direction de Batoche.....	
"	X.—Esquisse d'une tranchée-abri.....	
"	XI.—Engagement de Cut-Knife-Hill.....	
"	XII.—Cut-Knife-Hill (vue prise de Y dans la direction de Z...	21
"	XIII.— " " " X " " W..	
"	XIV.—Lac aux Huards.....	
"	XV.—Vue du gué, au lac aux Huards (prise de Z).....	1
"	XVI.—Vue de l'île et du muskeg, lac aux Huards (prise de Y)	
"	XVII.—Fac-simile d'un plan indiquant la position des troupes canadiennes à la Traverse de Clarke, trouvé parmi les papiers de Riel.....*Après la page*	126

RAPPORT

DU

SOUS-MINISTRE

SUR LA RÉPRESSION DE L'INSURRECTION DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, ET LES CHOSES S'Y RATTACHANT.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DÉFENSE,
OTTAWA, 15 mai 1886.

L'honorable
Sir ADOLPHE P. CARON, C.C.M.G.,
Ministre de la milice et défense,

MONSIEUR,—Les pages suivantes contiennent tous les renseignements qu'il a été possible à ce ministère de se procurer sur le soulèvement qui a éclaté dans les Territoires du Nord-Ouest en mars 1885.

A cause de la soudaineté de l'appel aux armes, l'efficacité du département de la milice et de la défense, qui ne s'attendait nullement à une si grande et pressante demande, a été très rudement mise à l'épreuve. Ce qui aurait été une tâche comparativement facile, si les ressources pécuniaires du département eussent permis les continuelles dépenses nécessaires pour pourvoir aux cas d'urgence, devint, en cette occasion, un ouvrage dur et pénible. L'activité de tous les fonctionnaires du département a été rudement mise à contribution, et je suis fier de pouvoir rendre témoignage de l'ardeur avec laquelle chaque employé a fait son possible pour aider à improviser ce dont il était absolument besoin dans le moment.

Il était nécessaire que les troupes fussent immédiatement pourvues d'habillement et d'équipement additionnels pour l'expédition, et il fallait établir un système d'intendance pour les opérations dans les déserts du Nord-Ouest, bien loin des sources ordinaires d'approvisionnement, ainsi qu'un service de santé et un corps d'ambulance pour la campagne. On acheta sur-le-champ les effets de troupe qui manquaient dans nos magasins, et de grosses fournitures d'habillement furent données à l'entreprise. Des munitions de toute espèce furent expédiées avec la plus grande diligence à Winnipeg, pour être distribuées aux endroits voulus.

On peut facilement s'imaginer les difficultés qu'il a fallu vaincre pour transporter les troupes et les approvisionnements à cette époque de l'année, particulièrement à

cause des portions de chemin non achevées, sur la ligne du Pacifique canadien, que les troupes dûrent franchir à pied, ainsi qu'il ressort des rapports des officiers qui ont pris part à l'expédition. Un coup-d'œil jeté sur la carte qui sert de frontispice au présent rapport fera voir quelques-unes des difficultés contre lesquelles nous avons eu à lutter. Cette carte indique distinctement les localités respectives d'où sont parties les troupes, ainsi que la ligne de leur marche jusqu'à la région où régnaient les troubles. Les précieux renseignements qu'elle offre jettent encore un plus grand jour sur les difficiles circonstances dans lesquelles la campagne a été entreprise et menée à bonne fin.

Une semaine après les ordres donnés, une nombreuse force armée—artillerie de campagne comprise—mandée des parties les plus lointaines du pays, était concentrée à Winnipeg, tandis que des corps s'organisaient à ce dernier endroit ainsi qu'à Calgary et ailleurs. L'empressement avec lequel des volontaires de toutes les parties du Canada ont offert leurs services pour le soutien de la loi et de l'ordre fait réellement beaucoup d'honneur au pays.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'attire l'attention sur une lettre reçue, peu après le commencement des hostilités (vu qu'elle a été transmise à ce ministère par ordre de Son Excellence), de M. George W. Grant, ancien lieutenant dans les gardes à pied du gouverneur général, et accompagnée de la patriotique déclaration suivante portant trente-neuf signatures :—

CHICAGO, mars 1885.

" Nous, soussignés, sujets de Sa Très Gracieuse Majesté la reine Victoria, résidant actuellement dans les Etats-Unis d'Amérique, ayant appris avec regret qu'une insurrection a éclaté dans les Territoires du Nord-Ouest, dans les possessions de Sa Majesté, prenons respectueusement la liberté de faire savoir à son représentant dans la colonie, que nous sommes prêts à aider à la répression de cette insurrection, et que nous répondrions volontiers à l'appel s'il était besoin de nos services.

" En offrant ainsi nos services, nous désirons témoigner de notre profond sentiment de fidélité et d'affection dévouée pour Sa Majesté.

" VIVE LA REINE."

Aux noms de plusieurs des signataires de cette lettre est joint le grade qu'occupaient autrefois ces derniers dans la milice active du Canada, et si l'on considère que ce n'est là qu'une seule d'une quantité d'offres semblables reçues tant officiellement que personnellement, soit d'une manière directe, soit par l'entremise d'amis, on peut raisonnablement prétendre : premièrement, que ceux qui ont servi dans les rangs de notre milice se souviennent toujours de leur vie et de leur éducation militaires, et secondement, que même comme résidants de la grande et florissante république, ils sont loin d'oublier le drapeau auquel ils doivent fidélité.

Il est facile de suivre, sur la carte qui se trouve en tête de ce rapport, la marche de nos troupes divisées en trois colonnes.

Les plans de Batoche, de l'Anse-au-Poisson, du Lac-aux-Huards et de Cut-Knife-Hill, où ont eu lieu les différents engagements, avec les vues des différentes localités, seront d'un grand intérêt, ainsi que le fac-similé d'un plan à l'encre rouge et au crayon, trouvé parmi les papiers de Louis Riel, chef des rebelles.

La création d'un personnel de médecins et d'un corps d'ambulance fut confiée au chirurgien général Bergin, et c'est pour moi un agréable devoir de constater combien ce service fut parfaitement improvisé et exécuté dans tous ses détails. La complète efficacité de nos infirmeries aux endroits où elles étaient nécessaires, et le système de notre corps d'ambulance sur le champ des opérations, ont mérité et reçu de toutes parts la plus haute appréciation. On trouvera à l'annexe n° 5 le rapport du Dr Bergin.

Cette courte et décisive campagne a nécessairement coûté cher, ainsi qu'on le verra par le relevé suivant des dépenses faites par le ministère de la milice et défense à cause de l'insurrection :—

Dépensé d'avril au 30 juin 1885	$1,697,851 32
" du 1er juillet 1885 au 30 avril 1886	2,753,733 06
Dépense totale au 30 avril 1886	$4,451,584 38

Le résultat de la campagne, si heureux et honorable qu'il ait été dans le sens le plus élevé, n'est pas sans sa funèbre liste de morts et de blessés :—

Tués ou morts de blessures à l'Anse-au-Poisson	10		
Blessés au même endroit		40	
Total			50
A Batoche, tués	8		
" blessés		46	
Total			54
A Cut-Knife-Hill, tués	8		
" " blessés		14	
Total			22
Au Lac-aux-Huards, blessés		3	3
Etat de la perte en tués	26		
" " en blessés		103	
Total, tués et blessés			129

Les chiffres ci-dessus ne comprennent que les hommes tués ou blessés par le feu de l'ennemi, et ne montrent pas les accidents arrivés en route ni les cas de maladie dus à la misère, pas plus que d'autres cas. Ils ne comprennent pas non plus l'engagement du Lac-aux-Canards, entre les rebelles et la police à cheval, où douze hommes furent tués et douze blessés. Pour le nombre d'hommes qui en sont réellement venus aux mains, nos pertes en tués et blessés sont très lourdes, et montrent avec quel acharnement l'on s'est battu des deux côtés.

Les rebelles ont essuyé de lourdes pertes qui, sans doute, ne sont que partiellement représentées par les chiffres suivants tirés des différents rapports :—

Le major général dit qu'à l'Anse-au-Poisson, les rebelles ont perdu onze hommes, tués sur le champ de bataille ou morts des suites de leurs blessures, et ont eu, en outre, dix-huit blessés. On lui a rapporté que pendant les quatre jours d'engagement, à Batoche, 51 rebelles ont été tués et 173 blessés. Le rapport du lieutenant-colonel Otter parle de 8 Sauvages tués à Cut-Knife, bien que, sans doute, ce chiffre ne représente pas même approximativement leurs pertes. Le major général Strange parle aussi d'un ou deux Sauvages que des hommes de sa colonne auraient tués.

Au retour des troupes, des instructions furent données pour que des commissions d'officiers, dans les différents districts militaires, examinassent les nombreuses réclamations d'indemnité des blessés et de ceux qui avaient perdu des parents tués sur le champ de bataille. Il est un certain nombre de ces réclamations qui ne sont pas encore réglées, vu la nécessité d'un examen ultérieur avant que les arrêtés nécessaires puissent être rendus en conseil, ou pour quelque autre raison majeure; mais des mesures ont été prises pour qu'en attendant le règlement de ces réclamations, il soit provisoirement pourvu au sort de ceux qui ont été mis dans l'incapacité de gagner leur vie par des blessures reçues ou des maladies contractées au service.

Le retour des troupes nous a apporté une masse confuse de comptes et de réclamations de toute espèce, ce qui a nécessité la création d'une commission chargée de la rude tâche d'examiner toutes ces demandes et d'en faire rapport. Cette commission s'est d'abord assemblée à Winnipeg, puis à Ottawa, et a fait beaucoup d'ouvrage qui a permis au département de régler équitablement un grand nombre de réclamations plus ou moins fortes les unes que les autres. Dans l'annexe n° IV de ce volume, sont publiés le rapport que la commission a soumis avant de clore ses travaux, ainsi que ceux faits de temps à autre sur les cas respectifs. On trouvera ces rapports complets et minutieux, attendu que la commission a pris le plus grand soin pour arriver à un règlement équitable de toutes réclamations justes contre ce département.

Le 25 février le nombre des réclamations examinées s'élevait à.....	1,308
Le montant total réclamé s'élevait à.....	$3,289,878.04
La commission a fait des réductions s'élevant à.....	351,998.16
Il a été payé des réclamations au montant de.....	2,918,024.03

Comptant, M. le ministre, que le département dont la direction est dans vos mains si habiles ne sera de longtemps appelé à faire face à des cas si soudains et si urgents, et particulièrement qu'aucune tentative d'insurrection ne viendra plus jamais assombrir les belles pages de l'histoire du pays, j'espère que toute crise future—de quelque part que vienne le danger pour la paix et la sûreté du Canada, ou pour l'honneur de l'empire—trouvera le département de la milice et défense, aussi zélé et dévoué, et—permettez-moi d'ajouter—aussi effectif, proportionnément à ses ressources financières, qu'il l'a été dans l'occasion qui a fait le sujet du présent rapport.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. EUG. PANET, colonel,
Sous-ministre de la milice et défense.

PLANCHE XIV.

CROQUIS
DU
LAC AUX HUARDS, &c.

Montrant le marécage qui a empêché de poursuivre Gros-Ours
10 Juin 1885.

CANADA BANK NOTE CO. LITH.

H. DE M. HAIG, CAPT. R. E., DEL.

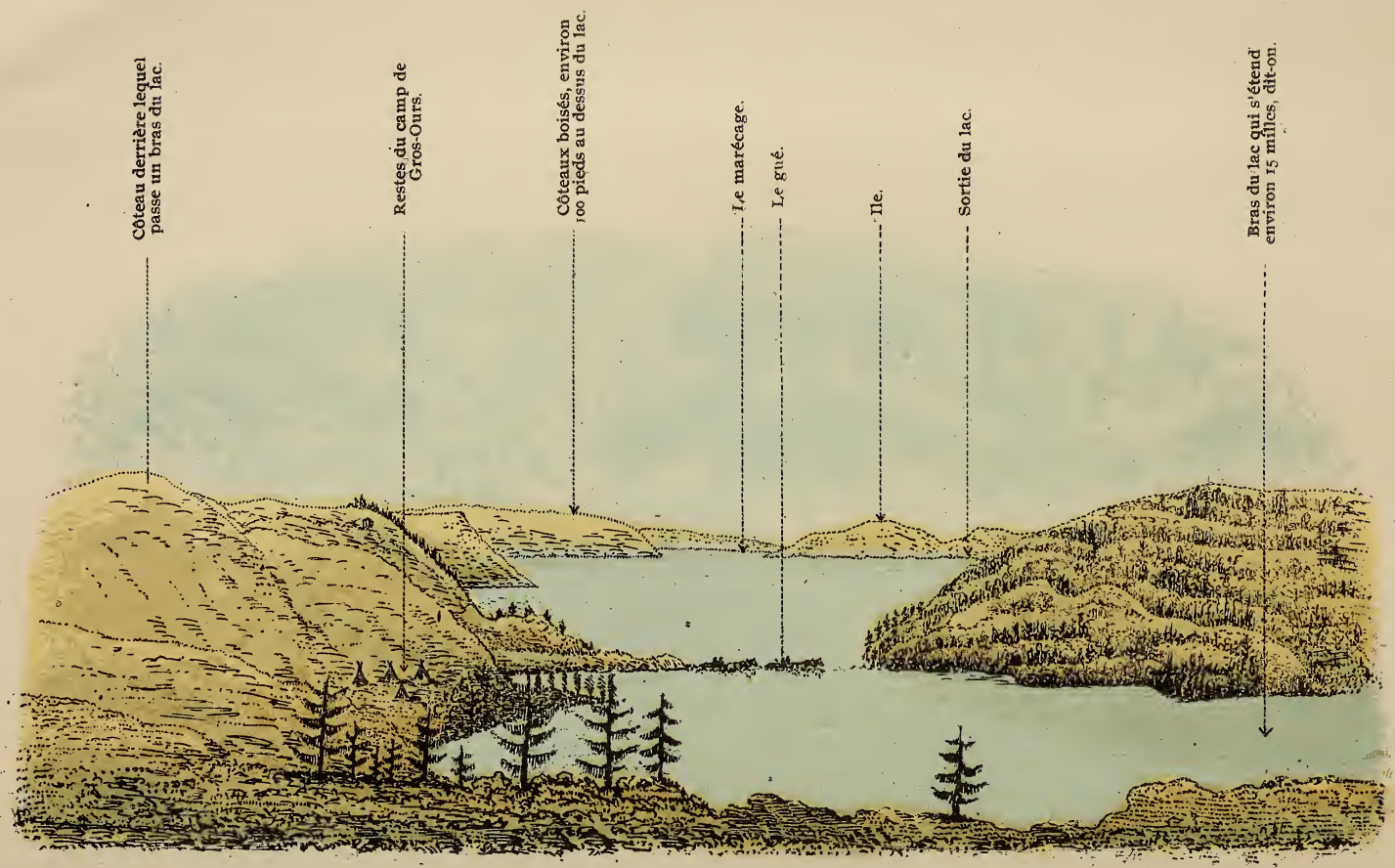

PLANCHE XV.
M. DE H. HAIG, CAPT. R.E., DEL.

CANADA BANK NOTE CO., LITH, MONTREAL.

VUE DU GUÉ DU LAC.

Prise de Z, No. 1, regardant au Nord.

C'est l'endroit où le MAJOR STEELE, attaqua la bande et le camp de Gros-Ours, le 3 juin.

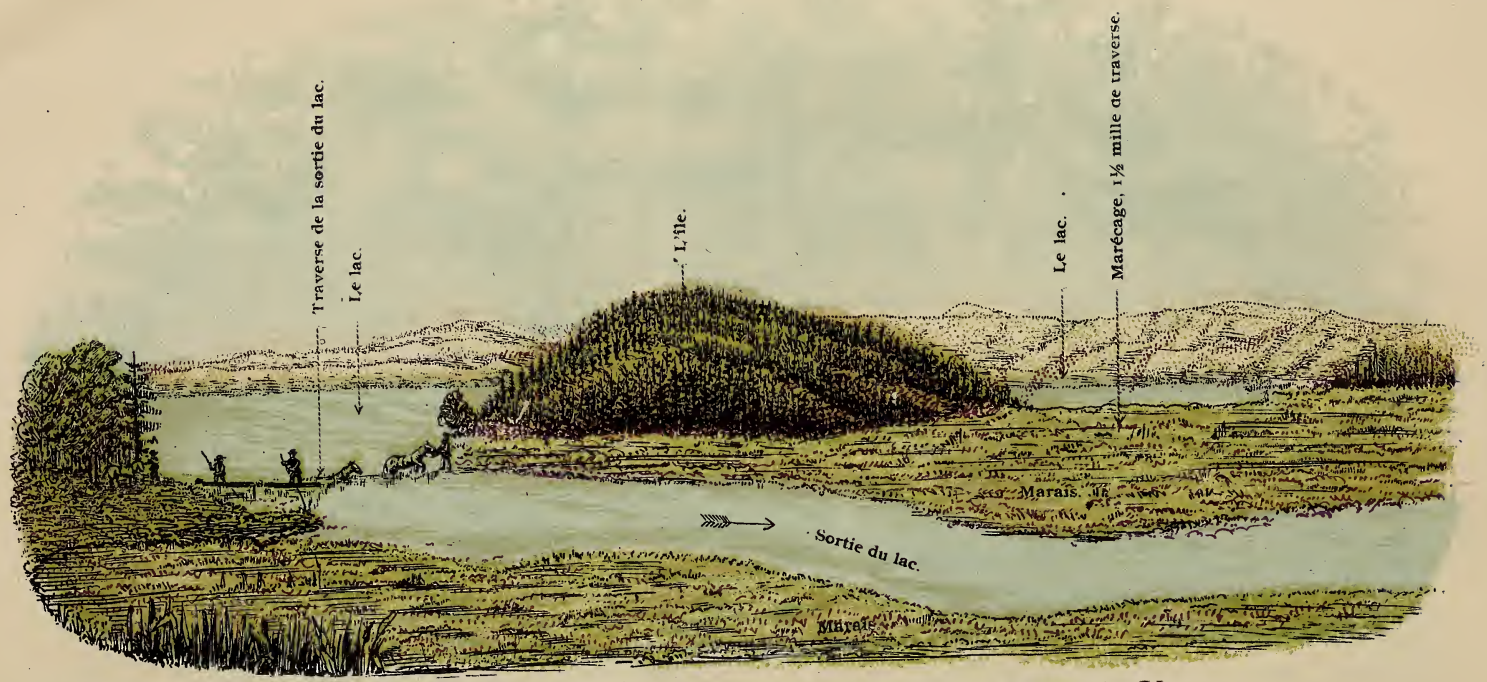

PLANCHE XVI.

Vue de l'île et du marécage, lac aux Huards, prise de Y.
Voir Planche XIV, regardant à l'Ouest,

H. DE H. HAIG, CAPT. R. E., DEL.

CANADA BANK NOTE CO., LITH.

ANNEXE No 1

RAPPORT SPÉCIAL DU MAJOR GÉNÉRAL SIR FREDERICK D. MIDDLETON, *C.C.M.G.*, *C.B.*, COMMANDANT LA MILICE DU CANADA, SUR LES OPÉRATIONS MILITAIRES DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, EN 1885.

OTTAWA, 30 décembre 1885.

MONSIEUR,—La campagne du Nord-Ouest ayant été menée à bonne fin et la force armée congédiée, je demande qu'il me soit permis de vous soumettre, pour votre propre information et celle de Son Excellence le gouverneur général, un rapport succinct de nos opérations. J'ai déjà eu l'honneur de vous soumettre mes propres dépêches ainsi que celles du major général Strange et du lieutenant-colonel Otter, concernant les divers engagements des différentes colonnes avec l'ennemi; mais comme la marche n'a pas été la moins difficile et fatigante partie de la campagne, et que nos colonnes s'en sont toutes trois admirablement acquittées, je désire qu'il me soit permis d'attirer plus particulièrement votre attention sur cette partie de la campagne, et j'oserai faire remarquer d'avance que, vu le temps, la longue distance, les difficiles rivières à traverser—avec des moyens insuffisants pour cela—et le fait que les troupes de l'expédition se composaient en entier de ce que l'on pourrait appeler des soldats et officiers bourgeois non dressés, qui avaient précipitamment quitté leurs foyers, leurs bureaux, leurs pupîtres, leurs fermes, etc., à l'appel de l'autorité, je crois que les marches dont cette campagne a été témoin soutiendront favorablement la comparaison avec celles des troupes régulières de quelque pays que ce soit.

Ainsi qu'il est à votre connaissance, je reçus mes ordres de vous dans l'après-midi du 23 mars dernier, et je partis le soir du même jour pour le Nord-Ouest, avec mon aide de camp, le capitaine Wise. Nous arrivâmes à Winnipeg le 27 au matin, et partîmes pour Qu'Appelle le soir de ce jour-là avec le 9e bataillon, qui ne comptait qu'environ 260 hommes (vu qu'une de ses compagnies était partie le soir avant). La batterie de campagne de Winnipeg n'ayant pas son complet de chevaux, ne put partir que le samedi matin et arriva le soir à Qu'Appelle.

Les journées du 28, du 29 et du 30 furent consacrées aux arrangements de transport et d'intendance—avec l'aide habile de M. Bedson et du capitaine Swinford, du 90e bataillon, que je nommai respectivement principal officier de transport et principal officier d'intendance—et à former un petit corps d'éclaireurs sous les ordres du capitaine French, autrefois de la police à cheval du Nord-Ouest.

Le 30, je pus envoyer la moitié de ma petite troupe à 18 milles en avant, jusqu'au fort Qu'Appelle, sous la conduite du lieutenant-colonel Houghton, A.A.G.

Le 31, lord Melgund me rejoignit et fut nommé chef d'état-major.

Le 2 avril, je me portai au fort Qu'Appelle avec le reste de ma troupe, et je fis là une halte de quatre jours pour faire tirer le 90e bataillon à poudre et à balle, vu qu'il se trouva qu'un grand nombre des hommes n'avait jamais brûlé une amorce.

Le 6 avril, je me mis en route avec la force armée entière pour Batoche, château-fort des rebelles. Comme c'était notre première marche régulière, et que le chemin en montant du côté nord de la rivière Qu'Appelle était très raide et en très mauvais état (la neige commençant à fondre), je ne fis que 11 milles et campai pour la nuit, qui fut terriblement froide. Le thermomètre tomba prodigieusement pendant cette nuit-là, et marquait 23° au-dessous de zéro au lever du soleil. Le matin venu, il fallut extraire du sol, à l'aide de la hache, tous les piquets de tente.

7 avril.—Marché 18 milles.

8 avril.—Fait halte pour permettre au lieutenant-colonel Montizambert et à la batterie A d'artillerie canadienne, se composant de 2 canons et de 100 hommes, de nous rejoindre. Temps encore très froid.

9 avril.—Marché 21 milles et fait halte aux Buttes-du-Tondre, où j'appris la triste nouvelle du massacre du Lac-aux-Grenouilles.

Ordonné au major général Strange, autrefois de l'artillerie royale (dont les services avaient été mis à ma disposition par le ministre), de prendre le commandement des troupes dans le district d'Alberta, avec instruction générale de se rendre à Edmonton, et ainsi de suite jusqu'au fort Pitt, où je le rencontrerais probablement.

10 avril.—Marché 23 milles et fait halte à 2 milles des Plaines Salées. 40 hommes de l'école C, sous les ordres du major Smith, accompagné du major général Laurie, me rejoignirent ici avec un télégraphiste et réparateur de télégraphe. En route, j'eus avec le chef sauvage, Etoile-de-Jour, et ses gens, à la ferme des sauvages, une entrevue, ou, ainsi qu'on dit dans cette partie du pays, un " pow-wow." Bien entendu que ces sauvages proclamèrent bien haut leur fidélité, et ils reçurent les présents ordinaires de thé, de tabac et de farine.

11 avril.—Marché 19 milles et fait halte au milieu des Plaines Salées. Il ne faisait pas tout à fait aussi froid, mais les chemins étaient dans un terrible état, et l'infanterie, en dépit de tous mes soins, avait constamment à marcher dans l'eau jusqu'aux genoux, et quelquefois même jusqu'à la ceinture. Il nous fallait porter du bois pour la cuisson des aliments, mais nous n'en avions pas assez pour faire du feu dans le but de réchauffer les hommes. L'eau était fortement imprégnée d'alcali et ne pouvait se boire autrement qu'en thé.

12 avril.—Marché 20 milles et fait halte à Wise, à 22 milles de l'ancien Humboldt.

13 avril.—Marché jusqu'à Humboldt; distance, 22 milles. De cet endroit MM. McDowell et Bedson partirent pour Prince-Albert, s'étant vaillamment offert d'en agir ainsi afin de communiquer avec le colonel Irvine, commissaire de la P. C. N. O. Je dirai ici que bien que, d'après le rapport d'éclaireurs récemment arrivés, il y eut beaucoup de danger à courir dans cette entreprise, puisqu'ils avaient été eux-mêmes poursuivis par des éclaireurs et des Sauvages du parti de Riel, ces deux gentlemen arrivèrent sains et saufs à Prince-Albert, et par la suite me rejoignirent. Le général Laurie partit aussi le matin de ce jour-là pour retourner à Swift-Current, et là se charger des fonctions de commandant de la base qu'il fallait y établir pour expédier la colonne du lieutenant-colonel Otter, à laquelle j'avais donné ordre de se rendre à cet endroit dans l'intention qu'elle se portât de là à la Traverse de Clarke pour se joindre à moi dans l'attaque de Batoche, et que Swift-Current devint, par la suite, la base générale pour les deux colonnes.

14 avril.—La colonne fit halte pour donner aux grenadiers royaux commandés par le lieutenant-colonel Grassett, et au major Boulton placé à la tête d'un corps d'infanterie irrégulière à cheval, le temps de nous rejoindre. Le capitaine Haig, I. R. de la garnison d'Halifax, me rejoignit ici et fut nommé aide-quartier-maître général de la colonne, qualité en laquelle il rendit d'excellents services.

15 avril.—Marché 23 milles.

16 avril.—Avec un petit détachement composé d'un canon, de la batterie A, de 40 hommes de l'école C, en charrettes, et de 20 des éclaireurs de French, je poussai moi-même jusqu'à la Traverse de Clarke, située à une distance de 35 milles, dans la crainte que les rebelles ne s'attendissent à notre arrivée et ne s'emparassent du bac et du câble métallique servant au passage d'eau. Cette fois, nous eûmes une terrible marche à faire contre une véritable tempête de vent et de grêle. Nous arrivâmes néanmoins à temps à la traverse, et la trouvâmes libre. Le reste de la force armée marcha environ 17 milles et fit halte.

17 avril.—Le gros de l'armée fit 18 milles et arriva à la Traverse de Clarke à 11 a.m.

18 avril.—Fait halte. J'envoyai lord Melgund avec le major Boulton et ses éclaireurs faire une reconnaissance du côté de l'ennemi. Ils revinrent le soir après avoir pris 3 Sauvages de la bande du chef sioux américain Bonnet-Blanc. Le lieute-

nant-colonel Grassett, avec le 10e grenadiers royaux, qui comptait environ 250 hommes de tous grades, se joignit ce jour-là à mes troupes—ce qui, en chiffres ronds, porta mon effectif à 800 hommes de toutes armes. Ce bataillon était venu par le chemin de fer du Pacifique, dont il avait franchi à pied les espaces inachevés, et il avait fait des marches remarquablement bonnes pour rejoindre ma colonne.

19 avril.—Après beaucoup de rude ouvrage, les troupes parvinrent, sous la direction du capitaine Haig, à mettre en état le bac et le câble servant à passer l'eau. MM. Bedson et McDowell revinrent de Prince-Albert par Humboldt sans qu'il leur fût arrivé d'aventure en route, ce qui prouve que les rapports des différents éclaireurs relativement aux dangers qu'ils prétendaient avoir courus en route étaient pour le moins exagérés.

Le capitaine Doucet, de la milice canadienne, qui avait été nommé mon second aide de camp, me rejoignit ici, étant venu d'Humboldt avec les gentlemen susnommés. Ce jeune officier, gradué du collège militaire royal de Kingston, fut malheureusement blessé à l'Anse-au-Poisson; jusqu'à ce moment là il avait rempli ses fonctions à mon entière satisfaction.

20 avril.—A cause des rapports alarmants reçus de l'inspecteur Morris, de Battleford, relativement au danger imminent et immédiat auquel ce poste était exposé, j'avais cru nécessaire d'ordonner à la colonne d'Otter de marcher directement sur Battleford, au lieu de la Traverse de Clarke, d'où mon intention avait été qu'il s'avançât le long du côté ouest de la Saskatchewan-Sud pendant que j'en ferais autant du côté est pour attaquer Batoche. Si j'avais pu exécuter ce mouvement la prise de Batoche aurait été beaucoup plus facile et plus effective; et je le regrette d'autant plus que plus tard je constatai que ce danger imminent et immédiat de la situation à Battleford avait été terriblement exagéré.

Je résolus donc de partager ma petite armée et de descendre de chaque côté de la rivière, vu l'information en apparence exacte, reçue par moi, que la force armée de Riel ne comptait qu'environ 400 hommes en tout, et qu'il était à ma connaissance que le lieutenant-colonel Irvine avait 200 hommes sous ses ordres à Prince-Albert. Je commençai à traverser ma colonne gauche, envoyant d'abord les éclaireurs de French, et la moitié de l'infanterie à cheval de Boulton par les deux bacs, qui étaient maintenant en état de fonctionner. Je m'étais procuré à Saskatoon le second bac, que les colons de l'endroit cédèrent volontiers pour le service public. Je désirerais attirer ici l'attention sur l'ouvrage qu'ont fait les troupes pour me permettre de traverser cette colonne. Il fallut rendre le bac étanche, épisser, traverser et assujétir le câble métallique sur l'autre côté, et construire une plate-forme et un treuil, de ce côté-ci pour le tendre; il fallut aussi faire des rames à la hache, construire des quais et établir des chemins sur les bords escarpés jusqu'au bord de l'eau, qui était complètement obstrué par d'énormes bancs de glace solide couchés dans la plus épaisse et la plus collante des boues, pendant que la rivière coulait avec une vitesse de 4 milles à l'heure. Et tout cela, par un temps très froid.

Je résolus d'embarquer mon câble métallique sur le grand bac, qui descendrait la rivière entre les deux colonnes, ce qui devait aussi permettre de porter secours à l'une ou l'autre colonne, en cas de besoin.

21 avril.—La division gauche acheva de traverser et campa sur le côté ouest de la rivière. La colonne gauche comprenait:

La batterie de campagne de Winnipeg, commandée par le major Jarvis;

Le 10e grenadiers royaux, commandé par le lieutenant-colonel Grasett, et

Les éclaireurs de French, commandés par le capitaine French—

Le tout sous les ordres du lieutenant-colonel Montizambert, de l'A. R. C., avec le vicomte Melgund comme officier d'état-major.

J'avais sous mes ordres, dans la colonne droite:—

La batterie A, de l'A. R. C., commandée par le capitaine Peters;

La demi-compagnie C, du corps d'école d'infanterie, commandée par le major Smith;

Le 90e carabiniers de Winnipeg, commandé par le lieutenant-colonel MacKeand, et

Les éclaireurs de Boulton, commandés par le major Boulton.

22 avril.—Fait halte pour compléter les arrangements relatifs à la répartition des forces, y compris le service des signaux de jour et de nuit.

23 avril.—Marché jusqu'à la ferme de McIntosh, distance de 18 milles, sur la route conduisant à la Traverse de Gabriel Dumont.

24 avril.—En marche pour la Traverse de Gabriel Dumont; rencontré et attaqué l'ennemi à l'Anse-au-Poisson. Copie de dépêche transmise avec le présent rapport, et marquée " Annexe A."

Une partie des troupes de l'ouest, les grenadiers royaux, et la batterie de campagne de Winnipeg traversèrent du côté est. Campé sur la rivière, tout près de l'Anse-au-Poisson.

25 avril.—Enterré les morts. Le reste de la colonne de l'ouest traversa du côté est. Son passage, qui fut effectué au moyen du bac que je faisais descendre entre les deux colonnes, s'opéra sous le coup de difficultés semblables à celles décrites comme s'étant présentées à la Traverse de Clarke.

Du 26 au 30 avril.—Je restai campé à l'Anse-au-Poisson, attendant l'arrivée du vapeur *Northcote* qui descendait la rivière avec des approvisionnements, deux compagnies (100 hommes) du bataillon de Midland, et une mitrailleuse Gatling.

Je me proposais de transporter mes blessés, par ce steamer, à Saskatoon, où les colons avaient, de la manière la plus obligeante et bienveillante, offert leurs maisons et leurs soins pour les malades.

Pendant ce temps, je poussai constamment des reconnaissances du côté de l'ennemi avec ma cavalerie, mais une fois seulement rencontrâmes-nous ses éclaireurs près du passage d'eau connu sous le nom de Traverse de Gabriel Dumont. Environ cinq ou six d'entre eux venaient justement de prendre leur dîner dans une maison abandonnée; malheureusement, ils ont dû apercevoir mon détachement et se sont enfuis. Comme ils étaient tous à cheval et avaient une telle avance, nous ne pûmes les rejoindre.

Pendant ce temps aussi, nous capturâmes un bon nombre de têtes de bétail et de ponies, appartenant aux rebelles pour la plupart, mais dont quelques-uns avaient été enlevés aux blancs. La plus grande partie des bêtes à cornes furent abattues pour la consommation du camp.

1er mai.—Après avoir constaté que le *Northcote* n'arriverait probablement pas avant 7 ou 8 jours, et agissant d'après le conseil du Dr Orton, chirurgien de brigade, j'avais, quelques jours auparavant, ordonné que l'on préparât des caissons d'ambulance pour ramener les blessés à Saskatoon. C'est ce que l'on fit éminemment bien en se servant des peaux des animaux abattus, sous l'habile direction de l'officier de transport, M. Bedson, et, ce jour-là, les blessés partirent sous escorte pour Saskatoon *viâ* la Traverse de Clarke; ils arrivèrent sans encombre à leur destination et furent traités avec la plus grande bienveillance par les colons de Saskatoon, qui, ainsi que je l'ai déjà dit, avaient volontairement offert leurs services et l'usage de leurs maisons.

Du 2 au 4 mai, il ne se fit rien d'important, si ce n'est une reconnaissance que nous poussâmes jusqu'à quatre milles de Batoche, le 4, chassant devant nous quelques-uns des éclaireurs de l'ennemi.

5 mai.—Le vapeur *Northcote* arriva enfin. En outre des approvisionnements et des troupes, il avait à bord le lieutenant-colonel Straubenzie, qui était venu par Swift-Current pour se joindre à nous. Je le nommai mon lieutenant.

Nouvelles reçues aujourd'hui de l'engagement du colonel Otter avec Poundmaker à l'Anse-au-Poisson. Copie de dépêche transmise avec le présent marquée " Annexe B."

6 mai.—Nous nous préparâmes à nous mettre en route, et le *Northcote* fut mis sous la direction du capitaine Haig, du G.R., A.Q.M.G., en état de soutenir le feu de mousqueterie, vu que mon intention était qu'il prît part à mon attaque projetée contre Batoche et détournât peut-être l'attention d'une partie de ses défenseurs. Je plaçai à bord de ce bateau, le major Smith avec 35 hommes de la compagnie d'école C, mon A.D.C., le capitaine Wise, qui était blessé au pied, et M. Bedson. Les lieutenants

Elliott et Gibson, des grenadiers royaux, et le lieutenant H. J. Macdonald, du 90e bataillon, qui étaient tous portés sur le rôle de malades, furent aussi placés à bord.

7 mai.—Marché jusqu'à la Traverse de Gabriel Dumont et fait halte, le vapeur jetant l'ancre à cet endroit. Ma force armée se composait alors de 850 hommes, et comprenait la batterie A de l'A. R. C., avec une mitrailleuse Gatling, la batterie de campagne de Winnipeg, la demi-compagnie C., les grenadiers royaux, le 90e bataillon, deux compagnies du bataillon de Midland, l'infanterie montée de Boulton, et les éclaireurs de French. Fait une reconnaissance à l'est de mon camp.

8 mai.—Ayant été informé que la route de la rivière offrait plusieurs endroits mauvais et difficiles, je fis avancer mes troupes vers l'est, puis les jetai à travers la prairie, tombant sur la grande route d'Humboldt à Batoche à environ 9 ou 10 milles de ce dernier endroit, et campai. Je m'avançai ensuite à cheval, avec un faible détachement d'éclaireurs, jusqu'à moins de deux milles de Batoche, et ne vis rien qu'un seul éclaireur de l'ennemi, qui disparut sur-le-champ.

Du 9 au 15 mai.—Je vous ai déjà mis au fait des événements survenus entre ces deux dates, par ma dépêche au sujet de la prise de Batoche et la capture de Riel. Copie de cette dépêche est transmise avec le présent rapport et marquée Annexe "C" et C 1.

16 et 17 mai.—Les troupes ont traversé la Saskatchewan-Sud au passage d'eau de Gariépy, au moyen des deux bateaux à vapeur.

Du 18 au 19 mai.—Marché jusqu'à Prince-Albert; 35 milles.

20 mai.—Arrivé à Prince-Albert.

Je trouvai ici un nombreux corps de police à cheval et un corps de volontaires comptant en tout à peu près 300 hommes, sous les ordres du lieutenant-colonel Irvine, commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest. Nous fûmes bien accueillis par les habitants, et l'on me présentât une adresse. Le village, dispersé le long de la rive sud du bras nord de la Saskatchewan, avait été fortifié à la hâte et imparfaitement sur différents points; mais comme dans son voisinage le terrain était tout découvert, il doit avoir été tout le temps passablement à l'abri d'une attaque, vu que les Métis et les Sauvages n'ont pas l'habitude d'attaquer, sans couvert, des positions même peu protégées en rase campagne. Comme question de fait, je crois qu'il n'a été rien tenté contre ce village, même par des éclaireurs, tout le temps qu'a duré la campagne.

Une attaque n'étant guère probable du côté de la rivière, on n'avait pas essayé de protéger le village de ce côté-là.

22 mai.—Parti pour Battleford, par le vapeur *North-West*, avec la moitié de mes troupes, le reste devant se mettre en route partie par bateau à vapeur et partie (les hommes montés) par terre.

23 mai.—En route, un canot se détacha de la rive, et un M. Jefferson, instructeur d'agriculture, qui avait été pris par Poundmaker et qu'un Sauvage accompagnait, nous aborda. Poundmaker l'avait chargé d'une lettre conçue dans les termes suivants :

BUTTES DE L'AIGLE, 19 mai 1885.

MONSIEUR,—Je suis campé avec mes gens à l'extrémité est des Buttes de l'Aigle, où j'apprends que Riel s'est rendu. Aucune lettre n'accompagnant cette nouvelle, je ne saurais dire jusqu'à quel point elle peut être vraie. Je vous envoie quelques-uns de mes hommes pour savoir la vérité et les conditions de la paix; j'espère que vous les traiterez avec bienveillance. Moi et mes gens nous désirons avoir de vous, par écrit, les conditions de la paix, afin qu'il n'y ait pas de ces malentendus si féconds en difficultés. Nous avons 21 prisonniers que nous avons essayé de bien traiter sous tout rapport. Avec salutations.

(Signé) POUNDMAKER. sa + marque.

A M. le général MIDDLETON, Lac-aux-Canards.

Je répondis à cette lettre dans les termes suivants :—

POUNDMAKER,—J'ai complètement mis en déroute les Métis et les Sauvages à Batoche, et Riel est pris ainsi que la plupart de ses conseillers. Je n'ai pas fait de conditions avec eux, et je n'en ferai pas plus avec vous.

J'ai assez d'hommes pour vous exterminer, vous et vos gens, ou du moins pour vous réduire à la famine ; et c'est ce que je vais faire à moins que vous ne rameniez les attelages que vous avez pris, et que vous ne vous rendiez, vous et vos conseillers, avec vos armes, à ma rencontre, à Battleford, mardi, le 26. Je suis content d'apprendre que vous ayez bien traité les prisonniers et que vous les ayez mis en liberté.

(Signé) FRED. MIDDLETON,
Major général.

24 mai.—Arrivé à Battleford. Trouvé ici le lieutenant-colonel Otter avec sa colonne, et la police à cheval sous les ordres de l'inspecteur Dickens, de la P. C. N.-O., qui, après avoir abandonné le fort Pitt, s'était rendu ici et avait succédé à l'inspecteur Morris dans le commandement. La partie neuve de Battleford est agréablement située entre le bras nord de la Saskatchewan et la rivière Bataille, moins considérable que Prince-Albert, et dispersée le long de la rivière, à quelque distance du bord. Une partie du village est de l'autre côté de la rivière Bataille, et cette partie là seulement fut inquiétée par les gens de Poundmaker, qui pillèrent et brûlèrent quelques-unes des maisons avant l'arrivée du lieutenant-colonel Otter. L'autre partie est entourée d'un magnifique terrain découvert et n'a jamais été attaquée par aucuns Sauvages pendant les troubles ; les magasins y sont même restés intacts avec leurs marchandises, qui n'ont pas été touchées. Le seul point faible était la caserne de la police, qui était située près d'une grande coulée et fut aussi fortifiée à la hâte et imparfaitement, et où tous les habitants étaient réunis ; toutefois, cette caserne n'a pas été le moins du monde attaquée pendant les troubles.

25 mai.—Revue de toutes les troupes pour célébrer l'anniversaire de la naissance de la Reine.

26 mai.—"Pow-wow" avec Poundmaker et ses gens, qui arrivèrent vers 1 h. p.m. Conformément aux ordres reçus j'arrêtai ce chef ainsi que ses principaux conseillers, et les meurtriers de Tremont et de Payne.

28 mai.—Le lieutenant-colonel Straubenzie et le reste de la colonne arrivent à Battleford.

29 mai.—Reçu la nouvelle de l'engagement du major général Strange avec Gros-Ours. La dépêche de Strange au sujet de cette affaire vous a déjà été transmise. Copie ci-incluse, marquée "Annexe D."

30 mai.—Dimanche. Parti de Battleford pour Fort-Pitt, avec toute ma colonne embarquée sur trois bateaux à vapeur—à l'exception des hommes montés qui voyagèrent par terre—laissant le lieutenant-colonel Otter et sa colonne en garnison à Battleford.

1er juin.—Arrivé à un point 6 milles en deçà du fort Pitt et reçu des nouvelles du général Strange, qui était campé à environ douze milles de là.

Ces nouvelles furent apportées par le capitaine Dale, qui faisait les fonctions de major de brigade de la force armée opérant sous les ordres du major général Strange. Le capitaine m'apprit aussi qu'en venant me trouver il avait rencontré le révérend M. Quinny, sa femme et quelques Métis, qui s'étaient échappés du camp de Gros-Ours à la faveur de la confusion causée par l'attaque du major général Strange à la Butte aux Français.

2 juin.—Débarqué, et poussé, à cheval, avec une petite escorte, jusqu'au camp du général Strange. Constaté que Gros-Ours et sa bande s'en étaient allés vers le nord, et que Strange avait envoyé à sa recherche et poursuite le major Steele, de la police à cheval.

Ayant su que la route prise par le major Steele était impraticable pour des attelages, le major général Strange exprima le désir de mener sa troupe par la route du lac aux Oignons vers le lac aux Canards, ce à quoi je consentis. Je visitai ensuite

le terrain où avait récemment eu lieu l'affaire du major général Strange, et constatai que les Sauvages avaient fait un bon nombre de tranchées-abris dans leur position; mais ces tranchées-abris n'étaient pas toutes bien placées, quelques-unes d'entre elles se trouvant trop en arrière sur le plateau.

La coulée, à nos pieds, était encombrée de charrettes—les unes brisées et les autres encore en bon état—de harnais, de vieille literie, de couvertures, de marmites de terre, de farine, de lard séché, etc., signe que les Sauvages avaient décampé en toute hâte pendant la nuit.

Retourné ensuite au camp qui avait été établi sur le bord de la rivière, à l'endroit où le bateau à vapeur s'était arrêté.

3 juin.—Quitté le camp avec tous les hommes montés, savoir, les éclaireurs de Boulton, d'Herchmer, de Brittlebank (naguère de French), et des arpenteurs (comptant environ 225 hommes en tout), le major Short, le capitaine Peters et le lieutenant Rivers avec 25 artilleurs et une mitrailleuse Gatling, et 150 hommes d'infanterie (soit 50 pour 100 de chaque bataillon), les grenadiers royaux, le 90e bataillon et les Midlanders, sous les ordres du major Hughes, du bataillon de Midland—toute l'infanterie voyageant en voiture. Poussé jusqu'au camp de Strange. Pluie battante toute la journée. Trouvé le major général Strange à son ancien camp, sa troupe étant partie pour le lac aux Grenouilles.

4 juin.—Appris, à 2 a.m., que le major Steele aurait rejoint, à un certain gué, l'arrière-garde de la bande de Gros-Ours, et tué cinq de ses hommes. Le major général Strange partit pour rejoindre sa troupe, et je partis moi-même avec la mienne, au jour, pour suivre les traces de Gros-Ours, derrière le major Steele.

La première partie du chemin était terriblement mauvaise, mais nous parvînmes à nous en tirer avec nos mitrailleuses, et même nos chariots qui, à vrai dire, étaient légèrement chargés.

En route, nous trouvâmes le corps à demi-enterré d'un chef sauvage qui avait été tué dans l'engagement avec le major général Strange, dont il est fait mention ci-dessus. Nous trouvâmes un endroit où les Sauvages avaient fait halte dans leur fuite. Ils y avaient laissé des charrettes avec des vivres, et des fourrures cachées çà et là.

5 juin.—Fait halte, et comme l'on disait si mauvaise la route dans laquelle nous allions nous engager, nous nous mîmes à confectionner des "travois" à la façon sauvage, et j'envoyai chercher au fort Pitt, des bâts que mon infatigable officier de transport avait fait faire pour moi. Je résolus aussi de renvoyer mon infanterie, sous les ordres du major Hughes; elle avait bien et allègrement marché, supportant avec beaucoup de bonne humeur tout l'ennui des muskegs, etc.; mais je vis qu'elle me retarderait, et, beaucoup contre son gré, je lui ordonnai de s'en retourner, et envoyai chercher l'autre mitrailleuse, sous les ordres du lieutenant Rutherford, de la batterie B.

Pendant la journée, le constable blessé fut amené du détachement du major Steel, qui, à ce qu'on me dit alors, retraitait de mon côté et se trouvait campé à peu de distance. Je m'avançai à cheval le long de la route, et trouvai le major Steele campé à environ 6 ou 7 milles de distance. Je lui dis où était la colonne du major général Strange, et lui donnai instruction de la rejoindre. Il m'informa qu'ayant appris que Gros-Ours n'avait que 50 combattants avec lui, il l'avait serré de près et avait rejoint une partie de sa bande évidemment restée en arrière pour plier les tentes; qu'il avait attaqué ces gens et en avait tué plusieurs, mais que les autres s'étaient sauvés dans une île par un gué, et que ne s'étant pas senti assez fort pour les suivre, après avoir compté 73 feux de bivouac à leur campement, il avait cru qu'il était mieux de retraiter. Il me dit que la plupart de ses chevaux étaient rendus, vu qu'ils n'avaient pas eu grand'chose à manger, et que ses officiers, le capitaine Oswald et le lieutenant Coryell, ainsi que les sous-officiers et les soldats, s'étaient tous admirablement comportés. Il eut de blessé trois hommes, dont il vanta fort le courage et l'énergie. Dans la soirée, mon aide de camp m'informa que le major Steele et ses hommes désiraient très vivement retourner sur leurs pas et venir avec moi, ce à quoi je consentis, ordonnant en même temps au major de renvoyer au fort Pitt ses hommes et ses chevaux les plus fatigués. Les blessés étaient déjà partis. Les maringouins et les mouches nous incommodaient beaucoup et nous trouvions le temps chaud, vu que nous étions

encore dans les bois. Pendant que j'étais là, j'appris que M. McKay et des éclaireurs de la colonne du général Strange que l'on avait envoyés à la découverte des traces de Gros-Ours, avaient rencontré et amené à mon camp de Fort-Pitt, madame Delaney, madame Gowanlock et cinq Métis, qui avaient tous été prisonniers de Gros-Ours, ainsi que deux Cris des bois qui avaient favorisé leur évasion.

6 juin.—Quitté de bonne heure le camp aux " Travois," ainsi que nous le nommâmes; ramassé le détachement de Steele, traversé la rivière du Daim, et campé à 6 p. m., après une marche d'environ 25 milles; encore dans les bois, et les maringouins ainsi que les taons nous incommodent beaucoup.

Sachant qu'il ne fallait pas toujours se fier aux renseignements sur les chemins, etc., je gardai nos attelages, dont on se servit pour transporter les " travois " et les bâts pour le cas où nous en aurions besoin; et bien que nous eûmes à passer par des endroits difficiles, des muskegs, etc., nous parvînmes à nous en tirer sans encombre. La méthode que j'adoptai pour surmonter les obstacles de la route fut d'envoyer en avant un détachement à cheval avec des haches pour garnir de fascines les mauvais pas et jeter des ponts sur les cours d'eau à mesure qu'ils en rencontraient. De cette manière nous ne perdîmes que très peu de temps. Les éclaireurs des arpenteurs nous furent très utiles pour ce service, dont ils s'acquittèrent admirablement. Etant arrivé à la conclusion, d'après ce que j'avais entendu dire, que Gros-Ours et sa bande se désorganisaient et pourraient se disperser ou revenir sur leurs pas, j'envoyai avant de quitter le camp aux " Travois," instruction au lieutenant-colonel Otter, à Battleford, de passer la rivière avec un détachement, se rendre au lac au Brochet et battre le pays au nord-ouest de la plaine aux Ecureuils; et au lieutenant-colonel Irvine, commandant la police à cheval de Prince-Albert, de traverser à Carleton un détachement d'hommes à cheval, et de surveiller les routes dans la direction du lac Vert, de telle manière qu'avec le major général Strange se portant sur la rivière au Castor par le lac aux Grenouilles, et moi-même avançant vers le nord, il fut difficile à Gros-Ours d'échapper.

Je résolus de quitter nos tentes ici, vu qu'elles nous gênaient. Cet endroit devint donc un second dépôt, le premier se trouvant un peu de ce côté-ci du camp aux " Travois."

27 juin.—Mis en marche au jour, et atteint l'endroit où Steele avait attaqué les fuyards, à environ 25 milles de notre camp de la veille. Trouvé le cadavre d'un Sauvage près du camp. Nous campâmes sur l'élévation qui domine le camp sauvage et le gué conduisant à la prétendue île. Cet endroit devint le dépôt n° 3.

De cette élévation nous pûmes voir que nous avions devant nous un grand lac que l'un de nos Métis nous dit être le lac aux Huards. Bien que grand et important, ce lac n'était indiqué sur aucune des cartes que nous avions. Je transmets avec le présent rapport une carte et deux esquisses à main levée du lac—planches XIV, XV et XVI—le tout de la main de mon aide de camp, le capitaine Haig, du génie royal. Avant de partir je renvoyai des éclaireurs à Fort-Pitt, avec ordre au bataillon de Midland, commandé par le lieutenant-colonel Williams, de se rendre au lac aux Canards pour renforcer le major général Strange.

8 juin.—En marche de bonne heure et traversé au gué. Je suivis les traces de Gros-Ours, et constatai que nous étions sur la terre ferme et non sur une île; après avoir fait environ 5 milles par un sentier très accidenté nous arrivâmes à ce que nous nommâmes ensuite le détroit, où nous vîmes que Gros-Ours avait traversé un profond cours d'eau, au moyen de radeaux de bois dont nous pouvions voir des fragments de l'autre côté.

En nous rendant ici nous vîmes à notre droite ce qui nous parut être un autre lac, et, entre les deux lacs, sur le sol où passait la route, nous trouvâmes l'emplacement d'un nouveau campement de Gros-Ours, avec l'accompagnement ordinaire de fourrures, de charrettes, d'armes et de vivres épars çà et là, ainsi que trois cadavres à demi-enterrés, dont l'un fut reconnu pour celui d'un chef qui avait évidemment été tué par les hommes du major Steele. C'était le cinquième cadavre que nous rencontrions, et c'est tout ce que nous pûmes trouver, bien que j'aie fait faire partout des recherches particulières, dans la crainte que Gros-Ours n'eut tué quelques-uns des prisonniers.

Toujours nous trouvâmes des traces des prisonniers blancs dans les endroits où les Sauvages étaient arrêtés : des boîtes, des photographies déchirées, des brins de laine de couleur entrelacés et attachés aux buissons, et quelquefois des bouts d'écriture disant qu'ils étaient bien.

Fait halte tout près du détroit dans l'après-midi. Nous nous mîmes à construire un radeau pour transporter les selles et l'habillement de l'autre côté, et fîmes traverser nos chevaux à la nage, laissant de ce côté-ci de l'eau tous les attelages, les mitrailleuses et vingt-cinq hommes de la police à cheval. Avancé la distance d'un demi-mille et bivouaqué sur une éminence où nous reconnûmes, à des signes évidents, que Gros-Ours avait lui-même campé là, dans les quarante-huit heures précédentes. Immédiatement en aval de l'endroit où nous fîmes halte, nous trouvâmes le corps d'une Sauvagesse qui semblait être agenouillée. On constata qu'elle avait une lanière de peau crue autour du cou, et que, selon toute apparence, elle s'était suicidée. Le chien de M. Delaney, l'une des victimes du lac aux Grenouilles, était à côté d'elle. Nous apprîmes plus tard que cette femme avait eu mal aux pieds, et que les Sauvages ayant été forcés, à cet endroit, d'abandonner les quelques voitures à roues qu'ils avaient conservées jusque-là—circonstance qui mit toute la bande à pied—cette pauvre Sauvagesse avait résolu de se tuer plutôt que de tomber entre nos mains, vu qu'on lui avait fait accroire que nous la mettrions à mort.

Ici j'eus la fâcheuse nouvelle que les pistes des Sauvages traversaient un muskeg en apparence impraticable pour nous.

Je piquai moi-même en avant avec mon état-major et essayai de passer, mais mon cheval enfonça bientôt jusqu'au ventre, et j'eus peine à me tirer de ce marais.

A l'endroit précis où le sentier donne à travers le muskeg nous trouvâmes une charrette renversée et tout son contenu épars çà et là, et nous eûmes de nombreuses preuves de ce genre que Gros-Ours se sentait serré de prêt et perdait courage. Je résolus de faire halte et de reconnaître les environs afin de voir si nous ne pourrions pas franchir ce terrible obstacle, vu que nous étions entourés d'eau.

9 juin.—Deux ou trois hommes à cheval parvinrent, avec une immense difficulté, à traverser le marais, et trouvèrent des vestiges du campement des Sauvages, qui paraissaient s'être dirigés au nord, vers la rivière du Castor ; ils savaient qu'il y avait là un dépôt de farine, et il était évident, par la quantité qu'ils en avaient jetée et abandonnée dans leur fuite, qu'ils devaient être sur le point de manquer de vivres. Quelques-uns des vieux éclaireurs me dirent que je pourrais peut-être traverser le marais, quitte à y laisser la moitié de mes chevaux et peut-être quelques hommes ; et comme, en outre, je ne croyais pas prudent de risquer de laisser un obstacle (qui deviendrait pire si nous nous y engagions) entre nous et nos approvisionnements, et comme je pressentais que Gros-Ours se voyant aux abois serait forcé de plier, je résolus, mais avec répugnance, de retourner au Fort-Pitt et de communiquer avec le major général Strange, qui devait se trouver près de la rivière du Castor. Ce qui me fit résigner à abandonner la poursuite de Gros-Ours, dans le moment, fut le fait que nous savions que, jusque-là les prisonniers n'avaient pas encore été mis à mort, et que, peut-être, Gros-Ours se voyant tenu en échec, de quelque côté qu'il se tournât (vu qu'il ne pouvait guère aller plus au nord), pourrait se rendre avec ses prisonniers,—ce qui arriva effectivement.

10 juin.—Pendant la journée précédente le capitaine Peters, de l'artillerie royale canadienne, avait réussi à jeter, sur le détroit, une espèce de pont qui nous permit de le repasser plus vite que nous ne l'avions traversé, vu que les hommes purent y passer avec leurs selles et leurs couvertures pendant que l'on faisait traverser les chevaux à la nage comme avant, et nous nous mîmes en route pour le Fort-Pitt. Nous bivouaquâmes après une longue marche de 25 milles. Maringouins insupportables.

11 juin.—Partis de bonne heure, et, après une marche fatigante, arrivés à Fort-Pitt, à 7 heures du soir. Le révérend M. McKay avait amené madame Delaney, qui étaient en sûreté à bord du bateau à vapeur. Trouvé une malle qui nous attendait. Temps beau, mais venteux le soir.

12 juin.—Appris du major général Strange, qui se trouvait à la rivière du Castor, que des Chippewayens étaient venus rendre leurs armes. On ne savait pas

encore au juste où se trouvait Gros-Ours, mais je pensai qu'il devait être au nord de la rivière du Castor, et espérai de me servir des Chippewayens pour le trouver. Donné ordre à tous les hommes montés de se tenir prêts à partir au jour.

13 juin.—Nous marchâmes jusqu'au lac aux Grenouilles, distance d'environ trente-cinq milles, et fîmes halte près de l'endroit où s'étaient arrêtés les *Midlanders*, commandés par le lieutenant-colonel Williams. Je parcourus le village, qui avait été complètement détruit. Un détachement des troupes du major général Strange avait enterré quelques-uns des morts trouvés là, et le lieutenant-colonel Williams avait achevé cette triste tâche en dressant de très jolies petites croix et pièces de bois, sur lesquelles on avait gravé les noms des pauvres victimes, en tant qu'il avait été possible de les apprendre.

14 juin.—Mis en marche de bonne heure et arrivés au poste de la Compagnie de la Baie-d'Hudson à 6 p.m., après une longue marche d'environ 35 milles. Terriblement incommodés par les maringouins et les mouches.

15 juin.—Mis en marche de bonne heure, et, après environ 10 milles, arrivâmes, à 11 a.m., au camp du major général Strange, à la mission catholique, sur la rivière du Castor.

Le major général Strange et moi eûmes un " pow-wow " avec des Chippewayens qui étaient allés avec Gros-Ours, quelque peu malgré eux-mêmes, je crois, et l'avaient quitté, soit avant l'engagement du major général Strange avec lui, soit au moment même de cette affaire, amenant avec eux leur missionnaire, le père Legoff, bon et digne homme que les Sauvages avaient fait prisonnier. Après quelques pourparlers nous convînmes avec le père Legoff que deux de ces Sauvages seraient envoyés en bas de la rivière pour trouver où était Gros-Ours.

16 juin.—Visité le pays, qui me parut favorable au bétail, dont ces Sauvages possédaient plusieurs têtes. Le capitaine Palliser fait connaître son arrivée.

17 juin.—Parti avec mon aide de camp, le lieutenant Freer, M. Hayter Reid, et deux autres pour le lac Froid, situé à une distance d'environ 15 milles. Nous dûmes faire passer la rivière du Castor à la nage par nos chevaux, et, de l'autre côté, nous trouvâmes deux ou trois marais difficiles, et fûmes terriblement incommodés par les maringouins. Nous trouvâmes, au lac Froid, le lieutenant-colonel Osborne Smith avec ses hommes—l'infanterie légère de Winnipeg—et nous apprîmes que le révérend M. McKay était parti en canot, avec deux Sauvages, pour voir s'il ne pourrait pas avoir des nouvelles de Gros-Ours. Retourné au camp, à la mission catholique.

18 juin.—Mon officier préposé au transport, M. Bedson, arriva au camp avec des lettres et des vivres pour nous, et, le soir, les deux Sauvages revinrent avec la nouvelle que les Macleans et le reste des prisonniers avaient été relâchés et se rendaient à Fort-Pitt par le lac aux Huards. Donné ordre à mon détachement monté de partir au jour pour Fort-Pitt, et instruction au major général Strange de rassembler ses hommes et de me rejoindre à cet endroit.

19 juin.—Parti avec M. Bedson à 3 heures du matin, laissant aux hommes à cheval l'ordre de se rendre en deux marches. J'arrivai au *Landing* (distance, 50 milles), à 6 p. m., et y pris le bateau à vapeur, qui me débarqua à Fort-Pitt à 10 heures le même soir. M. Bedson prit des mesures pour se rendre au lac aux Huards, par la route que j'avais déjà suivie, à la rencontre des prisonniers, apportant avec lui des vivres et des vêtements pour eux. En route j'arrêtai au lac aux Grenouilles, et donnai instruction au lieutenant-colonel Williams de ramener son bataillon à Fort-Pitt dans le plus bref délai possible.

20 juin.—Reçu de M. Bedson une lettre disant qu'il avait eu des nouvelles des prisonniers; qu'il se rendait au lac aux Huards, et qu'il serait probablement de retour le 22.

21 juin.—Service religieux; temps beau, mais orageux la nuit. Je visitai l'emplacement des casernes de la police qui avaient été occupées et fortifiées par le faible détachement de police à cheval placé sous les ordres de l'inspecteur Dickens. La plupart des bâtiments avaient été détruits, mais il en restait encore quelques-uns que des hommes de la colonne du major général Strange avaient renforcés. Je trouvai le poste placé dans une position très dangereuse, au point de vue de la défense. On

l'avait sans doute placé à cet endroit parce que le magasin de la Compagnie de la Baie-d'Hudson s'y trouvait; par rapport à la rivière sa position était convenable, vu qu'il était sur un terrain uni s'étendant d'environ 1,000 verges en arrière jusqu'à un plateau de quelque étendue, avec des morceaux légèrement boisés et de l'eau; il y avait des buissons et du petit bois sur la pente reliant le plateau à l'espèce de terrasse sur laquelle la caserne se trouvait à peu près à mi-chemin entre la rivière et le commencement du plateau, en sorte que des petits bois qui couronnaient ce dernier, l'ennemi pouvait canarder le poste sans beaucoup de danger pour lui-même, et un ennemi entreprenant pouvait même, du bord de l'eau, nourrir un feu sur la place. De plus, d'après la conformation et la nature du terrain vers le plateau, je ne doute guère que les Sauvages eussent pu lancer des flèches enflammées sur les bâtiments, qui étaient tous en bois.

22 juin.—M. Bedson arriva au camp avec les prisonniers, tous sains et saufs. Inutile de dire que ces derniers furent tous très heureux de se retrouver parmi les blancs.

Maintenant que Batoche était pris et ses prisonniers délivrés, que Riel et la plupart de ses conseillers, ainsi que Poundmaker, étaient nos prisonniers, que Gros-Ours et ses gens étaient en fuite, désorganisés et dispersés, et ses prisonniers relâchés, je commençai à donner des ordres et faire des préparatifs en vue du licenciement de la force armée entière qui avait fait de si bonne besogne, et le 3 juillet, les dernières troupes, à Fort-Pitt, s'embarquèrent sur les bateaux à vapeur pour retourner dans leurs foyers, à l'exception de l'infanterie légère de Winnipeg, commandée par le lieutenant-colonel Osborne Smith, à qui je donnai instruction de rester là pour recevoir les armes de certains Sauvages auxquels j'avais donné ordre de se rendre au fort Pitt, et de rester là lui-même avec son bataillon jusqu'à nouvel ordre, comme garnison.

La veille de notre départ de Fort-Pitt, le regretté lieutenant-colonel Williams tomba malade de ce que l'on crut être un frisson, et fut envoyé sur l'un des bateaux à vapeur; mais son état empira peu à peu, et en dépit d'efforts et de soins extraordinaires de la part des médecins de l'armée, il mourut à bord, le 4 au matin. Nous débarquâmes son corps avec tous les honneurs militaires, et après que l'office des morts eut été lu par l'aumônier, il fut envoyé à Swift-Current, pour de là être expédié à Port-Hope.

Ce triste événement jeta le deuil parmi les troupes, qui toutes honoraient et aimaient beaucoup le lieutenant-colonel Williams, et troubla la joie qu'elles éprouvaient de regagner leurs foyers après avoir réussi à atteindre le but de l'expédition. Par la mort du lieutenant-colonel Williams, je sentis que le Canada avait perdu l'un de ses meilleurs hommes, et que j'avais moi-même perdu un ami sincère et dévoué.

J'avais appris, le 26, que la bande de Gros-Ours s'était dispersée. J'envoyai au lieutenant-colonel Otter et au lieutenant-colonel Irvine l'ordre de retourner à leurs quartiers d'état-major, et en descendant la rivière je reçus de l'inspecteur Gagnon, de la P.C.N.O., le télégramme suivant :—

PRINCE-ALBERT, 3 juillet.

"Le major général MIDDLETON,
Commandant les troupes expéditionnaires du N.-O.

"Gros-Ours et l'un de ses conseillers prisonniers ici; arrêtés à Carlton, hier, par un petit détachement de police.

S. GAGNON."

La colonne du lieutenant-colonel Otter avait pris quelques-uns des gens de Gros-Ours; les hommes du lieutenant-colonel Irvine en avaient arrêté seize, et les éclaireurs de Dennis sept.

Ceci compléta le succès de notre campagne, et prouva que les mouvements de mes différentes colonnes avaient eu l'effet désiré d'achever de mettre, dans la bande de Gros-Ours, le désordre causé par l'attaque du major général Strange à la Butte aux Français.

Par tout ce qui précède on verra qu'entre le 27 mars et le 15 juillet, les troupes placées sous mon commandement immédiat ont eu cinq jours de combat, et ont fait 575 milles à pied, 1,000 milles en bateaux à vapeur, et 325 en chemin de fer.

Les marches ont été faites sous le coup des plus grandes difficultés résultant de la température, des marais, des bois, etc., y compris le passage (effectué par trois fois) d'une large rivière ayant un courant rapide et des bords boisés très escarpés, ainsi que de nombreux cours d'eau moins considérables.

Pour ce qui est des marches des autres colonnes, je transmets ci-inclus les rapports de celles du lieutenant-colonel Otter, marqués E et F, et le rapport de celle du major général Strange, marqué G. J'ai prié le lieutenant-colonel Irvine, commissaire de la P. C. N.-O., de m'envoyer un rapport de sa marche au lac Vert, mais comme il n'en a rien fait je ne saurais transmettre ce document.

Il était impossible de s'attendre à une meilleure conduite que celle de toutes les troupes—tant officiers que soldats—qui ont pris part à cette campagne courte mais féconde en événements; mais comme il est impossible de nommer tout le monde dans une dépêche, je dois, conformément aux usages militaires, me borner à citer les noms de ceux qui, par leur grade, charge ou service spécial, méritent, selon moi, une pareille mention; et il ne sera pas hors de place que, dans la présente dépêche, je consigne de nouveau les noms de ceux sur qui j'ai déjà attiré votre attention, et à qui je dois des remerciements pour le zèle qu'ils ont déployé et les services qu'ils ont rendus de si bon cœur, de concert avec d'autres que je n'ai pas encore nommés.

ÉTAT-MAJOR PERSONNEL.

Le lieutenant-colonel lord Melgund, chef d'état-major;
Le capitaine Wise, aide de camp;
Le capitaine E. Doucet, aide de camp;
Le lieutenant Freer, "

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Le lieutenant-colonel Van Straubenzie, commandant en second et commandant de la brigade;
Le lieutenant-colonel Houghton, A.A.G., du district militaire n° 10;
Le major Smith, de la compagnie d'école C., A.A.G.;
Le capitaine Haig, du génie royal, A.Q.-M.G.;
Le capitaine Young, de la batterie de campagne de Winnipeg, major de brigade;
M. Bedson, principal officier préposé au transport;
M. Secretan, officier de transport adjoint;
Le capitaine Swinford, des carabiniers de Winnipeg;
Le capitaine Cole, fourrier de campement.

LISTE GÉNÉRALE.

Le major Laurie, commandant à la base;
Le major général Strange, commandant la colonne d'Alberta;
Le lieutenant-colonel Otter, commandant la colonne de Battleford;
Le lieutenant-colonel Montizambert, de l'artillerie royale canadienne, commandant de l'artillerie;
Le lieutenant colonel Miller, commandant des carabiniers de la Reine;
Le lieutenant-colonel Grassett, commandant du 10e grenadiers royaux;
Le major Dawson, du 10e grenadiers royaux;
Le lieutenant-colonel Mackeand, commandant du 90e carabiniers de Winnipeg;
Le major Boswell, du 90e carabiniers de Winnipeg;
Le major Hughes, du bataillon de Midland;
Le major Jarvis, commandant de la batterie de campagne de Winnipeg;
Le lieutenant-colonel Boulton, commandant des éclaireurs;
Le capitaine Dennis, commandant des éclaireurs des arpenteurs fédéraux;

Le major Short, de l'artillerie royale canadienne, commandant de la batterie B ;
Le capitaine Peters, de l'artillerie royale canadienne, commandant de la batterie A ;
Le capitaine Drury, de l'artillerie royale canadienne ;
Le lieutenant Sears, de la compagnie C.

Inutile de dire que si le lieutenant-colonel Williams n'avait pas succombé à la maladie, son nom aurait figuré sur la présente liste.

OFFICIERS DE SANTÉ.

Le Dr Roddick, aide-chirurgien général ;
Le Dr Orton, chirurgien de brigade ;
Le Dr Gravely (chirurgien de brigade après le départ du Dr Orton) ;
Le Dr Bell ;
L'infirmier Miller (dont les services en qualité d'infirmier major) ont été inestimables et incessants).

AUMÔNIERS.

Le révérend M. Gordon. Le révérend M. Whitcombe.

J'ai déjà transmis au contrôleur du corps de la P. C. N.-O. les noms des officiers de ce corps qui se sont trouvés sous mes ordres personnels, que je désirerais citer comme ayant fait d'excellente besogne pendant la campagne, et à qui je dois beaucoup de remerciements, savoir :—

Le lieutenant-colonel Herchmer,
Le major Steele,
L'inspecteur Perry, et
L'inspecteur White Fraser.

Les autres corps et bataillons, savoir :

Le corps d'école de cavalerie.....	Lieutenant-colonel	Turnbull ;
La garde du corps du gouverneur général.	"	Denison ;
L'artillerie de place de Montréal.....	"	Oswald ;
Le 7e fusiliers.....	"	Williams ;
Le 9e bataillon.....	"	Amyot ;
Le bataillon de York et Simcoe.....	"	O'Brien ;
Le bataillon d'Halifax.....	"	Bremner ;
Partie du 65e bataillon.....	"	Ouimet ;
Le 92e bataillon.....	"	Scott ;
Les *Rangers* des Montagnes-Rocheuses.....	Le capitaine	Stewart ;
Le corps d'éclaireurs de White.....	"	White ;
La compagnie de Yorkton.....	Le major	Watson ;

et les officiers préposés au transport se sont tous également bien acquittés de leur rude service, bien qu'ils n'aient pas eu la bonne fortune d'en venir aux mains avec l'ennemi.

Il ne serait guère juste que je fermasse la dernière de mes dépêches sans parler de la grande politesse et de l'aide dont je dois remercier sir Alexander Galt, C.C.M.G., qui était président de la Compagnie de Navigation à vapeur, de Galt, ainsi que M. Egan, gérant du C. C. P. à Winnipeg, et M. Wrigley, commissaire en chef de la Cie de la Baie-d'Hudson. Les employés des postes, et particulièrement M. Macleod, de Winnipeg, se sont donné beaucoup de peine pour maintenir notre service postal.

J'ai reçu une très grande aide de la part des autorités du télégraphe, et notamment de MM. Gisborne et Dwyer. Les télégraphistes ont fait un excellent service ; le fait est que sans le fil télégraphique je n'aurais guère pu mener la campagne à bonne fin. Non seulement les télégraphistes se sont parfaitement acquittés de leur besogne, mais il en est qui ont fait preuve d'un sang-froid et d'un courage merveilleux. Malheureusement je ne puis citer les noms de ceux que j'ai particulièrement

remarqués, mais les télégraphistes de Troy, de Fort-Qu'Appelle, de la Traverse de Clarke et de Battleford ont eu un service très rude à faire.

Relativement à la télégraphie, je consignerai les services particulièrement précieux rendus par M. Slack Wood. qui a été mon télégraphiste en chef pendant toute la campagne. Les dangers qu'il a constamment courus en voyageant le long de la ligne ont été très grands, et son courage ne l'a cédé qu'à son extrême habileté professionnelle.

Je dois des remercîments à M. MacDowell, de Prince-Albert, et M. Hayter Reid, sous-commissaire des affaires des Sauvages, qui ont passé quelque temps avec moi, pour les conseils et l'aide qu'ils m'ont donnés avec tant d'empressement; et je désire de plus attirer votre attention sur le nom du maréchal de logis Back, de la cavalerie de Winnipeg, qui a été mon ordonnance pendant toute la durée de la campagne. Il est resté à mes côtés pendant les deux engagements, où il s'est rendu utile en portant et transmettant des ordres, et il m'a aussi accompagné dans toutes mes fatigantes et pénibles courses à la poursuite de Gros-Ours.

En terminant j'espère qu'on me permettra de penser que le pays a toute raison d'être fier de la conduite de la milice volontaire dans ce premier essai de ses forces sans l'aide de troupes régulières, et il a également droit d'être fier du département qui a convoqué, équipé et transporté cette force armée au théâtre de la guerre, de distances variant de 300 à 3,000 milles, et qui, par la perfection de l'intendance et du service de transport, a permis à l'officier commandant de mener cette campagne à bonne fin en moins de 4 mois, dans des circonstances exceptionnelles.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

FRED. MIDDLETON,

Major général commandant la milice du Canada.

L'honorable sir ADOLPHE CARON, C.C.M.G.,

Ministre de la milice et de la défense.

PLANCHE I.
PLAN
DU
Champ de Bataille du Ruisseau au Poisson,
20 Avril 1885.
Terrain cultivé.
Terrain cultivé.
Terrain cultivé.
Prairies montueuses.
G
H
RUISSEAU AU POISSON
Endroit où l'ennemi se montra la première fois.
F
C
Prairies montueuses.
Coulée des Tourond
Meules de foin
Terrain cultivé.
Maison de Madame Tourond.
Fosses de tir
Lieu où la Zareba a été formée.
3 milles jusqu'à la traverse de Gabriel
Sentier.
E
D
B
22 milles de la traverse de Clarke.
Sentier.
A
Terrain cultivé.
Prairies montueuses.
RÉFÉRENCES.
Notre position à la fin.
Un canon.
Position des Rebels au commencement
Vert Bois.
Bleu Eau.
Lignes de contour à 20 pieds d'intervalle.
Maisons.
Clôtures.
Sol marécageux.
Fosses de tir.
Nord.
ECHELLE: 6 pouces au mille.
Verges 100 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 200 Verges
H. DE H. HAIG, CAPT. R. E., DEL.
CANADA BANK NOTE CO., LITH.

CANADA BANK NOTE CO., LITH.

H. DE H. HAIG, CAPT. R.E., DEL

RUISSEAU AU POISSON.

(FISH CREEK.)

Vue de A dans la direction de B. (Voir plan.)

PLANCHE II.

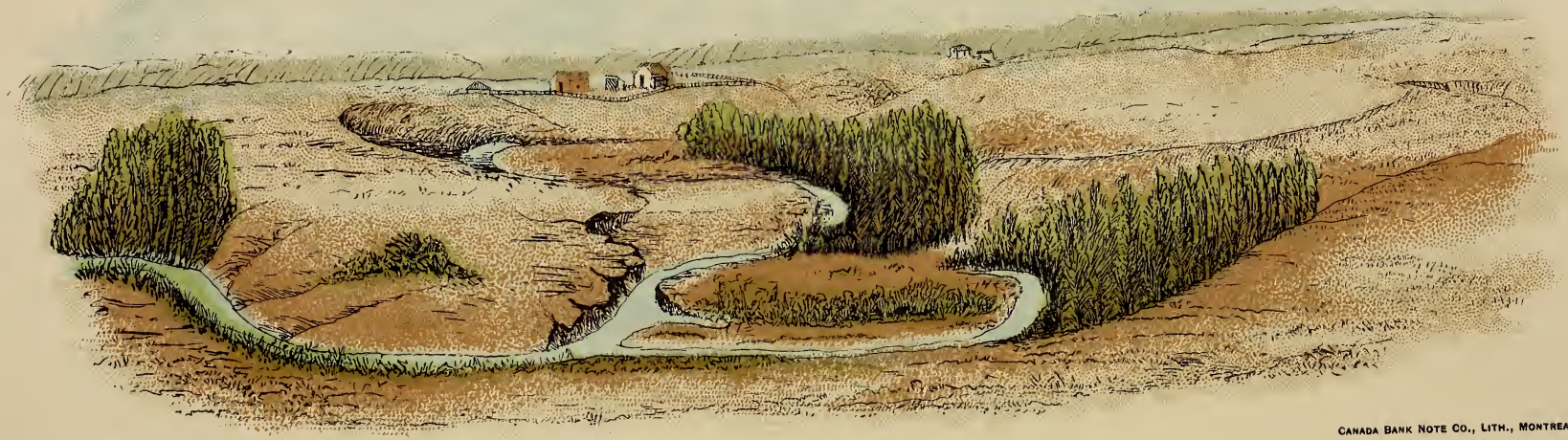

H. DE H. HAIG, CAPT. R.E., DEL.

CANADA BANK NOTE CO., LITH., MONTREAL.

RUISSEAU AU POISSON

(FISH CREEK.)

Vue de C dans la direction de D. (Voir plan)

PLANCHE III.

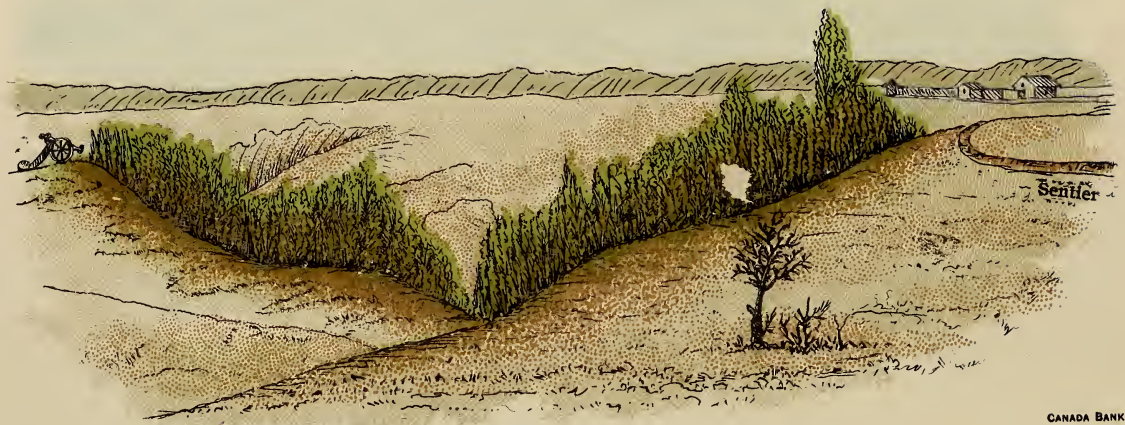

H. DE H. HAIG, CAPT. R.E., DEL.

CANADA BANK NOTE CO., LITH., MONTREAL.

RUISSEAU AU POISSON.

(FISH CREEK.)

Vue de E dans la direction de F. (Voir plan.)

PLANCHE IV.

CANADA BANK NOTE CO., LITH.

H. DE H. HAIG, CAPT. R. E., DEL.

RUISSEAU AU POISSON.

(FISH CREEK.)

Vue de G dans la direction de H. (Voir plan.)

PLANCHE V.

H. DE H. HAIG, CAPT. R. E., DEL.

ECHELLE : 18 pouces au mille.

CANADA BANK NOTE CO., LITH.

Verges. 100 50 0 100 200 Verges.

PLANCHE VI.

RUISSEAU AU POISSON.

LOCALITÉ OÙ ÉTAIENT LES FOSSES DE TIR.

ANNEXE "A" DU RAPPORT DU MAJOR GÉNÉRAL COMMANDANT.

QUARTIER GÉNÉRAL DES TROUPES D'EXPÉDITION DU NORD-OUEST.
ANSE-AU-POISSON, 1er mai 1885.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'exposer, pour votre information et celle de Son Excellence le gouverneur général, les détails suivants de l'engagement que nous avons eu avec les rebelles, le 24 avril dernier—ce que je n'ai pu faire avant ce jour, si ce n'est par dépêches télégraphiques, vu que j'étais si occupé à opérer des reconnaissances, faire venir des approvisionnements, et prendre des mesures pour le mouvement des troupes dans les autres parties des Territoires du Nord-Ouest.

Avant le 23 je vous avais informé de la répartition de mes forces. Le matin de ce jour-là les deux colonnes s'avancèrent de chaque côté de la rivière, pendant que le bateau descendait entre elles. Nous fîmes halte à environ 18 milles de notre point de départ—ma colonne près de la ferme d'un colon du nom de McIntosh, et l'autre en ligne avec nous, de l'autre côté. Après une nuit tranquille nous nous remîmes en marche vers 7 heures, le 24 au matin, avec les précautions militaires ordinaires.

En tête s'avançaient des éclaireurs convenablement déployés, et qu'appuyait, à environ 200 verges en arrière, l'infanterie à cheval commandée par le major Boulton. A 300 verges environ de cette dernière venait une avant-garde du 90e bataillon que suivait le gros de la colonne à la distance d'environ 200 à 300 verges.

Bien que je n'eusse pas été porté à croire que les rebelles ne s'avanceraient pas jusque-là pour nous attaquer, je savais néanmoins qu'il existait une ravine ou coulée assez profonde à six milles en avant de nous. J'étais, avec le support placé sous les ordres du major Boulton, accompagné en cette occasion par le capitaine Haig, du génie royal, A.Q.-M. G., ainsi que de mes deux aides de camp, le capitaine Wise et le lieutenant Doucet, et de M. MacDowell, attaché à mon état-major. Comme nous arrivions à des bouquets d'arbres, et au moment même où les éclaireurs avancés de la gauche en faisaient le tour, nous fûmes soudainement assaillis par une vive fusillade partie d'un bosquet et d'un endroit allant en pente en arrière de notre gauche; ce feu, heureusement dirigé trop haut pour nous faire du mal, avait évidemment été tiré à la hâte, à cause de l'approche des éclaireurs de gauche. Le major Boulton donna immédiatement à ses hommes l'ordre de mettre pied à terre, de lâcher leurs chevaux (dont deux furent immédiatement atteints par les balles), et de tenir l'ennemi en échec. C'est ce qu'ils firent très vaillamment—les flanqueurs et les files de front se repliant sur le corps principal. Je renvoyai le capitaine Wise en arrière, avec ordre d'amener l'avant-garde et le corps principal, ce qui fut bientôt fait, bien qu'en allant porter cet ordre, le capitaine eut son cheval atteint par une balle partie des bouquets d'arbres sur la gauche. En arrivant, l'avant-garde se déploya et se mit à couvert dans le bouquet d'arbres le plus rapproché de nous; et, lorsque le corps principal eut rejoint, deux autres compagnies du 90e furent déployées, pendant que les rebelles essayaient de sortir du ravin, dans lequel ils retraitèrent bientôt, après quoi un feu vif fut échangé; mais ayant envoyé un détachement à la maison située sur la droite de l'ennemi, ce dernier se retira peu à peu le long du ravin, pendant que nos hommes s'avançaient lentement jusqu'à la crête d'un endroit fortement boisé émergeant du principal ravin. Dans le premier ravin un petit détachement de rebelles fit quelque résistance à la faveur de ce que nous reconnûmes plus tard être des tranchées-abris soigneusement construites. Les hommes qui composaient ce détachement étaient évidemment les meilleurs tireurs des insurgés (Gabriel Dumont était parmi eux), mais ils se trouvèrent, pour ainsi dire, pris au piège. Un grand nombre de leurs chevaux et ponies se trouvant dans ce ravin et attachés—chose très-inaccoutumée en pareil cas, paraît-il (ce qui indiquerait, me dit-on, que les rebelles étaient assez certains du succès)—55 de ces animaux tombèrent sous nos balles. Le nombre

de ces hommes diminua peu à peu jusqu'à ce que la position des nôtres leur rendît la retraite presque impossible, et ils continuèrent, par intervalles, un feu assez meurtrier. Le capitaine Peters se mit, avec beaucoup de bravoure et d'impétuosité, à la tête des hommes à pied de la batterie A, appuyés par un détachement du 90e commandé par le capitaine Ruttan, et essaya vaillamment de les déloger; mais ils étaient si bien à couvert et pouvaient, sans s'exposer, diriger un feu si vif sur notre détachement, dont ils tuèrent trois hommes—deux artilleurs et un homme du 90e (on trouva plus tard le corps d'un artilleur à 8 ou 10 verges de leurs tranchées-abris), que je résolus de les y laisser, me contentant de déployer un plus grand nombre d'hommes du 90e en avant, pour les surveiller, et de lancer de temps à autre des bombes dans le bouquet de bois. En portant des ordres, mon aide de camp, le lieutenant-colonel Houghton, se trouva mêlé à ce détachement et marcha avec lui, faisant preuve de beaucoup de courage et de sang-froid. J'attirerai ici l'attention sur le courage et le sang-froid dont ont fait preuve d'autres officiers (particulièrement le capitaine Drury et les soldats de la batterie B, en rendant à bras leurs canons jusqu'au bord du ravin, et, ensuite, de la coulée opposée; trois d'entre eux furent blessés. Sur l'entrefaite, et la partie du 90e une fois déployée ainsi que je viens de le dire, je me portai à droite au galop de mon cheval après y avoir préalablement envoyé mes deux aides de camp avec l'ordre de faire déployer la demi-compagnie C et deux compagnies du 90e. En y arrivant je constatai que l'ennemi était en nombre, essayait de tourner notre droite, et avait mis le feu à la prairie vu que le vent soufflait de notre côté. Vers ce temps-là le capitaine Drury, de la batterie A, lança une bombe dans une maison, située à quelque distance, où l'on voyait des rebelles se réunir, et y mit le feu. A ce moment les insurgés s'avançèrent, à la faveur de la fumée, hors du ravin qui s'étendait en travers de notre front; le feu devint terriblement vif et mon aide de camp le lieutenant Doucet ainsi que plusieurs homme furent atteints. Nos hommes furent d'abord un peu repoussés ici, mais ils se rallièrent bientôt et avancèrent sans broncher, conservant leur terrain et s'abritant bien, jusqu'à ce que, employant la propre tactique de l'ennemi, nous l'eussions chassé de bouquet d'arbres en bouquets d'arbres, et qu'il se retirât tout à fait en fuyant aussi vite qu'il lui était possible de le faire. Je dirai ici que sa tentative de nous repousser en mettant le feu à la prairie a échoué, bien qu'à un moment la position parût embarrassante; mais j'envoyai chercher un certain nombre de conducteurs d'attelages, qui eurent bientôt éteint l'incendie, bien qu'il leur fallût pour cela s'exposer pendant quelque temps au feu des rebelles.

Vers deux heures de l'après-midi l'ennemi avait disparu et le feu complétement cessé, si ce n'est de la part des hommes réfugiés dans le ravin, dont le nombre, à en juger par leurs voix, paraissait réduit, et que je m'efforçai d'atteindre au moyens des canons du côté opposé du ravin—et ce, avec succès, je crois, à en juger par les traces de sang laissées dans les tranchées-abris, et le cadavre d'un Sioux trouvé près de là. Pour en revenir à l'engagement du flanc gauche, en retournant le rejoindre je reçus à travers mon bonnet de fourrure une balle tirée par l'un des hommes embusqués dans les tranchées-abris, lequel avait plusieurs fois déjà essayé de m'atteindre, et qui, j'ai lieu de le croire, n'était autre que Gabriel Dumont lui-même. Quelques minutes plus tard, étant obligé de retraverser avec mon aide de camp, le capitaine Wise, le même individu tira du même endroit le cheval de ce dernier et l'abattit. J'ai le regret de dire que peu après le capitaine Wise reçut une balle dans le pied pendant qu'il regardait par-dessus la crête du ravin pour voir si l'ennemi était encore là. Je constatai que la fusillade se réduisait aux hommes du ravin, le reste des rebelles s'étant retirés en désordre.

Pendant l'engagement arriva de la colonne gauche un messager qui demanda si l'on devait traverser des troupes. J'ordonnai d'amener le 90e grenadiers de ce côté-ci de la rivière, ce qui fut fait de la manière la plus expéditive à l'aide du bac, une compagnie arrivant vers une heure de l'après-midi avec lord Melgund, et plus tard, deux autres compagnies commandées par le lieutenant-colonel Grassett, avec deux canons de la batterie de Winnipeg, sous les ordres du major Jarvis. Comme l'affaire était presque finie alors, je me contentai de déployer une compagnie du 10e sur le

centre droit pour aider à surveiller le ravin où se trouvaient les tranchées-abris de l'ennemi, les autres compagnies appuyant à l'extrême droite et y restant définitivement jusqu'à ce que les blessés fussent transportés à l'emplacement du camp qui avait été choisi dans l'intervalle. J'oserai attirer particulièrement l'attention sur le passage des troupes, qui, bien que non requises, par bonheur, auraient cependant pu l'être. Pour apprécier parfaitement la rapidité avec laquelle ce passage a été effectué, en dépit des difficultés qui s'y apposaient, il faut voir la rivière. De chaque côté, des élévations boisées de 100 pieds de hauteur ; au fond, de grosses roches empâtées crustées dans une épaisse boue collante ; sur chacun des bords, une frange d'énormes blocs de glace ; un misérable chalan pouvant porter environ 60 hommes tout au plus et mis en mouvement au moyen de rames faites à la hache, et un rapide courant de 3 à 4 milles à l'heure : tels sont les obstacles que surmontèrent ces troupes à force de détermination et d'empressement à rejoindre et aider des camarades.

Dans l'entrefaite M. Bedson et M. Secretan avaient formé, à l'aide de quelques chariots, une espèce de zareba où les médecins établirent leur ambulance et remplirent leurs fonctions avec habileté, sang-froid et calme, sous la direction du chirurgien de brigade Orton, du 90e bataillon. Peu après, voyant que le feu avait cessé et que l'ennemi était en fuite, à l'exception des deux ou trois rebelles que j'avais laissés là pour la raison donnée plus haut, et comme il s'annonçait un orage accompagné de tonnerre, nous prîmes le parti—après avoir ramassé les morts et envoyé les blessés—d'asseoir notre camp, au milieu de cet orage, tout près du théâtre du combat, dans un endroit découvert que lord Melgund avait choisi, ainsi que je l'ai dit plus haut. J'annexe une liste officielle des tués et des blessés, que je regrette de voir si nombreuse, mais qui ne l'est pas plus qu'on pouvait s'y attendre, vu les circonstances dans lesquelles nous avons été attaqués, et le fait qu'à part de moi pas un de mes hommes n'avait encore été au feu. De plus je n'avais qu'environ 350 hommes d'engagés, et j'estime à 300 le nombre des rebelles. Pour ce qui est des pertes de l'ennemi, nous n'avons en réalité trouvé que trois cadavres de Sauvages sur le champ de bataille, mais je suis sûr qu'il doit avoir éprouvé des pertes assez sérieuses, car il n'aurait pas abandonné une position si forte, et une position qu'il s'attendait évidemment d'occuper pendant quelque temps, s'il faut en juger par la quantité de vivres laissée dans les différentes maisons. En outre, de l'autre côté du creek la route était située de telle façon par rapport à de nombreux bouquets d'arbres disposés à angle droit avec elle, qu'avec très peu de monde l'ennemi aurait pu m'empêcher d'avancer. Je crains d'avoir à rester quelques jours dans mon camp actuel, jusqu'à ce que je puisse envoyer mes blessés à l'arrière. Toutes mes troupes—officiers et soldats—se sont bien comportées, et je leur dois des remerciements à toutes ainsi qu'à leurs différents commandants ; mais j'ai l'honneur de mentionner nommément les officiers que j'ai pu moi-même remarquer spécialement, et qui ont droit à ma reconnaissance, savoir : mon aide-quartier-maître général, le capitaine Haig, du génie royal ; mes deux aides de camp, le capitaine Wise et le lieutenant Doucet, qui m'ont prêté beaucoup d'assistance ; le major Smith, de la compagnie C du corps d'école d'infanterie ; le major Boswell et le capitaine Buchan, du 90e bataillon, qui m'ont été d'un grand secours en tenant la droite et repoussant définitivement l'ennemi sous un feu très vif. Le major Boswell fut atteint au talon de sa botte, et le cheval du capitaine Buchan reçut une balle. Le sang-froid et la fermeté que montra le major Boulton en tenant l'ennemi en échec au début de l'engagement furent remarquables et méritent de grands éloges. MM. Bedson et Secretan ont aussi été d'une grande aide en formant une zareba de chariots à l'entour du lieu choisi par les officiers de santé pour leur ambulance, lequel endroit était presque sous le feu de l'ennemi. Je dois aussi des remerciements au chirurgien de brigade Orton, du 90e bataillon, pour les excellentes mesures qu'il a prises pour le soin des blessés et afin de les transporter à notre nouveau camp. Les hommes employés à l'ambulance ont également bien fait leur service, n'hésitant pas à emporter les blessés sous le feu des rebelles. Je ne puis clore ce rapport sans parler d'un petit clairon du 90e bataillon, nommé William Buchanan, qui se rendit particulièrement utile en portant des cartouches au front

droit au moment où le feu était très vif, ce qu'il fit avec une singulière nonchalance, circulant avec calme en criant : " Allons, les enfants, qui veut des cartouches ? "

J'inclus aussi une ébauche du champ de bataille, exécutée par mon aide-quartier-maître général, le capitaine Haig.

FRED. MIDDLETON, *major général,*
Commandant la milice canadienne et les troupes expéditionnaires du N.-O.

P. S.—13 mai. Je constate par des papiers saisis à Batoche hier que le nombre des rebelles à l'Anse-au-Poisson était de 280, sous les ordres de Gabriel Dumont ; que leur intention était de me laisser engager dans le ravin, puis de nous exterminer, me faisant en même temps prisonnier et me gardant en ôtage pour leur aider à faire des conditions avec le gouvernement d'Ottawa. Ce dessein échoua par le fait que mes éclaireurs se trouvèrent si en avant du corps principal, ce qui força l'ennemi à tirer sur eux et à révéler ainsi sa position. Je vois aussi que les rebelles ont eu onze hommes tués ou morts de leurs blessures et 18 blessés à l'Anse-au-Poisson.

FRED. MIDDLETON.

LISTE OFFICIELLE DES TUÉS.

Batterie " A."

Le canonnier G. H. de Manolly.
Le canonnier W. Cook.

90e bataillon.

Le soldat A. W. Ferguson.
" James Hutchins.
Le soldat George Wheeler.
" William Ennis.

BLESSÉS GRIÈVEMENT.

Batterie " A."

Le canonnier E. Moisan.
" C. Armsworth.
Le conducteur M. Wilson.

90e bataillon.

Le soldat David Hislop.
Le caporal J. E. Lethbridge.
Le soldat C. H. Kemp.
*Le lieutenant Charles Swinford.

Compagnie " C " du corps d'école d'infanterie.

N° 49, soldat Robert H. Dunn.
*N° 165, soldat Arthur J. Watson.

Eclaireurs de Boulton.

Le cavalier Val. Bruce.
" Perrin.
" J. Langford.
Le cavalier C. King.
" Baker Darcy.

BLESSÉS.

Batterie " A."

Le sous-off. d'état-major S. W. Mawhinney.
Le fonctionnaire-bombardier D. Taylor.
Le canonnier A. Asselin.
" W. Woodman.
" A. Emerie.
Le canonnier M. Ouellette.
" W. Langerell.
Le conducteur J. Harrison.
" J. Turner.

Compagnie " C " du corps d'école d'infanterie.

N° 59, soldat R. Jones.
142 " E. Harris.
26 " E. J. McDonald.
N° 71, soldat Harry Jones.
28, 1er sergent R. Cummings.

* Décédé depuis.

90e bataillon.

Le soldat Milas Riley Jones.
†Le caporal John Code.
Le capitaine W. Clarke.
Le soldat A. S. Blackwood.
" M. Caniff.
" E. Lowell.
Le soldat W. W. Mathews.
" Joseph Chambers.
Le caporal W. Thacker.
Le soldat Chas Bouchette.
Le caporal J. W. C. Swan.
" H. H. Bowden.

Eclaireurs de Boulton.

Le capitaine Gardner.
Le maréchal de logis Alex. Stewart.
Le cavalier F. H. Thompson.

TOTAL :—Tués ou morts de leurs blessures, 10 ; blessés, 40.

(Signé) FRED. MIDDLETON, *major général,*
Commandant la milice canadiennne et les troupes expéditionnaires du N.-O.

† Mort des suites de ses blessures.

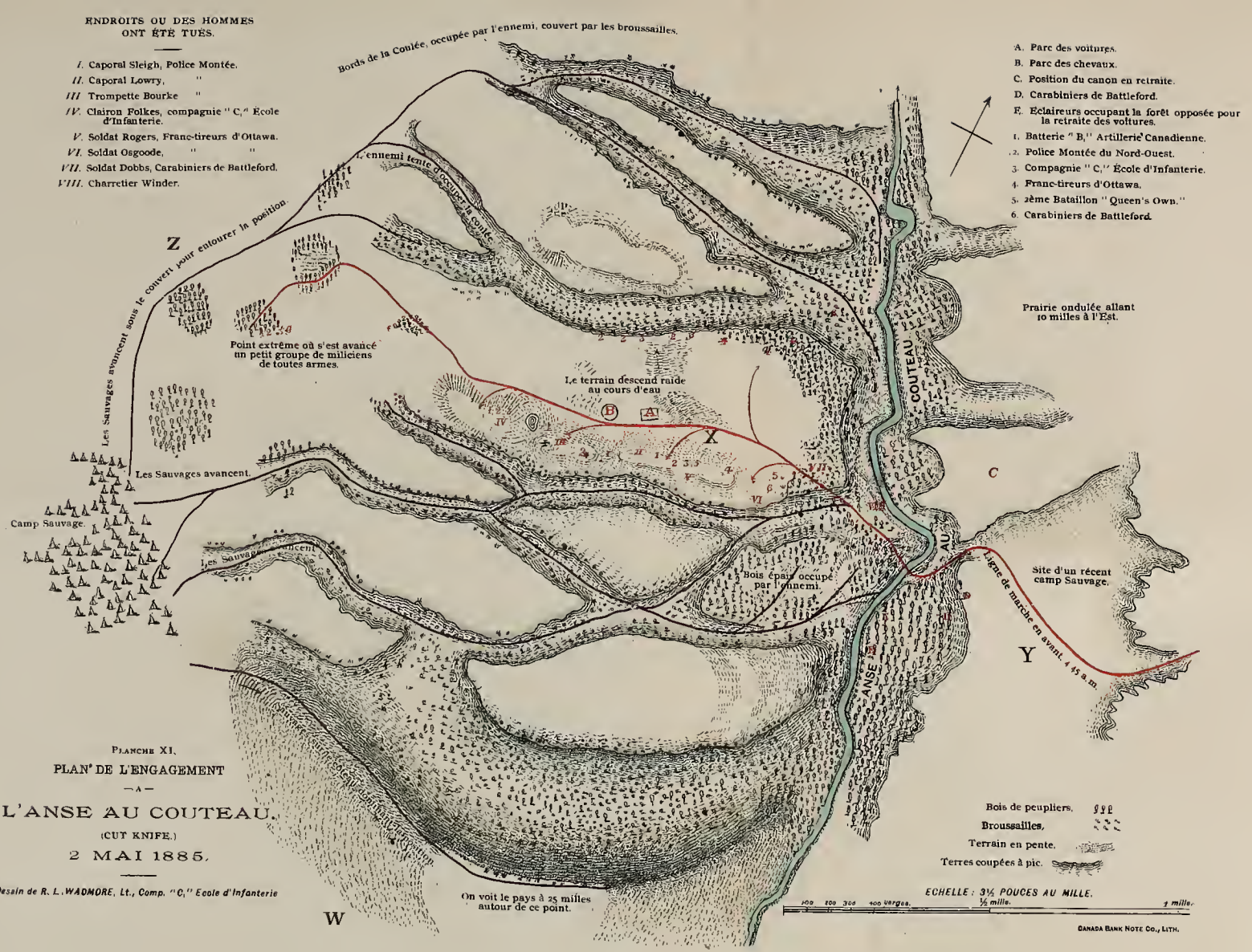

Planche XI.

PLAN DE L'ENGAGEMENT

— A —

L'ANSE AU COUTEAU.

(CUT KNIFE.)

2 MAI 1885.

Desain de R. L. WADMORE, Lt., Comp. "C," Ecole d'Infanterie

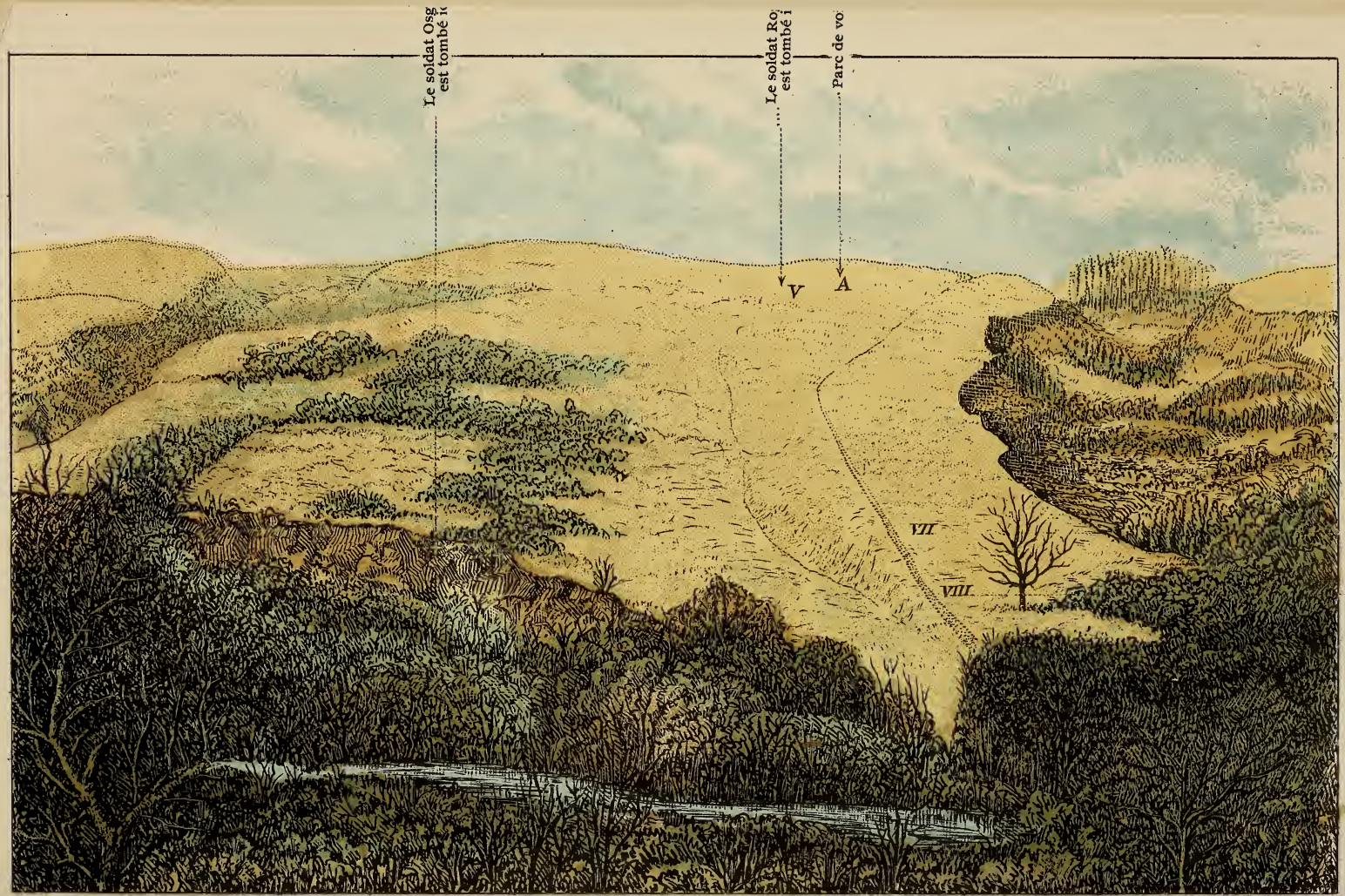

PLANCHE XII.

CANADA BANK NOTE CO., LITH, MONTREAL.

ANSE AU COUTEAU.

(CUT KNIFE.)

Vue prise de Y regardant vers Z (sur le plan.)

... SERGENT D'ÉTAT-MAJOR NEWBY.

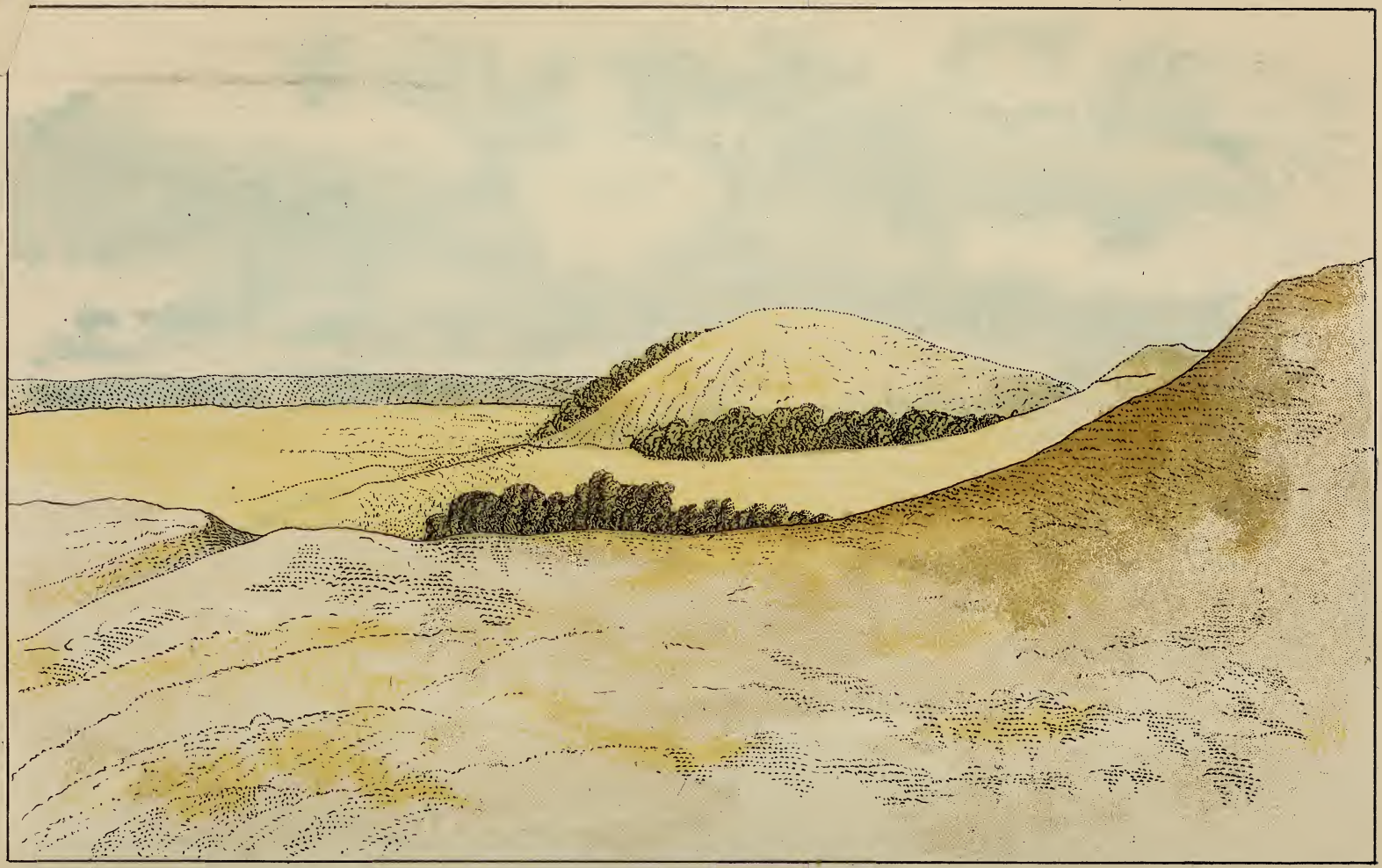

PLANCHE XIII.

CANADA BANK NOTE CO., LITH, MONTREAL.

ANSE AU COUTEAU.

(CUT KNIFE.)

Vue prise de X regardant vers W (sur le plan.)

D'après les croquis et notes du SERGENT D'ÉTAT-MAJOR NEWBY.

MAI 2 1885.

ANNEXE B DU RAPPORT DU MAJOR GÉNÉRAL COMMANDANT.

Le lieutenant-colonel Otter, commandant la colonne de Battleford des troupes d'expédition du N.-O., au major général Middleton, commandant la milice du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'exposer que mes éclaireurs m'ayant informé, le 29 du mois dernier, qu'un parti de Cris et d'Assiniboines, au nombre d'environ 200 hommes, était campé près de la réserve de la première de ces tribus, à environ 38 milles d'ici, et subséquemment, que le chef cris, Poundmaker, hésitait entre la paix et la guerre—cette dernière éventualité dépendant de l'aide qu'il pourrait espérer de la tribu de Gros-Ours—je sentis la nécessité d'un mouvement décisif pour forcer Poundmaker à se déclarer, et empêcher la jonction des forces des deux chefs.

Je résolus donc de pousser une reconnaissance en force, et partis de Battleford vendredi, le 1er courant, à 2 p.m., avec les troupes suivantes, savoir :—

75 hommes de la police, dont 50 à cheval, sous les ordres du capitaine Neale.

80 hommes de la batterie B d'A. R. C., major Short ;

45 hommes de la compagnie C du C. E. E., lieutenant Wadmore ;

20 hommes des gardes à pied du G.G., lieutenant Gray ;

60 hommes des carabiniers de la Reine—capitaine Brown—y compris le corps d'ambulance du même bataillon ;

45 hommes des carabiniers de Battleford, capitaine Nash.

Une mitrailleuse Gatling ; deux canons de 7 appartenant à la police, choisis de préférence aux pièces de 9 comme étant plus faciles à transporter, et un train de 48 chariots pour porter les hommes, les vivres et les munitions.

Faisant halte à 8 p.m. J'attendis près de quatre heures que la lune se levât, puis je continuai ma route dans la nuit, atteignant, au jour, le camp de l'ennemi, qu'on voyait sur la plus haute des deux collines, entourée en partie par un large ravin au fond duquel coulait un gros ruisseau. Traversant ce ruisseau, notre avant-garde, composée d'éclaireurs et de police, parvint presque au sommet de la plus basse colline avant que notre présence fût découverte, et c'est alors que l'alarme retentit dans le camp. A peine nos éclaireurs eurent-ils atteint le haut de la colline qu'ils se trouvèrent en présence des premiers rangs de l'ennemi, qui ouvrit vigoureusement le feu sur nos hommes. La police se déploya immédiatement sur le sommet de la colline, et les canons, supportés par la batterie B, furent poussés en avant dans la même ligne, et commencèrent à lancer des obus à balles sur le camp. Les Sauvages, qui évidemment avaient été pris à l'improviste, furent très prompts à se reconnaître et essayèrent de nous envelopper. Si considérables étaient leurs forces que nous n'eûmes pas trop de toutes les nôtres, placées en ligne de bataille, pour soutenir leur choc. Profitant de l'abri que leur offrait les nombreuses petites coulées et ravines qui entouraient notre position, ils firent pleuvoir sur nos hommes une grêle de balles qui leur fit d'abord beaucoup de mal vu qu'ils ne prenaient pas la peine de s'abriter. Mais bientôt nous suivîmes l'exemple de nos ennemis en tirant parti de tout ce qui pouvait nous mettre à couvert, et nous leur eûmes bientôt prouvé que sous le rapport de la précision du tir nous pouvions leur tenir tête.

Voici comment étaient disposées nos forces. Au centre de la ligne de front, immédiatement derrière la côte de la colline, se trouvait la mitrailleuse Gatling, flanquée de chaque côté par un canon de 7 en cuivre, le tout sous la direction personnelle du major Short, habilement secondé par le capitaine Rutherford. Le support de ces pièces se composait de la section de place de la batterie B. Immédiatement en arrière étaient, dans une légère déclivité, les chevaux de la police et le train général des équipages militaires. L'endroit avait été si bien choisi par le capitaine Neale, que de toute la journée nous ne perdîmes que deux chevaux, dont l'un appartenait au train et l'autre au capitaine Rutherford. La police avait pris position de chaque côté de l'artillerie. A droite et sur les derrières de droite étaient la compa-

gnie C et un détachement de gardes. A gauche se trouvaient les carabiniers de la Reine, couchés sur le pied de la colline et déployés presque jusqu'au ruisseau ; la compagnie de carabiniers de Battleford protégeait les derrières de droite ainsi que le gué. Sauf quelques légers changements, ces corps conservèrent plus ou moins, du commencement à la fin de l'engagement, les positions qui viennent d'être décrites.

La bataille était à peine engagée sur toute la ligne que l'ennemi s'élança pour s'emparer de la mitrailleuse, mais il fut vigoureusement repoussé par un détachement de police et d'artillerie vaillamment commandé par le major Short, et quatre Sauvages mordirent la poussière.

Malheureusement, la crosse d'affût de l'un des canons se rompit à cet instant, ce qui rendit cette précieuse arme pratiquement inutile ; toutefois, d'excellents coups furent portés par l'autre canon, supporté, quand l'occasion s'en présentait, par la mitrailleuse Gatling. Plus tard, dans la journée, cet autre canon eut le même sort que le premier.

Nos hommes étaient alors solidement à l'œuvre, et c'est avec le plus grand sang-froid et de la manière la plus calme et la plus digne d'éloges qu'ils entreprirent de forcer l'ennemi à abandonner ses points d'avantage et d'abri.

L'arrière droite, qui embrassait le gué, était menacée ; des carabiniers de Battleford, à la tête desquels se mit le capitaine Nash, entreprirent, avec l'aide d'un certain nombre d'hommes de la compagnie C, des gardes du gouverneur et des carabiniers de la Reine, ainsi que du constable Ross (chef éclaireur), de la police à cheval, de balayer la coulée sur ce point, ce qu'ils réussirent parfaitement à faire, capturant en même temps quatre ponies, après avoir tué ceux qui les montaient.

Restait à en faire autant sur nos derrières de gauche confiés à des détachements des Queen's Own et des carabiniers de Battleford, et ce fut là l'une des plus chaudes escarmouches de la journée. Nous n'y pûmes, toutefois, faire taire qu'en partie le feu de l'ennemi, vu qu'il resta quelques hommes que ni les balles ni les bombes ne semblaient atteindre, et que l'on ne parvint à déloger qu'à la fin de la journée, en envoyant Ross avec ses éclaireurs les prendre en flanc par un long détour.

A onze heures, c'est-à-dire six heures après le commencement de l'affaire, notre flanc et nos derrières étaient dégagés ; mais la position que nous occupions n'était pas tenable pour la nuit, tandis que nos canons étaient tous deux hors de service à cause de leurs flèches d'affût brisées, et que les blessés avaient besoin de soins. En outre, le but de la reconnaissance était atteint, puisque nous avions forcé Poundmaker à déclarer ses intentions ; mais Gros-Ours, ou du moins sa bande, avait opéré sa jonction avec lui avant mon arrivée, puisque l'ennemi comptait pour le moins 500 combattants, y compris environ 50 Métis.

Je résolus, par conséquent, de battre en retraite et de retourner sur-le-champ à Battleford—en cas qu'il n'y fût fait une contre-attaque—plaçant sur le côté opposé les carabiniers de Battleford avec un des canons endommagés, les chariots et nos morts (à l'exception du cadavre du soldat Osgoode, des gardes à pied du gouverneur général, qui avait roulé dans un profond ravin et que l'on ne put recouvrer). On traversa sans encombre les blessés de ce côté-ci du ruisseau, puis les différents corps, quittant leurs positions respectives, suivirent à tour de rôle. Voyant que nous nous retirions, quelques hommes de l'ennemi suivirent jusqu'au bord du ravin ; mais ils furent promptement repoussés à l'aide de la mitrailleuse, par le major Short, qui fermait la marche, et par deux coups qu'on put leur tirer avec le canon de 9 des carabiniers de Battleford commandés par le capitaine Rutherford, en liant la pièce avec des cordes et des éclats de bois pour en maintenir les parties ensemble. Le passage fut effectué sans le moindre accident, et l'ennemi ne sut pas nous poursuivre, quoique, s'il l'eût fait, il eût dû en résulter pour nous beaucoup de retard et une grande perte de vies, vu que le pays était à l'avantage de nos adversaires.

Je ne saurais trop faire l'éloge des officiers, sous-officiers et soldats pour le sang-froid et la bravoure admirables dont ils ont fait preuve du commencement à la fin de l'engagement ; les circonstances étaient des plus difficiles pour des soldats non aguerris qui, sans avoir dormi ni déjeûné, se trouvaient en présence d'un ennemi rusé et déter-

miné, connaissant parfaitement le terrain, faisant la guerre à sa manière, et opposant presque deux hommes contre un.

Quand tous se sont si bien comportés, il est difficile de choisir ceux qui méritent une mention spéciale, mais je manquerais à mon devoir si je ne citais pas les noms de quelques-uns dont j'ai été à même de remarquer spécialement la conduite.

Par la vaillante charge dont j'ai déjà parlé, le major Short, de l'artillerie royale canadienne, a sans doute sauvé la mitrailleuse Gatling, et du commencement à la fin de la journée il s'est montré le " beau idéal " de l'officier. Sa vie semblait être protégée par un charme lorsque aux premiers rangs il faisait, avec tant de sang-froid, manœuvrer ses canons.

Le lieutenant Oscar Pelletier, du 9e bataillon, attaché à la batterie B de l'A. R. C., fut blessé au début de l'affaire, pendant qu'il encourageait vaillamment ses hommes sous un feu meurtrier.

Le maréchal de logis chef Wattom, de la police à cheval du N.-O., en fut un autre dont le brillant exemple et le courage opiniâtre inspirèrent la confiance et la fermeté à ceux qui étaient à portée de sa voix.

Le constable Ross, de la police à cheval du N.-O., notre chef éclaireur, était toujours prêt à diriger une charge contre l'ennemi ou à prendre sa place dans les rangs des tirailleurs ; le fait est qu'il semblait être partout à temps.

Le lieutenant Brock, des *Queen's Own Rifles*, a conduit avec beaucoup d'habileté le détachement envoyé pour dégager l'arrière-garde à gauche, et le sergent McKell ainsi que les soldats Acheson et Lloyd, du même corps, se sont distingués en transportant sous une pluie de balles les blessés en lieu sûr. Le soldat Lloyd a même été blessé en accomplissement ce service.

Le corps d'ambulance des *Queen's Own* s'est distingué en allant offrir ses services sur le champ de bataille, et plusieurs fois il lui a fallu traverser un terrain balayé par le feu de l'ennemi.

Le chirurgien de brigade Strange, du C. d'E. d'I., et le chirurgien Leslie, des Q. O. R., ont donné volontairement de précieux soins aux blessés, tant sur le champ de bataille qu'à l'ambulance établie dans les wagons.

Je dois des remerciements à mon état-major, au lieutenant Sears, C. E. I., au major de brigade et capitaine Mutton, Q. O. R., au quartier-maître de brigade, pour leur intrépidité et la promptitude et l'exactitude avec lesquelles ils ont exécuté les ordres qui leur ont été donnés.

J'avais un aide précieux en la personne du lieutenant-colonel Herchmer, et ce dernier a montré qu'il était un véritable soldat, non seulement pendant la bataille, mais tout le temps de la marche, à partir de Swift-Current jusqu'à Battleford. Les hommes qu'il commandait ont rendu des services inappréciables à mes soldats.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une liste officielle des morts et des blessés, mentionnant les causes des décès et la nature des blessures.

Tous les blessés sont en convalescence, je suis heureux de le dire, au moment où je vous écris.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
W. D. OTTER, *lieutenant-colonel,*
Commandant la colonne de Battleford.

BATTLEFORD, 5 mai 1885.

LISTE DES TUÉS ET DES BLESSÉS LORS DE LA BATAILLE DE CUT KNIFE HILL, SAMEDI LE 2 MAI 1885.

Tués.

1. N° 907, caporal W. H. T. Lowry, de la police à cheval du Nord-Ouest—a reçu une balle dans la tête et est mort à Battleford le 3 mai.

2. N° 565, caporal R. R. Sleigh, de la police à cheval du Nord-Ouest—a été tué par une balle dans la tête pendant le combat.

3. N° 402, constable P. Burke, de la police à cheval du Nord-Ouest—a reçu un coup de feu dans le corps et est mort à Battleford le 3 mai.

4. N° 93, clairon Herbt. Foulkes, compagnie C du corps d'école d'infanterie—a été tué par une balle dans la poitrine, pendant la bataille.

5. Soldat John Rogers, des gardes à pied du gouverneur général—a reçu une balle dans la tête et est mort pendant le combat.

6. Soldat Osgood, des gardes du gouverneur général, manquant à l'appel—on l'a vu atteint par une balle et tomber dans un ravin profond.

7. Soldat Arthur Dobbs, des carabiniers de Battleford—a été tué par une balle dans la poitrine pendant l'engagement.

8. Chas. Winder, conducteur d'un attelage—a été tué per une balle dans la tête pendant la bataille.

Blessés.

1. N° 36. Sergent John H. Ward, de la police à cheval du Nord-Ouest—a reçu un coup de feu dans le bas-ventre; la balle n'a pu être trouvée. Blessure grave.

2. Lieutenant Oscar C. Pelletier, du 9e bataillon—a reçu un coup de feu dans la cuisse gauche. Grave blessure.

3. N° 1335. Sergent Jas. T. Caffney, de la batterie B, de l'A.R.C.—a reçu un coup de feu dans les chaires de l'avant-bras gauche. Grave blessure.

4. N° 1562. Canonnier Thos. Reynolds, de la batterie B, de l'A.R.C.—a reçu un coup de feu dans l'humerus droit, en arrière; la balle n'a pas été extraite. Blessure grave.

5. N° 1435. Caporal Thos. Morton, de la batterie B, de l'A.R.C.—blessure superficielle faite par une balle dans la cuisse droite. Blessure légère.

6. N° 166. Sergent-major A. J. Spackman, de la compagnie C du corps d'école d'infanterie—a reçu une blessure dans la chaire de la partie supérieure du bras gauche. Grave blessure.

7. Premier sergent Geo. E. Cooper, des *Queen's Own Rifles*, a reçu une blessure dans la fesse droite. Blessure grave.

8. Soldat George W. Watts, des *Queen's Own Rifles*—blessure superficielle faite par une balle à la cuisse gauche. Blessure légère.

9. Soldat J. S. C. Fraser, des *Queen's Own Rifles*—blessé superficiellement au mollet gauche. Blessure légère.

10. Soldat Chas. A. Varey, des *Queen's Own Rifles*—a reçu un coup de feu sur le côté droit du cou. La balle n'a pas été trouvée. Blessure grave.

11. Soldat Geo. E. Hoyd, des *Queen's Own Rifles*, a reçu un coup de feu dans le dos, la balle a été extraite. Blessure grave.

12. Soldat Joseph McQuilken, des gardes à pied du gouverneur général—a reçu un coup de feu dans le côté droit. Blessure légère.

13. Premier sergent Chas. F. Winter, des gardes à pied du gouverneur général—a reçu un coup de feu sur le nez et la joue. Blessure grave.

14. Clairon Ernest Gilbert, des carabiniers de Battleford—a reçu un coup de feu dans le cou. Blessure grave.

W. D. OTTER, *lieutenant-colonel,*

Commandant la colonne de Battleford.

BATTLEFORD, 5 mai 1885.

CROQUIS DU CHAMP DE BATAILLE
— DE —
BATOCHE,
12 MAI 1885.

PLANCHE VII.

H. 66 H. MAIG, CAPT R. E., DEL.

CANADA BANK NOTE CO., LITH.

H. DE H. HAIG, CAPT. R. E., DEL.

CANADA BANK NOTE CO., LITH.

PLANCHE VIII.

Prise de Y_1 (v. plan) faisant face à l'église

BATOCHE.

Vue de la position à laquelle nous avancames les 9, 10 et 11 mai, 1885.

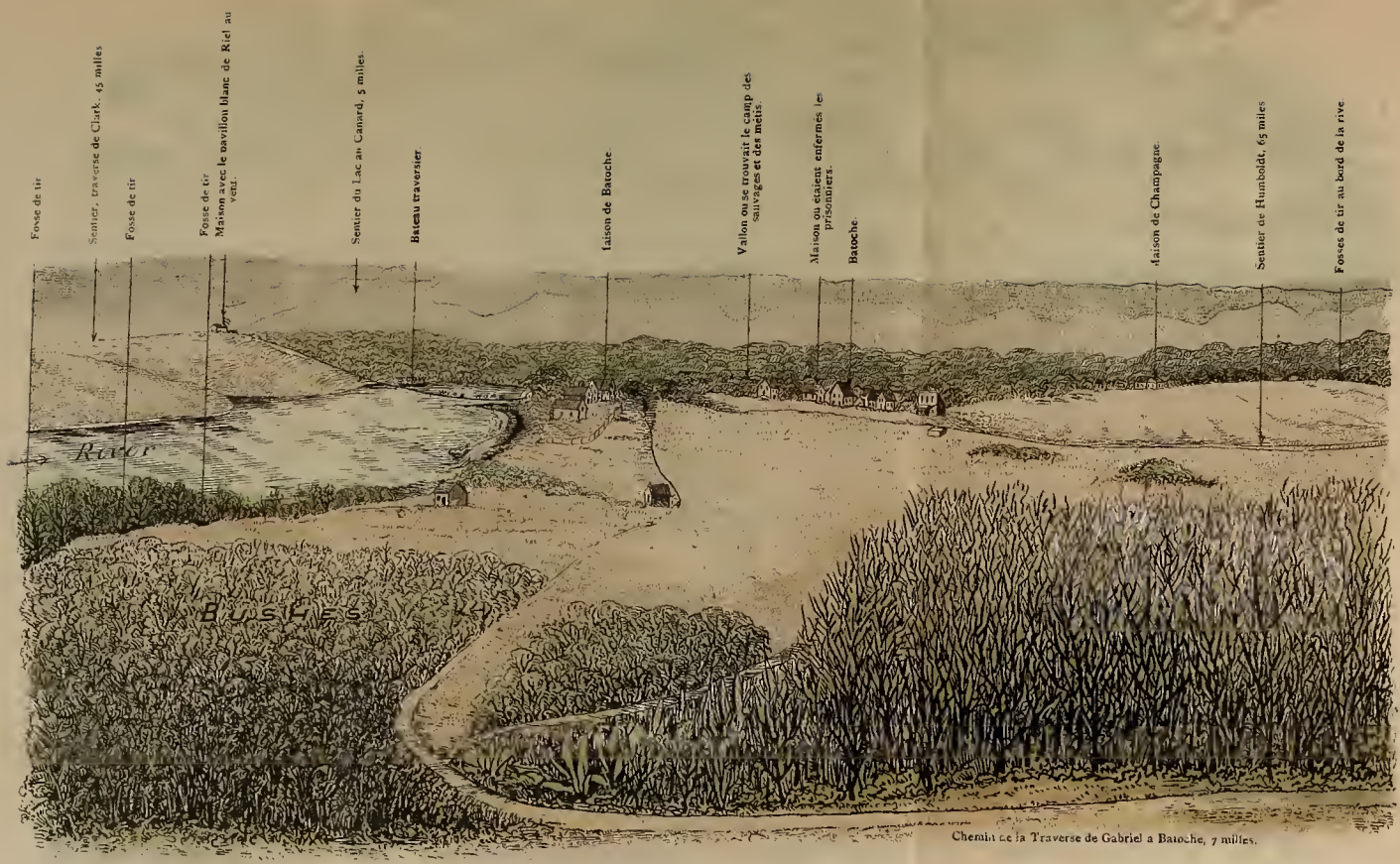

+ Canon, cal. 9 lbs.

+ Canon, cal. 9 lbs.

+ Position du Canon Gatling

Canada Bank Note Co., Lith.

H. de H. Haig, Capt. R.E., del.

Planche IX

Vue vers Batoche, de la position d'ou nos canons tirerent le 9 mai, 1885.

Prise de Z, (v. plan) faisant face à la traverse de Batoche.

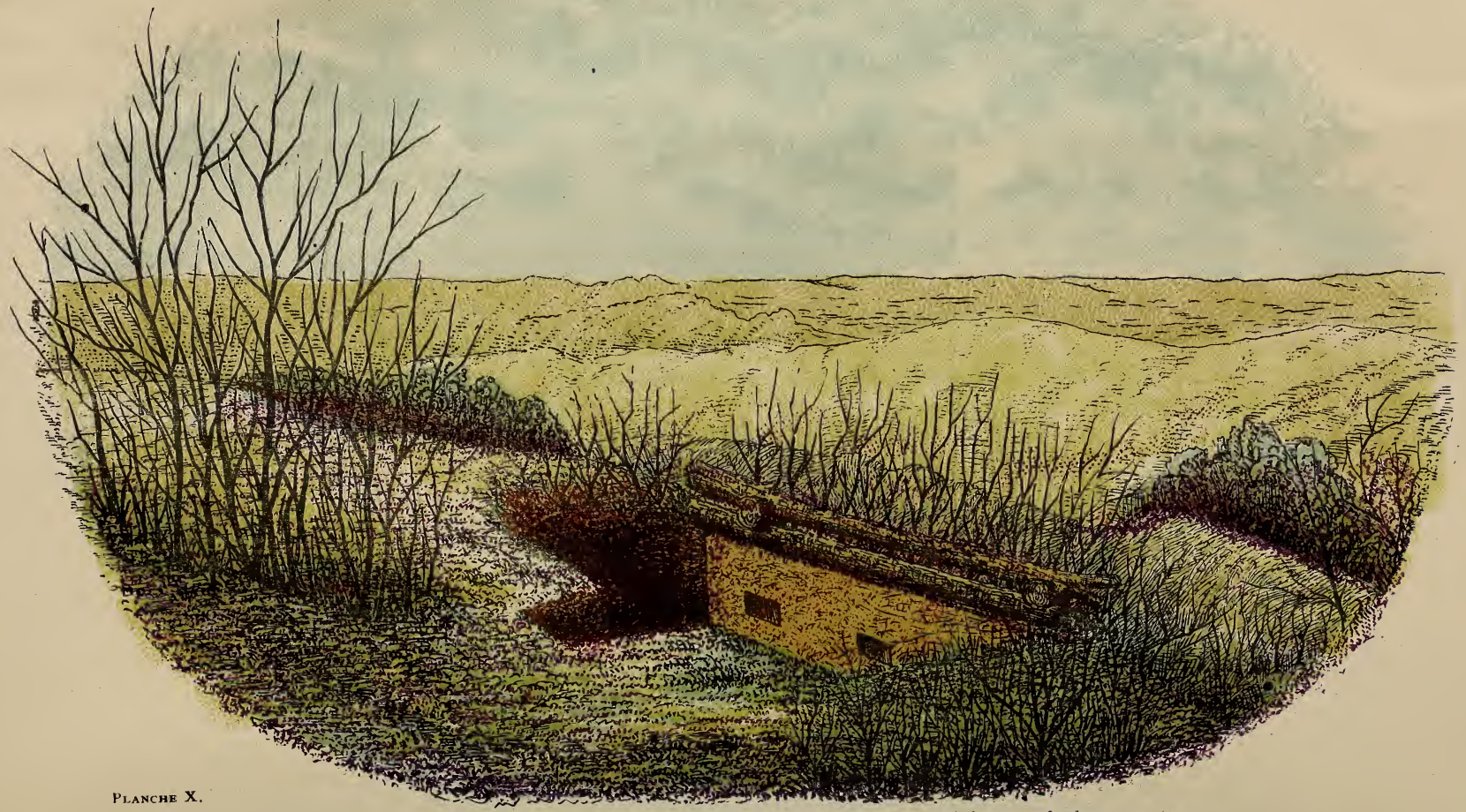

PLANCHE X.

Horison, 600 verges de distance.

H. DE H. HAIG, CAPT. R. E., DEL.

Forme ordinaire des fosses de tir construites par les rebels à Batoche : 10 pieds de profondeur ; une rampe ; meurtrières faites avec des billots. Toujours placées au bord d'un bois ; branches d'arbres plantées dessus pour en dérober l'aspect. Trous pour faire la cuisine, pour serrer les cartouches, &c. Le terrain est le plus souvent en pente en arrière et plat sur le front. Le sol est ferme et sablonneux.

CANADA BANK NOTE CO., LITH.

ANNEXE "C." DU RAPPORT DU MAJOR GÉNÉRAL COMMANDANT.

(Copie.)

EXPÉDITION DU NORD-OUEST,
BATOCHE, 31 mai 1885.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les détails de la bataille des 9, 10 et 11 et de l'action du 12. à Batoche, pour l'information de Son Excellence lord Lansdowne, gouverneur général du Canada, et la vôtre. Comme vous le savez, je levai mon camp de l'Anse-au-Poisson le 7 au matin, après avoir fait traverser la rivière à ma colonne gauche pour se rallier à ma colonne droite et avoir été rejoint par le lieut.-colonel Williams, commandant le régiment de Midland, avec deux compagnies de ce corps, et une mitrailleuse Gatling confiée au capitaine Howard, ci-devant de l'armée des Etats-Unis.

Mes forces comprenaient alors :—

La batterie A, 2 canons, 86 officiers et soldats.
La ½ batterie de Winnipeg, 2 canons, 40 officiers et soldats ;
Une mitrailleuse Gatling ;
Le 10e grenadiers royaux, 210 officiers et soldats.

Le 9ème régiment,	254	"
Un détachement du régiment de Midland,	81	"
L'infanterie à cheval de Boulton,	65	"
Les éclaireurs de French,	28	"
Total—	724	

Je formai l'infanterie en brigade et j'en confiai le commandement au lieutenant-colonel Straubenzie qui m'avait rejoint en même temps que le lieutenant-colonel Williams et les deux compagnies du bataillon de Midland. J'avais aussi fait mettre, par mon aide quartier-maître général, le capitaine Haig, I. R., le vapeur *Northcote* (qui était descendu à mon camp avec des approvisionnements) en état de défense, au moyen de pièces de bois, de sacs d'avoine, etc., et après avoir placé à bord la demi-compagnie C de l'école d'infanterie, sous les ordres du major Smith, je lui donnai instruction de descendre la rivière et de mouiller pour la nuit à la Traverse de Gabriel, de se mettre en communication avec moi à cet endroit et de descendre la rivière le lendemain, de façon à se trouver vis-à-vis de Batoche vers 9 heures a. m., auquel temps je calculais que je serais prêt à commencer l'attaque. Il devait alors opérer la diversion qu'il pourrait en notre faveur, briser, si c'était possible, le câble de la traverse de Batoche, et s'il voyait qu'il ne pourrait remonter la rivière, continuer jusqu'à la Traverse de la baie d'Hudson, au sud de Prince-Albert.

Ce qu'en réalité le vapeur a fait, vous en trouverez le récit dans le rapport du major Smith, de la compagnie C de l'école d'infanterie, que je vous transmets ci-inclus. J'ajouterai, qu'outre la demi-compagnie C, mon aide de camp, le capitaine Wise, auquel sa blessure ne permettait pas de suivre les troupes, le lieutenant H. J. Macdonald, du 90e, qui était malade, et les lieutenants Gibson et Elliott, du 10e grenadiers royaux, qui souffrait de rhumatisme, avec le Dr Moore et M. Pringle, du personnel des officiers de santé, M. Bedson, mon principal officier du service de transport, son commis Vinen et quatre bateliers, étaient à bord ; quelques-uns d'entre eux, comme on le verra par le rapport du major Smith, ont rendu de précieux services.

Le 8 au matin, ayant entendu dire que la route qui conduisait à Batoche en longeant la rivière n'était pas bonne et qu'elle offrait des endroits dangereux, je marchai à l'est, puis au nord-ouest, débouchant, à environ 9 milles de Batoche, sur la

route régulière de Humboldt à Batoche et j'y établis mon camp pour la nuit. Dès que j'eus choisi l'emplacement du camp, je poussai avec quelques hommes de l'infanterie à cheval de Boulton, jusqu'à 4 milles de Batoche, sans rencontrer de résistance, et n'ayant aperçu que deux éclaireurs de l'ennemi qui s'enfuirent à notre approche. Je choisis alors un bon endroit où établir mon camp le lendemain dans le cas où il me faudrait retraiter de Batoche.

Le 9 au matin, je laissai mon camp debout et marchai sur Batoche. Nous arrivâmes sans encombre jusqu'à un endroit situé à environ un demi-mille de la nouvelle église catholique, précisément à l'endroit où la route donne sur le bord de la rivière avant de tourner et de descendre à Batoche.

Trois maisons nous séparaient de l'église où nous vîmes un certain nombre d'hommes que deux ou trois obus et quelques décharges de la mitrailleuse Gatling mirent en fuite ; nous avançâmes lentement vers l'église. Un drapeau blanc était déployé sur une maison située immédiatement de l'autre côté de l'église. Je me rendis à cette maison et y trouvai trois ou quatre prêtres catholiques avec quelques religieuses et un certain nombre de femmes et d'enfants qui avaient l'air d'être des Métis. Après les avoir rassurés, je m'avançai avec prudence, déployant mon infanterie et repoussant l'ennemi jusqu'à ce que nous eûmes atteint le sommet d'une colline, ce qui me permit de descendre les canons et de bombarder les maisons de Batoche qu'on voyait d'un endroit juste au-dessous du sommet. Comme les maisons étaient de construction légère et pas bien grandes, les dégâts ne furent pas très considérables. Précisément à ce moment, comme quelques coups de feu furent tirés à travers la rivière, d'un taillis situé sur la rive, et comme l'endroit où se trouvaient les canons étaient complètement exposé à ce feu, je donnai l'ordre de ramener les canons en arrière, et comme on était à exécuter cet ordre, soudain l'ennemi ouvrit un feu très nourri d'un endroit où nous reconnûmes plus tard qu'il y avait des tranchées-abris dans un taillis immédiatement en aval de l'endroit où s'étaient trouvés les canons. Mais ce feu fut réduit au silence par la mitrailleuse Gatling, merveilleusement manœuvrée par le capitaine Howard, que secondait habilement le lieutenant Rivers, de la batterie A.

Quelque temps après, voyant que le feu recommençait du côté opposé et des tranchées-abris, et qu'un cheval avait été tué et un des hommes qui manœuvraient le Gatling, atteint, je donnai l'ordre au cap. Howard de ramener le Gatling, ce qu'il fit sans essuyer d'autres pertes, et le blessé fut transporté à grands risques du champ de bataille par mon aide de camp, le cap. Freer, de la compagnie B de l'école d'infanterie, et le canonnier Coyne, de la batterie A.

Je passai alors à la droite de ma ligne déployée en arrière de l'église et je vis que les hommes maintenaient leur position, mais étaient exposés à un feu partant d'un taillis devant lequel une fosse avait été récemment creusée et entourée d'une barrière de bois.

J'ordonnai alors d'amener la mitrailleuse Gatling pour réduire ce feu au silence, ce qu'elle fit tout d'abord, grâce probablement à la nouveauté de cette arme pour l'ennemi ; mais bientôt après l'ennemi recommença son feu et nous découvrîmes plus tard qu'il tirait abrité dans des tranchées construites avec soin et qui le protégeait parfaitement contre toute fusillade.

Pendant ce temps, le capitaine Peters, de la batterie A, avec une partie de l'artillerie de place de l'école de la batterie A avait essayé de déloger l'ennemi des tranchées d'où était venu le feu qui m'avait forcé de ramener les canons, mais le feu était trop vif et il leur fallut se retirer, laissant un blessé derrière eux.

Revenu à cette partie de l'attaque, et informé de ce fait, je fis descendre une partie du bataillon de Midland dans une coulée ou taillis à gauche, entre le cimetière et l'église, avec ordre d'entretenir une vive fusillade de façon à distraire l'attention de l'ennemi de l'endroit où était tombé le blessé, et j'ordonnai aussi à une partie du 90e et du 10e qui étaient couchés en travers de la route de faire la même chose.

J'envoyai ensuite un détachement de l'artillerie de place avec un brancard pour ramener le blessé, ce qu'il fit sans hésitation, et à ma grande satisfaction, il réussit à

le ramener sans perdre un homme, ce que je redoutais, mais malheureusement l'infortuné était mort.

Nos morts et nos blessés furent placés temporairement dans l'église, où ils reçurent les soins des médecins, assistés des religieuses catholiques, qui ont généreusement fait ce qu'elles ont pu pour aider à ces derniers.

Comme il commençait à se faire tard, et voyant que, bien que nous conservions notre position, il n'était pas probable que nous puissions avancer davantage ce jour-là il me fallut décider où nous établirions notre camp pour la nuit. Prenant en considération l'importance énorme en ce moment de ne pas paraître retraiter, même pour le peu de distance qui me séparait de l'endroit que j'avais choisi pour mon camp, je résolus d'envoyer chercher mes tentes et mes bagages, et de camper là où j'étais, bien que l'endroit ne fût pas favorable. J'envoyai donc en arrière, dans ce but, mon second officier supérieur du service des transports, M. Secretan, qui réussit à amener tout l'équipement de mon camp de la veille et les attelages, dans un temps remarquablement court. Après avoir formé une zareba avec les attelages, j'ordonnai aux troupes engagées de se retirer en arrière graduellement, ce qu'elles firent d'une façon satisfaisante, poursuivies par une partie de l'ennemi qui croyait probablement que nous retraitions.

Il revint bientôt de son erreur, cependant, en recevant une vive fusillade de la zareba, et bien que quelques ennemis entretinssent encore un feu isolé, à la nuit tombante ils se retirèrent, mais non sans avoir, j'ai le chagrin de le dire, tué 2 de nos chevaux et blessé un homme dans la zareba. On plaça les piquets, une légère tranchée fut pratiquée autour de la zareba, et le reste des hommes dormirent tout armés sur les quatre faces de la zareba, chaque côté étant sous la charge d'un officier supérieur avec autant de sentinelles à chaque face pour faire la garde pendant que les autres dormaient, et la nuit se passa ainsi tranquillement. Nos pertes dans cette journée ont été :—2 soldats tués, un officier et 9 hommes blessés.

10 mai.—Après un déjeuner matinal, je fis sortir l'infanterie et pris une position aussi avancée que possible, mais l'ennemi était en plus grand nombre que la veille, ce qui était surtout dû, je pense, au fait que le vapeur avait descendu la rivière. Il occupait une position près du cimetière et quelques tranchées qu'il avait construites pendant la nuit juste au-dessous de la hauteur où la mitrailleuse Gatling avait été mise en position la veille.

Une partie de l'ennemi avait aussi pris position à l'extrémité d'une pointe qui se prolongeait en aval du cimetière, et en somme nous avions plutôt perdu que gagné du terrain depuis la veille.

Je comprenais que c'était une bonne école pour mes soldats, qui apprenaient, par une expérience quelque peu pénible, la nécessité d'employer la même tactique que l'ennemi et de se tenir à couvert.

De plus, je savais que mieux que nos adversaires nous étions en état de prodiguer les cartouches que, dans ce genre de combat en tirailleurs, l'on brûlait inutilement des deux côtés, ce qui inspirait de la confiance à mes jeunes soldats, dont une partie (le détachement du Midland) n'avait pas encore reçu le baptême du feu.

Dans la matinée je fis bombarder une maison sur l'autre rive par les deux canons de la batterie A, et lancer quelques décharges aux endroits où l'ennemi se montrait.

Dans l'après-midi les deux canons de la batterie de Winnipeg bombardèrent le cimetière, occupé par l'ennemi, et quelques retranchements sur la droite de notre camp. Le soir je retirai mes avant-postes, comme la veille. Ils furent encore suivis par l'ennemi, mais j'avais fait pratiquer, jusqu'à 200 verges en avant du camp, des tranchées d'abri dans lesquelles j'avais placé un détachement d'infanterie, outre quelques autres retranchements, presque sur les flancs des avant-postes ennemis, dans lesquels étaient quelques hommes du 90e, armés de la carabine Martini-Henry. Lorsque l'ennemi s'approcha il fut accueilli par un feu meurtrier, partant de ces tranchées, qui lui fit rebrousser chemin à la hâte. Un des insurgés semblait tirer dans notre camp avec une carabine à longue portée ; il ne causa pourtant que peu de mal, un cheval seulement ayant été touché, et son feu ayant été vite réduit au silence par nos tireurs, et nous eûmes encore une nuit tranquille.

En se retirant, ce soir-là, les hommes étaient beaucoup plus fermes. Nous n'avions eu qu'un tué et cinq blessés, ce qui indiquait que nos gens avaient gagné de l'expérience dans le combat. Le temps était heureusement beau ; nous ne dressâmes point de tentes, vu qu'il y avait tant de chevaux dans la zareba.

10 *mai.*—Les éclaireurs des arpenteurs, au nombre de 50, se joignirent à nous dans l'après-midi.

11 *mai.*—Apprenant qu'il y avait non loin une belle prairie dominant les maisons de Batoche, et ayant envoyé des détachements d'infanterie occuper les anciennes positions, je m'en fus reconnaître la prairie en question avec l'infanterie montée de Boulton et le Gatling.

La route conduisant à ce terrain traversait notre camp, mais je crus qu'il était probablement défendu par quelque fortification ennemie. En quittant le camp je vis avec regret arriver sur un brancard, le père Moulin, blessé à la cuisse gauche par une balle tirée du cimetière par les rebelles, à travers les meurtrières du presbytère même. Heureusement ce n'était qu'une blessure dans les chairs ; il fut déposé dans une tente d'ambulance, et il partira pour Saskatoon avec nos blessés. Je fis un petit détour et j'arrivai sur la prairie un peu à l'est de la route. Je vis que c'était une bonne grande plaine, de forme irrégulière et d'environ deux milles de long sur environ 1,000 verges dans sa plus grande largeur, avec une espèce de légère hauteur au milieu et des ondulations. Voyant un bon nombre d'hommes se mettre en mouvement à notre gauche, nous leurs envoyâmes deux ou trois rondes du Gatling et nous garnîmes la crête de la hauteur d'une partie des hommes de Boulton.

Ceux-ci s'attirèrent bientôt un feu assez vif de la lisière des taillis qui, ainsi qu'on ne fut pas lent à s'en apercevoir, étaient défendus par une suite de tranchées-abris. Laissant là ce détachement pour tenir l'ennemi en respect, je me dirigeai vers le nord de la prairie suivi de l'infanterie à cheval. Apercevant deux éclaireurs ennemis à cheval, nous leur donnâmes la chasse, mais ils gagnèrent le bois et nous les perdîmes de vue.

Je revenais vers l'autre détachement quand j'aperçus un homme sortir à pied d'un taillis. Nous piquâmes de son côté et découvrîmes que c'était un Sauvage sans armes ; il nous dit qu'il était le domestique d'un prêtre, mais il se trouva que c'était un rebelle qui avait combattu contre nous.

Après avoir continué le feu pendant quelque temps, je donnai l'ordre de retraiter et de regagner le camp, ce que les troupes firent en bon ordre.

Nous vîmes alors que nous avions repris tout le terrain perdu, grâce à notre attaque simulée de l'aile gauche des ennemis, cette manœuvre ayant forcé les rebelles à porter une bonne partie de leurs soldats de l'aile droite au secours de l'aile gauche, pour repousser ce qu'il croyaient être une attaque générale, vu que grâce à la disposition du terrain l'ennemi ne pouvait pas juger de nos forces. Quelques soldats du bataillon de Midland, conduits par le lieutenant-colonel Williams, se précipitèrent vaillamment dans les retranchements ennemis, en arrière du cimetière, et en chassèrent les Sauvages, qui y laissèrent des couvertures et un mannequin dont ils s'étaient servis pour attirer notre feu.

Le matin, un canon de la batterie A avait tiré sur le cimetière et les tranchées-abris qui se trouvaient près de l'église.

Dans l'après-midi, j'ai fait placer deux canons de la demi-batterie de Winnipeg à l'endroit occupé par le poste avancé du Midland près du cimetière, d'où on pouvait bombarder une maison, sur l'autre côté de la rivière.

Les canons furent braqués vers cette maison sur laquelle Riel avait fait hisser un drapeau blanc orné d'un dessin, et où se dirigeait une foule considérable.

La distance était grande, et la maison si légèrement construite que les boulets ne pouvaient faire grands dégats. Les gens se sont dispersés immédiatement et ont paru se sauver dans le bois. Dans le cours de l'après-midi quelques coups ont été tirés de l'autre rive, mais un détachement posté sur une éminence qui commandait la rivière à gauche du camp a bientôt maîtrisé et fait cesser le feu. Dans la soirée, j'ai rappelé mon avant-poste au camp comme de coutume. Notre camp n'a pas eu à subir de feu. Durant la journée, quatre de nos hommes ont reçu de légères blessures.

Ceci indiquait que mes gens commençaient à se familiariser avec ce genre de guerre, et bien que nous n'eussions pas encore fait beaucoup de progrès, je résolus de persister jusqu'à ce que j'aie réussi à prendre Batoche ; j'étais sûr que j'y arriverais. Durant la journée, ceux des soldats que j'avais laissés en arrière pour protéger le camp, ainsi que les conducteurs, avaient employé leur temps à renforcer nos légers parapets, à agrandir les tranchées et à élever du côté sud du zareba un parados qui eût garanti le camp contre le feu.

12 *mai.*—Ce matin, avec tous mes hommes de la police à cheval, environ 150, un canon de la batterie A et la mitrailleuse, j'ai fait le même détour qu'hier, pris de nouveau possession du bassin, et après avoir déployé mes gens autant que possible, j'ai ouvert le feu sur les tranchées-abris vis-à-vis nous, lançant des obus et faisant jouer la mitrailleuse. Au milieu de la bataille je vis un homme s'avancer vers moi avec un drapeau blanc à la main. Je poussai mon cheval à sa rencontre et je vis que c'était un M. Ashley, arpenteur, l'un de ceux qui avaient été faits prisonniers par M. Riel. Il me dit qu'il venait de la part de Riel, qui paraissait très excité, et il me remit une lettre de ce dernier, dans laquelle il disait, faisant probablement allusion aux obus tirés sur les maisons, que si je massacrais leurs femmes et leurs enfants ils massacreraient, eux, les prisonniers. J'écrivis immédiatement en réponse que je désirais ne faire aucun mal aux femmes et aux enfants et que s'il voulait les renfermer tous dans un même endroit et me l'indiquer, je verrais à ce que personne ne tirât dans cette direction. Sur ces entrefaites, un M. Jackson arriva à pied, ayant aussi à la main un drapeau blanc, et portant une copie de la lettre dont je viens de parler. Il me dit qu'il ne voulait plus retourner, bien que je lui représentasse que sa fuite pourrait bien déterminer les rebelles à massacrer les autres prisonniers parmi lesquels se trouvait un de ses frères. Il me répondit que les prisonniers ne seraient pas inquiétés pour cela, et qu'il ne retournerait pas. Je le laissai à lui-même. L'autre prisonnier, M. Ashley, agit bien différemment. Il me dit qu'il allait s'en retourner dans l'espérance de pouvoir être utile à ses autres compagnons de captivité. Il me dit qu'ils étaient tous enfermés dans une cave noire chaque fois qu'il arrivait quelque chose d'inaccoutumé ; qu'en ce moment ils étaient tous dans la cave, dont la porte était fermée à l'aide de pierres d'une grande pesanteur, et qu'ils en avaient été retirés, Jackson et lui, pour apporter ce message. Il repartit donc avec ma réponse, et je retirai mes soldats petit à petit en bon ordre vers notre camp, donnant par là à l'ennemi, comme je l'ai appris plus tard, l'impression que je voulais l'attaquer de ce côté. Je regrette de dire cependant que nous avions alors perdu un des éclaireurs des arpenteurs, qui avait reçu une balle dans la tête tandis qu'il était couché avec le reste de ses camarades sur une hauteur à notre gauche. En arrivant au camp je fus fort contrarié de trouver que par suite de la mésinterprétation d'un de mes ordres, les avant-postes n'avaient pas été envoyés pour occuper la position reprise et pousser de l'avant pendant que, grâce à ma feinte l'ennemi s'était retiré de la droite ; mais je suis maintenant porté à croire qu'il est heureux qu'il n'en ait pas été ainsi, car je suis certain que le silence et l'absence de fusillade du côté de ma gauche ne fit que confirmer l'ennemi dans son attente que j'allais attaquer du côté de la prairie. Après dîner, nos hommes allèrent reprendre leurs anciennes positions. Deux compagnies du Midland, 60 hommes en tout sous le commandement du lieutenant-colonel Williams, furent placées à gauche s'étendant jusqu'au cimetière, et les grenadiers, au nombre de 200, sous le lieutenant-colonel Grassett, prolongèrent la ligne vers la droite jusqu'au delà de l'église.

Le Midland et les grenadiers, conduits par les lieutenants-colonels Williams et Grassett, et le tout sous le commandement du lieutenant-colonel Straubenzie, se précipitèrent en avant avec un cri de joie et chassèrent l'ennemi de ses tranchées en face du cimetière et du ravin à droite, lui faisant ainsi évacuer l'angle du coude de la rivière. Pendant tout ce temps un feu bien nourri venant de l'autre côté de la rivière nuisait à nos progrès. Quelques hommes du Midland, dans des tranchées-abris sur le bord de la rivière, faisaient de leur mieux pour lui répondre et le ralentir, tandis qu'une compagnie du 90e fut envoyée pour appuyer le lieutenant-colonel Williams à l'extrême gauche. Le

Midland et les grenadiers continuèrent à avancer, vaillamment conduits par les colonels Straubenzie, Williams et Grassett, jusqu'au bord des hauteurs entourant la partie gauche de la plaine, où étaient les maisons. Un moment auparavant était tombé mort un jeune officier du plus bel avenir, le lieutenant Fitch, des grenadiers. Sur ces entrefaites un des canons de la batterie de Winnipeg fut braqué de façon à bombarder les maisons dans la plaine ; mais après avoir tiré deux ou trois coups il était ruiné et remplacé par un canon de la batterie A, qui tira quelques boulets sans faire grands dommages, vu que les maisons ne sont ni en brique ni en pierre. Pendant ce temps je faisais avancer le 90e de façon à prolonger la ligne d'attaque, puis j'amenais démontés les éclaireurs des arpenteurs, l'infanterie à cheval de Boulton et les éclaireurs de French, pour pousser la ligne encore plus loin vers la droite. La mitrailleuse reçut alors l'ordre de venir se placer en avant du 90e pour prendre les maisons de flanc, ce qui fut vaillamment fait par le lieutenant Rivers, de la batterie A, et par le capitaine Howard. Après quelques décharges, tous à la fois se précipitèrent avec des cris de joie assourdissants, et les maisons étaient prises, les prisonniers relâchés, et Batoche virtuellement en notre pouvoir. C'est alors que le regretté capitaine French fut frappé à mort par une balle venant du ravin, pendant qu'il regardait à la fenêtre de l'hôtel Batoche. Toute l'armée regretta vivement la mort de cet officier. Il était avec l'armée depuis le commencement, toujours prêt à prendre le devant. Sa gaité et sa bonne humeur étaient proverbiales, et avaient le meilleur effet sur tout le camp. Je vous ai déjà signalé le nom du capitaine French dans les termes les plus élogieux pour cet officier. J'envoyai ensuite une compagnie de grenadiers le long de la rivière à notre gauche jusque chez le rebelle nommé Champagne, et je fis avancer une compagnie du 90e assez loin sur la droite vu qu'il venait encore quelques coups de feu d'un ravin en cet endroit. Le soir venu, toute fusillade avait cessé ; j'envoyai chercher au camp les couvertures des hommes et des vivres, et nous passâmes la nuit en bivouac autour des bâtiments. Nous trouvâmes un grand nombre de femmes et d'enfants métis et sauvages sur les bords de la rivière un peu en aval de l'hôtel Batoche ; plusieurs passèrent la nuit près de notre bivouac, pendant que d'autres ne changèrent pas de place. En examinant le champ de bataille, je fus étonné de la force de la position des rebelles, ainsi que de la manière ingénieuse et du soin avec lesquels avaient été construites les tranchées-abris. On peut se faire une idée de celles-ci en consultant un des croquis du capitaine Haig, I.R., A.Q.M.G., que je vous envoie avec le présent rapport. Dans ces tranchées et aux alentours, nous avons trouvé des couvertures, des habits, des pantalons, des chemises, des chaussures, des vivres, de l'huile, un ou deux fusils de chasse brisés et une bonne carabine. Il était évident qu'un détachement de rebelles avaient vécu jours et nuits dans ces tranchées ; et il était facile de comprendre, en les examinant, quel parfait abri elles donnaient à ceux qui les occupaient contre le feu de nos carabines, et surtout de la mitrailleuse et de l'artillerie. Ces tranchées étaient bien disposées pour faire face à une attaque de front ; mais en attaquant la droite (qui était le point le plus faible) et en la refoulant, nous pûmes prendre en flanc tous les retranchements le long du bord de la prairie, et précipiter chez l'ennemi une débandade et un sauve-qui-peut général. Comme il se faisait tard, et que mes hommes étaient fatigués, je n'ai pas essayé à poursuivre les fuyards.

Nous avons trouvé 21 rebelles morts sur le champ de bataille près des maisons, et deux sur la rive en aval du cimetière ; de plus cinq blessés, dont deux conseillers de Riel. Deux autres membres du conseil de ce dernier étaient aussi parmi les morts. Je regrette de dire que d'après les renseignements que j'ai pu avoir, Riel et Dumont se sont échappés. Ils sont partis ensemble quand ils nous ont vu nous emparer du village ; mais je vais me mettre à leur poursuite aussitôt que nous aurons découvert quelle direction ils ont prise. Pour le moment, les uns disent qu'ils ont passé la rivière et les autres prétendent que non. Pour ma part, je suis porté à croire qu'ils ne l'ont pas passée.

Mai 13.—Les Métis continuaient d'arriver avec des pavillons blancs et rendaient leurs armes ; quelques-uns sont venus d'eux-mêmes, d'autres accompagnés de leurs prêtres. J'ai une liste des rebelles les plus compromis, et je remets en liberté ceux

dont les noms ne s'y trouvent pas, leur recommandant de retourner dans leurs foyers, et les avertissant—que si, à l'avenir, ils sont accusés de quoi que ce soit, ils sont exposés à être arrêtés. J'ai maintenant 13 prisonniers dont deux sont membres du conseil de Riel. Je ferai remarquer ici que parmi les prisonniers de Riel que nous avons délivrés, se trouvait un Métis qui semblait être un blanc, du nom de Albert Monkman. Il dit qu'il a été fait prisonnier par Riel, parce que celui-ci le soupçonnait de devenir mécontent, ce qui, dit-il, était le cas. Mais j'ai une preuve qui démontre si clairement que cet homme était très compromis dans la révolte, et que ce changement d'opinion de sa part provenait très probablement du fait qu'il avait découvert être du mauvais côté, que je l'ai aussi arrêté. L'on me dit cet après-midi que Riel et Dumont sont de ce côté-ci de la rivière. Le prêtre catholique a donné ce matin l'état suivant des pertes qu'ont subies les rebelles pendant les quatre jours de bataille :—

1er jour, 4 tués et 5 blessés; 2ème jour, 2 blessés; 3ème jour, 3 blessés; 4ème jour, 47 tués, 63 blessés.—Total, 51 tués et 173 blessés.

14 *mai.*—Nous avons marché sur le Traverse de Lépine. Ayant arrêté pour dîner j'appris que Riel était quelque part dans les environs. Je résolus alors de me rendre à Guardapuis ou Traverse de Short, qui se trouve quelques milles plus près, et je campai pour la nuit.

15 *mai.*—J'envoyai des détachements d'hommes à cheval sous le commandement du major Boulton pour fouiller les bois. Dans l'après-midi, deux éclaireurs, Armstrong et Hourie, qui avaient été envoyés avec Boulton et qui s'étaient éloignés d'eux-mêmes de la troupe, rencontrèrent Riel qui se rendit, en produisant la lettre que je lui ai envoyée, et dans laquelle je lui commandais de se rendre et je lui promettais de le protéger jusqu'à ce que le gouvernement canadien eut pris une décision à son égard. Les éclaireurs l'amenèrent à mon camp, et, comme vous savez, je le fis prisonnier. Avant de soumettre à votre considération la conduite de toutes les troupes, et les noms des officiers qui, pendant les quatre jours, dans l'accomplissement des devoirs que leur imposait leur rang ou leurs fonctions, ont nécessairement attiré le plus mon attention, je demanderai la permission, en justice pour la vaillante petite armée placée sous mon commandement, d'attirer l'attention sur son effectif réel et sur ses armes, au sujet desquels on semble avoir une fausse idée, non seulement dans la presse anglaise, mais aussi dans celle du Canada. Dans un des journaux anglais on a dit qu'à l'Anse-au-Poisson j'ai attendu des renforts et que j'ai demandé 1,000 hommes de plus, et qu'ayant reçu des renforts par l'arrivée du régiment de Midland j'ai livré bataille avec 1,000 hommes et des armes bien supérieures à celle de l'ennemi. Voici les faits dans toute leur vérité : Comme vous le savez, je restai au Creek-au-Poisson pour disposer de mes blessés et attendre de l'avoine, et non pas pour y attendre des renforts. Seulement 100 hommes du régiment de Midland m'arrivèrent alors sous le commandement du lt.-col. Williams, et comme j'avais perdu, tant tués que blessés, près de 60 hommes et que j'eus à mettre 35 hommes à bord du *Northcote*, le renfort réel n'a été que de 5 hommes. Pour ce qui est du nombre réel pris dans ma troupe de 724 officiers et soldats soit : 100 hommes pour garder le camp, y laissant les blessés et les malades, les cuisiniers, les porteurs de munitions, les aides d'ambulances, etc., je n'ai pu amener que 495 hommes à l'engagement, et ce nombre comprenait l'artillerie et la mitraillense qui, vu la nature du terrain n'était pas en mesure de faire autant de mal que l'infanterie. De sorte qu'avec à peu près 400 hommes, en lui faisant subir de grandes pertes, nous avons délogé, d'une forte position soigneusement choisie et retranchée, une force (en mettant le chiffre au plus bas) de 600 Métis et Sauvages, dont un grand nombre étaient armés de fusils à longue portée et que l'on disait être les meilleurs tireurs des prairies. Après ce qui précède, je n'ai rien à ajouter sur la conduite des troupes pendant l'engagement. J'ai reçu de mon commandant en second, le lieut.-col. Straubenzie, toute l'aide possible, et le 12, sa conduite à la tête de la brigade est au delà de tout éloge. Le lieut.-col. Houghton, A.D.C., a fait preuve de beaucoup de sang-froid sous le feu, et commandait le zareba pendant la bataille du 12. Le capitaine Haig, I.R., mon aide de camp, m'a été d'une grande aide et a fait preuve de beaucoup de sang-froid sous le feu de l'ennemi; c'est un officier énergique et plein de bonne volonté, il m'a été d'une grande utilité tout le temps

de la campagne, et particulièrement en mettant la zareba à l'abri du feu plongeant de l'ennemi, ainsi que dans l'exécution des autres travaux qui exigent les connaissances d'un ingénieur. Le lieut.-col. lord Melgund, qui a été le premier officier de mon état-major pendant quelque temps, m'a aussi rendu de grands services lorsqu'il était avec moi, le 9.

Le capitaine Young, de la batterie de campagne de Winnipeg, major de brigade, a rendu de très grands services pendant toute la durée de la campagne, et il mérite beaucoup d'éloges pour la manière dont il a rempli les devoirs de sa charge. Je l'ai choisi pour garder Riel depuis le moment de sa reddition, et tout le temps que ce dernier a passé dans le camp, le capitaine Young a couché dans la tente avec lui et l'a ensuite conduit sous bonne garde à Régina.

Mon A.D.C., le lieutenant Freer, du 38e bataillon, compagnie B de l'école d'infanterie, mérite des éloges pour la manière dont il a rempli les devoirs de sa charge, exposé qu'il était tout le temps au feu de l'ennemi. Je vous ai déjà dit comment il avait aidé à ramasser un blessé en s'exposant vaillamment au feu de l'ennemi. La conduite des lieut.-colonels Montizambert, commandant l'artillerie, Williams, commandant le bataillon de Midland, Grassett, commandant les grenadiers, et du major McKeand, commandant du 90e régiment, a été ce qu'on peut désirer de mieux. J'ai remarqué la manière habile dont les lieut.-colonels Williams et Grassett ont conduit et encouragé leurs soldats pendant la charge au pas de course sur la gauche, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint les maisons de la plaine. C'est le colonel Williams qui a commencé la charge. Les officiers supérieurs des différents bataillons d'infanterie, les majors Smith et Hughes, du Midland, le major Dawson, des grenadiers, et le major Boswell, ainsi que le fonctionnaire-major et adjudant Buchan, du 90e bataillon, méritent également des éloges pour leur conduite pendant cet engagement et les autres jours.

Le major Smith, de la compagnie C du corps d'école d'infanterie, a rendu de grands services sur le *Northcote*, dans des circonstances très difficiles, avec l'aide de mon autre A.D.C., en dépit de sa blessure, et de M. Bedson, ainsi que le constate le rapport du major Smith. Le major Jarvis, commandant la batterie de campagne de Winnipeg, et le capitaine Drury, de la batterie A—deux canons—se sont signalés, durant les quatre jours, ainsi que le lieutenant Rivers, de la batterie " A," qui avait la manœuvre de la mitrailleuse Gatling. Le capitaine Howard, ci-devant de l'armée des Etats-Unis, qui était venu enseigner à nos troupes la manière de se servir de cette arme, a fait preuve de beaucoup de bravoure et de courage. Le capitaine Peters, comme toujours, était bien en avant et couvrait les canons avec les hommes à pied de la batterie A. Le lieutenant Disbrowe, attaché à la batterie A, auquel j'avais confié la garde des munitions, dès le commencement de la marche, s'est rendu particulièrement utile et mérite de grands éloges. Le major Boulton, commandant l'infanterie à cheval, excellent officier, plein de ressources, et qui m'a été du plus grand secours tout le temps qu'il a été sous mes ordres, a montré tout le courage et le sang-froid qu'on lui sait, et le 12, il m'a été très utile sur la droite, par la manière habile dont il a placé et conduit ses soldats.

Le capitaine Dennis, qui commandait les éclaireurs des arpenteurs, a rendu d'excellents services, et mérite de grands éloges pour la manière dont il a commandé ses hommes. Le capitaine French, commandant les éclaireurs, dont nous déplorons sincèrement la perte, a montré son impétuosité et son courage ordinaires. De grands éloges sont aussi dus au Dr Orton, chirurgien de la brigade, et à ses subordonnés, pour leurs soins excellents et leur assiduité auprès des blessés.

Nous devons encore des remerciements au Rév. D. M. Gordon, de l'église presbytérienne, qui rejoignit le 90e au camp du Creek-au-Poisson, et qui l'accompagnait à la bataille de Batoche— ainsi qu'au rév. C. C. Whitcombe, de l'église d'Angleterre, qui rejoignit les grenadiers le 16 mai, pour le soin qu'ils ont pris des besoins spirituels des blessés et du reste des troupes. Je vous transmets ci-joint des esquisses de nos positions, par le capitaine Haig, I.R., mon A.Q.M.G.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très obéissant serviteur,

FRED. MIDDLETON, *major général,*

Commandant des troupes de l'expédition du Nord-Ouest.

EXPÉDITION DU NORD-OUEST COMMANDÉE PAR LE MAJOR GÉNÉRAL MIDDLETON, C. B.

ETAT des officiers et des soldats tués pendant l'attaque de Batoche, du 9 au 12 mai, inclusivement.

24 mai 1885.

Grade et noms.	Cause de la mort.	Observations.
Batterie A—		
Canonnier Wm Philipps	Coup de feu	9 mai.
10e grenadiers—		
Lieut. W. Fitch	do	12 mai.
Soldat T. Moore	do	9 mai.
9e bataillon—		
Soldat R. R. Hardisty	do	10 mai.
Soldat J. Fraser	do	12 mai.
Eclaireurs de Boulton—		
Cap. E. L. Brown	do	12 mai.
Cap. J. French	do	12 mai.
Corps de renseignement—		
Lieut. A. W. Kippen	do	12 mai.

Récapitulation.

9 mai	2
10 mai	1
12 mai	5
Total	8

E. A. GRAVELEY,
Chirurgien de brigade.

FRED. MIDDLETON,
Major général,
Commandant de l'expédition du Nord-Ouest.

Etat des officiers et des soldats blessés pendant l'engagement de quatre jours, à Batoche, du 9 au 12 mai, inclusivement.

Grade et noms.	Nature de la blessure.	Observations.
Batterie A—		
Canonnier Wm Fairbank	Cuisse	9 mai.
Artillerie canadienne royale—		
Canonnier M. Cowley	do	9 mai.
do F. Carpentier	Genou droit et jambe gauche	9 mai.
Dr T. Stout	Ecrasé par un affût	9 mai.
10*e grenadiers—*		
Soldat Brisbane	Front	11 mai.
do Eager	Mâchoire	12 mai.
Caporal Foley	Côté	11 mai.
Soldat H. Millsom	Estomac	12 mai.
do A. Martin	Epaule	10 mai.
do Marshall	Cheville du pied	12 mai.
do Barber	Tête	12 mai.
do Cantwell	Main et cuisse	9 mai.
do Quigley	Bras droit	12 mai.
Cap. Manley	Pied	12 mai.
Major Dawson	Jambe	12 mai.
Soldat ———	Rupture pendant le combat	12 mai.
Cap. Mason	Hanche	9 mai.
Serg. d'état-major Mitchell	Front	11 mai.
Clairon Gaghan	Main	12 mai.
Soldat Cook	Bras	12 mai.
do Stead	do	10 mai.
do Scobell	do	10 mai.

Grade et noms.	Age.	Nature de la blessure.	Observations.
90e Bataillon.			
Caporal Wm. Kemp	24	Coup de feu à l'œil droit	9 mai.
Soldat Ralph Baron	20	Coup de feu à la main gauche	10 mai.
Soldat Mack Errickson	21	Coup de feu au bras gauche	11 mai.
Soldat Alex. L. Young	25	Coup de feu à la cuisse gauche	12 mai.
Sergent F. R. Jackes	26	Coup de feu à la main gauche	12 mai.
Sergent M. John Watson	41	Coup de feu au pouce gauche	12 mai.
Caporal James Gillies	28	Coup de feu à la jambe gauche	12 mai.
Soldat F. Alex. Watson	27	Coup de feu dans le cou et la poitrine	12 mai.
Major A. Mackeand	27	Entorse à la jambe pendant l'action	12 mai.
Bataillon de Midland.			
Sergent A. E. Christie	.....	Bras droit	12 mai.
Lieut. G. E. Laidlaw	.....	Mollet droit	12 mai.
Soldat Wm. Barton	.....	Hanche gauche	12 mai.
Caporal E. A. E. Halliwell	.....	Visage	12 mai.
Cap. John Halliwell	.....	Epaule gauche	12 mai.
Sergt-maj. de cie Wm. T. Wright	.....	Bras gauche	12 mai.
Soldat S. N. Daley	.....	Main gauche	12 mai.
Infanterie de Boulton.			
Soldat W. Hope Hay	.....	Avant-bras	12 mai.
Eclaireurs de French.			
Soldat G. R. Allen	.....	Epaule droite	9 mai.
R. S. Cook	.....	Jambe gauche	9 mai.
Corps de renseignement.			
— Garden	.....	Epaule	12 mai.
A. O. Wheeler	.....	Epaule	10 mai.

BLESSÉS SUR LE "NORTHCOTE" PENDANT L'ACTION.

Non-combattants, M. Pringle, corps du service d'ambulance		9 mai.
" M. McDonald, de l'équipage du bateau		9 mai.
" M. Vinen, du service de transport		9 mai.
Blessés pendant la campagne	40	
Lésés " "	3	
Blessés sur le bateau	3	
Total	46	

E. A. GRAVELEY,
Chirurgien de brigade.

Blessés le 9	9
" 10	5
" 11	4
" 12	25
Total	46

FRED. MIDDLETON,
Major général, commandant l'expédition du N.-O.

ANNEXE C, 1 DU RAPPORT DU MAJOR GÉNÉRAL COMMANDANT.

BATOCHE, 13 mai 1885.

Le capitaine et major titulaire Smith, commandant la compagnie C du corps d'école d'infanterie, au major général Middleton, commandant la milice du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que conformément à l'ordre n° 1 du 6 courant, je me suis rendu, le 7, avec le détachement de la compagnie C du corps d'école d'infanterie, placé sous mes ordres (2 officiers et 31 sous-officiers et soldats) à bord du bateau à vapeur *Northcote*. Dans l'après-midi nous descendîmes jusqu'à la "traverse" de Gabriel Dumont, où nous mouillâmes et demeurâmes jusqu'au 9 au matin.

En outre de la compagnie C se trouvaient à bord M. Bedson, principal officier de transport; l'aide de camp Wise, blessé à l'affaire de l'Anse-au-Poisson; 3 officiers malades, savoir, le lieutenant Hugh J. Macdonald, du 90e, et les lieutenants Elliott et Gibson, des grenadiers royaux; le docteur Moore et M. Pringle, du personnel de santé; plusieurs hommes du service d'approvisionnement et de transport; un correspondant de journal, et plusieurs habitants du pays, qui, sous la protection des soldats, regagnaient leurs foyers. Tout ce monde était assez bien armé et pouvait mettre en jeu environ 50 carabines. (Nous remorquions deux grandes barges chargées d'approvisionnements.) Une fois à bord je vis que l'on avait en partie mis le bateau en état de défense, mais pas suffisamment, selon moi; aussi employâmes-nous la journée du 8 à augmenter ses moyens de défense en empilant des sacs d'avoine, des boîtes de viandes, etc.

De bonne heure, le 9 au matin, nous nous préparâmes à partir, et des postes furent assignés à tous ceux qui étaient à bord. M. Bedson était chargé du bateau et des approvisionnements, et c'est de lui que le patron recevait ses ordres; pour moi je pris le commandement général des hommes sur le pont. Le patron du bateau reçut instruction de jeter l'ancre un peu en amont de Batoche. Il était à sa connaissance qu'un câble de fil métallique était tendu en travers de la rivière en cet endroit; et il savait qu'il y avait danger que ce câble ne barrât le passage au bateau, et on l'avertit de se tenir en conséquence sur ses gardes.

Un peu après 6 heures du matin, nous descendîmes le courant jusqu'à environ 2 milles en amont de Batoche, où, voyant que nous allions probablement arriver à cet endroit avant l'heure fixée par vous (8 a.m), nous jetâmes l'ancre. Nous nous remîmes en route à 7.40, et immédiatement après on tira sur le bateau des deux côtés de la rivière. Nous fûmes un certain temps sans riposter, mais le feu des rebelles devint bientôt plus vif et nous commençâmes à tirer à volonté et par pelotons, ce que nous continuâmes de faire sans relâche jusqu'à ce que nous fussions à quelque distance en aval de Batoche, tant pour faire taire le feu des rebelles que pour faire croire à ces derniers que nos forces étaient beaucoup plus considérables qu'elles ne l'étaient réellement. Au moment où nous passions devant Batoche le feu était particulièrement vif, et j'entendis un fracas comme si une partie du pont eut été emportée. Environ 2 milles plus bas le feu de l'ennemi se ralentit; je donnai l'ordre de "cesser le feu," et peu après nous laissâmes tomber l'ancre. J'appris alors que les cheminées et le sifflet à vapeur avaient été renversés par le câble de traille, et qu'ils étaient couchés sur le pont; que le patron et le pilote, qui tous deux s'étaient tenus dans la cabine du timonier, étaient dans un état de grande terreur, et que M. Pringle, du personnel de médecins, ainsi que M. Vinen, aide-officier de transport, avaient été blessés. Voyant que nous étions descendus si loin, je demandai au patron pourquoi il n'avait pas suivi ses instructions; ce à quoi il répondit qu'à cause de la fusillade il n'avait pas pu gouverner le bateau et était arrivé sur le câble sans s'en apercevoir. Je lui ordonnai alors de remonter la rivière, mais il répondit que c'était impossible, attendu que n'ayant plus de cheminée le bateau pouvait prendre feu, et que, de plus, il était dangereux pour lui d'aller dans la cabine de timonerie. Des mesures furent immédiatement prises pour réparer cette avarie, et l'on eut bientôt

mis en position deux courtes cheminées faites d'une seule. Ceci fait, restait la difficulté soulevée à propos de la cabine du timonier. Ce dernier refusa positivement d'y entrer. Nous lui persuadâmes alors d'y mettre son charpentier à l'œuvre. On monta des matériaux, et le charpentier travaillait à la cabine lorsque furent tirées, de la rive ouest, plusieurs balles, dont l'une l'atteignit à la cheville du pied, où elle se logea. Nous constatâmes alors que des rebelles s'étaient glissés le long du côté ouest, et qu'à l'abri du bord de la rivière ils tiraient sur quiconque se montrait à bord du bateau. Ceci mit fin à l'ouvrage, car, ainsi que me le dit le patron, il était impossible de décider son équipage à revenir sur le pont. Le sifflet à vapeur ayant été emporté, nous n'avions plus le moyen de faire connaître notre position aux troupes qui étaient sur la rive. Les autorités du bateau ne voulant pas se charger de remettre ce sifflet en position, on demanda des hommes de bonne volonté, sur quoi le soldat Coombes, de la compagnie C, et l'un des hommes du bateau, s'offrirent de le replacer—ce qu'ils vinrent à bout de faire sous le feu de l'ennemi, et je suis heureux de le dire, sans qu'il leur arrivât d'accident. Dans le cours de l'après-midi M. Bedson apprit que l'un de ses hommes avait déjà servi en qualité de pilote lamaneur et qu'il consentirait à se mettre à la roue. Nous en fîmes donc la proposition au patron, qui répondit encore par des objections. Après quelques pourparlers nous reconnûmes que le pilote proposé ne pourrait pas opérer d'une manière satisfaisante avec le mécanicien, en sorte qu'après consultation avec M. Bedson et le capitaine Wise, nous décidâmes de passer la nuit dans la position où nous nous trouvions, et d'attendre une communication possible avec vous. Nous placâmes ensuite de fortes gardes, et fîmes les préparatifs nécessaires pour résister à toute attaque pouvant venir du côté de la rive. Pendant la nuit l'ennemi continua à tirer sur le bateau des deux côtés de la rivière, mais nous nous abstînmes de riposter. Le lendemain matin, dimanche, M. Bedson et moi pressâmes de nouveau le patron d'avancer. Il s'en excusa encore sur la faiblesse de la cabine du timonier, mais finit par dire, avec beaucoup de répugnance, qu'il se mettrait en route si nous voulions mettre cette cabine à l'épreuve des balles. M. Bedson mit alors ses gens à l'œuvre avec l'aide de mes hommes; on monta des matériaux, et, dans le cours de l'après-midi, la cabine du timonier fut renforcée au gré du pilote. Pendant tout ce temps l'ennemi continua à tirer par intervalles, mais comme nos hommes travaillaient du dedans ils ne furent pas aperçus et n'étaient exposés qu'à des coups de hasard. Il s'agit ensuite de savoir si nous remonterions on descendrions la rivière. Nous désirions vivement nous rendre à Batoche, mais le patron dit qu'il ne pouvait pas remonter sans danger avec les barges à la remorque; qu'il allait manquer de bois, et qu'il lui faudrait en prendre davantage avant de pouvoir rester longtemps à quelque endroit que ce fût. Nous prîmes donc la résolution de descendre jusqu'au passage d'eau du poste de la compagnie de la Baie-d'Hudson, d'y laisser les barges, de prendre du bois et suffisamment de vivres pour la colonne, et de retourner immédiatement à Batoche. Vers 6 heures du soir, nous levâmes l'ancre sous le feu de l'ennemi et descendîmes la rivière quelques milles, et, à la brune nous mouillâmes pour la nuit. Nous repartîmes au jour, le lendemain; mais nous étions à peine en route que nous donnâmes sur un banc de sable, ce qui nous causa un retard d'environ trois heures. Finalement, nous arrivâmes au passage d'eau sans autre accident, vers 3 heures de l'après-midi. Nous y trouvâmes le bateau à vapeur *Marquis*, arrivé de Prince-Albert le matin de ce jour-là; et M. Bedson ayant décidé de lui faire remonter la rivière en compagnie du *Northcote*, des mesures furent immédiatement prises pour compléter son équipement et le mettre en meilleur état de défense. Je donnai instruction à M. White-Fraser, qui commandait la police à cheval de ce poste, de confier ce bateau à un officier accompagné d'autant d'hommes que pourrait en fournir son détachement. Il se chargea lui-même de ce service. Mes ordres aux deux bateaux étaient de partir au point du jour, le lendemain, pour remonter la rivière; mais pour une raison ou pour une autre il était huit heures que nous n'étions pas encore partis. En route la timonerie du *Marquis* se dérangea, et le *Northcote* dût prendre ce dernier à sa remorque. Cela fut cause que nous ne pûmes avancer que très lentement, et nous arrivâmes à Batoche sans autre accident, vers huit heures du soir, juste trop tard pour participer à la brillante victoire d'hier.

Avant de clore le présent rapport j'attirerai votre attention sur le zèle et l'énergie dont M. Bedson a fait preuve en cette occasion ; ses services ont été des plus précieux. Je mentionnerai aussi l'appui et les conseils que j'ai reçus de votre aide de camp, le capitaine Wise, qui a montré un sang-froid et un courage remarquables ; malgré sa blessure il persista à rester dans la cabine—partie la plus exposée du bateau—et son exemple contribua beaucoup à inspirer de la confiance à tous ceux qui étaient à bord. Les autres officiers se sont aussi montrés très actifs et vigilants ; les sous-officiers et les soldats se sont comportés de manière à me satisfaire pleinement, et, à l'exception de l'équipage, les non-combattants qui étaient à bord ont fait le coup de feu avec un zèle qui ne pouvait pas être surpassé.

Notre faiblesse s'explique par le fait que le patron, le pilote et le mécanicien du bateau étaient des étrangers, et que son équipage se composait d'employés civils, et non d'hommes enrôlés.

Les blessés (j'ai le plaisir de dire que leurs blessures n'étaient pas graves) furent envoyés du passage d'eau à Prince-Albert en voiture.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

H. SMITH, *capitaine et major titulaire,*
Commandant la Cie C du corps d'école d'infanterie.

ANNEXE D DU RAPPORT DU MAJOR GÉNÉRAL COMMANDANT.

CAMP DE FORT-PITT, 28 mai 1885.

Au major général MIDDLETON, commandant.

MONSIEUR,—Le 25 au matin, ayant appris par le capitaine Oswald, éclaireur avancé, que les ruines du fort Pitt brûlaient encore et qu'un parti de Sauvages se trouvait dans les environs, je poussai en avant et arrivai à Fort-Pitt sans opposition. J'envoyai des éclaireurs dans toutes les directions. Le révérend chanoine McKay et le révérend John McDougall traversèrent la rivière avec des éclaireurs ; ils rapportèrent avoir vu des empreintes de pieds de femmes blanches, et trouvé des pantoufles. Je me préparai immédiatement à traverser la rivière. Le lendemain, je fus informé qu'à 10 milles environ de Fort-Pitt on avait tiré sur le major Steele, qui commandait les éclaireurs avancés sur le côté est ou nord de la rivière, deux Sauvages avaient été tués et leurs ponies capturés. L'un de ces Sauvages portait la médaille de la Reine, et l'on dit que ce fut lui qui commença le désordre au lac à la Selle. Dans l'entrefaite j'avais envoyé le major Perry avec 20 constables de la police à cheval explorer le côté sud de la rivière. Il n'est pas encore revenu. Je reçus ensuite, du major Steele, l'information que les Sauvages étaient en nombre devant lui ; ses éclaireurs en avaient compté 187 loges. Je me mis immédiatement en route avec toutes les troupes dont je pouvais disposer, après avoir laissé une compagnie du 65e pour fortifier et protéger ce qui restait du fort Pitt, avec l'équipage de camp et les approvisionnements que je laissai en arrière. Ma force armée se composait de 195 soldats d'infanterie, de 29 soldats de cavalerie et d'un canon. Désirant avancer promptement, j'employai tous les chariots disponibles pour transporter le détachement d'infanterie légère de Winnipeg, et fis partir celui du 65e par la rivière, en bateau plat. En rejoignant le major Steele et ses éclaireurs je quittai les chariots et avançai 4½ milles, et je trouvai l'ennemi occupant une position très avantageuse et demandant des renforts au moyen de signaux. Je l'attaquai immédiatement et le délogeai sans perte de notre côté. Le major Steele, avec la police du Nord-Ouest et les éclaireurs qu'il commandait, enleva la position de gauche, avec l'aide d'une compagnie de l'infanterie légère de Winnipeg. La pièce de campagne, placée sous les ordres du capitaine Strange et du maréchal de logis O'Connor, de la P. C. N.-O., et servie par un détachement de l'infanterie légère de Winnipeg, fit d'excellente besogne. Il me fut impossible d'attendre l'arrivée du 65e, qui quitta les embarcations et marcha allègrement en avant. Je suivis les traces de l'ennemi jusqu'à l'approche de l'obscurité, à travers un pays terriblement boisé et difficile, où je pus à peine trouver assez d'espace pour former les chariots et les chevaux en corral. Mes soldats n'ayant pas de tentes bivouaquèrent sans feu, sous les armes.

Au point du jour, le 28, je me remis en marche, et trouvai de nombreuses traces de sentiers frais convergeant vers les forces sauvages. Vers 7 heures du matin je trouvai l'ennemi occupant, au confluent des rivières du Daim et du Petit-Daim, une position inexpugnable offrant un saillant avec un glacis naturel couronné de broussailles et des tranchées-abris le long de la crête. La rivière du Daim, qui se répand en marais couvrait le front et les flancs de la position, dont l'étendue était d'environ trois milles. Déployant ma petite troupe, je lançai en avant, à pied, l'infanterie montée de Winnipeg et les éclaireurs, sous la conduite du major Steele, tandis que le détachement du 65e et la demi-compagnie d'infanterie légère de Winnipeg, se déployant sur la droite sous les ordres du major Hughes, constituaient une réserve commandée par le colonel Osborne Smith. Le major Hutton, avec les carabiniers à cheval d'Alberta, protégeait le flanc droit, et le canon confié au capitaine Strange et au sergent Owen fit d'excellente besogne en réduisant au silence plusieurs tranchées-abris. Je disposai les chariots en corral en arrière. Jugeant qu'il était impossible d'attaquer de front, j'ordonnai au major Steele de retirer ses hommes pour monter à cheval et faire un détour dans le but d'essayer à tourner le flanc droit de l'ennemi tandis qu'on occuperait son attention sur le front. Pendant que je me trouvais momentanément absent,

il revint et rapporta que la position de l'ennemi s'étendait d'un mille et demi et qu'en avant se trouvait un marais impraticable pour ses hommes, tandis que d'après les éclaireurs cette position avait une étendue de trois milles et était défendue par au moins 600 hommes, dont quelques-uns se glissèrent sous bois et ouvrirent sur les chariots disposés en corral derrière nous un feu sous lequel ne bronchèrent pas les conducteurs d'attelages, placés sous les ordres du capitaine Wright, du 43e bataillon. Je jugeai à propos de retraiter vers un terrain plus découvert, ce que les troupes firent sans la moindre précipitation. Le canon, sous les ordres du capitaine Strange, tira jusqu'au dernier moment, le feu de l'ennemi cessant presque complètement. Le retour étant protégé par les hommes (à pied) du major Steele, nous ne fûmes pas inquiétés. Ces hommes se rendirent à un endroit découvert, éloigné de 6 milles, où ils disposèrent les chariots en corral, mirent les chevaux à l'herbe, et firent cuire des aliments pour les soldats. Vu le feu que nous avons essuyé, nos pertes sont très légères, parce que les hommes ont su trouver un excellent abri :—

65*e bataillon :*—Le soldat Lemai, balle dans les poumons.

Le soldat Marcotte, blessé grièvement, mais non dangereusement.

Le constable J. McRea, de la P. C. N.-O., balle dans la jambe.

Toutes les troupes ont fait leur devoir à mon entière satisfaction. Des remercîments sont dus au major de brigade Dale ; au major Steele, commandant de la cavalerie ; aux lieutenants-colonels Osborne Smith et Hughes, chefs de bataillon ; au capitaine Wright, préposé aux approvisionnements ; et au major Boulton, sous les ordres duquel étaient les pontonniers. Le chirurgien Pennyfather a fait les préparatifs d'ambulance.

T. B. STRANGE, *major général, et*
colonel commandant l'expédition.

ANNEXE E DU RAPPORT DU MAJOR GÉNÉRAL COMMANDANT.

BATTLEFORD, 26 mai 1885.

Le lieutenant-colonel Otter, commandant la colonne de Battleford des forces expéditionnaires du N.-O., au major général Middleton, commandant la milice du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un rapport sur la force armée dont j'ai eu le commandement depuis le 9 avril jusqu'au 24 mai.

Conformément aux instructions reçues par votre télégramme du 11 avril, m'enjoignant de me rendre de "Swift-Current à Battleford, soit par bateau à vapeur, soit par terre, le plus tôt possible," je formai immédiatement une colonne des troupes suivantes, savoir :—

Police à cheval du N.-O. (1 canon) sous les ordres du lieutenant-colonel Herchmer (dont 25 montés.)	50
Batterie B d'A. R. C., major Short (2 canons)	113
Cie C du C. E. I., lieutenant Wadmore	49
Gardes à pied du G. G., capitaine Todd	51
Carabiniers de la Reine, lieutenant-colonel Miller	274
Eclaireurs	6
Total de tous grades	543

Partis de Swift-Current le 13 avril, nous arrivâmes vers 3 heures de l'après-midi, le lendemain, au passage d'eau de la Saskatchewan (25 milles). Nous ne trouvâmes là qu'un bateau à vapeur ("*The Northcote*"), et comme il ne pouvait pas prendre à son bord tous mes hommes avec les approvisionnements, force me fut de choisir l'alternative, c'est-à-dire la route de terre. Les autres bateaux à vapeur attendus n'étaient pas encore alors partis de Medicine-Hat.

Entre l'attente de munitions et de chariots, et un grand vent qui empêchait le bateau de passer l'eau, le soir du 17 était arrivé avant que la colonne eût traversé la rivière.

A 1 heure de l'après-midi, le 18, nous nous mîmes tout de bon en marche. Le convoi était long, car outre des vivres et de l'avoine pour vingt jours, du foin pour dix jours, et du bois pour quatre jours, je pris assez de voitures pour transporter la plus grande partie de l'infanterie.

Le convoi de chariots (200) porta l'effectif de la colonne à 745 officiers et soldats, avec 450 chevaux.

Le premier jour nous ne fîmes que douze milles, parce que chacun était novice à cette besogne Faisant halte pour la nuit à 5 heures de l'après-midi, nous formâmes avec les chariots un *laager* ou *corral* en forme de carré au milieu duquel on mit les chevaux, tandis qu'en dehors de ses différentes faces furent placés les canons et les tentes. Du commencement à la fin de la marche ce plan fut adopté tous les soirs.

Chaque jour nous partions à 5.30 du matin ; nous faisions, à midi, une halte de deux heures, après laquelle nous continuions notre route jusqu'à 5 heures de l'après-midi. Les éclaireurs et la police couvraient la tête de la colonne le jour, et, la nuit, le camp était protégé par des gran'gardes.

Il n'arriva rien d'extraordinaire pendant la marche, et à 5 heures de l'après-midi, le 23, la colonne entière arriva à trois milles de Battleford, dont la garnison fut avertie que nous étions dans le voisinage. A peine étions-nous campés que nous aperçûmes un incendie dans la direction de la ville, et le lieutenant-colonel Herchmer poussa immédiatement en avant, avec la police et les éclaireurs, pour savoir quelle en était la cause. On constata que ce qui brûlait était la maison du juge Rouleau, à laquelle le feu avait été mis par un parti de Sauvages qui se retira à l'approche de notre détachement, après avoir échangé quelques balles avec lui.

La distance entre le passage d'eau de la Saskatchewan et Battleford—160 milles —fut parcourue en 5½ jours. Nul doute que la présence d'un nombre de voitures suffisant pour soulager les hommes à pied a beaucoup contribué à nous faire avancer rapidement, mais le principal stimulant fut le vif désir qu'avait chacun de voler au secours de ceux qui se trouvaient renfermés dans la caserne de Battleford.

A mesure que les chariots furent déchargés, on les renvoya au passage d'eau pour être employés dans le service régulier de transport.

Il m'est très agréable de faire rapport de la bonne conduite universelle des différents corps, ainsi que du désir qu'ils ont en tout temps témoigné de remplir avec ponctualité, ordre et empressement les devoirs qui leur étaient assignés.

Je désire aussi attirer votre attention sur les bons services rendus par le détachement monté de la police à cheval du Nord-Ouest, placé sous les ordres du capitaine Neale; par le capitaine Mutton, des carabiniers de la Reine, en qualité de quartier-maître et de préposé aux approvisionnements; par le lieutenant Sears, du corps d'école d'infanterie, major de brigade; et par M. A. V. Armit, l'officier de transport.

J'ai, envers le lieutenant-colonel Herchmer, de la police à cheval du Nord-Ouest, que vous avez placé dans mon état-major, beaucoup d'obligations pour l'aide et les conseils qu'il a toujours été prêt à me donner. C'est à son énergie et à sa connaissance du pays qu'est grandement dû le succès de la marche.

Le 24 au matin le camp fut transporté près de l'hôtel du gouvernement, vis-à-vis de Battleford, et je pris le commandement des mains de l'inspecteur Dickens.

La garnison se composait comme suit, savoir:—

Police à cheval du Nord-Ouest, inspecteur Dickens.....	43
Compagnie de carabiniers de Battleford, capitaine Nash.....	45
Home Guards, capitaines Wyld et Scott.....	134

outre lesquels, des hommes, des femmes et des enfants, au nombre de 365, vivaient dans les limites de la place de la caserne.

Les 26, 27 et 28 je fis élever des retranchements autour de l'hôtel du gouvernement, sous la direction du major Short, de l'A. R. C., et du lieutenant Sears, du C. E. I., afin de le mettre à l'abri comme poste avancé; mais le 29 j'envoyai le lieutenant-colonel Miller, avec trois compagnies de son bataillon, occuper la ville, donnant en même temps, aux habitants réfugiés sur la place de la caserne, l'ordre de retourner dans leurs demeures.

Le 1er mai fut faite, à la Butte du Couteau-Cassé, la reconnaissance dont il vous a déjà été transmis un rapport.

Vu la quantité de munitions et approvisionnements qui commençaient alors à arriver de Swift-Current, et à cause des difficultés et retards éprouvés en les transportant de l'autre côté de la rivière Bataille au moyen de la seule embarcation qui fût disponible (un petit chalan), force me fut d'ordonner la construction d'un pont, dont les matériaux et la main-d'œuvre coûtèrent $550. J'espère qu'en ceci je serai approuvé, attendu que l'économie de temps et d'argent qui en est résultée a plus que compensé les frais de la construction de ce pont.

Voyant que les habitants, ne considérant pas comme une protection suffisante les hommes déjà envoyés, ne voulaient pas retourner à leurs maisons, je fis traverser le reste de la colonne le 8, à l'exception d'une compagnie des carabiniers de la Reine, qui, sous les ordres du capitaine Brown, resta pour occuper l'hôtel du gouvernement.

J'établis le camp de mes troupes sur une commune, au sud de la caserne, et postai des gran'gardes le soir, pour assurer de notre protection les habitants et les colons qui déménagèrent alors en ville, ou se mirent sous des tentes près de la caserne. De fortes corvées furent employées à nettoyer la place de la caserne, et brûler les rebuts et la litière qui s'étaient accumulés sur cette place et ses alentours par suite de ce que tant de monde l'avait occupée si longtemps.

On envoya des détachements chercher du foin, de l'avoine, etc., aux réserves et aux fermes abandonnées.

Des patrouilles furent envoyées tous les jours entre les rivières, vers le sud, sur la route de Swift-Current, afin de tenir la communication libre pour les approvisionnements, et aussi au sud-ouest, tandis que les éclaireurs (dont je n'avais que huit)

poussèrent encore plus loin en quête de renseignements sur l'ennemi. Il était très difficile, avec ces quelques éclaireurs, de surveiller, comme il le fallait, une si grande étendue de pays, et ce service mit plus que de raison à contribution les forces, tant des hommes que des chevaux. Le 8, un de mes éclaireurs tomba au pouvoir des Sauvages, à environ 30 milles de Battleford.

La garnison primitive fit avec zèle et empressement sa part de tous les services.

Le 12 mai, les éclaireurs rapportèrent que Poundmaker avait quitté son dernier campement, apparemment (pensèrent-ils) pour le lac Qui-Résonne, situé au sud-ouest; mais comme il avait incendié des milles de prairies pour effacer ses traces, ils n'avaient pu apprendre rien de certain sur son intention.

De bonne heure, le lendemain matin, les éclaireurs furent envoyés dans la direction du lac Qui-Résonne, avec ordre de ne pas revenir avant d'avoir obtenu des renseignements certains sur les mouvements de l'ennemi. Il est évident qu'ils ne réussirent pas à relever à temps la bonne trace, car à 8 heures du matin, le 14, un convoi d'approvisionnements traîné par 20 bœufs et trois attelages de chevaux fut capturé sur la route de Swift-Current, à 15 milles de Battleford, par un parti de Sauvages et de Métis; et, plus tard, le même matin, une patrouille de neuf hommes de la police à cheval, à la tête de laquelle était le maréchal-des-logis Gordon, fut attaquée près du même endroit par environ vingt-cinq Sauvages, et forcée de retraiter après avoir eu un homme tué—le constable Elliott—et un blessé—le constable Spencer.

Le 16 les éclaireurs envoyés le 13, revinrent et rapportèrent qu'ils avaient suivi la trace des Sauvages depuis leur premier campement jusqu'à la réserve du Faisan-Rouge, située à 25 milles au sud-est de Battleford.

Les Sauvages, n'ayant pas appris la victoire décisive remportée par vous à Batoche, gagnaient l'est, sans doute pour se joindre à Riel. Ce rapport vous fut transmis par dépêche télégraphique, et vos ordres furent reçus et exécutés.

Le 20 mai, le révérend Père Cochin, prêtre catholique romain, Charles Bremner, et deux autres, qui avaient été prisonniers de Poundmaker, arrivèrent à Battleford, accompagnés des conducteurs de chariots faits prisonniers le 14 courant, avec une lettre que m'écrivait le chef sauvage pour me dire qu'il venait d'apprendre la défaite de Riel, et qu'il désirait entrer en arrangements. Je renvoyai le prêtre avec la réponse que seul vous pouviez traiter avec lui, et qu'en attendant votre arrivée je consentirais à la cessation des hostilités.

Le 24 vous arriviez à Battleford et preniez le commandement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. D. OTTER, *lieutenant-colonel,*
Commandant la colonne de Battleford.

———

ANNEXE F DU RAPPORT DU MAJOR GÉNÉRAL COMMANDANT.

BATTLEFORD, 7 juillet 1885.

Le lieutenant-colonel Otter, commandant la colonne du lac à la Tortue des forces expéditionnaires du Nord-Ouest, au major général Middleton, commandant la milice du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que conformément à un télégramme reçu de vous le 7 juin, m'enjoignant " de prendre autant de monde que possible et de battre la plaine aux Ecureuils, au nord-ouest du lac au Brochet, afin de barrer le passage à Gros-Ours dans le cas où il retraiterait dans cette direction," j'ai formé une colonne des corps suivants, savoir :—

Batterie A d'A. R. C., capitaine Drury, avec deux canons.....	30
Cie C du C. E. I., lieutenant Wadmore.....	40
Gardes à pied du gouverneur général, capitaine Todd.....	45
Carabiniers de la Reine, lieutenant-colonel Miller.....	245
Eclaireurs, lieutenant Sears, du corps d'école d'infanterie.....	25
	385

Des attelages pour le transport des approvisionnements et des bagages, au nombre de 42 et sous la conduite de M. Armit, accompagnaient la force armée.

Comme il n'y avait pas de cavaliers disponibles à Battleford, à l'exception de cinq hommes de l'infanterie montée de Boulton, je fus obligé d'organiser à la hâte en corps d'éclaireurs le peu d'hommes qu'il y eut moyen de rassembler et auxquels furent joints ceux de Boulton, et je plaçai le tout sous les ordres de mon major de brigade, le lieutenant Sears, du corps d'école d'infanterie.

Le 8 la colonne passa la Saskatchewan-Nord sur le bateau à vapeur *Baroness*, et elle se mit en marche le 9 au matin. Comme il faisait très chaud j'adoptai le plan de marcher depuis 4 heures jusqu'à 9 heures du matin, et de 4 heures à 9 heures du soir, consacrant au repos le reste de la journée.

En 3 jours nous arrivâmes à Stoney-Creek, situé à environ 55 milles de Battleford et à trois de l'extrémité sud du lac à la Tortue. De cet endroit nous fouillâmes les côtés ouest et est du lac et battîmes les plaines pendant trois jours.

Le 12 notre détachement d'éclaireurs enleva cinq ponies, de la farine et du lard à une couple de Sauvages, sur le côté ouest du lac. Ces Sauvages, qui se sauvèrent dans les bois, avaient sans doute fait partie de la bande de Gros-Ours ; en effet, pris plus tard ils reconnurent que c'était vrai.

Le 14, deux éclaireurs rencontrèrent les vestiges d'un campement remontant à 3 jours, à environ 15 milles de l'extrémité nord du lac; les traces se dirigeaient vers le N.-E. A cet endroit fut trouvé un étui à brosse marqué " W. J. McLean, H.B.Co." et l'on constata que le campement s'était composé de 40 loges. Vu que la route passait à travers des bois très épais, je ne pouvais pas poursuivre la bande avec de l'infanterie et espérer de la rejoindre.

Toutefois, le lendemain nous poussâmes vers l'est, dans une direction aussi parallèle que possible à la route suivie par l'ennemi, et ce jusqu'au lac aux Roches, d'où un détachement fut envoyé à travers les bois, dans la direction du nord, afin de retrouver cette route—ce en quoi il ne réussit pas.

Le 16 j'envoyai au lac au Bouleau, situé à 20 milles à l'est du lac aux Roches, des éclaireurs qui découvrirent une bande de 150 Saulteux (non compris dans les traités), à la tête de laquelle était le chef Ciel-Jaune. Ayant été les voir je trouvai en leur possession 43 têtes de bétail et 4 chevaux appartenant à des colons; je leur enlevai ces animaux, mais comme en fait d'armes ces Sauvages n'avaient que quelques fusils de chasse, et vu qu'ils n'avaient pas suivi le sentier de la guerre, je leur permis d'aller au lac au Brochet, selon leur désir, à l'exception de cinq hommes impliqués dans le vol de bétail. Je ne pus obtenir de cette bande aucuns renseigne-

ments sur Gros-Ours, bien que je la soupçonnasse fortement de connaître quelque chose de ses mouvements.

Le 19 j'envoyai au colonel Irvine un courrier qui revint le lendemain m'annoncer qu'il avait vu, dans le voisinage du lac au Pélican, plusieurs Sauvages qui l'avaient empêché d'aller plus loin. Le jour même que partit le courrier j'envoyai dans le nord, entre le lac aux Roches et le lac au Bouleau, un autre détachement qui réussit, le 21, à relever la continuation de la trace trouvée le 14, mais de beaucoup réduite et gagnant vers l'est.

Le lendemain le lieutenant Sears partit pour le lac au Pélican avec presque tous les éclaireurs. Envoyant quelques-uns de ces derniers suivre la trace des Sauvages, il gagna avec le reste le lac au Pélican afin de devancer ces derniers. La colonne fut conduite encore plus loin vers l'est, jusqu'au lac au Bouleau, vu que c'était là un bon terrain de campement et une base convenable.

Le 24 je me rendis au lac au Pélican, où j'appris qu'on avait perdu, sous bois, la trace des Sauvages, qui s'étaient dispersés et avaient dissimulé tout vestige de leur passage. Sears était allé jusqu'à l'extrémité sud du lac Vert, et, y trouvant des éclaireurs du colonel Irvine, leur avait communiqué tous les renseignements qu'il possédait. En revenant il rencontra le colonel Irvine et le gros de sa troupe à l'est du lac au Pélican, sur la route de Carlton, auquel endroit ils venaient d'arriver du lac Vert en quête d'approvisionnements.

Sears et ses éclaireurs restèrent encore une journée ou deux dans le voisinage du lac au Pélican, puis ils revinrent au camp le 27, avec cinq Sauvages de la bande de Gros-Ours, qu'ils avaient faits prisonniers. Ces Sauvages rapportèrent que Gros-Ours était encore dans les collines du Pélican, sur le côté ouest du lac de ce nom, et que Petit-Tremble était parti vers le sud avec quelques loges, dans l'intention de traverser, au Coude, dans les collines de l'Aigle. Ce renseignement s'accordant avec la conclusion à laquelle en étaient arrivés nos propres éclaireurs, le lieutenant Sears partit de nouveau le 27, avec 10 hommes et deux des prisonniers comme guides. Il tomba sur les traces de Petit-Tremble, mais elles remontaient à cinq jours, et ce chef avait trop d'avance pour que nos éclaireurs pussent le rejoindre avec leurs ponies alors déjà rendus, tandis que celles de Gros-Ours ne purent être relevées, bien qu'on les cherchât pendant trois jours.

On en vint à la conclusion que Gros-Ours, se voyant presque seul, avait dissimulé ses propres traces pour prendre celles de Petit-Tremble, et que, guettant l'occasion il était tranquillement revenu sur ces dernières pendant quelques jours.

Ayant reçu de vous, le 28, l'ordre de retourner à Battleford s'il n'y avait pas moyen de prendre Gros-Ours, je partis du lac au Bouleau dans l'après-midi du 29, laissant encore une partie de mes éclaireurs dans les collines du Pélican, et j'arrivai à la rivière le 1er juillet, à 8 heures du soir.

J'ai encore une fois le plaisir de rendre compte de l'admirable conduite des corps placés sous mon commandement. La plupart de nos marches ont été faites dans un pays âpre et difficile; la chaleur était grande, et les mouches fort importunes, et cependant tous ont fait preuve de la meilleure humeur et de la plus grande fermeté.

On ne se servit que très rarement des tentes.

Je dois des remerciments au lieutenant-colonel Montizambert, de l'artillerie royale canadienne, et au lieutenant-colonel Miller, des carabiniers de la Reine, pour leurs conseils et leur aide toujours franchement donnés, ainsi qu'aux commandants de corps, qui, par leur bonne volonté, ont donné un exemple qui a été suivi par les hommes placés sous leurs ordres.

L'énergie déployée par le lieutenant Sears, chef des éclaireurs, a été des plus digne d'éloges. Toujours prêt pour les services qui mettent à contribution, au suprême degré, les forces tant morales que physiques d'un homme, et qui imposent une infinité de privations et de misères, il semblait ne jamais se lasser de la tâche qui lui était assignée.

Je dois aussi consigner la précieuse aide que m'ont prêtée le capitaine Mutton, des carabiniers de la Reine, quartier-maître de brigade et préposé aux approvision-

nements, ainsi que l'officier de transport, M. A. N. Armit. Ces messieurs se sont acquittés de leurs fonctions respectives avec constance et dévouement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

W. D. OTTER, *lieutenant-colonel,*
Commandant la colonne du lac à la Tortue.

ANNEXE G DU RAPPORT DU MAJOR GÉNÉRAL COMMANDANT.

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS DES FORCES EXPÉDITIONNAIRES D'ALBERTA, DEPUIS MARS 1885 JUSQU'AU 2 JUILLET DE LA MÊME ANNÉE.

A BORD DU BATEAU À VAPEUR "NORTH WEST," 4 juillet 1885.

Au major général MIDDLETON, C. B.,
Commandant la milice du Canada.

MONSIEUR,—En conformité d'instructions reçues, je soumets le rapport suivant:

Aux premières nouvelles de l'insurrection, qui furent immédiatement suivies du départ de la police à cheval du Nord-Ouest pour aller rejoindre le colonel Irvine, on me demanda de présider une assemblée publique, convoquée à Calgary, dans le but d'organiser la défense.

On enrôla des hommes dans le but de former une compagnie de cavalerie légère pour le district, ainsi qu'une garde domestique à pied pour la ville de Calgarry.

Ces offres de service furent transmises au ministre de la milice, et je reçus de lui une dépêche télégraphique me demandant d'agir.

Une seconde assemblée fut convoquée pour le samedi suivant, afin de procéder au choix des officiers et autres détails. Ayant été forcé de retourner à mon rancho par affaire, je n'assistai pas à cette assemblée.

Les avis semblèrent divisés à cette assemblée, mais le lendemain, la rumeur que les Pieds-Noirs marchaient sur Calgary fut cause d'une alarme qui modifia l'opinion de ceux qui n'avaient pas partagé le même sentiment. Le major Hatton prit les noms d'un certain nombre d'hommes qui s'étaient déjà inscrits, et obtint ceux d'autres individus, et soumit au ministre de la milice l'offre d'un corps de cavalerie qui fut accepté sous le nom de "carabiniers à cheval d'Alberta."

Je fus surpris de constater que non-seulement les colons du district étaient absolument sans armes, mais que les pâtres et les rancheros, gens que l'on n'avait jamais vus sans armes jusque-là, avaient compté sur la protection de la police et la proximité du chemin de fer, bien qu'ils fussent entourés par des réserves peuplées de Sauvages bien armés.

Et cependant la police dut être retirée à la première alerte, et le chemin de fer avait lui-même besoin de protection, vu que c'était le seul moyen d'avoir du secours de l'est.

Les pâtres, si peu armés qu'ils fussent, ne pouvaient pas être retirés de la région des ranches, qui, au cœur même des réserves, offraient aux maraudeurs sauvages, tant pour les fins de transport que pour celles de l'approvisionnement, des chevaux et du bétail qui auraient permis à un soulèvement de se prolonger indéfiniment parmi eux, ou assuré une vente facile des animaux volés par l'entremise d'alliés de l'autre côté de la frontière américaine.

Le rancho de la rivière Haute, représenté par le capitaine Jenkins, autrefois de la brigade de carabiniers, M. Smith et autres; les colons de Pine-Creek, représentés par M. Goodsell; le rancho M. C. et les colons de la rivière de l'Arc, sous la direction de M. J. Christie, formèrent des patrouilles à cheval.

Ayant reçu du major général Middleton un ordre télégraphique m'enjoignant de prendre le commandement du district d'Alberta, je me mis en relations avec le capitaine Cotton, de la police à cheval du Nord-Ouest, qui commandait au fort McLeod, et le capitaine Stewart, qui agit énergiquement en organisant une cavalerie de rancheros, dans le but de battre le pays jusqu'à Medicine-Hat et la frontière.

Le capitaine Cotton mit le fort McLeod en état de défense comme place de refuge pour les familles des environs, posta des courriers entre McLeod et Calgarry, et m'aida par tous les moyens en son pouvoir—envoyant, à ma demande, une pièce de campagne, avec un détachement choisi de police à cheval, sous les ordres de l'inspecteur Perry, rejoindre la colonne. Par ordre du major général Middleton, je me préparai à marcher sur Edmonton, où les colons s'étaient portés en foule, abandonnant leurs fermes depuis Victoria et le lac aux Castors.

Je reçus de ces districts des messages implorant assistance, vu le soulèvement des Sauvages, qui détruisaient les fermes et volaient tous les vivres à la rivière du Daim, à la rivière Bataille, aux Buttes de la Paix, au lac aux Castors, au lac à la Selle, ainsi qu'au lac aux Grenouilles, où ils avaient commis des meurtres atroces.

Le département de l'intérieur m'ayant permis de profiter des services du capitaine Hamilton, de la P. C. N.-O., et ayant eu du ministre de la milice l'autorisation de m'adresser à M. Hardisty, de la compagnie de la Baie d'Hudson, je réussis, grâce aux efforts de ces messieurs, à trouver des moyens de transport et des approvisionnements.

La cavalerie légère, si nécessaire pour une force armée qui cherche sa route à travers 600 milles de pays difficile, fut organisée par le major Steele, de la police à cheval du Nord-Ouest, qui avec 20 hommes de ce dernier corps forma un noyau auquel furent ajoutés les éclaireurs commandés par le capitaine Oswald, et les carabiniers d'Alberta placés sous les ordres du major Hatton.

La fourniture d'armes, de munitions et de sellerie fut une source de grande diffités et de retards. Il était sans doute difficile de satisfaire aux nombreuses demandes faites à la fois au département de la milice, de plus, l'on n'avait pas en magasin les carabines Winchester qu'il fallait pour la cavalerie, et il fut d'abord impossible de se les procurer.

Le 10 avril je reçus de l'agent du chemin de fer Canadien du Pacifique à Gleichen, un télégramme disant que les employés quittaient leurs postes, et refusaient de rester à moins d'être protégés par les troupes. Les hommes occupés à construire ce chemin dans les montagnes avaient aussi abandonné l'ouvrage, et le major Steele et son détachement furent retenus pour protéger les magasins de la compagnie. Le même jour un détachement d'autant de carabiniers à cheval d'Alberta qu'il fut possible d'en armer et équiper, fut envoyé pour garder le chemin de fer et surveiller la réserve des Pieds-Noirs à Gleichen.

Le 12 arriva à Calgarry le 65e bataillon de voltigeurs. Il campa et s'occupa d'exercices et de tir à la cible jusqu'à ce que l'on pût réunir des moyens de transport suffisants pour envoyer en avant au moins la moitié du bataillon.

Une partie de l'équipage de campement ayant été laissée en arrière, le colonel Ouimet obtint la permission de retourner afin de compléter les arrangements, et d'expliquer plus amplement la situation au ministre. Il rejoignit ensuite son bataillon et prêta une grande aide en maintenant la ligne de communication et d'approvisionnement à Edmonton, ainsi qu'en pourvoyant à la sûreté de la région du lac La-Biche.

Dans la nuit du 14 quelqu'un essaya d'enlever les chevaux du major Walker, tout près de Calgarry, et l'on tira sur ses hommes. Je donnai aux gardes instruction de faire feu sur ceux qui tenteraient de commettre des brigandages.

Quelques Cris, du camp des Pieds-Noirs, tentèrent aussi d'enlever des chevaux du rancho M. C. C. Ils tirèrent sur la garde domestique des ranchos, dont l'un des hommes riposta, jetant à bas de sa selle un Sauvage qui fut emporté par ses camarades. Les maraudeurs abandonnèrent les chevaux, qui furent recouvrés.

Plus tard un troupeau de chevaux du rancho M.C.C. fut poussé dans une fondrière où 13 de ces animaux périrent. C'est parmi les Sauvages, la manière ordinaire de s'emparer des chevaux indomptés. On se plaignit aussi que des Gens-du-Sang avaient tué un bouvillon apppartenant à I. G. Baker, et que les Sarcis avaient tué du bétail appartenant à M. Livingstone.

Le chef Pied-de-Corbeau, quoique sincère, peut-être, dans ses protestations de fidélité, était incapable de contrôler tous les jeunes gens de sa tribu ; et les Gens-du-Sang, les Pieds-Noirs et les Piégânes, renforcés par des Sauvages des Etats-Unis, se seraient sans doute soulevés si les troupes avaient essuyé un revers.

Dans les circonstances il était imprudent de dénuer de troupes la contrée où se faisait l'élevage du bétail. Le lieutenant-colonel Osborne Smith, commandant de l'infanterie légère de Winnipeg, reçut donc l'ordre de laisser des détachements à la traverse des Pieds-Noirs et à Gleichen, pour garder le chemin de fer Canadien du Pacifique et surveiller la réserve des Pieds-Noirs ainsi que les routes du nord, remplaçant en même temps les carabiers à cheval d'Alberta. Une compagnie commandée par le capitaine Valency fut aussi envoyée au fort McLeod en compensation du

détachement de police à cheval parti de là avec un canon de campagne pour rejoindre la colonne que je commandais.

Les colons de la rivière du Daim, sous la conduite du révérend M. Gaety et de M. Beatty, amenèrent leurs familles à Calgary, disant que leurs maisons avaient été pillées par les Sauvages. Je distribuai quelques fusils à ces gens, qui s'en retournèrent sous l'escorte d'un détachement de 15 éclaireurs commandés par le lieutenant Coryell.

Le révérend John McDougall, de Morley, offrit ses services avec quatre Assiniboines. Il poussa jusqu'à Edmonton pour assurer les colons que j'avançais avec toute la célérité possible.

Les Sauvages des bandes de Peau-d'Hermine et de Bobtail, dont les réserves confinaient avec la ligne de marche, avaient déjà pillé les magasins de la compagnie de la Baie-d'Hudson ainsi que les missions, mais, ils en exprimèrent ensuite du repentir, par l'entremise du Père Scullen, qui était courageusement resté à son poste au milieu d'eux.

Le Père Lacombe offrit aussi ses services et accompagna le révérend M. McDougall. Ces messieurs avertirent les Sauvages que leur seule chance de pardon pour les délits passés reposait dans leur bonne conduite future. Le lieutenant-gouverneur Dewdney se mit également en relations avec eux par l'entremise du Père Scullen.

Peu après l'arrivée du 65e une tempête de neige extraordinairement forte pour cette époque de l'année retarda encore le rassemblement des moyens de transport, ainsi que le mouvement du détachement d'éclaireurs du lieutenant Coryell, dont 7 sur 10, eurent la vue grandement affectée.

Le 17 l'infanterie légère de Winnipeg, commandée par le lieutenant-colonel Osborne Smith, arriva et campa à Calgary.

Le lendemain la compagnie d'infanterie de Winnipeg, commandée par le capitaine Valency, se mit en route pour le fort McLeod, avec un détachement de carabiniers à cheval d'Alberta, comme escorte d'éclaireurs, sous les ordres du lieutenant Lauder.

Les préparatifs de transport de 15 jours de vivres et de fourrage pour l'aile droite du 65e bataillon, commandée par le lieutenant-colonel Hughes, étant achevés, et rapport ayant été fait que la cavalerie légère du major Steele avait l'équipement nécessaire, les troupes reçurent l'ordre de se mettre en marche le lendemain, 20.

Ordre fut donné au lieutenant-colonel O. Smith (qui resta avec le commandement à Calgarry, vu que le major général Strange accompagnait l'avant-garde) de faire avancer aussitôt que possible l'aile gauche du 65e, sous les ordres du major Perry, de la P. C. N.-O., avec un détachement de police et un canon de campagne,—lui-même devant suivre, avec le reste de son bataillon, et les carabiniers d'Alberta, commandés par le major Hatton, aussitôt qu'ils seraient équipés. Les selles destinées à ce corps tardèrent à arriver, et lorsqu'on les reçut il se trouva qu'elles étaient hors de service, et furent déclarées telles par une commission d'officiers. Il fallut néanmoins les rapiécer et s'en servir à défaut d'autres. Le lieutenant-colonel Osborne Smith ne tarda pas à se conformer à ses instructions en suivant par des marches rapides.

Le 20 avril, les troupes d'avant-garde, placées sous mes ordres personnels, et composées de 4 compagnies du 65e bataillon (160 hommes), commandées par le lieutenant-colonel Hughes, et la cavalerie du major Steele, composée de 20 hommes de la police à cheval du Nord-Ouest et de 40 éclaireurs, avec le major Dale, autrefois des fusiliers de Madras, comme major de brigade, etc., le lieutenant Strange, A.D.C., le capitaine Wright et le sous-officier d'état-major Rum, du 43e bataillon, ainsi que le transport et les approvisionnements, avec M. Allen comme premier vaguemestre, partirent de Calgary.

Cette petite force armée avait à garder une longue file de 175 chariots et charrettes, qui, parfois, s'étendait inévitablement sur une distance de 1½ à 2 milles.

Que ce convoi soit arrivé sans encombre à sa destination, cela est dû, je crois, aux précautions prises, ainsi qu'aux soigneuses reconnaissances de l'infanterie de Steele, attendu qu'une poignée de Sauvages aurait facilement pu jeter le désarroi parmi des chevaux mal gardés et infliger de lourdes pertes à 160 hommes d'infanterie

chargés de veiller sur un convoi d'une pareille longueur, avançant péniblement à travers les forêts et les marais au nord de la rivière du Daim.

Vu qu'à Calgary nous n'avions pas trouvé d'armes disponibles pour les conducteurs d'attelages, ces hommes n'en avaient pas. Les chariots furent disposés en cercle tous les soirs, et des postes avancés placés suivant la nature du terrain.

Le convoi prit quelque temps pour traverser la rivière de l'Arc et campa au ruisseau du Nez.

Le 21 avril, nous nous rendîmes et campâmes à la Coulée de McPherson, où une forte tempête de neige fit qu'il devint difficile de voir la route.

La tempête de neige se continua le lendemain, mais cela ne retarda pas la marche.

La colonne campa chez Scarlett, le 22 au soir.

Le lendemain, les troupes se remettant en marche allèrent camper à 6 milles au sud de Pins-Courts.

Nous arrivâmes aux Fourches le 24, et le lendemain, 25, atteignîmes la rivière du Daim, que nous trouvâmes gonflée.

Les marais difficiles à travers lesquels les chariots durent parfois être traînés par les hommes mêmes, vu que les chevaux perdaient pied, mirent à une rude épreuve l'énergie du 65e, qui, néanmoins, travailla de bon cœur.

En soulevant les chariots et restant debout sur les coussins, on parvint à passer la rivière le 26. Quelques charrettes seulement furent emportées par la force du courant, mais on les recouvra toutes par la suite ; seulement, les vivres qu'elles contenaient furent gâtés. Comme le bois était trop épais pour que la cavalerie pût le battre avec succès, le 65e traversa le premier, et, s'avançant en tirailleurs, fouilla les bois. Des feux de signaux allumés par les Sauvages indiquaient que nos mouvements étaient surveillés de près.

Le 27 nous nous rendîmes et campâmes à la rivière de l'Aveugle. Un détachement de sapeurs-pontonniers, composé d'hommes choisis du 65e et commandé par le capitaine Wright, du 43e bataillon, et 3 hommes de la cavalerie légère, sous les ordres du maréchal de logis Borrowdaile, furent envoyés en avant, et rendirent d'excellents services en jetant des ponts sur les ruisseaux, rendant les marais passables au moyen de troncs d'arbres et de fascines, et, en certains endroits, frayant de nouvelles routes à travers les bois.

Nous continuâmes à avancer le 28 et campâmes, le 29, à la rivière Bataille, où le Père Scullen vint à ma rencontre avec Peau-d'Hermine et Bobtail. Je ne donnai pas la main aux chefs, ni ne les reçus, mais je leur fis comprendre, par l'entremise du Père Scullen, que le gouvernement les traiterait suivant leur conduite future. Le révérend Père Lacombe, M. et madame Glass, et M. et madame Nelson, vinrent aussi au camp, ces derniers, ainsi que l'agent de la Cie de la Baie-d'Hudson, rapportant que les Sauvages avaient pillé chez eux.

L'expédition arriva au ruisseau de la Pierre-à-Pipe le 30 avril, traversa la Saskatchewan le 1er mai avec le convoi de chariots, et, entrant à Edmonton, campa près du fort de la compagnie de la Baie-d'Hudson.

Le 2, les bateaux plats construits conformément à des arrangements précédemment faits par l'entremise du révérend J. McDougall, furent inspectés, et il fut constaté qu'on n'avait pas perdu de temps. On engagea du monde en sus, par l'entremise de M. McDougall, facteur de la compagnie de la Baie-d'Hudson, y compris tous les charpentiers et les volontaires commandés par le capitaine Stiff, lequel corps avait fait un bon service en tenant garnison jusqu'à mon arrivée dans le fort de la compagnie de la Baie-d'Hudson. Les troupes qui n'étaient pas de corvée pour décharger les munitions et approvisionnements pratiquèrent le tir à la cible. Restait aussi à accoutumer au bruit de la fusillade les chevaux de cavalerie qui n'était pas encore entièrem domptés.

Les approvisionnements arrivés par les chariots avaient été déchargés et placés dans le moulin de la compagnie de la Baie-d'Hudson, sur le bord de la rivière, pour être embarqués sur les chalans lorsqu'ils seraient prêts.

Le capitaine Wright, munitionnaire, se procura le plus promptement possible du fourrage et des vivres supplémentaires, mais il n'y avait que très peu de provisions dans Edmonton. Le facteur de la compagnie de la Baie-d'Hudson disait qu'il s'attendait à une famine dans le district, ainsi qu'au loin dans le nord, et vu qu'un si grand nombre des magasins de la compagnie avaient été pillés, et que les communications avec les points du nord étaient interrompues, des commandes furent envoyées à la compagnie de la Baie-d'Hudson, à Calgary, pour de nouvelles fournitures.

On réorganisa le transport et renvoya une partie des voitures pour aider au major Perry, et le reste se prépara pour le mouvement en avant de la cavalerie du major Steele et de deux compagnies du 65e bataillon, commandées par le capitaine Prévost, vers Victoria.

Un retard considérable fut éprouvé le 5 au soir, alors que la colonne du major Steele se préparait à se mettre en route, par le fait que les conducteurs d'attelages refusaient de partir sans armes ; mais on finit par surmonter cette difficulté en promettant de leur en distribuer en arrivant à Victoria. Rendus à ce dernier endroit les conducteurs refusèrent positivement d'aller plus loin sans être armés. On attendait des armes qui avaient été demandées par télégramme avant le départ de Calgary.

Le major Perry arriva le 5 avec le reste de l'aile gauche du 65e bataillon (moins une demi-compagnie laissée à la rivière du Daim), un canon de 9 et un détachement de 20 hommes de la police à cheval du Nord-Ouest. Les attelages traversèrent la rivière, sur le bord de laquelle furent déchargés les bagages, etc., pour être embarqués sur les bateaux. Une compagnie du 65e reçut ordre de tenir garnison au fort Edmonton, et une autre au fort Saskatchewan, où il ne restait que 10 hommes de police sous les ordres du major Grisbach. Vu qu'il y avait 12 ans que les munitions d'artillerie étaient en magasin à McLeod, il était nécessaire de les essayer, ce qui fut fait. Il se trouva qu'elles étaient encore bonnes. Le 6, le 65e bataillon fit des exercices en tirailleurs, et le reste du transport fut rassemblé, partie pour retourner et aider au lieutenant-colonel Smith, et partie pour se rendre à Victoria avec le reste du 65e.

Le 7, une compagnie du 65e se mit en route pour la rivière Bataille, et une demi-compagnie partit pour la ferme des collines de la Paix. Des mesures furent prises pour l'achèvement des défenses du fort Edmonton, et des calfats ainsi que des constructeurs d'embarcations furent adjoints à la garnison de ce fort.

Le 8 le lieutenant-colonel Hughes se mit en route pour Victoria avec le reste du 65e, et le même jour, ainsi que le lendemain, les défenses du fort Edmonton furent achevées, des tranchées-abris creusées, et le reste des approvisionnements et le fourrage rentrés.

Le lieutenant-colonel Smith et l'infanterie légère de Winnipeg, avec les carabiniers d'Alberta et un convoi d'approvisionnements arrivèrent le 10 mai ; le lendemain l'infanterie légère de Winnipeg et les carabiniers d'Alberta pratiquèrent le tir à la cible. La totalité des troupes placées sous mon commandement se composant de recrues, et les chevaux de la cavalerie n'étant pas accoutumés au feu, il était nécessaire de consacrer tous les loisirs au tir de la cible et aux exercices pendant qu'on construisait des embarcations et amassait des approvisionnements.

Le facteur en chef, M. McDougall, me prêta toute l'aide possible, mais il était difficile de trouver des bateliers et des pilotes sûrs. Force me fut de renvoyer les premiers, engagés qui avaient laissé sombrer les embarcations faute de les avoir vidées. Les Métis étaient les seuls qui connussent la rivière, et leurs amis avaient tellement effrayé les gens en disant qu'il était certain que l'ennemi, en tirant des bords, détruirait les embarcations et exterminerait ceux qui les monteraient, qu'il nous fut difficile de trouver des bateliers.

J'ai le regret de dire qu'une lettre à moi transmise par le lieutenant-colonel Osborne Smith, condamnant la construction des embarcations et demandant qu'une commission fît des expériences sur la pénétration des projectiles dans les sacs de farine—seul moyen de protection disponible pour les hommes montant ces embarcations—et enfin sollicitant la permission de déclarer hors de service les munitions distribuées aux troupes, vint augmenter les difficultés de la situation et causer du

retard. On répondit à la protestation relative aux bateaux en ordonnant à une commission de s'assembler et de recueillir les témoignages de navigateurs et constructeurs expérimentés au service de la compagnie de la Baie d'Hudson. On laissa aux balles ennemies le soin de régler la question de pénétration dans les sacs de farine, et à ceux qui se plaignaient de la qualité des munitions, l'on conseilla de réserver leurs cartouches pour de petites portées.

Le 12 la commission s'assembla et déclara les bateaux propres au service ; on les renforça néanmoins quelque peu et les troupes se tinrent prêtes à embarquer. Les voitures de transport et tous les chevaux, à l'exception de 6 pour l'attelage du canon, furent envoyés à Victoria sous la garde d'un détachement de police à cheval du Nord-Ouest.

Un Métis de l'établissement de Laboucane passant pour être récemment revenu du camp de Poundmaker avec des lettres du camp de Riel, fut arrêté par le capitaine Constantine, de l'infanterie légère de Winnipeg ; et, plus tard, un autre Métis compromis, par l'examen du premier, comme étant en communication et sympathisant avec Riel, fut aussi arrêté. Le major Grisbach reçut ordre de se rendre, avec les troupes du major Hatton, à l'établissement de Laboucane, pour opérer d'autres arrestations jugées nécessaires, mais qui n'eurent pas lieu.

Le 13, un vent orageux fit ajourner l'embarquement des troupes, mais tous les approvisionnements, etc., furent mis à bord afin d'abriter le plus possible les hommes contre le feu plongeant de l'ennemi tirant des bords dominants de la rivière. On pratiqua des meurtrières pour faciliter l'élévation et utiliser les carabines à bord.

Le lendemain, 14, le major général et son état-major, avec l'infanterie légère de Winnipeg et les approvisionnements, s'embarquèrent et descendirent la rivière avec le canon de 9 et les chevaux dans 5 bateaux plats précédés d'éclaireurs en canots. Un bac, autrefois employé à Clover-Bar, avait été acheté, avec câble métallique, treuil et accessoires ; au moyen de ce bac nous commandions les deux rives et pouvions traverser des troupes et opérer de chaque côté de la rivière, selon le besoin.

La troupe de terre suivait le côté nord de la rivière, tenant la communication libre aussi loin que possible à l'aide de la cavalerie légère, de façon à tâcher d'effectuer une jonction à portée de l'ennemi, mais pas assez près de lui cependant pour exposer l'embarquement à des hasards périlleux. Les troupes que je commandais devaient se porter vers l'est, et la colonne de Battleford vers l'ouest jusqu'au moment où nous ouvririons la communication et attaquerions, des deux côtés, soit Poundmaker, soit Gros-Ours, ou les deux à la fois, selon le cas.

Je vous soumis ce plan et obtint votre approbation.

Passé le fort Saskatchewan le 15 au matin ; débarqué et inspecté le fort. Grande tempête de neige hier soir et ce matin. Débarqué les prisonniers métis que je livrai au major Grisbach, de la police à cheval du Nord-Ouest, et descendu la rivière, les hommes mettant volontiers la main à l'aviron pour augmenter la vitesse des bateaux.

Arrivé à Victoria le lendemain, 16, et débarqué, vu qu'il me fallait attendre l'arrivée du major Hatton avec le reste de la cavalerie. Le bateau qui portait les chevaux sombra en partant, mais on le releva et remit à flot. Quant aux chevaux, on leur fit traverser la rivière à la nage et ils furent envoyés par terre.

Pécan, le chef des Cris, qui avait résisté aux efforts faits par Gros-Ours pour le décider à prendre part à l'insurrection, envoya un messager pour demander une entrevue, vu qu'un de ses hommes avait tué un des émissaires de Gros-Ours, et qu'il craignait des représailles.

Je donnai ordre de mettre le fort Victoria en état de défense, et comme il arrivait des colons qui avaient abandonné leurs fermes, je les enrôlai comme garde domestique sous les ordres du révérend M. McLachlan, pasteur méthodiste, qui avait offert ses services.

Le 17 il arriva de la part de Pécan des messagers à qui je demandai, par l'entremise du révérend McDougall, comme interprète, si leur chef aurait des hommes à me donner pour servir d'éclaireurs. Le major Steele partit pour le lac à la Selle avec sa cavalerie légère. Le lendemain Pécan vint me voir lui-même, et lui ayant exposé mon désir il répondit qu'il devait consulter sa bande pour savoir s'il nous aiderait. Troupes occupées aux exercices et à faire des ancres pour les embarcations.

Grosse pluie le 19. Rapport du major Steele qu'on n'avait pas eu de nouvelles du détachement avancé d'éclaireurs commandé par le lieutenant Coryell, et qu'il devait être à court de vivres. Rumeur qu'il a été fait prisonnier, mais le fait n'est pas constaté. J'attends la réponse de Pécan et des nouvelles du major Hatton.

Pécan revint le 20 et dit que ses gens ne voulaient pas nous servir d'éclaireurs. Ayant appris en même temps que la cavalerie du major Hatton était proche, les troupes partirent de Victoria—le 65e par la flotille, et l'infanterie légère de Winnipeg, ainsi que la cavalerie et l'artillerie, par terre.

Après avoir campé au ruisseau Vermillon le 21 au soir, nous arrivâmes au lac à la Selle le lendemain. Le soir de ce dernier jour, le lieutenant Coryell revint avec les éclaireurs, et le détachement de cavalerie qui avait été envoyé aux nouvelles rapporta que les postes avancés du 65e avaient tiré sur quelques éclaireurs sauvages près du bord de la rivière. Le sergent Borradaile et l'éclaireur Scott s'offrirent d'aller à Battleford en canot, et d'ouvrir la communication avec la force armée du colonel Otter. Ils y furent envoyés. Le 23 la cavalerie du major Hatton rejoignit le camp, au ruisseau du Croupion-Sec, où nous étions arrivés le jour même.

La colonne campa au ruisseau de la colline de L'Orignal le 24, et arriva, le 25, au lac aux Grenouilles, où nous enterrâmes à la hâte les cadavres des personnes assassinées. Le capitaine Oswald, qui était à la tête des éclaireurs avancés, ayant fait dire que les Sauvages étaient près de Fort-Pitt, et qu'il avait un pressant besoin d'aide, je partis immédiatement avec la cavalerie du major Steele et le détachement du major Perry avec un canon de campagne, laissant au colonel Smith l'ordre de suivre avec la cavalerie légère de Winnipeg, et envoyant en même temps au 65e celui de descendre par bateau, en ligne avec nous. Partis dans l'après-midi nous arrivâmes à Fort-Pitt le soir.

Le 26 des corvées furent immédiatement détachées pour nettoyer les deux bâtiments qui restaient et les mettre en état de défense comme dépôt pour les provisions et munitions.

Comme on ne savait pas où se trouvait la bande de Gros-Ours, et si ce dernier avait opéré sa jonction avec Poundmaker, des éclaireurs furent envoyés dans toutes les directions. On transporta de l'autre côté de la rivière le major Perry avec 20 hommes de police, accompagnés du chanoine McKay et du révérend J. McDougall en qualité d'éclaireurs. Ils rapportèrent avoir vu des traces indiquant qu'on avait passé la rivière avec des charrettes vis-à-vis du fort Pitt. Ils trouvèrent des empreintes de pieds de femmes blanches ainsi que des pantoufles, ce qui leur parut être des signes évidents que la famille McLean avait été amenée de l'autre côté.

Des mesures furent immédiatement prises pour tendre le câble métallique en travers de la rivière, afin de passer les troupes. Des éclaireurs métis furent envoyés vers l'est, de l'autre côté de la rivière, pour s'assurer que Gros-Ours n'avait pas traversé et pris cette direction, et la cavalerie du major Steele fut chargée de battre le pays à l'ouest, de ce côté-ci de la rivière.

Elle suivit de profondes traces qui allaient d'abord vers l'ouest, puis au nord par un détour d'environ 30 milles, et qui l'amenèrent, après la tombée de la nuit, à 3 milles de Fort-Pitt, sur le bord de la rivière. Ici les éclaireurs de l'ennemi lui tirèrent des coups de fusil ; en revanche, elle tua un Sauvage décoré de la médaille de la Reine (auteur du soulèvement au lac à la Selle) et captura deux ponies.

En recevant cette nouvelle du major Steele, le 27 au soir, et apprenant que l'ennemi était devant lui, et que les éclaireurs avait compté 187 loges de Sauvages, je me mis immédiatement en marche avec toutes les troupes disponibles, laissant une compagnie du 65e sous les ordres du capitaine Giroux pour fortifier et protéger ce qui restait du fort Pitt. Je laissai en arrière l'équipage de campement et partis sans tentes. Vu que je n'avais pas reçu de provisions depuis mon départ d'Edmonton, je n'avais de vivres que pour 3 jours, et les troupes furent mises à la ration réduite.

Ma force armée se composait de 197 soldats d'infanterie, de 27 soldats de cavalerie, et d'un canon rayé, de 9, se chargeant par la bouche. Désirant avancer rapidement, je me servis de tous les chariots disponibles pour transporter le détachement d'infanterie légère de Winnipeg, et celui du 65e descendit la rivière dans des bateaux

plats pour opérer sa jonction à portée de l'ennemi. En arrivant près du major Steele je fis disposer les chariots en corral sous la surveillance du capitaine Wright ; je n'avais pas assez d'hommes pour y laisser une garde, mais la plupart des conducteurs d'attelages étaient armés.

Avançant environ 4 milles je trouvai l'ennemi occupant une position très avantageuse sur une éminence fortement boisée du haut de laquelle il faisait des signaux. Je déployai immédiatement mes hommes et l'attaquai et chassai de sa position sans perte de notre côté. Le major Steele, à la tête de la police et des éclaireurs, emporta la position sur la gauche, avec l'aide d'une compagnie d'infanterie légère de Winnipeg. Le reste de cette infanterie se déploya à droite, sous les ordres du lieutenant-colonel Osborne Smith. Il était difficile, avec des forces si peu considérables, d'entretenir la communication dans le bois épais où nous nous trouvions. Le canon de 9 dut suivre la route et porta d'excellents coups. Vu que l'ennemi se montrait sur la crête de la colline je ne pouvais pas attendre l'arrivée du 65e, qui, néanmoins, quitta les embarcations et se porta résolûment en avant au premier bruit de la fusillade, laissant là son dîner.

Je suivis les traces de l'ennemi jusqu'à l'approche de l'obscurité, à travers des bois épais et un pays très difficile où nous pouvions à peine trouver place pour disposer les chariots et les chevaux en corral.

Après avoir battu le pays quelque distance en avant, les troupes bivouaquèrent autour du corral sous les armes et sans tentes. Les feux furent éteints aussitôt la cuisine faite, on plaça un cordon de sentinelles, et l'on mit les chevaux en piquet.

Le 65e n'avait ni couvertures, ni capotes ni vivres, ayant tout laissé dans le bateau ; et ses camarades de l'infanterie légère de Winnipeg avaient peu de chose à partager avec lui.

Au point du jour, le 28, je me remis en marche pour la Butte aux Français et trouvai de nombreuses traces convergeant de partout vers les forces de l'ennemi. Vers 6.30 du matin nous trouvâmes l'ennemi occupant une position en apparence inexpugnable qui présentait une colline saillante formant un glacis nu entièrement exposé au feu de tranchées-abris dans un bois épais s'étendant le long de la crête. Le ruisseau se répandant dans un marais, couvrait le front et les flancs de la position, qui avait une étendue d'environ deux milles.

Après avoir poussé une reconnaissance jusqu'au bord du ruisseau sans que l'ennemi—qui évidemment voulait nous attirer dans une embuscade—eût tiré sur mes hommes, je retournai à la crête de la colline et y amenai le canon, qui ouvrit un feu auquel l'ennemi ne tarda pas à riposter vigoureusement ; et je déployai le peu de monde que j'avais à ma disposition, lançant à pied en bas de la colline, la police et les éclaireurs du major Steele, jusqu'à une frange de saule qui bordait le ruisseau. Le 65e, commandé par le lieutenant-colonel Hughes, et deux compagnies d'infanterie légère de Winnipeg, placées sous les ordres du major Thibeaudeau, se déployèrent sur la droite. Les deux compagnies d'infanterie légère de Winnipeg commandées par le lieutenant-colonel O. Smith, étaient postées sur la colline, tandis que le major Hatton, avec les carabiniers à cheval d'Alberta, protégeaient le flanc droit où le bois était le plus épais.

La pièce de campagne, placée sous les ordres du lieutenant Strange et du maréchal de logis O'Connor, de la police à cheval du Nord-Ouest, fit de bonne besogne en réduisant au silence quelques-unes des tranchées-abris, et changeant sa position pour prendre tour à tour en enfilade chaque face de la coline et des tranchées-abris. Il fut constaté par la suite qu'au moins six hommss de l'ennemi avaient été mis en pièces par des bombes éclatées dans les tranchées.

Les chariots furent disposés en corral tout près en arrière de la ligne de bataille, seul espace disponible dans le bois épais dont nous étions environnés.

Considérant qu'il était impossible d'avancer tout droit à travers le ruisseau, le marais et les endroits découverts sous le feu dont mes hommes commençaient déjà à souffrir, je descendis à cheval jusqu'à la position qu'occupait le major Steele dans les saules, et ce dernier me dit qu'il était impossible à son monde de traverser. Je trouvai là le constable Mckay blessé.

J'ordonnai alors au major Steele de retraiter, reprendre ses chevaux, et faire un détour à l'abri du bois qu'il y avait à notre gauche, pour voir s'il ne pourrait pas tourner la position de l'ennemi.

Pendant ce temps-là l'infanterie entretenait un feu lent mais bien nourri pour occuper l'attention de l'ennemi. J'avais très peu de cartouches à canon ; il ne restait plus que 20 bombes ordinaires, bien qu'on eût eu la précaution de les ménager.

Quelque temps après, le major Steele me fit dire que la position de l'ennemi s'étendait d'environ un mille et demi, et qu'il ne pouvait pas trouver le moyen de la tourner, ajoutant que les forces ennemies s'élevaient probablement à six ou sept cents hommes. Par conséquent, je lui envoyai l'ordre de revenir. Il m'apprit par la suite qu'il aurait pu faire traverser ses hommes à pied, s'il avait eu une compagnie d'infanterie pour garder ses chevaux. Du reste, je n'avais pas de troupes disponibles à lui fournir pour une pareille fin.

Vers ce temps-là le major Hatton rapporta que l'ennemi à notre droite tournait nos derrières et tirait dans le corral, que j'ordonnai de retirer hors de la portée de ses balles—ce que les conducteurs d'attelages firent sans broncher, sous la direction du capitaine Wright, tandis que le major de brigade Dale faisait protéger la retraite en arrière et en flanc par le major Hatton.

Le lieutenant colonel Osborne Smith exprima l'opinion qu'il était impossible d'avancer davantage, vu qu'il n'y avait sur le côté opposé aucun espace où nous maintenir, dans le cas cù nous parviendrions à y arriver, avec la poignée d'hommes que nous avions.

Je ne jugeai pas à propos de sacrifier plus d'hommes pour des résultats plus que douteux, vu que j'attendais d'heure en heure des renforts de Battleford, ou un mouvement en avant de cette direction sur les derrières de l'ennemi, alors qu'une capture complète aurait pu être effectuée—ce qui m'était impossible de faire seul. Je fus d'autant plus porté à adopter cette ligne de conduite, que le major Steele m'assura que les guides métis avaient la certitude que l'ennemi n'évacuerait pas la position à moins d'être cerné, vu qu'en arrière il y avait un lac et un pâturage pour leurs animaux.

Nos blessés—les soldats Lemai atteint d'une balle à travers le corps, et Marcotte sérieusement mais non dangereusement blessé, ainsi que le constable McKay, de la police à cheval du Nord-Ouest—furent apportés du pied de la colline par les ambulanciers et soignés par le chirurgien Paré et le révérend Père Prévost, du 65e bataillon, sous une vive fusillade. On les mit dans les ambulances et transporta tranquilement en arrière. La retraite fut effectuée sans précipitation, le canon tirant jusqu'au dernier moment ; et les éclaireurs du major Steele se déployèrent à pied en arrière. Un petit détachement de ces hommes se posta de manière à surveiller les mouvements de l'ennemi, et à son retour il rapporta qu'une vingtaine de rebelles étaient descendus dans la vallée comme il la quittait.

Je gagnai un terrain découvert, à une distance d'environ 6 milles, où l'on fit un corral des chariots ; les chevaux furent mis au vert, et l'on permit aux hommes de faire la cuisine. Depuis qu'il avait quitté ses embarcations, la veille, le 65e n'avait pris que peu de nourriture et de repos, et il lui fallait s'en retourner avant la nuit. Lorsqu'il arriva à la rivière les bateaux n'étaient plus là, le pilotes les ayant cachés derrière une île au premier bruit de la fusillade.

Le lieutenant-colonel Osborne Smith insista sur le retour à Pitt, vu que ses hommes souffraient du manque de tentes par le temps pluvieux qu'il faisait alors ; en sorte qu'après une couple d'heures de repos je pris le chemin de Fort-Pitt qui se trouvait à environ 5 milles de là et où je pouvais mieux disposer des blessés et obtenir la communication attendue sous peu de Battleford.

Toutes les troupes se sont comportées avec fermeté et de manière à me satisfaire entièrement. Je dois particulièrement remercier le major Dale, major de brigade ; le major Steele, commandant de la cavalerie ; les lieutenants-colonels Smith et Hughes, chefs de bataillon ; le capitaine Wright, officier de transport ; le lieutenant Strange aide de camp, et le chirurgien Pennefather, qui ont pris des dispositions pour l'ambulance, et le chirurgien Paré.

Après mon arrivée au camp j'expédiai deux courriers en canots avec instruction, de chercher la barge du 65e et de continuer avec les dépêches pour le général Middleton. Ils rencontrèrent le bateau à vapeur montant de Battleford avec des approvisionnements, mais sans les renforts, pour lesquels il retourna immédiatement.

29 mai.—La compagnie d'infanterie légère de Winnipeg, commandée par le capitaine Dudley Smith, arriva d'Edmonton, par bateau plat, avec des vivres. Conformément à des ordres donnés au major Steele, les éclaireurs métis reçurent instruction de surveiller l'ennemi. Il rapporta plus tard que ce service avait été fait avec négligence.

30 mai.—Parti de Pitt pour la Butte aux Français, et campé après avoir envoyé les éclaireurs à la découverte.

30 mai.—Service religieux; pluie très forte. Les éclaireurs rapportèrent que les Sauvages étaient dans le voisinage du camp; mais le major Steele dit qu'il ne fallait pas se fier à leurs renseignements, et s'en tenait, *lui*, à son avis que l'ennemi n'avait pas évacué sa position.

1er juillet.—La cavalerie alla, en corps, faire une reconnaissance sous la conduite du major Steele—de petits détachements d'éclaireurs ne se souciant pas d'y aller—et trouva la position de l'ennemi abandonnée. La force entière poussa alors en avant sur la trace de Gros-Ours, campant à environ deux milles au nord de ses anciens retranchements; on y conta plus de 300 tranchées-abris, et y trouva une embuscade admirablement disposée, dans laquelle nous serions tombés si nous avions nonchalemment suivi les traces de l'ennemi, qui conduisaient à travers un ravin flanqué de tranchées-abris à gauche de sa position.

2 juin.—Nous examinâmes les routes et en trouvâmes sept qui finissaient par en faire deux. Dépêche du général Middleton disant qu'il arriverait au camp avec des renforts. Des corvées ramassent les voitures, la farine, les outils, etc., laissés par Gros-Ours.

Le major Dale amène au camp les prisonniers rendus à la liberté, savoir, le révérend M. et Mme Quiney, MM. Cameron, Halpin et Dufresne, et cinq familles métisses.

Ordonné au major Steele de suivre, avec sa cavalerie, ce qui paraissait être les traces de Gros-Ours accompagné de la famille McLean.

M. McKay, de la compagnie de la Baie-d'Hudson, se mit sur d'autres traces avec 10 carabiniers à cheval d'Alberta et éclaireurs, et délivra mesdames Gowanlock et Delaney, ainsi que d'autres prisonniers, ramenant en même temps au fort Pitt environ 36 Sauvages de la bande de Gros-Ours, qu'il avait arrêtés.

3 juin.—Le major général Middleton arrive au camp. L'infanterie se mit en marche par la route du lac aux Oignons, celle suivie par Steele étant réputée impraticable pour les voitures.

14 juin.—Un courrier de Steele arriva à 2 heures du matin avec la nouvelle d'un engagement; 3 blessés: le maréchal de logis Fury, de la police à cheval du Nord-Ouest, et les éclaireurs Fish et West. J'ai transmis la dépêche du major Steele.

Vu que vous aviez résolu de suivre Steele avec la cavalerie, je suivis avec l'infanterie, arrivai au camp du ruisseau aux Roches, et partis pour le lac aux Grenouilles, où j'arrivai le 5.

6 juin.—Marché et campé au lac aux Canards. Les éclaireurs ayant rapporté qu'il y avait des Sauvages au magasin de la compagnie de la Baie-d'Hudson, je poussai en avant avec 15 soldats de cavalerie et arrivai au magasin, à 6 milles de la rivière du Castor, où je m'enparai de 80 sacs de farine et d'une certaine quantité de lard.

Le 65e et l'infanterie légère de Winnipeg, marchant de nuit, me suivaient. Le 65e franchit allègrement un marais presque impraticable, avec le canon de 9 et les chevaux.

7 juin.—L'infanterie arriva le matin au magasin de la compagnie de la Baie-d'Hudson, ce que voyant je poussai, avec la cavalerie, jusqu'à la rivière du Castor, où je trouvai 100 sacs de farine. Anticipant sur vos ordres je m'emparai de cette farine, vu que Gros-Ours s'en venait la prendre. Trouvé les traces de Chippewayens qui venaient de passer la rivière. Ils avaient traversé leurs canots de l'autre côté, mais j'avais de vous l'ordre de ne pas franchir la rivière.

L'infanterie me rejoignit le 8, et de forts piquets furent postés pour surveiller le bord de la rivière et la route des Chippewayens venant de l'est à travers les bois.

9 juin.—Le père Legoff, qui avait été prisonnier de Gros-Ours, arriva au camp. Je le renvoyai avec ordre aux Chippewayens de venir au camp se rendre à discrétion et déposer les armes, ajoutant que s'ils n'obéissaient pas dans les 24 heures toutes les maisons de la réserve, à l'exception de la mission, seraient brûlées. Le père Prévost accompagna le père Legoff. Les Chippewayens vinrent au camp et déposèrent leurs armes dans le délai prescrit. Trente-trois hommes se rendirent avec carabines et fusils; les femmes et les enfants arrivèrent plus tard. J'employai quelques-uns de ces Sauvages comme éclaireurs, et envoyai deux en canot, en bas de la rivière, avec mission de faire connaître quelques signes que ce fussent du passage de Gros-Ours. Une compagnie d'infanterie légère de Winnipeg fut postée au magasin de la compagnie de la Baie-d'Hudson pour garder la farine et surveiller la route.

Le 10, le bataillon de Midland, commandé par le lieutenant-colonel Williams, reçut l'ordre de rejoindre ma force armée. Lui envoyai l'ordre de surveiller la route dans les alentours du lac aux Grenouilles.

11 juin.—Un conseil de guerre fut convoqué pour examiner les prisonniers Chippewayens, dont 8 furent déclarés coupables de menées séditieuses et d'avoir fomenté la rébellion; tous avaient combattu contre nous.

14 juin.—Le général Middleton ayant abandonné la poursuite de Gros-Ours amena sa cavalerie à notre camp. Le capitaine Constantine, à la tête de 4 hommes, entreprit volontairement de suivre les traces des Chippewayens jusqu'à leur point de rencontre avec celles de Gros-Ours, et d'envoyer des renseignements; mais ayant manqué de vivres il dût prendre la route de Fort-Pitt.

15 juin.—Le major Steele et sa cavalerie obtinrent, pour le lieutenant-colonel Smith, la permission de passer la rivière du Castor avec 100 hommes, afin d'essayer à traverser le lac des Iles, où l'on pensait que les Cris des Bois se rassembleraient, ou que Gros-Ours tenterait de gagner le nord.

16 juin.—Commencé à abattre du bois le long de la route des Chippewayens vers le lac aux Huards.

17 juin.—La cavalerie du major Steele battit le pays jusqu'au lac aux Canards.

18 juin.—Des éclaireurs apportèrent la nouvelle que McLean et sa famille étaient au lac des Iles avec des Cris des Bois, et que ces derniers désiraient se livrer et rendre leurs prisonniers à la liberté.

19 juin.—Le général Middleton partit pour Fort-Pitt, et le major Steele envoya M. McKay avec des canots approvisionnés pour ramener la famille McLean; mais le général Middleton envoya chercher cette dernière par une autre route, avec instruction de l'amener à Pitt. Pendant le séjour à la rivière du Castor, deux bateaux et un chalan furent construits, et un autre chalan commencé en cas qu'une expédition descendît cette rivière. Resté à la rivière du Castor, comptant que les Cris des Bois se rendraient; reçu ordre de retourner à Fort-Pitt, et parti le 24 pour la Traverse du lac aux Grenouilles. Resté à Fort-Pitt jusqu'à ce que les troupes fussent congédiées. Le 65e partit pour Montréal par bateau à vapeur, *viâ* lac Winnipeg. L'infanterie légère de Winnipeg, à l'exception de 50 hommes qui retournèrent à ce dernier endroit, resta au fort Pitt, sous les ordres du lieutenant-colonel Smith.

La cavalerie commandée par le major Steele partit pour Calgary, *viâ* Edmonton, et la police à cheval du Nord-Ouest resta au fort Pitt.

Le canon de 9 fut renvoyé au colonel Herchmer, et l'état-major de commandement s'embarqua pour Winnipeg.

Quand tous ont fait leur devoir, il semble révoltant de faire des distinctions; mais il est évident que le succès d'un général est principalement dû à son état-major et à ses officiers commandants.

J'oserai, par conséquent, signaler à votre attention le major Dale, ci-devant des fusiliers de Madras, major de brigade et quartier-maître général; les officiers préposés aux approvisionnements et au transport, tant à la base que sur le champ des opérations; et les capitaines Hamilton, de la P. C. N.-O., et Wright, du 43e bataillon, vigoureusement secondés qu'ils étaient par les lieutenants-colonels Ouimet et Amyot,

commandant respectivement à Edmonton et Calgary, ainsi que par MM. Hardisty et McDougall, de la compagnie de la Baie-d'Hudson.

Le major Steele et sa cavalerie étaient les yeux et les oreilles de la force armée dont ils éclairaient les pas, et leur ardente poursuite de Gros-Ours couronna avec succès la longue et pénible marche qu'ils avaient protégée, et, jusqu'à un certain point guidée. Grâce à leur grande et intime connaissance du pays, le révérend J. McDougall et le chanoine McKay, étaient utilement attachés à cette force armée.

La fermeté de l'infanterie légère de Winnipeg commandée par le lieutenant-colonel Osborne Smith, et l'ardeur enjouée du 65e placé sous les ordres du lieutenant-colonel Hughes, firent chacune heureusement briller les instincts militaires des deux races guerrières dont se compose le Dominion du Canada.

Le fait que le 9e bataillon n'a pas été plus activement employé ne diminue en rien l'honneur dû à des soldats qui ont fait leur devoir aux postes qui leur étaient assignés.

Si j'avais eu plus de troupes pour protéger ma base d'opérations, et que le 9e eût été déployé sur le versant de la Butte aux Français, à côté de ses camarades du 65e, la campagne aurait été notablement plus courte et son résultat plus satisfaisant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

T. BLAND STRANGE, *major général,*

Commandant les troupes expéditionnaires d'Alberta.

ANNEXE No 2.

RAPPORT SUR L'ORGANISATION D'UNE COMPAGNIE ET LA CONSTRUCTION D'UNE PALISSADE A YORKTON.

OTTAWA, 20 janvier 1886.

L'adjudant général de milice,
Quartier général, Ottawa.

A. G. 09118
2 avril '85
Ordres généraux de milice.
10 avril 1885

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que, conformément aux ordres notés en marge, je quittai Ottawa pour Yorkton, Assiniboia, territoires du Nord-Ouest, le 3 avril 1880, et arrivai, lundi, le 6 avril 1885, à Winnipeg, où je restai aussi longtemps qu'il le fallait pour me procurer et emporter les 100 fusils et 5,000 cartouches dont la distribution était autorisée.

Le 10 avril 1885, je partis de Winnipeg pour Broadview, station du chemin de fer Canadien du Pacifique, et point où l'on quitte la ligne-mère pour Yorkton. M'étant assuré, pendant un retard éprouvé à Broadview parce que les armes et les munitions n'arrivaient pas, que le pays à traverser était très agité, j'engageai autant d'hommes qu'il s'en put trouver à Broadview pour escorter les armes et les munitions; j'assermentai les conducteurs des cinq attelages qui avaient été envoyés de Yorkton pour le transport, et achetai quatre petites tentes, ainsi que des vivres, pour la route. Les armes et les munitions arrivèrent le samedi soir, et dimanche matin, le 12 avril 1885, après avoir distribué 20 cartouches et une carabine à chaque homme, nous partîmes à travers la prairie pour Yorkton. Notre marche fut ennuyeuse et fatigante, à cause de l'état du sol à cette époque de l'année, et de la lenteur bien connue des bœufs. Le premier jour nous fîmes environ 14 milles, et nous campâmes, le soir, de ce côté-ci de la vallée de la Qu'Appelle. Je disposai les chariots en corral, et après avoir nommé une garde et posé des sentinelles, nous passâmes la nuit là. Le lendemain nous nous remîmes en route vers 5.30 du matin, traversâmes la vallée de la Qu'Appelle, et fîmes en tout, dans la journée, environ 25 milles. Ainsi continuâmes-nous jusqu'à ce que nous arrivassions à Yorkton, mercredi soir, le 15 avril 1885. Yorkton est situé à la section 12, township 26, rang 4, à l'ouest du 2e méridien. Les colons, comprenant environ 180 familles, sont disséminés par toute la contrée. J'occupai d'abord le moulin, mais à cause de sa position peu sûre—un terrain élevé et couvert de broussailles le dominant—je choisis immédiatement un autre endroit et dressai les tentes sur un terrain plus élevé, à découvert, plaçant les armes et les munitions sous garde, dans le bureau des terres. Le samedi, après mon arrivée, un grand nombre de colons rentrèrent à Yorkton. Je leur adressai la parole, et près de 40 hommes s'enrôlèrent sur-le-champ. Je proposai ensuite de construire une maison et une palissade en rondins, et les colons me vinrent promptement en aide. Avec leurs propres attelages ils allèrent chercher, à des distances variant de 7 à 18 milles, des rondins de 11 pieds de longueur et d'un pied et demi de diamètre, fournissant leur temps, leur travail et leurs attelages GRATUITEMENT. Il en résulta que l'on construisit une belle palissade, dont je produirai ici une description publiée dans le *Mail*, de Toronto, le 25 juillet 1885.

UNE PALISSADE AU NORD-OUEST.

" Trois lots de ville, donnant une superficie de 150 pieds carrés, ont été offerts au major Watson par le Cie de Colonisation des Cultivateurs de Yorkton. Les colons ont apporté, de distances variant de 7 à 20 milles, des rondins de 11 pieds de longueur et d'un pied et demi de diamètre, se servant pour cela de leurs propres attelages et fournissant leur travail gratuitement. On estime que le nombre de rondins entré dans la construction de la palissade dépasse quelque peu 2,400. On creusa autour du carré un fossé de 3 pieds de profondeur. Le sol était gelé jusqu'à 1 pied 6 pouces

environ de sa surface, en sorte qu'on dût l'ouvrir à la hache—ouvrage lent et pénible qui fut fait avec entrain et empressement. On enfonça les rondins à trois pieds dans la terre, ce qui en laissa huit pieds au-dessus du sol. Ces rondins, dont un grand nombre dûrent être dégrossis, furent placés côte-à-côte. On forma, à angles correspondants, des bastions commandant le devant ainsi que le derrière et les faces latérales de la palissade. A l'intérieur fut construit un solide remblai (à quatre faces et bastions), de gazons taillés, de 4 pieds 6 pouces de hauteur et d'autant de largeur, formant un marche-pied, et offrant ample protection à un homme tirant debout, aussi bien qu'un appui pour la carabine. On pratiqua des meurtrières dans la palissade afin de permettre aux hommes de profiter de la meilleure position au point de vue du couvert et de l'efficacité du tir. Le marche-pied permettait aux hommes de regarder, et, au besoin, de tirer par-dessus la palissade, et permettait aussi aux sentinelles d'avoir l'œil au guet. En face de la porte fut construite une courtine faisant angle, pour empêcher l'ennemi de se précipiter directement sur le point le plus faible dans toutes les palissades—la porte—et le forcer à se séparer en deux parties, l'amenant par là directement sous le feu de la face antérieure de la palissade. Cette courtine fut remplie de terre, et l'on revêtit de troncs d'arbres ses faces antérieure et latérales. Dimensions : 4 pieds 6 pouces de hauteur (s'abaissant vers la pointe), et 30 pieds sur 20. Autour des quatre faces de la palissade fut creusé un fossé de 6 pieds de largeur sur 4 de profondeur, ce qui ajouta à la hauteur de la palissade en lui donnant 12 pieds au-dessus du fond du fossé.

"En dedans du fort on creusa un puits d'environ 43 pieds de profondeur, et l'on construisit, en brique, un magnifique four capable de cuire du pain pour plus de cent hommes. On construisit aussi deux maisons en troncs d'arbres et un corps de garde —ce dernier immédiatement en dedans de la barrière. Voici quelles sont les dimensions des maisons. L'une d'elles a 18 pieds sur 16, et 10 pieds de hauteur, et sert de corps de garde ; l'autre, de 20 x 18 pieds, haute de 16 pieds, et dont les quatre coins saillants sont crenelés, offre un abri parfait à 8 hommes qui peuvent ainsi avoir l'œil au guet et tirer par-dessus la palissade dont ils dominent chaque face. La plus grande maison est destinée aux familles en cas d'attaque. Le magasin est vers le milieu du carré, en arrière, à gauche de la tente du commandant. Les tentes des hommes sont dressées en ligne, à des intervalles réguliers, et séparées par des rues. Les tentes du sergent-major et des sergents sont à droite du magasin. La tente d'ordinaire des hommes est tout près de la cuisine temporaire, construite avec du bois prêté à cette fin par la Compagnie de Colonisation et les colons.

"Le fort s'appelle 'Fort Watson,' du nom de l'officier commandant la troupe."

Le 20 avril 1885, deux Sauvages faisant partie de la bande de Petit-Os, du lac aux Sangsues, vinrent au camp, et le lendemain toute la bande était campée de l'autre côté de la rivière au Sable-Blanc. Le chef manifesta le désir de me voir et vint, le lendemain, tenir un pow-wow vis-à-vis de ma tente, demandant des vivres et m'assurant des bonnes dispositions et de la fidélité de ses gens. Je leur donnai du tabac, du thé et du lard. Ils revinrent plus tard, demandant encore des vivres, et les exigeant presque de moi et des colons. Je refusai positivement et leur dis qu'ils ne devaient pas s'attendre à une répétition de pareilles faveurs, et que leur place était sur leur réserve. Je communiquai immédiatement de cette circonstance avec le lieutenant-gouverneur, qui m'informa que Petit-Os et sa bande vivaient de chasse et tenaient une bonne conduite. Presque aussitôt ils commencèrent à voler du bétail et à faire des razzias chez les colons. (Plusieurs de ces Sauvages ont depuis été mis en jugement à Régina, et déclarés coupables.) J'envoyai alors 25 hommes, sous les ordres de l'instructeur Gardiner—le 26 mai 1885—au camp des Sauvages, situé à 16 milles de Yorkton, pour, après lecture faite de la proclamation du lieutenant-gouverneur (que j'avais reçue dans l'intervalle), leur ordonner de s'en aller sur leur réserve, et leur dire en même temps que si, après cet avertissement, on les trouvait en dehors de cette réserve, nous les traiterions en rebelles. Grâce à l'attitude calme et déterminée prise par l'instructeur Gardiner dans l'exécution de mes ordres, une rencontre, qui au premier abord avait paru imminente, fut évitée ; et les Sauvages, obéissant à la proclamation, s'en allèrent au lac du Diable. Je désire consigner ici la grande

utilité dont m'a été l'instructeur Gardiner ; il a depuis été nommé maître d'équitation à l'école d'infanterie à cheval de Winnipeg, et je suis certain que sa tenue et sa conduite de soldat lui vaudront, ainsi que je l'espère, un prompt avancement.

La plupart des hommes composant ma force armée étaient des colons. Leur aptitude pour l'exercice militaire, leur prompte obéissance et la facilité avec laquelle ils se plient à la discipline, jointes à leur magnifique physique, à leur intrépidité, et à leur connaissance du pays, m'ont convainçu qu'on ne saurait trouver de meilleure étoffe pour faire des soldats, et ont confirmé l'opinion que les Canadiens, grâce à leurs mœurs et à leur éducation du jeune âge, sont spécialement propre à remplir les devoirs du soldat en activité.

Je suis fier de dire que la conduite de chacun de mes hommes a été exceptionnellement bonne.

Conformément aux ordres reçus du quartier général, j'ai congédié les hommes le 8 juin 1885, et remis en magasin, à Winnipeg, les armes, les munitions, les tentes, etc.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

T. CHARLES WATSON, *major,*
Ex-commandant de la compagnie de milice active de Yorkton.

Transmis.

FRED. MIDDLETON,
Major général.

1er mars 1886.

ANNEXE No 3

RAPPORT SPECIAL DU DIRECTEUR DE L'INTENDANCE.

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.
DIVISION DE L'INTENDANCE.
OTTAWA, 31 décembre 1885.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre, pour l'information de l'honorable ministre de la milice et défense, le rapport spécial suivant, sur les opérations de la division d'intendance de ce département relativement à la campagne du Nord-Ouest.

Lorsque les troupes furent appelées, en mars dernier, à se rendre dans le Nord-Ouest, l'honorable ministre de la milice donna l'ordre de transporter immédiatement à Winnipeg une réserve d'armes, de munitions, d'équipement, et d'effets de campement, afin qu'on pût faire face à tous cas d'urgence; et, dans une période d'environ douze jours après la date de cet ordre, plus d'un million de cartouches pour armes à feu portatives, une quantité de cartouches à canons et de projectiles, 6,000 carabines Snider neuves, et l'équipement (neuf) de 1,500 hommes, furent délivrés à cet endroit.

Pour faire face aux besoins des corps montés spécialement organisés dans le Nord-Ouest, une quantité de revolvers de Colt et de carabines Winchester fut aussi envoyée, pour chacun d'eux, à Winnipeg, avec habillement et équipement pour les nouveaux corps d'infanterie levés à cet endroit.

On continua à expédier, de temps à autre, du matériel de guerre, ainsi que des effets de campement, d'habillement et de petit équipement, afin de pouvoir faire face à toutes les demandes possibles, jusqu'à ce que la quantité de munitions d'armes à feu portatives envoyée au Nord-Ouest atteignit le chiffre de 1,510,000 cartouches—sans compter 20 cartouches par homme distribuées aux corps avant leur départ pour le théâtre de l'insurrection. En outre de cet approvisionnement, il fut aussi expédié environ 2,000 cartouches à canon et projectiles.

Une réserve d'habillement, de souliers, de chaussons, de gilets et caleçons de laine, de chemises de flanelle grise, d'essuie-mains et de couvertures, suffisante pour 4,000 hommes, fut aussi envoyée sans retard à Winnipeg.

A l'exception de l'habillement d'uniforme, il fallut acheter la plupart de ces articles, vu que la quantité que nous en avions en magasin était restreinte aux besoins des corps permanents d'école d'artillerie, de cavalerie et d'infanterie.

Indépendamment de ceci, avant de quitter Ontario et Québec, les différents corps furent fournis d'équipage de campement, de couvertures (2 à chaque homme), de draps imperméables, souliers et de petit équipement; et l'on distribua des bonnets d'hiver, en fourrure, aux corps qui en avaient besoin.

Des vivres d'étape supplémentaires pour quatre jours furent distribués, à titre de réserve, aux corps en route, afin qu'il pût être pourvu à leur nourriture au cas où elles éprouveraient quelque retard imprévu en franchissant les portions alors inachevées du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Aux autorités du Pacifique Canadien et du Grand-Tronc sont dus beaucoup d'éloges pour les mesures qu'elles ont prises afin que les munitions et autres fournitures en campagne fussent transportées au Nord-Ouest avec la plus grande diligence possible.

Afin de remplacer l'habillement, l'équipement, et autres articles nécessairement tirés des magasins pour l'expédition du Nord-Ouest, et qui, dans cette courte période, furent inévitablement mis hors d'usage, des fournitures de ces articles furent données à l'entreprise conformément à des soumissions demandées par annonce publique.

En prévision du cas où une partie des troupes pourrait rester de service dans le Nord-Ouest pendant l'été, on se procura, par entreprise, une fourniture d'habillement gris, en tweed d'Halifax, et l'on mit en réserve une quantité suffisante de casques (*helmets*), blancs afin de les avoir sous la main en cas de besoin.

On remarquera avec satisfaction que dans ces circonstances difficiles la division de l'intendance s'est trouvée en mesure de faire face aux exigences de la situation.

A plusieurs des postes, dans les districts militaires, et particulièrement ici, les employés de la division de l'intendance ont été appelés à travailler jour et nuit pendant un temps considérable. L'empressement avec lequel ce pressant et important service fut rempli est digne de grands éloges.

C'est un plaisir pour moi de rendre témoignage de l'aide efficace que m'a prêtée le personnel de la division de l'intendance au quartier général, ainsi que des précieux services rendus par les garde-magasins des différents districts militaires, dans l'accomplissement de leurs fonctions.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

J. MACPHERSON, *lieutenant-colonel,*
Directeur de l'intendance et gardien des propriétés de la milice.

Le sous-ministre de la milice et défense,
Ottawa.

ANNEXE No 4.

RAPPORT PRÉLIMINAIRE DE LA COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

OTTAWA, 25 février 1886.

MONSIEUR,—La commission nommée d'abord par vous, le 21 août 1885, et subséquemment confirmée par l'arrêté suivant rendu en conseil, le 15 octobre : " Rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par l'honorable subdélégué du gouverneur en conseil le 15 octobre 1885."

Le comité, sur la recommandation du ministre de la milice et de la défense, suggère que, le lieutenant-colonel William Hayes Jackson, aide-adjudant général du district militaire n° 1, le lieutenant-colonel Edward A. Whitehead, officier en retraite, et le lieutenant-colonel honoraire William Henry Forrest, payeur et garde-magasin du district militaire n° 7, soient nommés, sous l'autorité des dispositions de l'acte 31 Victoria, chapitre 38, intitulé : " Acte concernant les enquêtes sur les affaires publiques," commissaires pour s'enquérir de toutes les réclamations auxquelles la dernière insurrection des territoires du Nord-Ouest a donné lieu et qui peuvent être imputables au ministère de la milice et de la défense, savoir : pour transport, fournitures, salaires et toutes autres réclamations qui résultent de ces services, et qu'une commission soit émise sous l'autorité des dispositions du dit acte, conférant à ces commissaires le pouvoir d'assigner devant eux toute personne ou témoins, et d'exiger d'eux qu'ils rendent témoignage sous serment, oralement ou par écrit (ou sur déclarations solennelles si les parties ont droit de faire ces déclarations en matières civiles), et qu'ils produisent les documents et les choses que les dits commissaires jugent nécessaires à l'instruction minutieuse de toutes les affaires dont ils sont chargés de s'enquérir.

Le comité, sur la même recommandation, suggère que M. Edmund Burnham Holt, commis de seconde classe au ministère de la milice, et de la défense, soit nommé secrétaire de la dite commission.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

L'honorable ministre de la milice et de la défense.

Le lieutenant colonel Peebles a été adjoint à la commission par un arrêté rendu en conseil le 17 novembre 1885.

" RAPPORT *d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil le* 17 *novembre* 1885."

Le comité, sur la recommandation du ministre de la milice et de la défense, suggère que le lieutenant-colonel Adam John Laing Peebles soit nommé, sous l'autorité des dispositions de l'acte 31 Victoria, chapitre 38, à la place du lieutenant-colonel Edward A. Whitehead, comme un des commissaires désignés par l'arrêté rendu en conseil le 15 octobre 1885, pour agir comme un des dits commissaires pendant l'examen des comptes se rattachant au transport de munitions et d'approvisionnements, dans les territoires du Nord-Ouest, ces transactions ayant eu lieu directement sous la direction du lieutenant-colonel Whitehead.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

A l'honorable ministre de la milice et de la défense.

Sur vos ordres le major George Guy, payeur des troupes expéditionnaires, a agi comme commissaire pendant l'absence du lieutenant-colonel Whitehead en congé.

La commission s'est réunie à Winnipeg le 7 septembre (mais elle prenait des renseignements et se préparait depuis le 21 août), et elle a tenu cent trente-cinq séances jusqu'au 25 février 1886, ce qui comprend une période de cent quatre-vingts jours. Pendant leur séjour au Nord-Ouest, les commissaires ont siégé tous les jours (dimanches compris) jusqu'à près de minuit. Après avoir obtenu toutes les informations possibles à Winnipeg, la commission s'ajourna, et se réunit de nouveau à Ottawa le 7 janvier 1886, et se mit à régler les réclamations de la compagnie de la Baie-d'Hudson, examinant et proposant une base pour le règlement des comptes considérables présentés par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour le transport des troupes et des provisions, et surtout sur la partie non terminée du chemin, entre Biscotasing et Port-Arthur, distance de 461 milles, où la plus grande partie du voyage dût se faire au moyen d'attelages ; et, de plus, à examiner les comptes nombreux qui s'étaient accumulés pendant l'ajournement, et à faire rapport en conséquence.

1,308 comptes reçus et produits, s'élèvent à $700,514.08. En sus, les comptes de la compagnie de la Baie-d'Hudson s'élèvent à $1,737,032.64, et ceux du chemin de fer Canadien du Pacifique à $852,331.32, faisant un total de $3,289,878.04. On a fait rapport sur des comptes s'élevant à $3,270,022.19. On a recommandé de payer $2,918,024.03. On a refusé des comptes pour un montant de $139,850.19. On a déduit des comptes comme étant exorbitants la somme de $212,147.97,—faisant un total réduit de $351,998.16.

Les rapports respectifs présentés de temps à autre sont ci-inclus ; ils indiquent ce qui a été fait au sujet des différents comptes, ainsi que vos remarques à ce sujet.

Les commissaires s'étant rendus au Nord-Ouest peu après le commencement de l'insurrection, où ils servirent de différentes manières dans les troupes expéditionnaires, restant dans le pays huit ou neuf mois (quelques-uns d'eux avaient déjà demeuré quelque temps dans ces régions), connaissant presque toutes les questions se rattachant à la solde, au transport et aux provisions, sans vouloir paraître égoïstes, croient que les connaissances ainsi acquises les ont mis en état de se prononcer d'une manière intelligente sur presque tous les comptes qui ont été présentés. En sus de cela, on a recueilli des preuves de différentes manières ; on a examiné des témoins oralement, par écrit, sous serment et sous forme de déclaration solennelle, et l'on a mis tout en œuvre pour traiter tout le monde avec justice ; et là où il y avait un doute, le bénéfice de ce doute a invariablement été accordé au réclamant.

L'on ne peut s'attendre à ce que les rapports satisferont tous les intéressés, car on est certain que les personnes qui présentent des comptes exorbitants ou douteux font plus de bruit que le commerçant honnête. L'on ne peut nier, toutefois, que la population en général de cette partie du pays tient à la vieille pratique de retirer tout ce qu'elle peut du gouvernement.

Des comptes faits en double ont été fréquemment présentés (par inadvertance, sans doute), ce qui a nécessité beaucoup d'attention dans l'examen que l'on en a fait. Tout probablement c'est pour protéger le pays contre des réclamations exorbitantes, et contre des irrégularités, que les commissaires ont été nommés.

En présentant ces rapports, nous le faisons sachant que nous avons agi avec libéralité à l'égard de tous.

Il n'est peut-être pas hors de propos de dire ici que, si c'est un sujet de regret universel que le domaine précieux que le gouvernement a obtenu en acquérant le Nord-Ouest, ait été bouleversé par une insurrection, le pays a raison de se féliciter du fait que, si l'on doit déplorer les pertes que l'on a subies en hommes et en argent, tout de même, vu l'énormité des travaux accomplis, ces pertes ont peut-être été les moins élevées que l'on ait vues dans l'histoire, et du fait que les sommes ainsi dépensées dans les territoires du Nord-Ouest sont tombées entre les mains de notre population, et seront principalement dépensées à améliorer et à embellir ses foyers et à augmenter par là leur valeur ; et l'on doit trouver une certaine satisfaction dans le

fait que, puisque ces fonds devaient être détournés, ils n'ont pas été entièrement perdus, mais ils sont allés aider à une population nouvelle et vigoureuse, et donner de la vigueur aux affaires en général dans le Nord-Ouest.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos très obéissants serviteurs,

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.,*
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.*

W. H. FORREST, *lieut.-col.,*
Commissaires.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

A l'honorable sir A. P. CARON, C. C. M. G.,
Ministre de la milice et de la défense,
Ottawa.

RAPPORT N° 1.

WINNIPEG, 8 septembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 9.—M. et D. A. 2236.—Ceci est une réclamation pour du lard fourni au 65me bataillon par J. W. Anderson, boucher, Calgary, T. N. O., 14, 16, 18 avril 1885, $128.88. Les certificats annexés indiquent que la réclamation est exacte et on recommande qu'elle soit payée.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 17.—Réclamation de R. C. McDonald, de Battleford, pour l'usage du bac du 25 avril au 13 mai 1885, $532. Cette réclamation a été soumise au major général commandant, qui avait été sur les lieux et qui connaissaient les circonstances. Il a jugé que la réclamation était exorbitante et il a dit que $200 était amplement payer; la commission recommande que cette somme soit payée.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 18.—M. et D. A. 2271.—Réclamation du capitaine J. S. Dennis, et des membres du ci-devant corps de renseignements des arpenteurs fédéraux, $568.70, formée des sommes suivantes:—Capitaine J. S. Dennis, $19.25; L. R. Ord, $27.50; G. H. Brabazon, $31.20: J. J. Burrows, $19.25; J. S. Gore, $55.60; A. O. Wheeler, $18.25 et $5.80; A. H. Maddock, $42 95; C. E. Wolff, $74.05; E. A. W. Kippen, $23.05; B. J. Sanders, $29.60; W. Beatty, $8.50; J. K. McLean, $17.30; H. D. Ellis, $13; R. C. Woodley, $8.50; W. B. Cornock, $7.50; H. D. Kelly, $7.50; Jas. Johnston, $7.50; A. Stephen, $8.50; W. Morrison, $6; T. S. Russell $6; L. Blanchet, $7.70; F. W. Cummings, $8; H. J. Dennis, $8: W. J. Torrance, $6; F. Bourgeau, $8.25; Chas. Campbell, $23.45; J. P. A. Sproule, $10; Jas. A. McVicar, $6; W. B. Ord, $7.50; F. A. Martin, $7.75; W. E. Derinzy, $11.25; John Mowat, $11.25; lieut. W. Beatty, $16.75.

Ce corps a été organisé en vertu de l'autorisation spéciale écrite de l'honorable ministre de la milice et de la défense. Les membres furent envoyés d'Ontario aux frais du trésor public, et par conséquent ils devraient être ramenés dans leurs foyers de la même manière. Les réclamations respectives pour dépenses semblent être raisonnables, et le paiement en est recommandé. Le chèque sera donné pour le total au capitaine J. S. Dennis, qui paiera les réclamations et qui devra remettre au département un reçu de chaque membre réclamant.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 19.—M. et D. A. 1961.—Carscaden et Peck, Winnipeg, pour marchandises fournies au 91e bataillon. Cette réclamation a été soumise au major général commandant qui a autorisé le paiement conformément à certains règlements. Ces instructions ont été exécutées et les réclamations payées, après avoir fait les réductions nécessaires.

Réclamation n° 20.—M. et D. A. 2023.—T. J. Sproule, Winnipeg, réclamation pour construction de cabinet d'aisance, pour l'artillerie de place de Montréal, lieut.-col. Oswald, commandant, s'élevant à $55. On a minutieusement examiné tous les détails de cette affaire, et l'on a décidé de ne recommander que le paiement de $15, étant la valeur estimative du matériel employé. Ceci est en conformité à une

entente spéciale faite avec le lieut.-col. Oswald, qui devrait, conséquemment payer la balance.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 21.—M. et D. A. 2206.—Ceci est une réclamation de l'officier-commandant du 90e bataillon, de Winnipeg, pour payer des vêtements de dessous, chaussures, petit équipement, etc., etc., pour 290 S. O. et soldats, à $22.75 = $6,643, et 24 officiers, à $100 chacun, $2,400. Il appert que ce corps a reçu ordre de se mettre en campagne sans que le département l'ait pourvu de ces articles. La commission est d'avis que le gouvernement devrait fournir tout ce qu'il faut aux corps qui ont ordre d'entrer en campagne. Après avoir comparé les prix payés pour des articles semblables fournis à d'autres corps, il est recommandé que les sommes suivantes soient accordées à chaque sous-officier et soldat, par l'entremise de l'officier commandant, en paiement de la réclamation, savoir :—

Faisant un total de $13.95 par homme, et s'élevant à $4,073.40.

1 bonnet de fourrure	$ 1.60
1 paire de bottines	2.25
2 gilets, 60 cts	1.20
2 serviettes, 25 cts	.50
1 paire de bottes	3.50
2 chemises de flanelle, $1.25	2.50
2 paires de chaussettes, 30 cts	.60
Brosse, fourchette, couteau, cuillère et assiette	.60

La réclamation de $100 par chaque officier ne semble pas être admissible, et elle ne peut être recommandée. Les officiers sont requis, en vertu des règlements, de pourvoir à leur propre équipement. On a autorisé un supplément de guerre pour faire faces aux dépenses imprévues.

Approuvé.

A. P. C.

W. J. JACKSON, lt.-col., A.A.G.,
Président.

W. H. FORREST, lt.-col.,
Commissaire.

GEORGE GUY, major.
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 2.

WINNIPEG, 9 septembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 12.—M. et D. A. 2281.—La Compagnie de Transport du Nord-Ouest, pour le transport du bataillon d'Halifax, $15,907.53. Le montant de cette réclamation semble être exorbitant. L'on a constaté que le prix ordinaire de seconde classe entre Port-Arthur et Sarnia est de $8.00, et 25 cts pour les repas. La commission, par conséquent, croit juste de faire une réduction de $1.00 dans le prix du passage de chaque homme et de 10 cts pour chaque repas; et comme le nombre réel d'hommes est augmenté de 8 pour les repas, à 35 cts, la somme de $2.20 est déduite; et comme 18 sergents sont portés au compte comme officiers, cet item est réduit de manière à l'amener au taux exigible pour des sous-officiers et soldats.

Réduction totale sur cette réclamation, $719.20 ; et l'on recommande que la balance, $15,188.33, soit payée.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 22.—M. et D. A. 2198.—H. Shorey et Cie, Winnipeg, pour habillement fourni aux bataillons du lt.-col. Smith et du lt.-col. Scott et d'Halifax. Les réclamations en question ont été réglées par ordre du major général commandant, à l'exception de quelques items relatifs à des pantalons de bouracan et des bonnets de police, achetés par ordre de l'adjudant général, ce qui sera payé dès que l'on aura obtenu les certificats nécessaires qui s'y rapportent.

Réclamation n° 23, concernant la solde de la compagnie de carabiniers de Battleford.—M. et D. A. 1983.—Les contrôles de solde en rapport à ce corps ont été transmis aux quartiers généraux il y a quelque temps, contenant les taux réclamés réduits aux taux ordinaires de solde, prévus par les règlements et approuvés par le major général commandant ; l'on croit, par conséquent, que le montant a été payé.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.*,
Président.

W. H. FORREST, *lt.-col.*,
Commissaire.

GEORGE GUY, *major*,
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 3.

WINNIPEG, 10 septembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 24.—M. et D.A. 2062.—La Compagnie de Transport de Winnipeg et de l'Ouest, pour service des bateaux à vapeur *Northcote, Northwest* et *Marquis*, etc., s'élevant en tout à $63,841. L'on a très minutieusement examiné cette réclamation. Après avoir entendu le capitaine Swinford, secrétaire-trésorier de la compagnie, et obtenu de lui le renseignement que les bateaux à vapeur *Marquis* et *Northwest*, quoiqu'en réalité retenus par le gouvernement le 12 avril 1885, n'ont commencé ce service que le 13 mai, et comme l'on sait parfaitement que les bateaux ont été fréquemment arrêtés pendant plusieurs jours à la fois, il semblerait raisonnable de déduire au moins le combustible que l'on a épargné pendant le chômage des bateaux. Tout bien considéré, la commission est d'avis qu'il soit fait une réduction équivalente à la valeur du combustible pendant 30 jours pour chaque bateau à vapeur, le *Marquis* et le *Northwest* (30 cordes de bois pour le premier et 25 pour le second, par jour, à $2.50 la corde), ce qui constituait la quantité de bois brûlé d'après l'état du secrétaire-trésorier, lequel à aussi mis le prix du bois à $2.50 la corde ; la réduction sur le *Marquis*, à $75 par jour, étant de $2,250 ; et sur le *Northwest*, à $62.50 par jour, étant de $1,875, en tout $4,125. L'on observera que l'on a fait la réduction en prenant pour base l'évaluation la plus basse du combustible ; et que l'on n'a rien déduit pour les épargnes que l'on a faites et les gages des hommes qui n'ont pas été employés pendant cette période, et l'on n'a pas tenu compte du fait que, vu le peu de profondeur de l'eau après le 13 mai, les bateaux, pendant plusieurs jours, n'ont été d'aucun service pour le gouvernement.

Relativement à l'item de $950 pour dommages qu'a subis le *Northcote*, il n'y a pas de certificats d'inspection convenables, etc., à l'appui de cette réclamation ; elle

est en conséquence biffée, en attendant que ces certificats soient produits. La commission recommande le paiement de la balance, s'élevant à $58,766. *Voir* Rapport supplémentaire du 6 novembre.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président.*

W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

GEORGE GUY, *major, Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 4.

WINNIPEG, 14 septembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 25.—M. et D. A. 2215.—*Rangers* des Montagnes Rocheuses, pour frais de voyages, repas, etc., $440.27. Comme les officiers de ce corps ont reçu la subsistance, le fourrage et la solde pour leurs chevaux, en vertu d'un arrangement spécial écrit s'élevant à $2.75 chacun, par jour, pendant la période qui fait l'objet de ces réclamations, tous les items de subsistance sont biffés, s'élevant à $160.90; l'on recommande que la balance, $279.37, soit payée.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 26.—M. et D. A. 2215.—*Rangers* des Montagnes Rocheuses, pour équipement, fournitures, etc., $5,836.50. Cette réclamation se compose de plusieurs comptes, dont chacun a été pris séparément et examiné en détail, avec les résultats suivants:

Pièce justificative n° 1, I. G. Baker et Cie, $315.72. Les items non admissibles en vertu des conditions de l'arrangement spécial, sont biffés; ils s'élèvent à $103.57; l'on recommande que la balance, $212.15, soit payée.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 2, I. G. Baker et Cie, $391.50. On recommande que cet item soit payé au complet, vu qu'après examen l'on a constaté que les prix étaient raisonnables.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 3, I. G. Baker, $893.50. Quoique les prix de cet item semblent être exorbitants, ils sont dûment certifiés et expliqués par le major général Strange. Par conséquent paiement complet est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 4, I. G. Baker et Cie, $33.50. Un item de $30 pour une lunette d'approche est tout à fait inadmissible; on recommande le paiement de la balance, $3.50.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 5, Henry et Cie, $539.50, pour 250 gaînes et ceinturons et 250 couteaux. Comme tout le corps se composait de 111 officiers et soldats, l'on ne peut admettre des comptes d'équipement que pour ce nombre, au lieu de 250; par conséquent la somme de $299.84 est déduite, et l'on recommande que la balance, $239.65, soit payée.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 6, Quail et Scott, $71.80. Des items, s'élevant à $63.80, pour effets de casernement, sont biffés, parce que l'on est d'avis que le capitaine Stewart, qui commandait ce corps, a outrepassé ses pouvoirs en achetant ces articles; l'on recommande que la balance, $8.00, soit payée.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 7, J. D. Higinbotham et Cie, $9.50; paiement au complet recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 8, A. H. Henry et Cie, $154, pour bretelles de fusil, etc. Comme l'on constate, après examen, que les prix de certains items sont exorbitants, la somme de $20.50 est déduite; paiement de la balance, $133.50, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 9, G. C. King et Cie, $246, paiement au complet recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 10, J. D. Higinbotham et Cie, $54.10, pour articles de toilette, papeterie, etc. Il est impossible d'admettre un compte de ces articles en vertu de l'arrangement spécial, et il ne doit pas être accepté. Réclamation complètement refusée.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justicative n° 11, Wm. F. Foster, $202.50; parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justicative n° 12, Compagnie du Télégraphe du C. C. P., $61.18; parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 13, capitaine J. Stewart, fret, par le C. C. P., $28.50; parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 14, Snider et Clark, $129; parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 15, Tweed et Ewart, $846.45, pour équipement; des items jugés non admissibles en vertu de la convention, s'élevant à $155.05, sont biffés; le paiement de la balance, $691.40, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 16, W. Black, agent, $192.35, pour frais de messagerie ; remise à plus tard pour recevoir de nouvelles explications.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 17, W. H. Long, $11 ; parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 18, compte du télégraphe, $5.35 ; parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 19, W. H Long, $575 ; parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 20, W. Winder, $942. Un item de $262, pour 50 pardessus imperméables, jugé inadmissible, en vertu de la convention, est biffé ; paiement de la balance, $680, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n°. 21, W. Winder, $242.30. Items pour cuves, serviettes, pommes et lunettes d'approche, s'élevant à $97.75, sont biffés ; paiement de la balance, $144.55, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 22, Rufus Payne, $12.50 ; parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 23, D. J. Campbell, $60.25. Des items pour dépenses personnelles, s'élevant à $27.25, sont biffés ; il est recommmandé que la balance soit payée comme suit, savoir : à D. J. Campbell, pour passage d'eau, $3, et à Levasseur et Stedman, pour attelage et conducteur, $30 ; en tout, $33.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 24, W. Winder, $34.25, pour vaisselle, serviettes, etc., pour le logement des officiers. Ces articles sont inadmissibles ; réclamation refusée.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 25, W. Winder, $46.50, pour douillettes d'hôpital. L'achat de ces articles n'est pas autorisé en vertu de la convention spéciale ; réclamation refusée.

Approuvé.

A. P. C.

Pièce justificative n° 26, J. B. Smith et frères, $307.50. Item pour fourches, $7.50, refusé ; paiement de la balance, $300, recommandé.

Approuvé

A. P

Toutes les pièces justificatives qui précèdent ont été minutieusement examinées dans leur rapport à la convention spéciale écrite de l'organisation du corps, faite entre le capitaine J. Stewart, commandant, et l'honorable ministre de la milice et de la défense.

Résumé de toute la réclamation (n° 26), s'élevant à $5,836.50: La pièce justificative n° 16, pour $192.35, est remise à plus tard pour plus ample information; des items, s'élevant à $1,202.12 (marqués sur chaque pièce justificative) sont biffés, et le paiement de la balance, $4,452.03, recommandé.

OTTAWA, 25 mars 1885.

A l'honorable ministre de la milice et de la défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire le rapport suivant, tel que requis dans l'entrevue particulière d'aujourd'hui, relativement à la formation d'une force militaire à cheval, dans le district sud d'Alberta, Territoire du Nord-Ouest. Un corps provisoire de cavalerie, d'un effectif de 150 officiers, sous-officiers et cavaliers, peut être formé dans le district sus-nommé, ayant pour limite nord la rivière Haute, est, Medicine-Hat, et sud, la ligne frontière internationale, et aux conditions suivantes :

(1) Chaque officier, sous-officier et cavalier, devra fournir son propre cheval et l'équipement (mexicain) de cheval, consistant en une bride, un lasso, une selle et une couverture.

(2) L'uniforme des officiers sera celui d'un officier de cavalerie en petite tenue, fourni à leurs propres frais.

L'uniforme des sous-officiers et des cavaliers, pendant leur engagement provisoire et pendant qu'ils feront les exercices préliminaires, consistera en leur propre costume serviable de l'ouest, en y ajoutant peut-être quelques articles distinctifs d'équipement peu coûteux fournis par le gouvernement.

(3.) Les armes consisteront en un revolver, du genre de ceux de la police à cheval, ou en tout autre revolver serviable en leur possession—en une carabine Winchester, ou en une autre carabine ou fusil serviable en leur possession—en une cartouchière avec couteau, du genre de ceux de la police à cheval (les quelques armes qui pourront manquer seront fournies par le gouvernement, mais les conditions de l'engagement sont que les hommes devront fournir les armes).

(4.) Couvertures, 3 par homme, de la pesanteur et qualité de celles de la police à cheval du Nord-Ouest.

(5.) On accordera à chaque officier, sous-officier et cavalier, $0.50 par jour pour les rations.

Les appareils de campement seront fournis par le gouvernement; ces appareils seront en genre et en nombre semblables à ceux que l'on requiert sur le chemin.

(6.) Le fourrage par cheval sera accordé à raison de $0.50 par jour.

(7.) La solde par cheval sera au taux de $0.75 par jour.

(8.) La solde des officiers sera celle du grade respectif des officiers de la cavalerie canadienne, avec une indemnité supplémentaire de $0.50 pour rations et $0.50 pour fourrage, par jour.

(9.) La solde des sous-officiers sera celle des sous-officiers de la police à cheval du Nord-Ouest, savoir : maréchal de logis chef, $1.50, maréchal de logis, $1.00, brigadier $0.90.

(10.) La solde du cavalier sera celle d'un constable de la police à cheval du Nord-Ouest, soit $0.75 par jour. (La somme totale que coûtera un cavalier, cheval, équipement de cheval, armes et équipement, rations, fourrage et solde compris, sera de $2.50 par homme avec son cheval par jour, avec l'entente susdite que, lorsque des armes manqueront en réalité, le gouvernement y pourvoira.)

(11.) Le gouvernement sera responsable de la perte et de la destruction des équipements de cheval pendant l'engagement provisoire, et de la perte par décès ou autrement des chevaux, lorsque une commission composée d'officiers aura constaté que ces pertes auront été accidentelles, et n'auront pas été causées par négligence ou manque de soin; la dite commission d'officiers évaluera la perte.

(12.) Les règlements de cavalerie régiront la discipline et la manœuvre, et l'entretien du corps sera sujet au susdites conditions.

(13.) Si le corps est logé sous la tente, le nombre nécessaire de tentes sera fourni.

(14.) L'engagement des officiers, sous-officiers et des cavaliers se fera pour une période de 30 ou 60 jours, et pendant cette période ils seront sujets aux ordres de service actif, et, en sus, sujets à, et engagés, si c'est nécessaire, et si le gouvernement l'exige, pour une autre période de deux mois, avec l'entente que, au cas de service actif pendant l'engagement supplémentaire, le gouvernement fournira les uniformes, les armes et l'équipement général nécessaire pour le service, ainsi que le transport.

(15.) L'officier commandant pourra engager des hommes qui ne sont pas sujets britanniques (savoir, des hommes de l'ouest de toute catégorie) jusqu'au nombre de 40, ou une compagnie, pourvu qu'il connaisse leur capacité et leur fidélité, et il sera responsable de leur conduite et de leur discipline.

Pour recruter le susdit corps, il sera nécessaire, pour les opérations de cavalerie et les rendre prêts à toute évantualité, d'enlever les hommes aux *ranchers* à leur service, dont un grand nombre appartenaient à la police à cheval et qui ont fait un ou deux termes d'engagement, ainsi que des Anglais, des Canadiens, des Montaniens, qui ont fait une vie nomade, et dont la demeure est la prairie.

En offrant mes services à mon pays et au gouvernement, pour commander un corps composé en la manière susdite, et dans le dit territoire, je le fais sachant parfaitement ce que j'entreprends, et ne doutant pas des résultats heureux, vu l'expérience que j'ai des opérations de cavalerie, et de la connaissance du pays dans lequel mes services seront requis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. STEWART.

Capitaine STEWART,
Rangers.

Autorisation est donnée de former quatre (4) compagnies de *Rangers* des Montagnes Rocheuses, aux termes et conditions contenus dans le rapport que m'a présenté le capitaine Stewart.

28-3-'85. ADOLPHE P. CARON.
Ministre de la M. et D.

(*Copie d'un télégramme d'Ottawa, Ont., au major général Strange, soins du colonel Jackson, Winnipeg.*)

(Pour lui être expédié, ou attendre son arrivée, selon qu'on jugera le mieux).

Stewart télégraphie me demandant d'autoriser augmentation de la solde de ses hommes. J'ai répondu qu'il doit s'en tenir à la convention quant à la solde. Il a signé la convention avant de partir d'Ottawa.

A. P. CARON.

CALGARY, 19 avril.

Le corps du capitaine Stewart étant immédiatement requis pour service d'avant-postes et de police, il est autorisé à acheter des capotes et des coiffures au plus bas prix possible, il n'y en a pas en magasin ; aussi de faire le service de transport jusqu'à l'officier commandant à McLeod.

T. B. STRANGE,
Major général commandant des troupes du district A.

Capitaine STEWART,
Commandant des *Rangers.*

Réclamation n° 27.—M. et D. 2256.—*Rangers* des Montagnes Rocheuses, pour transport de provisions sur les routes, $2,504. En tant que l'on a accordé à d'autres corps organisés de la même manière des réclamations de la même nature

l'on croit juste d'accepter cette réclamation, quoiqu'elle n'entre pas directement dans la convention de l'organisation. Par conséquent, parfait paiement est recommandé.

Gardez en suspens,

A. P. C.

Réclamation n° 29.—M. et D. A. 2257.—La garde domestique de Battleford réclame pour solde, etc., $4,786.90. Comme cas spécial, le parfait paiement de cette réclamation est recommandé avec l'entente formelle que de nouvelles réclamations de quelque nature qu'elles soient, soit pour supplément de guerre, indemnité pour pertes ou blessures, ou pour toute autre chose, ne seront pas présentées. La réclamation sera payée par l'entremise du lieutenant-colonel Otter, commandant, avec instruction de déduire la solde aux membres de ce corps qui ont été employés, et payés, aux travaux de construction du fort à Battleford, pour le temps qu'ils ont été employés.

Sur quels motifs la commission se base-t-elle pour faire cette nomination ?

A. P. C.

Voir Rapport supplémentaire du 12 octobre.

Réclamation n° 30.—M. et D. 2231.—Relativement à la réclamation de Percival pour louage d'attelage, 20 jours, $6.00 par jour : $120.00. On a minutueusement examiné cette réclamation, etc. On en récommande le parfait paiement, si le département ne l'a pas déjà fait.

A. P. C., *M. M. et D.*

Réclamation n° 32.—M. et D. 2252.—Léon Agranovick, pour pertes subies par les razzias des Sauvages, s'élevant à $1,000 ou $1,100. L'on ne croit pas qu'une réclamation de cette nature tombe dans le domaine des pouvoirs donnés à cette commission, et elle est en conséquence renvoyée.

Envoyez au département de l'intérieur toutes les réclamations de ce genre.

A. P. C.

Réclamation n° 33.—Chas King, Beulah, dommages causés aux moissons par les chevaux de la cavalerie du major Boulton, $19. Se reposant sur le certificat du major Boulton annexé à la réclamation, la commission en recommande le parfait paiement.

Transmettez au département de l'intérieur. A. P. C.

Réclamation n° 34.—John Cotlingham, pour articles de sellerie, etc., fournis aux compagnies de cavalerie du major Steele, $678.50 ($50 payées à compte).—L'on considère que ceci est entièrement affaire de compagnies, et le règlement devrait en être déféré au major Steele et au capitaine Oswald, qui ont sans doute retenu les fonds sur la solde des hommes pour faire face à ces réclamations, tel que l'indiquent les reçus annexés, et signés par ces officiers. La réclamation ne peut par conséquence être admise.

Voir Rapport supplémentaire du 30 novembre.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.*

W. H. FORREST, *lt.-col.,*
Commissaire.

GEORGE GUY, *major,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 5.

WINNIPEG, 15 septembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 35.—Composée des comptes de différentes personnes de Calgary et d'autres localités pour attelages, passage d'eau et repas. Les comptes suivants ont été examinés en détail, ils sont dûment certifiés et à des prix raisonnables dans les circonstances particulières; conséquemment le parfait paiement en est recommandé, savoir:

N° 1, W. H. Burland, $203; n° 2, James Walker, $40; n° 3, M. A. Armstrong, $10; n° 4, Geo. Hamilton, $39; n° 5, A. R. Gerald, $73.50; n° 6, A. McPherson, $31.08; n° 8, H. C. Cornell, $2·65; n° 9, W. J. Bunce, $5; n° 10, Jos. Robinson, $808; n° 11, Magnus Brown, $5; n° 13, McDonell Frères, $3.80; n° 15, G. Biddis, $15; n° 16, A. MacPherson, $784; n° 17, Wm. Haston, $3; n° 18, B. Annous, $3; n° 19, J. Brown, $3; n° 22, J. Donohue, $15; n° 24, T. McHugh, $2.56; n° 26, W. Baskerville, $808; n° 27, Jacques, Frères, $2.50; n° 28, J. Finnigan, $93.50—en tout, $6,280.95. Compte n° 24, W. P. Ramsey, $30, pour l'usage d'un jeu de boules. Comme les éclaireurs ne se sont pas servis de ce jeu qu'après 9 heures du soir, l'on croit que $15 seraient une ample indemnité; conséquemment, on recommande de ne payer que cette somme.

Approuvé.—A., P. C.

W. H. JACKSON, *lt-col., A. A. C.*, *Président.*

W. H. FORREST, *lt.-col.*, *Commissaire.*

GEORGE GUY, *major*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 6.

WINNIPEG, 15 septembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 2.—Wilson, pour du foin, $240. L'on a constaté que ce compte a déjà été payé par la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Conséquemment, réclamation refusée.

Réclamation refusée.
A. P. C., *M. M. et D*

Réclamation n° 3.—Alex. Smith, réparation de barouche (*buckboard*), $3; parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 4.—Gurnsey, guide, $5. Cet homme, étant au service du gouvernement, n'a pas droit à une réclamation de cette nature. Réclamation refusée.

Réclamation refusée.
A. P. C.

Réclamation n° 5.—Van Allan et Agur, harnais pour attelages, etc., $692. L'on en a acheté deux au complet pour faire face aux besoins du service, en cas d'accidents ; comme on a constaté que les prix exigés pour certains items étaient exorbitants, l'on a biffé la somme de $156 ; paiement de la balance, $536, est recommandé. La réclamation a été en premier lieu présentée au nom de la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle, qui a fourni les articles que l'on s'est procuré d'abord, et qui fut remplacée par ceux qui réclament maintenant.

Gardez cette réclamation en suspens jusqu'à ce que j'aille à Winnipeg.

A. P. C., *M. M. et D.*

Réclamation n° 15.—Andrew McConnell, louage d'attelage, $30. Cet homme était au service du gouvernement, et on lui donna ce qu'il fallait pendant 14 jours pour atteindre sa demeure ; c'est pendant cette période que l'on s'est servi de son attelage. L'on considère que $15 seraient une ample indemnité, et l'on recommande de lui payer cette somme.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 16.—W. H. R. Hendrick, transport de courriers, $125. Comme le capitaine Bedson rapporte qu'il faisait partie du voyage dont on parle le 4 avril, de Humboldt à Prince-Albert, que tous étaient à cheval et qu'on n'avait pas d'attelage, l'on ne peut admettre la réclamation, qui est refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 36.—Réclamations contre les troupes d'expédition d'Alberta. Comme l'on juge que les comptes n° 3, Brown, $144 ; n° 5, Glen, $720 ; n° 6, Stewart, $5 ; n° 7, Dyers, $24.25 ; n° 8, Boyd et McDonald, $12.12, sont raisonnables et justes, l'on en recommande le parfait paiement. Le compte n° 4, Glen, $10, à titre de gratification, ne peut être recommandé, parce que le même homme a reçu des sommes considérables pour d'autres services du gouvernement.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 37.—J. R. Cameron et Cie, modifier et ajuster des tuniques, 92e bataillon, $22.85. L'on considère que ceci est entièrement une affaire de régiment, et que cette réclamation ne peut être recommandée ; mais l'on suggère qu'ordre soit donné au lieut.-col. Smith de faire les retenues sur la solde du régiment et de payer le compte. Si ceci est fait immédiatement, l'on pourra toucher au montant en question.

Je crois que cette réclamation devrait être payée comme cas spécial.

A. P. C.

Réclamation n° 38.—A. Gauvreau, note de pension, $18.80 ; cette réclamation étant dûment certifiée et raisonnable, parfait paiement en est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 39.—B. B. LaRivière, présents aux Sauvages dans le district de la Montagne de l'Orignal, $60.50. Quoique ce ne soit pas une affaire dûment autorisée, cependant on la considère comme étant une dépense judicieuse, car la commission sait que des présents de cette sorte faits de temps à autre étaient nécessaires pour tenir les Sauvages tranquilles ; conséquemment cette réclamation est recommandée à l'examen favorable.

A être transmise au département des affaires des Sauvages.

A. P. C.

Réclamation n° 40.—Mde Philomène Beaupré, pour valeur de la munition dont on a pris possession sur les ordres du major général Strange, $70.50. Cette personne a persisté à vendre des munitions aux Sauvages, en dépit de la défense réitérée du major général Strange. Voyez ses remarques ci-jointes. Réclamation refusée conformément à ce qu'il dit.

Voir Rapport supplémentaire, 24 février.

J'avertis M. Beaupré de ne pas tenir de munitions, vu qu'il en avait vendu aux Sauvages, ainsi que me l'avaient rapporté des personnes dignes de foi. Il me déclara qu'il n'en avait pas, et j'ordonnai au major Hatton de faire des perquisitions dans son magasin. Il livra alors ce qui avait été remis au major Hatton le 7 avril, disant qu'il n'en avait plus. Je savais qu'il mentait, et j'ordonnai que l'on fît de nouvelles perquisitions dans son magasin, et l'on découvrit des munitions qui furent livrées au major Lewis, et Beaupré, en dépit de mes ordres, avait commandé une nouvelle fourniture par le C. C. P. On devrait lui confisquer les munitions en question et le condamner au pénitencier. Je refuse de recommander le paiement et je demande qu'il ne soit pas payé.

T. B. STRANGE,
Major général, commandant des F. A.

Réclamation n° 41.—Eclaireurs de Steele, contrôles de solde supplémentaires, n° 1, $5,357; n° 2, $190.44; n° 3, $321. Relativement au contrôle de solde n° 1, $5,357, ce corps a été organisé d'après une convention spéciale et sur l'autorisation du major général Strange. Les hommes devaient fournir les chevaux et l'équipement et la solde devait être de $2.50 par jour avec rations et fourrage. Les *Rangers* des Montagnes Rocheuses organisés dans presque le même territoire, recevaient la même solde, mais ils pourvoyaient à leurs propres rations et au fourrage, conséquemmen les hommes de Steele avait un avantage égal à au moins une piastre par jour. Le fait que ces hommes avaient après un peu plus de trois mois de service accumulé des fonds s'élevant à $15 par mois, avec cheval et un équipement dispendieux de sellerie (quelques-unes des selles coûtaient $50) payés à même les deniers qu'ils gagnaient, indique que le tarif de solde accordé par la convention était, en réalité, très libéral, conséquemment cette réclamation pour solde supplémentaire ne peut être recommandée.

Le parfait paiement du contrôle de solde n° 2, $190.44, est recommandé, par l'entremise du major Steele.

Parfait paiement du contrôle de solde n° 3, $321, est aussi recommandé.

Approuvé.
A. P. C.
W. H. JACKSON, *A.A.G.*,
Président.
W. H. FORREST, *lieut.-col.*,
Commissaire.
GEORGE GUY, *major*,
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 7.

WINNIPEG, 18 septembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 47.—Le club de raquettes Saint-George, Winnipeg, pour dommage à la tribune des juges, à la clôture, etc., par le 9e bataillon, pendant que celui-

ci campait sur les terrains, $28. Comme le lieutenant Bate a fait personnellement la visite des lieux, et qu'il a évalué les dommages à $20, l'on recommande que $20 soient payées en parfait règlement de la réclamation.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 48.—Benjamin Gannon, $20 à titre de gratification. Comme cet homme était évidemment au service du gouvernement en qualité de conducteur d'attelage, à raison de $8 par jour, l'on croit que la question d'accorder un bonus pour service supplémentaire doit être laissée à l'examen de l'honorable ministre de la milice et de la défense.

Refusé.

A. P. C.

Réclamation n° 49.—Le capitaine Constantine, pour solde de major de brigade, $54.63. Le major général Strange a précédemment déclaré que le major Dale a fait fonction de major de brigade, et que pas d'autre officier d'état-major n'a été employé, le major Dale ayant été payé à cet effet. Les troupes sous le commandement du lieut.-col. Smith étaient trop peu nombreuses pour autoriser la nomination d'un officier état-major. Conséquemment, l'on ne peut recommander le paiement de cette réclamation, qui est refusé.

Refusé.

A. P. C.

Réclamation n° 51.—J. C. Skelton, pour avoir conduit le Dr Rolph en voiture, $35.00; cette réclamation étant dûment certifiée, le parfait paiement en est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 52.—A. Chisholm et D. Taylor, Battleford, pour approvisionnement d'eau, $124 chacun, en tout $248 pour le mois d'août. Il n'y avait environ que 175 hommes à ce poste; 4 barriques d'eau par jour seraient plus que suffisantes; et les rations de bois seraient d'un quart de corde par jour. La commission n'a pas connaissance que des provisions arrivaient à ce poste et qu'il en était expédié; au cas où il en serait ainsi, ce ne serait qu'en petites quantités, et n'exigeant pas le service continuel de deux attelages. Comme la population de Battleford a été approvisionnée depuis un certain temps, aux frais du gouvernement, l'on croit avoir raison de faire une réduction de $1.00 par jour sur chaque compte, en tout $62; le paiement de la balance, $186, est recommandé seulement parce que les comptes sont certifiés par le lieutenant-colonel Otter, auquel on devrait donner instruction de réduire cette dépense.

Gardez cette réclamation par-devers vous pour le présent.

A. P. C.

Réclamation n° 53.—Pour transport du mécanicien White de la Mâchoire-d'Orignal à Battleford, $140. La compagnie au service de laquelle est le mécanicien White a loué ses bateaux au gouvernement à un prix très élevé par jour, et a été payée que ses bateaux marchâssent ou non, et les équipages devaient être fournis par la compagnie. Conséquemment, cette réclamation ne semble pas être juste et ne peut être recommandée; elle devrait être payée par la compagnie, propriétaire des bateaux. Réclamation refusée.

Refusé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A. A. G.,*
Président.

W. H. FORREST, *lieut.-col.,*
Commissaire.

GEORGE GUY, *major,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 8.

WINNIPEG, 19 septembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 56.—R. N. Dulmage, pièces de bois d'une maison brûlées par les troupes, $40. Cette réclamation ne semble pas tomber dans le domaine des pouvoirs de cette commission, et, conséquemment, elle est renvoyée aux quartiers généraux.

A être transmise au département de l'intérieur.

A. P. C.

Réclamation n° 59.—H. McDonald, avoine et foin pour les chevaux des cavaliers de Steele, $192. Ayant constaté que le prix ordinaire exigé est $1.00 par 24 heures, l'on croit juste de réduire le prix exigé au taux en question; réduction totale, $60.50. Le paiement de la balance, $131.50, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 61.—Reilly et Martin, trois comptes pour loyer, pension, etc., cavaliers de Steele, $130, $34 et $3.

Compte n° 1, $130.—*Voir* les observations du major général Strange sur les comptes. Conformément à ces observations, l'on croit juste de déduire $55; le paiement de la balance, $75, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Compte n° 2, $34.—Cette dépense a été faite 25 jours après que les compagnies furent licenciées, et ces hommes, à cette date, n'auraient pas dû être aux frais du gouvernement. Cette réclamation est en conséquence refusée.

Refusé.

A. P. C.

Compte n° 3.—Pour pension du capitaine Hamilton, $3.—Si le capitaine Hamilton a à faire une réclamation de cette nature, il devrait la présenter en la manière voulue. Réclamation refusée.

Réclamation n° 62.—G. C. King et Cie, deux comptes, $42.75 et $30.

Réclamation n° 1.—Bureau régimentaire de la compagnie de Steele, $42·75. Comme des comptes considérables ont été antérieurement payés pour ce corps par le département, ce compte ne peut être accepté. Il est imputable aux officiers du corps.

Refusé.

A. P. C.

Compte n° 3, transport du chirurgien Bell, $30.—Le docteur Bell semble avoir voyagé pour son propre plaisir et ses propres affaires. Il n'y avait pas de troupes dans cette partie du pays à cette époque, et il n'a pas pu s'y rendre pour service professionnel au compte du gouvernement. Réclamation refusée.

Refusé.

A. P. C.

Réclamation n° 63.—Leeson et Scott, transport de John Cook (blessé), $25. Cette réclamation étant dûment certifiée et raisonnable, le parfait paiement en est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 64.—George Murdock, réparation aux articles de sellerie, etc., de la compagnie de Steele, $150.00 La convention étant que cette compagnie four-

nirait ses propres articles de sellerie, ce compte devrait être payé par la compagnie, conformément aux certificats annexés. Réclamation refusée.

Refusé.

A. P. C.

Réclamation n° 65.—Rogers et Grant, $8.60.—Les réparations de chaussures ont été payées par l'entremise de la compagnie de la Baie-d'Hudson, tant pour le matériel que pour le travail. Cette réclamation est faite pour des outils ordinaires de cordonnier, qui ont été gardés sans doute comme propriété particulière, et l'on croit qu'elle n'est pas en justice imputable au gouvernement, mais devrait être renvoyée au lt.-col. Ouimet pour être réglée. Réclamation refusée.

Refusé.

A. P. C.

Réclamation n° 66.—G. A. Gouin, pension, etc., deux comptes, $31.50 et $8.50. Compte n° 1, $31.50. Ce soldat n'avait pas droit à un *Pullman*, et il aurait dû loger là où les prix étaient plus raisonnables, conséquemment l'on croit juste de biffer l'item relatif au *Pullman* et réduire le prix de pension à $1.50 par jour, faisant une réduction totale de $14; le paiement de la balance, $17.50, est recommandé. Le compte n° 2, $8.50, étant dûment certifié et raisonnable, le parfait paiement en est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.*, *Président.*

W. H. FORREST, *lt.-col.*, *Commissaire.*

GEORGE GUY, *major*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 9.

WINNIPEG, 21 septembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 72.—A. G. McDonald, compte de louage de voitures, $15. Un compte pour ce service a déjà été payé à un taux réduit. Réclamation refusée.

Refusé.

A. P. C.

Réclamation n° 75.—Leo Gaëtz, médicaments, $12. Parfait paiement recommandé.

Soumettez ce compte au Dr Bergin avant de le payer.

A. P. C.

Réclamation n° 76.—Leo Gaëtz, effets en conserves pour le corps de Steele, $16.83. Ces articles étaient pour la pension des officiers, et le département n'en est pas responsable. Réclamation refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 77.—Dr Kennedy, pour services professionnels rendus à l'infanterie légère de Winnipeg et au 9me bataillon, $340. Comme le Dr Kennedy était à

la solde de la police à cheval du Nord-Ouest, et en service avec les troupes en campagne au Nord-Ouest, il ne peut rien réclamer pour ces services,—*voir* les observations du major général Strange sur les réclamations. Refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 78.—Cummings, trois comptes, n° 1, foin et grain pour les chevaux, $31.70. N° 2, foin et attelages, $200. N° 3, attelage et conducteurs, $25. Compte n° 1, $31.50. Ce compte est réduit au prix ordinaire de $1.00 par jour; la réduction s'élève à $10.50. Le paiement de la balance, $21, est recommandé. Compte n° 2, $200. L'item pour foin est biffé, $180, et le prix pour les attelages réduit à $8.00 par jour; réduction totale, $184. Le paiement de la balance, $16, est recommandé. Compte n° 3, $25. Cette réclamation ne semble pas être justement imputable au département de la milice, mais devrait être renvoyée au département de la police à cheval du Nord-Ouest pour y être réglée. Refusé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 79.—Wm. Fisk; ferrage de chevaux, $49. Comme cet homme était un cavalier dans la compagnie de Steele, à $2.50 par jour, on croit que la somme de $5 est une rémunération suffisante pour ces services. Conséquemment $44 sont déduites et le paiement de $5 est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 80.—Ed. Nagle, éclaireur, balance due, $80. Cet homme a déjà été trop payé, ayant reçu $8 par jour. Refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 82.—McNeill, Frères, repas, 65e bataillon, $48. Comme il n'y a pas de certificat ou d'autorisation d'annexé au compte de la part de l'officier commandant, la réclamation est refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 83.—Frederick Armand, (éclaireur de Steele), louage de cheval, $6. Comme une solde supplémentaire a été recommandée pour les officiers de ce corps, cette réclamation est refusée; un cheval était inutile, car le corps était licencié à cette époque. Refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 85.—Geo. B. Borrowdale, cheval de selle, $38. Cette réclamation est réduite au prix ordinaire de $1 par jour. Réduction totale, $19. Le paiement de la balance, $19, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 86.—Jas. Bannermon, timbres-poste, $19. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 88.—*Military Colonization Ranch Co.*, repas, etc., $28.80. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 89.—Thos. Lee, dommage aux moissons, $200. Il n'y a pas de preuve que les dommages ont été causés par les troupes. Refusée.

Transmettre cette réclamation au département de l'intérieur.

A. P. C.

Réclamation n° 91.—John Donahue, pension, 9e bataillon, $10. Comme il n'y a pas d'autorisation ou de certificats de l'officier commandant, d'annexés à la réclamation, elle est refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 92.—Thomson, Frères, papeterie pour le corps de Steele, $6.20. Comme des comptes considérables pour de la papeterie pour ce corps ont déjà été payés, cette réclamation ne peut être acceptée. Refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 93.—La Cie B.-H., Calgary, service d'éclaireurs des Assiniboines, $191. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 94.—E. H. Côté, nettoyage et réparation d'armes, etc., 9e bataillon, $75. Ce ne sont pas là les originaux, et tout probablement ce compte a été payé par la Cie B.-H.; mais dans tous les cas on ne peut en recommander le paiement; refusée.

Cette réclamation, si elle est payée, doit être déduite du compte de la compagnie de la Baie-d'Hudson.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 95.—J. J. Miller, repas pour éclaireurs et messagers; $58. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 97.—La Cie du télégraphe du chemin de fer Canadien du Pacifique, $5.23 et $4.43, en tout $9.66. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.*
Président.

W. H. FORREST, *lieut.-col.*,
Commissaire.

GEORGE GUY, *major*,
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 10.

WINNIPEG, 22 septembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 14.—Dr Andrew Henderson, services professionnels rendus au lieutenant-colonel Ouimet, 65e bataillon, $75. Le compte original (*voir* le détail

inscrit sur l'ancien compte soumis à l'adjudant-général) accuse dix jours de service seulement, du 30 avril au 10 mai. Conséquemment $35 sont déduites, et le paiement de la balance, $40, est recommandé.

Qui a donné ordre au Dr H. de soigner le lieut.-col. Ouimet?

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 98.—Antoine Plante (par M. Strachan), soins donnés aux soldats malades, $12. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 99.—Joseph Benson, transport de soldats malades, $1.50, $1.50, en tout $3.00. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 100.—Geo. S. Birchall, préposé aux approvisionnements, Mâchoire-d'Orignal, $149. Parfait paiement recommandé, moins les avances qu'il peut avoir reçues.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 101.—Leo Gaëzt, magasin à la Rivière-du-Daim, $1,862.90. Une réclamation de cette nature n'est pas considérée tomber dans le domaine des pouvoirs assignés à cette commission, et par conséquence elle est renvoyée aux quartiers généraux.

Transmettre au département de l'intérieur.

A. P. C.

Réclamation n° 102.—W. B. A. Hill, préposé aux approvisionnements, solde, $95.55. Ayant déjà été payé par le Dr. Roddick pour onze jours de service, il n'a droit de réclamer que 42 jours, au lieu de 53, à $2 par jour, conséquemment la réclamation est réduite de $11.55, et paiement de la balance, $84, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 103.—R. Gibson, louage de chevaux, $25. Comme le certificat de la réclamation déclare que le service s'est fait sur le théâtre de la guerre, où il n'y avait pas d'autres chevaux que ceux payés par le gouvernement, ce paiement supplémentaire ne peut être recommandé. Refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 104.—Se compose de 21 comptes de $10.00 chacun, pour gratification aux conducteurs d'attelage, service de transport des troupes d'expédition d'Alberta, comme suit:—D. J. McDougal, James Bragden, A. Snyder, John Bennett, John Ellis, G. Selway, John Potter, J. Potter, John Widdicomb, P. McKerkin, John Lincham, H. F. Dennison, P. B. Cleland, Wm. Barkerville, Chas. Braneau, Baptiste Annous, A. D. MacPherson, Hugh MacPherson, Paul Fayant, Wm. Magee et W. A. E. Russell, en tout $210. L'on considère que, dans les circonstances, ces hommes ont été amplement payés pour leurs services; mais le major Dale déclare que ces comptes ont déjà été payés par l'entremise de la compagnie de la Baie-d'Hudson; dans tous les cas paiement ne peut être recommandé.

Si ces comptes ont été payés sans autorisation par la compagnie de la Baie-d'Hudson, ils doivent être déduits de son prochain compte contre le département.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.,*
Président.
W. H. FORREST, *lt.-col., commissaire.*
GEORGE GUY, *major, commissaire.*

EDMOND B. HOLT, *secrétaire.*

RAPPORT N° 11.

WINNIPEG, 23 septembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de défense.*

Réclamation n° 35.—J. V. Martin, réparation de timon, $4.50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 46.—Eclaireurs de Steele, service supplémentaire hasardeux. Contrôle de solde, $1,739. Le major Dale, qui faisait les fonctions de major de brigade et d'officier d'état-major auprès du major général Strange, déclare que le dernier engagement eut lieu le 28 mai, et qu'il n'y avait pas de nécessité d'employer ces hommes pour service supplémentaire d'éclaireurs après le 15 juin, conséquemment l'on croit juste de faire une réduction de $499.50. Paiement de la balance, $1,239.50 est recommandé.

Retenez cette réclamation en suspens pour le moment.

A. P. C.

Réclamation n° 85.—E. Robb, perte d'un charriot, $100. Cette réclamation est réduite de $80. Paiement de la balance, $20, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 105.—Capitaine Oswald, déboursés pour boîtes de fer-blanc, peinture et pain, $14.50. Comme l'indique la réclamation, le pain était pour la pension des officiers, et conséquemment cet item n'est pas accepté ; l'item relatif au peinturage des boîtes est aussi biffé, faisant une réduction totale de $8.00. Paiement de la balance, $6.50, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 107.—W. Jardine, charriage, $7.50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 109.—*Manitoba Free Press*, annonce, $8. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 110.—Mulholland, Frères, brosses à chaussures, etc., 91e bataillon, $32.40. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 111.—J. R. Cameron et Cie, modifier et ajuster des tuniques, etc., 91e bataillon, $85. Une réduction de $11 est faite. Le paiement de la balance, $74, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 112.—Barrett et Lamb, louage de chevaux, repas, etc., $45. L'item de louage de chevaux est réduit de $9. Le paiement de la balance est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 113.—J. P. Pennefather, chirurgien, services professionnels, $216. Sans doute que les services professionnels et la grande expérience militaire du chirurgien Pennefather ont été très précieux au major général Strange, mais la commission ne considère pas que le nombre des troupes était suffisant pour autoriser la nomination d'un principal officier de santé. Par conséquent le paiement de cette réclamation ne peut être recommandé. Refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 114.—Le cavalier Fisk (éclaireur de Steele), perte de cheval, etc., $150. Parfait paiement recommandé; aussi que l'on accorde au cavalier Fisk, étant mis à la réforme, $1 par jour à compter du 26 juillet dernier inclusivement, sur la production du certificat de médecin requis par l'article 998 des règlements, et qu'il en reçoive avis en conséquence par les moyens ordinaires.

Approuvé—paiement immédiat.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président.*

W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

GEORGE GUY, *major, Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 12.

WINNIPEG, 24 septembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 115.—Eclaireurs, cavaliers et conducteurs d'attelages de Steele, comprenant 39 pièces justificatives, réclamant pour chevaux tués et blessés, et dont on a disposé en la manière suivante, savoir : pièces justificatives nos 2 et 9, cavaliers Patton, Fitzgerald, Miller, Steele, Young, Hayes, McManus et W. T. Owens ; nos 11 et 13, Scott, Belden et Hussell ; n° 15, Alley ; nos 17 et 25, Walters, Rodgers, West, Bennet, McFarlane, Frank, Owen, Martin, Rodway et Hudson ; nos 27 et 29, Milne, McQuarrie et Vetrie ; n° 31, Haston ; nos 38 et 40 Ibbotson, Corgill et Wilson ; nos 33 et 37, conducteurs d'attelage Bennie, Fraser, Thomas, Brewster, Sibbald et Munro. Réclamations refusées. Relativement au n° 9, cavalier W. T. Owens, dans laquelle il réclame une balance de solde, l'on remarque qu'il a reçu tout ce à quoi il a droit, et de plus il a son cheval, lequel reviendra bien après un peu de repos. Il n'a pas droit à une indemnité pour son cheval en vertu des règlements. Relativement au nos 33 et 37, ce sont des conducteurs d'attelages qui recevaient par jour une solde exorbitante, et, par conséquent l'on ne croit pas qu'ils aient droit à une indemnité pour la perte ou les blessures de leurs chevaux ; paiement de la pièce justificative n° 10, cavalier Garant, cheval tué, $100, est recommandé dans ce cas, étant la somme complète allouée par l'article 1004 des règlements ; pièce justificative n° 16, cavalier Oke, comme cas spécial, l'on recommande que $25.00 soient payées à cet homme pour payer les frais de voyage, aller et retour, à la rivière du Daim, où il était allé chercher son cheval ; pièce justificative n° 26, cavalier Bell, l'on recommande que $8.00 soient payées à cette homme pour le rembourser de la somme dépensée pour soins donnés à son cheval aux Buttes de la Paix ; les pièces justificatives nos 14, Hunt, 30, Cole, et 32, Lyne, sont remises pour plus ample information.

Réclamation n° 116.—H. Shorey et Cie, bonnets Glengarry pour le 92e bataillon, $182.50, parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 117.—3 contrôles de solde, 92e bataillon ; n° 1, C. S., construction d'embarcations, $111.75 ; n° 2, C. S., faire un chemin, $721 ; et n° 3, C. S., faire un chemin, $169.50. Relative au n° 1, $111.75, comme cinquante cents par jour étaient le prix dont a originairement convenu le major général Strange, et comme le général Middleton considère que ce travail est spécial, d'après sa note jointe à la réclamation, l'on recommande que 50 cents par jour soient accordés à chaque homme, sans distinction de grade ; $63.25 sont en conséquence déduites, et le paiement de la balance, $48.50, est recommandé lorsqu'on terminera les contrôles de solde, et ceci comme cas spécial seulement. Contrôles de solde n° 2 et 3, $721, et $169.50. Ce sont pour des travaux que, légitimement, des soldats doivent faire, ainsi que le fait comprendre le général Middleton sur un contrôle de soldes antérieures, et comme le dit l'article 873 des règlements. Conséquemment, ces réclamations sont refusées.

Présentez ces réclamations au ministre lorsqu'il ira à Winnipeg.

A. P. C.

Réclamation n° 118.—Mulholland, Frères, fournitures au 92e bataillon, $34.61. Tout ce qui était nécessaire à ce bataillon a été précédemment payé ; ces articles sont en sus de cela, à l'exception de la cimolie. Conséquemment, des items s'élevant à $33.56 sont biffés, et le paiement de la balance, $1.05, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C., *M. M. et D.*

Réclamation n° 119.—S. T. Macadam, M.D., 92e bataillon, note d'hôtel, $6. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 120.—Lieutenant-colonel Otter, Battleford, matériel pour cibles, trois comptes, $7,05, $2.50 et $5.65, en tout $15.20. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 121.—Capitaine Drury, A.C.R. Frais de transport, 2 comptes, $30 et $15.45, en tout $45.45. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 122.—Sidney Swinford, solde comme sous-commissaire des troupes expéditionnaires du N.-O., $357.70. Parfait paiement recommandé.

Gardez cette réclamation en suspens.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président.*

A. E. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 13.

WINNIPEG, 25 septembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 124.—G. B. Murphy, télégrammes, $2.47. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 125.—Compagnie de Navigation du Nord-Ouest, fret sur approvisionnements, $7.40. Parfait paiement recommandé.

Approuvée.

A. P. C.

Réclamation n° 126.—Mathew Howie, rails, bois, etc., fournis au bateau à vapeur *Northcote*, $360. L'on est d'avis que ce compte est payable par la Compagnie de Transport de Winnipeg et de l'Ouest, propriétaire du *Northcote*, qui était nolisé à un prix exorbitant par jour. Refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 127.—J. Walker, conducteur d'attelages, perte de chariot, $75. Cet homme a reçu une somme considérable pour le service de ses attelages, et il appert qu'il a touché sa solde tout comme si son chariot n'avait pas été brisé ou perdu. Refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Résolution n° 128.—Cavalier White, des carabiniers à cheval, cheval perdu, $125. Le paiement de la somme de $100 est recommandé, plein montant alloué en vertu de l'article 1004 des règlements.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 129.—George Squibb, surveillance d'un convoi pendant quatre jours, $14.00. Il aurait dû veiller à son propre attelage. Réclamation refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C., *M.M. et D.*

Réclamation n° 130.—Ed. Hayes, repas, $4. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 131.—A. R. Gerrald, repas, $3.50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 132.—H. F. Dennison, charriage de bois pour bac, $3.00. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 133.—B. Cleeland, charriage de bois pour bac, $3. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 134.—J. Lowdy, conducteur d'attelage, blessure à un cheval, $30.00. Refusée. *Voir* les observations ci-jointes du major Dale.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Les chevaux étant engagés à un prix très élevé à cause du service fait, au mauvais temps, etc., est-ce qu'une légère indisposition qui se passera dans deux semaines peut être considérée un juste titre à une indemnité qui est, en valeur, beaucoup plus que ne vaut le cheval.

C. H. DALE,
Major.

C'est une réclamation considérable, mais les prix étaient très élevés à cette époque ; je ne vois pas la nécessité d'un attelage.

T. B. STRANGE,
Major-général commandant.

Réclamation n° 135.—Daniel McDougall, perte de cheval, $125. Le cheval est mort de causes naturelles, et les conducteurs ont été énormément payés pour leurs services et leurs risques. Refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 136.—M. M. et D. A. 2119.—La Compagnie de la Baie-d'Hudson, fournitures en magasin, $8,600.87. L'on considère que la lettre du lieutenant-colonel Whitehead, ci-jointe, explique parfaitement le cas. L'on est d'avis que ce compte ne peut être justement imputé au gouvernement et que l'on ne peut le recommander. Refusé.

Approuvé.

A. P. C.

QUARTIERS GÉNÉRAUX DE L'OFFICIER CHEF
PRÉPOSÉ AUX APPROVISIONNEMENTS,
WINNIPEG, 10 juillet 1885.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli une lettre de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. A la fin de mai, lorsque vous avez annulé le contrat fait avec la compagnie, je demandai à M. Wrigley de me donner un inventaire des provisions en main et en transit pour les troupes expéditionnaires du Nord-Ouest, de manière que les demandes s'accordassent avec la quantité de provisions que l'on attendait ; je n'ai jamais reçu cette liste. La facture de $8,600.87 ne sera pas requise pour les troupes d'ici à plusieurs mois, et la Compagnie de la Baie-d'Hudson a un marché par où elle peut écouler ces marchandises, et elle devrait en tenir compte. En même temps, si vous avez une entente avec elle, comme elle le dit, veuillez donc avoir l'obligeance de me faire part de vos instructions.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. A. WHITEHEAD,
Lieut.-col., chef trans. et préposé aux approv.

A l'honorable A. P. CARON,
Ministre de la milice et de la défense,
Ottawa, Ont.

Réclamation n° 137.—Lyon, Mackenzie et Powis, sucre, $4 50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 138.—Boyd et Crowe, usage de bateaux plats, etc., $5,914.20. L'item pour passage d'eau de 527 tonnes d'approvisionnement à la Traverse de Charles, porté à 25 cents par 100 livres, $2,635, est réduit à 75 cents par 2,000 lbs. = $395.25, car tout le travail a été fait par les troupes, et le taux du passage d'eau, d'après la licence accordée par le conseil du Nord-Ouest, et tel qu'exigé à la traverse de la Saskatchewan, ne dépasse pas 75 cents pour un attelage et un chariot. L'item pour trois barges, que l'on devrait plutôt appeler bateaux plats, emportées par les eaux hautes, évaluées à $1,500, est jugé inadmissible et entièrement biffé. L'item pour deux bateaux plats fournis au Dr Roddick pour transporter des blessés aux Grands Rapides, $1,000, est réduit à $250, c'est-à-dire à $125 chaque, ce que l'on considère être la pleine valeur. L'item pour bois de construction, etc., $447.20, est totalement biffé, car l'on s'est sans doute servi du bois pour réparer les bateaux plats, qui sont demeurés la propriété de la société. L'item pour passage d'eau de 62 attelages et chariots, à $5 chaque, $310, est réduit à 75 cents par attelage et chariot, $46.50, laquelle somme est jugée bien suffisante pour ce service, d'après les prix cités plus haut. Réduction totale de la réclamation, $5,200.45 ; paiement de la balance, $713.75, est recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.*, *Président.*
E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*, *Commissaire.*
W. H. FORREST, *lt.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 14.

WINNIPEG, 26 septembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 139.—Relativement à l'état et au compte courant avec la Compagnie de la Baie-d'Hudson, n° 10, soumis à la commission : la commission est d'avis que la position d'Armit, sous le lieutenant-colonel Otter, ne semble pas être une position qui aurait pu l'influencer relativement à son contrat pour la fourniture d'attelages, lequel contrat consistait seulement à fournir des attelages à la journée, et particulièrement, comme il n'avait rien à faire vis-à-vis des certificats à donner pour le temps et les services des attelages employés ; il appert aussi qu'il a rendu des services très précieux à la colonne du lieutenant-colonel Otter. Quant à la fourniture de rations aux conducteurs et du fourrage aux chevaux, quoique les contrats passés avec la Compagnie de la Baie-d'Hudson, avec Armit et Kelly, et avec d'autres, pour la fourniture d'attelages à la journée, ne stipulaient pas que les rations et le fourrage devaient être fournis par le gouvernement, il appert que le service n'aurait pu se faire à moins que le gouvernement n'y pourvût ; et telle était l'entente lorsque les engagements eurent lieu.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.*, *Président*
E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.*, *Commissaire.*
W. H. FORREST, *lieut.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 15.

WINNIPEG, 26 septembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 140.—James Hart, note d'hôtel, $14. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 142.—L. W. Muiholland, louage de chariot, etc., $43.50. La somme de $13 est déduite ; paiement de la balance, $30.50, est recommandé.

Approuvé.
A. P. C., M. M. et D.

Réclamation n° 143.—O. W. Evans, forgeron, $32. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 144.—A. Lindeburg, foin, $50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 146.—Wm. Riddle, tentes, etc., $32.00. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 148.—Major général Laurie, selle, etc., $45.00 Les officiers devraient fournir leurs propres selles, et ce compte devrait être envoyé au lieutenant-colonel Otter pour être payé, parce que ceci semble être une affaire particulière. Refusée.

Réclamation refusée.
A. P. C., M. M. et D.

Réclamation n° 149.—M. Lavallée, ferrage de chevaux, $60.50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 150.—S. Brodie, aide-commis au dépôt, $88.50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 152.—B. Warwick, repas, $21. Réduite à 35 cts. par repas, prix établi sur la ligne. La réduction s'élevant à $6.30, paiement de la balance, $14.70, est recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 153.—E. B. McCrae, repas, $25.50. La somme de $7.65 est déduite ; paiement de la balance, $17.85, est recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 154.—H. A. Perley, repas, $87.50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 155.—R. W. McKenneh, repas, $25. La somme de $7.50 est déduite; paiement de la balance, $17.50, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 156.—Thos. Gillman, repas, $47. La somme de $14.10 est déduite; le paiement de la balance, $32.90, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 157.—F. F. Tims, 4 comptes; compte n° 1, roulage, $19; compte n° 2, transport, $10; compte n° 3, frais funéraires, $6; compte n° 4, passage, $73.20. Parfait paiement de tout est recommandé. L'on remarque, cependant, qu'une partie du compte n° 4, pour passage, s'élevant à $6.70, serait imputable au département de la P. C. N.-O.

Déduisez $6.70 du n° 4 et payez la balance.

A. P. C.

Réclamation n° 158.—Roberts et Sinclair, pour l'entretien des chevaux du major Thibaudeau et du major Lewis, $11 chaque, en tout $22. Le régiment a été payé et licencié le 24 août, conséquemment il ne devrait pas y avoir de réclamation pour fourrage ou pension de chevaux après cette date. Réclamation refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 159.—R. McGinn, commis au dépôt, $92.50. Parfait paiement recommandé.

Gardez cette réclamation en suspens jusqu'à ce que m'arrive le rapport relatif aux commis.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A A.G.*, *Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.*, *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 16.

WINNIPEG, 26 septembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 161.—J. Brown, conducteur d'attelage, gratification, $10. Comme on l'a dit précédemment, le major Dale a déclaré que, à son avis, toutes les réclamations de cette nature avaient été déjà payées par la Compagnie de la Baie-d'Hudson; mais dans tous les cas, l'on ne peut recommander le paiement de cette réclamation,

car l'on est d'avis que les conducteurs d'attelages ont été bien payés pour leurs services, et la question de gratification est entièrement laissée à la décision du ministre.

Bonus aux conducteurs d'attelages, désapprouvé.

A. P. C.

Réclamation n° 162.—Alex. Macdonald, foin, etc., $226. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 163.—David Taylor, transport, $40. Réduite à $3.00 par jour —$10. Paiement de la balance est recommandé.

Approuvée.

A. P. C.

Réclamation n° 164.—F. F. Tims, indemnité pour surstarie, $1,344. L'on a déjà payé à cet homme le prix élevé de 11½ cents par livre, pour roulage ; le contrat était à la pesanteur et non à la journée ; conséquemment une réclamation demandant une indemnité pour surstarie ne peut être acceptée. Refusée.

Réclamation refusée,

A. P. C.

Réclamation n° 165.—Mde Goodwin, repas, $26.60. Parfait paiement recommandé.

Approuvé,

A. P. C.

Réclamation n° 166.—F. F. Tims, compte d'écurie de louage, $22.55. Parfait paiement recommandé.

Approuvé,

A. P. C.

Réclamation n° 167.—Colin McLean, indemnité pour surstarie, $540. Cet homme travaillait pour un entrepreneur et non pour le gouvernement, et il n'avait pas d'autorisation de l'officier-chef préposé au transport. Refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 168.—W. C. Cubitt, teneur de livres, $102.50, réduite à $2 par jour, le même prix que les autres, biffant $22.50 ; paiement de la balance, $80, est recommandé.

Gardez cette réclamation en suspens jusqu'à ce que le rapport relatif aux commis soit transmis.

A. P. C.

Réclamation n° 169.—George H. Campbell, billet de chemin de fer, $11.60. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 170.—J. S. Gibb et Cie, fourniture, $119.65. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 171.—A. Shaw, réparations et nettoyage des armes, 65e bataillon, $108. Cette réclamation est payable par le bataillon, qui avait son propre armurier et gardien payé par le gouvernement. Réclamation refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 172.—Alex. McKenzie, forgeron, 3 comptes, $70.00, $22.50 et $57.00, en tout $149.50. Parfait paiement recommandé en faveur de A. Macdonald.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 43.—Capitaine Oswald, loyer d'un bureau régimentaire, etc., $30. Les prix exigés sont jugés exorbitants ; par conséquent $10 sont déduites ; paiement de la balance, $20, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 57.—J. B. Rivet, réparations de chariots, etc., 3 comptes, $78.90, $111.50 et $90.75, en tout $281.15. Comme les prix exigés sont exorbitants, l'on croit juste de faire une réductian de 25 pour 100 sur toute la réclamation, déduisant $70.28. Paiement de la balance, $210.87, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 60.—Wm. Byers, forgeron, 2 comptes; compte n° 1, réparation de chariot, $22.50. Les articles portés à ce compte ne sont que pour remédier à l'usure, dont les conducteurs sont responsables. Refusé. Compte n° 2, gonds, etc., $62.80. Les prix sont exorbitants et il n'y a pas d'autorisation ; par conséquent, $22.80 sont déduits, et le paiement de la balance, $40, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.,*
Président.
E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.,*
Commissaire.
W. H. FORREST, *lieut.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 17.

WINNIPEG, 30 septembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 173.—Infanterie légère de Winnipeg; contrôle de soldes supplémentaires, officiers et sous-officiers, 24 août au 24 septembre, $488.25. Ce corps a campé plusieurs semaines à Fort-Pitt, avant de retourner à Winnipeg, et tous les papiers relatifs à la solde auraient dû être préparés pendant cette période pour jusqu'à la fin du mois. Il arriva à Winnipeg le 13 et fut licencié le 24 août, ce qui donna au régiment amplement le temps de régler toutes les affaires se rapportant à ce corps ; conséquemment le paiement ne peut être recommandé. Réclamation refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 174.—Lt.-col. Peebles, déboursés pour papeterie, $5.65. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 175.—J. L. Wells, quincaillerie, $265.60. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 176.—M. et D. A. 1923—Lettres et documents relatifs à la police à cheval du Nord-Ouest et aux éclaireurs de Steele. Ces documents se rapportent à des réclamations sur lesquelles ont a déjà fait rapport, et comme on n'en a plus besoin, on les renvoie aux quartiers généraux.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 177.—M. et D. A. 2424.—Lettre du lt.-col. Grasett au nom du comité formé par les dames de Toronto pour venir en aide aux volontaires, réclamant $95.00 pour couvertures de chariots. Comme le gouvernement a reçu ces articles, parfait paiement de la somme réclamée est recommandée.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 178.—M. et D. A. 2291.—Relativement aux réclamations du major E. W. Jarvis, $83.30, et du capitaine Geo. H. Young, $103.19, pour appointements, etc. Dans chaque cas l'on est d'avis de n'accorder que la solde pure et simple accordée au grade, donnant au major Jarvis $3.90 par jour, réduisant sa réclamation de $17.00; et paiement de la balance est recommandé. Dans le cas du capitaine Young, $2.82 par jour, réduisant sa réclamation de $55·25; paiement de la balance, $47.94, est recommandé.

Approuvée.

A. P. C.

Réclamation n° 179.—M. et D. A. 2277.—Relativement à la requête de C. F. Moore, pour demande de transport d'Ottawa à Calgary. Cet homme demeure à Calgary, et il n'y avait pas de nécessité pour lui et il n'avait pas d'autorisation de partir de cet endroit et aller à Ottawa avec le capitaine Wright, officier préposé aux approvisionnements, car le capitaine Wright avait suffisamment d'aide sous lui pour faire ses comptes. Refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C., M. M. et D.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A. A. G.,*
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.,*
Commissaire.

W. H. FORREST, *lieut.-col.*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 18.

WINNIPEG, 1er octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 180.—Mme M. Guthrie, perte et dommage à la propriété par les sauvages, $261. L'on est d'avis que cette réclamation ne tombe pas dans le domaine

des pouvoirs de cette commission, et on la renvoie en conséquence aux quartiers généraux.

A être transmise au département de l'intérieur.

A. P. C., M. M. et D.

Réclamation n° 181.—R. McLellan, Daim-Rouge, dommage à la propriété, etc., $1,645.75. La commission ne croit pas que le major Perry avait l'autorisation de louer cette propriété ou de convertir la maison en fort. Dans tous les cas, les prix exigés sont exorbitants, et ceci semble être une réclamation en dehors du domaine de cette commission; en conséquence, on la renvoie aux quartiers généraux.

Transmise au département de l'intérieur.

A. P. C.

Réclamation n° 182.—David Smith, solde en qualité d'aide-chirurgien-vétérinaire, $58.00. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 183.—Compagnie du télégraphe du C. C. P., Courant-Rapide, télégramme, $8.92. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 184.—Thomas Richardson, solde en qualité de commis, $245.00. Parfait paiement recommandé.

En quelle qualité a-t-il été employé, et en vertu de quelle autorité a-t-il été nommé? Veuillez faire rapport avant de payer.

A. P. C.

Réclamation n° 180.—John Hart, solde en qualité de commis, $212.50. Somme déduite pour surcharges, d'après le mémoire annexé à la réclamation, $85. Paiement de la balance, $127.50, est recommandé.

En quelle qualité a-t-il été employé, et en vertu de quelle autorité a-t-il été nommé? Veuillez faire rapport avant de payer.

A. P. C.

Réclamation n° 186.—A. C. McNab, solde en qualité de commis, $144.10.

En quelle qualité a-t-il été employé, et en vertu de quelle autorité a-t-il été nommé? Veuillez faire rapport avant de payer.

A. P. C.

Réclamation n° 187.—Jas. Haley, louage d'un cheval, $135. Réduite au prix ordinaire de $1.00 par jour; somme déduite, $90. Paiement de la balance, $45·00, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 188.—Compagnie de la Baie-d'Hudson, fournitures pour les éclaireurs de Steele, $25.20. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 50.—C. W. Graham, louage d'un cheval et d'un chariot, etc., $432.75. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 189.—Major C. W. Street, haute-paye, $258. $2.50 par jour déjà payés au major Street en qualité d'officier d'ordonnance; déduction, $130; paiement de la balance, $128, est recommandé.

On devrait dire quelle est la nature des services.

A. P. C., *M. M. et D.*

Réclamation n° 151.—W. Eddles, salaire de commis préposé à l'expédition, $22. Parfait paiement recommandé.

En quelle qualité a-t-il été employé et en vertu de quelle autorité a-t-il été nommé ? Veuillez faire rapport avant de payer.

A. P. C.

Réclamation n° 190.—John B. Milliken, sellerie, $11.00 Parfait paiement recomamndé.

Pour quel corps cette sellerie était-elle requise ? Faire rapport avant de payer.

A. P. C.

Réclamation n° 191.—Compagnie de télégraphe du C. C. P., Calgary, $12.99. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 192.—Alex. Macdonald, attelage, etc., $190. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 193.—Lieutenant Wadmore, Cie "C", corps d'école d'infanterie, accessoires de solde, $316.55. L'on a payé à ce corps tout ce à quoi il a droit en vertu des règlements. Conséquemment cette réclamation d'accessoires de solde est soumise à la décision du ministre.

Je ne comprends pas la nature de cette réclamation. Je ne puis l'autoriser pour le moment.

A. P. C.

Réclamation n° 194.—Compagnie de ranche Anglo-Américaine, $600, et M. Kerfoot, Calgary, $150, pour chevaux achetés pour la batterie A. Parfait paiement recommandé.

Approuvé,

A. P. C.

Réclamation n° 195.—Contrôles de soldes d'approvisionnement et compte de papeterie régimentaire, 91e bataillon, 4 comptes. Compte n° 1, compagnie "H," C. S., $31.25; compte n° 2, compagnie "F," C. S., $42.66; compte n° 3, compagnie "B", C. S., $78.50; compte n° 4, papeterie, $15. Parfait paiement des comptes nos 1, 2, 3 est recommandé. Le compte n° 4, pour papeterie, $15, est refusé, parce que l'officier commandant a obtenu la papeterie nécessaire de la Compapnie de la Baie-d'Hudson, à Fort-Qu'Appelle et à Troy, ce qui a été porté au compte du gouvernement.

Approuvé,
A. P. C., *M. M. et D.*

Réclamation n° 62.—G. C. King et Cie, étoffe pour drapeau, 9e bataillon, $16.18. Comme c'est la coutume pour les officiers commandants de fournir leurs propres drapeaux, cette réclamation est soumise à la décision du ministre.

Le 9e n'a pas la permission d'avoir des drapeaux, d'après les règlements. Gardez cette réclamation en suspens.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A A.G.,*
Président.
E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.,*
Commissaire.
W. H. FORREST, *lieut.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 19.

WINNIPEG, 3 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 58.—A. G. McDonald, louage de cheval, $201.50. *Voir* la lettre ci-jointe de M. McGibbon. Il est évident que ceci n'est pas une réclamation à faire valoir contre le gouvernement; elle devrait plutôt être réglée par les officiers et interressés. Refusée.

Réclamation refusée.

Approuvé.
A. P. C., *M. M. et D.*

Réclamation n° 58.—Ceci est une réclamation pour un attelage et un cheval ordonnés par le capitaine Normandeau pour en remplacer d'autres laissés par le colonel Smith. Il appert que l'attelage était pour l'usage particulier de Normandeau et le cheval était pour le sergent Duchesnay. Ils devraient régler ce compte eux-mêmes. McDonald dit qu'un de ses chevaux a été pris et il n'en a pas reçu le prix. Il appert que Normandeau a amené le cheval à Edmonton. Les chevaux ont été nourris aux frais du gouvernement. McDonald, qui est un très honnête homme, a fourni les chevaux de bonne foi, croyant que Normandeau avait l'autorisation de les prendre, mais il constate maintenant qu'il ne l'avait pas.

Si la commission accepte sa réclamation, il est prêt à accepter $201.50, ce qui est $6 par jour pour l'attelage, et $2.50 pour le cheval, et il va essayer de se faire payer pour le cheval pris par Normandeau.

A. McGIBBON.

Il serait peut-être bon de demander à Normandeau s'il avait l'intention de faire payer par ce compte le cheval qu'il a pris.

Réclamation n° 196.—M. et D. A. 2049.—Artillerie de place de Montréal, rations, etc. Conformément à la lettre ci-jointe du lieut.-col. Whitehead, il est recommandé que le lieut.-col. Oswald soit requis de rembourser $91.00, valeur des rations, etc.

Remboursement—tenez cette réclamation en suspens.

A. P. C.

BUREAU DES APPROVISIONNEMENTS ET DE TRANSPORT,
WINNIPEG, 1er octobre 1885.

Au lieut.-col. C. E. PANET,
Sous-ministre de la milice,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer, relativement à la réclamation du lieut.-col. Oswald, qu'il a touché quatre-vingt-onze piastres ($91*), au lieu du fourrage pour quatre chevaux du 20 mai au 23 juillet, soixante-cinq jours pour chacun. Dans le même temps, je crois, ses chevaux étaient nourris par la police à cheval, alors qu'il était campé à Régina. On lui donna aussi du fourrage en passant à Winnipeg, et il reçut suffisamment de fourrage pour le ramener à Montréal; conséquemment, il devrait rembourser au département les quatre-vingt-onze piastres ($91) qu'il n'avait pas le droit de réclamer et dont il ne pouvait répondre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
E. A. WHITEHEAD,
Lieut.-col., officier chef préposé au T. et A.

* $91.00, pièce justificative No. 107, chèque n° — payé 18 j., '85.—E. A. W.

CAMP DE LA 1RE BRIGADE,
BATTLEFORD, 27 mai 1885.

Réclamation n° 197.—Mme Mary Woods, pension, logement, etc., $59.60. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C, *M. M. et D.*

Réclamation n° 198.—W. D. Kerfoot, paire de chevaux achetée pour le service public, $275. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 199.—H. Keith, transport d'approvisionnements, $53.71. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 200.—Sergent d'état-major F. Brown, solde pour services, $108.40. Les services pour lesquels on exige $2.00 par jour sont réduits à $1.50 par jour ; somme déduite $21.50. Paiement de la balance, $86.90, est recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A. A. G., Président.*
E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*
W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 20.

WINNIPEG, 3 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 24.—Compagnie de Transport de Winnipeg et de l'Ouest, $63,841 ; réclamation soumise le 10 septembre 1885. La commission désire déclarer respectueusement que n'eussent été les deux certificats signés par le major général Middleton, lesquels étaient annexés aux documents, on aurait recommandé une réduction beaucoup plus considérable, car l'on sait généralement que la navigation sur la Saskatchewan-Nord ne s'ouvre, à cause de la glace sur le lac Winnipeg, qu'environ un mois plus tard que l'époque à laquelle la réclamation est datée.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A. A. G., Président.*
W. H. FORREST, *lt.-col., Commissaire.*
GEORGE GUY, *major, Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

Les bateaux à vapeur *North West* et *Marquis* ont été au service du gouvernement à partir du 12 avril jusqu'au 12 juillet 1885, inclusivement.

FRED. MIDDLETON,
Major général commandant des troupes du Nord-Ouest.

RAPPORT N° 21.

WINNIPEG, 3 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 96, comprenant 6 comptes.—Compte n° 1, J. Balsillie, divers déboursés, $46.20; compte n° 2, G. C. Mortimer, papeterie, $13.95; compte n° 3, Roberts et Sinclair, attelage et chariot, $10.00; compte n° 4, R. Patterson, loyer de bureau, $50.00; compte n° 5, H. Newell, sous-comptable, $105.00; compte n° 6, John Balsillie, comptable, $536. Parfait paiement du compte n° 3, Roberts et Sinclair, $10, est recommandé. Relativement aux autres comptes, après avoir entendu les observations du capitaine Allan et du lieutenant colonel Forrest, et d'après d'autres informations que l'on a obtenues, faisant voir que ces gens ne rendaient aucun service au département, mais qu'ils étaient employés dans un bureau de R. Paterson, loué par Armit et Kelly, pour leur propre usage, et en rapport aux contrats qu'ils avaient avec le service du transport, la commission ne peut en recommander le paiement. Réclamation refusée.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A. A. G.,*
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.,*
Commissaire.

W. H. FORREST, *lt.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 22.

WINNIPEG, 5 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 212.—M. Feron, garde de chevaux, $22. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 54.—Wm Sutherland, cheval, selle et bride, $250, donnés à Eustache Firmin (éclaireur de French), pour le dédommager de la perte de son cheval, tué à l'engagement de l'Anse-aux-Poissons. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 213.—Benj. Gannon, transport supplémentaire, transport de soldats, $20.00. Les conducteurs d'attelages ont été bien payés pour leurs services. Cette réclamation a déjà fait le sujet d'un rapport. (Réclamation n° 48, 18 septembre 1885.) Refusée.

Réclamation n° 214.—M. et D. A. 241.—David Baird, pour foin pris par le 90e bataillon, $70. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 215.—Batterie de campagne de Winnipeg, frais pour habillement, etc., $1,260. On recommande le paiement de $13.95 par homme, ce qui est la même somme recommandée pour le 90e bataillon, s'élevant à $878.85, moins les sommes déjà payées par la Cie B. H., $197.46, portés au débit du gouvernement; montant déduit de la réclamation étant $578.61, paiement de la balance, $681.39, est recommandé. Le paiement devra être fait sur la présentation d'un contrôle de solde acquitté par les hommes.

Réclamation n° 216.—N. H. Jackson et Cie, fourniture de médicaments, $348.85. On déduit 25 pour 100 sur ce compte, tel que recommandé par le Dr. Codd; somme déduite, $87.21. Paiement de la balance, $261.64, est recommandé.

Réclamation n° 203.—Charles Millican, 90e bataillon, fabrication de bâts, $11.80. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 204.—G. H. C. Willonghby, loyer, poêle, transport, etc., $427.17. Réduction de $20 sur le loyer; paiement de la balance, $407.17, est recommandé.

Réclamation n° 206.—Proctor, Frères, impression de formules, $16. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 211.—C. F. Forrest, œillères, $25. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 217.—A. Doig, ferblantier, cuillères, assiettes, etc., $12.60. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 218.—Compagnie de Birtle, capitaine Wood, contrôle de solde, $1,396.17. Cette compagnie a été officiellement organisée pour le service actif le 10 avril, et fournie d'armes et de munitions. Parfait paiement recommandé.

Rapport approuvé.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.,*
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.,*
Commissaire.

W. H. FORREST, *lieut.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 23.

WINNIPEG, 5 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 201.—M. et D.A. 1755.—Compagnie de Houille et de Navigation du Nord-Ouest, pour l'usage de trois bateaux à vapeur et de six barges, etc., $78,879.33.

Sir Alexander Galt, président de la compagnie, s'est présenté devant la commission et a donné des explications sur l'arrangement fait avec l'honorable ministre de la milice et de la défense, produisant des lettres et autres documents à l'appui de différents items qui font le total; il expliqua le tout à la satisfaction de la commission. Il appert que l'on a basé l'arrangement sur le tonnage du *Northcote*, lequel tonnage est de 290.65, tandis que les différents bateaux fournis par la Compagnie de Houille et de Navigation du Nord-Ouest ont les différents tonnages suivants, savoir :—

Baroness	201.63	tonneaux.
Alberta	85.72	"
Minnow	15.57	"
6 barges, environ	500.00	"
	802.92	tonneaux.

Divisez ce montant par 3, vous aurez une moyenne de 267.64 tonneaux, ou 23.01 tonneaux de moins pour chaque bateau à vapeur (avec la proportion des barges) que le *Northcote*, ce qui constituerait une réduction de $60 par jour pendant 31 jours (le premier mois de service), s'élevant à $1,860, sur ce premier item, $23,250. En recommandant cette réduction, l'on n'a pas tenu compte de la grande différence qui existe

entre le coût des barges et celui du *Northcote*. Paiement de la balance, $21,390, est recommandé.

Le deuxième item de six jours pour les mêmes bateaux, jusqu'au 16 mai inclusivement, $4,500, est sujet à la même réduction proportionnelle que l'on a fait subir à l'item précédent, savoir : $60 par jour, s'élevant à $300, laissant une balance de $4,140 dont on recommande le paiement.

Le troisième item pour deux bateaux à vapeur et deux barges, à compter du 17 mai au 31 juillet, 75 jours, $45,000. Comme l'on s'est dispensé des services du *Minnow* et de trois barges, ceci réduit le tonnage de 265.57 tonneaux, laissant un tonnage net de 537.35, ce qui laisse encore les deux autres bateaux à vapeur et les trois barges de 22 tonneaux par bateau à vapeur, et les barges en proportion, de moins que le *Northcote*, ou une réduction de $288 par jour sur le prix originairement demandé de $750 pour trois bateaux à vapeur et six barges, faisant une réduction sur cet item de $10,350, ou $19 par jour pour chaque bateau à vapeur de moins que le prix originairement demandé de $250 pour 75 jours, dans le compte où le prix exigé est de $300 chaque, portant la valeur par jour de chaque bateau à $231 au lieu de $250, laissant une balance sur cet item de $34,650, dont on recommande le paiement.

Deuxième compte, $6,129.33. Parfait paiement du premier item, $732.40, est recommandé.

Deuxième item, $109.33, pour transport de 5 chevaux et 2 chariots de Medicine-Hat à Swift-Current et retour, lesquels furent amenés dans le but de transporter des provisions au bateau à vapeur, ce que le major général Laurie ne voulait pas permettre ; conséquemment il est évident que le major général Laurie a pourvu à tout le transport nécessaire en rapport au bateau au moyen des attelages employés par le gouvernement. Par conséquent, on est d'avis que l'on ne peut, en justice, exiger du gouvernement le paiement de cet item. Refusé.

Troisième item, A, réclamation pour la perte d'une grande barge, $1,000. A l'époque à l'occasion de laquelle la compagnie fait cette réclamation, les eaux de la rivière grossissent soudainement de 12 à 15 pieds, causent beaucoup de dommage et détruisent beaucoup de propriétés. Comme cet accident était en dehors du contrôle du gouvernement, et un risque que toutes les compagnies de navigation doivent courir, l'on ne peut en justice réclamer du département le paiement de cet item. Refusé.

Quatrième item, B, pour perte d'une grande barge, $1,000. Copie d'une lettre du major H. R. Smith, bataillon de Midland, qui commandait (copie annexée aux documents), fait voir que le bateau à vapeur *Baroness* et la barge étaient en danger de se perdre, vu la manière que l'on avait adoptée pour remorquer la barge, conséquemment il ordonna d'abandonner la barge pour la sûreté des deux.

" Mon cher monsieur,—En ma quantité de commandant de l'escorte faisant le service sur la rivière, de la Traverse de Swift-Current à la Traverse de Lépine, il me fait plaisir de témoigner de l'obligeance et de la courtoisie dont ont fait preuve les capitaines Davis et Bessell et les officiers de la *Baroness* et de l'*Alberta* à l'égard des officiers et des hommes sous mon commandement. L'on a tout mis en œuvre pour obtenir un passage sûr et rapide entre ces deux endroits, et l'on n'a rien épargné pour nous mettre aussi confortables que le permettaient les aménagements du bateau.

Relativement à la barge abandonnée en amont du Coude, je dois dire que ceci a été fait d'après mes ordres, vu que je voyais qu'elle était en danger continuel de se perdre, et de plus qu'elle entravait la rapidité du *Baroness*.

Comme je transportais des munitions aux troupes qui étaient en présence de l'ennemi, le temps était précieux, et j'ai cru nécessaire d'assumer la responsabilité d'abandonner la barge.

Je demeure votre très dévoué,

HENRY R. SMITH,
Major du régiment de Midland.

A E. T. Galt, écr,
Gérant de la Cie H. N. N. O.

Une lettre en date du 8 mai 1885, de l'honorable ministre de la milice et de la défense, adressée à sir Alexander Galt, annexée aux documents, dit: "Ils seront aux risque et péril du gouvernement quant aux dommages causés par l'usage que l'on en fera dans la navigation." La commission prétend que cette garantie était destinée à couvrir les dommages faits par l'ennemi ou par nos propres troupes, mais non pas par les obtacles naturels de la navigation. L'on peut dire de plus que dans notre recommandation de paiement pour services rendus par les bateaux, l'on a accordé à cette barge six jours après qu'elle a été mise hors d'état de servir, ce qui paierait probablement environ un tiers du coût originaire, conséquemment cet item est refusé.

Item cinq, C, pour perte d'une barge de grandeur moyenne, $600. Les dangers ordinaires de la navigation ont été la cause de cette perte, et il ne semble pas juste de demander au département le paiement de cet item. Refusé.

Item 6, trois détails, D, dommages au vapeur *Baroness*, $325; à l'*Alberta*, $125; au *Minnow*, $25, en tout $475. La réclamante avait ses propres capitaines, pilotes et équipages. Comme ces dommages ont été causés par les risques et périls de la navigation, ou par l'incapacité des pilotes, il ne semble pas juste d'exiger du département le paiement de ces réclamations; dans tous les cas, les dommages sont plus que compensés par le fait que les bateaux ont été payés pour toute la période. Réclamations refusées.

Item 7, E, frais pour sortir les bateaux à vapeur de la rivière afin de les radouber, $1,000. Il appert que ces bateaux sont toujours mis à sec à la fin de la navigation, conséquemment il aurait toujours fallu ériger ces constructions, comme l'a dit sir A. T. Galt, lorsqu'il donna des explications à la commission. Refusé.

Item huit, F, un bateau d'York détruit, $150; un bateau de sauvetage, $250 Les officiers du *Marquis* étaient responsables de la bonne administration du bateau, par conséquent ceci serait une réclamation contre la compagnie propriétaire du bateau. Refusé.

G, un vieux bateau d'York, coulé et perdu aux rapides de Demi-Charge, $30. Les propriétaires de ce bateau n'ont pas présenté de réclamation, et par conséquent celle-ci est refusée.

Item neuf, H, deux toiles goudronnées perdues sur une barge coulée à fond, $170. Les officiers de ce bateau ne semblent pas s'être efforcés de recouvrer ces toiles, et conséquemment l'on ne peut en justice en demander le paiement au département; réclamation refusée.

Item dix, I, viande et œufs pour les blessés, $162.60. Parfait paiement recommandé.

Item onze, K, usage d'une barge supplémentaire pour faire le passage d'eau à Saskatchewan-Landing, $450. Cette barge se trouvait au nombre des six qui étaient payées avec le bateau à vapeur, et, lorsque les autres furent perdues, comprise avec les deux autres bateaux à vapeur lorsqu'on a calculé le tonnage. Refusé.

Après avoir comparé le tonnage des bateaux à vapeur de cette compagnie avec celui du *Northcote*, la commission désirait se rendre compte de la capacité relative à la mesure au pied. M. Ed. B. Able, arpenteur et mesureur de bâtiments pour le département de la marine, est venu devant la commission et a donné de longues explications sur la capacité respective des bateaux, faisant remarquer que l'on avait amélioré le *Northcote* depuis qu'on lui avait donné le certificat d'enregistrement, en agrandissant le diamètre de son cylindre de 14 à 18 pouces. Il dit aussi que le *Baroness* pouvait transporter plus de fret sur son pont, mais que pour un chargement de fret et de troupes, le *Northcote* avait l'avantage.

La commission est d'avis, après avoir pris en considération la grande différence qui existe entre l'*Alberta* et le *Northcote*, que la capacité moyenne des deux bateaux, telle que comparée au *Northcote*, relativement au tonnage, est aussi exacte que possible.

La commission suggère respectueusement que l'on pourrait s'enquérir de l'opinion du major général Middleton sur les services rendus par ces bateaux.

Réclamation totale		$ 78,879 33
Moins déductions	$ 17,804 33	
Moins payées par le département en acompte	51,000 00	
		68,804 33
Balance dont on recommande le paiement		$ 10,075 00

W. H, JACKSON, *lt.-col., A.A.G.,*
Président.
E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.,*
Commissaire.
W. H. FORREST, *lt.-col.,*
Commissaire.

E. B. Holt,
Secrétaire.
Par F. J. Dixon,
Lieutenant et secrétaire intérimaire.

RAPPORT N° 24.

Winnipeg, 6 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

Rapport *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Parfait paiement des réclamations suivantes est recommandé, savoir :

Réclamation n° 220.—Martin, Frères, quincaillerie, $13.45 ; George Squible, pâtre, $126 ; T. McHugh, transport, $1,860 ; C. Thornton, charpentier, réparation d'un bâtiment pour l'emmagasinage d'armes et de munitions, $8 ; Bain, Frères, transport, $808 ; P. B. Cleland, transport, $784 ; S. Reay, transport, $792 ; John McDonald, transport, $808 ; J. Shannon, transport, $784 ; H. S. McLeod, repas, $11.50 ; Rielly et Martin, $31.50, pension pour M. Lineham, retenu à Calgary par McGibbon, préposé à l'approvisionnement et au transport ; Bain, Frères, nourriture d'un cheval, $24 ; John R. Benson, selles, $45 ; Jas. Shannon, charriage de bois, $3 ; John Potter, transport, $784.

Approuvé.
A. P. C., *M. M. et D.*

Réclamation n° 220.—R. McKenzie, pain pour le 65e bataillon, $161.20—1,308 livres à 15 cts la livre. Réduction de 5 cts par livre, surcharge, s'élevant à $65.40, c'est-à-dire, accordant 10 cts par livre pour le pain, car il avait payé au gouvernement 5 cts par livre pour la farine ; paiement de la balance recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 220.—F. J. Claxton, pain pour les carabiniers à cheval d'Alberta, $78.12. Comme ce corps a été licencié le 24 juillet, il n'y a pas de rations d'accordées après cette date. Déduisez $11.79 ; paiement de la balance, $66.33, est recommandé,

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 220.—D. J. McDougall, vaguemestre, $360. Déduisez 50 cents par jour pendant 90, $45 ; paiement de la balance, $315, recommandé.

Approuvé.
A. P. C., *M. M. et D.*

Réclamation n° 220.—J. G. Fitzgerald pour Geo. Hamilton, passage d'eau sur la rivière de l'Arc, $342. Vu le nombre d'attelages sur le bateau en même temps et le grand nombre qui ont été traversées, l'on fait une réduction de 33⅓, s'élevant à $114; paiement de la balance, $228, est recommandé.

Approuvé.
A. P. C., *M. M. et D.*

Réclamation n° 220.—Jos. Shannon, gratification, $10. Refusée pour les mêmes raisons données à l'égard de réclamations semblables. Les conducteurs d'attelages ont été bien payés pour leurs services.

Réclamation refusée.
A. P. C.

Réclamation n° 35.—R. Farmer, surveillance d'un convoi, $14. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 35.—F. L. Buck, surveillance d'un convoi, $14. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 35.—J. Johnson, transport, $216; pâtre, $126; total, $342. Parfait paiement recommandé, conformément à l'arrangement.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 35.—H. Hamilton, transport spécial, $14. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 36.—Nelson Brown, $248, et C. Marshall, transport, $808. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 42.—John Lineham, réparations faites aux chariots du gouvernement, $106.40. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 45.—Coykindall et Gleason, pour avoine, $168. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 68.—I. G. Baker et Cie, $52, pour selles, etc, fournies au surintendant Perry, police à cheval. Refusé, car ceci semble être une réclamation de la police à cheval.

Compte à être transmis à la police à cheval.

A. P. C., *M.M. et D.*

Réclamation n° 90.—George Young, poêle de cuisine, $75. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 160.—M. White, officier préposé au transport, $70.55 ; déduire $40. Paiement de la balance, $30.55, recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMOND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 25.

WINNIPEG, 8 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 227.—Major Jarvis, solde de commandant, $137.50. Il appert que le nombre total d'hommes à Prince-Albert, pendant toute la campagne a été moins de 100, conséquemment cette réclamation ne tombe pas dans le domaine de l'autorisation royale qui règle la solde de commandant; dans tous les cas, si elle est autorisée, $1.25 par jour, la même solde que l'on accorde aux commandants des écoles royales d'artillerie, serait payer amplement. La commission suggère respectueusement que la réclamation soit soumise à l'O. G. C. Si cette réclamation est payée, plusieurs réclamations semblables seront naturellement présentées.

J'approuve la décision de la commission, et je crois qu'il serait opportun de régler que $1.25 devrait être la somme accordée pour les cas semblables.

F. M.

Ce que le général approuve et suggère relativement au paiement de $1.25, est approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 228.—P. Théau, cheval malade, $20. Comme cet homme a été amplement payé pour l'indemniser de la maladie de son cheval, on ne peut recommander ce paiement. Refusé.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 229.—J. S. Gibb et Cie, pour John Owens, conducteur d'attelage, gratification, $10. Pour la même raison donnée relativement aux précédentes demandes de gratification, on ne peut recommander celle-ci; elle est laissée à la décision du ministre.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 230.—5 comptes pour roulage, troupes expéditionnaires d'Alberta: n° 1, J. Ellis, $216 ; n° 2, W. Sharples, $1,616 ; n° 3, J. S. Gibbs, et Cie, pour John Owens, $784 ; n° 4, W. Mitchell, $5,208 ; n° 5, N. Leech, $288. Parfait paiement de tous ces comptes est recommandé.

$12 par jour me semble un prix exorbitant pour des attelages, le plus que l'on ait accordé à une réclamation, lorsque nous avons été obligés d'accepter une offre, a été $10 par attelage, et ceci a été réduit dans la suite.—F. M.

Approuvé.

A. P. C.

La commission désire remarquer que, en recommandant le paiement d'attelages de 4 chevaux, à $12 par jour, et d'attelages à deux chevaux à $8 par jour, elle se guide sur l'arrangement conclu entre le major général Strange et les conducteurs d'attelages, les mêmes prix ayant été payés à cette époque sur d'autres chemins ; mais les prix ont été subséquemment réduits.

Réclamation n° 231.—*Medical Hall*, trousses, $7.50. Parfait paiement recommandé.

L'on transmettra la décision du ministre dans quelques jours.—A. B.

Réclamation n° 232.—Isaac Potter, charriage de bois de construction, $3. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 233.—John Potter, charriage de bois de construction, $3. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 234.—Calvin P. Moore, solde en qualité de magasinier, $2 42.50 ; réclamation réduite à $2 par jour, déduisant $40.50. Paiement de la balance, $202, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 235.—Leeson et Scott, fourrage, $2. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 207.—Comptes divers en rapport avec les éclaireurs de Boulton : n° 1, W. G. Pentland, $35 ; n° 2, H. C. Beard, $3 ; n° 3, Edwd. Field, $40 ; n° 5, John McDougall, $96 ; n° 6, Yeandle, $20.50 ; n° 7, Sheriff Adams, $43.15 ; n° 8, Thos. Gillman, $163.35 ; n° 9, Jno. McDougall, $29 ; n° 11, J. S. Aylesworth, $8 ; n° 12, E. A. Marriott, $17.50 ; n° 13, Danl. Smith, $3.75 ; n° 14, J. A. Simpson, $2.50. Parfait paiement de tous ces comptes recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 26.

WINNIPEG, 9 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 259.—F. W. Kerr, vache pour l'hôpital, $20. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 236.—Cie de Navigation du Nord-Ouest, service, Grands-Rapides à Selkirk, transport des troupes, $21,069. L'on a soigneusement examiné cette réclamation, et l'on a convenu d'en déduire $11,651.50, et de recommander le paiement de la balance, $9,417.50, conformément à l'état détaillé annexé à la réclamation. En tant que la commission a pu s'en assurer, l'on a l'habitude d'envoyer les bateaux de cette compagnie de Selkirk aux Grands-Rapides, y attendre l'arrivée des bateaux à vapeur qui voyagent sur la Saskatchewan-Nord, conséquemment l'on ne peut accorder d'indemnité pour surstaries.

Approuvé.

A. P. C.

Je considère que $5.00 par homme pour ceux qui étaient dans les barges est amplement payer; plein prix seulement pour ceux qui étaient à bord des bateaux à vapeur.

FRED. MIDDLETON,
Major général commandant les troupes du Nord-Ouest.

Réclamation n° 258.—J. K. Strachan, commis, demande de haute-paie. On recommande qu'il lui soit accordé une augmentation de $1.00 par jour, ce qui porte sa solde à $3.00, alors qu'il était commis dans le département du trésorier.

Réclamation n° 251.—C. H. Mason, commis, demande de haute-paie. L'on recommande qu'il lui soit accordé une augmentation de $1.00 par jour, portant sa solde à $3.00 par jour, alors qu'il était commis dans le principal département du transport et de la subsistance.

Je désirerais que ces réclamations pour services comme commis soient mises de côté jusqu'à ce que je me rende à Winnipeg.

A.P.C.

Réclamation n° 225.—Major général Strange, repas, $50.40. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 219.—Leslie Gordon, loyer de logement d'officiers, $10.00. Conformément aux observations contenues dans la lettre du capitaine Rutherford, ci-jointe, $5.00 sont déduites, et le paiement de la balance, $5.00, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

PRINCE-ALBERT, 14 août 1885.

LESLIE GORDON, écr,
Troy.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 24 juillet, je regrette qu'il y ait eu un aussi long retard dans le règlement du loyer de la maison que nous avons occupée à Qu'Appelle depuis avril dernier, car, pour vous dire la vérité, nous étions sous l'impression que le loyer avait été payé depuis longtemps. J'avais écrit ou télégraphié (j'oublie lequel des deux) au colonel Freer, de Battleford, de le faire. Toutefois la réclamation de votre client a été remise à M. Bedson, officier-chef du transport, qui est parti d'ici il y a quelques jours pour Troy, et qui la paiera à son arrivée à cet endroit. Je dois dire que, dans mon opinion, cette réclamation est exorbitante, vu que nous n'avons occupé la maison que pendant cinq jours.

Bien à vous,

R. W. RUTHERFORD,
Capitaine, secrétaire de la pension des officiers.

Réclamation n° 256.—Thomas Hourie, éclaireur, solde pour 53 jours de service, $265.00. Cet homme a été employé dans la colonne du général Middleton, et a été payé à $5.00 par jour pendant 100 jours, et on a aussi recommandé de lui payer $5.00 pour

attelage, pendant 111 jours. L'on croit comprendre qu'on lui a donné son congé le 2 juillet, et on lui a accordé suffisamment de jours pour arriver à sa demeure à Prince-Albert. Dans ces circonstances, l'on ne peut recommander le paiement de cette réclamation, mais l'on suggère respectueusement que l'affaire soit soumise à l'O. G. C.

En tant que je puis m'en souvenir, Thos. Hourie, a reçu son congé le 2 juillet, et il n'a pas droit à la solde après cette date.

FRED. MIDDLETON
Major général.

20—10—'85.

La recommandation de la commission approuvée.

A. P. C.

Réclamation n° 221.—Trois comptes, pour roulage (troupes expéditionnaires d'Alberta): T. P. McHugh, $4,266; A. McPherson, $312, et $2,176. Parfait paiement de tous recommandé. L'on remarque que la réclamation de M. McHugh a été d'abord présentée comme étant de $5,020, mais qu'elle a été subséquemment réduite au chiffre présent.

Je ne comprends pas pourquoi douze piastres par jour sont accordées dans certains cas, et huit piastres dans d'autres—le prix ne devrait-il pas être uniforme?

Approuvée.
A. P. C., *M. M. et D.*

Réclamation n° 160.—Comptes divers pour roulage (troupes expéditionnaires d'Alberta), payables à Lafferty et Smith, Calgary, savoir :—

A. Broderick, $20, $144 et $352; A. C. Sparrow, $179.40 et $34.92; R. McIntyre, $808; J. Cummings, $808; G. Bowers, $232.50; W. Bloss, $808; H. Munro, $808; Isaac J. Potter, $784; J. Moss, $504, $24 et $216; P. Lee, $24; W. James, $14; Wm. Allen, $736; F. Pettitt, $238; R. Pattison, $126; Charles Seagroin, $311.50; H. F. Stewart, $3.75; H. Hambly, $5; S. J. Hogg et Cie, $15.08. Parfait paiement de tous recommandé.

C. Gouin, louage de charrette, $372; réclamation réduite au prix ordinaire de $3.50 par jour, déduisant $46.50. Paiement de la balance, $325.50, recommandé.

A. C. Sparrow, bœuf, $31.44. Les troupes ont été licenciées et payées le 24 juillet. Conséquemment on ne peut accepter de réclamation pour rations après cette date.

Refusé.
A. P. C.

George E. White, cheval perdu au service, $125. Cette réclamation a fait l'objet d'un rapport le 25 septembre. *Voir* réclamation 128. Refusée.

Réclamation refusée.
A. P. C.

J. Williams, principal éclaireur, gratification, $35. L'on ne peut recommander de réclamation pour gratification.

Réclamation refusée.
A. P. C., *M. M. et D.*

W. B. Wiley, $60, et H. D. Graves, $50.00, pour chevaux estropiés.—Tous les conducteurs d'attelages ont été bien payés pour leurs risques, et il n'y a pas de doute que les chevaux n'étaient que temporairement hors de service. Réclamations refusées.

La commission désire faire remarquer de nouveau, qu'en recommandant le paiement d'attelages à 4 chevaux à $12 par jour, et les attelages à 2 chevaux à $8 par jour, elle se guide sur l'arrangement fait entre le major général Strange et les con-

ducteurs d'attelages, les mêmes prix ayant été payés alors sur d'autres chemins, mais ces prix ont été subséquemment réduits.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.,*
Président.
E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.,*
Commissaire.
W. H. FORREST, *lieut.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 27.

WINNIPEG, 9 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 278.—Compagnie du télégraphe C. C. P., Calgary, compte de mai, $568.44 ; compte de juin, $154.90 ; compte de juillet, $66.25, et Winnipeg, compte de septembre, $92.50. Total, $882.09. Montant déduit pour télégrammes d'une nature particulière, conformément au mémoire annexé à la réclamation, $207.30, laissant une balance de $674.79, dont le paiement est recommandé. Ceux qui ont envoyé ce qui semble être des télégrammes d'une nature particulière devraient être tenus de payer ou la compagnie du télégraphe ou de rembourser le département; au dernier cas, la compagnie aurait droit au plein montant de la réclamation, savoir : $882.

Ce sont là les comptes de télégraphe que j'ai refusé de certifier. Le major Dowling a réglé la partie que devait la police. Ces comptes sont considérables et semblent contenir des télégrammes d'un caractère particulier de toutes sortes; ces télégrammes auraient dû être payés par ceux-là mêmes qui les ont envoyés.

A. McGIBBON.

Approuvé.—Mais la compagnie du télégraphe doit se faire payer les télégrammes d'un caractère particulier par ceux qui les ont envoyés, et la balance, déduction faite des dits télégrammes particuliers, devrait être payée à la compagnie.

A. P. C.

Réclamation n° 279.—Capitaine Canavan, I.L.W., pour indemnité à la place de rations, $34.15. D'après le lieut.-col. Smith, le capitaine Canavan avait un mois de congé, après lequel il rejoignit son régiment, et il aurait dû alors retirer les rations comme les autres. Pendant son congé, il n'avait pas droit aux rations, conséquemment $30.40 sont déduites, et paiement de la balance, $3.75, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 280.—James Pringle, chirurgien-vétérinaire, batterie B, solde, $60. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 281.—Capitaine Farley, batterie B, note d'hôtel, etc., $42.80. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C., *M. M. et D.*

Réclamation n° 226.—*Rangers* des Montagnes-Rocheuses, solde supplémentaire, $261. Ils ont été payés jusqu'au 10 juillet, ce qui leur donnait amplement le temps de régler toutes les réclamations contre le corps, conséquemment le paiement ne peut être recommandé. Refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 282.—Lieutenant-colonel Smith, I. L. W., sellerie, etc., $121.50; on a déduit $31.50 pour articles perdus; paiement de la balance, $90, est recommandé, simplement parce qu'on a fourni des selles à d'autres officiers par l'entremise de la Cie B. H., et ces deux selles ont été rapportées au magasin.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 145.—D. H. Gillespie, bois de construction, $36.26. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C., *M. M. et D.*

Réclamation n° 70.—Jas. Brewster, dommages à un chariot, $50; risque ordinaire du service. Refusée.

Réclamation refusée,

A. P. C., *M.M. et D.*

Réclamation n° 69.—J. F. McGinnis, boîte de chariot, etc., $65. Refusée.

Réclamation n° 74.—Brown et Curry, poudre et balles, $100.80. Parfait paiement recommandé.

Réclamation refusée,

A. P. C., *M. M. et D.*

Pourquoi a-t-on acheté de la poudre et des balles? Pour être transmis au département de l'intérieur.

A. D. McPherson, transport, etc., $75. C'est exiger un prix exorbitant, $60 sont déduites; paiement de la balance, $15, est recommandé, étant le prix demandé par Brown et Curry pour transporter la même quantité.

Balance de la recommandation approuvée.

A. P. C.

Réclamation n° 108.—Burnett et Lamb, soins donnés à un cheval malade, $42; l'on est d'avis que 50 cents par jour suffisent; réduction de $21. Paiement de la balance, $21, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 274.—Arch. Brenner, cheval estropié, $44. Cet homme était payé à un prix très élevé, et il n'y avait pas de commissaires enquêteurs. Refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 209.—A. Hamelin, conducteur d'attelage, cheval estropié, $130. Les conducteurs d'attelages ont tous été bien payés pour les risques et périls du service. Refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 210.—A. Hamelin, provisions pour les Sauvages du lac La Biche, $299.30. Cette réclamation, croit-on, ne tombe pas dans le domaine des pouvoirs de la commission.

Réclamation à être transmise au département de l'intérieur, division des Sauvages.

A. P. C.

Réclamation n° 208.—A. McDonald, solde des éclaireurs Sauvages au lac La Biche, $162.50. Cette réclamation semble être irrégulière et elle n'est pas accompagnée de l'autorisation voulue. Refusée.

Refusé.

A. P. C.

Voir rapport supplémentaire du 20 février 1886.

Réclamation n° 262.—Geo. C. Mortimer, papeterie pour la division de l'ambulance, $3. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 263.—Compagnie de Navigation du Nord-Ouest, pour literie, etc., emportée par la division de l'ambulance, $21.75. Parfait paiement recommandé.

Soumise au Dr Bergin; l'on écrira lorsqu'il aura fait rapport.

A. P. C.

Réclamation n° 261.—George McKennett, repas, $13.65. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 246.—John Richards, avoir eu soin d'un cheval, $51. On a déduit $29.50 de ce compte exorbitant; paiement de la balance est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 233.—J. G. Butler et Cie, divers articles pour le 9e bataillon, $12 et $224.53. Ceci semble être une affaire de régiment. Refusée.

Refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 239.—H. Taylor, loyer d'un poêle de cuisine pour le 9e bataillon, $56. Ces troupes avaient les équipements de camp, et elles étaient censées être en camp. Refusée.

Refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 247.—H. Dunne, garder des armes la nuit, etc., $88. Parfait paiement rocommandé.

Approuvé.

A. P. C., *M. M. et D.*

Réclamation n° 250.—Wm. Winder, divers articles pour le 9e bataillon, $116.40. Ces articles sont accordés par le département. Ceci est une affaire régimentaire. Refusée.

Refusée.

A. P. C., *M. M. et D.*

Réclamation n° 252.—J. D. Higinbotham et Cie, fournitures médicales au 9e bataillon, $200. Ce bataillon a reçu de grandes quantités de fournitures médicales à différentes stations. La commission est d'avis que cette réclamation doit être payée par quelqu'un; et elle recommande qu'elle soit soumise au chirurgien général pour être examinée.

Pour être soumise au Dr Bergin; on écrira lorsqu'il aura fait son rapport.

Réclamation n° 240.—D. Vader, une journée de travail au Fort, $8. Cet homme a déjà suffisamment été payé. Refusée.

Refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 249.—R. T. Baker, chaises pour le 9e bataillon, $16.50. Ceci est une affaire purement régimentaire. Refusée.

Refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 253.—Quail et Scott, fabrication de tables, etc., 9e bataillon, $89. Ceci semble aussi être une affaire purement régimentaire. Refusée.

Refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 241.—John Gamble, boulanger, $84. Parfait paiement recommandé.

Refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 254.—I. G. Baker et Cie, magasin pour provisions, $75. Comme le gouvernement a payé pour les réparations, et la commission ayant vu le bâtiment, l'on est d'avis que $10 par mois suffisent; conséquemment $40 sont déduites, et le paiement de la balance, $35, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 243.—T. H. Dunne, emballer et graisser des carabines, $45.20; l'on accorde 10 cents par fusil, au lieu de 20 cents, déduisant $22.60. Paiement de la balance, $22.60, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 244.—A. D. McPherson, cheval estropié, $150. Les conducteurs d'attelages ont tous été bien payés pour les risques et périls du service. Ce n'est que l'usure ordinaire. Réfusée.

Refusée.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A. A. G.*,
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*,
Commissaire.

W. H. FORREST, *lt.-col.*,
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 28.

WINNIPEG, 12 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de défense.*

Réclamation n° 283.—Comprenant cinquante réclamations pour chevaux estropiés, etc. N° 1 à 50, inclusivement. N° 1, Thomas Miskiman, $235; n° 2, Thomas Atcheson, $150; n° 3, Thomas Atchison, solde supplémentaire. Ceci est une affaire que l'entrepreneur doit régler. N° 4, G. Aubrey, $25; n° 5, J. W. Devitt, $200; n° 6, A. H. Ridsdale, $250; n° 7, M. M. Hammond, $200; n° 8, Thomas W. Murray, $250; n° 9, Smith et Sherriff, $170; n° 10, Trotter et Trotter, $175; n° 11, Leslie

Gordon, $225 ; n° 12, Miles H. Chapman, $175 ; n° 13, S. Thompson, $200 ; n° 14 E. A. Banbury, $200 ; n° 15, H.T. Burton, $12 ; n° 16, John Ellis, $100 ; deux affidavits. 1er pour cheval estropié, 2ème pour décès subséquent ; n° 17, Joseph Malette, $125 ; n° 18, James Johnston, $250 ; n° 19, C. McGinnis, $50 ; n° 20, D. C. Robertson, $70 ; n° 21, George Boswell, $125 ; n° 22, W. J. Douglas, $50 ; n° 23, Calvin Morton, $75 ; n° 24, A. E. Beaudoin, $100 ; n° 25, Fred Armand, $150, aucune preuve que ce soit ; n° 26, A. W. Rowland, $100 ; n° 27, Alexander Hayes, $250 ; n° 28, W. Sharples, $200 ; n° 29, D. W. Baskerville, $300 ; n° 30, W. B. Wylie, $160 ; n° 31, Joseph Gagnier, $175 ; n° 32, Thomas E. Wilson, $145 ; n° 33, Robert C. Thomas, $225 ; n° 34, C. Marshall, $200 ; n° 35, A. E. Boyd, $150 ; n° 36, Billy Mitchell, $200 ; n° 37, Billy Mitchell, $175 ; n° 38, W. E. Bliss, $150 ; n° 39, John Whalen, $100 ; n° 40, R. Hy. Scorer, $175 ; n° 41, Cie agricole de la Vallée de la Qu'Appelle, $1,350. Les attelages de cette compagnie retiraient $10.00 par jour du gouvernement. N° 42, D. A. Starr, $175,—pas de pension d'après les règlements, et rien à l'appui de la réclamation ; n°43, Joseph Robinson, $50.00 : n° 44, Roland Eames, $200 ; n° 45, Isaac Potter, $150 ; n° 46, Richard W. Roderick, $150 ; n° 47, John Eisler, $150 ; n° 48, Martin Kelly, $75.00 ; n° 49, B. A. Empey, $150 ; n° 50, R. McIntyre $150.

En examinant les réclamations qui précèdent pour chevaux estropiés, etc., la commission s'est basée sur le fait que les conducteurs d'attelages étaient suffisamment payés pour courir tous les risques du service ordinaire, et, qu'à moins que la perte, la mise hors de service ou le décès des chevaux ne résultât directement d'un acte quelconque des troupes ou des insurgés, aucune indemnité ne devrait être accordée ; et que de plus, dans le cas où la perte, la mise hors de service ou le décès résulterait d'un acte des troupes ou des insurgés, la réclamation ne pouvait être acceptée sans le certificat d'une commission d'enquête légitime et sans une preuve satisfaisante. Toutes les dites réclamations sont en conséquence rufusées.

Réclamation n° 284.—Charles St.-Germain, bœuf pour les Sauvages, $100. Ceci semble être une réclamation imputable au département des Sauvages.

Rapport approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A. A. G., Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 29.

WINNIPEG, 12 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 29.—M. et D. A. 2257.—Gardes domestiques de Battleford. Contrôle de solde, etc., $4,786.90.

En examinant de nouveau le rapport du 14 septembre, la commission ne peut qu'ajouter qu'il résulte de la lettre ci-jointe du lieut.-col. Otter, que ces deux compagnies ont fait le même service pour leur pays, quoiqu'elles ne fussent pas officiellement publiées, que la compagnie de carabiniers de Battleford, laquelle a été payée ;

comme ces compagnies ont exposé leur vie pour l'amour de leur pays, elles ont aussi droit d'être payées.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A. A. G., Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

" Du lieut.-col. OTTER, commandant de Battleford,

Au trésorier des troupes expéditionnaires du Nord-Ouest.

" MONSIEUR,—En vous transmettant les contrôles de solde et les comptes des gardes domestiques de Battleford, j'ai l'honneur de déclarer, qu'à mon arrivée ici, je constatai que ces deux compagnies avaient été organisées le 27 mars, et qu'elles faisaient régulièrement le service avec la compagnie de carabiniers et un détachement de la police ; elles continuèrent de faire le service jusqu'au 23 mai, jour où elles ont été licenciées ; et comme des corps semblables dans ce pays ont été payés pour les mêmes services, je crois que les compagnies de gardes domestiques à ce poste ont droit de recevoir une indemnité.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. D. OTTER,
Lieut.col., commandant à Battleford.

RAPPORT N° 30.

WINNIPEG, 13 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 300.—W. R. Sinclair, 6 comptes :

Compte n° 1, pour sacs et leur transport, $265. Parfait paiement recommandé.

Compte n° 2, transport de provisions de la Coulée du Télégraphe et de Battleford Fort-Pitt, $465. Déduites, pour surcharge de temps, $115 ; paiement de la balance, 350, est recommandé.

Compte n° 3, transport de munitions et de vivres de Battleford à Prince-Albert, 2,202. Montant déduit pour faire accorder les prix exigés avec ceux des contrats ntre la Traverse de Clark et Battleford, $488.11 ; paiement de la balance, $1,713. 9, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Compte n° 4, pour 250 sacs, $31.25. Parfait paiement recommandé.

Compte n° 5, transport du 7e fusiliers, de la Traverse de Clarke à la Mâchoire-Orignal, $2,860. Montant déduit pour surcharge de temps, $770, et pour montant ransporté à Ross et Riddell, sous-entrepreneurs (du consentement de Wm. R. Sinlair), $1,400, laissant une balance de $690 dont le paiement est recommandé.

Compte n° 6, transport de provisions de la Traverse de Clarke à la Coulée du élégraphe, $120. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 223.—Jos. H. Ross, 1 voiture de provisions, de la Mâchoire-d'Orignal à la Traverse de Clarke, $70. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 222.—Ross et Riddell, transport d'infirmière de la Mâchoire-d'Orignal à Saskatoon, $96. Conformément aux observations du Dr. Roddick, on a déduit $16; paiement de la balance, $80, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 301.—Ross et Riddell, transport du 7e fusiliers, de la Traverse de Clarke à la Mâchoire-d'Orignal, $1,615 (la somme de $125 est pour un jour de service supplémentaire). Montant déduit pour surcharge dans le nombre des attelages, $90; paiement de la balance, $1,525, est recommandé.

"M. Sinclair, entrepreneur, de la Traverse de Clarke, a loué ces attelages chez Ross et Riddell, de la Mâchoire-d'Orignal. Dans mon opinion la réclamation de ce sous-entrepreneur ne devrait pas être présentée à ce bureau, mais à l'entrepreneur Sinclair, parce que ce compte peut être un duplicata pour le même service. Comme ces attelages n'ont pas été loués par moi, mais par Sinclair directement, je ne puis certifier cette réclamation.

F. JOSEPH DIXON,
Lieutenant, officier préposé aux approvisionnements et au transport.

On a donné ordre à Ross et Riddell, de la Mâchoire-d'Orignal, de fournir vingt-cinq (25) attelages, et je les expédiai d'après des instructions reçues par télégraphe du major Bell, officier préposé au transport, à Qu'Appelle, pour transporter le 7e bataillon de la Traverse de Clarke à la Mâchoire-d'Orignal; je les rappelai subséquemment sur un ordre transmis par télégraphe du major Bell me disant qu'il avait expédié de Qu'Appelle des attelages dans le même but. J'avertis le major Bell par télégramme qu'une réclamation serait présentée si je rappelais les attelages, et il m'a répondu qu'il paierait, dans les circonstances, pour le temps perdu par les attelages. Je certifie que vingt-cinq (25) attelages ont été employés pendant un jour à $5 par jour chaque, $125.

F. JOSEPH DIXON, *lieutenant,*
Officier préposé aux approvisionnements et au transport.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 44.—Goodwin Marchand, par A. Macdonald, louage de charrettes, etc., $1,080. Somme déduite pour surcharge de temps (*voir* lettre du lieut.-col. Smith ci-jointe), $270; paiement de la balance, $810, est recommandé.

SWIFT-CURRENT, 14 août 1885.

Je certifie que M. Goodwin Marchand a fourni trente-quatre charrettes et un chariot pour le transport de troupes et de vivres de Battleford à Swift-Current pour l'infanterie légère de Winnipeg. Le service a commencé le 4 août et s'est terminé le 12 août, inclusivement.

Prix convenus, deux piastres et cinquante cents par jour par charrette, et cinq piastres par chariot.

Service fait d'une manière satisfaisante.

W. OSBORNE SMITH, *lieut.-col.,*
Commandant l'infanterie légère de Winnipeg.

Bureau principal de transport, etc., etc., etc.,
Winnipeg.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 297.—M. et D. A. 2341 milles.—M. O'R. Jarvis, soldat du 90e bataillon, indemnité pour petit équipement. Cette réclamation est réglée par le rapport fait sur la réclamation n° 21, en date du 8 septembre dernier, et dont le paiement est approuvé.

Déjà réglé.

A. P. C.

Réclamation n° 298.—M. et D. A. 2430.—Capitaine Nash, compagnie de carabiniers de Battleford, indemnité pour petit équipement. Comme ces hommes et leurs familles dépendaient beaucoup de la subsistance fournie par le gouvernement, et qu'ils ont été organisés militairement pour défendre leurs propres foyers, l'on est d'avis qu'ils ont été déjà amplement payés, et conséquemment cette réclamation ne peut être recommandée. Refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C., *M.M. et D.*

Réclamation n° 266.—McNeil, Frères, repas, $18. Parfait paiement recommandé

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 267.—F. Fields, louage de chevaux de selle, etc., $18.50. Ceci n'est pas une réclamation à faire valoir contre le département. *Voir* la lettre ci-jointe de M. McGilbon. Refusé.

" Je ne puis accepter cette réclamatiou de Field. La barouche complète a été vendue au col. Amyot pour $400—cheval et harnais.

" La police a réclamé le coussin dès qu'elle le vit, et Field n'a pu prouver qu'il lui appartenait lorsqu'il le vendit au col. Amyot. Conséquemment, au lieu de demander du paiement, il doit en réalité un coussin au département.

" Le louage de 2 chevaux et de la bride n'a aucun rapport au département que je sache, et conséquemment le compte ne doit pas être accepté."

A. McGIBBON,
Officier préposé aux approvisionnements et au transport.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 270.—M. Hoppe, cuisinier, balance due, $12. Il a été déjà suffisamment payé, réclamation refusée.

Refusée.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 31.

WINNIPEG, 13 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 115.—Eclaireurs de Steele, indemnité pour chevaux perdus, etc. L'on a fait rapport à ce sujet le 24 septembre 1885.

Depuis que l'on a fait le rapport qui précède, l'on a appris du capitaine Oswald et du sergent-major Wilson que les chevaux appartenant aux cavaliers West, Owens et Oke, ont été amenés et vendus par le commissaire-priseur du gouvernement, conséquemment la commission recommande que la somme de $100 soit payée à chacun des dits cavaliers, ce qui est le plein montant accordé par les règlements, article 1004, et que le paiement dans le cas de Owens (T. W.) soit fait par l'entremise de M. Treherne, vice-consul anglais, à Saint-Paul, Minn., E.-U. A.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G. Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 32.

WINNIPEG, 14 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice de la défense.*

Réclamation n° 302.—Cavalerie de Winnipeg, capitaine Knight, indemnité, au lieu d'un petit équipement, $18.75 par homme, pour trente-trois hommes. La commission recommande $13.95 par homme, ce qui est le même montant que celui accordé au 90e bataillon et à la batterie de campagne de Winnipeg. Pour être payé sur présentation d'un contrôle de solde acquitté.

Approuvé.
A. P. C., *M. M. et D.*

Réclamation n° 303.—G. E. J. Hanwell. Ceci n'est pas une réclamation contre le gouvernement, c'est simplement un affidavit dans le but de dégager l'homme de l'obligation de payer pour un revolver.

Refusé.

A. P. C.

Réclamation n° 285.—Howard Sibbald, perte de cheval, $150. Cet homme a reçu $4 par jour pour son cheval, jusqu'à son retour à Calgary. La commission ne connaît pas la décision du bureau dans ce cas, décision qui a été transmise, dit-on, à Ottawa ; et à moins qu'il ne s'y trouve quelque chose de particulier, elle n'en peut recommander le paiement.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 304.—Sauvages Chipwayans du lac Froid, pour services, $128.75. Il n'y a pas de doute que cette dépense a contribué à tenir en paix les Sauvages et d'autres, et la solde payée est raisonnable. Conséquemment le parfait paiement en est recommandé par l'entremise du lieutenant-gouverneur Dewdney, commissaire des Sauvages, à Régina.

Transmise au département des Sauvages.

A. P. C.

Réclamation n° 275.—James Walker, bois de chauffage, etc., $7.25. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 268.—E. G. Thomas, appointements en qualité de comptable, $110. Réduite à $3.50 par jour, enlevant $33; paiement de la balance, $77, est recommandé.

Soumettre cette réclamation au ministre lorsqu'il ira à Winnipeg.—A. D.

Réclamation n° 269.—R. C. Thomas, travail d'un attelage pendant un jour, $8.00. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 305.—Matthew Howie, 30 boisseaux de pommes de terre, pris par les troupes, $60.00. Parfait paiement recommandé.

Transmise au département de l'intérieur.

A. P. C.

Réclamation n° 306.—Major Walker, commandant des gardes domestiques, district d'Alberta, solde et indemnités, $550.00. Le major Walker était conducteur d'attelage et entrepreneur, et a reçu en cette qualité des sommes considérables du gouvernement. Comme l'ordre du major général Strange pour faire la patrouille ne se rapportait qu'aux quelques jours qui ont précédé la marche en avant du général commandant, et comme on demande la solde pour jusqu'à une date récente, la réclamation ne peut être recommandée. Refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

" Le major Walker, autrefois de la police à cheval du N.-O., commande les gardes domestiques. Il entra en communication avec le capitaine Jenkins sur la rivière Haute, avec le sergent Christie, rancho de la compagnie de colonisation militaire, et M. Goodsall, Pine Creek, pour l'établissement de patrouilles avant la marche en avant du major général commandant les troupes expéditionnaires.

" Par ordre,

H. BLAND STRANGE,

Lt. A. M. R.

" Vraie copie,

T. B. STRANGE,

Major général commandant les T. E. A."

Réclamation n° 271.—Cie de la Baie-d'Hudson, pétrole, $10.00. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 264.—Capitaine Hamilton, loyer de bureau, etc., $70.00. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 271½.—G. C. King et Cie, chapeau, pétrole, etc., $12.30. L'item pour un chapeau, $5.50, est refusé; paiement de la balance, $6.85, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 272.—F. J. Clinton, sacs à pain, $7.00. Cet homme a fourni du pain aux détachements, et aurait dû prendre soin de ses sacs. Refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 273.—H. S. McLeod, pension, etc., M. Hamilton, $45.00. M. H. était officier préposé au transport et recevait la solde, laquelle comprenait la subsistance. Refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 309.—Compagnie de Transport de Winnipeg et de l'Ouest, transport de l'infanterie légère de Winnipeg, $1,817.50. L'item : 6 jours à $250 par jour, $1,500, n'est pas accepté. Au lieu de cet item le prix de passage ordinaire est accordé de Fort-Pitt à Battleford, savoir : $8.00, première classe ; $4.00, seconde classe, pour 19 officiers et 229 sous-officiers et soldats. (*Voir* mémoire joint à la réclamation, faisant une réduction totale de $432. Paiement de la balance, $1,385.50, est recommandé. L'on ne peut accorder d'indemnité pour frais de sustarie parce que ceci est une somme considérable et rémunérative pour un voyage, et elle doit aussi comprendre le transport des chevaux.

Gardez en suspens pour le moment.

A. P. C.

"FORT-PITT, 27 juillet 1885.

" A. H. SWINFORD, écr,
Secrétaire et trésorier,

Compagnie de Transport de Winnipeg et de l'Ouest (à responsabilité limitée).

" Vu certaines dépêches télégraphiques, j'ai à vous demander de retenir ici le bateau à vapeur *Northcote*, sujet à mes ordres, pour le transport des hommes et des provisions à Battleford ou ailleurs, conformément aux ordres que j'attends des autorités.

" W. OSBORNE SMITH, *lieutenant-colonel*,
Commandant à Fort Pitt."

Capitaine du *Northcote*, veuillez vous conformer à la demande du colonel Smith.

H. SWINFORD, *secrétaire-trésorier*.

" BATTLEFORD, 1er août 1885.

" Au capitaine du *Northcote*.

" CHER MONSIEUR,—Les services du *Northcote*, engagé à Fort-Pitt pour transporter l'infanterie légère de Winnipeg de cet endroit ici, ne seront pas requis davantage. Les troupes débarqueront de bonne heure demain matin.

Je désire déclarer ici, et je ferai aussi part de cette déclaration au général commandant, combien j'apprécie hautement les soins et l'attention dont mon régiment a été l'objet non-seulement de votre part, mais aussi de celle des officiers de votre bateau.

" Votre dévoué,

" W. OSBORNE SMITH, *lieut.-col.*,
" Commandant de l'infanterie légère de Winnipeg.

Réclamation 307.—F. F. Tims, transport de casques, $16.20. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col.*, *A. A. G.*,
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.*,
Commissaire.

W. A. FORREST, *lieut.-col.*,
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 33.

WINNIPEG, 15 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 356.—Contrôleur P. C. N. O., télégrammes et lettres. M. et D. A. 1910. Ceci n'est pas une réclamation. La commission s'est enquise du contenu des documents et les renvoie maintenant aux quartiers généraux.

Réclamation n° 310.—Dr W. S. Armstrong, McKay's Harbo,r Port-Arthur, Ontario, pour soins professionnels donnés à des soldats malades, $216.—M. et D. A. 2483. La commission n'a aucun moyen de se rendre compte de l'exactitude de cette réclamation. Elle croit que quelques hommes ont été laissés là, mais elle n'a pas de rapport officiel. L'on suggère respectueusement que cette réclamation soit soumise au chirurgien général.

Réclamation n° 311.—Capitaine J. S. Dennis, corps de renseignements des A. F., indemnité pour habillements, M. M. et D. A. 2467.—Ils ont été organisés comme corps spécial et ils ont reçu une solde élevée, et ils n'ont droit à rien de plus.—Refusée.

Réclamation n° 351.—Comprenant 19 comptes d'indemnité pour chevaux estropiés, etc.:

N° 1, Alex Jaffray, $135; n° 2, W. J. Connelly, $500; n° 3, W. F. Gleason, $185; n° 4, A. E. J. Percival, $175—la loi du pays exige que les chevaux qui ont la morve soient tués, peu importe les conséquences; n° 5, A. M. Robertson, $250 pour cheval et $65.23 pour prix de passage en chemin de fer—tous les attelages qui ont pris part à la campagne et qui en sont revenus ont été compris dans une requête; si cet homme a une réclamation pour passage de chemin de fer, ce doit être contre la Cie C. C. P.; n° 6, Patterson et Anderson, $225; n° 7, W. McGregor, $4.00; n° 8, Mde E. Ferris, $200; n° 9, W. Scott, $250; n° 10, J. Thompson, $175; n° 11, J. Talbot, 150; n° 12, *Man. Cartage & Whg. Co.*, $975; n° 13, M. Haverty, $100; n° 14; Jos. Gagnier, $175. On a déjà fait rapport à ce sujet le 11 octobre. *Voir* réclamation n° 283. N° 15, Morris, Frères, $200; n° 16, Roger Tuson, $150; n° 17, L. F. Mathie, $350; n° 18, Alex Munro, $40; n° 19, Jos. Desloges, $100. Toutes refusées.

En examinant les susdites réclamations pour blessures, etc, faites aux chevaux, la commission s'est basée sur le fait que les conducteurs d'attelages ont été suffisamment payés pour couvrir tous les risques ordinaires du service, et, qu'à moins que la perte, la mise hors de service ou la mort des chevaux ne résultât directement des actes des troupes ou des insurgés, aucune indemnité ne devrait être accordée; et, de plus, dans le cas où la perte, la mise hors de service ou la mort résuiterait des actes des troupes ou des insurgés, la réclamation ne pourrait être acceptée sans le certificat d'une commission d'enquête et sans preuve satisfaisante.

Rapport approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 34.

WINNIPEG, 16 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 123.—Comprenant 28 comptes en rapport à l'infanterie légère de Winnipeg.

Approuvé.
A. P. C., *M. M. et D.*

N° 1 (biffé); n° 2, W. D. Creighton, rations, $16.93. Parfait paiement recommandé.

A mon avis cette réclamation n'est pas admissible.

W. O. SMITH, *lieut.-col.*,

N° 3, sergent Harvey, solde et accessoires. Refusé. *Voir* observations du lieut.-colonel Smith.

Réclamation inadmissible.

Ce sous-officier a parfaitement compris qu'il a été licencié le 16 juillet.

W. OSBORNE SMITH, *lieut.-col.*,
Commandant I. L. W.

N° 4, sergent Acheson, subsistance. Refusé. *Voir* observations du lieut.-col. Smith.

Ce congé a été accordé par le major général Strange.

Je n'ai jamais recommandé et je ne recommanderais pas de congés.

W. O. S., *lieut.-col.*

N° 5, soldat F. J. Calvert, subsistance. Refusé. En congé et n'a pas droit à la subsistance.

Je ne puis recommander cette réclamation.

W. OSBORNE SMITH, *lieut.-col.*,
Commandant I. L. W.

N° 6, major Thibaudeau, solde et appointements. Refusé. *Voir* observations du lieut.-col. Smith.

Je ne puis voir de motifs à l'appui de cette réclamation, le major Thibaudeau doit demander une commission d'enquête.

W. OSBORNE SMITH, *lieut.-col.*,
Commandant I. L. W.

N° 7, Mde Wilson, dîners, $10.50. Refusé. Les rations étaient terminées à cette époque. Voir observations du lieut.-col. Smith.

Recommandation de la commission approuvée.

A. P. C.

Les réclamations ont été réglées par le capitaine McIntosh le 24 août, conséquemment le compte ne peut être recommandé.

W. OSBORNE SMITH, *lieut.-col.*,
Commandant I. L. W.

N° 8, soldat H. Matthews, écrivain de régiment. Refusé. *Voir* observations du lieut.-col. Smith.

Une simple fonction intérimaire dans ce détachement. On ne peut recommander de solde pour ce service.

W. OSBORNE SMITH, *lieut.-col.*,
Commandant I. L. W.

N° 9, sergent Outhwaite, prévost-sous-officier à Fort-Pitt, $27.50. 25 cents par jour accordés, enlevant $22 ; paiement de la balance, $5.50, recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

N° 10, soldat E. Moody, manutentionnaire, 22 jours, $22. 25 cents par jour accordés, déduisant $16.50 ; paiement de la balance, $5.50, recommandé.

N° 11, caporal Norris, solde supplémentaire pour travaux, $27.50. 25 cents par jour accordés, déduisant $22 ; paiement de la balance, $5.50, recommandé.

N° 12, W. McDonald, charriage, $5 ; parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

N° 13, Geo. P. Bliss, solde comme fourrier, 51 jours. 31 jours biffés ; paiement recommandé pour 22 jours, à 90 cents, $19.80.

Approuvé.

A. P. C.

N° 14, W. Welband, bottes et souliers, etc., $167.20 et $162.00. Cet homme a déjà été payé pour 2 paires de bottes par homme de ce régiment, et le surplus n'est qu'une simple affaire régimentaire. Refusé.

N° 15, Samuel Aster, clairons et cordon, $34. Parfait paiement recommandé.

N° 17, A. McDermot, loyer, $55. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

N° 18, solde de service de place. Ceci est un ouvrage de service ordinaire. Refusé.

N° 19, caporal Thompson, fourrier, 18 jours, $5.40. Nomination faite sans autorisation. Refusé.

Réclamation inadmissible, nomination faite sans autorisation par l'officier commandant le détachement.

W. O. S., *lieut.-col.*

N° 20, capitaine McIntosh, fret, télégrammes et papeterie, $30.35. Les $10.00 pour papeterie mises de côté ; paiement de la balance, $20.35, recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

N° 21, lieutenant D. Sutherland, services. *Voir* observations du lieutenant colonel Smith. Refusé.

Approuvé.

A. P. C.

Le capitaine Sutherland n'a pu suivre sa compagnie, et la nomination du capitaine Pelsworth a été annoncée dans la *Gazette Officielle* le 29 mars. Deux capitaines ne peuvent toucher la solde pour la même compagnie pendant la même période.

W. OSBORNE SMITH, *lt.-col.*,
Commandant I. L. W.

N° 22, Thompson et Cie, coffres à médicaments, $18.00. Parfait paiement recommandé.

N° 23, Mde Watson, soins, etc., $49.75. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

N° 24, lieutenant-colonel Smith, solde de commandement, $77.50 et $190. La commission ne connaît rien des tarifs de solde pour ce commandement, et conséquemment elle suggère respectueusement que l'affaire soit soumise à l'O. G. C.

N° 25, capitaine Valancy, pantalons et grand-livre, $6.00. *Voir* observations au sujet de cette réclamation. Refusé.

Je ne puis l'autoriser, cette réclamation serait immédiatement mise de côté par le département; vous devez la porter au débit du réclamant.

W. O. S., *lt.-col.*

Je ne puis l'autoriser.

W. O. S., *lt.-col.*

Cette réclamation devrait être payée à même l'indemnité de papeterie.

W. O. S.

N° 26, F. J. Goulding, commis du fonctionnaire payeur, $42. *Voir* observations faites sur cette réclamation. Refusé.

Paiement recommandé pour travail fait dans le règlement des affaires du détachement, rappelé à Winnipeg sur l'ordre de l'officier général commandant.

W. OSBORNE SMITH, *lt.-col.*,
Commandant, I. L. W.

N° 27, R. B. O'Donohue, $40.00, département du maréchal des logis. *Voir* observations. Refusé.

Paiement recommandé pour services rendus lors de l'organisation du corps.

W. OSBORNE SMITH, *lt.-col.*,
Commandant, I. L. W.

Approuvé.

A. P. C.

N° 28, R. Vineberg, usage de poêles, etc., $27.25, $15.00 déduites; paiement de la balance, $12.25, recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

N° 29, A. H. Pulford, loyer d'un poêle, $2.50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

N° 30, *American Hotel*, pension, etc., $37.75. Parfait paiement recommandé.

N° 31, soldat Spiers, pension et soins médicaux, $103, $35.00 déduites; paiement de la balance, $68, pour pension, recommandé, sur présentation de pièces justificatives de l'hôtelier et du capitaine de la compagnie.

Approuvé pourvu que les pièces justificatives soient produites et que les prix soient jugés raisonnables.

A. P. C.

N° 32, Alexander Kennedy, papeterie, $41. Ce régiment a touché $90.00 d'indemnité de papeterie, et la Cie B.-H. lui en a aussi fournie. Refusé.

N° 33, William Wellband, bottes, $15.60. On a déduit $9.60 sur le prix des bottes; paiement de la balance, $6.00, recommandé.

N° 34, E. P. Leacock, pour nettoyage de maison, $25. Le capitaine de cette compagnie devrait payer ce compte et en justifier le paiement. Refusé.

Approuvé.

A. P. C.

N° 35, H. F. Prince, réparation d'instruments de musique, $8.50.

Ceci est une affaire régimentaire. Refusée.

N° 36, *Dominion Coal and Coke Co.*, $6.50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

N° 37, McArthur et Maulson, fidéicommissaires, bois de construction, $38.51. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

N° 38, J. G. Hargrave, bois, $24. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

N° 39, Major Lewis, télégrammes, $3.75. *Voir* observations faites sur cette réclamation. Refusé.

Cette réclamation n'est pas du tout autorisée.

W. OSBORNE SMITH, *lt.-col.*,
Commandant, I.L.W.

QUÉBEC, 28 août 1885.

N° 41, J. J. Golden, loyer de poêles, $59.50. Parfait paiement recommandé. Il doit indiquer le nombre de poêles.

A. P. C.

Réclamation n° 359.—J. D. Stephens, commis aux approvisionnements, $147. $1 par jour accordée en sus de la solde régimentaire, ce qui déduit $42 ; paiement de la balance, $105, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 73.—Thos. Hourie, 111 jours de transport, 2 attelages, $1,110. Parfait paiement recommandé.

Ces prix sont trop élevés—$12 par jour ; en suspens.

A. P. C.

Réclamation n° 360.—J. H. Harris, par H. S. Masterman, 20 têtes de bétail, $2,493.12. Déduction pour le poids, $413.12 ; paiement de la balance, $2,080 recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 256.—Thos. Hourie, 53 jours de solde, $265. L'on a déjà fait rapport à ce sujet le 9 octobre. Comme les documents signés par l'O. G. C. et le lieutenant-colonel Smith sont maintenant produits, parfait paiement de cette réclamation est recommandé.

Soumettre au ministre lorsqu'il ira à Winnipeg.

A. P. C.

Réclamation n° 361.—Miller et Snell, fournitures à la batterie B, $322.85. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 362.—Robt. Coleman, recherche de chevaux perdus, $100 ; $80 sont déduites ; l'on recommande que la balance, $20, soit donnée en parfait paiement des services de tous les hommes dont on s'est servi.

Comment se fait-il que l'on a employé des pékins au lieu de soldats pour faire ces recherches ? Le prix qu'il demandait en premier lieu est monstrueux ; gardez en suspens pour le moment.

A. P. C.

Réclamation n° 363.—J. J. Campbell, service de la malle fait par les ponies, $60. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 364.—P. McHugh, bois, $36. Compte réduit de deux cordes, enlevant $12 ; paiement de la balance, $24, recommandé.

Garder en suspens.

A. P. C.

Réclamation n° 242.—Jas. Barton, gardien de nuit et charroyage de pommes de terre, etc., $117.50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 358.—La Compagnie de Navigation du Nord-Ouest, prix de transport de 2 roues de canon, $17.12. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 357.—*Great North West Telegraph Co.*, Winnipeg, $12.55. L'on est d'avis que c'est une dépense inutile, mais la commission ne peut faire autrement que d'en recommander le parfait paiement.

A. P. C.

Réclamation n° 358.—Le capitaine Rutherford, batterie B, cheval tué à l'engagement de Cut Knife Hill, $225. La commission recommande le paiement de $125, ce qui est le plein montant accordé par les règlements, article 1004.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 84.—Contrôle de solde, bureau du transport et de l'approvisionnement, Calgary, $849. Réclamation réduite à $3.50 par jour, déduisant $187.50 ; paiement de la balance, $661.50, est recommandé.

Garder en suspens.—Je ne puis en autoriser le paiement sans avoir d'autres informations.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A. A. G.*,
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*,
Commissaire.

W. H. FORREST, *lt.-col.*,
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 35.

WINNIPEG, 17 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 368.—Le chef Ermineskin, orge et pommes de terre, $22.50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 369.—John McKeown, charriage, $7.50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 370.—F. Wright, commis des Sauvages, $60. $1 par jour accordée en sus des appointements ordinaires, réduisant le compte de $36 ; paiement de la balance, $24, est recommandé.

Approuvée.

A. P. C.

Réclamation n° 371.—Fowler et Barwis, service supplémentaire, comme courriers, $10.50, chacun. Ceci est une réclamation pour gratification, et comme ils ont touché $5 par jour, l'on est d'avis qu'ils n'ont droit à rien de plus; mais l'affaire est respectueusement soumise au ministre.

Réclamation refusée,

A. P. C.

Réclamation n° 372.—G. Brewster, transport, $1,260. Parfait paiement recommandé. Les prix sont exorbitants, mais conformes à l'arrangement conclu entre le major général et les conducteurs d'attelages.

Garder en suspens, en cas.

A. P. C.

Réclamation n° 373.—J. D. Warnock, transport, $1,212. Parfait paiement recommandé, sujette aux mêmes observations que celles faites au sujet de la réclamation précédente, relativement aux prix exorbitants.

Soumettre au ministre lorsqu'il ira à Winnipeg.

A. P. C.

Réclamation n° 374.—McNeill, Frères, repas, 9e bataillon, $18.50. Parfait paiement recommandé.

Garder en suspens.

A. P. C.

Réclamation n° 200.—M. et D. A., 2,513.—Sergent d'état-major Brown, solde supplémentaire, $108.40. Cette réclamation a été comprise dans le rapport du 3 octobre.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 366.—H. R. Halpin, services comme guide, $26. Il appert que cet homme est un des prisonniers à la délivrance desquels les troupes ont été envoyées. Il doit être reconnaissant, plutôt que de faire cette réclamation.

Réclamation refusée,

A. P. C.

Réclamation n° 375.—Wm. R. Sinclair, transport de l'infanterie légère de Winnipeg, de Battleford à Swift-Current, $5,500. Réduction pour surcharge dans le nombre de jours, $1,490 ; paiement de la balance, $4,010, recommandé.

Approuvé si les prix exigés ne sont pas trop élevés. $12 par jour est chose inadmissible.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.*,
Président.
E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*,
Commissaire.
W. H. FORREST, *lt.-col.*,
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 36.

WINNIPEG, 17 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 377.—Cie de la Baie-d'Hudson, état n° 9, pièces justificatives de 1 à 14. En soumettant cet état, la commission y joint copie d'une lettre adressée au commissaire de la Cie de la Baie-d'Hudson, le 2 mai dernier, par le lieut.-col Jackson, au sujet des paiements; et elle attire l'attention sur les tarifs de soldes données aux différentes personnes dont les noms se trouvent sur les contrôles de solde respectifs. Comme ces paiements ont été faits en vertu de l'autorisation de W. R. Bell, pour S. L. Bedson, l'affaire est respectueusement soumise à l'examen de l'honorable ministre de la milice et de la défense.

BUREAU DE LA BRIGADE,
WINNIPEG, 2 mai 1885.

" A. W. WRIGLEY, commissaire en chef de la Cie B. H.,
" Winnipeg.

" MONSIEUR,—Comme les arrangements nécessaires ont été faits par le département de la milice et de la défense pour le paiement des troupes qui font maintenant le service dans les territoires du Nord-Ouest, l'on demande qu'aucunes autres avances ne soient faites par la Compagnie de la B.-H. ou ses agents en compte de solde pour le susdit service.

" J'ai l'honneur d'être, monsieur,

" Votre obéissant serviteur,

" W. H. JACKSON, *lieut.-col.*,
" *A.A.G. par intérim.*"

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.*, *Président.*
E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.*, *Commissaire.*
W. H. FORREST, *lieut.-col.*, *Commissaire.*

RAPPORT N° 37.

WINNIPEG, 19 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

L'on a déjà fait rapport au sujet des réclamations suivantes, et l'on suggère respectueusement qu'elles soient transmises aux départements respectifs, tel qu'indiqué, savoir :

Réclamation n° 39.—M. et D. A. 2434.—N. Chevrier pour B. B Larivière, $60.50.
Réclamation n° 56.—M. et D. A. 2442.—R. W. Dulmage, $40.
Réclamation n° 78.—M. et D. A. 2445.—Cummings, $25.
Réclamation n° 89.—M. et D. A. 2445.—Thos. Lee, $200.
Réclamation n° 101.—M. et D. A. 2446.—Leo Gaetz. Tout ce qui précède transmis au département de l'intérieur.

Réclamation n° 75.—M. et D. A. 2445.—Leo Gaetz, $12; au chirurgien général, Bergin.

W. H. JACKSON., *lieut.-col., A.A.G.,*
Président.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 38.

WINNIPEG, 20 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 378.—M. et D. A. 2536.—Capitaine Oswald, éclaireurs de Steele, solde et indemnité aux cavaliers Fisk et West. L'on a fait un rapport complet sur le cas du cavalier Fisk, le 25 septembre. Réclamation n° 14.—Et dans le cas du cavalier West un rapport supplémentaire a été fait le 13 octobre, recommandant $100 pour perte de cheval; l'on recommande maintenant qu'on lui paye en sus, $1 par jour, (comme on l'a fait dans le cas de Fisk) tant qu'il sera à la réforme, conformément aux règlements. Comme le capitaine Oswald a demandé $2.50 par jour pour chacun de ces hommes, ce qui dépasse la somme autorisée par les règlements, l'affaire est respectueusement soumise à la décision du ministre—$1 par jour, à Calgary, ne suffisant que pour payer la pension.

Payez une piastre par jour, tel que recommandé.

A. P. C., *M.M. et D.*

Réclamation n° 378.—M. et D. A. 2538.—Capitaine Oswald, indemnité pour les éclaireurs de Steele pour perte d'habillement. La commission ne peut exprimer d'opinion sur cette réclamation tant qu'elle n'aura pas reçu les délibérations de la commission d'enquête, ce qui a été transmis au département.

Réclamation n° 378.—M. et D. A. 2539.—Capitaine Oswald, indemnité due aux éclaireurs de Steele pour chevaux estropiés, etc. La commission a déjà fait rapport sur un grand nombre de ces réclamations, et à moins que les noms des cavaliers ne soient donnés, il est impossible de savoir si les cas dont il est ici question étaient compris dans les rapports précédents.

Réclamation n° 378.—M. et D. A. 2540.—Capitaine Oswald, solde due aux éclaireurs de Steele. L'on a déjà fait rapport sur ces affaires, et l'on est à s'en occuper conformément aux ordres du ministre.

Refusé.

A. P. C.

Réclamation n° 379.—Martin Kelly, conducteur d'attelages, chevaux perdus, etc., $710. Les conducteurs d'attelages ont été suffisamment payés pour couvrir tous les risques ordinaires du service. Refusée.

Réclamation refusée.

A. P. C.

Réclamation n° 288.—J. Rose, par Thomas Kelly, transport, 32 jours, à $5, $160. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.,*
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lieut-col.,*
Commissaire.

W. H. FORREST, *lieut.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 39.

WINNIPEG, 21 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 384.—Dr Rolph, soins professionnels, batterie A, $228.42. Parfait paiement recommandé.

Transmise au Dr Bergin,

A. P. C.

Réclamation n° 382.—M. et D. A. 2535.—John R. Costigan, comptes divers des conducteurs d'attelages du convoi n° 8, entre Calgary et Edmonton. *Voir* lettre de M. McGibbon, ci-jointe, expliquant les conditions des engagements. Dans les circonstances, l'on ne peut recommander le paiement. Refusé.

Gardez en suspens.

A. P. C.

" BUREAU DE LA BRIGADE,
" WINNIPEG, 30 novembre 1885.

" A l'hon. sir A. P. Caron,
" Ministre de la milice et de la défense,
" Ottawa.

" MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 26 courant.

" Le 19 octobre, j'ai fait, à la commission, un rapport détaillé sur la réclamation de Costigan, et je cite le dernier paragraphe de mon rapport.

" Je suis d'avis que les conducteurs d'attelages du convoi n° 8, ont reçu ce qu'on leur avait promis et ce qui était bien compris, et comme preuve de ce fait, plus de la moitié du convoi, particulièrement les Métis, n'ont jamais fait de représentations, mais ils ont accepté leurs bons sans faire de difficulté, sachant très bien qu'ils n'avaient fait que remplir leur part de la convention.

" J'ai moi-même engagé la plus grande partie des hommes, et M. Ellis a engagé le reste, et l'on ne s'est jamais obligé à ce que dit M. Costigan, et j'ai la certitude que M. Ellis ne fera pas cette déclaration ; s'il en donne une à M. Costigan, il n'avait pas le pouvoir de faire cet arrangement.

" La chose est absurde sur sa face même, car je désirais que les ordres donnés à l'extérieur fussent strictement exécutés, afin d'éviter les retards et empêcher que les effets fussent volés en route.

" Je vous ai transmis une lettre reçue dans le temps, déclarant que M. Costigan était lui-même à blâmer de ce qu'il s'était attardé à partir d'Edmonton, vu que les conducteurs d'attelages et lui s'étaient énivrés.

" Ce sont là les hommes mêmes qui réclament aujourd'hui une indemnité pour du temps qu'ils ont perdu par leur propre faute. Dans mon opinion, M. Costigan n'a pas de juste droit de réclamer, et sa réclamation devrait être refusée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

ALEX. McGIBBON, O. T. et P. A.

" EDMONTON, 19 juin 1885.

" A l'officier préposé au transport et aux approvisionnements McGIBBON,
Calgary.

" MONSIEUR,—J'attirerai votre sérieuse attention sur la manière irrégulière dans laquelle le convoi de Costigan est arrivé ici.

" Il a été impossible de vérifier le contenu de chaque chariot tels qu'ils étaient partis de Calgary, car les voitures avaient toutes été changées en route, de sorte que l'on a donné un reçu en bloc. Je vous ferai aussi remarquer qu'il n'a remis ici que 170 lbs d'avoine.

"Le contenu de chaque chariot a été soigneusement examiné à l'arrivée ici, et le tout a été additionné.

"Le jour où il arriva il permit à un bon nombre de ses conducteurs d'attelages d'abandonner leur travail et de s'enivrer.

"Lui-même était sous l'influence de la boisson, et l'on éprouva beaucoup de retard et d'embarras à le faire partir, lui et son convoi, pour Calgary.

"Je recommanderais qu'il soit renvoyé du service et qu'une enquête sévère soit faite sur la conduite des conducteurs d'attelages pendant le voyage, car l'on a de fortes raisons de croire qu'en route l'on a gaspillé considérablement et endommagé volontairement les vivres.

"J'ai l'honneur d'être, monsieur,
"Votre obéissant serviteur,

"H. HAMILTON, *O.P.T.A.*

"J. A. OUIMET, *lt.-col.*
Commandant du district d'Edmonton."

Réclamation n° 383.—M. et D. A. 2337. Capitaine J. V. Dupuis, 9e bataillon. Lettre explicative au sujet du retard qu'a éprouvé le transport à la rivière du Daim. Comme on n'a plus besoin de consulter ce dossier, il est renvoyé au département.

"A sir A. P. CARON,
Ministre de la milice, Ottawa, Ont.

"MONSIEUR,—Sur la demande de M. John R. Costigan, officier préposé aux approvisionnements, au cours d'une expédition de Calgary à Edmonton, dont l'escorte militaire était sous mon commandement, je crois de mon devoir de vous informer que le retard qu'a éprouvé le convoi à la rivière du Dain était incontrôlable.

"La première cause de notre retard a été la hauteur excessive des eaux ; et à l'endroit où nous avons dû traverser, le fort courant a fait rompre deux fois le câble métallique du radeau, lequel câble unissait les deux rives. Ce ne fut qu'après plusieurs jours d'un travail pénible que l'on a pu réparer le câble et continuer le voyage. Le tout a été fait à ma connaissance et d'après mes ordres ; conséquemment M. Costigan ne peut être tenu responsable du dit délai.

"Avec l'assurance de ma considération distinguée.

"Capitaine J. V. DUPUIS,
9e bataillon, Voltigeurs."

Réclamation N° 94.—M. et D. A. 2445.—E. H. Côté, nettoyage des armes, $75.00. Le 21 septembre l'on a fait rapport à ce sujet. Cette réclamation a été payée par la Cie B, H. Sur de nouvelles informations prises auprès de M. McGibbon, officier préposé aux approvisionnements, qui était alors à Calgary, l'on a constaté que ces armes avaient été prêtés aux conducteurs d'attelages, qui les avaient remises dans un très mauvais état. Pour les sauver de la ruine il a été nécessaire de les faire nettoyer, et conséquemment c'est une réclamation justement imputable au gouvernement. Lors du premier rapport au sujet de cette réclamation, la commission était sous l'impression que les armes nettoyées appartenaient au 9e bataillon.

Garder en suspens.—L'on me présentera cette réclamation lorsque je serai à Winnipeg.—A. P. C.

Réclamation n° 28.—M. et D. A. 2258.—*Rangers* des Montagnes Rocheuses, 6 réclamations pour chevaux perdus et estropiés. L'on a examiné ces réclamations dans leurs rapports avec la convention spéciale de l'organisation :

N° 1, cavalier McNaught, cheval perdu, $60.00. Parfait paiement recommandé.

N° 2, cavalier McNaught, cheval estropié, $60. Refusé ; cette réclamation n'entre pas dans le domaine de la clause 11.

N° 3, cavalier Robson, cheval perdu, $60.00. Parfait paiement recommandé

N° 4, cavalier Wheatley, cheval estropié, $65 ; refusée, cette réclamation n'entre pas dans le domaine de la clause 11.

N° 5, cavalier Dawson, cheval estropié, $60.00. Refusée ; n'entre pas dans le domaine de la clause 11.

N° 6.—Cavalier Mercier, cheval perdu, $65. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.,*
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.,*
Commissaire.

W. H. FORREST, *lieut.-col.,*
Commissaire.

RAPPORT N° 40.

WINNIPEG, 22 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 308.—John Stewart, service de transport, 4 comptes : n° 1, $80 ; n° 2, $480; n° 3, $660.45 ; n° 4, $20,406.75, en tout, $21,627.20.

Somme déduite déjà payée à compte, $7,791.28, laissant une balance due de $13,135.92, laquelle somme est transférée à McArthur, Boyle et Campbell, de Winnipeg, les prix exigés étant conformes au contrat; paiement de la balance due est recommandé.

En suspens.

A. P. C.

Réclamation n° 31.—D. Kilkpatrick, blessures à des chevaux, et dommages à un homme et à un chariot, $844. D'après le témoignage de M. Arnitt (qui était préposé au transport sous le lieutenant-colonel Otter, sur la route de Battleford) cet homme a utilisé le harnais sur d'autres chevaux et aussi une partie du chariot ; les chevaux lui furent remis, et on lui a payé le prix du contrat par l'entremise de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. M. Arnitt déclare de plus qu'un de ces chevaux lui appartenait. Refusé.

Rapport approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 385.—M. M. et D. A. 2,145.—Sous-officier d'état-major, solde pour services dans le bureau d'intendance. La lettre ci-jointe du lt.-col. Whitehead semble régler le cas ; l'on ne peut recommander rien de plus. Refusée.

Approuvé.

A. P. C.

BUREAU PRINCIPAL DU COMMISSARIAT,
WINNIPEG, 10 août 1885.

A l'hon. A. P. CARON,
Ministre de la milice et de la défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication contenant une lettre du sous-officier d'état-major Potts. En réponse, j'ai l'honneur de déclarer pour votre information que le sous-officier d'état-major Potts a été nommé à Ottawa pour agir en qualité de fourrier du lt-col. Lamontagne, au Nord-Ouest. Après le départ de cet officier, il a été retenu dans ce bureau en qualité d'ordonnance. Relativement à la solde et aux appointements, je dirai que sa solde a été augmentée, par ordre, de 90 centins à $1 par jour, et 40 centins par jour d'indemnité à la place de la

subsistance ; on lui a aussi accordé une indemnité en espèce à la place d'une tenue neuve. En recevant son congé ici on lui accorda cinq jours de solde et d'appointements, de sorte que, en somme, je ne crois pas que le sergent Potts ait de justes raisons de se plaindre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*,
Officier préposé au O. et A.

Réclamation n° 386.—M. M. et D. A. 2,201.—Rév. J. P. Sargent, solde en qualité d'aumônier, ambulance n° 2, $205.86. Cette nomination peut avoir été irrégulière, mais comme il n'y avait pas d'autre aumônier dans les environs, et comme il a fait le service de bonne foi, il devait être rémunéré ; conséquemment l'on recommande de lui payer la somme de $150 pour ses services.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 390.—M. et D. A. 2,430.—Compagnie des carabiniers de Battleford, indemnité de petit équipement, $15 par homme. Comme cas spécial on recommande le parfait paiement de cette réclamation sur présentation du contrôle de solde signé par les hommes.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 391.—M. et D. A. 2,541.—Major Stewart Mulvey, dépenses personnelles pour lui-même et pour un homme, $36. Le lieutenant-colonel Jackson n'a pas refusé de payer cette réclamation lorsque le major Mulvey la lui présenta dans le temps, tel qu'il me dit dans la lettre annexée, mais il dit qu'elle serait soumis à la commission. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 393.—Pénitencier du Manitoba, $87. L'item de $48 pour lunettes d'approche est biffé ; les officiers doivent fournir leurs propres lunettes d'approche, et l'on devra s'adresser pour le paiement à ceux qui ont eu celles-ci ; paiement de la balance, $39, pour peaux de bison, est recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 395.—Lt.-col. A. Fraser, supplément de guerre et de subsistance, $374. Quoique les instructions restreignent la solde de cet officier à celle attachée au grade, $4.87 par jour, comme on a accordé aux autres officiers $1.00 par jour pour la subsistance, en sus du supplément de guerre, cette réclamation est recommandée à l'examen favorable du ministre.

Réclamation refusée.
A. P. C.

Réclamation n° 396.—A. McDonald, fourniture d'épiceries, ambulance de Battleford, $148.81. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.*,
Président.
E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.*,
Commissaire.
W. H. FORREST, *lieut.col.*,
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 41.

WINNIPEG, 24 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Les réclamations suivantes, qui ont déjà fait le sujet de rapports, sont maintenant expédiées avec la recommandation qu'elles soient transmises au département de l'intérieur pour y être réglées, savoir:

A. P. C.

Réclamation n° 33.—M. M. et D. A. 2,471.—C. King, dommages à la moisson, $19.

Réclamation n° 180.—M. M. et D. A. 2,496.—Mde M. Guthrie, dommages à la propriété, $261.

Réclamation n° 181.—M. M. et D.—R. McLellan, rivière du Daim, dommages à la propriété, $1,645.75.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.,*
Président.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 42.

WINIPEG, 24 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 405.—Lieutenant Wadmore, école d'infanterie C, solde comme capitaine, $203.30. Cette réclamation est respectueusement soumise au ministre.

En suspens.

A. P. C.

Réclamation n° 52.—A. Chisholm, $124, et D. Taylor, $124, attelages employés à charroyer de l'eau, Battleford M. M. et D. A. 24,26. Rapport du 18 septembre. Comme l'on a appris depuis du lieutenant-colonel Otter que ces hommes n'ont pas reçu de rations ni du fourrage, et comme il appert qu'on a transporté des vivres, chose que la commission ignorait avant, l'on recommande le parfait paiement de ces réclamations.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 406.—Wm. Childs, pour 2 chevaux rouans, $400. Parfait paiement recommandé. On devra donner avis de l'approbation du paiement à la banque des Marchands.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 407.—Capitaine R. L. Tupper (infanterie légère de Winnipeg), solde comme officier de service préposé à l'approvisionnement et au transport, $147. Déduction faite de la somme qu'il a déjà reçue comme maréchal des logis, $107.10; paiement de la balance, $39.90, est recommandé. *Voir* copies des ordres joints à la réclamation.

Approuvé.

A. P. C.

"WINNIPEG, 17 octobre 1885.

"Au lieut.-col. W. O. SMITH, C.M.G.,
Commandant de l'I. L. W.,
Winnipeg.

"MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un contrôle de solde pour services rendus en qualité d'officier provisoirement préposé aux approvisionnements pendant que j'étais à Pitt sous votre commandement, alors que, en sus de la charge de tous les approvisionnements qui furent laissés là, j'eus à surveiller la distribution des rations quotidiennes aux prisonniers sauvages et à avoir l'œil à tous les chevaux et à tout le bétail qui leur furent enlevés, ainsi qu'à ceux appartenant au gouvernement, et où il me fallut aussi approvisionner le détachement de la police à cheval et celui du télégraphe à Straubenzie, et de plus surveiller le bac et les bateaux à Fort-Pitt.

"J'ai l'honneur d'être, monsieur,
"Votre obéissant serviteur,
"R. LATOUCHE TUPPER,
"*Officier provisoire préposé aux approvisionnements.*"

"Transmise et recommandée.—Le capitaine LaTouche Tupper, en sus d'autres services en qualité d'officier préposé aux approvisionnements, a surveillé la distribution des provisions à près de huit cents prisonniers sauvages, et a pris charge de tous les animaux capturés.

"W. OSBORNE SMITH, *lieut.-col.*,
Commandant de l'I. L. W."

Extrait des ordres de division du major général commandant le camp.

(Daté) FORT-PITT, 1er juillet 1885.

"N° 1.

"Une commission d'officiers, composée du lieut.-col. Grasett, des grenadiers royaux, président, et d'un capitaine nommé par le major général Strange et d'un capitaine nommé par le lieut.-col. Straubenzie, membres de la commission, se réunira demain au magasin des approvisionnements à l'heure que le président pourra indiquer, dans le but d'examiner la quantité et la qualité des provisions dont l'officier d'intendance a charge à Fort-Pitt, et de faire rapport, signalant particulièrement celles qui sont endommagées et impropres à la consommation.

"M. Anderson, officier d'intendance, assistera à la réunion de cette commission et donnera toutes les informations nécessaires.

"Le lieut.-col. Osborne Smith, O.M.G., I.L.W., nommera un officier pour transporter les provisions destinées aux troupes qui seront laissées à Fort-Pitt.

"Les délibérations seront expédiées à l'aide-adjudant général pour l'information du major général commandant.

"*Memo.*—Conformément au susdit ordre donné par le major général Middleton, commandant des troupes, E.N.O., j'ai nommé le capitaine LaTouche Tupper officier de service provisoire préposé aux approvisionnements pour les troupes laissées sous mon commandement à Fort-Pitt, Territoires du Nord-Ouest.

"Certifié vrai extrait,
V. CONSTANTINE,
"*Capitaine et adjudant, I.L.W.*

Réclamation n° 387.—M. M. et D. A. 2,212.—Soldat John C. Thorne, C. R., transport de Battleford à Swift Current, $30. Il n'y a pas eu de réquisition de donnée à cet homme. *Voir* observations du lieutenant colonel Otter. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 367.—Comprenant plusieurs réclamations pour pertes causées par les incursions faites par les Sauvages de Poundmaker. Le lieutenant-colonel Otter, commandant la colonne, a donné quelques informations au sujet de ces réclamations, et M. E. W. Arnitt (officier préposé aux approvisionnements dans la même colonne) a déclaré d'une manière très positive qu'il croyait que tous les chevaux, harnais et chariots pris par les Sauvages ont été remis dans la suite ; mais il ne croyait pas que les effets des conducteurs d'attelage, saient été recouvrés. La commission a basé ses décisions sur cette information. Tous les deniers perdus devront être remboursés ; les effets réclamés, étant des articles de hasard, sont réduits à ce que l'on croit être une juste valeur, comme suit :—

Transmis au département de l'intérieur.

A. P. C.

N° 1.—D. H. Cherry, cheval, harnais et chariot, $320. Réclamation refusée. B. Bennet, effets perdus, $50. Pas de réclamation pour ces effets.

N° 3.—George Marler, $223 ; chariot et harnais ; refusé, et 50 p. 100 déduits sur les effets ; déduction, $181.50 ; paiement de la balance, $41.50, recommandé.

N° 5.—Malcom McRae, $147. Chariot et chevaux ; refusé, et 50 p. 100 déduits sur les effets ; déduction, $126 ; paiement de la balance, $21, recommandé.

N° 7.—J. R. Gowler, $331.50. Cheval, harnais et chariot ; refusé, et 50 p. 100 déduits sur les effets ; déduction, $323.25 ; paiement de la balance, $8.25, recommandé.

N° 8.—Thomas Ménard, par Médard Boulais, $264. Cheval et harnais ; refusé, et 50 p. 100 déduits sur les effets ; déduction, $252 ; paiement de la balance, $12, est recommandé.

N° 9.—Charles Ffolliott, couvertures, $12. 50 pour 100 déduits, $6 ; paiement la balance, $6, est recommandé.

N° 10.—John W. Shera, $65. Four ; refusé, et 50 pour 100 déduits sur les effets ; réduction, $39.50 ; paiement de la balance, $25.50, est recommandé.

N° 11.—John McConnell, four de campagne et chariot, $25. Refusé.

Andrew W. Freeborn, argent et effets, $41.15 ; réduction $17.57 ; paiement de la balance, $23.58, est recommandé.

N° 12.—D. Vigeant, $162.85. Cheval et harnais ; refusé, et 50 pour 100 déduits sur les effets ; réduction $140.67 ; paiement de la balance, $22.18, est recommandé.

N° 13.—F. L. Cox, effets, $61.60 ; 50 pour 100 déduits, $30.80 ; paiement de la balance, $30.80, est recommandé.

N° 14.—Geo. F. Motion, $103.75. Bœufs ; refusé, et 50 pour 100 déduits sur ces effets ; réduction $70.25, paiement de la balance, $33.50, est recommandé.

N° 15.—H. H. Corelli, $94. Chevaux estropiés ; refusé, et 50 pour 100 déduits sur les effets ; réduction $72 ; paiement de la balance, $22, est recommandé.

J. Holland, effets, $82.50 ; 50 pour 100 déduits, 41.25 ; paiement de la balance, $41.25, est recommandé.

N° 16.—G. Broder, $147.50. Cheval ; refusé, et 50 pour 100 déduits sur les effets ; réduction $117.75 ; paiement de la balance, $29.75, est recommandé.

N° 17. J. G. Petty, $39.85. Accessoires de chariot ; refusé, et 50 pour 100 déduits sur les effets ; réduction, $22.42 ; paiement de la balance, $17.43, est recommandé.

N° 18.—Charles Sheriff, effets, $53.90. 50 pour 100 déduits sur les effets, $26.95 ; paiement de la balance, 26.95, est recommandé.

N° 19.—W. Parkin, $175.55. Bœuf et accessoires de chariot ; refusé, et ⅔ déduits sur les effets ; réduction, $135.37 ; paiement de la balance, $40.18, est recommandé.

N° 20.—T. G. Coovey, $68.20. Bœuf ; refusé, et 50 p. 100 déduits sur les effets ; réduction, $34.60 ; paiement de la balance, $33.60, est recommandé.

N° 21.—Neil Brodie, $49.90, deniers et effets. 50 p. 100 déduits sur les effets, $7.62 ; paiement de la balance, $42.28, est recommandé.

N° 22.—N. F. Fish, $83. Harnais de chariot ; refusé, et 50 p. 100 déduits sur les effets ; réduction, $44 ; paiement de la balance, $39, est recommandé.

N° 23.—G. W. A. McNeice, deniers et effets, $52.55. 50 p. 100 déduits sur les effets, $21.92 ; paiement de la balance, $30.43, est recommandé.

N° 24.—Wm. McKone, $82. Bœuf; refusée, et 50 p. 100 déduits sur les effets; réduction, $66; paiement de la balance, $16, est recommandé.

N° 25.—D. McLean, $68.50. Bœuf; refusé, et 50 p. 100 déduits sur les effets; réduction, $34.25; paiement de la balance, $34.25, est recommandé.

N° 26.—F. Westaway, deniers et effets, $55. 50 p. 100 déduits sur les effets; réduction, $42.17; paiement de la balance, $17.18, est recommandé.

N° 27.—Z. H. Barnes, $59.35. Bœuf; refusé, et 50 p. 100 déduits sur les effets; réduction, $42.17; paiement de la balance, $17.18, est recommandé.

N° 28.—T. J. McNeice, $163.20. Bœuf; refusé, et 50 p. 100 déduits sur les effets; réduction, $120.10; paiement de la balance, $43.10, est recommandé.

N° 30.—T. E. Hind, par F. F. Forbes, deniers et effets, $93.50. 50 pour 100 déduits sur les effets, $38.25; paiement de la balance, $55.25, est recommandé.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.,*
Président.
E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.,*
Commissaire.
W. H. FORREST, *lt.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 43.

WINNIPEG, 24 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Les réclamations suivantes, au sujet desquelles on a déjà fait rapport, sont par les présentes renvoyées avec les explications demandées, savoir :—

Réclamation n° 189.—Major G. W. Street, haute-paye, $258. Somme recommandée, $128. Le major Steele était officier d'ordonnance du lt.-col. Hougpton, A.A.G. n° 10, en campagne avec la colonne du général Middleton.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 151.—W. Eddles, $22. Parfait paiement recommandé. Il était commis surnuméraire préposé aux expéditions, à Fort Qu'Appelle; nommé par ordre du général Middleton, par l'entremise de S. L. Bedson.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 190.—John B. Milliken, $11. Parfait paiement recommandé pour sellerie fournie à la batterie de campagne de Winnipeg, conformément aux certificats du lieutenant-colonel Houghton et du major Jarvis, annexés à la réclamation.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 184.—Thos. Richardson, $245.40. Parfait paiement recommandé. Il a été nommé par le général Middleton par l'entremise du capitaine Swinford, et ses services ont été requis en réalité à Qu'Appelle et à la Mâchoire d'Orignal en qualité de commis de dépôt.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 185.—John Hart, $212.50. Somme recommandée, $127.50. A été nommé par le général Middleton en qualité de commis de dépôt à Qu'Appelle.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 186.—A. C. McNab, $144.10. Parfait paiement recommandé; il a aussi été nommé par le général Middleton, en qualité de commis de dépôt à Qu'Appelle.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 216.—N. H. Jackson et Cie, M. M. et D. A. 2534, $348.85. Somme recommandée, $261.64. Pour médicaments fournis au 91e bataillon. Les médicaments n'étaient pas arrivés lorsque les troupes reçurent ordre de marcher; l'achat a été approuvé par l'aide-chirurgien général et l'on est d'avis que cette maison a droit au paiement.

Approuvé,

A.P.C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.*, *Président.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 44.

WINNIPEG, 26 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 392.—M. M. et D. A. 2418.—M. A. Fenerau, solde pour service spécial, $109. *Voir* explication détaillée du lieut.-col. Jackson, annexée à la réclamation. Refusé.

"*Memo.*—M. A. Fenerau a été employé par le surintendant des magasins à Winnipeg en qualité de magasinier. Il présenta au lieut.-col. Jackson ce que l'on croyait être un message du général Middleton, lui ordonnant d'aller rejoindre son régiment en campagne. La perte de cet homme comme magasinier a causé beaucoup d'ennuis au lieut.-col. Peebles.

"Sur la pressante demande de Fenerau il fut envoyé en avant sous le capitaine Howard avec les mitrailleuses. Une fois les troupes rejointes, le major Jarvis refusa de le prendre dans l'effectif de la batterie de Winnipeg, quoiqu'il prétendît en faire partie. A son retour, il reçut cinquante cents par jour, pendant 25 jours; il semblerait qu'il a droit à cinq jours de solde de plus, pour faire face aux frais de voyage pour rejoindre son régiment, tel que rapporté par télégramme au sous-ministre, le 28 juillet 1885.

"M. Holt, secrétaire de la commission, croit que les fonds ont été payés à Ottawa.

"Fenerau n'a par remis les articles suivants qui lui ont été accordés, savoir :—

Tunique en serge d'artillerie	1
Pantalons d'étoffe, paire	1
Bonnet	1
Capote	1
Couvertures	2
Drap inperméable	1
Revolver (Colt)	1
Cartouches	50

"W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.*

"WINNIPEG, 24 octobre 1885."

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 415.—W. Cameron, loyer d'écuries à Qu'Appelle, $300. Après avoir consulté le capitaine Swinford, l'on est d'avis que $20 par mois est une ample rémunération. Conséquemment $20 sont déduites, et le paiement de la balance, $80, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 394.—R. J. Malloy, Traverse de Clarke, pour loyer d'un magasin, câble métallique, bateau, pension, etc., $620.75. D'après le certificat du colonel Williams ci-joint à la réclamation et le rapport du capitaine Hudson, on a chiffré les items au sujet desquels M. Molloy n'a rien à faire et qui, dans l'opinion de la commission, ont été payés à d'autres personnes, lesquels items s'élèvent à $595.75; paiement de la balance, pour louage et perte de bateau, $625.00, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

" STRATHROY, Ont., 16 octobre 1885.

" Au lieutenant-colonel JACKSON, A. A. G.,
Officier préposé au T. A., Winnipeg, Manitoba.

" MONSIEUR,—Relativement au compte ci-inclus de R. J. Molloy, Traverse de Clarke, T. N.-O., j'ai l'honneur de faire rapport, pour votre information, comme suit:

" Le seul item de ce compte que je puis certifier, est celui en date du 25 juin. Louage et perte d'un petit bateau, $25, ce pourquoi le lieutenant-colonel Williams, 7e fusiliers, a donné à M. Molloy un certificat en ma présence.

" Je ne puis comprendre en vertu de quelle autorité M. Molloy présente une réclamation contre le gouvernement, au nom de M. Lake, pour louage de poêle, bac, etc., car M. Lake m'a transmis, il y a quelque temps, une réclamation qui fait plus que couvrir les items que M. Molloy a porté dans son compte.

" M. Dickson, agent officiel à Saskatoon, enverra, sans doute, un compte pour l'usage du câble et du bac de la colonie de Saskatoon, et je ne vois pas, ainsi, en vertu de quelle autorité M. Molloy présente un compte au sujet de ces items.

" Je ne connais rien des items pour pension de télégraphistes, des hommes et des chevaux employés à réparer la ligne télégraphique, car je ne me trouvais pas à la Traverse de Clarke lorsque ces comptes ont été faits; peut-être que M. Bedson pourra vous donner les renseignements nécessaires. J'aurais répondu à votre mémoire avant aujourd'hui, mais je voulais voir le lieutenant-colonel Williams avant de le faire.

" J'ai l'honneur d'être, monsieur,
" Votre obéissant serviteur,
" W. HUDSON, *R. L.*,
" *Ex-officier préposé aux approvisionnements.*
" Traverse de Clarke, T. N. O."

Réclamation n° 416.—Henry King, indemnité pour 2 chevaux tués, affectés de la morve, $255. Au jour où ces chevaux ont été tués, il s'était écoulé une période de trois mois depuis qu'ils avaient quitté le service du gouvernement; dans tous les cas les conducteurs d'attelage, ont été suffisamment payés pour couvrir tous les risques ordinaires du service; et la loi du pays ordonne de tuer les chevaux morveux, quoi qu'il arrive. Refusé.

Rapport approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 417.—Ligne de Collingwood, lac Supérieur (*Canada Transit Company*), indemnité pour surstarie, $2,136. Lieut.-col. Whitehead, chef du département du transport et de la subsistance des troupes expéditionnaires du Nord-Ouest., remarque, au sujet de cette réclamation, que le steamer *Campana* n'est pas arrivé à Port-Arthur le dimanche, 14 juillet, tel que convenu, conséquemment il dut donner ordre au régiment du lieut.-col. O'Brien (le York et Sincoe) de s'embarquer sur le

bateau du C. C. P., et de partir pour Collingwood. Par conséquent la réclamation est refusée.

Rapport approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 398.—G. A. Kerr, transport de cadavres de Saskatoon et de l'Anse-au-Poisson à la ligne du chemin de fer, $168. Le ministre a approuvé ce service. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 399.—Roberts et Sinclair, louage de voiture de place pour soldats malades, $6. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 400.—Thomas Dewar, Battleford, service de la poste, $60. Après avoir entendu les explications du lieut.-col. Otter, la commission en recommande le parfait paiement.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 401.—A. McDonald, pommes de terre pour le corps de l'école d'infanterie "C," $115.88. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 404.—M.M. et D. A. 1757.—W. L. Wood, pour lunettes à verres colorés, $41.67, et C. D. Daniel et Cie pour médicaments, $312.96, pour la colonne du lieutenant-colonel Otter. D'après le certificat du lieutenant-colonel Otter, ci-joint aux réclamations, les articles en question ont été reçus. Il dit aussi que les hommes en avaient absolument besoin alors. Conséquemment, on recommande le parfait paiement de ces réclamations.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 403.—W. F. Harris, service télégraphique à Battleford, 165. Réduite à $2.00 par jour; réduction, $33; le paiement de la balance, $132, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 414.—T. P. McHugh, louage d'un attelage à 4 chevaux, $10.20. D'après le rapport de M. McGibbon, officier préposé aux approvisionnement à Calgary, rapport joint à la réclamation, cet attelage n'est jamais entré au service du gouvernement. Refusé.

Voir rapport du 24 *février* 1886.

Réclamamation n° 251.—Morris Sullivan, propriétaire du bateau-passeur à McLeod, passage d'eau des troupes, $154. Réduite aux prix exigés par F. F. Tims à Saskatchewan-Landing; réduction, $83.75; paiement de la balance, $70.25, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 410.—F. F. Tims, passage d'eau, $75.20. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.,*
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.,*
Commissaire.

W. H. FORREST, *lieut.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 45.

WINNIPEG, 27 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 422.—M. M. et D. A. 2576.—Capitaine H. Swinford, principal officier d'intendance, T.E.N.O., à Troy, pour indemnité d'hôtel, du 23 mars au 13 juillet, 113 jours, à $3.50 = $395.50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 418.—J. R. Cameron et Cie, habit-veste pour le maréchal des logis chef Lawlor (Inf. L. W.), $15; ceci est purement une affaire régimentaire. Refusée.

Rapport approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 421.—John Sinclair, 7 comptes: n° 1, $612; n° 2, $1,820; n° 3, $3,232; n° 4, $828; n° 5, $360, s'élevant à $6,852 pour le service de transport de Calgary au sud et au nord. Parfait paiement recommandé; compte n° 6, solde en qualité de vaguemestre, $452. Tarif de solde réduit à $3.50 par jour; réduction, $56.50; paiement de la balance, $395.50, est recommandé; compte n° 7, cheval de J. McEnnis, estropié, $50. Refusée. Les conducteurs d'attelages ont été suffisamment payés pour couvrir tous les risques ordinaires, etc., du service. Au sujet de ces comptes, *voir* la lettre de M. McGibbon avec les observations du major général Strange, joints à la réclamation.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 423.—J. McGuire, service de transport de Calgary, vers le nord, $5,125.50. Parfait paiement recommandé. *Voir* les observations de M. McGibbon sur cette réclamation.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A. A. G.,*
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.,*
Commissaire.

W. H. FORREST, *lieut.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 46.

WINNIPEG, 28 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *ponr être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 427.—J. H. E. Secretan, solde, etc., en qualité de sous-chef du transport des T. E. N. O., pour le mois de septembre, à $8.00 par jour, $255. M. S

n'était pas au service du gouvernement pendant le mois de septembre, et il a été bien payé pour ses services passés. Refusée.

Rapport approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 424.—L. P. W. DesBrisay, 16 jours de service à Calgary, à $4.00 par jour, $64.00. Après avoir entendu les explications de M. McGibbon, officier préposé aux approvisionnements à Calgary, l'on est d'opinion qu'il n'y avait rien qui nécessitât alors ses services. Refusée.

Rapport approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 412.—Leeson et Scott, transport de M. Hall et d'un homme, bagages et vivres, de la Traverse de Clarke et de Humboldt à Troy, $112.00. Les prix de transport du bagage et des vivres réduits de 50 p. 100 ; réduction, $31. Paiement la balance, $81.00, recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 411.—O. E. Hughes et Cie, agents pour Leeson et Scott, prix de transport de munitions pour la batterie B, Prince-Albert, $99.50. Réduit de 50 p. 100; réduction $49.75; paiement de la balance, $49.75, recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 26.—M. M. et D. A. 2215.—Compte n° 16, W. Black, agent de la ligne de la poste royale, MacLeod, frais de transport, etc., de munitions pour les *Rangers* des Montagnes Rocheuses, $192.35. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 425.—C. M. MacClurcan, des éclaireurs de Boulton, mis à la réforme, frais de voyage par chemin de fer, et dépenses d'hôpital à Winnipeg, $141.40. Dépenses d'hôpital réduites aux tarifs des indemnités des soldats, $1.50, reduction, $41.00. Paiement de la balance, $100.40, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 428.—Cummings et Cie pour Samuel Denison, retrouver un cheval perdu appartenant à la batterie A, $25. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.,*
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.,*
Commissaire.

W. H. FORREST, *lieut.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 47.

WINNIPEG, 28 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Les réclamations suivantes au sujet desquelles on a déjà fait rapport sont maintenant renvoyées, et l'on recommande qu'elles soient transmises au département de l'intérieur pour y être réglées, savoir :

Réclamation n° 32.—M. M. et D. A. 2,252.—Léon Agranovitch, indemnité pour pertes causées par les incursions des Sauvages sur sa propriété.

A. P. C.

Réclamation n° 68.—M. M. et D. A. 2,532.—I. G. Baker et Cie, pour sellerie fournie à la police à cheval du N.-O., $52.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.,*
Président.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 48.

WINNIPEG, 30 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 312.—M. M. et D. A. 2,480.—Rapport d'une commission d'inspection, nommée à Fort-Pitt, T.N.O., par le lieut.-col. Osborne Smith, C.M.G., commandant l'infanterie légère de Winnipeg, pour faire l'examen des viandes en conserves et faire rapport.

En outre du témoignage assermenté ci-joint de M. B. Gordon (sur lequel on attire spécialement l'attention), la commission s'est personnellement enquise des risques que courent les viandes en conserves à se détériorer par l'action de la chaleur, et constate qu'il arrive assez souvent que, lorsqu'elle est exposée au soleil ou à toute autre chaleur intense, la partie de la viande en conserves près des parois de la boîte se détériore ou prend un petit goût ; si la surface est soigneusement enlevée, les autres parties ne semblent pas souvent être affectées ; mais si cette surface est mêlée à tout le contenu, en cuisant ou autrement, la viande aurait mauvais goût, et elle ne serait pas probablement saine. Armour et Cie, et Plankington et Armour (la même maison, mais dans des villes différentes) ont une haute réputation comme fabricants de ces articles, pour lesquels on demande un prix plus élevé que pour ceux fabriqués par d'autres manufactures.

Au commencement d'avril dernier, des rumeurs circulaient au sujet de la qualité dangereuse de ces viandes. Après une entente entre le commissaire de la Compagnie de la Baie-d'Hudson et le lt.-col. Jackson, A. A. G., principal officier préposé aux approvisionnements, il a été décidé de faire examiner des échantillons par J. Edward Wright, analyste officiel, département du revenu de l'intérieur, à Winnipeg, dont copie du rapport est ci-jointe. Conséquemment la commission est d'avis que l'on a pris beaucoup de précaution dans le choix de ces viandes avant de les expédier ; que les viandes au sujet desquelles la commission d'enquête a fait rapport le 18 juillet, fussent mauvaises, il ne semble pas y avoir de doute ; mais comme les vivres avaient

été transportées plusieurs centaines de milles en chemin de fer, d'abord, et plusieurs centaines de milles en chariot ensuite, et qu'elles ont été probablement exposées au soleil pendant plusieurs semaines ou pendant plusieurs mois, et comme ceci est la seule plainte faite par toutes les troupes, le cas semble exceptionnel, et l'on ne doit pas en blâmer les fabricants ou les entrepreneurs.

" JEUDI, 29 octobre 1885.

" *Re* Les viandes en conserves fournies au troupes.

" Réclamation n° 312.—M. M. et D. A. 2480.

" Déposition sous serment de M. B. Gordon, gérant du département des épiceries de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, Winnipeg.

" Je me suis rendu aux Etats-Unis et j'ai parcouru tout le Canada-Est pour faire des achats dans les différents établissements de conserves. Je considère que la maison Plankington et Armour, et Armour et Cie, est supérieure à toutes les autres.

" Nous aurions pu acheter d'autres marques de bœuf salé de cinq à quinze cents par douzaine moins que ce que nous avons payé à Armour et Cie ou à B. Plankington et Armour.

" Pendant six ou huit ans ces articles m'ont passé entre les mains dans ce pays, et je n'ai jamais eu de plainte à leur sujet.

" J'ai vu des boîtes qui ont été exposées au soleil pendant un certain temps se gâter à l'extérieur. Il y a une grande quantité des mêmes marchandises achetées en même temps qui se trouve maintenant en magasin ici. M. Buchanan avec d'autres messieurs, qui représentaient, je crois, l'infanterie légère de Winnipeg, en a fait ouvrir une boîte dans le magasin ici vers la fin d'août, et l'a prise, car cette boîte était en bon état ; naturellement ces vivres peuvent devenir mauvaises en étant exposées au soleil ou une grande chaleur quelconque, pendant longtemps. Je crois que les marchandises de cette marque sont les meilleures que l'on puisse avoir sur le marché.

"B. GORDON,
" *Gérant du département des épiceries, Compagnie de la Baie-d'Hudson.*"

" LABARATOIRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
" WINNIPEG, 7 avril 1885.

" A J. WRIGLEY, écr,
" *Commissaire, Cie Baie-d'Hudson.*

" MONSIEUR,—Je vous transmets sous ce pli mon rapport sur six échantillons de bœuf salé, en boîtes, reçus de la maison que vous représentez et que l'on m'a demandé d'examiner. Je vais me mettre à analyser les autres échantillons si vous le jugez nécessaire ; mais on a obtenu de si heureux résultats de ce nombre d'échantillons que je ne conseille pas ni ne suggère d'en faire davantage, hormis que vous ne le désiriez expressément.

" J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,
" J. EDWARD WRIGHT, *analyste officiel.*"

" LABORATOIRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR, WINNIPEG, 7 avril 1885.

" J'ai examiné un échantillon de bœuf salé, cuit à l'étouffé, de la Compagnie de conserves d'Armour, et, en tant que le temps me l'a permis, je n'y ai rien trouvé de dommageable. L'examen chimique et microscopique ont donné des résultats négatifs.

" J'ai l'honneur d'être, votre obéissant serviteur,
" J. EDWARD WRIGHT, *analyste officiel.*"

W. H. JACKSON, *lieut.-col.*, A. A. G.,
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.*,
Commissaire.

W. H. FORREST, *lieut.-col.*,
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 49.

WINNIPEG, 31 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE *pour être soumis à l'honorable ministre de la justice et de la défense.*

Les réclamations suivantes, au sujet desquelles l'on a déjà fait rapport, sont maintenant renvoyées, et l'on recommande qu'elles soient transmises au département de l'intérieur pour y être réglées, savoir.

Réclamation n° 210.—M. M. et D. A. 2547.—A. Hamelin, provisions pour les Sauvages du lac La Biche, $299.30.

Réclamation n° 284.—M. M. et D. A. 2,562.—Chas. St Germain, un bouvillon pour les Sauvages, $100.

Réclamation n° 304.—M. M. et D. A. 2,576.—Sauvages Chipawayens du lac Froid pour services, $128.75.

Réclamation n° 305, M. M. et D. A, 2,576.—Mathew Howie, pommes de terre prises par les troupes, $60.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 50.

WINNIPEG, 31 octobre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 430.—M. M. et D: A. 2,592.—Lieut. W. H. Saunders, compagnie E, 91e bataillon, mis à la réforme, pour solde et indemnité du 28 juillet au 30 septembre, $149.50. Ayant appris que cet homme se trouve dans la gêne, l'on recommande le paiement immédiat de la somme demandée, $149.50. Comme les règlements prévoient à ces cas, il est de plus respectueusement recommandé que l'affaire soit soumise à l'aide-adjudant général, D. M. n° 10, pour qu'elle soit réglée. Des commissions sont déjà nommées pour s'occuper de ces réclamations.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président,*

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*

W. H. FOREST, *lieut.-col, Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 51.

WINNIPEG, 2 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 429.—M. M. et D. A. 2,304.—10e bataillon, grenadiers royaux, indemnité au lieu de bottes et sous-vêtements, $8.15 par homme. Parfait paiement recommandé par l'entremise de l'A.A.G. du district, sur présentation du contrôle de solde acquitté.

Approuvé,

A. P. C.

Le parfait paiement des réclamations suivantes est recommandé, savoir :

Réclamation n° 431.—A McDonald, médicaments pour la colonne du lieutenant-colonel Otter, commandant à Battleford, $31.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 432.—Mlle Burke, Battleford, lait pour l'ambulance, $9.75, et blanchissage pour l'ambulance, $9.50.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 433.—Miller et Snell, viande, pommes de terre et bois pour batterie "B," Prince-Albert, $261.55.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 434.—Robert Wyld, Battleford, loyer de magasin, $7.50.

Réclamation n° 435.—Louis Sayers, Battleford, viande, $204.

A. P. C.

Réclamation n° 436.—Robert Wyld, Battleford, bois, $38.25.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 437.—Leeson et Scott, batterie "B," passage d'eau de Batoche, $32.25.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 438.—Compagnie de la Baie-d'Hudson, Battleford, thé, $176.40.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 439.—A. Chisholm, Battleford, 30 jours, transport, $120.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 440.—R. C. McDonald, Battleford, foin pour batterie "A," $80.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 441.—Gallagher et Fils, Battleford, bœuf, $760.42.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 442.—F. Fraser Tims, passage d'eau de la Saskatchewan, colonne du lieutenant-colonel Otter, $26.85.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président.*
E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*
W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 52.

WINNIPEG, 2 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Les réclamations suivantes au sujet desquelles on a déjà fait rapport, sont renvoyées avec de nouvelles observations et de nouvelles explications.

Réclamation n° 14.—M. M. et D. A. 2,446.—Dr Andrew Henderson, soins professionnels au lieut. col. Ouimet, 65e bataillon, $75.—$40 recommandées. Comme le 65e bataillon était parti pour le nord, lorsque le lieut.-col. Ouimet se trouvait l'officier supérieur à Calgary, n'ayant pas de chirurgien, il appela le Dr Henderson pour le soigner.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 74.—M. M. et D. A. 2,547.—Brown et Curry, poudre et balles, $100.81. Parfait paiement recommandé. L'on a pris possession de ces munitions de guerre et on les a enlevées pour empêcher l'ennemi de s'en emparer.

Réclamation pour dommage transmise au département de l'intérieur.

A. P. C.

Réclamation n° 159.—M. M. et D. A. 2,489.—R. McGinn, commis et officier fonctionnaire préposé aux approvisionnements à Prince-Albert, solde pour services, $92.50. Parfait paiement recommandé. Comme le rapport relatif aux commis a été expédié, cette réclamation est maintenant renvoyée pour être approuvée.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 221.—M. M. et D. A. 2,546.—3 comptes pour transport: T. P. McHugh, $4,266; A. McPherson, $312 et $2,176. Parfait paiement recommandé. Les prix exigés pour les attelages à 2 chevaux est de $8 par jour, et celui des attelages à 4 chevaux est de $12 par jour, en vertu d'un arrangement spécial conclu entre les conducteurs d'attelages et le major général Strange.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 230.—M. M. et D. A. 2,543.—5 comptes pour transport: J. Ellis, $216; W. Sharples, $1,616; J. S. Gill et Cie, pour John Owens, $784; W. Mitchell, $5,208; N. Leech, $288. Parfait paiement recommandé. Les observations qui précèdent s'appliquent à ces réclamations.

Réclamation n° 241.—M. M. et D. A. 2,547.—Jno. Gamble, boulanger pour le 9e bataillon, $84. Parfait paiement recommandé. Il semble y avoir eu un malentendu au sujet de cette réclamation; c'est une juste réclamation qui devrait être payée.

Approuvé.

A. P. C.

Relativement aux réclamations pour transport, n°s 221 et 230, on peut faire remarquer que les attelages à 4 chevaux, à $12 par jour, sont, en proportion, à meilleur marché que les attelages à 2 chevaux, à $8 par jour.

W. H. JACKSON, *lt.-col, A.A.G.*, *Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*, *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lt.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 53.

WINNIPEG, 2 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 389.—M. M. et D. A. 2,393.—Lt.-col. Bremner et officiers du bataillon d'Halifax, pour indemnité au lieu de rations, $1,802.01. Ces officiers auraient dû avoir droit aux rations pendant qu'ils étaient en camp, mais comme ils ne les ont pas eues, il serait juste de leur accorder le prix que coûtaient alors les rations, savoir: 40 cents par officier, c'est-à-dire 15 rations pour 64 jours, et 18 rations pour 77 jours, en tout 2,346 rations à 40 cents=$938.40.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col*, *A.A.G.*, *Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*, *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lt.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 54.

WINNIPEG, 2 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

L'on recommande que les réclamations suivantes soient transmises au département de l'intérieur pour y être réglées, savoir:

Réclamation n° 454.—T. Taylor, perte d'effets à la rivière Bataille, $185.25.

Réclamation n° 455.—T. Taylor, pour la Cie B. H., perte d'effets à la rivière Bataille, $164.65.

Réclamation n° 456.—W. Inkster, perte d'effets à la rivière Bataille, $54.60.

Réclamation n° 457.—T. Anderson, perte de chevaux à Edmonton, $300.

Réclamation n° 458.—J. Shields, perte de chevaux à Edmonton, $275.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A. A. G., Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lt.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 55.

WINNIPEG, 2 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Le parfait paiement des cinq réclamations suivantes pour fournitures, etc., en rapport à la cavalerie de Boulton, est recommandé, savoir :

Réclamation n° 207.—G. F. Dunn, pour services et selle, 3 comptes, $20, $10 et $30.75, en tout $60.75.

Réclamation n° 443.—Geo. Cox, bêches, pelles, etc., $26.80.

Réclamation n° 447.—J. P. Wallens, bœuf, $17.04.

Réclamation n° 448.—R. D. McNaughton, prix de passage en chemin de fer, hôtel, transport par exprès, etc., transport d'hommes, $10.35.

Réclamation n° 449.—W. F. Buchanan, éperons mexicains, $46.80.

Réclamation n° 444.—D. Sutherland, louage d'un cheval pour faire le service d'éclaireur, $45. La solde ordinaire pour un cheval en vertu des règlements serait de $1 par jour, mais comme l'on suppose que le service d'éclaireur fatigue plus un cheval, l'on accorde $1.50 au lieu de $3; réduction, $22.50; paiement de la balance, $22.50, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 205.—H. G. Forsyth, barouche (*buckboard*) et harnais pour le major général Laurie, $100. *Voir* ses observations ci-jointes ; $10 sont déduites ; paiement de la balance, $90, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

"WINNIPEG, 8 juillet 1885.

"CHER MONSIEUR,—Il vous faudra maintenant envoyer votre compte au bureau des approvisionnements ou du transport dont les opérations s'étendent de la Mâchoire-d'Orignal. Je me suis démis de la position de commandant, conséquemment je n'ai pas présentement de position officielle et je ne puis rien faire dans les cas où les documents n'ont pas été envoyés. Toutefois je suis d'avis que, si vous entrez immédiatement en communication avec le Dr Roddick, vous pourrez obtenir le règlement de votre compte, car j'ai laissé un mémoire à son adresse à la Mâchoire-d'Orignal. C'est dommage que vous soyiez resté si longtemps sans vous occuper de l'affaire. Le compte aurait été réglé si vous me l'aviez envoyé alors que je faisais le service. Votre

chiffre tel que porté au présent compte, n'est-il pas un peu élevé ? Je croyais que c'était $90, mais je ne parle que de mémoire, $70 pour la barouche et $20 pour le harnais.

"Votre dévoué,

"J. W. LAURIE."

Réclamation n° 453.— P. Miller, transport en chariot, $54 et $88, en tout $142. Le prix des attelages, à $8 par jour, est réduit à $6; réduction, $46.50; paiement de la balance, $95.50, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 451.—M. M. et D. A. 2,526.—Matthew Cockerill, 91e bataillon, pour perte d'habillement. D'après la lettre ci-jointe du capitaine Jackson, cet homme semble avoir recouvré un paquet, ce qui constituait tout ce qu'il avait. Réclamation refusée.

Rapport approuvé.

A. P. C.

"STONEWALL, 27 octobre 1885.

"MONSIEUR,—Je viens de recevoir votre lettre du 20 courant, et en réponse je vous dirai que ma compagnie a été équipée à Winnipeg. Lorsque les uniformes et les vêtements de dessous furent distribués, en avril dernier, je donnai des ordres, et je vis à ce qu'ils fussent exécutés, pour que chaque homme de la compagnie fît un paquet de ses habits de pékin et de ses vêtements de dessous dont il n'avait pas besoin, et qu'il attachât sur ce paquet une carte sur laquelle étaient écrits son nom et son adresse.

"Je me suis procuré deux grandes boîtes dans lesquelles je mis les vêtements, que j'adressai et expédiai par chemin de fer à A. R. Mitchell, préfet de ce comté, lequel, ayant reçu les boîtes, les fit déposer dans un bâtiment que possédait le comté à Stonewall. Au retour de la compagnie, les paquets furent distribués à chacun des soldats, et le commis qui avait charge du bâtiment en prit reçus.

"Lorsque je remplis les boîtes à Winnipeg, je pris un compte du nombre paquets avec les noms qui se trouvaient dans chaque boîte.

"L'on constate que M. Cockerill a mis un paquet dans la boîte n° 1; l'on voit aussi son nom sur le livre du commis comme ayant donné un reçu pour un paquet le 25 juillet. Il me fit alors rapport que quelques articles de ses vêtements étaient disparus. Je n'avais pas le temps alors de m'en occuper et je lui dis que ce qui manquait avait été pris probablement par quelques uns des hommes et qu'on le renverrait sans doute; mais comme on n'a rien renvoyé, ce qui est disparu du paquet a dû être volé à Winnipeg.

"J'ai retardé à répondre à votre lettre parce que je désirais voir le sergent qui avait la direction des hommes lorsqu'on leur distribua les paquets. Lorsqu'il reviendra je vous laisserai savoir ce que Cockerill dit manquer de son paquet.

"J'ai l'honneur d'être, monsieur,

"Votre obéissant serviteur,

"S. J. JACKSON, *capitaine,*
"*Compagnie D, 91e bataillon.*

"Au lieut.-col. JACKSON, A.A.G.,
"Winnipeg, Man."

Réclamation n° 67.—Add. McPherson, chariot perdu en traversant la rivière du Daim, $80. M. Strachan fait rapport que cette rivière est très peu profonde, et que le chariot aurait pu être facilement recouvré.

Rapport approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 71.—Geo. Brewster, chariot brisé à la rivière Bataille, $75. M. Strachan fait rapport que ce chariot n'était pas hors de service, et qu'il était en la possession de M. Del. Barker, de la rivière Bataille.

Refusé.

A. P. C.

Réclamation n° 290.—Jas A. Yeomans et sa femme, gardien et gardienne de l'hôpital de Victoria, $117.50. *Voir* observations sur cette réclamation. Les prix sont exorbitants ; $67.50 déduits ; paiement de la balance, $50, recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

" Observations sur cette réclamation.

" Le Rév. M. McLauglin a informé M. J. K. Strachan, officier préposé aux approvisionnements, qu'il n'a jamais été dans l'idée de qui que ce soit à Victoria de se faire payer ; McLaughan était capitaine de la garde domestique ; tous recevaient des rations du gouvernement."

Réclamation n° 292.—S. D. Mulkin, transport, $542 et $144, en tout $686. Le prix des attelages porté à $8.00 par jour est réduit à $6.00 ; réduction $140 ; paiement de la balance, $546, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 296.—Samuel Renauld, par Walter Ross, service d'éclaireur, $67.50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 293.—J. Steele, service d'éclaireur, $22.50. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 294.—John Whitford, service d'éclaireur, $187.42 et $63.00, en tout $250.42. Item 6 jours à $5 par jour est réduit à $3 par jour ; réduction $12 ; paiement de la balance, $238.42, recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 295.—James Henderson, par Percey Belcher, service d'éclaireur, $57.74. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A. A. G.,*
Président.
E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.,*
Commissaire.
W. H. FORREST, *lt.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 56.

WINNIPEG, 4 novembre 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation.—Chirurgien J. H. Tofield, Edmonton, solde pour services, $718.20. Il est respectueusement recommandé que cette réclamation soit transmise au chirurgien général.

Les réclamations suivantes sont expédiées avec recommandation qu'elles soient transmises au département de l'intérieur pour y être réglées, savoir :—

Réclamation n° 314.—M. McCauley, transport de provisions pour la P. C. N. O., $36.20.

Réclamation n° 342.—Compagnie de la Baie-d'Hudson, effets pris par les troupes, $307.64.

Réclamation n° 462.—Donald McLeod, charrettes prises par les Sauvages, $125.00.

Réclamation n° 472.—Compte n° 1, Frederick Sache, perte de propriété par le feu, $200.

Réclamation n° 472.—Comptes nos 2 et 3, Lewis Thompson, pertes d'effets, $195 et $301.

Réclamation 472.—Compte n° 4, rév. J. A. McLachlan, perte d'effets, $275.

Réclamation 472.—Compte n° 5, Harrison Young, perte d'effets, $1,433.44.

Réclamation 472.—Compte n° 6, P. Erasmus, perte d'effets, $371.50.

Réclamation 472.—Compte n° 7, Adam House, perte d'effets, $520.08.

Réclamation 472.—Compte n° 8, R. Inkster, perte d'effets, $252.55.

Réclamation 472.—Compte n° 9, A. Logan, perte d'effets, $154.90.

Réclamation 472.—Compte n° 10, R. Steele, perte d'effets, $1,322.

A. P. C.

W. H. JACKSON, lt.-col., A. A. G.,
Président.

E. A. WHITEHEAD, lt.-col.,
Commissaire.

W. H. FORREST, lt.-col.,
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

PAPPORT N° 57.

WINNIPEG, 4 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT, *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Le parfait paiement des 26 réclamations suivantes est recommandé.

A. P. C.

N° 409.—Jacques Frères, louage de chariot, etc., $88.00 ; et J. E. Jacques, louage d'attelages, $240.00.

N° 314.—McCauley, transport, $150.00 et $6.00.

N° 315.—W. Maloney, transport, $483.00 et $512.00.

N° 318.—A. McKinley, transport, $150.00.

N° 317.—M. Maloney, transport, $102.07.

N° 320.—Chas. Henderson, service d'éclaireur, $24.00 et $101.00.

N° 323.—Dr H. C. Wilson, médicaments pour chevaux, $56.00.

N° 324.—Hôtel Edmonton, pension, $10.25 et $4.25.

N° 325.—Ross, Frères, bouillotes, $8.50.

N° 328.—Mme Larocque, blanchissage et repas, $13.60.

N° 329.—Hy. Collins, fournir de l'eau, $15.00.

N° 330.—E. J. Collins, service d'éclaireur, $150.00.

N° 331.—Geo. Whitford, orge, $10.50.

N° 336.—D. E. Noyes, pommes de terre, $20.50.

N° 324.—R. Logan, orge, $147.27.

N° 345.—S. D. Mulkins, service d'éclaireur, $27.50.

N° 348.—A. Taylor, compte de dépêches telégraphiques, $10.97.
N° 349.—P. Nelson, service d'éclaireur, $227.50.
N° 459.—Cie B. H., loyer de bâtiments à la rivière Bataille, $112.50.
N° 463.—Norris et Carey, fromage, $6.00.
N° 460.—Cie B. H., service de vidangeur, Edmonton, $68.95.
N° 465.—A. Bogue, transporter du foin., $5.
La recommandation des 13 réclamations suivantes est indiquée ci-après :

A. P. C.

N° 245.—Thomas Hastings, service en qualité de magasinier à la rivière du Daim, et dépenses, $247.50. Réduction de $1.00 par jour pendant 85 jours, $85.00 ; paiement de la balance, $162.50 est recommandé.

N° 287.—Simon Whitford, bœuf, $112.00 ; prix réduit à 15 cents la livre ; réduction $28.00 ; paiement de la balance, $84, recommandé.

N° 289.—F. A. Lucas, magasinier, Buttes de la Paix, et soins donnés à un mulet malade qui appartient à M. Ross, entrepreneur de chemin de fer, $266.00. D'après l'arrangement fait par le capitaine Hamilton, cet homme faisait commerce à cet endroit, et les affaires n'occupaient pas son temps. Déduction de 82 jours, à $2.00, $164.00 ; paiement de la balance, $102.00, recommandé.

N° 313.—M. McCaulay, bœuf, $679.60, réduit à 15 cents la livre ; réduction, $169.90 ; paiement de la balance, $509.00, recommandé.

N° 314.—M. McCaulay, transport, $144.00. Réduit à $6.00 par jour par attelage ; réduction, $36.00 ; paiement de la balance, $108.00, recommandé.

N° 322.—D. McKinley, transport, $520.00. Réduction de 8 jours pour surcharge, $64.00 ; paiement de la balance, $456, recommandé.

N° 327.—Octave Dérome, louage d'attelage, $72.00. Réduite à $6.00 par jour ; réduction, $18.00 ; paiement de la balance, $54 00, recommandé.

N° 332.—Jos. House, bœuf, $157.00. Prix réduit à 15 cents la livre ; réduction, $37.90 ; paiement de la balance, $113.70, recommandé.

N° 333.—M. McDougall, bœuf, $110.00. Prix réduit à 15 cents la livre ; réduction, $27.50 ; paiement de la balance, $82.50, recommandé.

N° 340.—J. McDonald, boîte en bois avec serrure pour M. Strachan, $7.00. Prix exorbitant ; $3.50 déduites ; paiement de la balance, $3.50, recommandé.

N° 352.—F. Tétu, magasinier, Edmonton, $158.00. Tarif réduit à $1.00 par jour, et $20.00 déduites de ce montant, à lui payées par M. Strachan ; réduction, $99.00 ; paiement de la balance, $59.00, recommandé.

N° 459.—Cie B.H., loyer de bâtiment à Edmonton, $500. Comme le gouvernement a dépensé plusieurs centaines de piastres à réparer l'édifice, et comme ce bâtiment est maintenant loué à la P.C.N.-O., M. Strachan ayant examiné la propriété et fait rapport, l'on est d'avis que $50.00 par mois seraient une rémunération suffisante ; conséquemment, $250.00 sont déduites, et le paiement de la balance, $250.00, est recommandé.

N° 470.—Major A. H. Griesbach, solde pour services. Il est convenu de le payer au même taux que le major Steele, $3.00 par jour, ce qui est la différence entre la solde d'un major de milice et la solde d'un inspecteur de la P.C.N.O. ; du 2 mai au 31 juillet, 91 jours, à $3.00=$273.00, somme que l'on recommande de payer.

A. P. C.

Les 13 réclamations suivantes pour chevaux morts ou estropiés, sont refusées. Aucune de ces réclamations n'est accompagnée d'un certificat d'une commission d'enquête, ou de preuves de la perte ; et dans les cas des conducteurs d'attelages, l'on est d'avis qu'ils ont tous été suffisamment payés pour couvrir l'usure et les risques ordinaires du service. Ces réclamations sont :

N° 316.—W. Maloney, $60.00.
N° 321.—John J. Turner, $125.00.
N° 335.—D. E. Noyes, $75.00.
N° 341.—P. Kelly, $100.00.

N° 344.—H. Frazer, $150.00.
N° 350.—J. Holland, $100.00.
N° 351.—D. Carey, $50.00.
N° 353.—G. Norris, $125.00.
N° 354.—J. Gibbons, $100.00.
N° 355.—W. Cush, $780.00.
N° 462½.—D. McLeod, $75.00.
N° 466.—A. McNicol, $100.00.
N° 467.—P. Brunette, $25.50.

Réclamation n° 347.—F. Juneau, réparations de chariot, $25.00. Cet homme a été amplement payé pour le dédommager de l'usure.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 58.

WINNIPEG, 4 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 397.—Wm R. Sinclair, transport des provisions par contrat, $52,153.80. Le témoignage décisif de M. Murphy (ex-commis préposé aux expéditions, à la Traverse de Clarke) prouve que le fret à bord du bateau à vapeur comprenait les reçus originaux, de la Traverse de Clarke, lesquels reçus ont été renvoyés à Sinclair, et par là annulés, et les connaissements du bateau à vapeur signés par lui. Copie de ce témoignage est joint à la réclamation, ainsi qu'un relevé indiquant en détail le poids des provisions reçues par M. Sinclair et le poids livré à destination (Battleford). Cet état fait voir que, sur l'avoine, il y a en moins 163,553 lbs., à 2 cents la livre=$3,271.06, laquelle somme est déduite du compte; aussi, $3,079.93 pour fourrage et rations qu'il a pris pour son usage (*voir* compte détaillé ci-joint); réduction totale, $6,350.99; paiement de la balance, $45,802.81, est recommandé.

Approuvé,

A.P.C.

ETAT des provisions expédiées de la Traverse de Clarke et la Coulée du Télégraphe, à Battleford, conformément aux connaissements ci-joints, et des quantités livrées à destination conformément aux reçus du lieutenant-colonel Otter, présentés par l'entrepreneur, W. R. Sinclair, à l'appui de son compte pour transport, savoir :

De la station	A	Poids.		Lbs en moins.	
			lbs.		lbs.
Pris de Humboldt à la Traverse de Clarke en transit jusqu'à Battleford, où les connaissements étaient changés pour des nouveaux et les provisions livrées à destination finale	....	Expédiées	115,400		
		Livrées	100,915	En moins	14,785
Traverse de Clarke.....	Battleford	Expédiées	1,290,498		
		Livrées	1,067,121	En moins	223,377
				Total	237,862
Coulée du Télégraphe.....	Do	Expédiées	361,662		
		Livrées	417,799	En sus	56,137
		Laissant un montant total.		En moins	181,725

Déduisez 10 pour 100 sur le susdit chiffre en moins pour couvrir les pertes possibles causées par le manque de soin des conducteurs d'attelages, etc.....	18,172
En moins	163,553
Ce qui, au bas prix de 2 cents par boisseau de 34 lbs, donnerait un peu plus de 2 cents la lb., soit 163,553 lbs d'avoine à 2 cts.....	$3,271 06

Exact.

W. H. FORREST, lieut.-col.

WINNIPEG, mardi, 3 novembre 1885.

Témoignage de M. George Murphy, ex-commis préposé aux expéditions, à la Traverse de Clarke.

Pour toutes les marchandises qui sont expédiées de la Traverse de Clarke *viâ* la Coulée du Télégraphe, les reçus indiquent la quantité réellement reçue à la Traverse de Clarke. Toutes les marchandises qui n'ont pas été transportées par les chariots, je les ai expédiées par le bateau à vapeur à la Coulée du Télégraphe, et le reçu original annulait tous les reçus antérieurement donnés par M. Sinclair à la Traverse de Clarke, et on substituait le connaissement du bateau à vapeur signé par M. Sinclair.

" Une grande partie de l'avoine a été mise dans des sacs neufs avant d'être expédiée ; la perte éprouvée dans le poids serait très faible."

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.*, *Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*, *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lt.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT, *Secrétaire.*

RAPPORT N° 59.

WINNIPEG, 4 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 355.—M. Bannerman, passage d'eau à la rivière du Daim, $823.33. Tarif des passages, la nuit, réduit de 50 p, 100, et l'item pour le foin, biffé, parce qu'il n'y a pas de certificat, (*voir* mémoire sur cette réclamation) ; réduction, $82.60 ; paiement de la balance, $740.73, recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 461.—John Walter, passage d'eau à Edmonton, $4.55 et $165.80, et du bois, $42.00, en tout $212.35. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 474,—Thomas Lewis, télégraphiste, Buttes du Tondre, $124.50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 419.—Compagnie de la Baie-d'Hudson, provisions pour les troupes à Calgary, $677.81. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 476.—J. F. Clark, Traverse de Clarke, loyer de maisons, $80.00 ; transporter des messages, du bois, etc., $75.00 ; en tout, $155.00. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col. A. A. G.*,
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*,
Commissaire.

W. H. FORREST, *lt.-col.*,
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 60.

WINNIPEG, 4 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 473.—M. M. et D. A 1,953.—Andrew Thompson, Toronto, pour dommages causés à la goëlette *M. L. Brock*, par les troupes, à Port-Munro,—première réclamation, $629.83, réclamation subséquente portée à $849.43.

La commission a soigneusement examiné toute la correspondance. La lettre de Joseph Cochran, en date du 24 septembre 1885, à John Ross, établit le fait que les sabords de retraite et les écoutilles du vaisseau avaient été laissés ouverts

pendant l'hiver, ce qui a permis à une grande quantité de neige et de glace de s'accumuler dans sa cale. Ceci a été enlevé sous la direction de M. Cochran, par les employés du C.C.P., et l'on s'est procuré des poêles de différents endroits pour cette fin ; il dit aussi que le poêle du gaillard d'avant était brisé et impropre à l'usage alors. La lettre de M. John A. McDonald, en date du 23 octobre, au ministre, dit que deux paires de couvertures ont été enlevées de la Chambre du capitaine, et que l'on s'est servi des couvertures et des draps du lit du gaillard d'avant; comme l'on n'avait pas fait d'inventaire l'on a dû faire cette réclamation de mémoire. La goëlette était prise dans les glaces, conséquemment les troupes n'ont pas pu détériorer la cale de manière à nécessité l'entrée du vaisseau dans le bassin du radoub. Après avoir examiné toutes les circonstances, l'on croit que le vaisseau a été laissé ouvert tout l'hiver, était en mauvais ordre, et qu'il aurait fallu tout de même le mettre sur le chantier et le radouber avant de s'en servir. Il n'y a pas de doute que l'ancienne voile aurait pu être réparée et vendue pour une somme considérable. Donnant le bénéfice du doute au réclamant, on recommande que la somme de $245.50 lui soit payée, comme compensation complète, laquelle somme se détaille comme suit :—

Approuvé.

A. P. C.

18 paires de couvertures, à $3.50	$66.50
9 matelas détruits, à $2	18.00
1 paire fanaux	25.00
1 fanal pour ancre	5.00
Verres de lampes et assiettes brisés	5.00
Couvercles d'écoutilles, et voiles coupées	8.00
Grande voile ($\frac{1}{3}$ du prix d'une neuve)	73.00
Cloison détruite	45.00
	$245.50

W. H. JACKSON, *lt.-col., A. A. G.,*
Président.
E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.,*
Commissaire.
W. R. FORREST, *lt.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 61.

WINNIPEG, 5 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 10.—M. M. et D. A. 2216.—Hugh Kidd et autres, conducteurs d'attelages, pour différence de paie. Ceci n'est pas une affaire de département, c'est une question à être réglée entre les conducteurs et les entrepreneurs. Refusée.

Rapport approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 291.—Gardes domestiques d'Edmonton, contrôle de solde, $557.24. L'on fait remarquer que les officiers et quelques-uns des hommes étaient payés par le département des approvisionnements ; et, de plus, si cette réclamation était accordée

toutes les autres gardes domestiques, organisées d'une manière semblable, y compris celle de Winnipeg, auraient droit de réclamer la solde. Refusée.

Rapport approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 299.—M. M. et D. A. 2338.—Jos. Dubbersly, prix de passage par chemin de fer pour lui-même, son attelage, etc., $31.10. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 475.—W. R. Sinclair, 3 comptes, n° 1, 42 attelages, indemnité pour 8 jours d'avis, $1,344 ; et le compte n° 4, surstarie à Battleford, $672. Il y avait suffisamment de provisions à Humboldt, à la Traverse de Clarke et à la Coulée du Télégraphe pour exécuter le contrat ; et lorsque les provisions furent livrées à Battleford le contrat était terminé, et il n'a pas pu y avoir d'attelages à rien faire aux frais du gouvernement. Les deux réclamations refusées.

Rapport approuvé.

A. P. C.

Compte n° 2, 70 attelages, de Prince-Albert à Humboldt, $300. Toutes les provisions qui étaient à Humboldt avaient été antérieurement transportées par M. Sinclair, et il aurait dû savoir qu'il n'y avait plus de provisions à transporter, conséquemment il était inutile d'envoyer ces attelages. Refusée.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 480.—P. Collignan, provisions, compagnie de Saint-Albert, $236.27. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 481.—P. Collignan, vêtements, provisions, planches, avoine, etc., $413.45. Des items non imputables au débit du département, pour une somme de $126.25, sont déduits. *Voir* mémoire au sujet de cette réclamation ; paiement de la balance, $287.20, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 482.—Antoine Ducharme, farine, vêtements, etc., $95.50 ; des items non imputables au débit du département, pour une somme de $82.50, sont déduits (*voir* mémoire au sujet de cette réclamation), paiement de la balance, $13 pour farine, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 445.—Contrôle de solde des courriers de Saint-Albert, 6 réclamations individuelles de $100 chacune, réduites à 17 jours de service à $2.50 par jour, ce qui en déduit $57.50 ; paiement de la balance, $42.50 pour chaque homme, est recommandé.

Réclamation n° 446.—Carabiniers à cheval de Saint-Albert, réclamations pour solde, service d'éclaireurs, vêtements, rations fournies aux officiers et chevaux. Les comptes pour service d'éclaireurs, $390, sont refusés, les hommes qui réclament cette paye sont sur le contrôle de solde pendant le temps qu'a duré ce service ; le compte pour 6 chevaux, $180, refusé ; ceci devrait être payé par les hommes qui se sont servi des chevaux, et l'on devrait en retenir le prix sur le contrôle de solde de juillet ; le compte des rations fournies aux officiers, $52.08, refusé, les officiers auraient dû avoir des rations comme les hommes, et les ont probablement eues. Relativement aux

contrôles de soldes nos 1 et 2 de compagnie, l'on recommande que le paiement soit fait sur les bases suivantes: au sujet du contrôle de solde n° 1, s'élevant à $542.75, que la paye de chaque homme, selon le grade, soit réduite aux tarifs accordés aux compagnies d'infanterie; et au sujet du contrôle de solde n° 2, pour les hommes à cheval, s'élevant à $5,501.25, que les tarifs soient réduits à ceux accordés aux corps de cavalerie; et de plus, que les dix hommes employés au service de courriers, dont les noms et le temps de service se trouvent indiqués sur la liste jointe au contrôle de solde n° 2, soient payés au prix de $2.50 par jour (lequel prix devra tout comprendre) pour le temps qu'ils ont fait en réalité les fonctions de courriers spéciaux. L'on recommande de plus que la somme de $280 soit déduite de cette réclamation, laquelle somme devra être payée à la Compagnie de la Baie-d'Hudson, pour les deniers avancés par elle et qui ne sont pas portés au compte contre le département.

Voir rapport supplémentaire, 15 *février.*

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A G.,*
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.,*
Commissaire.

W. H. FORREST, *lieut.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 62.

WINNIPEG, 6 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 24.—M. M. et D. A. 2,062.—Compagnie de Transport de Winnipeg et de l'Ouest, pour services, $62,891. Relativement aux rapports antérieurs, du 10 septembre et du 3 octobre, la commission ayant pris depuis des témoignages assermentés, elle est arrivée à la conclusion suivante:

Le bateau à vapeur *Northcote* est entré au service du gouvernement le jour qu'il est parti de Medicine-Hat, le 7 avril, et, comme l'a déclaré W. R. Talbot, le munitionnaire, dans sa déposition, le bateau a déchargé toutes les provisions du gouvernement à Prince-Albert le 3 juin, après quoi il a continué au compte ordinaire de la compagnie, faisant en tout 58 jours au service du gouvernement, à $250 par jour, $14,500.

Le bateau à vapeur *Northwest* est entré en service le 12 mai, le jour où le capitaine Sheets et l'équipage en ont pris possession à Prince-Albert (*voir* la déposition sous serment du capitaine Sheets), et le bateau a été employé jusqu'au 12 juillet date à laquelle il arriva aux Grands Rapides, avec les troupes qui revenaient, faisant en tout 52 jours au service du gouvernement, à $250 par jour, $15,500.

Le bateau à vapeur *Marquis* est entré au service du gouvernement le jour où il est parti de Prince-Albert, le 1er mai, tel que l'indiquent les télégrammes du lieut.-col. A. G. Irvine, P. C. N.-O., et le surintendant Perry, P. C. N.-O., et il a été employé jusqu'au 11 juillet, date à laquelle il arriva aux Grands Rapides avec les troupes qui revenaient, faisant en tout 73 jours au service du gouvernement, à $2.50 par jour, $18,250; valeur totale des services rendus par le bateaux, $48,250, et pour transport

de bagage par tramway aux Grands-Rapides, $141. Ainsi cette réclamation est réduite de $14,500; paiement de la balance, $18,391, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.*, *Président.*

W. H. FORREST, *lieut.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT, *Secrétaire.*

En certifiant l'exactitude du prix du contrat et en recommandant le paiement, je me suis guidé sur la pièce justificative de service, signée par le major général sir Fred. Middleton; il arrive maintenant avec cette pièce justificative.

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.*, *Commissaire.*

" WINNIPEG, jeudi, 29 octobre 1885.

" Déposition assermentée du capitaine James Sheets, Winnipeg, commandant du *Northcote* et du *Northwest*.

" 1. Q. Où les bateaux *Northcote, Marquis* et *Northwest* ont-ils hiverné l'hiver dernier?

" R. Le *Northcote* a hiverné à Medicine-Hat, le *Northwest* à Prince-Albert, et le *Marquis* quatre milles en amont de Prince-Albert.

" 2. Q. Quand le *Northcote* a t-il commencé à naviguer ce printemps?

" R. Le 6 avril.

" 3. Q. Quand le *Marquis* a-t-il commencé à naviguer ce printemps?

" R. Je ne sais pas. Je ne suis allé à Prince-Albert que le 12 mai, le *Marquis* ayant des troupes à son bord se trouvait au débarcadère de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, à trois milles en aval de Batoche. Le *Marquis* a été coulé bas vers le 10 ou le 11 avril, et de nouveau remplacé.

" 4. Q. Quand le *Northwest* a-t-il commencé à naviguer ce printemps?

" R. Je n'y étais pas, je ne le sais pas.

" 5. Q. Quelle était l'époque ordinaire de l'ouverture de la navigation sur le lac Winnipeg.

" R. Vers le premier juin; elle s'est ouverte en mai; du 1er au 10 juin ordinairement.

" 6. Q. Ces bateaux font-ils la correspondance avec ceux qui naviguent sur le lac.

" R. Oui, les bateaux qui naviguent sur la branche nord. La branche sud s'ouvre vers le 27 mars ou le 1er avril; la branche nord vers le 9 ou le 10 avril.

" 7. Q. A quelle date les bateaux à vapeur *Marquis* et *Northwest* ont-ils été prêts à faire leur service cette année?

" R. Ils ont été prêts vers le 11 avril, ils étaient sous vapeur à cette date. Je n'y étais pas, mais le capitaine me l'a dit.

" 8. Q. Quand, après cette date, sont-ils entrés au service du gouvernement?

" R. Le 12 avril, c'est ce qu'a dit M. Bedson.

" 9. Q. Etes-vous allé chercher le *Marquis* et le *Northwest* vers le 7 mai dernier, de la Traverse de Clarke?

" R. Vers le 12 mai je pris quelques-uns des hommes avec moi; environ 10 ou 12 hommes travaillaient à bord du *Northwest*.

" 10. Q. Aurait-on pu les employer à d'autres services avant l'ouverture de la navigation sur le lac Winnipeg?

" R. Oh! oui, ils faisaient le service local, c'est-à-dire sur la branche nord.

" 11. Q. Combien de temps les bateaux sont-ils restés à rien faire après le 24 mai?

R. Quelques fois ils étaient deux jours à Fort-Pitt, et ils montaient et descendaient, transportant des troupes et tout ce qu'on leur demandait. Ils ont été deux ou trois jours arrêtés à la fois, quelques fois un jour.

"JAS. SHEETS.

"WINNIPEG, vendredi, 30 octobre 1880.

"Déposition sous serment de W. Walter R. Tallot, ex-munitionnaire du *Northcote*.

"Nous avons pris des effets pour M. Sinclair; je ne sais pas par quelle voie les effets sont venus à la Coulée du-Télégraphe. Je suis venu de Battleford sur le bateau à vapeur *Northcote*, et ils étaient là alors.

"Ils n'ont pas été transportés par bateau de la Traverse de Clarke à la Coulée du Télégraphe, pas que je sache. Ils sont venus par terre, si j'ai bien compris. Les effets expédiés de la Traverse de Clarke à Battleford *viâ* la Coulée du Télégraphe, ont été pris à bord à la Coulée du Télégraphe. Je ne sais pas pourquoi Sinclair a signé ces reçus; seule ma signature était nécessaire. Je crois que les reçus ont été donnés dans le but de régulariser la position vis-à-vis de Murphy, commis préposé aux approvisionnements.

"Le capitaine Sheets est venu à bord du *Northcote* vers le 11 ou le 12 mai. Nous avons rencontré le *Marquis* au débarcadère de la Compagnie de la Baie-d'Hudson; c'est alors que le capitaine Sheets a quitté le *Northcote* et est allé par terre à Prince-Albert, distance de 18 milles, pour prendre le commandement du *Northwest*.

"Le *Northcote* a cessé d'être au service du gouvernement au mois de juin. Vers le 16 juin, dans la soirée.

"Le *Northcote* est parti de Prince-Albert pour aller aux Grands-Rapides, le 3 juin. Toutes les provisions du gouvernement furent laissées à Prince-Albert, à cette date. Il faut cinq jours pour aller de Prince-Albert aux Grands-Rapides.

"W. R. TALBOT."

RAPPORT N° 63.

WINNIPEG, 7 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 288½.—H. Hamilton, officier préposé aux approvisionnements et au transport, Calgary, solde et indemnité, $872.40. Réduction pour surcharge de temps de service, $144.30; paiement de la balance, $728.10, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 478.—Exécuteurs testamentaires de A. Mackenzie, pâtre, $164. Cet homme a été tué par la foudre le 17 juin dernier. L'on recommande que le parfait paiement de cette somme soit fait à ses représentants légaux lorsqu'ils le demanderont.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 420.—R. McKenzie, transport de la rivière du Daim, $60, $80 et $60; en tout, $200.00. Tarif pour un attelage de bœufs réduit à $5 par jour; réduction, $10, paiement de la balance, $190, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 483.—S. M. Bannerman, rivière du Daim-Rouge, passage d'eau, $144.80; provisions et bois de construction, $240.80; en tout, $385.60; l'item pour passage d'eau est réduit de $56.60; paiement de la balance, $350, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 484.—J. H. Cummings, service de courrier de Calgary à Edmonton, par contrat, dont copie est jointe à la réclamation, $2,100 et $3,150; en tout, $5,200. Parfait paiement recommandé. Procuration pour le montant en faveur de Matthew Dunn.

Approuvé.

A. P. C.

"Contrat passé en ce jour entre l'inspecteur Dowling, commandant de la police à cheval du Nord-Ouest, au fort Calgary, partie de la première part, et John H. Cummings, de Calgary, partie de la seconde part, fait foi qu'en considération de la somme de cent piastres par jour, payable par la partie de la première part à la partie de la seconde part, la partie de la seconde part s'oblige à transporter les dépêches quotidiennes entre Calgary et Edmonton, établissant des relais aux postes suivants sur la route:—

"1. A la Coulée de McPherson..... 20 milles de Calgary.
"2. A Scarlett..... 40 milles de Calgary.
"3. Au Pin-Seul ..... 60 milles de Calgary.
"4. Chez Miller ..... 80 milles de Calgary.
"5. A la Rivière de l'Aveugle..... 120 milles de Calgary.
"6. A la Rivière Bataille .....123 milles de Calgary.
"7. Chez J. Lee, Montagne de l'Ours.....143 milles de Calgary.
"8. A la Montagne de la Paix.....163 milles de Calgary.
"9. A une tente située à ....183 milles de Calgary.
"10. A Edmonton.....203 milles de Calgary.

"La partie de la seconde part s'oblige à fournir tout ce qui est nécessaire pour le bon fonctionnement de ce service, et les hommes et les chevaux pour exécuter ce contrat.

"Ce contrat est valide pour un mois, à compter du 6 courant, et plus longtemps si on en a besoin.

"Il est entendu entre les parties contractantes que si la partie de la seconde part ou ceux qu'elle emploie en qualité de commis sont attaqués par des Sauvages ou des Métis armés, causant par là un retard dans la transmission des dépêches, le dit retard n'invalidera pas le contrat.

"J. DOWLING, *inspecteur, commandant du poste.*
"JOHN H. CUMMINGS."

"CALGARY, 5 mai, 1885.
Témoin:
E. BRISBOIS."

Réclamation n° 485.—J. H. Cummings, chevaux morts et estropiés, $400. Refusée. Les conducteurs d'attelages et les courriers ont été suffisamment payés pour couvrir l'usure et les risques ordinaires du service.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président.*
E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*
W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RENVOI AUX RÉSERVES DES SAUVAGES AYANT DES TRAITÉS.

NO SUR LE PLAN	NOM DE LA BANDE.	POSITION DE LA RÉSERVE	NATION.	NO. D'AMÉ	NO. SUR LE PLAN	NOM DE LA BANDE.	POSITION DE LA RÉSERVE.	NATION.	NO. D'AMÉ	NO. SUR LE PLAN	NOM DE LA BANDE.	POSITION DE LA RÉSERVE.	NATION.	NO. D'AMÉ
1	Nase-kop-ennis	Rivière de la Tête ouverte	Chippewa et Cris.	273	33	Plume-Jaune	Buttes du Tondre	Cris.	286	62	Pus-keah-ke-win	Lac aux Grenouilles	Cris.	37
2	William Prince	Saint Pierre		1578	34	Pasquah		Sauteux.	290		O-ne-pow-hay		"	73
3	Ahneeson	Rivière aux Roseaux		586		Muskowpetung	Qu'Appelle		200	63	Gros-Ours	Lac Long	"	388
4	Ours-Trapu	Longue Plaine		148		Piapot		Cris.	582		Homme-Chanceux		"	866
5	Plume-Jaune	Lac au Cygne		8	35	Muskowequinn	Buttes du Tondre	Cris.	233	64	Kee-hee-win	Lac Long	"	149
6	François Démorais	Baie des Sables		280		George Gordon	" "	"	211	65	Chipewayan	Lac Frod	"	113
7	John Sayer	Rivière Noire		63	36	Étoile du Jour	" "	"	101	66	Petit-Chasseur	Lac de la Selle	Chippewa.	99
8	Charles Johnston	Rivière Creuse		83		L'Homme-Pauvre	" "	"	150	67	James Seenum	Lac au Poisson Blanc	Cris.	340
9	David Thickfoot	Coulée du Ruard		29	37	Thomas Balfour	Norway House		533	68	Chipewayan	Lac des Cœurs	"	79
10	Peter Stone	Riv. de la Ligne de Sang		83	38	George Garrioch	Lac de la croix		223	69	Peegasees	Lac la Biche	"	176
11	Jacob Berens	Rivière de Beren		508	39	Peter Beardy	Grands Rapides	Chippewa, Sauteux et Cris.	139	70	Plume-Bleue	Victoria	"	75
12	David Rundle	Rivière Fisher		284	40		Chimawawin		97	71	Muskegawatic	"	"	76
13		Rivière au Brochet		72	41	Otmekenow	Lac de l'Original		147		Sampson	Butte de l'Ours	"	294
14	T. A. Anderson	Petite Saskatchewan		93	42	Antoine Constant	Le Pas		592	72	Peau-d'Hermine	" "	"	118
15	Mashe-ke-yash	Lac Saint-Martin		64	43	—— Bell	Rivière aux Bouleaux		166		Bob-tail	" "	"	114
16	Richard Woodhouse	Baie des Sables	Chippewa	230	44	Albert Flett	Cumberland House		856		Tête-Pointue	" "	Assiniboines.	164
		Fairford			45		Lac Plat		55	73	Pass-pass-chase	Edmonton	Cris.	188
17	Mesaytwayahsung	Lac Manitoba		165	46	James Smith	Fort à la Corne	Cris.	141	74	Noah Minddy Bull	Lac aux Toutes	"	89
18	Papinte Houle	Lac du Flore et du Redox	Cris	445	47	John Smith	Pointe Rocheuse	"	185		Young-man-pasquah	Pointe Rocheuse	"	212
19	Ah-yah-pee-tar-petung	Rivière aux Grues		55		Chakastapaysin	"	Cris.	80	76	Michel	Rivière à l'Eturgeon	Assiniboines.	164
20	Okit-che-kee-hou-ewin	Rivière à la Poule d'Eau	et	121	48	Une-Flèche	"	"	127	77	Alexandre	Lac la Nonne	"	169
21	Joseph Beauchamp	Baie des Canards		100	49	Beardy	Lac aux Canards		155	78	Alexis	Lac des Roches	"	205
22	Kee-see-kee-win	Montagne du Dauphin	Sauteux	112		Sasway-pew	" "	"	113	79	Pied-de-Corbeau	Près de Calgary	Pieds-Noirs.	2158
28		Rivière Roulante		121	50	Petit Chipewayan			116	80	Corbeau-Rouge	Près du fort McLeod	Gens-du-sang.	2589
24		Montagne du Dauphin		122	51	William Twatt	Lac à l'Eturgeon	"	141	61	Queue-d'Aigle	" "	Piégans.	893
25	Bande du Joueur	Crique d'Argent		204	52	Pe-tequa-key	Lac au Cochon-musqué	"	174	62	Tête-de-Taureau	Près de Calgary	Sarcis.	436
26	Way-way-see-ca-po	Criqueda la queued'oiseau		106	53	Mis-ta-wa-sis	Plaines du Serpent	"	226	63	Patte-d'Ours et Chiniquay	Près de Morleyville	Assin(Stoneys)	587
27	Ours-Blanc	Montagnes de l'Original		140		Ah-tah-ka-koop	"	"	194					
28	Croupion-de-Faisan	" "		87	54	Ke-paha-we-ke-muss	Lac Vert		52					
	Homme-de-l'Océan	" "		105		Ken-ne-motays		Assiniboines	90					
	La-Clef			216		Tête-d'Ours-Gris		"	126					
29	Kee-see-kou-se	Fort Pelly	Sauteux	168	55	L'Homme Maigre	Buttes de l'Aigle	"	44					
	Coté			244		Moustique		"	120					
	Ka-keo-she-way et Voix-Sonore	Lac Croche	"	427		Faisan-Rouge		Cris.	141					
30	Kakeewistahan	"	"	274		Napahase			81					
	Co-we-cess	"	Cris.	245	56	Enfant-du-Tonnerre	Crique au Brochet	"	76					
	Sakimay	"	Sauteux.	188		Moosemin		"	100					
	Petit-Ours-Noir	Côteaux de la Lime	Cris.	184		Foin-de-Senteur		"	17					
31	Couverte-Étoilée			97	57	Poussière-Volante	Lac de la Prairie	"	52					
	Okanesse			80	58	Foin-de-Senteur	Rivière à la Bataille	"	217					
	Pee-pee-kee-sis			181	59	Faisan-d'Etang		"	147					
32	Longue-Loge			90	60	Pay-moo-ta-ha-soo	Lac aux Oignons	"	16					
	L'Homme-qui-a-pris-l'habit	Indian Head		278		See-kas-Kootch	"	"	164					
					61	Petit-Pin	Crique au Brochet	"	421					

SAUVAGES SANS TRAITÉ.

Enoch	Crique de la queue-d'oiseau	Sioux.	145
Petite-Corbeau	Rivière du Chêne	"	348
Pas-de-Chef	Lac des Chênes	"	76
Kadominic	Montagne de la Tortue	"	46
Bison-Debout	Lac Qu'Appelle	"	216
Bonnet-Blanc	Bois aux Oignons	"	250

OBSERVATIONS.

Les Nos. 1 à 6 inclusivement, comprennent le traité No 1
" 7 " 28 " " " " No. 2
" 29 " 36 " " " " No. 4
" 37 " 45 " " " " No. 5
" 46 " 78 " " " " No 6
" 79 " 83 " " " " No 7

TABLEAU DES DISTANCES.

	MILES.		MILES
Halifax a Winnipeg	2561	Edmonton a St. Albert	9
Winnipeg a Qu'Appelle	323	Edmonton a Calgary	[illegible]
Qu'Appelle a Fort Qu'Appelle	19	Battleford a Courant Rapide	200
Ft Qu'Appelle a Touchwood	46	Battleford a Fort Pitt	93
Touchwood a Humboldt	78	Fort Pitt a Victoria	12[illegible]
Humboldt a la Traverse de Clark	55	Victoria a Saskatchewan	54
Traverse de Clark a Battleford	85	Saskatchewan a Edmonton	20
Battleford a Eleonor	76		29[illegible]
Eleonor a Edmonton	178		
	537		
Traverse de Clark a Stobart	60		
Stobart a Prince Albert	21		
	81		

TABLEAU DES DISTANCES COMPARATIVES

	Milles statutaires
Ligne-mère—Montreal a Port Moody, voie ferrée sur tout le parcours	2,895
New York a Port Moody, par Ch. F. de Brockville et Canadien du Pacifique	3,155
New York a San Francisco, par le Ch. de Fer *Central* et *Union Pacific*, et les lignes de raccordement les plus courtes a travers les Etats-Unis	3,331
Liverpool a Montreal	3,043
Liverpool a New York	3,431
Liverpool a Port Moody, par Montreal et le chemin de fer C. du Pac.	5,938
Liverpool a San Francisco, par les lignes de raccordement les plus courtes dans les Etats-Unis	6,762
Liverpool a Yokohama (Japon) par Montreal et le Canadien Pacifique	10,974
Liverpool a Yokohama (Japon) par New York et San Francisco	11,990

RENVOIS.

- Reserves de Sauvages
- Routes suivies par les troupes
- Sentier suivie par la colonne du Maj.-Gen. Middleton
- " " " Strange.
- " " Lieut.-Col. Otter
- " " Police a cheval.
- Endroits ou des engagements ont eu lieu.
- Endroits auxquels des troupes ont ete postees ou des compagnies sedentaires autorisees.
- Ambulances et infirmeries.

[Les extraits suivants de rapports de journaux pourront être trouvés dignes d'intérêt.]

TROUPES EXPEDITIONNAIRES DU NORD-OUEST

1885

Corpe appelée d'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse au service actif dane le Nord-Ouest, expédiés par le chemin de fer Canadien du Pacifique, en euivant la rive nord du lac Supérieur.

Corps tirés de la milice active existante.	Etat-major à	Officier commandant.	Date de la convocation, 1885.	Date du départ pour le Nord-Ouest, 1885.	Date de l'arrivée à Winnipeg, 1885.	Effectif. Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux.	Canons.
Régiment d'artillerie canadienne :—									
Batterie "A"	Québec	Lt-col. Montizambert	27 mars	28 mars	5 avril	4	107	9	2
Batterie "B"	Kingston		do.	do.	do.	8	106	18	2
Corps d'école d'infanterie, compagnie "C"	Toronto		27 mars	20 mars	7 avril	5	85		
2e battaillon	do.	Lt-col. Otter	do.	do.	do.	18	257		
10e bataillon	do.		do.	do.	8 avril	17	259		
Bataillon de Midland	Kingston	Lt-col. A. Williams, M.P.	28 mars	6 avril	14 avril	34	342		
Bataillon de York et Simcoe	Toronto	Lt-col. O'Brien, M.P.	30 mars	2 avril	10 avril	27	342		
Gardes à pied du gouverneur général / Une compagnie de tirailleurs	Ottawa	Capitaine Todd	30 mars	31 mars	8 avril	3	48		
7e bataillon	London	Lt-col. W. Williams	31 mars	7 avril	15 avril	20	237		
Gardes du corps du gouverneur général	Toronto	Lt-col. Denison	1 avril	6 avril	15 avril	8	73	72	
65e bataillon	Montréal	Lt-col. Ouimet, M.P.	27 mars	2 avril	10 avril	23	317		
9e bataillon	Québec	Lt-col. Amyot, M.P.	31 mars	2 avril	12 avril	28	204		
Corps d'école de cavalerie, compagnie "A"	Québec	Lt-col. Turnbull	10 avril	11 avril	19 avril	3	45	33	
Bataillon provisoire d'Halifax	Halifax	Lt-col. Bremner	31 mars	11 avril	22 avril	32	349		
Batterie de mitrailleuses (ou canons Gatling)						1	4	9	2
Artillerie de place de Montréal	Montréal	Lt-col. Oswald	30 avril	11 mai	20 mai	20	276		
						251	3042	141	6

Corps en eervice dane le Nord-Ouest, en outre de ceux envoyés d'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse.

Corps.	Dépôt à	Officier commandant.	Effectif. Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux.	Canons.
Compagnie de cavalerie	Winnipeg	Capitaine Knight	1	35	36	
Batterie de campagne	Winnipeg	Major Jarvis	3	59	18	2
Infanterie légère de Winnipeg	Winnipeg	Lt-col. O. Smith	29	298		
90e carabiniers	Winnipeg	Lt-col. Mackeand	24	290		
Bataillon d'infanterie de Winnipeg	Winnipeg	Lt-col. Thos. Scott, M.P.	24	408		
Eclaireurs de Boulton	Avec le général	Major Boulton	5	108	113	
Eclaireurs des arpenteurs fédéraux	Qu'Appelle	Capitaine J. S. Dennis	3	50	53	
Eclaireurs de la Montagne de l'Original	Sud de Qu'Appelle	Capitaine White	3	51	54	
"Rangers" des montagnes Rocheuses	Calgary et Fort McLeod	Capitaine J. Stewart	4	150	154	
Compagnie de Yorkton	Yorktou	Major T. C. Watson	1	63		
Compagnie de carabiniers de Battleford	Battleford	Capitaine Edward A Nash	3	51		
			100	1563	428	2
Chevaux achetés pour les mitrailleuses					9	
Chevaux achetés pour la batterie					8	
					445	

Récapitulation.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux.	Canons.
Envoyés d'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse	251	3042	141	6
A ajouter les troupes ci-dessus	100	1563	445	2
Total	351	4605	586	8
N.B.—La police à cheval comptait en tout 500 hommes		500		
		5105		
A ajouter les officiers		351		
Total		5456		

ORDRE DES ÉVÉNEMENTS.

22 mars 1885.—Sir John Macdonald reçut une dépêche annonçant que Riel et une bande de ses hommes, au nombre de 40 en tout, s'étaient emparés des sacs de la malle à un bureau de poste intermédiaire, près du Lac aux Canards, et avaient volé 8 chevaux appartenant au courrier de la malle. On disait aussi que les lignes de télégraphe avaient été abattues entre Prince Albert et la Traverse de Clarke ; que Riel était campé au Lac aux Canards, après avoir pillé plusieurs magasins, et qu'il menaçait d'attaquer le fort Carlton.

23 mars.—Le général Middleton eut une entrevue avec M. Caron, ministre de la Milice et de la Défense, et partit le soir même pour Winnipeg, où il arriva vendredi, le 27. Sur ces entre-faites le lieutenant-gouverneur Dewdney avait pris immédiatement des mesures pour faire face à l'urgence, et le 90e bataillon (de Winnipeg), qui, depuis, s'est couvert de gloire, fut appelé à l'activité, ainsi que la batterie de campagne de Winnipeg. L'ordre les convoquant fut donné le 23 mars. A cette date le major Crozier était au fort Carlton avec 100 hommes de la police à cheval et un canon de 7. Le lieutenant-colonel Irvine était à la Saskatchewan Sud.

26 mars.—Cent-vingt hommes du 90e partirent pour la station de Troy (Qu'appelle).

27 mars.—A 6 p. m. le général Middleton quitta Winnipeg avec le reste du 90e, arrivant à Troy samedi, le 28, à 9 a. m.

28 mars.—Les batteries A et B quittent leurs postes pour le théatre des événements.

29 mars.—La moitié de la batterie de campagne de Winnipeg arrive à Troy.

31 mars.—Le ministre de la Milice reçoit la dépêche suivante :—

A l'Honorable A. P. Caron :—

Police attaquée à Carlton ; 11 tués et blessés. L'affaire étant grave, il serait mieux d'envoyer tous les corps réguliers et bons corps urbains. Ici les gens qui s'y connaissent disent qu'il faudrait au moins 2000 hommes.

(*Signé*) F. MIDDLETON,
Major-général.

2 avril.—Le général Middleton arrive au fort Qu'Appelle.

6 avril.—Le général Middleton quitte le fort Qu'Appelle pour Humboldt, avec une partie de ses troupes (environ 350 hommes), savoir: 90e bataillon, demi-batterie de campagne de Winnipeg, vingt-cinq éclaireurs ; batterie "A" en route de Troy à Qu'Appelle, batterie "B" restant à Troy.

8 avril.—Queen's Own au fort Qu'Appelle. Le bataillon provisoire de Winnipeg—lieutenant-colonel Smith—reçoit l'ordre de se rendre à Calgary et au fort McLeod. Lieutenant-colonel Otter avec troupes à Swift Current. La batterie "A" arrive au camp du général Middleton (grand froid, 22 degrés au-dessous de zéro). Le général Strange reçoit le commandement des troupes à Calgary, McLeod et Gleichen. Forest envoyé à Troy pour remplir les fonctions de payeur des troupes.

11 avril.—Le général Middleton à la Plaine Salée. Le lieutenant-colonel Otter reçoit l'ordre de partir immédiatement pour Battleford avec 500 hommes.

13 avril.—Général Middleton campé à 18 milles d'Humbold. Major-général Laurie à Swift Current.

14 avril.—Général Middleton à Humboldt. Le lieutenant-colonel Williams arrive à Swift Current avec le bataillon de Midland.

15 avril.—Reddition du fort Pitt aux Sauvages (de Gros-Ours); un homme de la police tué, et un blessé.

16 avril.—Camp du général Middleton à 30 milles de la Traverse de Clarke. Plus tard—Le général parti pour s'emparer de la Traverse de Clarke.

21 avril.—Le général Middleton divise ses forces pour opérer de chaque côté de la rivière. Le lieutenant-colonel Williams laisse deux compagnies de son bataillon à Swift Current et se rend avec le reste à la Saskatchewan Sud, afin de prendre le bac avec des approvisionnements pour la première colonne.

23 avril.—Le général Middleton quitte la traverse de Clarke.

24 avril.—Le général Middleton à l'Anse-au-Poisson.

25 avril.—Bataille de l'Anse-au-Poisson. La division de demi-colonne du côté nord retraverse la rivière pour opérer sa jonction avec Middleton. Arrivée du lieutenant-colonel Otter à Battleford.

3 mai.—Engagement entre Faiseur-d'Étangs et la colonne d'Otter ; 7 tués et 14 blessés.

6 mai.—Le Steamer Northcote arrive à la traverse de Clarke avec une partie du bataillon de Midland.

7 mai.—Le général Middleton part de l'Anse-au-Poisson pour camper près de la Traverse de Gabriel.

8 mai.—Lafontaiue, homme de la police à cheval, fait prisonnier par Faiseur-d'Étangs. Le général Middleton quitte la Traverse de Gabriel et campe à 6 milles de Batoche.

9 mai.—La première colonne quitte le camp à 5 a. m., arrive à Batoche à 8 a. m., et bombarde une maison sur le bord de la rivière. Lord Melgund part pour Ottawa dans l'après-midi.

11 mai.—Le général Middleton attaque Batoche et emporte l'établissement ; 9 tués et 30 blessés en trois jours de combat.

14 mai.—Convoi d'enprovisionnements, de Swift Current à Battleford, pris par les hommes de Faiseur-dÉtangs.

15 mai.—Riel se rend.

16 mai.—Ordre du ministre d'envoyer Riel à Régina.

19 mai.—Le général Middleton à la Traverse de Guardupuy.

20 mai.—Strange quitte Edmonton avec le 65e par bateau ; le reste part à pied.

23 mai.—Riel arrive sous garde à Régina. Général Middleton à Carlton. Reçoit lettre de Faiseur-d'Étangs et répond. Grenadiers quittent Prince-Albert pour Battleford. Le reste des troupes part en bateau, à l'exception de la batterie de Winnipeg qui reste à Prince-Albert.

24 mai.—Le général Middleton arrive à Battleford.

26 mai.—Faiseur-d'Étangs et ses chefs se rendent et sont faits prisonniers.

27 mai.—Strange traque Gros-Ours et lui envoit des obus. Perte de notre côté, 3 blessés. Retourne au fort Pitt.

30 mai.—Le général Middleton quitte Battleford par steamer, avec deux mitrailleuses, de l'infanterie et de la cavalrie, pour aider à Strange.

3 juin.—Le général Middleton se met à la poursuite de Gros-Ours avec une troupe de 260 hommes à cheval.

4 juin.—La police à cheval reçoit l'ordre de se porter de Prince-Albert au Lac Vert pour barrer la route à Gros-Ours.

6 juin.—Strange se dirige vers la riviére du Castor ; arrive à la Traverse de la mission de Chippewayan le 9 juin.

7 juin.—Le colonel Otter reçoit l'ordre de se porter aux lacs à la Tortue et du Brochet pour couper le passage de Gros-Ours.

8 juin.—Les Grenadiers à Pitt y couvrent les routes. Bataillon de Midland envoyé au lac à la Grenouille.

9 juin.—Général Middleton au lac au Huard, traverse le détroit sur un radeau. Abandonne la poursuite de Gros-Ours—pays impraticable.

2 juillet.—Reddition de Gros-Ours.

DISTRIBUTION DES TROUPES.

En arrivant au fort Qu'Appelle le général Middleton se mit immédiatement à l'œuvre pour arrêter le plan de sa campagne, afin qu'il n'y eut pas de temps perdu aussitôt les troupes arrivées de l'est. Conformément aux ordres donnés par le général Middleton, les troupes, dans le Nord-Ouest, furent divisées en trois colonnes volantes, et une base d'opération pour le transport des approvisionnements fut établie sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique. La première colonne, commandée par le général Middleton, établit d'abord son quartier général au fort Qu'Appelle. La deuxième colonne, sous les ordres du lieutenant-colonel Otter, partit pour Swift Current. La troisième colonne, sous les ordres du major général Strange, prit son poste à Calgary. La base d'opérations pour le transport des approvisionnements fut placée à Swift Current, sous les ordres du major général Laurie. D'autres corps furent postés le long de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, prêts, à un moment d'avis, à partir pour le nord ou le sud, selon que les circonstances le demanderaient. Le tableau suivant donne le nom et la force de chaque colonne, ainsi que la force et le position des autres corps le long du chemin de fer :—

PREMIÈRE COLONNE.

Batterie "A," (Québec)	111
90e bataillon, (Winnipeg)	323
Corps d'école d'infanterie, (partie)	46
Éclaireurs de Boulton	80
10e grenadiers royaux	267
Éclaireurs du capitaine French	50
Batterie de campagne de Winnipeg, (partie)	33
Éclaireurs des Arpenteurs de Dennis	60
Bataillon de Midland	108

DEUXIÈME COLONNE.

Batterie "B," (Kingston)	114
Queen's Own	275
École d'infanterie, (partie)	45
Tirailleurs de Todd	51
Batterie de campagne de Winnipeg, (partie)	30
35e bataillon, (partie)	265

TROISIÈME COLONNE.

65e bataillon	232
Bataillon provisoire de Winnipeg (32e)	307
"Rangers" de Strange	50
Police à cheval	67

Le reste des troupes fut distribué comme suit :—

TRAVERSE DE CLARKE :	
7e bataillon	232
Midland	168
BUTTES-DE-TONDRE :	
35e bataillon, (2e compagnie)	80
École de cavalerie de Québec	40
Compagnie de cavalerie de Winnipeg	39
HUMBOLDT :	
Gardes du corps du gouverneur général	81
FORT QU'APPELLE :	
91e bataillon	396
MÂCHOIRE D'ORIGNAL :	
66e bataillon, d'Halifax, (partie)	175
MEDECINE HAT :	
66e bataillon, de Québec	175
GLEICHEN—CALGARY—FORT MCLEOD :	
9e bataillon, de Québec	232
LAC AUX VIELLES FEMMES :	
Éclaireurs de White	51
BUTTES DE CYPRÈS :	
"Rangers" de Stewart	150

Des compagnies sédentaires furent aussi organisées et autorisées pour le service actif à Régina, Battleford, Prince-Albert, Calgary, Brandon, Emerson, Yorkton et Birtle.

Le général Middleton partit du fort Qu'Appelle avec ses hommes, le 6 avril pour la Traverse de Clarke située à 211 milles de là. La colonne du lieut.-col. Otter quitta Swift Current le 11 avril, et arriva à Battleford le 25, ayant parcouru la distance (203 milles) à raison d'environ 30 milles par jour. Les hommes voyageaient en voiture. Le général Strange quitta Calgarry, avec sa colonne, le 20 avril, et atteignit Edmondton le 5 mai, après avoir marché la distance de 194 milles en 15 jours.

ENGAGEMENTS.

LAC AUX CANARDS, 26 mars.—La première rencontre avec les Métis eut lieu au lac aux Canards qui est à environ 15 miles du fort Carlton, et à 25 milles, à peu près. de Prince-Albert. 100 hommes de la police à cheval, sous les ordres du major Crozier, ainsi que les officiers et les soldats de la compagnie sédentaire de Prince-Albert prirent part à l'engagement. Onze loyalistes furent tués. La police retraita au fort Carlton qu'elle brûla, puis poursuivit sa route jusqu'à Prince-Albert.

ANSE-AU-POISSON, 25 avril.—Ce fut le premier engagement entre la première colonne volante, commandée par le général Middleton et les rebelles. Nos éclaireurs essuyèrent le feu des Sauvages et des Métis et attendirent la colonne, qui arriva. La fusillade dura plusieurs heures. Volontaires tués, 10 ; blessés, 48.

COULÉE DU COUTEAU CASSÉ, 3 mai.—Le colonel Otter, à la tête de 300 hommes, fit 35 milles hors de Battleford et, pendant plusieurs heures, combattit Faiseur-d'Étangs et 600 guerriers, leur infligeant de lourdes pertes. Otter se retira en bon ordre, ayant 4 tués et 12 blessés. Dans l'espace de 30 heures la troupe fit 70 milles et se battit plusieurs heures avec les Sauvages.

BATOCHE, du 9 au 11 mai.—Cet engagement fut le second entre la première colonne volante, commandée par le général Middleton, et les Métis et Sauvages sous la conduite de Gabriel Dumont, et *ce fut le plus sérieux de la campagne, attendu que* Batoche était considéré comme—et était de fait—le chateau fort des rebelles. Le 9 nous eûmes 1 tué et 7 blessés ; le 11 nous eûmes 9 tués et 30 blessés. La dépêche suivante du général Middleton relate brièvement les faits :—

"Nous avons eu, lundi, un engagement avec l'ennemi. Je reçus de Riel un message disant : "Si vous massacrez nos femmes et nos enfants, nous massacrerons nos prisonniers."—Je répondis : "Mettez vos femmes dans un lieu sûr ; indiquez ce lieu, et nous ne tirerons pas dessus."—Je lançai alors notre avant-garde, et lorsque j'eu eus la chance, j'ordonnai un mouvement général en avant. Nos hommes se comportèrent vaillamment sous la brillante conduite de leurs officiers.

14 mai.—Convoi d'enprovisionnements, de Swift Current à Battleford, pris par les hommes de Faiseur-dÉtangs.

15 mai.—Riel se rend.

16 mai.—Ordre du ministre d'envoyer Riel à Régina.

19 mai.—Le général Middleton à la Traverse de Guardupuy.

20 mai.—Strange quitte Edmonton avec le 65e par bateau ; le reste part à pied.

23 mai.—Riel arrive sous garde à Régina. Général Middleton à Carlton. Reçoit lettre de Faiseur-d'Étangs et répond. Grenadiers quittent Prince-Albert pour Battleford. Le reste des troupes part en bateau, à l'exception de la batterie de Winnipeg qui reste à Prince-Albert.

24 mai.—Le général Middleton arrive à Battleford.

26 mai.—Faiseur-d'Étangs et ses chefs se rendent et sont faits prisonniers.

27 mai.—Strange traque Gros-Ours et lui envoit des obus. Perte de notre côté, 3 blessés. Retourne au fort Pitt.

30 mai.—Le général Middleton quitte Battleford par steamer, avec deux mitrailleuses, de l'infanterie et de la cavalrie, pour aider à Strange.

3 juin.—Le général Middleton se met à la poursuite de Gros-Ours avec une troupe de 260 hommes à cheval.

4 juin.—La police à cheval reçoit l'ordre de se porter de Prince-Albert au Lac Vert pour barrer la route à Gros-Ours.

6 juin.—Strange se dirige vers la rivière du Castor ; arrive à la Traverse de la mission de Chippewayan le 9 juin.

7 juin.—Le colonel Otter reçoit l'ordre de se porter aux lacs à la Tortue et du Brochet pour couper le passage de Gros-Ours.

8 juin.—Les Grenadiers à Pitt y couvrent les routes. Bataillon de Midland envoyé au lac à la Grenouille.

9 juin.—Général Middleton au lac au Huard, traverse le détroit sur un radeau. Abandonne la poursuite de Gros-Ours—pays impraticable.

2 juillet.—Reddition de Gros-Ours.

DISTRIBUTION DES TROUPES.

En arrivant au fort Qu'Appelle le général Middleton se mit immédiatement à l'œuvre pour arrêter le plan de sa campagne, afin qu'il n'y eut pas de temps perdu aussitôt les troupes arrivées de l'est. Conformément aux ordres donnés par le général Middleton, les troupes, dans le Nord-Ouest, furent divisées en trois colonnes volantes, et une base d'opération pour le transport des approvisionnements fut établie sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique. La première colonne, commandée par le général Middleton, établit d'abord son quartier général au fort Qu'Appelle. La deuxième colonne, sous les ordres du lieutenant-colonel Otter, partit pour Swift Current. La troisième colonne, sous les ordres du major général Strange, prit son poste à Calgary. La base d'opérations pour le transport des approvisionnements fut placée à Swift Current, sous les ordres du major général Laurie. D'autres corps furent postés le long de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, prêts, à un moment d'avis, à partir pour le nord ou le sud, selon que les circonstances le demanderaient. Le tableau suivant donne le nom et la force de chaque colonne, ainsi que la force et le position des autres corps le long du chemin de fer :—

PREMIÈRE COLONNE.

Batterie "A," (Québec)	111
90e bataillon, (Winnipeg)	323
Corps d'école d'infanterie, (partie)	46
Éclaireurs de Boulton	80
10e grenadiers royaux	267
Éclaireurs du capitaine French	50
Batterie de campagne de Winnipeg, (partie)	33
Éclaireurs des Arpenteurs de Dennis	60
Bataillon de Midland	108

DEUXIÈME COLONNE.

Batterie "B," (Kingston)	114
Queen's Own	275
École d'infanterie, (partie)	45
Tirailleurs de Todd	51
Batterie de campagne de Winnipeg, (partie)	30
35e bataillon, (partie)	265

TROISIÈME COLONNE.

65e bataillon	232
Bataillon provisoire de Winnipeg (32e)	307
"Rangers" de Strange	50
Police à cheval	67

Le reste des troupes fut distribué comme suit :—

TRAVERSE DE CLARKE :	
7e bataillon	232
Midland	168
BUTTES-DE-TONDRE :	
35e bataillon, (2e compagnie)	80
École de cavalerie de Québec	40
Compagnie de cavalerie de Winnipeg	39
HUMBOLDT :	
Gardes du corps du gouverneur général	81
FORT QU'APPELLE :	
91e bataillon	396
MÂCHOIRE D'ORIGNAL :	
66e bataillon, d'Halifax, (partie)	175
MEDECINE HAT :	
66e bataillon, d'Halifax, (partie)	175
GLEICHEN—CALGARY—FORT MCLEOD :	
9e bataillon, de Québec	232
LAC AUX VIELLES FEMMES :	
Éclaireurs de White	51
BUTTES DE CYPRÈS :	
"Rangers" de Stewart	150

Des compagnies sédentaires furent aussi organisées et autorisées pour le service actif à Régina, Battleford, Prince-Albert, Calgary, Brandon, Emerson, Yorkton et Birtle.

Le général Middleton partit du fort Qu'Appelle avec ses hommes, le 6 avril pour la Traverse de Clarke située à 211 milles de là. La colonne du lieut.-col. Otter quitta Swift Current le 11 avril, et arriva à Battleford le 25, ayant parcouru la distance (203 milles) à raison d'environ 30 milles par jour. Les hommes voyageaient en voiture. Le général Strange quitta Calgarry, avec sa colonne, le 20 avril, et atteignit Edmondton le 5 mai, après avoir marché la distance de 194 milles en 15 jours.

ENGAGEMENTS.

LAC AUX CANARDS, 26 mars.—La première rencontre avec les Métis eut lieu au lac aux Canards qui est à environ 15 miles du fort Carlton, et à 25 milles, à peu près, de Prince-Albert. 100 hommes de la police à cheval, sous les ordres du major Crozier, ainsi que les officiers et les soldats de la compagnie sédentaire de Prince-Albert prirent part à l'engagement. Onze loyalistes furent tués. La police retraita au fort Carlton qu'elle brûla, puis poursuivit sa route jusqu'à Prince-Albert.

ANSE-AU-POISSON, 25 avril.—Ce fut le premier engagement entre la première colonne volante, commandée par le général Middleton et les rebelles. Nos éclaireurs essuyèrent le feu des Sauvages et des Métis et attendirent la colonne, qui arriva. La fusillade dura plusieurs heures. Volontaires tués, 10 ; blessés, 48.

COULÉE DU COUTEAU CASSÉ, 3 mai.—Le colonel Otter, à la tête de 300 hommes, fit 35 milles hors de Battleford et, pendant plusieurs heures, combattit Faiseur-d'Étangs et 600 guerriers, leur infligeant de lourdes pertes. Otter se retira en bon ordre, ayant 4 tués et 12 blessés. Dans l'espace de 30 heures la troupe fit 70 milles et se battit plusieurs heures avec les Sauvages.

BATOCHE, du 9 au 11 mai.—Cet engagement fut le second entre la première colonne volante, commandée par le général Middleton, et les Métis et Sauvages sous la conduite de Gabriel Dumont, et ce fut le plus sérieux de la campagne, attendu que Batoche était considéré comme—et était de fait—le chateau fort des rebelles. Le 9 nous eûmes 1 tué et 7 blessés ; le 11 nous eûmes 9 tués et 30 blessés. La dépêche suivante du général Middleton relate brièvement les faits :—

"Nous avons eu, lundi, un engagement avec l'ennemi. Je reçus de Riel un message disant : "Si vous massacrez nos femmes et nos enfants, nous massacrerons nos prisonniers."—Je répondis : "Mettez vos femmes dans un lieu sûr ; indiquez ce lieu, et nous ne tirerons pas dessus."—Je lançai alors notre avant-garde, et lorsque j'en eus la chance, j'ordonnai un mouvement général en avant. Nos hommes se comportèrent vaillamment sous la brillante conduite de leurs officiers.

Le colonel Stranbenzie délogea l'ennemi de ses tranchées-abris à la pointe de la baïonnette, se fraya un chemin à travers la plaine et s'empara des maisons, dont nous sommes actuellement maîtres.

"Nos hommes bivouaquèrent sur le champ de bataille lundi soir. Dans la chaleur du combat Riel envoya une autre lettre disant que si le général ne retraitait pas ou n'accordait pas une entrevue, les prisonniers seraient tués. Cette lettre arriva trop tard ; l'ordre de marcher en avant était donné. Les prisonniers ont été délivrés et sont en sûreté dans le camp. L'ennemi n'a pas eu le temps de les tuer. Nos pertes s'élèvent à 5 tués et 15 blessés. L'ennemi a perdu beaucoup de monde."

30 mai.—Reconnaissance de Strange, à la poursuite de Gros-Ours. Strange avait 300 hommes ; il trouva Gros-Ours fortement retranché, avec 500 braves, dans une position dominante, à 12 milles au nord-est du fort Pitt, et à 4 milles de la rivière, du côté nord. Trois volontaires furent blessés dans cette reconnaissance.

3 Juin.—Les éclaireurs de Steele ont une escarmouche avec Gros-Ours, au lac à l'Oignon : trois éclaireurs blessés.

INTENDANCE MILITAIRE.

"Pas de soupe, pas de soldats," tel est l'adage militaire dont on se sert pour montrer les relations intimes qui existent entre les mouvements de la troupe et l'intendance des vivres. Le Canada, soudainement précipité dans une guerre à 2,000 milles des principaux centres de population, s'est trouvé sans même le plus simple cadre de service soit d'infirmerie, soit d'intendance, et sans service de transport. Il fallait des vivres pour 5.000 hommes. Il fallait aussi approvisionner la multitude de conducteurs d'attelages, de fourrageurs, de chirurgiens et autres qu'une armée traine à sa suite. L'État n'avait pas de dépôt de vivres ; il n'y avait pas même une galette dure ni un biscuit de mer en magasin. C'était dans le plus mauvais temps de l'année, car l'hiver n'était pas fini, ni le printemps commencé. La neige était trop molle pour porter de lourds attelages. L'herbe n'était pas assez longue pour nourrir les chevaux et les bestiaux. Il n'y avait pas d'abri le long des grandes étendues de prairie. Lorsque le ministre de la Milice en est venu à envisager cette phase particulière, il a dû penser pendant quelquetemps que la difficulté était insurmontable, et qu'il était tout simplement impossible d'entreprendre de rassembler des provisions de bouche, des chariots, des chevaux et des conducteurs d'attelages pour les envoyer sur le théatre de la guerre pourvoir aux besoins de l'armée en campagne. On peu juger de l'entreprise par le fait que, le 28 mai dernier, il partit de Calgary pour Edmondton un convoi de trois milles de longueur, composé de 178 charrettes à bœufs et poniés du pays, de 45 attelages de quatre et de deux chevaux, et de 80 chariots doubles tirés chacun par 10 énormes bœufs—le tout chargé de deux à trois cent tonnes d'approvisionnements.

Heureusement qu'en organisant l'intendance le ministre de la Milice a profité de l'aide de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Cette aide a été obtenue aux conditions les plus généreuses et les plus honnêtes, puisque la compagnie a consenti à vendre au prix du gros les provisions qu'elles avait achetées pour ses magasins au cours du marché, et s'est contentée d'un profit de 5 pour 100, somme de beaucoup moindre que celle qu'aurait exigé une organisation nouvelle dans un aussi vaste territoire. Le lieutenant-colonel Jackson fut envoyé à Winnipeg, ville désignée pour être le point de distribution des approvisionnements. Le lieutenant-colonel Lamontagne lui fut adjoint en qualité d'officier préposé aux approvisionnements. Plus tard le lieutenant-colonel Whitehead fut nommé officier général de transport. Tous ces officiers reçurent instruction de communiquer avec M. S. Wrigley, commissaire de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Winnipeg, dont l'expérience a été fort précieuse dans la circonstance. Le peuple en a les résultats sous les yeux : les troupes s'avançant à marches forcées trouvèrent des approvisionnements, et les chevaux du fourrage, qui les attendaient toutes les fois que le camp fut posé. La Compagnie de la Baie d'Hudson a eu fort à faire parfois pour pourvoir à tout, mais son intendance a été couronnée de succès.

ARMES, MUNITIONS, Etc.

Immédiatement après que les troupes eussent été appelées à l'activité, le ministre de la Milice donna l'ordre de transporter à Winnipeg une réserve d'armes, de munitions, de fourniment, et d'équipage de campement, en prévision de toutes eventualités, et dans une période de dix à quatorze jours à compter de la date à laquelle cet ordre fut reçu, plus d'un million de cartouches pour les armes à feu portatives—en outre de munitions pour bouches à feu, et de projectiles—6,000 carabines Snider neuves, et des fourniments (neufs) pour 1,500 hommes furent délivrés à Winnipeg.

Pour faire face aux besoins des corps à cheval spécialement organisés dans le Nord-Ouest, une quantité de revolvers Colt et de carabines Winchester fut aussi envoyée à Winnipeg. Les expéditions de matériel de guerre, d'équipage de campement, d'habillement et de petit équipement continuèrent à être faites de temps à autre pour satisfaire à toutes les demandes possibles, jusqu'à ce que la quantité de cartouches de toute espèce pour les armes à feu portatives atteignit 1,510,000, et celle des cartouches à canons et projectiles environ 2.000, sans compter les 20 cartouches par homme distribuées aux différents corps avant leur départ pour le Nord-Ouest.

Une réserve d'habillement, de bottes, de chaussons, de gilets et caleçons, de chemises de flanelle grise, de couvertures et d'essuie-mains, suffisante pour 4,000 hommes, fut aussi expédiée sans retard à Winnipeg. A l'exception de l'habillement d'uniforme, il fallut acheter beaucoup de ces effets, vu que la quantité en magasin était limitée aux besoins actuels des corps permanents ou des écoles de cavalerie, d'artillerie et d'infanterie. Indépendamment de ceci, avant de quitter Ontario et Québec les différents corps furent pourvus d'effets de campement, de couvertures (deux par homme), et de draps à l'épreuve de l'eau. Des bottes, etc., et des bonnets de fourrure furent fournis aux corps qui en avaient besoin.

SERVICE D'HOPITAL.

Il restait encore une importante division à organiser ; le département avait à établir un service d'hôpital pour la campagne. Le Dr. Bergin, M. P., fut nommé chirurgien en chef. Le sujet fut minutieusement étudié, et, une semaine après sa nomination, le chirurgien en chef avait préparé un système approprié aux exigences, et le ministre l'avait examiné et approuvé. On trouvera les données suivantes intéressantes. Le *Mail* du 22 avril a publié un plus ample exposé de l'ouvrage qu'il fallait faire pour organiser cet important service.

1er avril.—Nomination du Dr. Bergin aux fonctions de chirurgien en chef.

2 avril.—Nomination du Dr. Roddick aux fonctions de chirurgien en chef adjoint, et du Dr. Sullivan à celles de pourvoyeur. Commandes envoyées à Montreal pour effets d'hôpital ; effets envoyés à Winnipeg le 8 avril.

12 avril.—Le Dr. Roddick arrive à Winnipeg.

14 avril.—Le Dr. Sullivan arrive à Winnipeg.

16 avril.—Dr. Casgrain, ambulance No. 2. Dr. Roddick à Swift Current où fut établi l'hôpital sédentaire. Quatre ambulances furent envoyées de ce point :—le chirurgien-major Douglass à Calgary, pour accompagner le général Strange ; le Dr. Bell à la Traverse de Clark ; le Dr. Gravely à Qu'Appelle ; et le Dr. Wilson avec la première colonne (*Middleton*). *L'hôpital civil reçut les soldats malades à Winnipeg.*

23 avril.—L'hôpital sédentaire est transféré de Swift Current à la Mâchoire-d'Orignal.

29 avril.—A l'exception du chirurgien en chef adjoint, du chirurgien-major Casgrain, des chirurgiens Bell, Gravely, Powell et Pelletier, tout le personnel d'infirmerie est congédié ce jour ; huit valets de chambre et deux ordonnances le sont aussi. Le corps d'ambulance de la Croix Rouge, de Toronto, accepté le 14 avril, est envoyé à Battleford où il arrive pour recevoir les blessés revenant du combat avec Faiseur-d'Étangs.

RAPPORT N° 64.

WINNIPEG, 9 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 487.—M. M. et D. A. 2596.—Lt.-col. A. McKeand, 90e bataillon, pour la garde des armes, etc., $248. Coiffure, bottes, etc., $6,643, et petite tenue d'officiers, $2,400. Solde de commandant, $150. Perte sur l'assurance sur la vie, $765 10. Item n° 1, $248, payé pour quatre hommes qui ont fait la garde des armes, etc., de la cavalerie, la batterie de campagne et le 90e bataillon de Winnipeg, de juillet 1884, pendant 64 jours, à $1 par jour chaque homme. Il semble y avoir eu échange de correspondance entre l'honorable John Norquay et sir John A. Macdonald sur ce sujet, laquelle correspondance eut pour résultat de faire monter la garde, par ordre du lt.-col. Kennedy en l'absence de l'A.A.G.; ce service semble avoir été fait de bonne foi, et l'on a en grande partie payé ces hommes à même les fonds du régiment, comme l'explique le lt.-col. McKeand, auquel on recommande de faire le parfait paiement de cette somme.

Item n° 2, $6,643 et $2,400.—Réclamation pour indemnité en espèces au lieu d'une petite tenue pour les officiers, les sous-officiers et les soldats. L'on a fait rapport à ce sujet le 8 septembre, et la somme autorisée a été payée au lt.-col. McKeand.

Item n° 3, $150, pour solde de commandant alors qu'il commandait son propre bataillon en service, 120 jours, $1.25 par jour; les règlements ne pourvoient pas au paiement de cette somme, conséquemment cette réclamation est respectueusement soumise au ministre.

Item n° 4, $765.10, perte que l'on dit avoir résulté de l'annulation d'une police d'assurance sur le vie.

Le lieut.-col. McKeand dit que la compagnie d'assurance sur la vie, du Canada, avait vendu à une compagnie de New-York, et cette compagnie a annulé la police en apprenant qu'il était exposé au danger tant qu'il avait le commandement du 90e bataillon, un télégramme annexé aux papiers signé par John Cameron, gérant, daté d'Hamilton, 18 juin 1885, adressé à Alfred McKeand, Winnipeg, donne avis de la forclusion, vu que l'assuré courait des risques sans permission.

Le lieut.-col McKeand déclare que l'ami aux mains duquel il a laissé ses affaires privées n'a pas averti la compagnie conformément à ce qu'il croit être la condition de la police. La police serait devenue échue vers 1890 ou 1891; environ $650 ont été payées sur cette police et $234.90 ont été remis, accusant une perte apparente de $415.10. La commission est d'opinion que l'affaire devrait être réglée entre le réclamant et la compagnie d'assurance, et que l'on ne peut faire valoir cette réclamation contre le gouvernement. Refusée.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 65.

WINNIPEG, 9 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 496.—Levasseur et Steadman, cheval de selle pour le service des courriers, $7.50 ; réclamation réduite au taux ordinaire de $1.50 par jour ; réduction $4.50 ; paiement de la balance, $3.00, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 501.—R. W. McLellan, Rivière du Daim, loyer, fournitures, etc., $55 ; réduction pour surcharge dans le loyer, $24 ; paiement de la balance, $31, recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 471.—W. G. Vicars, effets perdus et volés par les Sauvages, $230. Réclamation à être transmise au département de l'intérieur.

A. P. C.

Parfait paiement des dix réclamations suivantes est recommandé :

Approuvé.

A. P. C.

N° 495.—G. C. King et compagnie, effets et lits pour le 65e bataillon, $7.35.
N° 497.—Geo. Beatty, avoine pour éclaireurs, $95.20.
N° 498.—Jasper Smith, chevaux loués pour courriers, $73.50.
N° 502.—John Donahue, Calgary, repas, $44.
N° 504.—Thomson, Frères, papeterie, troupes expéditionnaires d'Alberta, $135.
N° 505.—Thomson, Frères, papeterie, carabiniers à cheval de Hatton, $16.50.
N° 506.—Thomson, Frères, papeterie, infanterie légère de Winnipeg, $31.60.
N° 507.—Thomson, Frères, valise pour les documents des officiers préposés aux approvisionnements, $5.75.
N° 489.—Jas. C. Linton, papeterie, bureau des approvisionnements, Calgary, $60.70.
N° 490.—Smith et Chalmers, rivière Haute, repas aux courriers, $95.70.

Approuvé.

A. P. C.

Les cinq réclamations suivantes pour chevaux morts et estropiés sont refusées, car tous les conducteurs d'attelages ont été suffisamment payés pour couvrir l'usure et les risques ordinaires du service, savoir:—

N° 486.—Geo. Stevenson, $175 ; W. Stevenson, $200 ; David McGregor, $175 ; G. B. Gordon, $150, et T. J. Richards, $400.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.,*
Président.
E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.,*
Commissaire.
W. H. FORREST, *lt.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 66.

WINNIPEG, 21 octobre 1885.

EXTRAIT DU RAPPORT DE LA SUSDITE DATE *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 382.—M.M. et D.A. 2535, John R. Costigan, divers comptes des conducteurs d'attelages du convoi n° 8, entre Calgary et Edmonton : *voir* la lettre ci-jointe de M. McGibbon, qui explique les conditions de l'engagement. Dans les circonstances l'on ne peut recommander ce paiement. Refusé.

Rapport approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.,*
Président.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

BUREAU DE LA BRIGADE,
WINNIPEG, 19 octobre 1885.

MONSIEUR,—Relativement aux réclamations de divers conducteurs d'attelages, telles que représentées par M. John R. Costigan, demandant qu'il leur soit accordé une indemnité pour services supplémentaires, j'ai l'honneur de faire rapport comme suit :—

Afin de prévenir les vols et d'empêcher les retards sur la route, je stipulai que les attelages eussent à se tenir ensemble autant que possible, et le temps que l'on a accordé pour faire le voyage à Edmonton et revenir à Calgary était de (24) vingt-quatre jours, et s'ils faisaient un second voyage de la rivière du Daim à Edmonton, douze jours devaient être accordés.

La seule stipulation qui a été faite a été que, si les hommes ou les chevaux étaient attaqués par une force armée, le gouvernement serait responsable, mais pas autrement ; et tout autre délai au delà des vingt-quatre jours ne devait pas être accordé ; qu'ils connaissaient très bien les dangers du voyage, et qu'à moins qu'ils n'entreprissent le voyage à ces conditions ils pouvaient se retirer et laisser d'autres partir.

Les chariots furent chargés et expédiés aussitôt que possible. L'on sait très bien qu'un nombre aussi considérable de chariots et de charrettes ne pouvaient pas passer la rivière tous à la fois, et, de fait, ni le même jour, de sorte qu'il était nécessaire pour exécuter les ordres, que ceux qui avaient traversé la rivière les premiers devaient attendre que les autres eussent traversé, et alors continuer le voyage tous ensemble avec l'escorte.

Lorsque ces conducteurs d'attelages revinrent on leur remis immédiatement leurs pièces justificatives pour le temps convenu, et ils se les firent payer à la Compagnie de la Baie-d'Hudson.

Je suis d'opinion qu'on leur a payé ce qu'on leur avait promis, et ce qui était bien compris, et comme preuve de ce fait, plus de la moitié de ce même convoi, surtout les Métis, n'ont jamais fait de représentation, mais acceptèrent leurs bons sans faire de difficulté, sachant parfaitement qu'ils n'avaient fait qu'exécuter leur part du contrat.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
ALEX. McGIBBON,
Officier préposé aux T. et A.

Au lieut.-col. JACKSON, A.A.G.,
Président de la commission des comptes de la guerre.

RAPPORT N° 67.

WINNIPEG, 11 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 499.—Sayers, Frère, louage de cheval de selle, service des courriers, $10 ; déduire $2.50 pour surcharge ; paiement de la balance, $7.50, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 509.—J. M. Anderson, Humboldt, pension de MM. Bradbury et Pike, $19 ; réduction, $6 pour surcharge ; paiement de la balance, $13, recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 512.—S. Watson, repas donnés à l'infanterie légère de Winnipeg, $47 ; réduction, $7, pour surcharge ; paiement de la balance, $40, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 523.—I. G. Baker et Cie, transport du 9e bataillon, de McLeod à Calgary, $1,620 ; réduction, $324, pour surcharge de temps et de tarif ; paiement de la balance, $1,296, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 524.—James Wishart, Rivière-du-Daim, pain pour le 65e bataillon, $64.80 ; réduction, $21.60, pour surcharge ; paiement de la balance, $43.20, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 541.—Leo Gaetz, provisions et vêtements pour le 65e bataillon, $30.35 ; l'item pour pantalons, $16, déduit ; paiement de la balance, $14.35, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 501.—R. W. McLellan, Rivière-du-Daim, foin pour les éclaireurs de Steele et les courriers, $234.50 ; prix réduit à $25 la tonne, réduction, $67 ; paiement de la balance, $167.50, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 501.—R. W. McLellan, rivière du Daim, foin pour éclaireurs, $236.25 ; prix réduit à $25 la tonne ; réduction, $67.50 ; paiement de la balance, $168.75, recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 511.—W. Whitehill, Calgary, foin pour les troupes expéditionnaires d'Alberta, $180 ; prix réduit à $16 la tonne ; réduction, $20 ; paiement de la balance, $160, est recommané.

Approuvé.

A. P. C.

Prix du foin réduit conformément aux renseignements reçus de la Compagnie de la Baie-d'Hudson.

Le parfait paiement des huit réclamations suivantes est recommandé, savoir :—

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 539.—Gibb et compagnie, bouillon de bœuf, 65e bataillon, $14.95.

Réclamation n° 540.—F. J. Claxton, pain, 65e bataillon, $29.66.

Réclamation n° 515.—J. H. Rodway, plomberie, $9.37.

Réclamation n° 508.—I. G. Baker et Cie, fournitures pour le 65e bataillon, $17.75 ; vêtements de dessous pour les carabiniers à cheval d'Alberta, $95.

Réclamation n° 522.—I. G. Baker et Cie, bottes pour le 65e bataillon, $138.62.

Réclamation n° 510.—A. P. Samples et Cie, bœuf fourni à différents corps, $99.45.

Réclamation n° 525.—Samuel B. Lucas, approvisionnements, $126.84. M. Lucas a agi d'après les ordres du major général Strange.

Réclamation n° 519.—F. S. Stimson, avances faites aux éclaireurs, $90 ; c'était une garde domestique organisée pour leur propre protection. Refusée.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 512.—S. Watson, temps perdu à faire des voyages du Creek au Pin. Refusée.

Approuvé.

A. P. C.

Les 13 réclamations suivantes pour chevaux et mulets perdus, estropiés et tués, sont refusées. La commission est d'avis que les conducteurs d'attelages ont été suffisamment payés pour couvrir l'usure et les risques ordinaires du service, et les lois du Territoire ordonnent que tous les animaux affectés de la morve soient tués.

Approuvé.

A. P. C.

N° 514.—T. P. McHugh, cheval mort, $105.
N° 517.—P. B. Cleland, mulets, $275.
N° 528.—Jas. Connoly, cheval, $150.
N° 529.—J. Flynn, mulet, $150.
N° 530.—Peter Cleland, mulet, $200.
N° 531.—Frank Levasseur, cheval, $150.
N° 532.—C. Priddis, cheval, $75.
N° 533.—A. Broderick, cheval, $50.
N° 534.—S. Livingstone, cheval, $200.
N° 535.—M. Sullivan, cheval, $150.
N° 536.—Jos. Shannon, caisson de chariot, $75 ; cheval, $125.
N° 539.—John Ross, chevaux et mulets, $2,350.
N° 538.—A. Boyd, 2 chevaux, $125, chacun.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A. A. G.,*
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.,*
Commissaire.

W. H. FORREST, *lieut.-col.*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 68.

WINNIPEG, 11 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 547.—Contrôle de soldes des courriers entre Calgary et McLeod, $2,054.25. On recommande que la totalité de cette somme soit payée au major John Cotton, P. C. N. O., à Fort-McLeod, auquel on devra donner instruction de payer toutes les retenues à ceux qui y auront droit, de prendre des reçus pour les sommes ainsi payées, et payer ce qui peut être dû aux courriers, leur faire acquitter le contrôle de solde, et renvoyer les dits papiers ainsi que toutes les pièces justificatives au trésorier.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 564.—F. Levasseur, Calgary, pour service supplémentaire et louage d'un attelage, $75. L'on est d'avis que cette réclamation est d'un caractère privé ; rien ne prouve que ce soit une réclamation contre le département. Refusée.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 123.—Capitaine E. P. Leacock (I. L. W.), réclamation qui a déjà fait l'objet d'un rapport, pour nettoyage d'une maison, $25. Ayant entendu les explications du capitaine Leacock, qui avait à cette époque le commandement de la compagnie, ce qu'ignorait la commission, et tenant aussi compte des circonstances qui ont accompagné l'organisation de la compagnie, l'on recommande le parfait paiement de cette réclamation.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 593.—C. W. Graham, louage d'un cheval, dépense, etc., en travaillant à l'organisation du corps d'infanterie légère de Winnipeg, $194.25, tel qu'expliqué par le capitaine Leacock. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 590.—G. L. Dodds, marinades, conserves aux pêches et autres, $51.54 ; et la réclamation n° 591, W. D. Perley, tente, $9 ; et la réclamation n° 592, Jas. P. Dill, vêtements, $21.50. Le tout acheté pour les éclaireurs de la montagne de l'Orignal. Comme on a donné à ce corps tout ce qui lui était nécessaire avant son départ de Winnipeg, l'on est d'opinion que ces réclamations sont pour du superflu et ne sont pas imputables au compte du département. Refusées. *Voir* rapport supplémentaire du 24 février 1886.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamatiom n° 542.—D. A. Fraser, subsistance et fourrage, service des courriers, entre Calgary et McLeod, $231.75. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 594.—Le major George Guy, trésorier des troupes expéditionnaires du Nord-Ouest, au nom de l'état-major, à Winnipeg, pour indemnité. Quelques-uns des officiers ont touché soixante jours d'indemnité Après avoir consulté l'*ordre général* réglant cette indemnité, ils furent requis par le trésorier principal de rembourser, ce qui fut fait par trois d'entre eux ; subséquemment cette indemnité fut

accordée aux officiers et aux pékins attachés à l'état-major des troupes expéditionnaires du Nord-Ouest, conséquemment cette réclamation est respectueusement soumise à l'examen favorable du ministre.

Tenir en suspens.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 69.

WINNIPEG, 11 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Les réclamations suivantes sont expédiées avec recommandation qu'elles soient transmises au département de l'intérieur pour y être réglées, savoir :—

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 527.—P. McGilles, jeune taurau tué, $50.
N° 516.—A. Miles, repas donnés aux courriers, $206.75.
N° 512.—S. Watson, repas donnés aux courriers, $129.50.
N° 469.—Hotel Smith, pension, $4.50.
N° 74.—Brown et Curry, balles, poudre, etc., $100.81.
N° 367.—D. H. Cherry, chevaux, etc., pris par les Sauvages, $370.
N° 367.—Geo. Marier, chariots, harnais, etc., pris par les Sauvages de Poundmaker, $223 ; Mal. McRae, $147 ; R. Gowler, $331.50 ; Thos. Ménard, $264 ; C. Holliott, $12 ; John Shera, $40 ; J. A. A. Kerr, $50 ; John McConnel, $25 ; Andrew W. Freeborn, $41.15 ; D. Vigeant, $162.85 ; F. L. Cox, $61.60 ; Geo. F. Motion, $103.75 ; J. Holland, $82.52 ; G. Broder, $147.50 ; Jas. G. Petty, $39.85 ; C. Sheriff, $53.90 ; W. Parkin, $175.55 ; T. G. Cooney, $68.20 ; Neil Brodie, $49.80 ; W. F. Fish, $83 ; Geo. W. N. McNeice, $52.35 ; Wm McKone, $82 ; D. McLean, $63.50 ; F. Westanay, $55 ; Z. H. Barnes, $59.35 ; T. J. McNeice, $163.20 ; T. E. Hind, $93.50.

Les derniers 28 comptes.—Réclamation n° 367,—sont pour des effets, etc., dont se sont emparés les Sauvages de Poundmaker.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président.*

A. E. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 70.

WINNIPEG, 14 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 237.—I. G. Baker et Cie, transport de provisions par attelages de bœufs, $15,480. Une lettre en date du premier avril 1885, de I. G. Baker et Cie, à l'honorable ministre de la milice et de la défense, offrant des attelages de bœufs à un certain taux par jour, semble être le document contenant ce qui est censé être la convention, quoique rien n'indique l'acceptation du ministre.

Compte n° 1.—$1,260.

Compte n° 2.—$11,070.

Compte n° 3.—$1,800. Si l'honorable ministre était d'avis que la lettre susmentionnée était un contrat, et qu'il ait ordonné aux attelages de faire le service, tel que déclaré, les trois comptes, s'élevant à $14,130, semblent être exacts, et l'on en recommande le parfait paiement.

Compte n° 4, $1,350. Rien ne prouve que ces six attelages soient partis de McLeod ou soient arrivés à Calgary, au contraire, M. McGibbon déclare dans son rapport, joint aux réclamations, qu'ils ne sont pas venus se présenter à lui ; s'ils l'eussent fait ils auraient été immédiatement chargés ; par conséquent il est évident qu'il n'y a pas eu de service de rendu ; ce compte ne peut être recommandé et il est refusé.

Paiement approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col*, *A.A.G.*, *Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*, *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lt.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

OTTAWA, 1er avril 1885.

A l'honorable A. P. CARON,
Ministre de la milice, Ottawa.

MONSIEUR,—Nous vous fournissons vingt-quatre attelages de bœufs, comprenant deux charriots et douze têtes de bétail chaque, à Fort-McLeod, lesquels se rendront immédiatement à Swift-Current *viâ* Medicine-Hat.

Chaque attelage transportera de dix à seize mille livres, selon l'état des chemins.

Il faudra dix ou douze jours pour atteindre Medicine-Hat, et si vous en avez un besoin pressant, vous pouvez, lorsqu'ils arriveront à cet endroit, les expédier par chemin de fer à Swift-Current. Nous mettrons les attelages à vos ordres du jour qu'ils partiront de McLeod et nous vous demanderons ($15) quinze piastres par jour pour l'usage de chaque attelage, y compris les conducteurs, à compter de la date de leur départ de cet endroit jusqu'à leur retour.

Nous vous fournirons aussi du bœuf à (6) six cents la livre, pesanteur brute, pourvu que vous ayiez besoin de cent têtes ou de plus, et nous pouvons vous les livrer à n'importe qu'elle date.

Nous avons un *stock* considérable de provisions à Fort-McLeod si vous en avez besoin.

Très respectueusement,

I. G. BAKER ET CIE.

WINNIPEG, 13 novembre 1885.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant au sujet de la réclamation de I. G. Baker et Cie pour les attelages de bœufs, savoir :—

Compte	1	$ 1,260.00
"	2	11,070.00
"	3	1,800.00
"	4	1,350.00
		$15,480.00

N° 1.—Ce compte semble être pour du temps de service fait d'après un ordre reçu au commencement d'avril, mais lequel ordre fut révoqué, et l'on demande le paiement du service fait pendant 3½ jours par 24 paires de bœufs.

J'ai connaissance de la transaction, mais l'on m'a dit que les ordres venaient directement d'Ottawa.

N° 2. Lorsque j'arrivai à Calgary ces (9) attelages s'y trouvaient, quelques-uns servaient à transporter des approvisionnements de la gare au fort. Je les fis tous charger pour Edmonton, mais vu l'absence d'une escorte, le convoi ne partit que le 30 mai, date où il se mit en route pour Edmonton avec 69,692 livres de fret, ce qui était tout ce que les attelages pouvaient prendre, vu le mauvais état des chemins. Le montant de ce fret, à 8 cents la livre, serait de $5,575.36 ; mais Baker et Cie portent au compte le prix convenu d'après un arrangement qu'ils m'ont dit avoir conclu à Ottawa, c'est-à-dire à compter du jour où les attelages sont partis de McLeod jusqu'à leur retour au même endroit.

Les attelages sont revenus d'Edmonton à Calgary le 12 juillet.

N° 3.—Ces (8) attelages sont arrivés de McLeod à la fin de mai et furent immédiatement chargés pour la Rivière-du-Daim, prenant 81,168 livres, à 4 cents, $3,246.72, pour laquelle somme un bon a été accordé à I. G. Baker et Cie et qui a été payé par la Cie B. H. La réclamation de $1,800 est pour le temps pris pour venir de McLeod à Calgary et retourner.

N° 4.—Ceci semble être un compte pour six attelages venus de McLeod à Calgary et retournés. Ces attelages n'ont pas travaillé. Je n'en ai pas reçu avis, car je les aurais immédiatement chargés ; mais je n'ai connu leur présence à Calgary que lorsque j'ai vu ce compte.

Je ferai observer que l'on n'a pas fourni de rations à ces attelages ou aux conducteurs, et qu'ils ont délivré les effets à la Rivière-du-Daim et à Edmonton en parfait état.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
ALEX. McGIBBON.

Au lieut. col. JACKSON, A.A.G.,
Président de la commission des comptes de la guerre.

RAPPORT N° 71.

WINNIPEG, 14 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 584.—Infanterie à cheval de Boulton, contrôle de solde supplémentaire, $219.10. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 596.—Major C. A. Boulton, pour indemnité contingente. Quoique ce corps ne comprenait que deux compagnies on lui a accordé un trésorier pour surveiller les paiements ; le major Boulton n'aurait donc pas été placé dans une position pire que celle de tout autre corps. Refusée.

Réclamation n° 598.—John Balsillie, pour solde etc., en qualité de comptable en chef, service du transport. On a déjà fait rapport au sujet de cette réclamation. *Voir* rapport du 3 octobre, réclamation n° 96, compte n° 6, dans lequel rapport cette réclamation est refusée.

Garder en suspens.

A. P. C.

Réclamation n° 585.—Lamoureux, Frères, moule à balle, $8. Le prix est exorbitant, comme le prouvent les observations des officiers. Conséquemment l'on déduit $4, et le paiement de la balance, $4, est recommandé.

Réclamation n° 589.—A. MacDonald et Cie, huile à fusil, infanterie légère de Winnipeg, $12. Supposant que ce sont de grandes bouteilles, l'on croit que 75 cents chaque suffisent amplement. Conséquemment $3 sont déduites, et le paiement de la balance, $9, est recommandé.

Réclamation n° 589.—A. McDonald et Cie, pommes de terre, infanterie légère de Winnipeg, $19. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 587.—John Cameron, louage d'attelage, $72. Le prix des attelages était réduit à $6 par jour, dans tout le pays, antérieurement à cette date, conséquemment l'on a déduit $18, et le paiement de la balance, $54, est recommandé.

Réclamation n° 588.—F. Lamoureux, passage d'eau, traverse de la Saskatchewan, $10.60. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 573.—T. W. Robinson, transport de dépêches pour affaires des Sauvages, $85. L'on recommande que cette réclamation soit transmise au département de l'intérieur pour y être réglée.

Réclamation n° 579.—Leo Gaetz, graisse d'essieu, $4.75. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 578.—Leo Gaetz, papeterie, 65e bataillon, $18.65. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 580.—P. McNamara, raccommodage de bottes, 9e bataillon, $16.20. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 581.—Hy. Yarlett, chevilles de tente, etc., $45.50. Surcharge pour chevilles, $13, déduites ; paiement de la balance, $32.50, recommandé.

Réclamation n° 276.—John Campbell, cheval tué pendant un engagement, $175. L'on recommande que $100 soient payées, ce qui est accordé par les règlements, article 1004.

Réclamation n° 583.—Compagnie de la Baie-d'Hudson, 9 boisseaux de pommes de terre, 65e bataillon, Rivière-Bataille, $9.00. Parfait paiement recommandé.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.*, *Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.* *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 72.

WINNIPEG, 17 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 510.—A. P. Samples et Cie, bœuf pour l'infanterie légère de Winnipeg, $65. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 604.—Lieut.-col. Peebles, surintendant des magasins, Winnipeg, pour différence entre la solde attachée au grade et les indemnités, et la solde en qualité de surintendant des magasins, $1,066.50.

La commission rend témoignage des devoirs incessants, importants et difficiles que le lieut.-col Peebles a remplis, et croit qu'il ne sera pas suffisamment payé en recevant une augmentation suffisante pour atteindre le chiffre de la solde attachée au grade, sans indemnité, ce qui n'est égal qu'aux appointements de son commis ; en conséquence l'on recommande de lui payer $3.50 par jour, ce qui réduit la réclamation de $237.

Réclamation n° 599.—Hope Hay, solde pour service et louage de cheval pour le corps de Boulton, $91. Parfait paiement recommandé. Quoique le major Boulton demande que le paiement lui soit fait, il est recommandé que le chèque soit fait à l'ordre de Hope Hay, et envoyé sous enveloppe au major Boulton.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 115.—Sergent Stiff, éclaireurs de Steele, cheval pris, $150. Il résulte de la lettre du capitaine Oswald et des délibérations de la commission d'enquête, jointes à la réclamation, que le gouvernement a pris le cheval à Fort-Pitt. Le capitaine Oswald dit qu'il a payé à McConley $150 pour le cheval, et qu'il a déduit la somme de la solde de Stiff, et comme le même officier a remis $20 au trésorier principal au compte du gouvernement, l'on recommande que le montant de cette réclamation, $150, et $20 en tout $170, soit payé à la Compagnie de la Baie-d'Hudson, pour pourvoir aux avances faites par elle au sergent Stiff et qui ne sont pas portées au compte.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 601.—Mde G. Scott, repas donnés au corps de Boulton, $156.30. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 602.—Alex. Hamilton, corps de Boulton, dépenses de voyage, $2.50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 600.—Dr Rolston, différence entre la solde de chirurgien et celle d'aide-chirurgien, et l'indemnité, $165. Comme il y avait 2 compagnies du corps de Boulton, 1 de celui de French, 1 du corps de Dennis, ce qui faisait 4 compagnies auxquelles il devait donner ses soins—égal à un régiment de cavalerie de la milice canadienne—on est d'avis qu'un chirurgien devrait être accordé. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 451.—M. M. et D. A. 2526.—M. Cockerill, 91e bataillon, perte de vêtements. L'on a déjà fait rapport, le 2 novembre, au sujet de cette réclamation, qui a été refusée.

Réclamation n° 607.—Major E. Brisebois, solde, etc., pour services en qualité de major de brigade, dans le district d'Edmonton, $607.90. Déduction pour surcharges de tarif, $112 ; paiement de la balance, $495.90, recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 608.—Martin, Frères, Calgary, fourniture de quincaillerie, 9e bataillon, et service de transport, $1,587.60. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 408.—C. W. Graham, charriage, etc., pour différents corps, Winnipeg, $194.25. Parfait paiement recommandé.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.*, *Président.*
E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.*, *Commissaire.*
W. H. FORREST, *lieut.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 73.

WINNIPEG, 18 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 605.—M. M. et D. A. 2674.—Frank E. Miller, haute paye en qualité de courrier. L'on a déjà fait rapport au sujet de cette réclamation et elle a été payée depuis. *Voir* réclamation n° 46, 22 septembre.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 611.—Mde Shearer, Fort-McLeod, confection de paillasses, etc., 9e bataillon, $48. Parfait paiement recommandé, et que le lieut-col. Amyot soit requis de rembourser cette somme au département, parce que cette dépense n'était pas autorisée.

Réclamation n° 577.—M. Hopp, Calgary, pour balance de solde, $18. Cet homme a touché $58 (ainsi que l'atteste la copie d'un reçu annexée à la réclamation) pour 29 jours de solde, à $2 par jour ; cependant il a droit à 4 jours de plus à $2, conséquemment l'on recommande qu'on lui paie $8 pour solde de tout compte.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 589.—A. MacDonald et Cie, fourniture d'épiceries, infanterie légère de Winnipeg, $117.50. Réduction pour surcharge dans le prix du fromage, $5.90 ; paiement de la balance, $111.60, est recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 586.—A. MacDonald et Cie, jus de citron, huile d'olive, etc., pour les troupes (service de l'ambulance), $88. Réduction pour surcharge dans le prix de l'huile, $1.50 ; paiement de la balance, $86.50, est recommandé.

Réclamation n° 426.—H. J. Parker, louage d'attelages, colonne de Battleford, $136. Parfait paiement recommandé ; on demande que le chèque fait en faveur de M. Parker soit envoyé sous enveloppe à M. White, à Régina.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 24.—Compagnie de Transport de Winnipeg et de l'Ouest, dommage fait au bateau à vapeur *Northcote* par le feu des insurgés à Batoche, $950. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.
A. P. C.

Réclamation n° 603.—Lieut.-col. Houghton, A.A.G., pour service actif fait au quartier général, $1,090.88. L'on recommande de la payer au même taux que le lieut.-col. Van Straubenzee a reçu à Ottawa, et conséquemment l'on demande que la somme autorisée soit inscrite au rapport, avant que le paiement en soit ordonné.

Réclamation soumise à l'O. G. C.

A. P. C.

Réclamation n° 554.—Lawrence Lovell, Batoche, perte d'un traîneau, caisson, timon, etc., $20, pris par d'autres conducteurs d'attelages pour réparations. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 494.—S. W. Trott, Calgary, médicaments pour l'infanterie légère de Winnipeg, $47.35. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 494.—S. W. Trott, médicaments pour l'infanterie légère de Winnipeg, $23.75. Réduction pour surcharge, $2.25; parfait paiement de la balance, $21.50, recommandé.

Réclamation n° 494.—S. W. Trott, médicaments pour le 65e bataillon, $7.75, 9e bataillon, $3.75, et éclaireurs de Steele, $88.27, en tout $99.27. Parfait paiement recommandé. Les susdites réclamations ont été soumises au Dr Codd, qui a corrigé les prix et s'est rendu compte des besoins.

Réclamation n° 545.—Robertson Irvine, bureau de poste de Wolsley, T. N.-O., récompense pour avoir transporté des soldats morts pendant l'engagement qui a eu lieu à l'Anse-au-Poisson, $10. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A. A. G.*, *Président.*

E. A. WHITEHEAD, *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT, *Secrétaire.*

RAPPORT N° 74.

WINNIPEG, 19 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 546.—J. G. Hargrave, bois pour l'infanterie légère de Winnipeg, $34.75. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 609.—*Turf Club* du Manitoba, cheval tué à Batoche par les insurgés, $200. L'on recommande de payer la somme de $100, ce qui est le plein montant accordé par les règlements, article 1004.

Réclamation n° 614.—Lafferty et Smith, banquiers, Calgary, pour avances faites aux cavaliers de Steele et à d'autres. L'on a déjà fait rapport au sujet des réclamations de ces cavaliers, lesquelles réclamations ont été ou refusés ou réduites; cette maison a fait ces avances après que le corps eut été payé par le lieut-col. Forrest, trésorier des T. E. N. O., lequel a payé toutes les réclamations conformément à l'arrangement d'après lequel il a été organisé; les réclamants devront, pour se faire payer, s'adresser à ceux auxquels ils ont avancé des fonds. Refusée.

Réclamation n° 520.—*North West Cattle Co.*, cheval acheté pour l'usage de M. Costigan et vendu dans la suite par le commissaire-priseur du gouvernement, $130. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 538.—Dr S. T. Macadam, soins professionnels donnés aux sauvages prisonniers à Fort-Pitt, $220 ; transmettre cette réclamation au département de l'intérieur.

Réclamation n° 486.—Edwin Burke, cheval tué par accident, $175. Ce cheval a été tué par le conducteur d'attelage, par maladresse, en maniant un fusil chargé. Refusée.

Réclamation n° 549.—Reilly et Martin, repas et loyer d'un bureau d'ordonnance, éclaireurs de Steele, $287. Réduction, 7 jours de loyer de bureau au mois de juillet, $35 ; paiement de la balance, $252, est recommandé.

Réclamation n° 555.—J. Moss, et n° 556, N. Mayette, pour gratification, $10 chacun. Refusées. L'on est d'avis que ce sont là des décisions qui doivent entièrement être laissées à la décision du ministre.

Le parfait paiement des sept réclamations suivantes est recommandé :—

N° 551.—Mayette, chevaux, à la rivière du Daim, $3.

N° 553.—J. Moss, transport de bois de construction, $3.

N° 552.—H. C. Cornell, repas donnés aux conducteurs d'attelages, $10.

N° 558.—W. Mayette, service du transport, Calgary et Edmonton, $216.

N° 557.—J. Brewster, service du transport, Edmonton, Calgary et Fort-Pitt, $808.

N° 559.—J. Kelly, service du transport, Calgary et Fort-Pitt, $1,212.

N° 554.—W. Bliss, convoi d'animaux n° 2, $339.50.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.*, *Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*, *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lt.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 76.

WINNIPEG, 20 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 618.—Lieut-col. Montizambert, solde de commandant, $278.75. L'officier G. C. a fait comprendre qu'on n'avait pas l'intention de priver les commandants des corps permanents de leur solde de commandant, pendant qu'ils faisaient partie du service actif. Par conséquent l'on recommande le parfait paiement de cette réclamation.

Réclamation n° 617.—James Simington, cheval blessé, $180. Refusée. Tous les conducteurs d'attelages ont été suffisamment payés pour couvrir l'usure et les risques ordinaires du service.

Réclamation n° 5.—Van Allan et Agur, balance de compte pour harnais d'attelage, $65. Quoique la commission fit son premier rapport sur la première réclamation, les prix furent réduits de manière à les faire accorder avec les prix du gros des marchands de la localité ; mais après de nouvelles recherches l'on a constaté que ces articles ont été confectionnés à Winnipeg à un prix élevé et spécialement pour le service pour lequel ils étaient achetés. Conséquemment l'on recommande le parfait paiement de cette réclamation.

Réclamation n° 492.—John Ellis, Calgary, loyer d'une maison pour loger des hommes, $72. Réduction, pour surcharge, $1 par jour, $36, car M. McGibbon, qui avait charge de ce poste, est d'opinion qu'une piastre par jour est suffisant ; paiement de la balance, $36, est recommandé.

Réclamation n° 508.—I. G. Baker et Cie, sacs sans couture, éclaireurs de Steele, $7. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 569.—A. R. Gerald, Calgary, repas, $91. Réduction de $29, laquelle somme devrait être payée par Tucker, officier préposé aux approvisionnements, parce qu'il a reçu ce qu'il fallait par jour, dans le temps, pour payer la subsistance. Paiement de la balance, $62, est recommandé.

Réclamation n° 521.—H. C. Cornell, Calgary, repas pour le 9e et le 65e bataillons, $70.50. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 566.—Parish et Cie, Calgary, pommes de terre pour l'ambulance $114.30. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 570.—H. S. McLeod, Calgary, repas pour différents corps, $323. Réduction, $91.50, montant des items pour M. Ellis et les courriers, dont le département n'est pas responsable (d'après le mémoire ci-joint de M. McGibbon) ; paiement, de la balance, $231.50, est recommandé.

Repas pour courriers.—Il n'y a pas d'autorisation pour cela, et cette réclamation devrait être refusée. Les courriers n'avaient pas de réclamations contre le département de la milice, à cette époque, pour repas	$80 00	
Repas pour M. Ellis.—Ce compte devrait être payé par lui-même, car on lui a dit, ainsi qu'à Tucker, que l'on ne donnerait pas la pension	11 50	$91 50
		$323 00

A. M. G.

Réclamation n° 582.—Révd. John McDougall, tente pour les éclaireurs et équipement personnel, $70.50. Réduction pour articles refusés (d'après le mémoire annexé à la réclamation, un fusil et deux paires de couvertures), $41 ; paiement de la balance, $29.50, recommandé.

Réclamation n° 491.—S. Scarlett, Willow, louage de cheval et nourriture des courriers, $129.50. Ceci semble être une réclamation contre M. Cunnigham, conducteur, pour le service des courriers, qui a touché $100 par jour et qui devrait solder le compte. Refusée.

Réclamation n° 567.—John McLaughlin, Calgary, bœuf pour pâtres, $23.70 Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 567.—John McLaughlin, pour services en qualité de chirurgien vétérinaire rendus à un convoi, de Calgary à Edmonton. On n'a pas eu besoin de chirurgien vétérinaire sur les autres chemins, et il n'y aurait pas du y en avoir un sur celui-ci. Refusée.

Réclamation n° 475.—W. R. Sinclair, bœuf pour la colonne du lieut.-col. Otter, $49.95. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 76.

WINNIPEG, 23 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE *pour être soumis à l'honorable ministre de la justice et de la défense.*

Extrait du rapport du 22 octobre 1885.

Réclamation n° 308.—John Stewart, service du transport, 4 comptes : n° 1, $80 ; n° 2, $480 ; n° 3, $660.45 ; n° 4, $20,406.75 ; en tout, $21,627.20. Déduite la somme déjà payée à compte, $7,791.28, laissant une balance due de $13,835.92, laquelle somme est transférée à McArthur, Boyle et Campbell, Winnipeg. Les prix demandés étant conformes au contrat, le paiement de la balance est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Relativement au susdit rapport, la commission désire maintenant dire qu'ayant entendu un grand nombre de témoignages assermentés au sujet du transport et des contrats, elle est d'avis que John Stewart n'avait pas d'intérêt ou n'était pas en collusion avec les officiers préposés au service du transport, ou avec les entrepreneurs, au détriment du gouvernement. Comme on a retardé de faire ce paiement pendant plusieurs mois, ce qui a dû sans doute être une cause d'embarras et de perte pour M. Stewart, la commission recommande respectueusement que le paiement soit fait sans autre délai.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A. A. G.*, *Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*, *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lt.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 77.

WINNIPEG, 24 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de défense.*

Réclamation n° 598.—"Caribiniers à cheval de Boulton," pour indemnité au lieu de la petite tenue, $25 par homme = $2,750. La commission constate que lorsque le corps a été organisé, le premier avril, l'on a obtenu de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, au compte du gouvernement, des vêtements pour 60 hommes, comprenant des pantalons de cavaliers, des *mocassins*, des pardessus, des chemises d'étoffe et des claques pour hommes ; le 10 avril, un saute-en-barque, 3 imperméables et une paire de pantalons ; le 19 mai, après que l'O. G. C. eut donné l'autorisation d'augmenter le nombre d'hommes, les articles suivants furent aussi fournis : 30 paires de bottes d'hiver, 12 imperméables, 30 blouses de grosse toile, 31 pantalons d'étoffe, 40 bonnets de police et 4 serviettes, ce qui fait voir que l'on avait libéralement équipé les hommes pour le service qui a été de si courte durée ; et comme les articles n'étaient pas d'un patron militaire les hommes les ont gardés. Dans les circonstances l'on ne peut recommander le paiement. Refusée.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 620.—Peter Fair, 14½ jours de service de transport, $130.50. Ceci n'est pas une affaire de département, mais elle devrait être réglée entre les entrepreneurs et les conducteurs d'attelages, comme la réclamation n° 10, Hugh Kidd et autres. Refusée.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 622.—Donald McLeod, pour chevaux pris par les Sauvages ou les insurgés, $245. Transmettre cette réclamation au département de l'intérieur.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 623.—J. Coleman, Edmonton, 13 sacs sans couture, $6.50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 124.—Mathew McCauley, Edmonton, 9 sacs sans couture, $4.50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 625.—Lamoureux Frères, Fort-Saskatchewan, passage d'eau, $6.40. Il n'y avait pas de troupes et de conducteurs d'attelages dans les environs à cette époque, ce doit être une affaire privée, ainsi que l'attestent les observations ci-jointes de Strachan. Refusée.

Approuvé.

A. P. C.

Mémoire.—Je suis d'avis que la réclamation ci-jointe est une affaire tout à fait personnelle du Dr Tofield, et ne peut être acceptée.

J. K. S.

Réclamation n° 627.—F. Greenwood, cheval tué, $150. Les conducteurs d'attelages ont été suffisamment payés pour couvrir l'usure et les risques ordinaires du service. Refusée.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 628.—Leslie Wood, réclamation de colon pour effets enlevés, $32.50. Transmettre cette réclamation au département de l'intérieur pour y être réglée.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 616.—E. S. Andrews, Saskatoon, cheval pris par l'ambulance, $150. Ce cheval a été laissé à la Mâchoire-d'Orignal par le Dr Roddick, et a été vendu au nom du gouvernement par M. Metcalf, commissaire-priseur. Le lieutenant Dixon, officier d'état-major à la Mâchoire-d'Orignal, confirme ce fait ; conséquemment l'on recommande de payer $100, ce qui est le plein montant accordé par les règlements, article 1004.

Voir rapport supplémentaire du 27 novembre.—Refusée depuis.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A G.,*
Président,

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.,*
Commissaire.

W. H. FOREST, *lieut.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 78.

WINNIPEG, 26 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Extrait du rapport du 4 novembre :

Réclamation n° 459.—Compagnie de la Baie-d'Hudson pour loyer de bâtiments à Edmonton, $500. Comme le gouvernement a dépensé plusieurs centaines de piastres à réparer le bâtiment en question et qu'il est maintenant loué à la police du Nord-Ouest ; et comme M. Strachan a examiné la propriété et fait rapport, l'on est d'avis que $50 par mois, c'est une rémunération suffisante ; conséquemment $250 sont déduites, et le paiement de la balance, $250, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Le comptable de la Compagnie de la Baie-d'Hudson ayant écrit au sujet de la susdite sentence, le 23 novembre 1885, et demandant que sa lettre soit transmise au département, laquelle est renfermée sous ce pli, la commission désire dire que M. J. K. Strachan, qui a vécu dans cette partie du pays pendant plusieurs années, et qui a été envoyé pour vider les magasins situés à différents endroits sur le chemin d'Edmonton, et en remettre quelques-uns aux mains du département des Sauvages, a une connaissance suffisante de la valeur de la propriété pour que l'on respecte son opinion. Il déclare que la somme considérable dépensée à réparer une vieille remise à bateau, s'en allant en ruine, pour en faire un hôpital, et ce aux frais du gouvernement, laissant le bâtiment en bon état entre les mains de la police à cheval du Nord-Ouest, qui l'habite maintenant, constitue une valeur suffisante, avec les $50 par mois accordées pour payer complètement le loyer de la propriété. L'on a aussi dépensé une somme considérable pour nettoyer l'édifice après le départ des troupes. La commission ne peut accorder de dommages futurs, parce qu'il est généralement compris que la stagnation du commerce et l'agitation dans laquelle se trouvait le pays étaient telles que, n'eût été l'arrivée des troupes et les dépenses faites pour le gouvernement, le chiffre des affaires aurait été nominal. Conséquemment la commission ne peut faire d'autre recommandation.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G., Président.*
E. A. WHITEHEAD, *lt.-col., Commissaire.*
W. H. FORREST, *lt.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 79.

WINNIPEG, 26 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 631.—Thos. W. Gravely, pour instruction d'exercices militaires, 91e bataillon, pendant l'organisation, $9.60. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 632.—W. R. Dickson, repas et transport, $22. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 612.—F. F. Tims, passage d'eau à Saskatchewan-Landing, $15.30. Réduction, $5.35, conformément aux taux par homme, tarif du conseil du Nord-Ouest en vigueur depuis le 1er septembre 1885 ; paiement de la balance, $9.95, recommandé.

Réclamation n° 11.—M. M. et D. A. 2274.—Lettre et état imprimé au sujet des vols commis par les Sauvages au préjudice des transports. Comme on n'a pas besoin de ces documents, on les renvoie aux quartiers généraux.

Réclamation n° 286.—Sanderson et Lootz, Edmonton, ferrage des chevaux, $65, $125 et $5.50 ; en tout $195.50. Réduction pour surcharge, $62 ; paiement de la balance, $133.50, est recommandé.

Réclamation n° 343.—Mde Lennire, Edmonton, ferrage de chevaux, $113.50. Réduction pour surcharge, $38 ; paiement de la balance, $75.50, est recommandé.

Réclamation n° 464.—John Morrow, Edmonton, ferrage d'un cheval, $5. Réduction pour surcharge, $2 ; paiement de la balance, $3, est recommandé.

Réclamation n° 500.—G. Constantine, Calgary, ferrage de chevaux, $138. Réduction pour surcharge, $52.25 ; paiement de la balance, $85.75, est recommandé.

Réclamation n° 562.—W. Byers, Calgary, ferrage de chevaux, $206.50. Réduction pour surcharge, $39.34 ; paiement de la balance, $167.16, est recommandé.

L'on a obtenu des renseignements au sujet du ferrage des chevaux à Edmonton et à Calgary, de M. G. C. King, de Calgary, et de M. A. Macdonald, de Winnipeg, qui a des relations d'affaires à Edmonton et dans les districts environnants. Guidée par ces renseignements et par d'autres, la commission a réduit ces réclamations de manière à les mettre d'accord avec les taux suivants, savoir : pour Edmonton, 75 cents le fer pour des nouveaux fers, et 50 cents le fer pour d'anciens fers ; à Calgary, 62½ cents le fer pour de nouveaux fers, et 40 cents le fer pour d'anciens fers.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col, A.A.G.*,
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*,
Commissaire.

W. H. FORREST, *lt.-col.*,
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 80.

WINNIPEG, 27 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 561.—Ferguson et McDonald, pour pertes de deux mulets, chariot et harnais, en aidant au passage d'eau à Saskatchewan-Landing, $975. Item relatif à l'indemnité pour perte de temps, $325, biffé ; aussi réduction sur la valeur des mulets, $125, et sur le chariot, $10, en tout, $460 ; paiement de la balance, $515, est recommandé. *Voir* déclarations ci-jointes au sujet de la perte et de la valeur des mulets, des harnais, etc.

Approuvé.

A. P. C.

WINNIPEG, vendredi, 27 novembre 1885.

Déclaration assermentée au sujet de deux mulets perdus, appartenant à Ferguson et McDonald.

John Olsen, de Winnipeg, employé en qualité de conducteur d'attelage par Ferguson et McDonald pendant la dernière insurrection, dépose :

Les mulets se sont noyés en aidant au bateau-passeur à Saskatchewan-Landing ; ils étaient âgés de 4 ou 5 ans, le meilleur attelage de toute l'équipe ; ils pesaient environ 1,300 lbs chaque ; on a payé $600 pour ces mulets ; ils étaient de couleur claire, un peu jaune, légèrement moucheté.

James McLaughlin, de Winnipeg, entrepreneur, dépose :

J'ai vendu une paire de mulets à Ferguson et McDonald, vers le mois de juillet 1884. Les mulets sont blancs, mouchetés, et âgés d'environ 5 ans. Ils ont payé $640 pour les mulets, harnais et chariot. Le marché était : $600 pour les mulets et le harnais. Partie en argent comptant et partie en billet de six mois. Les mulets ont plus de valeur à 7 ou 8 ans qu'ils n'en ont à 5 ans. Le harnais double pourrait valoir environ $25.

Manitoba,
Comté de Selkirk.
Savoir :

In re les troupes expéditionnaires du Nord-Ouest.

Je, soussigné, John Olsen, de la cité de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, conducteur d'attelage, déclare solennellement :

1. Que j'ai été employé par MM. Ferguson et McDonald en qualité de conducteur d'attelage, pendant la durée de leur contrat avec la Compagnie de la Baie-d'Hudson, relativement aux troupes expéditionnaires du Nord-Ouest, de la présente année.

2. Le 7e jour de mai dernier l'officier préposé au transport à Saskatchewan-Landing donna ordre à l'attelage de mulets que je conduisais, pour les dits Ferguson et McDonald, en exécution du dit contrat, d'aider à amener le bateau-passeur à la rive opposée de celle où se trouvait alors le dit attelage, et en exécutant les dites instructions le dit attelage se noya.

3. Un chariot auquel étaient attelés les dits mulets fut aussi perdu ainsi que le harnais dont on se servait.

4. Les dits mulets ont été achetés d'un nommé James McLaughlan, il y a plus d'une année.

Et je fais cette déclaration solennelle, consciencieusement la croyant vraie, et en vertu de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires.

Déclaré devant moi en la cité de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, ce 9e jour de novembre 1885.

J. OLSEN.

G. W. Baker,
Notaire public.

Manitoba,
Comté de Selkirk.
Savoir :

In re les troupes expéditionnaires du Nord-Ouest.

Je, soussigné, James McLaughlin, de la cité de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, entrepreneur, déclare solennellement :

1. Je connais Hugh Ferguson, de la dite cité de Winnipeg, entrepreneur.

2. Le ou vers le mois de juillet 1884, j'ai vendu au dit Ferguson deux mulets et harnais pour la somme de six cents piastres, laquelle somme j'ai dûment reçu de lui.

Et je fais cette déclaration solennelle, consciencieusement la croyant vraie, et en vertu de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires.

Déclaré devant moi en la cité de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, ce 11e jour de novembre 1885.

JAS. McLAUGHLIN.

G. W. Baker,
Notaire public.

Réclamation n° 636.—James Wright, ouvrage fait à Swift-Current, pour protéger les provisions, $6.25. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 637.—Lieut.-col. Montizambert, paie de commandant, $527.50. Déduction faite de la somme dont on a déjà recommandé le paiement (*voir* réclamation n° 618, rapport du 20 novembre), $278.75 ; paiement de la balance, $248.75, est recommandé, conformément au principe approuvé par l'O. G. C., et mentionné sur la réclamation.

Approuvé.

A. P. C.

Relativement à la réclamation n° 616, E. S. Andrews, pour cheval pris, $150, et dont le paiement a été recommandé le 24 courant ; M. Metcalfe, commissaire-priseur du gouvernement, est venu déclarer qu'il avait depuis découvert que le dit E. S. Andrews *n'avait pas de réclamation* à l'égard de ce cheval, parce que le cheval appartenait au département des terres de la couronne et par conséquent appartenait au gouvernement. Conséquemment il est maintenant recommandé que le paiement soit retiré.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.*, *Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lieut-col.*, *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 81.

WINNIPEG, 28 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 637.—A. G. Hamilton, gages des attelages du 11 au 23 juin, pendant qu'ils étaient attachés au service du transport, de Swift-Current à Battleford, $120. Ce n'est pas une charge que l'on peut faire valoir contre le département ; cette réclamation devrait être réglée entre l'entrepreneur et le conducteur d'attelage, comme la réclamation n° 10, de Hugh Kidd et autres. Refusée.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 619.—Milice de Yorkton, pour repas, solde, etc., $65 ; paiement recommandé comme suit, savoir : soldat John F. Reid, pour repas fournis, $13.75, et huit jours de solde, $4. Soldats W. Reid, Robt. Sinclair et James Sinclair, 8 jours de solde chacun, à 50 cents = $4 chacun. Premier sergent, H. B. Tydd, le sergent fourrier intérimaire, J. M. R. Neelee, 17 jours de solde chacun à 75 cents=$12.75 chacun, et le sergent J. Wilbury, 13 jours de solde à 75 cents=$9.75, faisant un total de $65. *Voir* la lettre du major T. Charles Watson, annexée à la réclamation.

OTTAWA, 25 novembre 1885.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 22 courant, me demandant de faire rapport sur les réclamations pour repas, solde, etc., de John F. Reid, W. Reid, Robt. Sinclair et James Sinclair, qui appartenaient à la milice de Yorkton, j'ai l'honneur de dire, pour l'information de la commission, que je n'ai pas recommandé le paiement de la somme de $13.75 à John F. Reid pour repas fournis aux hommes envoyés pour protéger sa demeure et sa propriété, parce que je croyais, alors, que le prix était exorbitant. Depuis lors j'ai fait des recherches, et mon sergent fourrier intérimaire m'informe que, conformément à mes ordres, l'on a donné aux hommes expédiés pour faire ce service des rations pour un jour, mais, vu certaines circonstances, les hommes durent rester dans les environs pendant deux jours, ce qui donna lieu à ce compte, car ils demeuraient à la maison de J. F. Reid, et il a fourni les repas. Pour ce qui est de payer ces hommes, j'aimerais que cela fut fait ; et non seulement payer les quatre qui sont nommés, mais aussi ceux dont les noms suivent, savoir :

Premier sergent H. B. Tydd, Asso. Broadview, du 1er au 17 juin, à 75 cents par jour.....$12 75
Sergent fourrier intérimaire, J. M. R. Neelie, P. O. Asso. Broadview, du 1er au 17 juin, à 75 cents par jour.....$12 75
Sergent J. Welbury, Asso. Yorkton, du 1er au 13 juin, à 75 cents par jour.....$ 9 75

J'ai suspendu la solde de ces sous-officiers et de ces soldats pendant le mois de juin, ainsi que l'atteste le borderau de solde de ce mois, à cause des approvisionnements qui avaient été perdus ; mais, en tenant compte de la nature du service que ces hommes avaient à faire, et vu que les articles ont été perdus pendant le service réel, je serais heureux que la commission acceptât, si c'était possible, leurs réclamations.

Les sommes qui ont été ainsi déduites ont été mises, par l'entremise du lieut.-col. Jackson, A.A.G., au crédit du département de la milice et de la défense.

Je vous renvoie sous ce pli les documents que vous m'avez envoyés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
T. CHARLES WATSON.

Au secrétaire de la commission des comptes de la guerre,
Winnipeg, Manitoba.

Réclamation n° 635.—Capitaine E. P. Leacock, frais de voyage du chirurgien Pennefather qu'il a payés, $10. Parfait paiement recommandé.

Approuvé,
A. P. C.

Réclamation n° 634 —Capitaine E. P. Leacock (infanterie légère de Winnipeg), pour indemnité au lieu de fourrage, $90. La situation à la revue indique que le bataillon n'avait pas de chevaux pendant la période pour laquelle on réclame cette indemnité. Refusée.

Approuvé.
A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.*, *Président.*
E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.*, *Commissaire.*
W. H. FORREST, *lieut.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 82.

WINNIPEG, 30 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 34.—John Cottingham, correspondance au sujet de sa réclamation pour sellerie, etc., fournie à la cavalerie de Steele. L'on a fait rapport sur cette réclamation le 14 septembre. L'on recommande maintenant que les pièces justificatives originales soient transmises au capitaine Oswald, Winnipeg, avec instruction de rembourser au département les $50 avancées ; payez la balance des fonds qu'il a en sa possession à Cottingham, et recommandez à Cottingham de s'adresser, pour le reste de sa réclamation, au major général Strange ou au major Steele, car ils sont responsables de leur propre sellerie et équipement. *Voir* la lettre du capitaine Oswald, annexée à la réclamation.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président.*
E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*
W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 83.

WINNIPEG, 30 novembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 508.—I. G. Baker et compagnie, couvertures pour les carabiniers à cheval d'Alberta, $98. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 639.—A. B. Perry, surintendant P. C. N. O., pour différence entre la solde d'inspecteur de la P. C. N. O., et celle de major de milice, $222 ; le surintendant Perry avait le commandement d'un détachement de la police à cheval, conformément à son devoir, et pour lequel il est retenu dans les Territoires du Nord-Ouest. Rien n'indique que le lieut.-col. Smith ou le major général Strange eût le pouvoir de nommer ou de faire monter des officiers en grade. Dans le cas présent M. Perry semble avoir pris le grade de major, ce qui, sans doute, était faire une injustice aux officiers qui avaient été nommés par l'honorable ministre. De plus, les troupes n'étaient pas en nombre suffisant pour autoriser un nombre additionnel d'officiers supérieurs, conséquemment on ne peut recommander cette réclamation. Refusée.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 640.—La compagnie de Transport de Winnipeg et de l'Ouest, transport d'un homme et de vivres, $24.30. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 468.—Jos. House, Edmonton, orge et sacs, $20. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 346.—Wm. McDonald, Edmonton, 10 jours de service en qualité d'éclaireur spécial, $50. Parfait paiement recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 338.—J. Edmonton, service de transport d'Edmonton, Calgary et le Lac-au-Castor, $150. Réclamation réduite à $5 par jour par attelage, car à cette époque tous les attelages avaient été renvoyés et engagés de nouveau à $4.50 et $5 par jour sur d'autres routes; réduction, $25; paiement de la balance, $125, est recommandé.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.,*
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.,*
Commissaire.

W. H. FORREST, *lt.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 84.

WINNIPEG, 1er décembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 643.—M. M. et D. A. 2773.—John Lewis, autrefois de l'infanterie légère de Winnipeg, pour une certaine partie de la solde qui lui a été retenue par le trésorier Leacock, $15.75. Le trésorier Leacock a remboursé la somme de $25 le 5 novembre, pour payer des rations supplémentaires que l'infanterie légère de Winnipeg avait retirées, achetées à Calgary et à d'autres endroits, et portées au compte du département.

L'on croit que ces comptes ont été payés et que la commission en a recommandé le paiement, conséquemment les fonds devraient être retenus. Le major John Lewis prétend que $15.75 ont été retenus sur sa solde, et le capitaine Pillsworth prétend aussi que l'on lui a gardé $12 de la même manière, faisant un total retenu par le trésorier Leacock de $27.75, tandis qu'il n'a remboursé au département que $25. Si les officiers en général ont eu le profit de ces rations (beurre et autres douceurs), l'on devrait faire une répartition entre eux tous, et l'on devrait rembourser les deux officiers sous-mentionnés (le major Lewis et le capitaine Pillsworth) proportionnellement. Cette affaire semble être purement régimentaire et ne tombe pas dans le domaine des pouvoirs de la commission, mais l'on recommande respectueusement que l'officier commandant du corps reçoive instruction par l'entremise de l'état-major

du district de régler avec les officiers, au moyen d'une répartition ou autrement, de manière à ce que chacun contribue proportionnellement.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A. A. G.*, *Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.*, *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 85.

WINNIPEG, 2 décembre 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 561.—John Ross, fils, pour perte de mulets et transport de provisions, $8,137 ; item n° 1, perte de mulets, $2,000 ; l'on a déjà fait rapport au sujet de cette réclamation, qui a été refusée. *Voir* réclamation n° 537 ; rapport du 11 novembre.

Approuvé.

A. P. C.

Item n° 2.—Pour louage d'attelages, $1,928 ; comme on a eu le témoignage assermenté que ces attelages ont fait le service, mais qu'on a omis de l'inscrire dans les livres de transport à Calgary, la commission est persuadée que le service a été accompli. Conséquemment on recommande le parfait paiement de cet item.

Approuvé.

A. P. C.

Item n° 3.—Pour louage de 15 attelages simples, $5,208 ; cet item a été réglé par la pièce justificative n° 629, pour la somme de $3,024, et payé par la Compagnie de la Baie-d'Hudson, ce qui est le tarif par jour dont on a convenu, $6 et $9 ; tandis que M. Ross demande maintenant d'être payé au taux de $8 et $12, pour la même période, contrairement à la convention faite avec M. McGibbon, conséquemment cet item, pour ce qui est de la différence, $2,184, est désavoué et refusé.

Approuvé.

A. P. C.

Item n° 4.—Transport de chemin de fer par attelages, des Montagnes à Calgary, $2,025. Comme il n'est pas fait mention de transport de chemin de fer au contrat, l'on ne peut recommander le paiement de cet item. Refusé.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 644.—Dr Haggerty, pour cheval tué, $150, et haute-paye pour services, $15 ; en tout $165. Il n'y pas de preuves ou de certificats requis, mais le cheval semble avoir été affecté de la morve, et a été tué à cause de cela. Relativement à la haute-paye, il n'y a rien au soutien de cette réclamation. Refusée.

Approuvé.

A. P. C.

Réclamation n° 117.—Lettre du lieut.-col. Smith, infanterie légère de Winnipeg, au sujet de la réclamation pour l'ouverture d'une route et la construction d'un bateau.

Le secrétaire fera part au lieut.-col Smith du rapport précédent sur cette réclamation, lequel indique pourquoi et comment les réductions ont été faites. La lettre est transmise pour l'information du ministre. La commission ne peut faire d'autre recommandation sur cette affaire.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.,*
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.,*
Commissaire.

W. H. FORREST, *lieut.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

" WINNIPEG, 1er décembre 1885.

" MONSIEUR,—Relativement à la réclamation n° 117, pour l'infanterie légère de Winnipeg, telle que me le signale la lettre du major Guy du 11 novembre, sous les titres :

" N° 1.—Construction d'un bateau, $111.75 ;

" N° 2.—Contrôle de solde, ouverture d'un chemin, $721 ;

" N° 3.—Ouverture d'un chemin, $169.50 ;

dont le premier de ces items a été réduit et les deux derniers refusés, j'ai l'honneur de demander à l'honorable ministre de la milice et de la défense de bien vouloir examiner de nouveau la décision qu'il a donnée sur ces réclamations, pour les raisons suivantes :

" 1° Ces tarifs ont été autorisés et les hommes ont été employés en vertu de l'autorisation immédiate du major général Strange alors qu'il commandait les troupes expéditionnaires d'Alberta.

" Ces taux ont été fixés à différents montants, d'après le grade des hommes employés.

" Au sujet de la réduction faite dans le premier cas, outre le fait que les hommes employés ne recevaient pas la somme qu'on avait convenu de leur payer, il serait impossible, sans connaître les causes qui ont motivé la réduction de cette réclamation de $63.25, de faire convenablement le partage de la somme autorisée, telle que l'indique la lettre du major Guy dont on parle plus haut, c'est pourquoi j'ai renvoyé un chèque pour la somme de $48.50, que le major Guy m'avait expédié en règlement du contrôle de solde en question.

" 2nd. Relativement aux contrôles de solde 2 et 3, je ferai respectueusement remarquer pour l'examen du ministre que les hommes employés n'étaient pas des journaliers ordinaires qui travaillent sur les chemins, mais des détachements d'artisans habiles qui furent choisis dans le régiment dont j'avais le commandement et mis sous la direction d'un officier supérieur nommé par le major général Strange.

" Quoique classés sous le nom de travailleurs sur les chemins ils étaient en réalité des constructeurs de pont et des hommes habiles à manier la hache, qui ont construit non pas une simple route temporaire pour le passage de leur propre régiment, mais un bon chemin non-seulement pour la colonne dont leur corps faisait partie et pour les approvisionnements, mais pour les objets de la compagnie en général.

" Les travaux ont été très bien exécutés et ont été d'une très grande valeur pour toutes les troupes qui s'en sont servies subséquemment.

" Il existe un sérieux mécontentement au sujet de ce que les hommes au service considèrent, à tort ou à raison, être une injustice grave, et de ce qu'ils ont été employés par le major général commandant la colonne à certains prix autorisés, et que le paiement est maintenant considérablement réduit dans certains cas et com-

plètement refusé dans d'autres. Vu ces faits j'ai cru de mon devoir d'appeler de nouveau l'attention sur cette question pour qu'elle soit examinée.

" J'ai l'honneur d'être, monsieur,

" Votre obéissant serviteur,

" W. OSBORNE SMITH, *lt.-col.*,

" *Commandant l'infanterie légère de Winnipeg.*

" Au lt.-col. JACKSON, A.A.G.,

" Président de la commission des comptes de la guerre."

RAPPORT N° 86.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

WINNIPEG, 5 décembre 1885.

L'honorable sir A. P. Caron, C. C. M. G., ministre de la milice et de la défense ayant donné instruction à la commission de tenir une enquête et de faire rapport sur les fraudes que l'on prétend avoir été commis dans le service des approvisionnements et du transport, pendant la dernière insurrection au Nord-Ouest, dans le but, si la chose était possible, de se rendre compte des faits, l'on a envoyé des *subpœna* à vingt (20) témoins que l'on a examinés et dont les témoignages ont été pris sous serment ; la commission ayant fait tout en son pouvoir pour établir la vérité. Cette question ayant soulevé beaucoup de débat dans la presse et la rumeur générale s'en étant aussi occupée, l'on peut juger de la véracité de ces dires par les témoignages qui sont joints au présent rapport et sur lesquels celui-ci est basé ; conséquemment toute erreur de jugement peut être corrigée en consultant les documents.

Le service était extraordinaire, et comme il n'existait pas d'organisation dans le pays, auquel incombait le devoir de faire face à la situation, on employa des pékins et d'autres, qui étaient disponibles, dans le but de faciliter la rapidité de l'expédition, afin que l'insurrection fut étouffée dans le plus bref délai possible ; conséquemment et à cause de ces faits il serait peut-être raisonnable de ne pas trop tenir compte des petites irrégularités, vu que tous semblent avoir été animés du désir unique de rendre toute l'aide possible.

Que les entrepreneurs et la population en général aient fait des demandes exorbitantes, personne ne peut le nier, mais ceux-là dont la sagesse arrive après le fait accompli, s'ils se trouvaient dans la même position, n'auraient probablement pas fait autrement.

Les rumeurs s'étant terminées par une lettre, ci-jointe, adressée à deux des membres de la commission, et contenant ce que l'on peut appeler vingt-neuf (29) chefs d'accusation, et comme l'honorable ministre avait exprimé le désir que l'on s'enquît minutieusement de ces accusations, la commission présente très respectueusement le rapport suivant sur chaque article ou chef d'accusation séparément :

1° La soumission de John Stewart était pour trois (3) différents chemins ; le 19 mai, le général Laurie accepta l'offre du chemin de la Mâchoire-d'Orignal, son offre étant la plus basse ; le lt-colonel Whitehead approuva entièrement ce contrat.

2° Le major W. R. Bell semble avoir tenté d'engager Stewart à abandonner le contrat qu'il avait obtenu, et à accepter une part avec Bell et autres dans les contrats comprenant tous les différents chemins ; un mémoire à cet effet a été signé par W. R. Bell et John Stewart, à Qu'Appelle, le 21 mai (*voir* pièce produite R). Stewart jure qu'en signant ce document son but était de faire reconnaître par Bell le contrat qu'il avait passé avec le général Laurie, mais non pas avec l'intention d'exécuter les conditions du mémoire. Après cela, Stewart a déjoué la tentative que l'on a faite de faire les expéditions de la Mâchoire-d'Orignal au nom de Ross et Riddle, ce qui fut fait pendant que Bell était à la Mâchoire-d'Orignal, le 27 ou 28 mai. La conversation de J. L. Lewis avec Stewart et les télégrammes qu'il lui a envoyés font voir que l'on essayait d'obtenir le contrat de Stewart pour d'autres.

3° Il est admis que W. E. Jones, premier commis du département du transport sous la direction de Bell, est allé à Saskatchewan-Landing, et a expédié environ 90 tonnes à Battleford. Bell jure que c'était pour protéger le gouvernement, et pour empêcher un arrêt dans l'expédition des approvisionnements, attendant que les soumissions fussent acceptées pour le transport d'après le système de tant de la tonne. Jones jure qu'il s'y est rendu et qu'il a engagé des attelages à $70 la tonne, s'attendant à recevoir le contrat, que Bell lui avait promis d'obtenir pour lui, si la chose était possible, en reconnaissance de ses services comme commis ; et il n'y a pas lieu de douter que Bell savait que les approvisionnements pouvaient être transportés pour $70 la tonne, tel que réglé par Jones, lorsqu'il offrait le contrat à Thomas Howard à $125 la tonne, moins $10 pour la nourriture des attelages. Il n'y a pas de date qui indique le jour où Howard accepta ce contrat, ou quand le lt-colonel Whitehead l'approuva.

Si l'on n'a pas porté au compte de Howard le prix du fourrage, l'on devrait réclamer $10.00 de la tonne pour tous les approvisionnements qui ont été transportés ; et l'on devrait tenir compte du fait que l'on a exigé le prix du fourrage et des rations qui ont été consommés pendant les 10 jours que les attelages ont été retenus à Saskatchewan-Landing, vu que, plus particulièrement, les profits ont été de $45.00 la tonne, déduction faite de $10 pour le fourrage.

Le fait particulier de ce contrat est que Bell écrit à Howard sous forme de lettre lui offrant le contrat aux prix susdits ; Howard accepte au bas de la lettre, ce que l'on convient avoir la valeur d'un contrat ; de sorte qu'il résulte qu'il n'y a pas eu de soumission de faite sauf celle de Stewart au général Laurie, laquelle était à un prix plus élevé que la somme payée.

4° Aucun connaissement ne semble avoir été émis à Saskatchewan-Landing en faveur de Bell, Lewis et Cie.

5° Le major W. R. Bell admet qu'il a expédié (80) attelages de Qu'Appelle à Swift Current pour ce contrat, parce que les entrepreneurs, à cet endroit, refusaient de dégager la Compagnie de la Baie-d'Hudson de l'engagement fait à tant par jour ; mais le témoignage de Thomas Howard prouve qu'il y avait là un grand nombre d'attelages qui étaient prêts à travailler. Les sommes payées pour le transport de ces attelages devraient être remboursées par Bell ou par Howard, le lt-col. Whitehead ayant biffé du contrat avant qu'il fut approuvé, la clause pourvoyant au transport gratuit.

6° Il ne semble pas y avoir de doute que Thomas Howard a passé un contrat qui a été approuvé par le lt-col. Whitehead, le 4 ou le 5 juin ; Kelly jure que les négociations se sont terminées le 6 juin au matin ; Howard se mit en route pour Saskatchewan-Landing, où il arriva le ou vers le 10 ou le 11 du même mois, pour exécuter les travaux ; il remplaça Jones, prit les connaissements en son propre nom, et prit aussi tout ce qui avait été expédié par Jones ; il jure que c'est là la condition à laquelle il prit le contrat. Howard dit aussi qu'il a payé les conducteurs d'attelages qui ont accompli cette partie du contrat.

7° et 8° On demande par la voie des journaux des soumissions qui devaient être reçues le 5 juin ; un contrat a été passé entre Bell et Thomas Howard, à Qu'Appelle, le 3 juin, sous forme d'une lettre du major Bell, laquelle, si elle eut été mise à la poste le 3, ne pouvait arriver à Winnipeg avant la soirée du 4 ; tout probablement ce contrat a été approuvé par le lt-col. Whitehead le 5, ou de bonne heure le 6 au matin, comme le dit Kelly ; le but était, comme l'explique le témoignage du lt-col. Whitehead, d'empêcher tout retard dans l'expédition des vivres, et d'adopter le système de tant de la tonne, en attendant la décision du ministre, auquel les soumissions reçues le 5 juin furent transmises.

9° et 10° Le 8 juin, le lieutenant-colonel Whitehead télégraphia à John Stewart lui disant que son contrat était résilié. Thomas Howard et Bell et Lewis continuèrent à faire le service du transport, mais non pas de la Mâchoire-d'Orignal au Coude, et à la Traverse de Clarke, chemins que comprenait le contrat de John Stewart, leurs contrats s'étendaient de Saskatchewan-Landing à Battleford, et de Qu'Appelle à la Traverse de Clarke, respectivement.

11° Rien ne prouve que le lieutenant-colonel Whitehead ait donné un contrat à un ami personnel, pour la fourniture de 20 têtes de bétail, sans soumissions et à perte pour le gouvernement. On a passé un contrat sur la soumission d'un nommé J. H. Harris, pour 20 têtes de bétail, devant être livrées à Battleford, à 16 cents la livre, pesanteur morte, un cent moins que les troupes payaient d'après un contrat précédent. Le troupeau était si peu nombreux que bien peu entreprendraient un voyage d'environ sept cents milles pour les profits qui ont été réalisés. On a déduit $413.12 de la réclamation pour perte sur le poids des animaux pendant le voyage. M. J. Masterman auquel on avait accordé le contrat, a refusé d'accepter la somme offerte, mais il l'a depuis acceptée.

12° Bell et Lewis ont été payés conformément aux conditions de leur contrat, qui était l'offre la plus basse et rédigé sous forme de lettre de W. R. Bell. Les prix tombaient tous les jours, mais on n'a pas pu payer un excédant comme on le dit, la soumission de John Stewart étant de $10 plus élevée.

13° et 14° Le major W. R. Bell a été membre de la société commerciale Bell et Lewis, ou Bell, Lewis et Cie pendant quelque temps. La déposition sous serment fait voir qu'il s'est retiré vers le 4 ou le 9 juin, conformément aux ordres du général Middleton. Le lieutenant-colonel Whitehead a certifié et recommandé le paiement, mais qu'après la date où Bell jure qu'il n'avait rien à faire avec la société.

15° Ainsi qu'il est dit précédemment, Bell ou son commis Jones a eu la surintendance des expéditions pour Bell, Lewis ét Cie, du 22 mai au 4 ou 9 juin, alors que C. H. Fox a été envoyé par John L. Lewis pour prendre la direction des travaux; il semble avoir fait sa première expédition le ou vers le 9 juin.

16° Le major W. R. Bell a loué et chargé les attelages pour ce contrat pendant le temps qui s'est écoulé du 22 mai au 4 ou au 9 juin, ainsi que déclaré précédemment; rien ne prouve que l'on ait chargé du foin pourri.

17° et 18° Le major W. R. Bell a de fait signé un contrat le 21 mai avec John Stewart, dans le but de partager les profits résultant du transport sur plusieurs routes. Stewart jure qu'il a passé ce contrat afin que Bell reconnût son contrat avec le major général Laurie, mais il n'a pas essayé davantage de l'exécuter; de fait, il a refusé de le faire; ceci a déjoué les plans de Bell. Les télégrammes et la correspondance (pièces produites A à R, témoignage de John Stewart), particulièrement une note écrite par Bell à la Mâchoire-d'Orignal, 27 mai, adressée à "mon cher Stewart," dans laquelle il dit "qu'il s'est parfaitement disculpé auprès du général et qu'il a jeté la base d'une bonne affaire," démontrent qu'il essayait de manipuler les divers contrats à son propre bénéfice. Ces télégrammes et ces lettres très urgentes furent échangées immédiatement après la visite de Bell à Winnipeg vers le 19 ou le 20 de mai.

19° La preuve démontre que Bell a de fait créé des embarras à Stewart au sujet du contrat de la Mâchoire-d'Orignal. Un commis a été expédié de Qu'Appelle avec des connaissements écrits au nom de Bell, Lewis et Cie, comme entrepreneurs. Dès que Stewart eut découvert cela, il fit des démarches et fit cesser ces transactions.

20° La preuve démontre que John L. Lewis est membre de la société Bell, Lewis, Yates et Walsh, marchands de houille à Winnipeg, et non l'employé de la société.

21° On semble avoir été sous l'impression que Bell, Lewis, Yates et Walsh, étaient les entrepreneurs, mais le témoignage de Bell prouve le contraire.

22° Rien ne prouve que toute autre personne que John L. Lewis ait touché aux profits du contrat. Les transactions ne sont pas indiquées dans les livres de Bell, Lewis, Yates et Walsh, quoique les reçus aient été déposés à leur crédit à la banque de Montréal, et qu'ils aient été perçus à la banque au moyen d'un chèque par John L. Lewis, qui est le directeur-gérant de la société.

23° Des attelages furent quelques fois chargées de nouveau à Humboldt de vivres en quantité suffisante pour combler ce qui avait été laissé pour l'usage des troupes à cette station, ou de vivres abandonnées par des attelages dans l'impossibilité de continuer le voyage. Ceci était très légitime et sans perte pour le gouvernement, sauf le cas où les approvisionnements furent accordés pour la subsistance des hommes et des attelages de Bell, Lewis et Cie, lesquels approvisionnements, de l'avis de la commis-

sion, auraient dû être donnés à la station de Qu'Appelle et transportés par les conducteurs d'attelages libre, de toute charge au gouvernement.

24° Il n'y a rien dans la preuve qui démontre qu'il y ait eu des irrégularités dans le paiement des attelages.

25° Il appert que le major Bell avait des intérêts dans quelques-uns des attelages, dont neuf ont été payés $16 par jour, à Bell personnellement, par la Compagnie de la Baie-d'Hudson, sur le contrôle de solde n° 7, tel qu'indiqué dans l'état n° 4, compte du 6 juillet de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il avait aussi 20 chevaux et charrettes, mais rien ne prouve qu'il eût un intérêt dans les profits des attelages.

26° Les attelages de la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle ont touché $10 par jour pendant une longue période ; ceux qui se trouvaient avec la colonne du général Middleton jusqu'à la fin de la campagne. L'excuse que donne Bell de ne pas avoir réduit la paye de ces attelages c'était que, comme les attelages devaient revenir à Qu'Appelle avant que l'on pût faire une réduction, ceci aurait été un obstacle pour les troupes; mais comme des attelages qui travaillaient à un prix réduit allaient et venaient constamment de l'endroit où se trouvaient les troupes, un changement aurait pu s'effectuer en tout temps sans changer le service. Comme les attelages qui accompagnaient les troupes faisaient fréquemment de longues haltes, leurs travaux n'étaient pas aussi fatigants que ceux des attelages qui étaient continuellement sur les routes; conséquemment le tarif par jour aurait dû être réduit dès que le prix est tombé à $6.50, ou à l'époque où S. L. Bedson, officier préposé au transport, auprès du général Middleton, a, le 8 avril, télégraphié à Bell que l'on ne devait pas payer plus que $8 par jour pour des attelages que l'on engageait alors (addition faite d'un nombre de jours suffisant pour permettre aux attelages de retourner). Le ou vers le 11 avril on engageait des attelages à $6.50 par jour.

27° et 28° Environ 1,003 tonnes de foin, en sus des 49 tonnes qui ne sont pas encore payées, ont été livrées (*voir* pièce produite A, dans le témoignage de William Clarke, facteur de la Compagnie de la Baie-d'Hudson). Bell dit qu'il y avait un contrat écrit entre Alex. McDonald, agent de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, à Fort Qu'Appelle et lui-même en sa qualité de gérant de la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle, pour 500 tonnes, à $20 pour le foin non lié et $22 pour le foin pressé et lié d'un double fil de fer. Wm. Clark, facteur, dit qu'il n'y avait qu'un contrat verbal; subséquemment M. Clarke, au nom de la Compagnie de la Baie-d'Hudson en qualité d'agent du gouvernement, passa un contrat avec le major Bell, en sa qualité personnelle d'entrepreneur, pour du foin pressé et lié d'un double fil de fer, à $26 la tonne. W. L. Boyle, président de la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle, dit que la compagnie a livré moins de 300 tonnes. Comme 1,003 tonnes ont été livrées et payées, pas moins de 703 ont dû être pour le compte privé de Bell. La pièce produite A démontre que la Compagnie de la Baie d'Hudson lui a payé $10,732.85, Beecher dit, $9,179.30; mais si la Compagnie Agricole n'a livré que 300 tonnes, Bell a dû recevoir certainement $6,842.15 de plus.

Le témoignage de Wm. Clarke prouve que l'on a payé à Bell $25 la tonne pour le foin qu'il a livré pour son compte personnel. Comme le prix à Qu'Appelle variait de $12 à $15, cette dernière somme peut être prise comme étant la moyenne la plus élevée, lorsque le foin est pressé et lié d'un double fil de fer, donnant un profit net à Bell de $10 la tonne. Déduction faite des 300 tonnes des 1,003 livrées et payées, ceci laisse 703 tonnes au compte particulier de Bell, donnant un profit de $7,030 ; en sus, la commission sur les 703 tonnes vendues à la Compagnie de la Baie-d'Hudson s'élèverait à $908.75.

Bell étant sous-officier préposé au transport, sous les ordres de S. L. Bedson, sa nomination ayant été, dit-il, sanctionnée par les ordres donnés en campagne, étant aussi gérant de la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle, ainsi qu'entrepreneur pour son compte personnel, a pu, sans croire qu'il a été influencé par des intérêts personnels, livrer, recevoir et expédier plus de foin qu'on en avait réellement besoin, faisant subir des pertes au gouvernement, comme à la Traverse de Clarke, où il y avait plusieurs cents tonnes dont on ne s'est pas servi et qui étaient inutiles.

Le capitaine H. Swinford, qui prétend avoir été officier chef de l'intendance à la base, est secrétaire trésorier de la Compagnie de Transport de Winnipeg et de l'Ouest, que l'on peut considérer être une branche de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ou qui est, à tout événement, contrôlée par cette institution. Cet officier peut avoir ordonné, accepté et expédié une plus grande quantité de foin et d'autres vivres que ne l'exigeait le nombre des troupes, en ne calculant pas la quantité requise par jour, et non pas sous l'influence de ses relations d'affaires. Les charges de foin ont été mesurées conformément à l'usage du pays, et le poids des balles a été fréquemment vérifié par les chiffres inscrits sur chaque balle et sur les connaissements du chemin de fer (*voir* le témoignage du capitaine Swinford) ; tous témoignent du zèle et de l'énergie dont ont fait preuve ces deux officiers.

29° En tant qu'on peut le savoir on n'a pas essayé d'empêcher d'examiner les comptes du transport. Des témoins ont été mandés par *subpœna* tel que requis et selon qu'on en avait besoin, et toutes les facilités ont été données pour arriver, si la chose était possible, à la vérité.

Comme comparaison entre le coût du transport d'après le système de tant par jour et celui du système de tant de la tonne, la commission présente les calculs suivants comme étant justement exacts.

De Qu'Appelle à la Traverse de Clarke, 11 jours pour le voyage, aller et venir, le gouvernement payait de $5 à $8 par jour aux attelages, $6.50 étant le prix établi après le 12 avril ; conséquemment, la moyenne la plus élevée serait $7,, ce qui donne $126 pour le voyage d'après le système de tant par jour, ou soit pour une tonne.

Le prix des contrats de transport était de $140 par tonne. Comme les attelages transportaient une tonne et demie et plus, une tonne au moins aurait dû être transportée par les attelages qui travaillaient à la journée pour le gouvernement, plus particulièrement, vu que les attelages travaillant à tant de la tonne ne recevaient des entrepreneurs que $4.50 par jour. A ce prix pour le voyage, une tonne et demie coûterait à l'entrepreneur $81 au lieu de $126 pour une tonne, laissant ainsi une marge de profits beaucoup plus considérable à Bell, Lewis et Cie, lesquels devaient aussi fournir des attelages à $5 par jour, pour service spécial, si l'on en avait besoin.

De la Mâchoire-d'Orignal à la Traverse de Clarke, 14 jours accordés pour le voyage aller et venir, à $7 par jour, moyenne la plus élevée, $98 pour le voyage fait à la journée, soit pour une tonne. Prix du contrat de transport à tant de la tonne, $110. Les mêmes remarques s'appliquent à la route de Qu'Appelle, sauf que l'entrepreneur transportait des provisions pour les hommes et les attelages de la Mâchoire-d'Orignal ; ces provisions furent portées au débit de Stewart et déduites du compte de Stewart. L'entrepreneur devait fournir des attelages, si l'on en avait besoin pour le service spécial, à $5 par jour. A ce prix, $70 transporteraient pas moins d'une tonne.

Le gouvernement fournissait le fourrage et les rations aux attelages qui travaillaient à la journée, et $10 par tonne devraient être déduites du compte de ceux qui faisaient le transport sur la route de Qu'Appelle.

La preuve démontre que les attelages de Bell, Lewis et Cie prenaient des rations et du fourrage à chaque poste le long du voyage. Ces approvisionnements avaient été transportés de la station de Qu'Appelle à grands frais pour le gouvernement ; conséquemment, $10 par tonne était bien insuffisantes pour faire face à cette dépense. C'est pourquoi la commission est d'avis que le transport à tant de la tonne n'était pas le meilleur marché pour le gouvernement.

Si les réductions n'ont pas été faites sur les réclamations antérieures de Bell, Lewis et Cie pour la subsistance, l'on recommande respectueusement que $10 par tonne soient déduites pour chaque tonne qui a été transportée. Le montant devra être déduit des réclamations non réglées, ou l'on devra demander à Jno L. Lewis de rembourser ce montant.

Après avoir soigneusement étudié la preuve et examiné les circonstances, la commission en est venue aux conclusions suivantes :

1° Le lieut-col. Whitehead n'était pas en collusion avec Thomas Howard ou d'autres entrepreneurs, au désavantage du gouvernement, alors qu'il négociait un contrat avec M. Howard pour transporter les approvisionnements d'après le système

de tant de la tonne ; au contraire il paraissait agir, ainsi qu'il le croyait, dans le but de diminuer les dépenses sans interrompre le service. Une forte coalition avait été formée par les entrepreneurs pour maintenir les prix dans la hausse, et tous, sauf M. Howard, refusèrent de résilier leur contrat avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui était l'agent du gouvernement ; conséquemment M. Howard avait de justes titres au contrat ; non seulement pour cette raison, mais parce que ses prix étaient les plus bas, attendant que le ministre acceptât ou refusât les soumissions que l'on avait demandées par la voie des journaux et que l'on avait reçues le 5 juin. Il était très difficile à un seul homme de faire face à cette coalition. Les contrats ou les conventions pour le transport approuvés par le lieut.-col. Whitehead paraissent avoir été les plus bas dans tous les cas, mais le système adopté par Bell de faire des offres au lieu de demander des soumissions semble être en dehors du cours ordinaire des choses.

2° Le major W. R. Bell a acheté et vendu à la Compagnie de la Baie-d'Hudson, agent du gouvernement, une grande quantité de foin à un prix très élevé. Une grande partie de ce foin a été mesuré et reçu par lui ou ses commis au nom du gouvernement. Il a aussi donné le contrat du transport à Bell, Lewis et Cie, le 21 mai. Ceci a été fait aussi sous forme d'une lettre de Bell, sur autorisation du lieut-col. Whitehead, offrant le contrat du transport qui fut accepté par Bell, Lewis et Cie et pour lequel cette société n'avait pas fait de soumission. Il a fait partie de cette société commerciale jusqu'au 4 ou le 9 juin, pendant laquelle période il a engagé des attelages pour la société et a surveillé le transport, aidé de son commis Jones, préposé aux expéditions et nommé par le gouvernement. L'officier général commandant donna alors instruction à Bell de se démettre de sa position de sous-officier préposé au transport ou de sa position en sa qualité d'entrepreneur ; il dit qu'il s'est démis de cette dernière en se retirant de la société. Jno. L. Lewis envoya alors C. H. Fox de Winnipeg pour prendre charge du transport. Bell jure qu'il n'a jamais reçu une cent, directement ou indirectement, de ce contrat ; cependant il a été payé par la Compagnie de la Baie-d'Hudson, pour neuf attelages, à $10 par jour, du 1er au 21 mai, faisant un total de $2,150 (*voir* état n° 4 du 6 juillet), les sommes respectives pour chaque attelage étant acquittées par W. R. Bell. La paye pour les attelages fournis par la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle a été acquittée par H. J. Eberts, secrétaire-trésorier de la compagnie.

Le fait que Bell a donné instruction à des hommes de ne pas louer des attelages à moins de $7 par jour, en y ajoutant $1 pour eux-mêmes, indique qu'il avait intérêt à tenir les prix élevés (*voir* son témoignage). Si Bell pouvait engager des attelages à $4.50 par jour pour Bell, Lewis et Cie, et si W. R. Jones pouvait entreprendre le transport de Saskatchewan-Landing à Battleford pour $70 la tonne, il paraît étrange que ces deux fonctionnaires salariés du gouvernement n'aient pas donné le bénéfice au département. Pour ce qui est des rapports que Bell avait personnellement avec le contrat du foin, *voir* articles nos 27 et 28.

3° Le transport d'après le système de tant de la tonne ne coûtait pas meilleur marché au gouvernement que le transport fait par les attelages engagés à la journée. *Voir* calculs, articles 20 et 29.

4° Les prix de tous les attelages auraient dû être réduits après les télégrammes que S. L. Bedson envoyait à Bell le 8 avril, y compris ceux qui accompagnaient l'officier général commandant, tout en accordant un temps suffisant pour retourner à Qu'Appelle. Comme les attelages allaient et venaient constamment de l'endroit où se trouvaient les troupes, ceci aurait dû être fait sans inconvénient, si le major Bell l'eût voulu.

5° L'on considère que Jno. L. Lewis est un témoin bien important, mais la commission n'a pu avoir son témoignage. M. Lewis demeure à Lachine, province de Québec, il est le directeur gérant de la Compagnie de Houille du Canada, Winnipeg, où il a demeuré plusieurs mois pendant l'été dernier ; mais comme il est aux États-Unis depuis plusieurs semaines, il est en dehors du contrôle de la commission.

Un de ses amis a fait comprendre qu'il sera prêt à se rendre devant la commission à Ottawa, si c'est nécessaire, ses affaires l'empêchant en ce moment de retourner à Winnipeg. La commission est d'avis que la preuve n'est pas complète sans le

témoignage de M. Lewis ; par conséquent l'on recommande respectueusement à l'examen de l'honorable ministre le fait qu'il peut être préférable de ne pas considérer ce rapport comme final.

6° En présentant ce rapport, la commission déclarera de nouveau que le service était exceptionnel, et que l'on devrait donner l'interprétation la plus favorable à toutes les transactions.

W. H. JACKSON, lt.-col., A.A.G.,
Président.

W. H. FORREST, lt.-col.,
Commissaire.

A. PEEBLES, lt.-col.,
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

WINNIPEG, 16 octobre 1885.

Au colonel JACKSON et au colonel FORREST,
Winnipeg.

J'adresse cette communication à vous deux, messieurs, et non à la commission en général, nommée pour s'enquérir des irrégularités du service du transport, car les accusations que je porte rejailliront sur le colonel Whitehead, et il serait inconvenant et malséant qu'il siégea en jugement sur les accusations portées contre lui, et je crois que ce monsieur reconnaîtra ce fait lui-même.

Si l'enquête a lieu je me propose d'examiner le colonel Whitehead même comme témoin, si l'on accorde ce privilège et si l'on me permet d'avoir un avocat à l'enquête dans ce but.

Si la commission fait venir les témoins que je nomme, je puis prouver les faits suivants :

In re : contrat de Saskatchewan-Landing à Battleford :

1° Le colonel Whitehead a conseillé par télégramme au général Laurie de donner ce contrat à John Stewart.

2° Le major Bell, officier préposé au transport, n'a pas voulu permettre à Stewart d'exécuter ce contrat.

3° Le major Bell a envoyé un nommé Jones, premier commis du bureau du transport à Qu'Appelle, pour prendre charge du contrat de Saskatchewan-Landing.

4° Le dit Jones a pris des connaissements de la maison Bell et Lewis, pour environ 90 tonnes de fret.

5° Que le plus grand nombre des attelages ont été engagés par le major Bell et d'autres officiers préposés au transport à Qu'Appelle, et expédiés à Swift-Current pour ce contrat.

6° Vers le 4 juin un capitaine Howard s'est arrangé avec le colonel Whitehead pour continuer le susdit contrat, et un jour ou deux après Howard est allé à Saskatchewan-Landing et a pris charge du contrat des mains de Jones, et a fait des reçus ou des connaissements en son propre nom.

7° Entre le 22 mai et le 5 juin (*voir* le *Times* de Winnipeg) on a demandé des soumissions pour le transport des marchandises à partir de cet endroit et d'autres, et les dites soumissions devaient être produites le 5 juin.

8° En dépit de cette annonce demandant des soumissions qui devaient être produites le 5 juin, ce contrat a été passé privément entre les dits Howard et Whitehead, dans la soirée du 4 juin, sans que l'on s'occupât des commissions ou de toute concurrence.

9° Le colonel Whitehead a envoyé le 9 juin, à John Stewart, un télégramme conçu en ces mots, ou comportant le sens suivant :

" Votre contrat de transport passé avec le général Laurie, au nom du gouverne-
" ment, est par le présent résilié. Le ministre décidera qui aura le transport."

10° On n'a pas permis à John Stewart de continuer le transport après cette date, mais le capitaine Howard a continué de le faire à partir de Saskatchewan-Landing, et l'on permit à Bell et Lewis d'en faire autant de Qu'Appelle.

11° Le colonel Whitehead a donné un contrat à un de ses amis personnels pour 20 têtes de bétail, sans soumission et à perte pour le gouvernement.

12° Le colonel Whitehead a permis que Bell et Lewis fussent payés pour leur contrat de Qu'Appelle à un prix de 150 pour 100 trop élevé, et il s'est rendu coupable de mauvaise conduite ou de négligence en permettant que ceci eut lieu.

13° Le major Bell sus-mentionné faisait partie de la société commerciale de Bell et Lewis, entrepreneurs de transport, et le dit Bell a admis ce fait au général Middleton à Régina ; et le col. Whitehead, sachant que ce monsieur occupait la double position d'officier préposé au transport et celle d'entrepreneur, a injustement payé la réclamation que cette société a présentée au gouvernement.

Contrat de Qu'Appelle et de la Traverse de Clarke.

14° Le dit major Bell, officier en chef proposé au transport à Qu'Appelle, faisait partie des entrepreneurs de transport Bell et Lewis.

15° Le dit Bell en personne a surveillé ces travaux pendant un certain temps, en son propre nom et au nom de Lewis, alors que ni Lewis ni d'autre personne représentant la société ne se trouvait là.

16° Le dit Bell a engagé des attelages pour ce contrat et il les a chargés de foin pourri, sachant alors que les attelages ne pouvaient pas s'en servir.

17° Le dit Bell, pendant qu'il était préposé au transport, a passé un contrat écrit avec le dit John Stewart, pour partager les profits de ces contrats.

18° Le dit Bell a signé un autre document écrit, dans lequel il déclare avoir jeté les bases d'une bonne affaire pour les deux, voulant dire par là qu'ils pourraient faire beaucoup d'argent avec le gouvernement.

19° Le dit Bell a essayé de faire rompre le contrat que Stewart avait à partir de la Mâchoire-d'Orignal, dans le but d'en bénéficier personnellement, comme il l'avait fait à Saskatchewan-Landing, et dans ce but il fit faire les reçus ou les connaissements au nom de Bell et Lewis. Ceci fut fait avant qu'il écrivit le mémoire sus-mentionné.

20° Lewis, de Bell et Lewis, est un nommé John L. Lewis, et non l'associé Lewis, de la maison Bell, Lewis, Yates et Walsh, marchands de houille à Winnipeg, que l'on croyait être les entrepreneurs, quoique ce John L. Lewis fut employé de la dite maison.

21° Le dit Bell a prétendu que Bell, Lewis, Yates et Walsh étaient les entrepreneurs, sous le nom de Bell, Lewis et Cie, ce qui était faux ; le dit major Bell et le dit John L. Lewis étaient les entrepreneurs de transport.

22° La dite maison de Bell, Lewis, Yates et Walsh, n'a touché à aucun des profits de ce contrat, et il n'y a rien dans les livres de la société qui s'y rapporte.

23° Des attelages partant de Qu'Appelle pour la Traverse de Clarke furent chargés de nouveau à Humboldt.

24° Il y a plusieurs irrégularités dans le paiement d'un bon nombre d'attelages.

25° Le dit major Bell avait un intérêt secret dans les profits de plusieurs attelages que le gouvernement employait.

26° Tandis que les gages de plusieurs attelages étaient réduits, on a continué de payer les anciens prix à ceux qui appartenaient à la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle, dont le dit major Bell était le gérant.

27° Le dit major Bell et les employés du gouvernement sous ses ordres, ont acheté du foin, à Qu'Appelle, à $12.00 la tonne, pour lequel on faisait frauduleusement payer au gouvernement $20 la tonne. L'on ne mesurait le foin qu'avec la mesure en ruban, et le mesurage et le poids n'ont jamais été vérifiés en aucune manière.

28° De grandes quantités de foin pressé ont été achetées sur la ligne du C. C. P., à environ $15 la tonne, et l'on a frauduleusement fait payer $22 la tonne au gouvernement, et le dit Bell est responsable de ces fraudes.

29° Si j'avais le privilège d'examiner d'autres comptes de transport, je pourrais, je crois, prouver plusieurs autres irrégularités.

Il y a aux stations de Qu'Appelle, de la Mâchoire-d'Orignal et de Swift-Current, et à d'autres endroits, plusieurs télégrammes importants que l'on devrait obtenir immédiatement, vu que le temps pendant lequel ils doivent être conservés va bientôt expirer.

J'ai porté les susdites accusations dans l'intérêt du gouvernement, au préjudice duquel ces fraudes ont été commises, et si l'on fait venir les témoins dont je vous donnerai les noms, sur demande, et si l'on produit aussi certains documents, je puis établir la vérité de mes accusations.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très dévoué,

JAMES ANDERSON.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

MERCREDI, 21 octobre 1885.

Le major JAS. M. WALSH est appelé—

Par le colonel Jackson :

Q Nous vous avons fait venir ici pour obtenir de vous certaines informations relativement au transport des approvisionnements en rapport avec les troupes expéditionnaires du Nord-Ouest, et nous désirons avoir votre déposition sous serment ?

R. Très bien, monsieur.

Le témoin est assermenté.

Le col. Jackson,—Pouvez-vous nous dire de qui se compose la maison de Bell, Lewis et Cie ?

R. De A. F. Bell, de Buffalo, George L Lewis, de Buffalo, H. E. Yates, de Rochester; c'est-à-dire la maison Bell, Lewis et Yates.

Q. Alors il y avait la maison Bell, Lewis et Cie qui avait un contrat avec le gouvernement pour le transport des approvisionnements; savez-vous de qui se composait cette société ?

R. Non, monsieur.

Q. N'êtes-vous pas associé d'une de ces compagnies ?

R. Je suis un des membres de la maison Bell, Lewis, Yates et Walsh.

Q. Il y a un Lewis de Montréal qui a des intérêts dans cette société ?

R. C'est-à-dire John L. Lewis, de Montréal, Lewis de Buffalo, Yates, de Rochester, et moi-même.

Q. Vous ne savez pas de qui se compose la société Bell et Lewis ?

R. Non, à moins que ce ne soit notre compagnie. Nous ne sommes pas connus sous le nom de cette compagnie.

Q. Y aviez-vous des intérêts ?

R. Si c'est un contrat de notre compagnie j'y ai des intérêts ; mais M. Lewis, le président, n'a pas fait de rapport, et conséquemment je ne sais rien sur ce sujet, jusqu'ici.

Q. Qui a signé le contrat, savez-vous cela ?

R. Je ne sais pas cela, c'est une chose dont j'ai peu parlé à M. Lewis ; ces affaires viennent généralement aux assemblées de nos directeurs, où elles sont toutes réglées ; et c'est une affaire dont il s'est occupé et je n'ai pas fait de recherches à ce sujet, pas plus qu'au sujet des travaux qui ont été faits, et j'ai supposé que c'est notre compagnie qui les a accomplis.

Q. Connaissez-vous W. R. Bell ?

R. Oui, mais je ne sais s'il avait des intérêts dans cette affaire. Si c'étaient les affaires de notre compagnie W. R. Bell ne pouvaient pas y avoir d'intérêt.

Q. Vous y mettez un " si " ?

R. Je ne sais pas positivement si c'était notre compagnie; notre bureau a payé les conducteurs d'attelages; je crois que c'était notre compagnie.

Q. Vous ne savez pas qui y était intéressé ?
R. Non.
Q. Quand vous attendez-vous à le savoir ?
R. A notre assemblée annuelle.
Q. Quand aura-t-elle lieu ?
R. Elle n'aura pas lieu avant l'hiver ; nous le saurons à notre prochaine assemblée annuelle ; pas avant.
Q. N'êtes-vous jamais allé sur une partie des routes pendant la campagne ?
R. Oui, sur quelques-unes.
Q. Par affaire en rapport avec le transport ?
R. Non.
Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet de tout autre contrat en rapport au transport ?
R. Non, monsieur.
Q. Si W. R. Bell était un associé de la maison, quelle serait sa part ; le savez vous ?
R. Je ne le sais pas ; je ne pourrais pas dire du tout à combien se montent ses intérêts. Je ne pourrais pas en avoir la moindre idée.
Q. Avez-vous entendu parler de ce contrat lorsque vous êtes allé à Qu'Appelle au commencement de la saison ?
R. Non, monsieur ; le contrat dans lequel notre compagnie est intéressée, où dans lequel M. Lewis de notre compagnie est intéressé, a été passé subséquemment à ma visite à Qu'Appelle ; c'est après que je fusse parti pour l'est ; la première fois que j'en ai entendu parler ce fut à Ottawa.
Q. Examiniez-vous le terrain pour voir si vous pouviez la favoriser ?
R. Non, monsieur ; j'étais là pour une toute autre mission.
Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet des contrats de foin ?
R. Non, monsieur.
Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet du contrat de John Stewart ?
R. Je ne connais rien à ce sujet, que des rumeurs.
Q. Vous ne connaissez rien de plus que cela à ce sujet ?
R. Non, je ne connais rien de plus que ce que j'ai entendu dire en ville ; je ne connais rien moi-même.
Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet de tout autre contrat ?
R. Non.

Interrogé par le lt.-col. Forrest :

Q. Vous avez déjà répondu que vous êtes membre de la maison Bell, Lewis, Yates et Walsh ?
R. Oui.
Q. Quels sont les noms des associés de cette maison ?
R. M. A. F. Bell, George L. Lewis, c'est-à-dire un des Lewis, et l'autre est John L. Lewis.
Q. John L. Lewis est aussi membre de votre compagnie ?
R. Oui, il y a deux Lewis dans la maison.
Q. Votre société n'est pas connue sous le nom de Bell, Lewis et Cie ?
R. Non.
Q. Les comptes de transport connus sous le nom de Bell, Lewis et Cie étaient-ils tenus dans les livres de Bell, Lewis, Yates et Cie ?
R. Les comptes passaient par notre bureau, mais ils n'étaient pas entrés dans les livres de notre compagnie de houille, mais ils passaient par nos bureaux.
Q. Quand avez-vous entendu dire la première fois que M. Lewis, votre gérant à Winnipeg, avait pris un contrat ?
R. Je crois pouvoir vous dire l'époque à quelques jours près (le témoin consulte un petit mémoire). C'était dans les environs du 25 juin, vers le 25 juin.
Q. Vous réclamez des intérêts dans ce contrat ?
R. Oui, monsieur.

Q. Vous, ou quelqu'un des associés de votre maison, avez reçu déjà votre part ?

R. Non, monsieur. C'est-à-dire qu'à part M. Lewis je ne crois qu'ils l'aient reçue. S'ils l'ont reçue, je n'en connais absolument rien.

Q. Vous savez que le major Bell et John L. Lewis ont déclaré que les entrepreneurs était votre société ?

R. Oui, on me l'a dit.

Q. Que la maison Bell, Lewis, Yates et Cie était la maison Bell, Lewis et Cie ?

R. M. Lewis a dit que c'était un contrat de Bell, Lewis, Yates et Walsh.

Q. Est-ce que John L. Lewis vous a averti de l'obtention de ce contrat vers le 25 juin ?

R. Non.

Q. Est-ce que John L. Lewis a été payé pour tout le contrat depuis ?

R. Je ne sais pas.

Q. Vous n'avez pas entendu dire qu'ils avaient touché à tous leurs fonds ?

R. Non.

Q. S'il a été payé, a-t-il eu amplement le temps de partager les profits entre le associés, s'il a eu le désir de le faire ?

R. Les profits ne seraient pas partagés ; ils seraient simplement portés aux profits de la maison, et à l'assemblée annuelle nous apprendrions ce qu'ils sont.

Q. S'il avait eu l'intention de partager il vous l'aurait dit ?

R. Il pourrait se faire que non ; ce ne serait pas un partage ; les profits iraient simplement au crédit de la compagnie, et à l'assemblée annuelle nous nous occuperions de l'affaire.

Q. Croyez-vous qu'il garderait cette information pour lui jusqu'à l'assemblée annuelle, et qu'il ne vous laisserait pas savoir s'il y avait eu perte ou un joli profit ? Il est probable qu'il vous l'aurait dit s'il avait eu l'intention de vous en donner une part ?

R. Je crois que nous en aurons une part. Je le crois, en tant que j'y suis intéressé.

Par le col. Jackson :

Q. Lorsque vous dites une part, qu'entendez-vous ?

R. Je crois que, si ce contrat appartient à notre compagnie, j'y aurai une part ; il n'y a pas de doute sur ce point.

Q. Croyez-vous qu'il y ait d'autres personnes intéressées dans cette affaire ?

R. Je ne le sais pas.

Q. Bell, Lewis et Cie ne peuvent être votre compagnie ?

R. Bell, Lewis et Cie ne sont pas notre compagnie, mais le contrat, si je comprends, appartient à notre compagnie.

Q. A-t-il été accordé à votre compagnie ?

R. Non ; mais M. Lewis est le gérant de notre compagnie, et fonctionnaire salarié, et comme tel il aura à en rendre compte.

Par le col. Whitehead :

Q. A-t-il le pouvoir d'agir au nom de votre compagnie et de passer des contrats pour votre maison ?

R. Oui.

Q. Et il devra rendre compte des profits et pertes ?

R. Oui.

Par le col. Forrest :

Q. L'on me dit que M. Lewis a déclaré que ce contrat était en dehors de votre compagnie et que vous n'aviez rien à y voir ?

R. Non, ce n'est pas le cas ; M. Lewis a dit qu'il rendrait compte de sa conduite lorsque le temps serait arrivé, au sujet de ce contrat.

Par le col. Jackson :

Q. Y a-t-il quelque chose qui empêche votre M. Lewis, votre gérant, de prendre un contrat en dehors ?

R. Quant à moi, en ma qualité d'associé de la maison, je m'y objecterais sans y avoir ma part d'intérêt. M. Lewis est un fonctionnaire salarié de notre compagnie, et ses services appartiennent à notre compagnie.

Q. Ceci ne l'empêcherait pas de passer un contrat et prendre d'autres associés en dehors du commerce ordinaire de houille ?

R. Il pourrait peut-être, en prenant un autre associé.

Par le col. Whitehead :

Q. En a-t-il le pouvoir, d'après votre contrat ?

R. Non, non pas dans notre commerce ; mais il pourrait avoir droit à un autre commerce, mais si alors ce commerce se fait sous le nom de notre compagnie j'opposerais à ce que notre compagnie courût le risque à moins qu'elle n'eut le bénéfice des profits.

Q. Tout argent que Lewis aurait fait avec une société vous en auriez votre part ?

R. Tout contrat passé sous le nom de notre compagnie ; je ne m'occuperais pas de ce que fut cette société.

Q. Mais s'il prenait un autre associé ?

R. Pourvu que notre compagnie fut l'entrepreneur, je réclamerais notre part.

Par le col. Jackson :

Q. Dans le présent cas, votre compagnie n'était pas l'entrepreneur ?

R. Si notre compagnie ne l'était pas, naturellement nous n'en demanderions pas compte à M. Lewis, notre président ; mais ceci est une question dont notre compagnie aura à s'occuper, que notre compagnie fut partie au contrat ou non, et M. Lewis aura à répondre de tous les profits résultant du contrat. Je ne puis rien vous dire de plus que je ne sais sur ce sujet, et M. Lewis est responsable à notre compagnie de tout ce qu'il a fait.

Q. Et il n'est pas ici ?

R. Non, et le temps n'est pas arrivé pour nous de savoir quels sont les profits.

Par le col. Forrest :

Q. Il est très commode d'avoir deux Bell dans une maison, c'est une coïncidence qui rend quelquefois des services ?

R. Il n'y a qu'un seul Bell dans notre société. Il y a deux Lewis. Naturellement je ne connais rien du major Bell dans ce contrat, je ne connais rien à son sujet et je ne veux pas le reconnaître. En tant que je puis le comprendre, c'est un contrat de notre compagnie, et je vais insister pour que nous ayons les profits qui auraient pu revenir à notre compagnie.

Par le col. Jackson :

Q. Je ne vois que vous puissiez nous en dire davantage ?

R. C'est tout ce que je puis vous dire.

Q. Peut-être que si nous avions un avocat plus habile nous pourrions vous faire parler davantage.

R. Je ne pense pas que vous le pourriez, monsieur. Du commencement à la fin j'ai compris que c'était un contrat appartenant à notre compagnie, et j'ai l'intention d'insister pour que les profits soient partagés, et je ne reconnais personne autre que notre compagnie dans ce contrat.

Q. En examinant votre mémoire relatif au contrat, vous pourriez, peut-être, voir qui a eu le contrat et de qui se composait la compagnie.

R. J'ai été seulement informé dans le temps que notre compagnie avait un contrat pour le transport des approvisionnements, et rien de plus. Puis je repartis pour l'ouest et je constatai que notre compagnie était intéressée au contrat, et, comme je le dis, c'est notre compagnie.

Par le col. Forrest :

Q. Il vaut bien mieux qu'il n'y ait pas plus d'une compagnie d'intéressée dans cette affaire et que vous en ayiez le profit.

R. Oui.

Par le col. Jackson :

Q. Je ne sache qu'il y ait autre chose, à moins que vous ne vouliez nous le dire sans que l'on vous pose des questions ?

R. Si vous n'avez rien autre chose à me demander, colonel, je vais me retirer.

Par le col. Jackson :

Q. Si nous pensons à autre chose, nous vous ferons venir ?

R. Très bien, monsieur.

VENDREDI, 13 novembre 1885.

CHARLES HENRY FOX étant dûment assermenté, dépose comme suit :

Par le col. Jackson :

Q. Où demeurez-vous ?

R. Je suis de la ville de Winnipeg.

Q. Quel est votre état ?

R. Je suis gérant de la Compagnie de Houille du Canada.

Q. Pouvez-vous nous dire quelque chose au sujet d'un contrat pour le transport des approvisionnements, passé entre Bell, Lewis et Cie et le gouvernement ?

R. Le contrat même je ne l'ai jamais vu. Comme employé de la Compagnie de Houille du Canada, j'ai été envoyé à Troy pour surveiller les travaux à cet endroit, je ne sais pas qu'il y eut un contrat pour cette affaire.

Par le lt.-colonel Forrest :

Q. Vous avez donné votre résidence et votre état ?

R. Oui.

Q. Etiez-vous à l'emploi de Bell, Lewis, Yates et Walsh, ou au service de la Compagnie de Houille du Canada, et quels étaient vos devoirs ?

R. Oui, j'ai continuellement été à leur emploi. La compagnie a d'abord été organisée sous le nom de Bell, Lewis, Yates et Walsh, et ensuite légalement constituée sous le nom corporatif de "Compagnie de Houille du Canada," au service de laquelle j'ai toujours été.

Q. Quels étaient les membres de la maison Bell, Lewis, Yates et Walsh ?

R. Bell est F. A. Bell, de Buffalo, John L. Lewis, A. G. Yates et J. M. Walsh.

Q. Où les associés de la maison résident-ils ?

R. J. M. Walsh demeure à Port-Arthur, mais sa résidence est en réalité à Brockville ; J. L Lewis à Montréal ; F. A. Bell et G. N. Lewis à Buffalo, et A. G. Yates à Rochester.

Q. Y a-t-il deux Lewis ?

R. Oui, il a deux Lewis. Un seul apparaissait dans le nom de Bell, Lewis, Yates et Walsh.

Q. Est-ce que John L. Lewis est aussi associé ?

R. Oui, et il est président de la Compagnie de Houille du Canada. Ils sont tous deux porteurs d'actions de la compagnie incorporée.

Q. Est-ce que cette compagnie existe aux Etats-Unis, sous quel nom ?

R. Elle n'a pas d'affaires aux Etats-Unis.

Q. Est-ce que Walsh fait partie de cette maison et de la maison américaine ?

R. Non.

Q. Est-ce que la maison au service de laquelle vous êtes n'a jamais passé de contrat au nom de Bell, Lewis et Cie, avec le gouvernement ?

R. Non que je sache.

Q Avez-vous connaissance d'un contrat que Bell, Lewis, Yates et Walsh ont eu au sujet des affaires du transport au Nord-Ouest ?

R. Non.

Q. Ou que Bell et Lewis, ou que Bell, Lewis et Cie ont eu ?

R. Je n'en connais pas. J'ai entendu parler d'un contrat, mais je ne l'ai jamais vu.

Q. Donnez-vous des états, rapports ou feuilles de balance périodiques aux différents associés de la maison.

R. Oui, une feuille de balance mensuelle a été envoyée au président et à la maison des Etats-Unis.

Q. Dans ces états était-il mention du service de transport du gouvernement au Nord-Ouest ?

R. Non, il n'y a pas d'entrées à ce sujet, que je sache.

Q. Combien a-t-il été payé, par chèque ou autrement, au major Bell, au compte de Bell, Lewis, Yates et Walsh, c'est-à dire depuis le 1er avril 1885, et pourquoi, et veuillez produire vos chèques et indiquer vos entrées dans les livres ?

R. Pour des attelages. A Troy je lui ai payé $1,000 à compte. Il y avait une balance de $4.82 qui a été payée à Winnipeg depuis.

Q. Est-ce pour du transport ou pour des attelages ?

R. C'est pour des attelages. 19 attelages à quatre piastres et demie par jour. J'ai payé pour 19 ou 20 attelages à quatre piastres et demie par jour, s'élevant en tout à $1,482.

Q. Avez-vous reçu des fonds pour le compte des affaires du transport au Nord-Ouest ? Produisez ce compte, et si vous avez des mémoires privés produisez-les aussi.

R. Personnellement je n'ai aucun compte des deniers payés par le gouvernement à la compagnie, parce que je me trouvais à Troy. Je n'ai pas connaissance qu'il en ait été payé.

Q. Y a-t-il une balance due de la part de votre maison à Bell, Lewis et compagnie. S'il en est ainsi, pourquoi cette balance leur est-elle due, de la part du gouvernement ?

R. Bell, Lewis et Cie est simplement une abréviation de Bell, Lewis, Yates et Walsh, c'est sous ce nom que la compagnie est communément appelée. Par exemple les gens du téléphone nous appellent aussi Bell, Lewis et Cie, abrégeant le nom. C'est une seule et même compagnie.

Q. Y a-t-il contestation entre John L. Lewis et les associés de la maison Bell, Lewis, Yates et Walsh, relativement aux profits résultant des affaires du transport au Nord-Ouest ? Est-ce que Lewis n'a jamais retiré des fonds de la maison, à même cette source, et s'il en est ainsi, produisez les chèques des sommes payées lorsqu'il est parti pour Montréal ?

R. Non, il a pu le faire ; je ne sais pas s'il l'a fait ou non.

Q. Vous savez s'il a retiré un montant considérable ?

R. Je ne le sais pas. Il y a des sommes considérables retirées par M. Lewis et remises à Bell, Lewis, Yates et Walsh, à Buffalo.

Q. Est-ce que le dit John L Lewis n'a jamais donné d'état indiquant la manière dont il a disposé des deniers qu'il avait retirés ?

R. Non.

Q. John L. Lewis a-t-il l'habitude de prendre, au moyen de chèques, dans les fonds de votre maison, des sommes considérables sans en rendre compte ?

R. Ceci passerait par les livres.

Q. Savez-vous que Bell et Lewis ou Bell, Lewis et Cie étaient une maison différente dans le but d'exécuter un contrat du gouvernement ? Dites tout ce que vous savez sur ce sujet ?

R. Bell, Lewis, Yates et Walsh et la Compagnie de Houille du Canada sont une seule et même compagnie.

Q. Savez-vous si le major Bell ou John L. Lewis n'a jamais reçu du gouvernement, par l'entremise de votre maison, une somme quelconque d'argent dont on n'a pas rendu compte à votre compagnie ?

R. J'étais absent à l'époque où cette somme a été payée, si elle a été payée.

Q. Avez-vous connaissance d'une correspondance quelconque échangée avec les associés de votre maison, ou est-ce votre habitude de faire part aux membres de votre compagnie d'une affaire importante ?

R. Non.

Q. Est-ce que la maison, ou un des associés, a fait part de quelque chose au sujet de transporter des marchandises ?

R. Je n'ai pas vu la correspondance. J'ai entendu dire qu'on les avait consultés.

Q. Avez-vous eu une entrevue ou une conversation avec le major Walsh, et, s'il en est ainsi, dites ce qui s'est passé ?

R. Oui. Je n'avais pas vu le major Walsh pendant le temps qui s'est écoulé entre mon départ pour Troy et le mois que je suis revenu. Il m'a demandé quels étaient mes devoirs à Troy. Je lui ai dit que j'avais engagé des attelages pour le transport des approvisionnements, et que je les avais payés à leur retour.

Q. Le major Walsh ou tout autre associé de la maison n'a-t-il jamais trouvé à redire au sujet de vos livres, états ou rapports relativement au contrat de transport passé avec le gouvernement. S'il en est ainsi, quelle plainte a-t-on faite, et quelle réponse avez-vous donnée ?

R. Le major Walsh est le seul associé de la maison que j'ai vu depuis deux ans, et il n'a fait aucune objection.

Q. Dites comment il se fait que vous êtes allé à l'ouest au sujet de cette affaire de transport, et en vertu de quelle autorité, et qu'avez-vous fait pendant que vous y étiez ?

R. Je suis allé à Troy sur l'ordre du président de la compagnie au service de laquelle je suis, avec instruction d'engager des attelages à quatre piastres et demie par jour et de transporter les approvisionnements que pourrait offrir l'officier préposé aux approvisionnements, à la Traverse de Clarke ; de préparer un connaissement valable pour les marchandises qui devraient être reçues à leur destination, et de payer ces attelages à leur retour avec les fonds que m'enverraient de temps à autres M. Lewis, de Winnipeg. Je partis de Winnipeg le 4 juin.

Q. Avez-vous eu un passage gratuit lorsque vous êtes allé à l'ouest et lorsque vous en êtes revenu ?

R. Non, j'ai payé mon passage dans les deux cas.

Q. Donnez la date de votre premier voyage à l'ouest, et où êtes-vous allé et qu'avez vous fait ?

R. Je suis allé à Troy pour exécuter les ordres dont j'ai précédemment parlé. Je n'ai jamais été à la Mâchoire-d'Orignal.

Q. Lorsque vous êtes allé à l'ouest, avez-vous vu le major Bell pendant ce premier voyage, et où, et que s'est-il passé entre vous ?

R. J'ai vu le major Bell à Troy pendant la plus grande partie du temps que je m'y suis trouvé, mais j'ai eu peu de rapport avec lui, et lorsque j'en ai eu ce fut au sujet d'une divergence d'opinion qui existait entre lui et moi relativement à la quantité d'aliments et de fourrage requise pour les conducteurs d'attelages et les chevaux.

Q. Dites aussi là où vous êtes allé ensuite ?

R. J'ai parcouru la route jusqu'à la Traverse de Clarke.

Q. Dites aussi là où vous êtes allé ensuite, quelles étaient vos affaires, et la date à laquelle vous avez pris charge du contrat de transport de Bell, Lewis et Cie, à Qu'Appelle ?

R. La première affaire que j'ai faite fut le 6 juin. Après cela je me rendis à la Traverse de Clarke et je suis revenu.

Q. Donnez la date à laquelle le premier voyage partit de Qu'Appelle pour la Traverse de Clarke, au compte de Bell, Lewis et Cie ?

R. Je crois que le premier détachement partit le 22 mai. Je me rappelle que le premier connaissement signé par l'officier préposé au transport à Troy, portait la date du 22 mai. Je me rappelle l'avoir payé lorsqu'il a été rapporté.

Q. Quelqu'un surveillait ces affaires de transport au nom de Bell, Lewis et Cie avant votre arrivée à Qu'Appelle, et si oui, quelle était cette personne ?

R. Je crois qu'il y avait quelqu'un, mais je ne sais pas qui j'ai remplacé. L'on m'a dit qu'un M. Jones y avait quelque chose à faire. Je suis entré dans le bureau qu'il occupait et il est entré au service de quelques entrepreneurs à un endroit plus éloigné sur la ligne. Je n'ai jamais rencontré cet homme personnellement, mais on m'a dit qu'il y était.

Q. Est-ce qu'en réalité le major Bell ne surveillait pas le contrat de Bell, Lewis et Cie avant votre arrivée à Qu'Appelle ?

R. Non, que je sache.

Q Qui engageait les attelages avant votre arrivée à Qu'Appelle ?

R. L'on m'a dit que c'était M. Jones.

Q. Qui vous a donné les renseignements sur les travaux, les sommes à payer et le temps des attelages lorsque vous êtes arrivé à Qu'Appelle ?

R Tous les attelages étaient engagés pour faire le voyage en 18 jours, à quatre piastres et demie par jour, ce qui ferait quatre-vingt-une piastres. Ceci m'a été expliqué par M. Lewis avant mon départ de Winnipeg. Il m'a dit qu'un bon nombre d'attelages étaient déjà partis, de sorte que j'avais à payer $81 chaque attelage à leur retour. Si je comprends, mon prédécesseur, ce M. Jones, m'a laissé une liste des noms de ces attelages, et sur ces mémoires j'ai payé les attelages qui revenaient.

Q. Combien y avait-il d'attelages d'engagés pour Bell, Lewis et Cie avant votre arrivée à cet endroit, et qui les a engagés ?

R. Je ne puis en donner le nombre exact. Je dirais plus de 100. A peu près 100. Je crois comprendre que c'est ce M. Jones qui les a engagés. Je ne puis jurer positivement.

Q. De qui avez-vous reçu les rations pour les attelages dont vous aviez été chargé à Qu'Appelle, et pouvez-vous donner la quantité que vous avez eue ?

R. Les rations ont été données par le magasinier du département du transport, en d'autres mots, le magasinier du major Bell, et la quantité a été calculée d'après les listes de rations du gouvernement, tant de livres d'avoine et de foin par jour. Ces rations n'ont pas été payées par moi.

Q. Combien de fois a-t-on eu de rations au delà de Qu'Appelle ? A quel poste les a-t-on eues.

R. Partout où il avait un stock de provisions. Les attelages qui touchaient aux rations recevaient de l'avoine suffisamment pour les mener jusqu'à Humboldt, et du foin jusqu'au fort Qu'Appelle, où ils devaient recevoir suffisamment de foin pour les conduire jusqu'au poste suivant, où se trouvait un officier préposé aux approvisionnements, une fois parties de Humboldt.

Q Avez-vous donné ordre d'avoir de nouveaux approvisionnements à ces postes respectifs ?

R. Ils ont eu des rations de l'officier préposé aux approvisionnements à Humboldt et à la Traverse de Clarke. Les ordres n'étaient pas signés par moi ; ils étaient signés par l'homme qui avait charge du convoi.

Q. Pouvez-vous dire le nombre d'attelages qui ont été engagés et le nombre de jours, après votre arrivée à cet endroit ?

R Il était convenu que le voyage devait se faire en 18 jours. Il y en a eu beaucoup plus d'engagés pendant que j'étais là. Je sais que la plus grande partie des attelages ont fait un voyage, le plus grand nombre ou la moitié n'ont fait qu'un voyage, et l'autre moitié pas plus que deux. Ils ont tous fait le voyage en 17 ou 20 jours, ordinairement en 18 jours à peu près.

Q. N'avez-vous jamais eu d'instructions du major Bell relativement au contrat pour le transport des provisions à la Traverse de Clarke ou ailleurs ?

R. Non, je n'en ai pas eu, sauf au sujet d'affaires de peu d'importance relatives à la fourniture du fourrage et des provisions.

Q. Pouvez-vous produire des lettres, documents ou états indiquant le montant des fonds reçus et ce que l'on en a fait ?

R. Non, je ne le pourrais pas.

Q. Les fonds reçus du gouvernement pour le transport ?

R. J'étais à Troy tout le temps et je ne connais rien à ce sujet.

Q. Quand pensez-vous que M. Lewis sera à Winnipeg ?

R. J'ai vu d'après une de ses lettres qu'il serait à Minneapolis samedi.

Q. Connaissez vous un nommé John Wood, qui était au service du gouvernement pour veiller aux approvisionnements ?

R. Il était à mon service en qualité de chef préposé aux chariots.

Q. Wood a-t-il pris charge d'attelages ?

R. Il avait charge de deux convois.

Q. Combien d'attelages ?

R. Il y avait près de 100 attelages dans un convoi, et 50 ou 60 dans l'autre. 50 ou 60, je crois.

Q. Savez-vous si ces attelages ont été chargés de nouveau à Humboldt, et avez-vous demandé le plein prix pour tout le voyage. Ont-ils chargé de nouveau à Humboldt, et se sont-ils fait payer pour tout le trajet ?

R. L'on m'a dit que, pour différentes raisons, trois ou quatre, et probablement six voyages ont été laissés à Humboldt, et la pesanteur de ces charges a été déduite du connaissement primitif de tout le convoi. J'ai télégraphié à Wood, à Humboldt, d'engager de nouveau des attelages allant au sud, à Humboldt, et de les charger des effets que plusieurs avaient laissés là et de les expédier, ou, plutôt, de les expédier avec le convoi allant au nord jusqu'à la Traverse de Clarke. sachant que si ces marchandises n'étaient pas rendues à leur destination, la compagnie que je représentais ne recevrait rien pour les avoir transportées de Troy à Humboldt.

Q. Bell, Lewis et Cie ont-ils payé quelque chose à John Wood, et si oui, combien ?

R. Lewis lui a payé un salaire de trois piastres et demie par jour, et nous l'avons aussi payé pour son cheval, une piastre et demie, je crois, faisant environ cinq piastres par jour ; et il fournissait son propre cheval. Cinq piastres par jour pour lui, son cheval et sa barouche.

Par le lt.-col. Jackson :

Q, Connaissez-vous quelque chose d'un livre particulier dans lequel Lewis tenait ces comptes ?

R. J'étais absent de la ville dans le temps.

Q. Connaissez-vous quelque chose d'un chèque pour une somme considérable, donné au major Bell par Bell, Lewis et Cie ?

R. Je n'en connais rien, sauf ce que je lui ai payé à Troy.

Q. Connaissez-vous le colonel Whitehead personnellement ?

R. Je l'ai rencontré une fois à mon retour de Troy, dans ce bureau ici. J'ai été envoyé ici une fois par M. Lewis

Q. N'avez-vous jamais eu une conversation avec lui au sujet de transport ?

R. Non, aucune.

Q. Combien de jours avez-vous pris pour exécuter ce contrat et combien d'attelages avez-vous employés ? (Le témoin promet de produire les livres et les chèques à 3 p.m. le même jour, parce qu'il ne peut répondre à cette question sans les consulter.)

Q. Le major Bell s'est-il montré disposé à favoriser le convoi dont vous aviez la charge ?

R. J'ai cru que c'était le contraire. J'ai cru qu'il était trop serré en matières de provisions. La seule convention que j'ai eue avec lui était au sujet des aliments et du fourrage.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

28 novembre 1885.

C. H. Fox est assermenté :

Par le lt.-col. Jackson :

Q. Quelle est votre occupation, M. Fox, et où demeurez-vous ?

R. Je suis gérant comptable de la Compagnie de Houille du Canada.

Q. Donnez une description du livre dans lequel les comptes de transport du gouvernement étaient tenus par J. L. Lewis, et dites quelles sommes d'argent y sont indiquées ?

R. C'est un livre d'environ 16 x 6 pouces, d'une centaine de pages, comme un livre de mémoire, nom que l'on pourrait y donner.

Q. Quelle espèce de couverture avait-il ?

R. Une couverture en carton d'une couleur grisâtre, je crois.

Q. Comment les feuilles sont-elles réglées ?

R. Comme un journal, un côté réglé pour la date et l'autre pour les piastres et cents.

Q. Savez-vous quelque chose au sujet des sommes qui ont été inscrites ?

R. Je crois que le montant total est de $90,000, et quelques milliers de piastres—entre quatre-vingt-dix et cent mille piastres.

Q. La balance de ce livre est-elle faite ?

R. Je le crois. On le tient ainsi jusqu'au dernières entrées.

Q. A quelles transactions les entrées se rapportent-elles ?

R. Dans la plupart des cas les entrées se rapportent à un fonds qui m'a été envoyé à Troy.

Q. Bien; et alors, dans les autres cas ?

R. Je me souviens bien de deux autres cas; l'un se rapporte, je crois, à $7,500; les livres de la compagnie indiquent aussi que cette somme a été retirée par M. Lewis personnellement, et sur sa demande portée au débit du compte de la ferme; c'est en réalité un compte privé de M. Lewis, mais il se trouve à passer par nos livres. Il y a aussi une entrée de $40,000 qui est ainsi portée au débit de M. Lewis.

Q. A son compte privé ?

R. C'est en réalité ainsi dans le livre de mémoire, cette somme est portée au compte de la compagnie. Les fonds ont été tirés de la banque de Montréal au moyen d'un chèque.

Q. Je crois que vous avez dit que ces fonds revenaient à la compagnie ?

R. Les reçus du transport ont été mis à la banque au crédit de la Compagnie de Houille, et retirés par M. Lewis; mais les reçus et les chèques de la compagnie se rapportant aux transactions du transport étaient tenus dans un livre de chèques séparé, pour les empêcher de se confondre avec les affaires de la Compagnie de Houille.

Q. Alors quelle autre personne a reçu des chèques ?

R. Ce sont là les deux seules entrées que je me suis rappelé, en examinant les livres, ceci ne fait pas partie des fonds que l'on m'a envoyés à Troy; ou d'autres items peu importants, tels que des télégrammes en rapport au transport.

Q. Vous avez dit l'autre jour, je crois, que vous avez payé $1,000 à Bell pour des attelages, laquelle somme devrait être indiquée ?

R. Il a reçu de moi $1,000 à compte, et un chèque pour $400 et quelques piastres.

Q. Y a-t-il eu d'autre chèque fait sous la signature de Bell ?

R. Non. Je lui ai donné mille piastres à compte, et la balance a été payée d'après mon état.

Q. Qu'entendez-vous par le paiement de ces mille piastres pour des attelages ?

R. C'est la liste des attelages et des noms des conducteurs que nous avons réellement employés, et nous avons payé les fonds pour les attelages sur les travaux.

Q. Avez vous payé à Bell autre chose que pour les attelages ?

R. Ceci est simplement le temps des attelages, à $4.50 par jour.

Q. Pourquoi n'avez-vous pas payé ces conducteurs d'attelages vous-même, comme vous avez fait des autres ?

R. Mes ordres étaient de payer ceux-là seulement. Ils ont été payés par Bell, en sa qualité de gérant de la compagnie.

Q. Croyez vous que c'était en réalité les attelages de la compagnie ?

R. Oui, je le sais.

Q. Bell n'avait-il pas un certain nombre d'attelages à lui, ou loués.

R. J'en connais un certain nombre qu'il a acheté avec les charrettes et qui ont fait un court voyage pour nous, et on les disait être la propriété privée du major Bell.

Q. Ne connaissez-vous rien au sujet des attelages ?

R. Ces attelages n'appartenaient qu'à la Compagnie Agricole, je crois.

Q. A qui appartenaient ces attelages ? (Bordereau de solde produit.)

R. Je ne pourrais le dire; à W. R. Bell, je suppose.

Par le col. Peebles :

Q. Personnellement ?
R. Oui, personnellement.

Par le col. Jackson :

Q. Où est ce livre maintenant, et qui en a la garde ?
R. M. Perdue, de la société Bain, Blanchard et Mulock.
Q. Sont-ce les avocats de M. Lewis ?
R. Oui, de M. Lewis et de la Compagnie de Houille.
Q. Vous leur avez remis ce livre, naturellement ?
R. Oui.
Q. Aviez-vous pouvoir de le faire ?
R. Oui.
Q. Plus dans ce sens que de l'apporter ici ?
R. Oui, je le crois. Comme ce sont les avocats de la couronne, en l'absence des fonctionnaires supérieurs, je reçois d'eux toutes mes instructions.
Q. C'est-à-dire sur les questions légales ?
R. J'ai cru que ceci était une question légale. De fait, je leur ai demandé si j'avais le droit de les produire à une enquête pendant leur absence, et ils m'ont répondu qu'ils en prendraient soin pendant leur absence.
Q. Savez-vous si Bell était partie au contrat ?
R. Non, je ne le sais pas.
Q. Ne l'entendait-on pas ainsi lorsque vous êtes allé le remplacer.
R. L'on m'a fait comprendre qu'il n'y avait rien à faire.
Q. Quand attendez-vous M. Lewis ?
R. D'après ses lettres, d'ici à quelques jours. Si vous le désirez, je vais lui demander, par télégramme, la permission de produire ces livres. Je n'ai pas de doute que j'en aurai la permission, parce que je ne vois rien dans le livre que je ne vous aie dit ici.

Par le col. Forrest :

Q. Avez-vous dit que vous aviez un livre de chèques supplémentaire pour le service du transport ?
R. Oui, j'ai pris un livre de chèques séparé.
Q. Alors, il y avait un livre de chèques séparé ?
R. Oui.

Par le col. Jackson :

Q. Avez-vous l'habitude d'écrire sur les talons des chèques ?
R. Oui ; pour empêcher la confusion nous tenions un livre de chèques séparé. Mes ordres étaient de le faire, et j'ai vu le talon du livre de chèque.
Q. Qu'avait l'intention de faire M. Lewis de ces $40,000 ?
R. Je sais ce que l'on en a fait. Cette somme a d'abord été portée à son crédit dans la maison Bell, Lewis et Yates, à Buffalo, et depuis lors la plus grande partie a été mise dans les affaires de la Compagnie de Houille.
Q. Alors, avez-vous vu si M. Lewis a partagé ces fonds avec des particuliers qui étaient intéressés dans le contrat de transport ?
R. A ma connaissance, il est le seul intéressé.
Q. En tant que vous le savez ?
R. Oui, en tant que je connais les affaires de transport. Je ne puis dire si la compagnie réclamera sa part à sa prochaine assemblée annuelle.
Q. Quand l'assemblée a-t-elle lieu ?
R. Le premier de mai, ordinairement ; c'est la date des assemblées de la compagnie. Elle peut être remise.
Q. Vous avez déclaré, l'autre jour, que vous preniez du fourrage et des rations aux différents postes pour vos attelages ?
R. Oui.

Q. Avez-vous donné un reçu sur les réquisitions ?

R. Les réquisitions étaient faites par celui qui avait charge du convoi.

Q. Vous deviez allouer $10 par tonne, qui devaient être déduites des convois, pour pourvoir à la subsistance des hommes et des attelages ?

R. L'on ne m'a jamais fait connaître les détails du contrat.

Q. Comment les approvisionnements étaient-ils transportés aux différents postes sur l'autre chemin ?

R. Ils s'y trouvaient avant mon arrivée, alors que les attelages du gouvernement travaillaient à la journée.

Q. Avez-vous eu l'occasion de voir de grandes quantités de foin sur la route ?

R. Il n'y en avait presque plus le long de la route ; il y avait une grande quantité de foin à la Traverse de Clarke et une grande quantité d'avoine à Humboldt.

Q. Dans quel état se trouvait le foin à la Traverse de Clarke ?

R. J'oserais dire qu'il était inutile.

Q. A peu près quelle quantité, croyez-vous ?

R. Si je me rappelle bien, le capitaine Hudson m'a dit plusieurs centaines de tonnes.

Q. A-t-il parlé d'en arrêter le transport ?

R. Il m'a donné à entendre que ses instructions étaient d'en disposer.

Q. A-t-il essayé d'empêcher qu'il fut expédié ?

R. Non, que j'aie su. Il aurait pu le faire par le département des approvisionnements. Il ne m'en a pas parlé.

Q. Il est très évident qu'il y avait plus de foin qu'on en avait besoin ?

R. Oui, à cette saison de l'année, le foin serait bien peu nécessaire.

Par le col. Peebles :

Q. Quand était-ce ?

R. Vers la fin de juin.

Par le col. Jackson :

Q. Y a t-il d'autres informations que vous puissiez nous donner au sujet du livre de chèques ?

R. Il y a une entrée que l'on pourrait expliquer ici, vu qu'elle n'est pas expliquée dans le livre. A une certaine date—je l'ai oubliée en ce moment—il est dit " $10,000 remises par le major Bell." Ces dix mille piastres m'ont été remises par lui à Qu'Appelle. Il était alors à Winnipeg, et il a apporté cette somme avec lui sur la demande de M. Lewis, dans le but d'épargner les frais de messagerie, je suppose.

Q. Il vous a simplement apporté cette somme, et il n'y avait rien à faire.

R. Oui ; l'entrée ne l'explique pas. On aurait dû y ajouter une explication.

Q. N'y avait-il pas un chèque dans ce livre porté au débit de Bell pour $23,000 ou $25,000 ?

R. Je ne l'ai pas vu.

Q. N'y avait-il pas un item de ce genre dans le livre de caisse de la compagnie ?

R. Non.

Q. Il n'y a pas de compte contre Bell ?

R. Aucun, à l'exception des attelages de Qu'Appelle et des deux sommes dont j'ai parlé.

13 novembre 1885.

David Elder Adams, étant dûment assermenté, fait la déposition suivante :—

Par le col. Forrest :

Q. Quelle est votre occupation ?

R. Je suis commis et teneur de livres de la Compagnie de Houille du Canada.

Q. Etes-vous au service de Bell, Lewis et Cie et de la Compagnie de Houille du Canada depuis le mois d'avril ?

R. Oui, au service de Bell, Lewis et Cie et de la Compagnie de Houille du Canada.

Q. Quels sont vos devoirs particuliers ?

R. J'ai la charge des livres et la vente de la houille.

Q. Qui sont les associés de la maison ?

R. M. J. L. Lewis, G. H. Lewis, Alex. Yates, le major Walsh et F. A. Bell, de Buffalo.

Q. Les deux Lewis sont-ils associés de la maison ?

R. Je le crois.

Q. Où demeurent les associés de la maison ?

R. Deux, je crois, M. Bell et M. L. Lewis, demeurent à Buffalo; je ne sais pas si M. J. L. Lewis demeure à Winnipeg ou à Lachine; M. Yates à Rochester; et le major Walsh à Port-Arthur ou à Brockville.

Q. Cette maison fait-elle commerce aux Etats-Unis, et sous quel nom ?

R. Les mêmes associés de cette maison ont des affaires aux Etats-Unis, à Buffalo et à Rochester.

Q. M. Walsh est-il associé de cette maison et de la maison américaine ?

R. Je ne crois pas qu'il soit membre de la compagnie américaine.

Q. Est-ce que la maison au service de laquelle vous êtes n'a jamais passé de contrat sous le nom de Bell, Lewis et Cie ?

R. Je n'ai connaissance d'aucun contrat, mais je crois comprendre qu'il y en a eu un.

Q. N'avez-vous jamais eu connaissance d'un contrat qu'auraient eus Bell, Lewis, Yates et Walsh relativement aux affaires de transport au Nord-Ouest ?

R. Je crois savoir qu'il y a eu un contrat passé au nom de Bell, Lewis et Cie. Je ne pourrais pas donner le moindre détail à ce sujet.

Q. Ou Bell et Lewis, ou Bell, Lewis et Cie ?

R. Je ne pourrais donner aucun détail de ce contrat.

Q. Préparez-vous des balances de compte de temps à autre et les envoyez-vous aux différents associés de la maison ?

R. Non aux différents associés. Nous les donnons à M. Lewis lorsqu'il vient ici et il les distribue. Nous lui en donnons une copie, quelquefois deux.

Q. Dans cet état y était-il mention des fonds reçus ou payés au sujet d'affaires de transport avec le gouvernement ?

R. Non, il n'y avait rien. Il n'en était pas fait mention dans ma balance de compte.

Q. Comment cette balance de compte est-elle préparée ?

R. Nous préparons une balance provisoire tous les mois. Je n'en ai pas envoyé à M. Lewis. Les fonds de ce service de transport ne figurent pas dans cette balance provisoire.

Q. Quels fonds, par chèque ou autrement, ont été payés au major Bell, au compte de Bell, Lewis, Yates et Walsh, depuis le 13 avril 1885, et pourquoi ?

R. Je sais qu'on lui a payé des fonds pour des attelages, et il y a eu un autre chèque pour des fonds particuliers à l'occasion de certaines transactions privées de M. Lewis et de M. Bell en rapport avec la ferme Bell. Il a déposé des fonds qui lui ont été remis. Un seul autre chèque a été payé, et c'était pour la balance du compte des attelages. Il ne lui a rien été payé pour le transport. Rien n'est passé par mes livres. Il a déposé des fonds entre les mains de notre compagnie, un chèque de $2,500 ou $3,000, et cette somme est restée à son crédit pendant une couple de mois, et il a eu des fonds une ou deux fois à compte de ce dépôt, et on lui a payé une balance de 5 ou 6 cents piastres lorsque la balance a été faite ; et il a eu un chèque pour mille piastres.

Q. Avez vous reçu des fonds du gouvernement pour les affaires de contrat au Nord-Ouest ?

R. Je n'ai jamais reçu de fonds. Je suis venu ici une fois pour avoir un chèque et on me l'a refusé. On ne voulait payer à personne autre qu'à un associé de la maison.

Q. Pouvez-vous produire des livres ?

R. Oui, j'ai déposé tous les chèques à la banque de Montréal au nom de Bell, Lewis et Cie. Le compte marchait encore sous ce nom. Depuis lors le compte a été mis au nom de la Compagnie de Houille du Canada.

Q. Si vous avez déposé des sommes considérables reçues du gouvernement, apparaissent-elles dans les livres ?

R. Ceci n'est pas passé par mes livres. Ces fonds ont été mis au crédit de la maison à la banque, mais ils n'apparaissent pas dans les livres de la maison.

Q. Y a-t-il une balance due par votre maison à Bell, Lewis et Cie ?

R. Il y a une petite balance due, de 4 ou 6 cents piastres ; je ne me rappelle pas.

Q. Pouvez-vous me dire qui a payé M. George Wood, chef de chariot, dans cet endroit ?

R. Je n'en ai jamais entendu parler.

Q. Y a-t-il une contestation entre J. L. Lewis et les associés de la maison Bell, Lewis, Yats et Walsh au sujet des profits résultant des transactions du Nord-Ouest ?

R. Pas que je sache.

Q. M. Lewis n'a-t-il jamais tiré des fonds de la maison, de cette somme, contre les chèques qui étaient déposés, et produisez les chèques pour démontrer quelle somme il a retirée lorsqu'il est parti pour Montréal, et produisez les chèques ?

R. Il y a eu des fonds qui ont été retirés et envoyés à M. Fox.

Q. Si vous avez des livres qui indiquent comment ces chèques ont été distribués, produisez-les ?

R. Tous les fonds qui ont été envoyés à M. Fox, nous pourrions vous le dire immédiatement.

Q. C'est à quoi nous voulions arriver. J. L. Lewis a-t-il l'habitude de prendre à même les fonds de la maison des sommes considérables sans en rendre compte à la maison ?

R. De prendre les fonds et de les porter à son débit—depuis plus de deux ans il a toujours fait cela. Il a fait des chèques considérables pour 8 ou 10 mille piastres. Je me rappelle qu'il a tiré un chèque pour 8 mille piastres et un autre pour 4 mille à son propre compte.

Q. Savez-vous que Bell et Lewis et Bell, Lewis et Cie étaient une différente maison dans le but de faire une entreprise avec le gouvernement ?

R. M. Lewis m'a dit une fois que le major Bell n'avait absolument aucune relation d'affaire avec lui. Je connais peu de chose à ce sujet.

Q. Savez-vous que le major Bell et John L. Lewis, ou l'un ou l'autre, ont reçu du gouvernement des fonds dont on n'a pas rendu compte à votre maison ou aux associés ?

R. Non ; je ne pense pas qu'une partie quelconque des fonds venus du gouvernement soit passée par le bureau.

Q. Avez vous connaissance qu'il y ait eu une correspondance d'échangée avec les associés de la maison, ou est-ce une règle établie de faire part aux associés de votre maison des contrats importants ?

R. Non, je n'ai jamais eu d'autres relations avec les associés de la maison.

Q. Les associés de la maison ont-il reçu avis d'un contrat passé avec le gouvernement ?

R. S'il en est ainsi, c'est M. Lewis qui leur en a donné lui-même avis.

Q. N'avez-vous jamais eu une entrevue ou une conversation avec le major Walsh au sujet du contrat du gouvernement, et dites ce qui s'est passé entre vous deux ?

R. Je n'en sais absolument rien ; je ne crois pas qu'il m'en ait jamais parlé.

Q. A-t-on jamais trouvé à redire contre vous au sujet de vos livres, états ou rapports relativement au contrat passé avec le major Walsh, et si oui, quelles plaintes ont été proférées par les associés de la maison.

R. Le major Walsh m'a demandé une fois de lui laisser voir le livre de banque et il voulait aussi voir le livre de caisse. Il m'a demandé pourquoi certaines sommes considérables n'étaient pas portées au livre de caisse. Environ 10 ou 15 mille piastres. peut-être 20 mille. Je lui dis que c'étaient des transactions de M. Lewis qu'il n'avait

pas mises dans les livres ; naturellement j'ai répondu ce que l'on m'avait dit et je ne comprenais pas ce que cela voulait dire.

Q. Quand attendez-vous M. Lewis ici ?

R. J'ai entendu dire que M. Lewis était attendu ici vers le 22.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

25 novembre 1885.

D. E. ADAMS, assermenté :

Par le col. Jackson :—

Q. Quelle est votre occupation ?

R. Je suis teneur de livres de la Compagnie de Houille du Canada.

Q. La Compagnie de Houille du Canada est-elle constituée en corporation ?

R. Oui.

Q. Qui est le secrétaire-trésorier ?

R. Le major J. M. Walsh.

Q. Donnez une description complète du livre dans lequel J. L. Lewis tenait les comptes de transport du gouvernement, et quelle somme d'argent accuse-t-il ?

R. C'est un petit livre ordinaire, qui a environ huit ou dix pouces de longueur. La somme reçue est de $98,000.00 ; la balance est de $681.

Q. A qui a-t-elle été payée ?

R. Je ne puis dire exactement à qui toute cette somme a été payée ; il y avait des frais pour messages télégraphiques, etc.

Q. Il donne les dépenses et d'autres recettes ?

R. Oui, et indique les fonds qui ont été envoyés à M. Fox lorsqu'il était à l'ouest,

Q. Quels autres noms vous rappelez-vous ?

R. Il y a eu des fonds qui ont été tirés par Lewis et payés à Alloway, de Montréal, pour un montant de $7,000, mis au crédit de Lewis au bureau de la Compagnie de Houille du Canada ; on a télégraphié à Montréal, à Alloway, lui disant de tirer jusqu'à ce montant.

Q. Savez-vous ce que fait Alloway ?

R. C'est un chirurgien-vétérinaire de la ville en question.

Q. Savez-vous pourquoi on lui a payé cette somme ?

R. Je crois qu'ils ont des transactions de terre entre eux.

Q. Alloway était ici il y a quelque temps ?

R. Oui, Lewis et Alloway ont des intérêts aux Grandes-Fourches.

Q. Vous croyez que c'était au sujet de cette transaction de terre et non relativement au transport ?

R. Oui.

Q. A quelle autre personne a-t-on payé des fonds ?

R. Il y a si longtemps que j'ai vu le livre que je ne sais pas ce qu'étaient les paiements. Je crois qu'il y a eu des fonds retirés pour M. Lewis.

Q. Quel Lewis était-ce ?

R. J. L. Lewis. $20,000 est la somme la plus élevée qui ait été envoyée. Tout le reste a été expédié pour payer les conducteurs d'attelages. L'on a expédié deux fois $8,000 ou $10,000.

Q. Avez-vous fait les entrées dans ce livre vous-même ?

R. Oui, je les ai toutes faites moi-même ; il y a eu un chèque de tiré, je crois, sur M. Lewis.

Q. Quel était le montant de ce chèque ?

R. C'était un montant considérable, quelque chose comme $30,000 ou $40,000 ; c'était une traite de New-York. Son chèque a été payé à la banque de Montréal. Il

y avait d'autres petites sommes. Fox a donné des traites pour le montant de $3,000 ou $4,000.

Q. Avez-vous payé une partie quelconque de ces fonds à W. R. Bell ?

R. J'ai dit déjà qu'on lui avait payé $482, mais on lui en a payé outre cela.

Q. La seule somme qui a été déboursée était pour payer les attelages de la Compagnie Agricole ?

R. Oui ; je suis certain de cela. M. Fox lui a payé $1,000 à Qu'Appelle pour des attelages qui travaillaient à cet endroit, et il a porté $1,000 à leur crédit, au bureau, ce qui laissait une balance d'une couple de mille piastres ; dans la suite un chèque de $482 fait en faveur de la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle a été payé à Eberts.

Q. Y avait-il dans ce livre un mémoire indiquant à qui étaient destinés les fonds tirés par Lewis ?

R. Non.

Q. Quel était le montant, dites-vous ?

R. Je crois que c'était $40,000.

Q. Il a tiré cette somme à titre d'affaires personnelles ?

R. Oui. Il partait pour Saint-Louis dans le but d'acheter de la houille. M. Fox a dit qu'il allait l'acheter argent comptant cette année.

Q. Vous donnez une description du livre—décrivez le de manière que nous le reconnaissions si nous le voyions ? Quelle couverture avait-il ?

R. Une couverture en papier rougeâtre, environ 14 pouces de longueur et environ 6 pouces de largeur.

Q. C'est un livre de caisse ordinaire ?

R. Oui.

Q. Comment est-il réglé ?

R. Réglé de lignes simples pour les piastres et les cents, avec la colonne des dates. Ce livre a environ la longueur d'une feuille de papier-écolier, mais pas aussi large, réglé de lignes pour les piastres et les cents, et les dates.

Q. A-t-il une couverture en carton ?

R. Oui.

Q. Le livre porte-t-il un titre quelconque ?

R. Non, je n'en ai pas mis.

Par le colonel Forest :

Q. Y a-t-il quelque chose qui indique ce que c'est ?

R. Non, je ne le destinais qu'à tenir ma caisse en ordre.

Q. S'y trouvait-il autre chose que les comptes de la caisse ?

R. Non, c'est tout.

Q. Les noms s'y trouvent comme dans un livre ordinaire de caisse ?

R. Oui, le nom de Fox s'y trouvera.

Par le col. Peebles :

Q. C'est un livre qui contient les noms de personnes auxquelles on a payé des fonds et dont on a reçu des fonds ?

R. Oui.

Par le col. Jackson :

Q. Indique t-il la date à laquelle on a reçu des fonds du gouvernement ?

R. Je le crois.

Q. Où est le livre en ce moment ; et qui en a la garde ?

R. M. Perdue, du bureau de Bain, Blanchard et Mulock.

Q. Quelle relation a-t-il avec la compagnie ?

R. Il est l'avocat de la compagnie. M. Perdue et M. Mulock surveillent les affaires.

Q. Vous dites que se sont là les seules sommes payées à Bell ?

R. Oui, les $1,000 et les $482 qui ont été payées ici ; mais les fonds expédiés à Fox, ont été payés à Qu'Appelle.

Q. Alors vous croyez que tous ces fonds étaient pour payer les attelages loués pour la compagnie ?

R. Oui, je ne sais pas ce que Fox a payé à compte. Je sais qu'il a payé $1,000. Je l'ai vu sur les états qu'il a rapportés.

Q. En l'absence de M. Lewis, qui dit à l'avocat ce qu'il a à faire ?

R. Fox, il est le gérant là.

Q. Ce livre de chèques, était ce un livre spécial, de quelle forme de livre de chèque était-il ?

R. C'était un livre de chèque de la banque de Montréal ; c'était comme un livre de chèque ordinaire de la Compagnie de Houille.

Q. Etait-ce la formule dont se sert la compagnie ?

R. Oui, la formule régulière de la banque de Montréal.

Q. Pourriez-vous les reconnaître d'avec les autres ?

R. Oui, certainement ; ces chèques se rapportaient au paiement de ces sommes.

Par le col. Forrest :

Q. Ce n'était pas un livre de chèque séparé ?

R. C'était le même livre, et non un livre séparé.

Par le col. Jackson :

Q. Savez-vous quelle objection l'on a de ne pas apporter ces livres ici ?

R. Je sais que Fox n'a pas voulu qu'ils fussent produits ici. Je n'ai pas su pourquoi ; je crois qu'il ne voulait pas qu'ils fussent apportés ici en l'absence de Lewis ; il a cru qu'il n'avait pas le pouvoir de les sortir du bureau en son absence ; ce n'est pas à cause de ce qu'ils contiennent qu'ils n'ont pas été apportés ici.

Par le col. Forrest :

Q. A l'exception du chèque de $40,000 que Lewis a tiré, tout le reste a servi à payer les dépenses, vous croyez ?

R. Oui, monsieur.

---

13 octobre 1885.

John Stewart est appelé :

Le col. Jackson :—Nous vous avons fait venir pour avoir de vous des informations au sujet du service de transport des troupes expéditionnaires du Nord-Ouest, dans lequel vous êtes intéressé. Dans le but de vous mettre à l'aise au sujet des réclamations que vous avez, je vous dirai que la commission a recommandé le paiement de vos réclamations, afin que ceci ne puisse pas exercer la moindre influence sur ce que vous avez à dire ?

Le témoin.—Pour ce qui est de rendre témoignage en tant que j'y suis intéressé, la plus grande partie de mes renseignements se trouve dans des télégrammes et des documents. Si je l'eusse vu il y a deux ou trois jours j'aurais pu donner témoignage aujourd'hui. J'aimerais que mon examen fût remis à deux ou trois jours.

Q. Quand pourrons-nous avoir ces documents ici ?

R. Vers samedi soir.

Q. Pouvons-nous compter sur votre retour ?

R. Oui, vous pouvez compter sur mon retour ici avec les documents, ce jour-là

Q Vous êtes certain que vous pourriez être ici samedi ou lundi ?

R. Oui.

Par le col. Whitehead :

Q. Vos documents sont-ils d'une nature telle que vous puissiez aider le gouvernement et empêcher qu'il soit victime de fraude ?

R. Je vais lui remettre tous les documents, et il se prononcera ensuite.

Q. Ces documents se rapportent-ils en quelque manière à ce contrat de la Mâchoire-d'Orignal ?

R. Il y a un contrat écrit, passé entre le général Laurie et moi ; ce sont là tous les documents que j'ai et qui se rapportent à ce contrat, puis il y a cette lettre-ci.

Q. Les contrats que vous avez dit avoir été donnés ici ne s'y rapportent pas ?

R. Non. Thomas Ross et Riddell avaient un sous-contrat de moi.

Q. N'ont-ils pas fait des soumissions au général Laurie pour obtenir le contrat du gouvernement ?

R. Oui.

Q. Ils ne l'ont pas obtenu ?

R. Non.

Q. Votre contrat était-il le plus bas ?

R. Je le crois ; ils n'ont pas eu le contrat, ils ont prétendu qu'ils ne pouvaient exécuter un contrat aussi considérable, et ils ont désiré avoir un tiers ; au début ils ne savaient pas s'ils pouvaient exécuter un quart ou un tiers. Le premier contrat qui a été dressé était pour un quart ou pour un tiers, et les choses allèrent ainsi pendant un jour ou deux, et ils voulaient que le contrat fût rédigé par un avocat, et je crois qu'il vous a été remis.

Le colonel Whitehead.—Non, je ne l'ai jamais vu.

Le témoin.—Lorsque les affaires furent terminées ils eurent un tiers des fonds.

Q. Le major Bell et vous avez eu une conversation au sujet de ce contrat ?

R. Oui.

Q. Lui avez-vous offert la moitié de vos intérêts s'il voulait faire la partie financière pour vous ?

R. Non.

Q. A-t-il dit que Lewis avait la moitié du contrat à partir de la Traverse de Clarke ?

R. Oui.

Q. A-t-il déclaré que la moitié des deniers nécessaires pour exécuter les contrats était très considérable, et Lewis ayant de grands moyens et étant un ami du colonel Whitehead, que je pourrais l'aider à obtenir les paiements, et que ce serait d'un grand secours pour lui d'entrer en société avec Bell ?

R. Non, il n'en a pas parlé ainsi.

Q. S'est-il servi de mon nom de toute autre manière ?

R. Oui, il l'a fait.

Q. Allons, qu'on le sache ?

R. Bell a dit qu'il voulait que j'eusse un quart du contrat ; le contrat devait être au nom de Bell, et je pouvais en avoir un quart et vous (le colonel Whitehead) deviez y avoir un intérêt.

Le colonel Jackson appelle ici l'attention du témoin sur le fait que, quoiqu'il n'eût pas été assermenté, il pourrait être appelé à répéter cette déclaration sous serment, ce qu'il était prêt à faire, dit-il.

Témoin.—C'était un meilleur contrat que je ne pouvais avoir, vous deviez avoir un quart et ils avaient un quart chacun et il me donnait un quart.

Q. En considération de cela, que deviez-vous donner en retour, quelque chose ? Si Bell, Lewis et Cie avaient le contrat et s'ils avaient de grands capitaux pourquoi vous ont-ils offert un quart ?

R. Pour me faire abandonner le contrat écrit que j'avais ; je lui ai demandé de produire son contrat, et il m'a dit qu'il n'avait pas de contrat écrit, que c'était une entente qu'il avait avec Bell et Lewis. Il me demandait de lui donner le quart du mien. D'abord il me dit que mon contrat n'était pas valide, que Laurie n'avait pas le pouvoir de donner un contrat, et que lui seul avait le pouvoir de donner un contrat, et après un certain temps il se mit à me demander s'il me donnerait un intérêt dans un autre, et il se mit à écrire et je remarquai que dans cette lettre il reconnaissait mon contrat.

Q. Lui avez-vous offert dans ce document écrit la moitié de vos intérêts ?

R. Non. Nous l'avons signé tous les deux ; je n'ai jamais eu l'intention de lui en donner la moitié ; je voulus le prendre au piège dans ce document, et j'y ai réussi, c'est la seule chose qui m'a conservé mon contrat à la Machoire-d'Orignal ; je n'ai jamais transporté les approvisionnements au nom de Bell et Lewis ; j'ai pris le contrat en mon nom, et Bell a envoyé un nommé Jones, qui a été quelque temps entrepreneur sous les ordres de Bell à Swift-Current, je crois que c'est un homme qui sert d'instrument, et ils m'ont fait signer un reçu pour les effets, et sur l'entête de ce reçu il n'y avait pas de Bell, ni de Lewis de mentionné. Ils avaient donné instructions aux conducteurs d'attelages de poursuivre leur voyage, et dès que je le constatai je télégraphiai à Swinford, télégrammes qui peuvent être trouvés, que les effets sous le nom de Bell et Lewis.....

Q. Qui est-ce qui vous a fait écrire à Boultbee au sujet du contrat ?

R. J'écrivis à Boultbee au sujet du contrat ce que vous disiez dans votre télégramme au général Laurie ; je puis donner la date par les télégrammes que je reçus à la même heure. Je croyais que l'on m'avait volé ce contrat, et je voulais revenir là-dessus, et je croyais que le major Bell avait envoyé Jones à cet endroit pour m'enlever ce contrat, et j'écrivis à Boultbee lui demandant d'aller à Ottawa pour régler l'affaire.

Q. Avec-vous une copie de la lettre que vous avez envoyée à Boultbee ?

R. Non.

Q. Est-ce que James Anderson n'est pas allé à Ottawa pour vous ?

R. Non. James Anderson se rendait à Ottawa et je lui ai remis une lettre cachetée pour Boultbee.

Q. Qui a écrit la lettre que Anderson a portée à Ottawa ?

R. Je n'en sais absolument rien.

Q. Vos conversations avec Anderson roulaient sur ces fraudes ?

R. Oui.

Q. Voulez-vous dire ce que vous a conseillé Anderson ?

R. Je ne puis dire qu'il m'a conseillé de faire quoi que ce soit. Je savais qu'Anderson était à Qu'Appelle, qu'il en connaissait long sur ces questions, et nous en avons parlé deux fois à Qu'Appelle et une fois à la Mâchoire-d'Orignal. Je ne lui ai jamais donné de ma vie une piastre pour aller à Ottawa.

Q. Lorsque Bell vous a dit que moi (colonel Whitehead) j'avais des intérêts dans ce contrat, saviez-vous que Bell n'avait pas le plaisir de me connaître ?

R. Non, je ne me suis pas arrêté à y songer ; je n'en savais rien, je ne m'en occupais pas ; je désirais garder le contrat que j'avais avec Laurie, et Bell disait qu'il n'était pas valide, et lorsqu'il se mit à écrire, j'en eus une copie, ce qui est la seule chose qui me sauva ; et lorsque je revins Bell avait donné mon contrat à Ross et Riddell pendant mon absence à la Rivière du-Coude, et il a signé " W. R. Bell," et non en sa qualité d'officier préposé au transport, et les hommes refusaient de marcher, et à mon retour de la Rivière-du-Coude, le 21, je pris ma copie et j'allai le menacer sérieusement, et il rengaîna et me laissa continuer mon contrat à la Mâchoire-d'Orignal. Les connaissements faisaient voir que les effets étaient expédiés à la Rivière-du-Coude, et je dus m'y rendre pour surveiller l'expédition des effets, et en mon absence Bell donna mon contrat à Riddell et Ross ; lorsque je revins je vis les hommes et ils me montrèrent la lettre que Bell leur avait donnée, et ils lurent l'ordre, et ils dirent tous que Bell signait W. R. Bell, non en sa qualité d'officier préposé au transport, ne compromettant personne autre que W. R. Bell, et ils refusèrent de marcher d'après cet ordre, et je continuai mon contrat.

Q. Ceci est une lettre signée par vous, n'est-ce pas ?

R. Je crois que c'est exact.

Q. Est-ce que la teneur de cette lettre est exacte ?

R. Je le crois.

Q. Vous dites que vous êtes prêt à jurer que je n'avais pas d'intérêt dans ces contrats ?

R. Non. Cette lettre dit que je n'ai jamais déclaré à Boultbee que vous y aviez intérêt ; Boultbee peut produire la lettre que je lui ai envoyée. Elle parlera par elle-même.

Q. Elle dit de plus que l'information vient de vous, et que personnellement vous avez été dépouillé d'une somme considérable ?

R. Je considère que je l'ai été ; j'ai fait attendre mes attelages de vendredi soir à mardi, attendant de continuer les travaux, et Bell me télégraphia de descendre et qu'il me donnerait le contrat, et vous m'avez télégraphié ; et il me télégraphia ensuite : Si vous ne descendez pas je vais donner votre contrat à d'autres.

Q. Etait-ce après que je vous eus télégraphié que je mentionnais le contrat ?

R. Oui, Laurie dit qu'il y aurait des embarras ; que Bell me créerait beaucoup d'embarras ; c'était un autre contrat ; je crois que mon premier contrat était $135 la tonne.

Q. Quel était le chiffre de transport de votre contrat, de Qu'Appelle à la Traverse de Clarke ?

R. $150.

Q. Savez-vous que le transport se faisait à un prix moins élevé ?

R. Il y avait dix postes de ravitaillement sur le chemin, et les autres entrepreneurs y prenaient leur subsistance sur le chemin, et je nourrissais mes propres attelages.

Q. Pouvez-vous prouver cela ?

R. Non. Je l'ai entendu dire.

Q. C'est le renseignement dont nous avons besoin, si vous pouvez nous le donner, afin que nous puissions nous servir du renseignement de manière à ce qu'on retienne aux intéressés les fonds qui leur reviennent.

R. Certaines personnes me l'on dit, et je puis vous dire de plus que Bell a déclaré à Ross et Riddell que s'ils prenaient le contrat à mes chiffres qu'ils pourraient avoir subsistance pour rien. Ils me le répétèrent à mon retour.

Q. Devaient-ils prendre le contrat aux mêmes chiffres ?

R. Non. A des chiffres moins élevés.

Par le col. Whitehead :

Q. Combien de moins ?

R. J'ai oublié les chiffres, mais il offrait des prix moins élevés que ceux que l'on me payait.

Q. En présence des grandes quantités d'approvisionnements et de fourrage que nous avions et du fait que Bell offrait la nourriture, etc., vu le bas prix, ne croyez-vous pas qu'il aurait mieux valu pour le gouvernement d'avoir épargné tant de la tonne et payé la différence en fourrage ?

R. Ce serait au gouvernement de décider cette question ; je pense qu'il devrait être un très bon juge de cela maintenant.

Q. Je demande votre opinion ?

R. Mon contrat était par écrit, et je ne pouvais pas céder mon contrat à qui que ce fût.

Q. Pourquoi désiriez-vous avoir la moitié ou le quart de l'autre contrat ?

R. Je voulais prendre Bell au piège dans cette circonstance, et je désirais avoir une copie, que j'eus, pour m'en servir dans la suite.

Q. Conséquemment vous mettiez votre nom sur un document que vous n'aviez pas l'intention d'exécuter ?

R. Vous pouvez l'appeler comme vous voudrez.

Col. Jackson.—Nous aimerions que vous rapportiez ces documents à votre retour ?

Q. Savez-vous quel est le Bell qui est associé de la maison Bell, Lewis et Cie ?

R. Je crois comprendre que c'est un monsieur des Etats-Unis qui a des intérêts dans les mines houillères à Buffalo ; je connais bien J. L. Lewis. Le Bell du contrat est le major Bell, à ma connaissance certaine.

Q. C'est l'homme qui agissait en qualité de sous-officier préposé au transport ?

R. Oui, le Bell que je n'ai jamais rencontré à Winnipeg ; c'est le major Bell et John L. Lewis.

Q. Pensez-vous qu'il n'y a pas de doute là-dessus ?

R. Je sais qu'il y en a.

Q. Est-ce que Bell n'a jamais eu de charrettes à lui, ou de chevaux ou toute autre chose?

R. Il avait les attelages de la ferme Bell; ils ne lui appartiennent pas individuellement, il avait vingt charrettes et vingt chevaux.

Q. Savez-vous où il les a achetés?

R. Du C. C. P.

Q. Les a-t-il spécialement achetés pour ce contrat?

R. Oui, je les ai achetés du C. C. P. et je les lui ai remis lorsque j'eus le contrat de la Mâchoire-d'Orignal, c'était vers le 15 mai, quelque temps avant les contrats.

Q. Avez-vous connaissance que Bell ait acheté du foin et qu'il l'ait vendu au gouvernement?

R. Je ne puis dire autre chose que ce qu'il m'a dit.

Q. Que vous a-t-il dit?

R. Qu'il vendait quelques cents tonnes de foin au gouvernement.

Par le colonel Whitehead:

Q. A-t-il dit au gouvernement, ou à la Compagnie de la Baie-d'Hudson?

R. J'ai compris qu'il s'agissait du gouvernement, je n'y ai pas prêté beaucoup d'attention et j'ai oublié le prix.

Q. Etait-ce pour son propre compte ou pour le compte de la *Bell Farming Company?*

R. Je ne le sais pas, et je n'oserais pas avancer quoi que ce fût dont je ne serais pas certain, il peut l'avoir fait pour la compagnie; je n'ai jamais entendu dire que l'on ait coupé du foin sur la ferme Bell pour le gouvernement; j'ai entendu dire qu'il y avait un inspecteur pour examiner le foin à Qu'Appelle, et qu'il y avait une commission, et le foin a été refusé.

Q. Il ne semblait pas nécessaire d'examiner le foin fourni par Bell?

R. Je suppose que non.

Par le col. Whitehead:

Q. Avez-vous vu le foin?

R. J'ai vu le foin qu'il m'a dit avoir fourni.

Q. Etait-ce du mauvais ou du bon foin.

R. C'était du mauvais foin.

Q. En quoi était-il mauvais?

R. Il me semblait dur et vieux.

Q. Etait-il doux?

R. Non, il ne l'était pas. Ce n'était pas du foin que je voudrais donner à mes propres chevaux, il était moisi.

Q. A quel mois était-ce?

R. C'était le dernier jour de mai ou le 1er de juin.

Q. Le foin était livré de Qu'Appelle ou à Qu'Appelle?

R. Il était livré à Qu'Appelle et à la Mâchoire-d'Orignal; il m'en a montré à la Mâchoire-d'Orignal qu'il disait avoir fourni.

Q. Au nom de qui ce foin a-t-il été fourni?

R. Je ne pourrais guère le dire; je suis certain qu'il m'a montré du foin qu'il disait sortir de sa machine, et ce foin est venu à la Mâchoire-d'Orignal pour être pressé et lié par la machine.

Q. Quel était, croyez-vous, l'objet de Bell en manipulant les contrats en la manière qu'il suggérait?

R. Il voulait avoir les contrats pour lui-même; et, de plus, vers la fin des affaires du transport, J. L. Lewis est venu me voir à la Mâchoire-d'Orignal, me demandant de lui remettre tous mes comptes, qu'il me donnerait suffisamment de fonds pour payer mes hommes, ce que je puis prouver par des télégrammes, et qu'il partagerait ensuite les profits entre Bell, lui et moi.

Par le col. Whitehead :

Q. J'étais alors jeté dans l'ombre ?

R. Votre nom ne fut pas mentionné du tout, vous avez été laissé dans l'ombre, et je puis prouver par des télégrammes qu'il venait avec des fonds à bord du train, et je refusai de m'en mêler ; je lui demandai ce que nous pouvions faire de Ross, qui avait un contrat, et il me dit : " Nous pouvons nous en débarrasser complètement," et je craignais de toucher à Bell ou à Lewis.

Q. Vous aviez des attelages d'engagés ?

R. J'en avais ; j'expédiai 100 attelages ; ce contrat ne gênait pas l'autre ; ces attelages étaient à Qu'Appelle et à Swift-Current.

Q. Vous avez été avec les troupes pendant quelque temps, et vous pouvez juger facilement de ce que coûtait au gouvernement le transport des approvisionnements à la journée, et vous le pouviez aussi lorsque vous avez fait votre soumission pour le transport à partir de la Mâchoire-d'Orignal jusqu'à la Traverse de Clarke ?

R. Oui, je l'appris d'un fonctionnaire de la Baie-d'Hudson qui payait des hommes à Qu'Appelle, et il m'a dit que le transport coûtait de $500 à $700 la tonne.

Q. Et vous êtes d'avis que votre contrat à $135 était une économie pour le gouvernement ?

R. C'est ce qu'il me semble.

Q. Vous croyiez, à compter de la date où vous avez passé contrat, que le gouvernement transportait ses approvisionnements à un prix bien moins élevé qu'il ne lui en coûtait antérieurement ?

R. Oh ! oui ; en premier lieu, le gouvernement avait des attelages qui lui coûtaient $18 par jour, et ces attelages ne transportaient que 1,800 ou 2,000 livres, et les conducteurs d'attelages faisaient comme bon leur semblait ; ils transportaient les effets 18 ou 20 milles, et, la nuit venue, les jetaient sur le chemin, et d'autres attelages venaient et les ramassaient, et les effets étaient chargés une dizaine de fois avant d'arriver à la Traverse de Clarke ; je chargeais mes attelages de 2,400 à 3,000 livres et les expédiais sans arrêter jusqu'à la Traverse de Clarke, et je rapportais ce qui devait revenir ; je ne dis pas aujourd'hui que j'ai pris ce contrat animé par un sentiment de philanthropie ; je savais parfaitement ce que mes attelages pouvaient faire et le trajet qu'ils pouvaient faire en un jour. Je m'occupe d'attelages depuis 20 ans.

Par le col. Forrest :

Q. A l'époque où vous avez passé ces contrats, le prix était baissé de $10 à $4.50 par jour ?

R. Non, pas à cette époque ; dans mon contrat avec le gouvernement, vous verrez que tout ce que je demandais était $5 par jour, s'il voulait se servir de mes attelages à la journée.

Par le col. Jackson :

Q. Le gouvernement alors devait fournir le fourrage ?

R. Mon contrat le dira. Je crois que le gouvernement m'a alloué le prix de la journée alors que mes attelages travaillaient pour lui ; si je l'eus su, j'aurais pu engager des attelages à $2. Javais l'offre de travailler à la construction de 100 milles de ligne télégraphique. Les prix étaient tombés, et les hommes étaient prêts à travailler pour n'importe quoi ; il n'y a pas eu d'embarras du commencement à la fin ; personne n'a murmuré lorsque les prix des attelages furent baissés de $10 à $4.50. Lorsque nous travaillions sur le chemin de fer, nous avions de $2 à $2.50 par jour, et c'était tout ce que nous demandions, les entrepreneurs exécutaient les travaux pour peu de chose.

Le col. Jackson.—Voulez-vous avoir l'obligeance d'apporter ces documents ?

R. Il y a des documents qui sont passés de Bell à Laurie, qui devront être produits dans le même temps que les miens, et il devrait en être ainsi des vôtres, colonel Whitehead.

Le col. Whitehead.—Je n'ai jamais mentionné le nom de Stewart dans mes télégrammes.

Le col. Jackson.—L'on a parlé de la résiliation d'un contrat à la Mâchoire-d'Orignal, qui a été accordé de nouveau à un prix plus élevé. Que signifiait cela?

R. Je n'en ai jamais entendu parler, sauf le télégramme du colonel, ici, qui résiliait mon contrat le 9 mai.

Le col. Whitehead.—Vous aviez plusieurs jours après que j'eus résilié votre contrat pour le continuer?

R. Je le sais, mais Laurie dit: Vous savez, et le gouvernement sait qu'il n'a pas besoin que tous ces effets soient transportés à la Traverse de Clarke.

Q. Savez-vous pourquoi j'ai annulé ce contrat?

R. Non, je ne sais rien.

Q. J'avais découvert que l'on transportait une grande quantité d'effets gâtés, et j'ai cru qu'il valait mieux d'annuler le contrat.

R. Ces effets gâtés que j'ai vus étaient surtout du fourrage.

Q. Ils ont depuis été vendus à l'enchère publique?

R. Je ne sais pas; quelques balles de foin ont été brûlées, mais il n'y a pas d'aliments gâtés qui ont été transportés, parce qu'il s'y trouvait de l'avoine lorsque j'y suis arrivé, et je désirais transporter la mienne, et Laurie ne voulait pas me le permettre. Je reviendrai samedi soir.

---

13 novembre 1885, 4 heures P.M.

John Stewart étant dûment assermenté, dépose comme suit:

Par le col. Forrest :—

Q. Quelles sont votre occupation et votre résidence?

R. Je demeure à Manitou et je suis entrepreneur de chemin de fer de profession.

Q. Vous étiez un entrepreneur de transport?

R. Oui.

Q. Voulez-vous dire à la commission tout ce qui a transpiré pendant que vous étiez en relation d'affaires au sujet de ce contrat?

R. J'ai ici une copie du contrat. Ceci n'est pas l'original. L'original diffère un peu de la copie que vous avez. "La route de la Mâchoire-d'Orignal acceptée" n'était pas dans le premier contrat. Le premier contrat était pour Qu'Appelle et la Mâchoire-d'Orignal; et aussi de la Mâchoire-d'Orignal à la Traverse de Clarke. C'était une copie exacte de ce contrat, avec la différence faite par les mots "contrat de la Mâchoire-d'Orignal accepté."

L'autre contrat était une copie exacte de celui que je produis, sauf cette expression au côté droit, "contrat de la route de la Mâchoire-d'Orignal, accepté." Cette expression n'était pas dans l'autre contrat, et immédiatement après que le contrat eut été rédigé, la personne qui a écrit l'autre, a écrit celui-ci (ce document produit), faisant un sous-contrat d'une partie du contrat de Qu'Appelle ainsi que d'une partie du contrat de la Mâchoire-d'Orignal. Ce document a été écrit le même soir. J'aimerais à garder tous les documents en ma passession jusqu'à ce que j'aie définitivement réglé avec le gouvernement; c'est-à dire tous les documents qui constituent une preuve de mon contrat avec le gouvernement. Je dirai, en passant, qu'ils ont été écrits par M. Dickson ici, et il a écrit celui-ci, faisant un sous-contrat d'une partie du contrat, et j'ai donné l'autre à l'officier préposé au transport à la Traverse de Clarke, le 28 ou le 29 du mois. Il était dûment nommé et s'en retournait prendre charge de la Traverse de Clarke, et je lui dis que les marchandises qui s'en allaient de l'avant sur le chemin de la Mâchoire-d'Orignal étaient sous le contrôle de mon contrat. C'était le capitaine Hudson.

Q. Le premier contrat a-t-il été accepté?

R. Oui, certainement. Cette disposition excluant Qu'Appelle n'était pas dans l'original, et le même homme qui a écrit cela savait que cette disposition ne s'y trouvait pas, et il a aussi écrit, ceci faisant un sous-contrat d'une partie. Il a été signé par le général Laurie et moi-même. (Le document qui accordait un sous-contrat pour une partie est produit.)

Q. Vous avez envoyé une soumission pour le transport à partir de Qu'Appelle et de la Mâchoire-d'Orignal ?

R. Oui, j'ai fait une soumission aux deux endroits, à Qu'Appelle et à la Mâchoire-d'Orignal.

Q. Vous aviez aussi une soumission pour le transport de Saskatchewan-Landing à Battleford ?

R. Je n'ai jamais eu un contrat pour cela. J'ai fait une offre par écrit pour faire le transport de Qu'Appelle à la Traverse de Clarke, ainsi que de la Mâchoire de l'Orignal à la Traverse de Clarke, à $5 moins que le contrat. Alors lorsque je constatai que je ne pouvais pas exploiter la ligne de Qu'Appelle, je passai ce contrat à Ross et Riddell (document produit); ceci est le contrat de la Mâchoire-d'Orignal à la Traverse de Clarke, leur donnant un tiers du trafic. Je donnai en sous-contrat un tiers du contrat à Ross et Riddell le 19 mai. Il était antidaté afin d'inclure certains travaux qu'ils avaient faits quelques jours avant. Ce sous-contrat remplace le petit contrat qui en accordait une partie.

Q Pourquoi avez-vous passé un sous-contrat avec Ross et Riddell ?

R. Ils soumissionnaient en même temps que moi, et lorsque Laurie a donné des explications à Ross et Riddell et à moi-même, ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient pas tout l'exécuter, et nous avons dû diviser le contrat.

Q. Avez-vous quelque chose qui se rattache à une convention faite entre vous et le major Bell, et donnez aussi les raisons qui vous ont engagé à la signer ?

R. Le 20, j'allai à Qu'Appelle pour prendre possession de la route de Qu'Appelle. J'y trouvai M. Jones, commis de M. Bell, et comme je ne pouvais pas très bien prendre possession du chemin ce soir-là, j'attendis jusqu'à la nuit. Le major Bell arriva de Winnipeg le 20 mai au soir. Nous n'avons pas beaucoup parlé d'affaires ce soir-là, mais le jour suivant je me rendis à son burcau et lui dis que j'avais le contrat et que je désirais prendre charge des travaux. Il me dit qu'il avait, lui-même, un contrat comprenant Qu'Appelle, la Mâchoire-d'Orignal, Swift-Current et Calgary, et qu'il avait fait des arrangements à Winnipeg avec J. L. Lewis et M. Whitehead, en qualité d'associés, pour transporter tous les effets, et il me dit d'aller plus à l'ouest. Je ne crus pas devoir le faire, et il me dit que Laurie n'avait pas le droit de donner un contrat, qu'il était un " maudit fou," et qu'il le ferait destituer avant huit jours. J'avais appris, toutefois, que M. Wrigley, de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, était d'avis que Bell n'avait pas le droit de donner des contrats, et j'appris dans ce bureau, de la part du colonel Whitehead, quelque chose au même effet lorsque Bell me télégraphia de fournir cinquante attelages et d'avoir du transport pour quatre ou cinq attelages, et M. Whitehead dit que Bell n'avait pas le droit d'ordonner des attelages. Il me dit que J. L. Lewis, Whitehead et lui allaient travailler ensemble, et qu'il me donnerait un intérêt dans ce contrat de $212 par tonneau, et il mit cette offre par écrit. Il me donnerait un intérêt plus élevé que les prix de mon contrat. Je vis alors qu'il allait reconnaître mon contrat par écrit. Je redoutais l'individu et je désirais vivement avoir sa signature, et je n'ai jamais eu l'intention de me mettre en société avec lui ; il écrivit un petit mémoire, dont j'ai ici une copie au thentique assermentée. (Document produit, pièce " R.")

La Commission s'ajourne alors pendant une demi-heure.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

Continuation du témoignage de John Stewart.

Par le col. Jackson :

Q. Vous comprenez que vous êtes encore sous serment, M. Stewart ? Oui. Bell avait refusé de reconnaître mon contrat avec Laurie, et avait dit que Laurie n'avait pas le droit de passer un contrat ; et je remarquai, dans le mémoire qu'il avait écrit, qu'il reconnaissait mon contrat. C'est la raison pourquoi j'ai signé le mémoire, car je désirais avoir, de la part de Bell, une reconnaissance quelconque du contrat. Pendant que j'étais dans le bureau avec lui à cette occasion, ses chiffres devaient être de $212

par tonneau pour Qu'Appelle, de Qu'Appelle à la Traverse de Clarke, et de la Mâchoire-d'Orignal à la Traverse de Clarke, et de Saskatchewan-Landing à Battleford. Il déclara, afin de satisfaire le public, qu'il avait pris des arrangements avec le colonel Whitehead pour demander des soumissions, et je fis remarquer que ces soumissions seraient bientôt un obstacle au présent contrat. Il répondit: " Oh! non, nous avons l'intention de retenir les soumissions jusqu'à ce que tout soit terminé." C'est à peu près tout ce qui s'est passé lors de cette entrevue. J'allais ce soir-là à Swift-Current dans le but d'avoir des attelages pour exécuter le contrat de la Mâchoire-d'Orignal, et le 24 mai je fis mon premier transport de la Mâchoire-d'Orignal à la Traverse de Clarke ou au Coude. Le 25 mai, je reçus le télégramme suivant:

Pièce produite " A "

" QU'APPELLE, 25 mai.

J. STEWART, Mâchoire d'Orignal,

" Vous feriez mieux d'aller à Swift-Current, les choses y sont passablement mêlées.

" W. R. BELL."

Je refusai de m'y rendre et j'expliquai tout au général Laurie, et je lui parlai de la convention que Bell voulait me faire accepter. Je lui montrai le mémoire en date du 21 mai, dont on a parlé précédemment, et je lui racontai ce que l'on voulait faire des soumissions, et je continuai mon contrat avec le général Laurie. Je déclare positivement que je ne me suis pas associé au major Bell et que je n'ai pas consenti à cette convention ni un jour ni une heure. Le 27, Bell vint à la Mâchoire-d'Orignal m'informer que le bateau était parti du Coude et qu'il vaudrait mieux que mes attelages fussent expédiés à la Traverse de Clarke. Avant de me voir, il avait vu le général Laurie et il me dit que je l'avais exposé auprès de Laurie et que nous aurions des difficultés à régler avec le général Laurie. J'avais envoyé dire à un attelage de partir pour le Coude, afin de rejoindre les autres. Je ne fis aucune réponse à Bell. Mais je vis Ross et Riddell, mes sous-entrepreneurs Je désirais amener Riddell avec moi au Coude, et je dis à Ross de n'avoir rien à faire avec le major Bell jusqu'à mon retour. Je partis immédiatement pour le Coude, où j'arrivai à 9 heures le même jour. Le lendemain je rechargeai les attelages et revins avec le sergent McQueen à la Mâchoire-d'Orignal le jour suivant. En route je lui fis part de mes difficultés avec Bell, et nous rencontrâmes des attelages nouveaux que nous arrêtâmes, et on examina les connaissements et l'on découvrit que les marchandises étaient expédiées sous le nom de Ross et Riddell. J'arrivai à la Mâchoire-d'Orignal ce soir-là et je vis Ross, il me montra une lettre que l'on pouvait appeler un contrat passé avec le major Bell. Il avait préalablement montré cette lettre au général Laurie et ils découvrirent que Bell avait signé simplement cette lettre " W. R. Bell," ne liant pas le gouvernement. Ross dit que la raison pour laquelle il avait accepté ce contrat de la part de Bell était que Bell lui avait déclaré que j'allais plus vers l'ouest et qu'il avait pris des arrangements avec moi avant mon départ. Je dis à Ross qu'il n'avait pas fait d'arrangements avec moi et que je continuerais mon contrat avec le général Laurie. Ross me remit une lettre que Bell avait laissée pour moi. Elle se lit comme suit:

(*Pièce produite " B ".*)

" MACHOIRE-D'ORIGNAL, 27 mai.

" MON CHER STEWART,—J'ai fait un arrangement très satisfaisant pour moi. Je me suis complètement disculpé aux yeux du général et j'ai donné entière satisfaction à Ross. J'ai maintenant jeté la base d'une excellente affaire pour vous et je désire que vous vous associez à moi dans mes arrangements, et j'espère que tout se terminera à notre satisfaction mutuelle.

A la hâte,

Bien à vous,

BELL."

Par le col. Peebles :—

Q. Est-ce l'original ?

R. Oui. Je dis à Ross que je n'entrerais par dans l'arrangement de M. Bell, conséquemment Ross abandonna l'arrangement fait avec Bell et continua de faire le transport d'après mon contrat, faisant dans la suite tous les connaissements à mon nom.

(*Pièce produite " C "*)

" Qu'Appelle, 29 mai.

" A John Stewart,
Machoire-d'Orignal.

Voyez général Laurie relativement aux approvisionnements de Swift-Current.

W. R. BELL."

Je vis le général Laurie et il me dit que les approvisionnements mentionnés au télégramme daté de Swift-Current et qui m'était adressé, étaient les mêmes.

(*Pièce produite " D."*

" Qu'Appelle, 21 mai.

" Au général J. W. Laurie,

" Je transporterai la malle à un prix aussi raisonnable que la marchandise selon " la rapidité. Je conclurai la convention avec vous demain, là, car je pars pour " Swift-Current ce soir avec des propriétaires d'attelages pour leur donner des " contrats. Dites-le aux conducteurs d'attelages. Je transporterai les marchandises, " du débarcadère au Coude, à des prix correspondant au présent contrat si " le chemin est bon.

" JOHN STEWART."

" Swift-Current, 21 mai.

" A John Stewart, Qu'Appelle.

" Je vais congédier plus de 200 attelages à Saskatchewan-Landing, demain, et " il y a un approvisionnement de vivres à cet endroit que je pourrai laisser aux bateaux " à vapeur ou que je pourrai amener ici pour les faire transporter à la Mâchoire-" d'Orignal. Désirez vous avoir quelques-uns de ces attelages, et si oui, entre-" prendriez-vous de transporter des vivres de cet endroit au Coude ou à la Tra-" verse de Clarke, et, si oui, quelle quantité et à quel prix ? Répondez immédiate-" ment, vu que je renvoie les attelages.

" J. W. LAURIE."

Il me demanda de faire une soumission pour le transport des effets de Saskatchewan-Landing à Battleford. Je fis une soumission de $135 le tonneau, m'obligeant de payer toutes les dépenses et d'amener les attelages de la Mâchoire-d'Orignal par la route des voitures et non par chemin de fer. Le général Laurie était en communication avec le colonel Whitehead et le général Middleton, au sujet des mêmes approvisionnements.

Un nommé Rutherford a aussi fait une soumission ce jour-là, et le général Laurie a recommandé ma soumission, vu que j'avais à ma disposition immédiate un grand nombre d'attelages, et il télégraphia au colonel Whitehead recommandant ma soumission, lequel répondit de donner le contrat à Stewart. A la fin du télégramme, il est dit que j'en donnerais avis à Bell ou qu'il m'en donnerait avis, je ne sais lequel des deux. Je voulais partir à ce moment-là avec les attelages pour Saskatchewan-Landing. Laurie me dit que non, qu'il valait mieux obtenir d'abord le consentement du major Bell, ou que celui-ci me causerait des embarras dans la suite. Conséquemment il télégraphia à Bell, et le major Bell renvoya le télégramme suivant :

(*Pièce produite "E."*)

"QU'APPELLE, 30.

"A JOHN STEWART, soins de M. Ross."
"Descendez par le premier train."

"W. R. BELL."

Je ne descendis pas. Il télégraphia de nouveau comme suit:

(*Pièce produite "F."*)

"QU'APPELLE, 30 mai.

"A JOHN STEWART.

"Laissez-moi savoir ce que vous faites des attelages de Black. Je désire vous voir immédiatement pour faire arrangements au sujet du transport de Swift-Current. C'est très important. Descendez aujourd'hui si possible.

"W. R. BELL."

Autre télégramme.

(*Pièce "G."*)

"INDIAN-HEAD, 30 mai.

"A J. STEWART.

"Quand descendez-vous ? Laissez-le moi savoir, car je clos contrat avant demain soir.

"W. R. BELL."

(*Pièce "H"*)

"QU'APPELLE, 30 mai.

"A JOHN STEWART.

"Engagez, à meilleur marché possible, 80 attelages qui viennent d'arriver pour aller à Swift-Current. Bon nombre d'attelages se sont engagés de nouveau à cet endroit, mais nombre insuffisant. Le nouveau contrat ne gênera pas l'ancien au sujet du transport gratuit au retour.

"W. R. BELL."

(*Pièce "I."*)

"QU'APPELLE, 31 mai.

"A JOHN STEWART.

"Descendez-vous ici ce soir ? Répondez immédiatement.

"W. R. BELL."

Je répondis comme suit:

(*Pièce "J."*)

"MACHOIRE-D'ORIGNAL, 31 mai.

"Au major BELL, Qu'Appelle.

"Si mon contrat est accepté, je désirerais envoyer 80 attelages ce soir. Veuillez me le laisser savoir, et dès que les affaires de transport seront terminées, je descendrai vous voir.

"JOHN STEWART."

Je désirais descendre alors pour terminer les arrangements à Qu'Appelle, mais Laurie me dit de ne pas le faire; qu'il croyait que le major Bell voulait faire une convention semblable à celle que nous avions déjà faite. Et je reçus le télégramme suivant:

(*Pièce "K."*)

"QU'APPELLE, 1er juin.

"A J. STEWART.

"Voulez-vous venir, je désire vous voir.

"W. R. BELL."

Aussi cet autre :

(*Pièce "L."*)

"QU'APPELLE, 1er juin.

"A J. STEWART.

"Ne faites rien relativement au contrat. J'ai ici une offre beaucoup plus basse que la vôtre ; à moins que vous ne descendiez, je l'accepterai.

"W. R. BELL."

Pendant l'échange de ces télégrammes, j'étais dans le bureau du général Laurie, et il conclut qu'il valait mieux ne pas y aller, et je ne m'y rendis pas, et je ne répondis pas non plus à aucun de ces télégrammes, mais je partis avec mes attelages chargés pour la Traverse de Clarke. Quelques jours après cela, je rencontrai M. Jones à la station. Il allait vers l'ouest. J'ai cru comprendre de lui qu'il était sur le point de prendre un contrat et je ne lui ai pas demandé à quel prix. Je continuai de travailler à la Mâchoire-d'Orignal. Avant la fin de ce contrat, j'allai voir le major Bell, quelque temps après ces événements. J'avais appris qu'il disait à quelques-uns de mes conducteurs d'attelages qu'ils ne seraient jamais payés. J'allai le voir. Il était très indépendant et il me dit que je n'aurais jamais mes fonds, et je lui répondis que j'étais prêt à faire la bataille dans le sens des affaires. Je lui dis qu'il était bien fou de se quereller avec moi après m'avoir mis entre mes mains de telles armes. Il se reporta immédiatement au mémoire et me supplia de ne pas m'en servir contre lui. Je lui dis que ce serait mon dernier recours. Je revins à la Mâchoire-d'Orignal, et le 8 ou le 9 juin je reçus le télégramme suivant :

(*Pièce "M"*).

"WINNIPEG, 8.

"A JOHN STEWART, entrepreneur,
"Mâchoire-d'Orignal.

"Votre contrat pour transport avec général Laurie, au nom du gouvernement, est par le présent résilié. Le ministre décidera qui aura le contrat du transport.

"E. A. WHITEHEAD,
"*Intendant en chef.*"

Je demandai au général Laurie si je ne pouvais pas me servir des dix jours d'avis mentionnés au contrat. Au retour du général Laurie (il était dans le temps à Winnipeg) il me dit qu'il croyait qu'ils avaient, à la Traverse de Clarke, toutes les provisions dont ils avaient besoin, et qu'il valait mieux cesser. J'ai oublié la date de mon dernier envoi. Avant de partir pour Winnipeg, le général Laurie vit dans les journaux une annonce demandant des soumissions qui devaient être ouvertes le 5 juin. Il m'a demandé si j'allais essayer d'obtenir le contrat. Je lui dis que non, et je pensai que je rédigerais la soumission, mais je ne pensais pas que les soumissions seraient ouvertes le 5, vu que je croyais qu'elles seraient retenues. Le lieutenant Dickson le savait aussi dans le temps. Le 28 mai, je fis part à M. Queen de l'histoire du tour que l'on allait jouer à l'égard des soumissions. Un dimanche soir, 14 juin, J. L. Lewis vint à la Mâchoire-d'Orignal et me demanda d'accepter des fonds en quantité pour payer tous les hommes, disant qu'il pouvait réaliser plus d'argent avec mes pièces justificatives que je ne le pouvais. Jusqu'à ce moment-là je croyais qu'il travaillait d'après le contrat de $212, et après avoir payé les hommes, il voulait partager la balance en trois parts égales entre le major Bell, lui et moi. Il n'a fait aucune mention du nom du colonel Whitehead. Je ne voulais pas consentir à cela, et le 18 juin, je reçus le télégramme suivant :

(*Pièce N*)

"WINNIPEG, 18.

"A JOHN STEWART,
Mâchoire-d'Orignal.

"Je pars pour Qu'Appelle ce matin. Vous faites mieux de m'y rencontrer avec pièces justificatives, retournerai par premier train.

"J. L. LEWIS."

Le 19 juin, j'ai reçu la dépêche suivante:—

(*Pièce "O"*) QU'APPELLE, 19.

A JOHN STEWART.

"Je pars par train de marchandises avec les fonds, regrette de ne pas vous avoir vu hier. J'attends votre arrivée.

"J. L. LEWIS."

Ceci se passait le jour qui a précédé mon entrevue. Je reçus, après, le télégramme suivant:—

(*Pièce "P."*)

"QU'APPELLE, 19.

"JOHN STEWART,
"Mâchoire-d'Orignal.

"Train de marchandises ouest deux heures en retard. Voulez-vous me rencontrer ici, sur train de ce soir? Je dois partir pour Winnipeg ce soir. Je suis prêt à payer toutes réclamations.

"LEWIS."

Je remarquai le mot "réclamation" et je crus que la chose n'était pas correcte, et j'expédiai le télégramme suivant:

(*Pièce "Q."*)

"MACHOIRE-D'ORIGNAL, 19 juin.

"J. L. LEWIS,
"Qu'Appelle.

"Pièces justificatives ne sont pas arrivées du nord aujourd'hui, comme je m'y attendais. J'irai à Winnipeg à l'arrivée de tous les connaissements.

"JOHN STEWART."

Lorsque les connaissements arrivèrent, M. Ross et moi-même les apportâmes à Winnipeg. L'on m'a demandé d'écrire certaines lettres pour déclarer que le colonel Whitehead n'était pas impliqué. Le dimanche après mon arrivée, W. L. Boyle me dit que le colonel Whitehead perdrait probablement sa position à cause de certaines rumeurs qui avaient circulé et qu'il n'y avait pas de preuves positives contre lui, et qu'il serait bon d'écrire des lettres établissant la fausseté de ces rumeurs. Je refusai de le faire, mais je signai une lettre datée par lui et qui se lit comme suit:

(*Pièce "S."*)

(Personnelle.)

"WINNIPEG, 2 juillet 1885.

"Au lieutenant-colonel Whitehead,
"Winnipeg.

"CHER MONSIEUR,—Comme il est venu à mes oreilles que quelqu'un a cru bon de dire, à Ottawa et ici, que vous êtes personnellement intéressé dans certains contrats en rapport au service du transport dans le Nord-Ouest, je crois de mon devoir d'écrire immédiatement et de dire que si cette nouvelle vous arrivait, j'espère que vous ne croirez pas que cette rumeur a été répandue par moi, mais au contraire, je regrette profondément que l'on ait fait circuler des dires aussi dommageables. Il n'y a pas de doute que se sont des rapports faits en l'air pour en faire du capital politique.

"Votre dévoué,

"JOHN STEWART,
"Entrepreneur du gouvernement."

Un ou deux jours après, M. Blanchard vint me trouver et me dit qu'il était l'avocat du colonel Whitehead, et qu'il avait l'intention de poursuivre et d'envoyer, si c'était possible, le coupable au pénitencier, et il me demanda d'écrire une lettre déclarant que les rumeurs étaient fausses. Je lui dis que s'il désirait de moi quelque chose, de me le demander par lettre. Deux jours après, je reçus la lettre suivante :

" (*Pièce " T."*)

" WINNIPEG, 9 juillet 1885.

" A JOHN STEWART, écr,
" En ville.

" CHER MONSIEUR,—J'ai instruction du lieutenant-colonel Whitehead de vous demander de bien vouloir répondre à certaines questions comprises dans une accusation portée par Boultbee contre lui à Ottawa. Ces questions sont les suivantes :

" 1. Avez-vous autorisé M. Boultbee de se servir de votre nom à l'égard des accusations ?

" 2. Avez-vous écrit à M. Boultbee à leur sujet ?

" 3. Si vous n'avez pas écrit, savez-vous qui a écrit ?

" 4. James Anderson a-t-il écrit à M. Boultbee en votre nom ?

" 5. Avez-vous eu des conversations avec Anderson au sujet des contrats des attelages ?

" 6. James Anderson est-il votre associé dans un des contrats ?

" 7. Etait-il votre associé dans le contrat de Stewart et Earle et la Compagnie de la Baie-d'Hudson ?

" J'espère que vous ne jugerez pas ces questions inconvenantes ou injustifiables. D'après les explications verbales que je vous ai données, vous connaissez la position dans laquelle le colonel Whitehead a été placé, et qu'il est absolument nécessaire qu'il se défende.

" Puis-je vous demander une réponse le plus tôt possible.

" Je suis votre très fidèle,

" SEDLEY BLANCHARD."

Ce qui voulait dire que le colonel Whitehead avait été accusé d'irrégularité, et j'écrivis la lettre suivante lui demandant de me dire par lettre ce qu'étaient ces irrégularités :—

(*Pièce "T"—suite.*)

" WINNIPEG, 9 juillet 1885.

" A SEDLEY BLANCHARD, écr,
" Winnipeg.

" CHER MONSIEUR,—Je viens de recevoir votre lettre en date de ce jour, et en réponse je vous demanderais de bien vouloir, afin d'éviter tous malentendus futurs, m'envoyer copie des accusations qui ont été portées, dites-vous, par M. Boultbee contre le colonel Whitehead. Lorsque vous pourrez me démontrer que M. Boultbee a porté certaines accusations, je serai alors en mesure de répondre à votre lettre, ce que je ne puis faire à présent, vous l'admettrez bien volontiers.

" Votre dévoué,

" JOHN STEWART,

" *Entrepreneur du gouvernement.*"

Le jour suivant je reçus ce qui suit :

(*Pièce " U."*

" WINNIPEG, 10 juillet 1885.

" A JOHN STEWART, écr,
" Soins de W. L. Boyle, écr,
" En ville.

" CHER MONSIEUR,—Nous vous transmettons sous ce pli copie de la correspondance échangée entre M. Boultbee et le gouvernement, tel que demandé.

" Votre très devoué,

" SEDLEY BLANCHARD
" Par J. S. N.

(*Copie.*)

TORONTO, 22 juin 1885.

A l'honorable A. P. CARON,
Ministre de la milice, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai instruction de M. John Stewart, entrepreneur, Winnipeg, qu'il avait un contrat avec le gouvernement pour transporter les marchandises de Qu'Appelle à la Traverse de Clarke à $150 le tonneau, net, et un autre pour transporter des marchandises de Saskatchewan-Landing à Battleford à $135 le tonneau, net, et qu'il a pris tous ses arrangements pour les exécuter, lesquels contrats comprenaient le transport de quelques milliers de tonneaux ou plus de marchandises. Ceux-là qui, sous l'ordre du gouvernement en avaient le contrôle, ne permirent pas, toutefois, à M. Stewart d'exécuter les travaux, mais les contrats furent passés à d'autres personnes—Bell et Lewis et un nommé Jones,—et à d'autres qui avaient travaillé à des prix beaucoup plus élevés que ceux dont avait convenu Stewart. Dans les circonstances, je crois que le paiement pour les travaux exécutés devrait être suspendu et qu'une enquête devrait avoir lieu, afin que les profits résultant de l'exécution des travaux puissent être payés à Stewart, et non à ces hommes, Bell ou Lewis ou Jones, lesquels, d'après les informations de Stewart, ont des intérêts avec Bell et d'autres personnes qui représentent le gouvernement et qui ont contribué à dépouiller Stewart de ces contrats dans le but de mettre injustement les fonds dans leurs propres bourses. Je suis porté à croire qu'une enquête faite sur cette question contribuera, non-seulement à rendre justice à Stewart, mais à épargner au gouvernement une somme considérable de deniers.

Votre respectueux,

A. BOULTBEE.

OTTAWA, 25 juin 1885.

A l'honorable A. P. CARON,
Ministre de la milice, Ottawa.

MONSIEUR,—Depuis que je vous ai vu aujourd'hui, relativement à ma lettre du 22 courant, dans l'affaire de John Stewart, au sujet des contrats pour le transport des marchandises de Qu'Appelle à la Traverse de Clarke et de Saskatchewan-Landing à Battleford, j'ai fait des recherches relativement à la position de W. R. Bell, et j'ai constaté qu'il fait l'office de sous-officier préposé au transport sous le colonel Whitehead, et qu'il a avec ce dernier la direction et le contrôle de l'expédition des approvisionnements des endroits mentionnés dans ma lettre du 22. L'on m'informe aussi que ce nommé Bell est un des associés de la maison Bell et Lewis dont il est question dans ma lettre du 22 courant, et qui sont à faire les travaux pour lesquels Stewart avait eu le contrat. L'on me dit aussi que Jones, mentionné dans la même lettre, est au service de Bell. Stewart a en sa possession la preuve écrite, sous la signature de Bell, établissant le fait que Bell exécute les travaux dont Stewart avait eu le contrat, à un prix plus élevé, et que Bell a offert à Stewart une part des profits à des prix plus élevés, afin de l'engager à approuver la convention. Stewart m'informe aussi que Bell lui a dit que le colonel Whitehead devait avoir sa part des profits. Or comme je l'ai dit, dans ma lettre du 22 courant, comme je vous l'ai répété aujourd'hui, ce qu'il faut au nom de Stewart c'est qu'aucun fonds ne soient payés pour ces travaux jusqu'à ce que l'on ait fait une enquête, afin que les profits qui peuvent être réalisés dans ces contrats soient payés à Stewart si l'on constate qu'il y a droit.

Votre très respectueux,

A. BOULTBEE.

(Copie)

(*Pièce " U"—suite*)

(Personnelle) TORONTO, 22 juin 1885.

CHER CARON,—Je vous transmets sous ce pli une lettre officielle, afin qu'elle puisse vous arriver personnellement. Cet homme a été grossièrement trompé et je suis

d'avis que le gouvernement a aussi été grossièrement volé en même temps. J'irai vous voir d'ici à une couple de jours au sujet de cette affaire, dès que je pourrai partir. En attendant, le paiement des deniers devrait être suspendu. Je pourrai vous prouver que Bell fraude le gouvernement et Stewart.

A la hâte, votre bien dévoué,

A. BOULTBEE.

P. S.—Mon impression est que le gouvernement perd de $40 à $60 par tonneau en matière de transport.

A. BOULTBEE.

(*Pièce " U "—suite.*)

WINNIPEG, 10 juillet 1885.

A SEDLEY BLANCHARD, écr, Winnipeg.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu, ce matin, votre lettre en date d'aujourd'hui, contenant copie de la correspondance qui s'est échangée entre M. Boultbee et l'hon. M. Caron, et pour laquelle je vous offre mes remerciements.

En réponse, donc, à votre lettre d'hier, j'ai l'honneur de vous dire que, comme je n'ai jamais vu de ma vie monsieur Boultbee pour lui parler, je crois que la meilleure manière de vous assurer de la vérité des réponses aux questions que vous m'avez posées, est de vous donner copie de la seule lettre que j'aie écrite jusqu'ici à M. Boultbee, laquelle en dira assez d'elle-même.

J'ai demandé à M. Boultbee de m'envoyer la lettre en question, et dès que je l'aurai reçue, je serai heureux de vous en envoyer une copie.

Toutefois, je pourrais appeler votre attention sur votre lettre marquée " personnelle " et adressée par moi à votre client le 2 juillet.

Relativement à vos questions nos 6 et 7, je vous dirai que je suis quelque peu étonné que vous me les ayiez posées.

Votre dévoué,

JOHN STEWART.

(*Pièce " R ").*

COPIE *d'une convention signée par W. R. Bell et John Stewart, le* 21 *mai* 1885.

" Cette convention entre W. R. Bell et John Stewart est faite de bonne foi et sur l'honneur de chacune des parties que dans le contrat qui existe maintenant au nom de John Stewart pour le transport, W. R. Bell doit avoir la moitié des profits ou pertes ; que dans le contrat qui existe maintenant au nom de Bell et Lewis pour les mêmes travaux, mais à un prix plus élevé, J. Stewart doit avoir un quart d'intérêt des profits.

W. R. BELL,

JOHN STEWART."

21 mai 1885.

Je soussigné, Thomas Henry Gilmour, de la cité de Winnipeg, notaire public, certifie par les présentes que le susdite copie écrite est une copie vraie et exacte de la convention originale dont ce qui précède est une copie, et que la susdite copie a été copiée par moi sur l'original de la convention le 24me jour d'août A. D. 1885.

T. H. GILMOUR,

[Sceau.] *Notaire public pour le Manitoba.*

Par le lieutenant-colonel Forrest :

Q. Relativement à ces négociations entre vous et Bell, comme résultat, vos prix ont été affectés par ces propositions ; or dans le cas qu'il y ait eu collusion pour lancer deux prix, ont-ils profité de votre collusion ?

R. Il est facile de répondre à cela. Je travaillais aux prix de $110 le tonneau, je n'ai fait aucune collusion, je ne me suis pas entendu un seul moment avec le major Bell, cette transaction sentait trop le pénitencier pour moi. Mon contrat était fai

pour la somme de $110 le tonneau, mais le contrat que le major Bell voulait me faire accepter était pour la somme de $212 le tonneau. Si j'eus accepté cette convention, le gouvernement aurait été volé pour une somme de plus de $100,000,—$102 le tonneau à la Mâchoire-d'Orignal, quelque chose comme $60 à Qu'Appelle, et une somme semblable à Saskatchewan-Landing—le montant total s'élèverait, à mon avis, à plus de $100,000. De plus, ils ont suivi mon avis en changeant le plan du transport et en rendant chaque conducteur d'attelage responsable de sa charge et portant à son débit les pertes que le gouvernement aurait subi. De plus, mon contrat était environ un cinquième de la somme que coûtait au gouvernement le transport des approvisionnements de Qu'Appelle à la Traverse de Clarke. Je le sus de M. Rigby, qui avait entre ses mains les bordereaux de solde et qui faisait les chèques pour la Compagnie de la Baie-d'Hudson dans le même bureau que le trésorier, M. Crawford. Il me dit qu'un tonneau de Qu'Appelle à la Traverse de Clarke coûtait de $500 à $700.

Cette convention n'a jamais été exécutée, parce que nous n'avons jamais été bons amis. Je n'en ai pas réalisé $1.00.

Contre-interrogatoire.

Par le lt.-col. Whitehead:

Q. Est-ce que le général Laurie vous a dit que votre contrat à la Mâchoire-d'Orignal n'était pas valide ?

R. Non.

Q. Je vous fais cette question parce que dans un examen antérieur vous avez déclaré qu'il l'avait dit. Considériez-vous que Bell était la personne autorisée à donner les contrats ?

R. C'était une affaire difficile à trouver qui était autorisé à le faire.

Par le lt.-col. Jackson :

Q. A quelle date êtes-vous venu à Swift-Current ?

R. Ma première visite à Swift-Current a eu lieu, je crois, le 21 mai au soir, après avoir rencontré Bell ce jour-là.

Q. Pourquoi Ross ou Bell ont-ils fait les connaissements à votre nom ?

R. Bell ne l'a jamais fait à ma connaissance; Ross l'a fait, il a abandonné le petit contrat que Bell lui avait donné, ne voulant pas l'exécuter.

Q. Quel était le prix de votre contrat à Battleford ?

R. $135 le tonneau, devant être terminé en deux semaines.

Q. A quel prix a-t-il été exécuté ?

R. Le gouvernement a payé beaucoup plus cher que cela. Le contrat stipule $125 avec rations ; mon contrat ne devait rien coûter au gouvernement en aliments pour les hommes et les chevaux ou pour le transport. Le tout coûterait plus cher que le mien.

Q. Pourquoi le colonel Whitehead a-t-il annulé votre contrat ?

Q. Je ne l'explique que par le télégramme que j'ai lu.

Q. Vous dites que le général Laurie vous a donné une raison, n'était-ce pas à cause des provisions endommagées qu'on avait entre les mains.

R. Non.

Q. Le général Laurie ne vous a-t-il pas dit que les provisions endommagées étaient mises de côté, et ne devaient pas être transportées ?

R. Il ne m'a jamais dit cela comme raison de la résiliation de mon contrat.

Q. Savez-vous si ces soumissions n'ont jamais été retenues ?

R. Je ne le sais pas, mes soumissions ne l'ont pas été. Je n'ai jamais dit qu'elles ont été retenues. A l'appui de ce fait, je désirerais que M. Dixon fût interrogé ; il sait qu'avec cette enquête j'ai tout expliqué au sujet de ces soumissions. J'ai dit à M. Queen que Bell avait déclaré qu'elles seraient retenues au retour de Saskatchewan-Landing. C'était la première fois qu'il entendait dire que l'on devait demander des soumissions.

Q. Lorsque vous avez signé la convention pour le partage de vos intérêts avec le major Bell, à la Mâchoire-d'Orignal, aviez-vous l'intention de l'exécuter ?

R. Non.

Q. Alors, pourquoi l'avez-vous signé de bonne foi ?

R. Je désirais avoir sa signature sur un document reconnaissant mon contrat. Il a manqué à la parole donnée le même jour en offrant $10 de moins. Voyez le contrat Bell et Lewis.

Q. Quelle était votre soumission à Calgary ?

R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Alors vous n'avez pas fait de soumission pour le contrat de Calgary ?

R. Je ne puis dire positivement que j'en ai fait.

Q. A quelle date avez-vous fait la convention avec le major Bell par laquelle vous partagiez dans les contrats ?

R. L'acte est devant vous.

Suite du témoignage de John Stewart—17 novembre.

Les pièces "S" "T" et "U" sont produites.

J'ai télégraphié à M. Boultbee de me renvoyer la copie de ma lettre, et il ne l'a pas fait. Dans cette lettre je relatais les faits que j'ai déclarés dans mon témoignage.

Par le col. Jackson :

Q. Pouvez-vous nous donner des informations au sujet du contrat de Howard ?

R. Non, je ne puis vous faire part de rien autre chose que de ouï-dire.

Par le col. Whitehead :

Q. Alors vous jurez que le colonel Whitehead avait un intérêt dans vos contrats ?

R. Je n'ai jamais dit cela ; j'ai relaté les faits en tant que je suis capable de le faire.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

17 novembre 1885.

Lt. F. J. Dickson, officier d'état-major du général Laurie, est appelé :

Par le col. Jackson :

Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet des affaires de transport de la Mâchoire-d'Orignal et de Swift-Current ?

R. Oui.

Q. A quelle station ?

R. A la Mâchoire d'Orignal ; j'étais là lorsque le contrat a été passé.

Q. Connaissez-vous quelque chose des transactions qui y ont eu lieu ?

R. J'accompagnais le général Laurie de Winnipeg à Swift-Current le 18 mai ; nous sommes arrêtés à la Mâchoire-d'Orignal pendant un jour, et Laurie a conversé avec MM. Stewart, Ross et Riddell au sujet d'un contrat. Il avait certaines conditions écrites qui furent exposées aux différentes personnes, et il demanda des soumissions.

Q. Où a-t-il eu ces conditions écrites ?

R. Il les a écrites lui-même. Stewart était la seule personne qui ait fait une soumission écrite. Ross crut qu'il ne pouvait pas exécuter tout le contrat immédiatement, et il se retira, laissant Stewart le seul soumissionnaire. Le contrat fut dans le temps passé entre Stewart et le général Laurie, à la Mâchoire-d'Orignal. Il n'y avait pas de provisions à transporter alors ; mais lorsque la base des opérations a été transportée à la Mâchoire-d'Orignal, Stewart commença à exécuter son contrat.

Q. Connaissez-vous quelque chose du transport des effets à Swift-Current ?

R. Non. Après avoir passé quelques jours à la Mâchoire-d'Orignal, quelqu'un se plaignit que les connaissements étaient faits au nom de Bell, Lewis et Cie ; l'en-tête était changée, et il y a eu nombre d'entrevues et de télegrammes d'échangés entre le général Laurie et le major Bell à Qu'Appelle. Les connaissements furent ensuite changés, c'est-à-dire les en-têtes, qui furent faits au nom de "Stewart, entrepreneur." J'ai rédigé le contrat passé entre Stewart et le général Laurie, et j'ai servi de témoin.

Q. Savez-vous si le général Laurie avait le pouvoir de passer ce contrat ?
R. Non.
Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet de Ross et Riddell ?
R. Ils étaient les sous-entrepreneurs de Stewart. Ils se sont retirés et ils ont obtenu un sous-contrat de Stewart.
Q. Avez-vous eu quelques rapports avec Stewart à l'occasion de ce contrat ?
R. Un grand nombre de conducteurs d'attelages éprouvèrent quelque embarras. Ils désiraient savoir pour qui ils travaillaient; si c'était pour Bell, Lewis et Cie, ou pour Stewart. Nous n'en savions pas plus que l'on ne nous en avait dit.
Q. Alors vous ne connaissez rien de particulier à ce sujet, jusqu'à l'époque où l'on transporta le 7e fusiliers ?
R. Non. Le colonel Williams télégraphia pour savoir si nous avions fait des arrangements, mais le général télégraphia que les transports seraient réglés Un matin, nous reçûmes un télégramme du major Bell d'envoyer 25 attelages à la Traverse de Clarke pour ramener le 7e, et il télégraphia ensuite de les rappeler. Je les rappelai l'après-midi du jour suivant. Riddell reçut un télégramme de Sinclair d'envoyer 35 attelages à la Traverse de Clarke; il les expédia, et dans l'après-midi, je reçus un télégramme d'envoyer ces attelages. Avant de les rappeler, je télégraphiai à Bell qu'il serait responsable du prix de 25 attelages pendant un jour.
Q. Savez-vous si quelques-uns de ces attelages ont été expédiés de la part de Bell ?
R. Je ne sais pas, lorsque le 7e arriva, les conducteurs me demandèrent de reconnaître la durée de leur voyage, je refusai et les envoyai au colonel Williams.

Le col. Whitehead :

Q. Pourquoi avez-vous refusé ?
R. Parce que le colonel Williams m'a dit qu'ils auraient dû être congédiés à mi-chemin entre la Mâchoire-d'Orignal et la Traverse de Clarke.

Le col. Jackson :

Q. A qui appartenaient ces attelages ?
R. A Sinclair.
Q. Connaissez-vous le nombre des attelages qui sont revenus et retournés ?
R. Non. Le colonel Williams a donné un certificat aux 35 attelages que Ross et Riddell avaient expédiés.
Q. Etes-vous arrivé peu après ?
R. Je suis resté jusqu'après le départ du 7e.
Q. Connaissez-vous quelque chose de plus au sujet de ce transport ?
R. Relativement au transport de Saskatchewan-Landing et Battleford, j'ai simplement vu les télégrammes que le général Laurie a expédiés et reçus; c'est le contrat connu comme étant celui de Howard, mais on ne savait pas à qui il appartenait dans le commencement.
Q. Y avait-il quelque chose de particulier dans ces télégrammes ?
R. Non, sauf qu'il ordonna que les effets fussent transportés par eau. Il y eut du retard à cause de la crue des eaux. L'on rapporta que le contrat étant fait pour le transport par terre, cet entrepreneur réclamerait dédommagement du gouvernement.

Par le col. Peebles:

Q. Vous dites que certains en-têtes de connaissements étaient au nom de Bell et Lewis. Existait-il un contrat avec eux ? Comment advint-il que les connaissements eussent cet en-tête ?
R. La seule explication qu'ils donnèrent était que ces connaissements avaient été expédiés de Qu'Appelle, où l'on s'était servi de ces livres pour leur ancien contrat.

Par le col. Jackson :

Q. Quelle était la qualité du foin qui a été livré à Swift-Current et à la Mâchoire-d'Orignal ?

R. Une partie était très bonne et quelquefois il y en avait de très mauvais ; souvent on a dû ouvrir deux ou trois balles avant d'en avoir suffisamment pour le fourrage des chevaux ; c'était du foin de marécage et d'une qualité inférieure. Il était en apparence bon, mais lorsque la balle était ouverte, le foin était bien gâté.

Q. Alors n'importe qui pouvait s'y faire prendre ?

R. Oui, très facilement.

Q. Il y avait quelque chose que l'on appelait fourrage haché, dans quel état était ce fourrage ?

R. La qualité était très bonne, mais subséquemment une partie devint mauvaise ; vu que ce foin avait été exposé à la pluie, il se forma en pains et chauffa.

Q. Avez vous examiné vous-même l'avoine ?

R. Non, le major Richard était l'officier préposé aux approvisionnements.

Par le col. Whitehead :

Q. Connaissez vous le prix du premier contrat de Ross et Riddell avant qu'ils se soient désistés des conventions faites avec le général Laurie, quel était le prix de leur soumission ?

R. Je ne sache pas qu'il y ait eu une soumission de faite en réalité.

Q. N'y avait-il pas connivence entre Ross et Riddell et John Stewart pour qu'ils retirassent leur soumission et pour que celle de Stewart resta seule, afin de partager subséquemment ?

R. La condition était qu'ils ne feraient pas de soumission s'ils recevaient une partie du transport de Stewart.

Q. Le général Laurie a-t-il transporté des approvisionnements de Swift-Current à la Mâchoire-d'Orignal ?

R. Oui, par chemin de fer.

Q. Les approvisionnements furent ensuite transportés par Stewart en vertu de son contrat ?

R. Oui, de la Mâchoire-d'Orignal, mais je n'en connais pas la quantité.

Par le colonel Forrest :

Q. Etait-ce pour maintenir la hausse des prix que cet arrangement a eu lieu ?

R. L'on croyait que Ross ne pouvait pas exécuter tout le contrat, et que s'il en avait une partie, il pourrait l'exécuter à un prix moins élevé qu'il ne le pourrait faire pour la totalité du contrat.

Par le colonel Whitehead :

Q. Vous connaissez Ross et Stewart ?

R. Oui.

Q. Ne croyez-vous pas que Ross est tout aussi capable que Stewart d'exécuter un contrat ?

R. Oui, car l'on croyait qu'il fallait de grands capitaux pour exécuter ce contrat.

14 octobre 1885.

Le major W. R. Bell est appelé.

Par le colonel Jackson :

Il s'agit encore de la question du transport, et nous désirons savoir ce que vous en connaissez ?

R. Dois-je comprendre que des accusations sont ici portées contre moi ?

Q. Il n'y a pas d'accusation contre vous. On a dit qu'il y a certaines irrégularités entre certains fonctionnaires du département et les entrepreneurs, et nous désirons nous en rendre compte.

R. Mon nom a souvent été prononcé, n'est-ce pas.

Q. Il n'y a pas d'accusation contre vous, pas plus que ce que vous avez vu dans les journaux ?

R. Je n'en tiens pas du tout compte ; s'il y a des accusations, j'ai le droit de savoir ce qu'elles sont.

Q. Pouvez-vous nous dire quelque chose du contrat de Swift-Current, et du transport des effets à cet endroit ?

R. Oui, je puis tout vous dire sur ce sujet.

Q. Il vaudrait mieux pour vous de relater ces faits sans questions, si vous le pouviez ?

R. Si je savais exactement ce que vous désirez je vous le dirais, mais certaines personnes m'ont fait comprendre à l'hôtel ce matin que l'on portait des accusations contre moi, et je pense qu'il n'est que juste que je sache ce que sont ces accusations et ce que je devrais expliquer ; il appert qu'ils se vantent qu'ils sont contre moi.

Le colonel Jackson.—Il n'y a pas d'accusation contre vous que je sache.

Le témoin.—Naturellement le cas est grave pour moi, et je suis prêt à relater tous les faits que je connais.

Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet du contrat de Stewart, Ross et Riddell ?

R. Oui ; la première fois que j'ai entendu dire qu'il y avait un contrat, c'était à Troy. Stewart vint me dire qu'il avait passé contrat avec le général Laurie, pour le transport de tous les effets de la Traverse de Clarke au Coude, et il me dit en même temps qu'il n'avait pas de fonds et il me demanda de les lui avancer ; je lui demandai ses chiffres, et il me dit qu'il avait $110 le tonneau et qu'il avait donné un sous-contrat à Ross et Riddell à $105 ; je lui déclarai que je ne pouvais pas prendre de l'intérêt dans ce contrat, mais que je lui avancerais les fonds ; s'il voulait s'en tenir à la Mâchoire-d'Orignal, que je m'en occuperais, car je savais que le contrat de Qu'Appelle avait été donné ; il partit pour la Mâchoire-d'Orignal, ou vint à Winnipeg, et je n'en entendis plus parler pendant une semaine ; dans l'intervalle, le colonel Whitehead me télégraphia de passer des contrats pour le transport.

Le colonel Whitehead lit ici un télégramme.—Ayant reçu instruction du ministre de la milice de résilier tous les contrats de transport, je vous autorise à congédier tous les attelages et à les rengager pour la totalité du voyage, etc.

Le colonel Whitehead.—Et à cette époque je n'avais vu le major et je ne l'avais jamais connu, et vous pouvez confirmer cela ?

R. Oui. Comme vous le savez, il existait des doutes sur le pouvoir des différents officiers, et j'agissais avec prudence ; je ne connaissais rien du général Laurie, et tout ce que je savais c'était que Bedson était mon officier supérieur, et je recevais différents télégrammes et il était très douteux que le général Laurie eut le pouvoir de passer des contrats ; l'on me dit qu'il n'avait pas ce pouvoir, et lorsque je le constatai, je me retirai de toute l'affaire ; mais dans l'intervalle j'avais passé ce contrat par ordre du colonel Whitehead avec Bell, Lewis et Cie. Je me rendis auprès de Lewis, sachant que c'était un homme qui avait de grands capitaux dans le pays, et je n'avais pas le temps d'annoncer par la voix des journaux, c'était une affaire temporaire qui devait être résiliée dans les vingt-quatre heures, et qui, à mon avis, ne devait durer que quelques jours, et je me rendis auprès de lui et lui dis que s'il pouvait avoir des attelages, il pourrait y faire de l'argent, et je partais le lendemain matin, je lui parlai du contrat et il me dit qu'il n'en connaissait rien, mais que si je voulais y prendre part, n'y avoir pas d'autre intérêt que de surveiller les hommes et de faire marcher la besogne, il me donnerait la moitié de l'intérêt dans le contrat, j'y consentis, mais lorsque je revins chez moi je constatai que je m'étais compromis ; Bedson me dit que l'ordre du général était que je devais me démettre de ma position d'officier préposé au transport ou d'abandonner le contrat, et je l'abandonnai immédiatement et je surveillai mes affaires en ma qualité d'officier préposé au transport ; tout le temps le nom de la société était Bell, Lewis, Yates et Cie, ou quelque chose comme cela. Dans l'intervalle, lorsque je rencontrai Stewart j'essayai de faire un compromis avec lui de manière que les affaires pussent se faire ici, et je lui offris de lui donner la moitié de mes intérêts pour la moitié des siens dans l'autre contrat, et il expédia une grande quantité d'effets après que je l'eus vu. Je suis allé voir Lewis et je lui dis que je ne voulais rien avoir à faire avec cette transaction, et je vis Laurie qui avait entendu dire que le contrat était exécuté sous le nom de Bell, Lewis, Yates et Cie, et je lui dis que je n'y avais rien à faire ; il y avait à cet endroit une grande quantité d'effets qu'il fallait transporter immédiatement ; il y avait 500 ou 600 tonneaux ; je me

rendis à la Mâchoire-d'Orignal, je vis Laurie et lui dis que Stewart n'avait plus le contrat et que Lewis ne voulait pas prendre le contrat de la Mâchoire-d'Orignal, et j'ajoutai que je passerais un contrat à un prix beaucoup moins élevé que celui de Stewart; et sachant à ce moment-là qu'il y avait des doutes au sujet du contrat que Laurie avait passé, je croyais qu'il ne serait pas reconnu ici, et je lui dis que je pouvais passer un contrat pour $80 ou $85 avec Ross et Riddell, avec des hommes plus sûrs que Stewart, car je savais qu'il n'avait pas une piastre lorsqu'il commença les travaux, que nous ne pouvions pas lui donner le contrat à Swift-Current parce qu'il perdait à la Mâchoire-d'Orignal, et il en convint, et je passai contrat avec lui par lequel j'épargnai en tout environ $20,000. Mais dans l'intervalle le *Northcote* était descendu la rivière et sa cargaison devait être expédiée; je me rendis à Troy et le général Laurie et moi rédigeâmes un contrat en vertu duquel Ross devait faire le transport de ces effets, mais lorsque je revins, Laurie me télégraphia, en présence de sa convention d'accepter la soumission de Ross et Riddell dont il m'avait dicté la plus grande partie, qu'il allait forcer Stewart à s'en tenir à son contrat. Tous les contrats que j'ai passé devaient se terminer à vingt-quatre heures d'avis. Lorsque je le constatai, il m'écrivit que Stewart marchait avec ce contrat et il me conseilla fortement de lui donner le contrat de Swift-Current, disant qu'il avait offert de l'exécuter pour $130, le gouvernement devait tout fournir, et je savais qu'il ne pouvait pas l'exécuter, qu'il y aurait des embarras, et je me croyais obligé de ne pas lui donner le contrat. J'expédiai un commis que nous avions là, Jones, et je lui dis que si nous ne pouvions pas avoir d'entrepreneurs, nous pouvions faire marcher l'affaire nous-mêmes à meilleur marché pour le gouvernement.

Le colonel Whitehead.—Le général Laurie vous télégraphie qu'il n'a pas reçu de réponse à son télégramme au sujet du contrat de Stewart pour le transport des marchandises entre Saskatchewan-Landing et Battleford. "Veuillez prendre des arrangements pour le présent jusqu'à ce que les contrats soient accordés."

Q. Que fit Jones?

R. Une fois rendu, il commença le transport au cent, à $3.50 du cent; il n'y avait pas de contrat, *et il avait ordre de louer des attelages aux meilleures conditions qu'il pouvait.* Il s'y rendit, et en trois ou quatre jours il passa contrat avec Thomas Howard et je lui écrivis immédiatement de revenir, que Howard avait le contrat. Je n'ai jamais agi, dans aucune de ces transactions, sans l'ordre du colonel Whitehead ou de Bedson, et il y a un télégramme que je reçus à l'effet d'obliger les entrepreneurs d'exécuter le contrat jusqu'à ce qu'une autre personne l'eut, et je m'objectai à ce que Stewart le fit et je croyais faire mon devoir lorsque j'essayais d'épargner au gouvernement $25,000 dans le contrat de la Mâchoire-d'Orignal, et le général Laurie ne voulait pas le permettre. Le contrat de Stewart pouvait être résilié en dix jours, et en même temps Stewart convint avec moi qu'il abandonnerait ce contrat, et il ne devait recevoir aucun dédommagement, sauf qu'il devait avoir le contrat de Swift-Current, lequel était, à mon avis, plus juste à $150 que l'autre à $110, surtout vu que je pouvais donner le contrat de la Mâchoire-d'Orignal à $80 si je me le rappelle bien. Je le constaterai et vous le dirai. Mais je sais que dans cette occasion, l'on a économisé une somme considérable, et je le fis remarquer au général Laurie, et il en convint avec moi, et lorsque je revins chez moi je trouvai que toute l'affaire était à l'eau; il s'agissait, je crois, d'une question d'autorité, et je pense qu'il croyait faire bien; je vous télégraphiai immédiatement et je le dis aussi au général Middleton, et je vous le déclare maintenant comme je le déclarerai sous serment, que je n'avais pas d'intérêt dans ce contrat. J'ai prêté des fonds à Stewart. Je dus lui prêter des fonds pour s'acheter un habillement, pour payer sa pension et pour sortir de la ville, et il ne me l'a pas encore remis. J'ai cru d'abord que c'était un capitaliste et j'ai pensé dès le début que c'était un marché honnête, que je devais avoir la moitié des intérêts si j'avançais les fonds. Mais je constatai que c'était un coquin et je me retirai, et je n'ai pas cru qu'il y avait quelque chose de malhonnête dans cette affaire et je le prétends de même aujourd'hui, car je croyais réduire les prix de moitié.

Q. Lorsque Stewart et vous parliez de ce contrat, il y eut une proposition qu'il devait y avoir partage?

R. Non, l'entente était qu'il devait avoir le quart d'intérêt dans mon contrat.

Q. L'on a dit qu'il devait y avoir cinq parts. Stewart, vous et deux autres ont été nommés, et l'on n'a pas nommé le cinquième ; nous désirons savoir si cette cinquième part devait être retenue pour un autre individu ?

R. Je sais ce que vous voulez dire, mais j'aimerais mieux répondre à la question directe, mais le colonel Whitehead n'avait pas d'intérêt ; je ne l'ai jamais vu de ma vie jusqu'à ce moment-là ; l'arrangement était que j'étais de moitié avec Lewis et je voulais échanger ma moitié avec une moitié du contrat de Stewart. Telle est la convention que je voulais tenir, qui doit démontrer que je devais être de moitié avec Stewart et que je devais diviser avec Stewart la moitié que j'avais dans le contrat de Bell, Lewis ; mais en tant qu'il s'agit du colonel Whitehead je regrette beaucoup que cet incident soit survenu, mais John Stewart ou toute autre personne n'a pas raison de déclarer que j'aie jamais dit que le colonel Whitehead avait un intérêt dans ce contrat. Il a agi de cette sorte dans le but de me faire chanter, mais je ne sais pourquoi, hormis que ce soit parce que je lui ai avancé des fonds pour commencer des affaires. Je l'ai sorti de l'ornière. En commençant je lui ai dit que Lewis était un homme de Montréal et qu'il pourrait régler les affaires de finances mieux que nous, vu qu'il connaissait le colonel Whitehead, et nous aider à obtenir nos paiements plus facilement que nous ne pourrions les faire nous-mêmes ; mais, sur ma parole d'honnête homme, c'est là tout ce que je lui ai dit, et je ne sais pas comment, dans le monde, il pouvait donner à cela une autre signification que ce que j'entendais.

Le colonel Whitehead lit, ici, dans son livre, des télégrammes du 20 mai.

Le témoin.—Je crois que les contrats que j'ai passés devraient être produits tels que je les ai dressés, tous sujets à votre ordre, par lequel ils devaient être résiliés à vingt-quatre heures d'avis, et je croyais avoir mis le gouvernement et moi à l'abri lorsque je passai le contrat avec Bell, Lewis et Yates ; je ne pouvais trouver personne pour le prendre.

Q. Ne pouviez-vous pas trouver des agents ?

R. En premier lieu, je n'avais pas pouvoir de le faire, et je ne pouvais pas le faire ; j'ai compris dans le temps qu'il ne devait pas y avoir d'agents, parce qu'alors l'on se récriait contre les entrepreneurs, qui s'interposaient en s'emparant des contrats et réalisaient par là des profits ; nous ne pouvions pas compter sur les conducteurs d'attelages, nous ne pouvions pas nous fier aux conducteurs d'attelages sur la route. Je crois que ce fut vers le 21 mai que je refusai d'obéir à vos ordres, colonel Whitehead ; je croyais que vous comprendriez que je ne pouvais pas obéir à vos ordres, et recevoir un ordre de vous et un autre d'une autre personne à effet contraire ; je crois que la première fois que j'ai rencontré le colonel Whitehead, ce fut dans la soirée du 21 ; je le vis au club pendant quelques instants, je lui fus présenté par quelqu'un, et je vins le voir pour savoir ce que cela signifiait.

Q. Y a-t-il eu un arrangement entre le colonel Whitehead et vous ?

R. Pas le moins du monde, si ce n'est pour faciliter les affaires ; nous fûmes voir Wrigley ; je savais qu'il y avait gaspillage de fonds, et le colonel et moi nous fûmes le voir ; je crois que c'était le 23 au matin.

Q. Compreniez-vous que le contrat devait être exécuté au poids, pourvu que les attelages de la ferme Bell fussent payés à $10 par jour ?

R. Pas du tout ; les premiers attelages qui revinrent dans la suite furent immédiatement réduits à $4.50 par jour. Presque tous le attelages furent congédiés dans le mois de mai, mais quelques-uns de nos attelages restèrent avec le général jusqu'au dernier moment, et ce sont aujourd'hui nos comptes de ces attelages pour lesquels nous demandons $5 par jour.

Le colonel Jackson.—Je désire que la chose soit tirée au clair, telle qu'elle est arrivée.

R. Pas du tout, en tant qu'il s'agit de moi, je regrette que mon nom ait été mêlé à cette rumeur qui dit que le colonel Whitehead était intéressé d'une manière quelconque dans ce contrat ; cette rumeur ne vient pas de moi ; je crois qu'il s'est élevé des objections au sujet de notre foin.

Le colonel Forrest :—Vous déclarez catégoriquement que pour les mois de juin et de juillet le prix des attelages était de $5 ?

R. Non, je ne dis pas cela, mais je dis que le prix de nos attelages qui étaient avec le général Middleton était de $10 par jour jusqu'à ce qu'ils revinssent, je ne pouvais pas les renvoyer du service lorsqu'ils étaient à Prince-Albert, je congédiais les attelages au fur et à mesure qu'ils revenaient, et ils étaient renvoyés dans leurs foyers. Il m'était impossible d'engager des attelages et non des agents, les conducteurs d'attelages n'étaient pas des hommes fiables, et je dus passer mes contrats avec d'autres; la première nouvelle que j'eus du fait que les attelages devaient être congédiés fut le télégramme que je reçus du colonel Whitehead. Le général Laurie les congédiait à Swift-Current, et en conséquence de cela j'envoyai ma démission au général Middleton par télégramme.

Q. L'on dit que la *Bell Farming Co.*, dont vous êtes le gérant, avait le contrat du foin ?

R. Nous avions, par contrat avec la Compagnie de la Baie-d'Hudson, à fournir environ 900 tonneaux, le prix était de $20 pour le foin non lié, et de $22 pour le foin lié.

Q. Combien avez-vous livré ?

R. Nous avons livré entre 800 à 900 tonneaux, je ne sais pas exactement.

Q. Connaissez vous la date de votre dernière livraison ?

R. Je crois que le dernier lot a été livré en mai ou dans la première partie de juin; c'était un très-petit lot que nous avons livré près de Troy pour fournir le fourrage aux attelages qui revenaient.

Q. L'on dit qu'il y avait sur toute la ligne beaucoup plus de foin que l'on en avait besoin; je suppose que vous en avez été averti par les télégrammes du capitaine Hudson ?

R. Non, je ne l'ai pas été; on ne cessait de crier tout le temps qu'on manquait de fourrage. Je n'ai jamais de ma vie reçu un télégramme de Hudson.

Q. L'on a dit qu'il y avait une grande quantité de ce foin qui était dans un très mauvais état lorsqu'il a été expédié ?

R. Oui, il y en avait beaucoup.

Q. Comment se fait-il qu'il est devenu si mauvais ?

R. Ils disent qu'il était en bon état lorsqu'il fut expédié d'ici, et j'allai dire au capitaine Swinford que je ne voulais pas en expédier davantage de cette qualité, et je puis vous produire un certificat d'Archie McDonald pour prouver que notre foin était le meilleur qui ait été expédié.

Q. N'était-il pas entrepreneur ?

R. Il était entrepreneur, je crois, en qualité de facteur en chef de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Il n'a rien réalisé, parce qu'il n'y était pas intéressé, pour ce que j'en sais. Le contrat a été passé avant que j'eus quoi que ce fût à faire avec le transport; tous mes comptes ont été présentés ici pour être réglés; je ne puis dire qu'il en réalisait des profits, mais je sais que nous avons eu ce dont nous avions convenu, et il n'a jamais eu une piastre de moi et n'en aura jamais un sou; mais mes comptes ont été présentés à la Compagnie de la Baie-d'Hudson, et ce contrat a été passé avant mon entrée dans le service du transport. Nous avions une grande quantité de foin à vendre à cet endroit, et naturellement nous étions prêts à le vendre; et je puis prouver que c'était le meilleur foin qui ait été vendu au gouvernement pendant toute la durée du contrat, et que les attelages que j'ai engagés étaient les meilleurs. Il nous en a coûté $7 pour le faire presser et le lier d'un double fil de fer.

Q. On semblait beaucoup désirer, à Qu'Appelle, d'expédier ce foin à l'endroit où se trouvaient les troupes, pourquoi était-ce ?

R. Je n'ai rien à y voir; je n'ai jamais expédié la moindre quantité de foin; notre foin est parti dans le commencement de la saison; il venait de Winnipeg.

Q. Vous avez expédié un lot de foin qui était endommagé ?

R. Non de notre ferme; il a été endommagé dans le voyage; tout le foin chauffait lorsqu'il est arrivé; il n'était pas suffisamment fané lorsqu'il a été lié, et j'allai trouver le capitaine Swinford, et je demandai une commission; je dis que je n'en expedierais pas davantage comme celui-là; le général Laurie le fit examiner et il constata que le seul bon foin qui avait été livré était le nôtre, non pas que je fus plus

honnête que tout autre, mais parce qu'il n'avait pas un si long trajet à faire; nous ouvrîmes un certain nombre de wagons de chemin de fer, chargés de foin, et nous avons constaté qu'il avait été pressé alors qu'il n'était pas fané, et qu'il était presque en feu.

Le colonel Jackson.—Qui a donné ordre d'ouvrir les wagons, lorsque l'on constata que ce foin était d'aussi mauvaise qualité?

R. Nos commis en ont fait la plus grande partie; nous avons expédié tout ce dont le capitaine Swinford a ordonné l'expédition. Le capitaine Swinford disait aux commis ce qu'il fallait expédier, et l'ordre était exécuté. Lorsque j'arrivai à cet endroit, c'était le premier jour qu'on employait des bœufs, et au lieu de prendre 600 livres, nous prenions le tonneau complet; et je plaçai ces bœufs entre les différents postes pour transporter le tonneau complet, et McKnight me télégraphia que le premier lot n'était pas bon, et c'est alors que je soumis l'affaire au capitaine Swinford; c'est aussi la première fois que j'appris que du mauvais foin était expédié; le foin pressé paraît parfaitement bon à l'extérieur, mais si vous l'ouvrez vous verrez qu'il est complètement pourri à l'intérieur. Je vous ai exactement relaté les faits, tels que je les ai dits au général Middleton; et si vous comparez ce que je dis aujourd'hui à ce que j'ai dit au général Middleton, vous verrez que ce que je vous ai déclaré sont les faits exacts, et que cette comparaison ne clochera pas. J'ai travaillé avec autant de fidélité que tout autre, et j'ai suivi le service de transport de la même manière que si je payais les comptes moi-même, et je ne permettais pas aux conducteurs d'attelages de partir sans que leurs chevaux fussent ferrés afin que cela ne fut pas imputé au compte du gouvernement; j'insistais pour qu'ils payassent le ferrage eux-mêmes; j'ai travaillé aussi fidèlement et aussi économiquement que possible pour le gouvernement, et je n'ai pas offert à un conducteur d'attelage une piastre par jour de moins que je n'ai offert à ces hommes; et je ne crois pas que les prix qui ont été payés étaient élevés, car vous devez vous rappeler que les frais de transport, à compter du jour du départ jusqu'au jour de l'arrivée, prennent une grande partie de leurs profits.

Q. Ne croyez-vous pas que les prix élevés qui leur ont été payés ont agi sur les prix des autres attelages dans tout le pays.

R. Pas du tout. Vous ne pouvez louer un attelage dans le pays pour moins de $6 par jour; vous devez vous rappeler que lorsqu'ils ont été engagés, les semailles venaient de commencer, et c'est une perte que nous ressentons toute l'année, et je n'accepterais pas $50 par jour pour nos attelages à cette saison-là de l'année, et je ne laisserais pas aller nos attelages l'année prochaine au même prix, car la meilleure partie de l'année pour nous est le milieu de mai, et je dis à M. Wrigley que je ne les laisserais pas aller à ce prix, et lorsqu'il me demanda de lui donner mon prix, je lui répondis que j'allais demander $10 par jour; nous payions nos hommes $75 par mois et nos chefs d'équipe $10 de plus; après tout, nous n'avons pas réalisé cette somme de ces transactions.

Le colonel Forrest:—On dit que dans ce petit contrat à Qu'Appelle, quelques personnes liguées ensembles étaient intéressées, les uns à acheter le foin, les autres à le passer, c'était du très mauvais foin?

R. Je défie qui que ce soit de le prouver; j'envoyai un homme dans la campagne pour acheter du foin et il a payé jusqu'à $14, et j'ai réalisé $400 sur les 800 tonneaux que j'ai vendus, et je vous donne ma parole d'honneur qu'il n'y a pas d'homme qui ait réalisé quoi que ce fût d'un contrat dont je me suis occupé, sauf le contrat de notre compagnie; ce foin a été expédié du 18 mai au 31, et il a été presque tout expédié sauf les quelques dernières tonnes; il avait été récemment pressé, et un jour après qu'il eut subi cette opération, il a été expédié.

Q. L'on a dit que l'approvisionnement considérable qui est resté était très mauvais?

R. Ce n'est pas le cas. Je suis allé là moi-même pour racheter mon propre foin, et j'en aurais donné $10 la tonne, parce que j'aurais pu le vendre à la police, mais un ami vint me dire: Je crois que vous feriez mieux de ne pas l'acheter, et je me retirai. J'aurais pu réaliser plus sur ces 100 tonneaux que je ne l'ai fait sur tout le contrat, car c'était du bon foin et il a été vendu $2.50 le tonneau; pas une seule de nos balles

n'a été ouverte au fort et l'on n'a pas trouvé qu'une seule de nos balles étaient pourries. Un jour 600 balles arrivèrent et toutes furent détruites; je le visitai lorsque le foin arriva, et je refusai de le transporter plus loin, mais il était alors payé, vu qu'il avait été expédié d'ici.

Le colonel Jackson.—Quelle quantité de foin avez-vous fait couper sur votre terre au printemps ?

R. Nous avions environ 500 ou 600 tonnaux; nous n'en avons pas fauché un tonneau. La moisson de l'année précédente était en meule; dans le cours du printemps le feu a tout ravagé dans le pays et nous n'en n'avons pas fauché un seul tonneau.

Q. A certains endroits de votre ferme, le foin dépassait la glace; vous l'avez fait couper, mis en meule et vendu ?

R. Non, nous ne l'avons pas fait; pas un seul tonneau.

Q. Naturellement ce foin pourrirait facilement ?

R. Naturellement, règle générale nous avons eu, je crois, du foin d'une qualité ordinaire; il y en avait du très bon et du très mauvais; nous devons admettre qu'il y avait un lot de mauvais foin à cet endroit, et bien autre chose; j'avais deux commis pour le surveiller jour et nuit; j'ai fait de mon mieux, et j'ai cru que l'on m'en tiendrait compte, au lieu d'être vilipendé comme je l'ai été, mais les choses vont à la rebours quelquefois; je vous ai relaté les faits exacts et je suis prêt à les assermenter si l'on en fait un rapport correct.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

17 novembre 1885.

W. R. Bell est assermenté:

Par le col. Jackson:

Q. Quelle est votre position dans la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle ?

R. Je suis gérant de cette compagnie.

Q. Quelle position aviez-vous pendant l'insurrection à l'égard des troupes expéditionnaires du Nord-Ouest ?

R. J'étais officier préposé au transport à la base des opérations.

Par M. Anderson:

Q. Etes-vous un actionnaire en même temps que gérant de la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle ?

R. Oui.

Q. Vous étiez officier préposé au transport à Qu'Appelle pendant la dernière insurrection ?

R. Oui.

Q. Quels étaient vos devoirs ?

R. D'expédier tous les approvisionnements que je recevais de l'officier préposé à cette fin.

Q. A aussi bon marché que possible ?

R. Non, pas exactement, mais à les faire parvenir à destination.

Q. Vous étiez là pour surveiller les intérêts du gouvernement ?

R. Oui.

Q. Vous avez engagé un certain nombre d'attelages par l'entremise d'agents à l'ouest de Winnipeg, pendant l'insurrection ?

R Oui.

Q. Nommez le premier endroit auquel des attelages ont été engagés ?

R. Brandon; je n'avais pas d'agents à cet endroit, mais je télégraphiai à différentes personnes qui avaient des attelages.

Q. Connaissez-vous un nommé McGregor, de Brandon ?

R. Oui.

Q. Il a engagé un certain nombre d'attelages, n'est-ce pas ?

R. Oui.

Q. Quel était le prix que l'on payait à Brandon ?

R. $8 par jour, le même prix qu'à tous les autres que j'ai engagés.

Q. Est-ce le prix que le gouvernement a payé ?

R. Oui.

Q. Combien ces hommes étaient-ils payés pour le trouble qu'ils se sont donné d'engager des attelages ?

R. Il ne devaient pas engager d'attelages à moins de $7 par jour. Je n'ai jamais passé de contrat avec eux sauf par télégramme, disant que le gouvernement payait $8 par jour. Nous avons eu beaucoup de difficultés avec nos attelages, vu qu'ils recevaient un si grand nombre de prix différents. Les attelages de $5 par jour refusaient de prendre les mêmes charges que prenaient les attelages de $10 par jour. J'avertis ceux qui fournissaient les attelages que je ne les indemniserais pas de leur trouble, mais que je les paierais $8 par jour.

Q. Combien d'attelages McGregor a-t-il engagés ?

R. Je n'en connais pas le nombre, environ une centaine, je crois.

Q. En engageant ces attelages, avez-vous pris la responsabilité de le faire sans ordre ?

R. Non, j'avais les ordres du capitaine Bedson et de M. Wrigley. Je n'ai jamais engagé d'attelages sans ordre direct. Je n'avais pas le pouvoir d'émettre d'ordres.

Q. A quel autre endroit avez-vous engagé des attelages ?

R. Tout le long du chemin, de Brandon à la Mâchoire-d'Orignal. Lorsque nout n'avions pas suffisamment d'attelages, il me fallait télégraphier à toutes les parties du pays.

Q. Quel prix a-t-on payé ?

R. De $7 à $8 par jour pour les chevaux et de $5 à $6 pour les bœufs.

Q. La Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle a-t-elle eu un contrat pour le faire ?

R. Oui, elle a eu un contrat.

Q. Etait-ce du foin pressé ?

R. Les deux, du foin lié et non lié.

Q. Quel était le prix du foin pressé ?

R. $22 le tonneau, livré à Indian-Head ou à Qu'Appelle.

Q. Quel prix aviez-vous pour le foin non lié ?

R. $20 la tonne à Qu'Appelle et Troy.

Q. Qui a passé le contrat avec vous ?

R. Arch. McDonald, facteur en chef de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, à Qu'Appelle.

Q. Il l'a passé avec vous en votre qualité de gérant de la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle ?

R. Oui.

Q. Pour combien de tonneaux de foin pressé le contrat était-il ?

R. Cinq cents tonneaux.

Q. Combien de tonneaux avez-vous livrés ?

R. Je ne puis dire exactement, mais environ 800 tonneaux.

Q. Vous avez dû être payé pour ce foin ?

R. Non, pas pour tout.

Q. Avez vous envoyé vos comptes ?

R. Oui.

Q. Combien de foin non lié avez-vous livré ?

R. 190 tonneaux.

Q. Quel prix l'avez-vous payé ?

R. Nous avons payé de $12 à $13 le tonneau.

Q. Vous étiez un fonctionnaire du gouvernement lorsque vous avez pris ce contrat ?

R. Le premier contrat a été passé avant que j'eus quoique ce fût à faire avec le gouvernement ?

Q. Qui a acheté ce foin à la station de Qu'Appelle ?
R. Moi.
Q. Etait-il mesuré ou pesé ?
R. Il était mesuré à 500 pieds cubes à la tonne.

Par le col. Jackson :

Q. Comment êtes-vous arrivé à cette conclusion ?
R. Nous supposions que 343 pieds cubes de foin en meule étaient un tonneau, mais nous accordions 500 pieds cubes à la tonne, vu qu'il était mesuré sur le chariot.

Par M. Anderson :

Q. A qui ce foin a-t-il été livré ; au gouvernement ?
R. Aux officiers préposés au transport et à ceux préposés aux approvisionnements.
Q. Qui vérifiait la quantité de foin qui arrivait à la station de Qu'Appelle ?
R. C'était généralement M. Jones, employé dans mon bureau, de la part du département du transport ; et M. Swinford ou ses commis, de la part du département des approvisionnements.
Q. Un de ces commis était votre propre teneur de livres ?
R. Oui.
Q. Avez-vous fourni de l'avoine au gouvernement ?
R. Non, pas un boisseau, j'avais 10,000 boisseaux à vendre et ne pouvais les vendre.
Q. Votre forgeron travaillait aussi pour le gouvernement ?
R. Je l'avais congédié du service de la ferme, et ultérieurement il s'engagea au service du gouvernement.
Q. Quand avez-vous rencontré le colonel Whitehead la première fois ?
R. En réalité, je ne puis donner la date, mais je crois que c'était au commencement de juin.
Q. Vous l'avez vu avant que le contrat fut accordé à Bell, Lewis et Cie, n'est-ce pas ?
R. Je crois que oui.
Q. Vous connaissez la date du contrat ?
R. Non, je ne la connais pas sans examiner le contrat.
Q. Avez-vous rencontré le col. Whitehead à Winnipeg ?
R. Oui.
Q. Avez-vous une idée de la date à laquelle vous êtes venu ?
R. Je ne puis le dire exactement, mais j'étais ici dans le courant de mai et de juin.
Q. Etiez-vous ici le 18 mai ?
R. Je ne puis le dire exactement, je puis y avoir été.
Q. Etiez-vous ici le 19 ?
R. Je ne puis dire.
Q. Etiez-vous ici le 20 ?
R. Je ne puis dire, mais je ne suis jamais resté ici plus d'un jour dans tous les cas.
Q. Seriez-vous étonné de constater que vous étiez ici le 18, le 19 et le 20 ?
R. Oui, je le serais.
Q. Comment pouviez-vous être ici si vous avez signé ce contrat avec M. Lewis à Qu'Appelle ?
R. Je ne le sais pas, je ne pouvais y être.
Q. N'avez-vous pas vu M. Lewis à Qu'Appelle avant que ce contrat ne vous fût accordé ? Quel jour ?
R. Il était là après le 1er de mai.
Q. Combien de jours serait-ce avant que le contrat eût été accordé ?
R. Je ne sais pas ; j'avais beaucoup d'affaires avec M. Lewis avant les contrats ou avant que toute autre chose ne fût survenue.

Q. Entre le 1er mai et le 22 ?

R. Cela se peut, il a passé deux nuits à la ferme, il est venu avec moi en voiture à Qu'Appelle et est revenu le soir.

Q. Etait-il là dans le but de constater les distances ou l'état des chemins ?

R. Non, il n'avait pas l'idée de constater cela ; il était venu examiner la ferme, car il était à négocier l'achat d'un stock considérable.

Q. Vous êtes venu à Winnipeg le 18 ?

R. Oui.

Q. Vous étiez ici le 19 et vous êtes revenu à Qu'Appelle, et Lewis a eu le contrat ?

R. Oui ; je ne suis jamais resté ici plus d'un jour.

Q. Qui a donné à J. L. Lewis les renseignements au sujet des distances et de l'état des chemins qui puissent lui permettre de prendre ce contrat ?

R. Je lui ai donné tous les renseignements que je pouvais pour qu'il puisse l'obtenir.

Q. Vous êtes allé trouver M. Lewis avec l'intention d'essayer de l'engager à prendre le contrat ?

R. J'avais ordre de passer contrat avec un homme responsable ; nous ne voulions pas éprouver de retard ou avoir des embarras au sujet des capitaux.

Q. Quelle est la distance de la station de Qu'Appelle à la Traverse de Clarke ?

R. Environ 215 milles, je crois.

Q. Combien de jours faut-il à un attelage pour transporter une charge et revenir à vide ?

R. 18 ou 21 jours.

Q. Quand le prix des attelages a-t-il été réduit à $4.50 par jour ?

R. Le prix des attelages n'a jamais été réduit, mais ceux-ci ont été congédiés, et les entrepreneurs étaient engagés de nouveau à différents prix.

Q. Ceux qui désiraient continuer de travailler devaient le faire à $4 50 ?

R. J'avais ordre de les congédier ; ils n'étaient pas obligés de rester.

Q. Et ces attelages ont été réellement engagés par J. L. Lewis à $4.50 ?

E. Quelques-uns à $4.50 et d'autres à $5.

Q. Le prix général était de $4.50 ?

R. Oui.

Q. Qui a engagé les attelages à $4.50 ?

R. J'en ai engagé quelques-uns,

Q. Agissiez-vous comme agent de Lewis ?

R. J'étais un des associés de la maison ; j'étais avec lui au début.

Q. De sorte que quelque chose vous engageait à entrer en affaires avec lui ?

R. Lorsque je fis ce contrat avec M. Lewis, j'eus beaucoup de difficulté à l'amener dans cette entreprise. Je savais que chaque jour que nous laissions aux choses d'aller leur train, il en coûtait des sommes considérables au gouvernement et que j'économiserais des milliers de piastres en bâclant le contrat immédiatement. Je m'adressai à Lewis parce qu'il était mon ami personnel et un capitaliste solide, et je désirais vivement passer contrat avec lui. Il me dit qu'il ne voulait pas entreprendre cette affaire si je n'y prenais intérêt avec lui. Nous avons fait les calculs et je lui dis que s'il pouvait avoir le prix calculé, je m'associerais à lui, si le col. Whitehead voulait accepter nos conditions. Je dressai le contrat et le soumis au col. Whitehead. Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre le jour où je lui ai parlé et le jour où je fis le contrat, je n'avais pas vu le col. Whitehead. C'était tard le soir. Je ne sais pas la date exacte. Je présentai le contrat à Whitehead pour qu'il l'acceptât. Le contrat était sujet à la condition qu'il pouvait être résilié dans les 24 heures. Quand ce contrat fut accepté, tout ce que j'avais à faire en ma qualité d'officier préposé au transport était de congédier tous les attelages sous mon contrôle et qui n'étaient pas avec les troupes, au fur et à mesure qu'ils revenaient à la base des opérations sans gêner le camp de Middleton ; et comme je l'avais expliqué au ministre à Ottawa, par l'entremise de Wrigley, je promis de faire revenir les attelages le plus rapidement possible. Je donnai avis au capitaine Bedson que j'avais pris un

contrat. Il en parla au général Middleton et celui-ci s'opposa à ce que j'eus aucuns rapports que ce fut à ce contrat. Qu'il me faudrait me démettre d'une position ou de l'autre. C'était alors vers le 1er juin. Je résolus d'abandonner le contrat et je donnai avis à Lewis que je voulais n'avoir rien à y faire, que c'était contre l'ordre du général et qu'il aurait à exécuter le contrat lui-même.

Par le colonel Jackson :

Q. A quelle date était-ce ?

R. Au commencement de juin, le 4 peut-être, lorsque le premier convoi a été expédié. Ce devait être entre le 4 et le 9. Je dis au capitaine Swinford et au lt-col. Forrest que j'étais entrepreneur et que je considérais la chose parfaitement légitime, et lorsque le général s'y opposa j'abandonnai le contrat et depuis je n'y ai eu aucun intérêt, directement ou indirectement. Je n'en ai jamais retiré une piastre et je n'en ai jamais mis une.

Par M. Anderson :

Q. Lorsque vous avez pris ce contrat avec Lewis, avez-vous donné avis au colonel Whitehead que vous étiez en société avec Lewis dans ce contrat ?

R. Je le lui ai dit ultérieurement.

Q. Quand le lui avez-vous dit ?

R. Je ne sais pas la date exacte.

Q. De sorte qu'il savait avant que Lewis fut payé, que vous étiez intéressé dans ce contrat lorsqu'il a été accordé ?

R. Je ne puis dire. J'ai dû lui avoir dit.

Q. Quel était le prix de ce contrat ?

R. $140 le tonneau.

Q. Votre contrat a été accordé à Bell et Lewis à $140 le tonneau ?

R. Oui.

Q. Alors que vous étiez fonctionnaire du gouvernement ?

R. Oui.

Q. N'était-ce pas votre devoir d'avertir le colonel Whitehead que vous étiez fonctionnaire du gouvernement, et que vous aviez un intérêt dans cette affaire ?

R. Je n'y avais pas d'intérêt ; je n'en ai eu que pendant quelques jours, lorsque rien n'a été fait.

Q. Avez-vous connaissance d'un contrat passé entre le général Laurie et John Stewart ?

R. Oui, Stewart me l'a dit ; j'ai vu une copie du contrat que m'a montrée le général Laurie à la Mâchoire-d'Orignal.

Q. Pour quel transport était-ce ?

R. Pour le transport de la Mâchoire-d'Orignal à la Traverse de Clarke ; il n'y en avait pas de Qu'Appelle à la Traverse de Clarke. Laurie m'a montré le contrat de la Mâchoire-d'Orignal à la traverse de Clarke.

Q. Est-ce que le contrat ne comprenait pas d'autres routes ?

R. Non.

Q. Dans le contrat accordé à John L. Lewis, que jugeait-on être une charge pour les attelages payés à $4.50 par jour ?

R. J'en sais rien. Les hommes de Swinford chargeaient les chariots, et les agents des entrepreneurs les faisaient partir. Je ne tenais que le temps des attelages à mesure qu'ils revenaient et je les congédiais ; je veillais à ce qu'ils fussent payés et que les choses fussent convenablement faites. Du moment qu'un contrat était accordé, l'officier préposé au transport était sans pouvoir.

Q. Combien de jours les attelages de Bell, Lewis et Cie prenaient-ils pour faire le voyage aller et retour de Qu'Appelle à la Traverse de Clarke ?

R. C'était entendu que nos attelages devaient faire le voyage en 18 ou 21 jours.

Q. Je crois que vous avez dit que ces attelages étaient engagés à une certaine somme déterminée ?

R. Oui, à $4.50 par jour.

Q. A quelle date avez-vous dit au général Middleton que vous étiez dans cette affaire ?

R. Je ne sais pas la date, mais c'était à Régina, pendant le procès de Riel ; je lui fis un rapport exact de toute l'affaire.

Q. Savez-vous qu'il y avait des connaissements, à la Mâchoire-d'Orignal, faits aux nom de Bell et Lewis, et qui étaient donnés aux attelages de John Stewart ?

R. Lorsque j'allai à Troy, Stewart me dit qu'il avait un contrat de Laurie sur la route de la Mâchoire-d'Orignal, et il m'offrit moitié des intérêts dans son contrat si je voulais lui avancer les fonds pour payer les attelages ; j'acceptai, et lui dis qu'il ferait mieux de laisser un seul intéressé exécuter l'entreprise. Je lui offris la moitié de mes intérêts dans le contrat du transport sur la route de Qu'Appelle, lui disant que j'étais de moitié dans cette entreprise. Pourvu qu'il me donnât une moitié dans son contrat je lui donnerais la moitié de mes intérêts dans le contrat de Bell et Lewis. Il accepta cela, et il expédia lui-même les effets au nom de Bell et Lewis. J'expédiai un homme pour surveiller les affaires et demandai au capitaine Swinford d'en envoyer un pour diriger et vérifier le chargement. C'est M. Jones que j'ai envoyé ?

Q. A-t-il pris avec lui les livres qui contenaient les en-têtes de compte de Bell, Lewis et Cie ?

R. Non, c'étaient les livres ordinaires de transport ; nous n'en avions pas d'autres

Q. Savez-vous qui remplissaient ces en-têtes ?

R. Nous ne les avons jamais eues dans notre bureau. C'était le capitaine Swinford ou ses commis, je crois.

Q. Alors vous avez convenu avec Stewart de partager avec lui son contrat ? Considérez-vous que c'était un arrangement ?

R. Non. J'étais alors un entrepreneur au su et au vu de tous, et j'ai fait une convention écrite avec Stewart, qui résolut dans la suite de refuser ces conditions.

Q. Est-ce que ceci est votre lettre ? (Lecture est faite de la pièce "B".)

R. Oui, ceci ressemble à ma manière d'écrire ?

Q. Qu'entendez-vous en disant que vous aviez "jeté les bases d'une bonne affaire ?"

R. Stewart me promit de se retirer et partit pour le Coude. Je passai alors contrat avec Ross, de la Mâchoire-d'Orignal à la Traverse de Clarke, pour $90 le tonneau, en ma qualité d'officier préposé au transport. Laurie avait ordre d'expédier tous les approvisionnements de Swift-Current à Battleford. Je lui parlai d'accorder le contrat à Stewart pour remplacer celui qu'il avait abandonné, pourvu que son prix fût acceptable. J'écrivis à Stewart la lettre qui est produite, lui disant d'abandonner le contrat de la Mâchoire-d'Orignal, que je l'avais donné à Ross, économisant au gouvernement environ $30,000 sur ce contrat. J'allai trouver Laurie et je fis des arrangements avec lui. Ross accepta le contrat. Lorsque Stewart revint du Coude, il refusa catégoriquement de consentir à cela, et continua son premier contrat passé avec Laurie. Je l'avertis que je voulais n'avoir rien à y faire. Laurie voulut alors lui donner aussi le contrat de Swift-Current, et je m'y objectai pour deux raisons ; la première était qu'il s'opposait à ce que je donnasse ce contrat à Ross, faisant perdre par là au gouvernement la somme considérable en question ; et la seconde était qu'il n'avait pas les fonds pour exécuter l'entreprise, et son prix était trop élevé.

Q. Quel dédommagement avez-vous donné à Ross au sujet du contrat ?

R. J'allai trouver Ross avec le général Laurie. Je lui demandai son plus bas prix. Il demanda $100 et je le fis rabattre jusqu'à $90.

Q. Que recevait Stewart en échange ?

R. Il recevait un autre contrat. Stewart travaillait avec moi parce qu'il savait qu'il n'avait pas de fonds et qu'il en acceptait de moi. Lorsque Stewart revint, le général Laurie, plutôt que de voir son autorité mise de côté, insista pour que Stewart exécutât le contrat qu'il avait passé.

Q. Combien de contrats a-t-on passé pour le transport des effets de la Mâchoire-d'Orignal à la Traverse de Clarke ?

R. Un seul, je crois ; du reste les contrats au bureau de la brigade le diront.

Q. Le capitaine Howard est-il actionnaire dans la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle ?

R. Oui, il possède quelques actions, il est directeur et vice-président de la compagnie.

Q. Le capitaine Howard est-il allé à votre maison au sujet du contrat de Swift-Current ?

R. Non, jamais. Howard avait l'habitude de me parler au sujet d'attelages, vu qu'il avait un contrat dans cette localité. Ses attelages étaient à Swift-Current, où je ne pouvais les contrôler.

Q. Pouvez-vous donner la date à laquelle Howard vous a dit qu'il avait un contrat de Saskatchewan à Battleford ?

R. Non.

Q. Avez-vous envoyé M. Jones, un de vos commis, à Saskatchewan-Landing ?

R. Oui.

Q. Jones a-t-il donné des connaissements au nom de Bell, Lewis et Cie, à Saskatchewan-Landing ?

R. Non, il a donné la première partie à son propre nom, vu qu'il ne savait pas à quel nom les faire. Je ne connaissais pas ce que contenaient les différents articles. Les hommes avaient des rations ordinaires, et les chevaux tant de livres par jour ; d'abord, 45 livres, ce que je réduisis à 37 livres.

Q. Dans votre opinion le voyage durera 18 jours ; que coûteraient les rations pour cette période ?

R. Les attelages prenaient 18 jours de ration, et les emportaient ; je n'ai pas évalué ce qu'elles coûtaient.

Q. Le contrat de Howard était de $125 le tonneau de Swift-Current, ou de Saskatchewan-Landing à Battleford ; il n'a pas d'autre contrat ?

R. Je ne le sais pas.

Q. Savez-vous le nombre de jours qu'il faut pour faire le voyage, aller et retour, de Saskatchewan-Landing à Battleford ?

R. Nos attelages avaient l'habitude de prendre 24 jours.

Q. Savez-vous à quel prix on aurait pu avoir des attelages à cette époque ?

R. Je ne le sais pas.

Q. N'avez-vous jamais fait une évaluation de ce qu'il en coûtait réellement au gouvernement, le tonneau ?

R. Non, ce ne serait qu'un travail de conjecture, mais d'après ma connaissance, je crois qu'on économiserait 50 pour 100 en passant des contrats.

Q. Vous rappelez-vous avoir télégraphié à John Wood, qui avait charge des attelages de Lewis, de recharger à Humboldt et de transporter une grosse charge à la Traverse de Clarke ?

R. J'ai pu lui télégraphier de recharger une fois, lorsque nous avons transporté des effets venus de Toronto qui avaient été laissés à Humboldt, et plutôt que d'y faire revenir les attelages, je lui dis de charger à cet endroit. Nous voulions tenir le convoi ensemble.

Les comptes sur lesquels on se base pour payer le contrat donneront les explications de ce que je viens de dire. Le connaissement était signé à Troy par le capitaine Swinford, et une fois rendu à sa destination, l'officier préposé aux approvisionnements y insérait le reçu.

Q. Quel salaire John Wood avait-il par jour ?

R. Il a été engagé par le gouvernement en qualité de surintendant, de Troy aux Buttes du Tondre, à $5 par jour. Lorsque les contrats furent accordés, Wood fut démis, et il entra au service de Bell, Lewis et Cie.

Q. Quand Wood a-t-il été congédié ?

R. Je n'en connais pas la date exactement, mais les bordereaux de solde le diront ; il n'a pas eu une piastre qu'il n'ait pas gagnée.

Par le col. Whitehead :

Q. Voulez-vous dire si, directement ou indirectement, j'ai eu une conversation avec vous, ou vous avec moi, relativement à une part ou à un intérêt quelconque que j'avais dans les affaires de Bell, Lewis et Cie, de Thomas Howard, ou de tout autre ?

R. Je déclare que non, de la manière la plus catégorique.

Suite du témoignage de W. R. Bell :

18 novembre 1885.

Par le col. Jackson :

Q. A quelle date avez-vous commencé les fonctions d'officier préposé au transport ?

R. C'était le 5 ou le 6 avril.

Q. A quelle date a été passé le contrat de 500 tonneaux de foin avec la Compagnie de la Baie-d'Hudson ?

R. C'était la veille. J'eus ma nomination de Bedson, et en allant examiner les chemins, je fis les arrangements au sujet du foin.

Q. Quelle était la date du second contrat ?

R. Je l'ai oublié ; mais ce n'était rien autre chose qu'un télégramme que je reçus de M. Clark, de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, me demandant si notre compagnie pouvait lui fournir 28 wagons de foin, et à quel prix. Je lui télegraphiai le prix et il accepta, car c'était de beaucoup l'offre la plus basse qu'il eut.

Q. Pouvez vous produire le télégramme ou le contrat ?

R. Non, il se trouve à la ville, ici, dans le bureau de la Compagnie de la Baie-d'Hudson.

Q. Quelle indemnité avez-vous reçue pour avoir abandonné vos intérêts dans le contrat de Bell, Lewis et Cie ?

R. Pas une piastre.

Q. Quels deniers avez-vous touchés sous forme de chèques, des maisons Bell et Lewis, et Bell, Lewis, Yates et Walsh ?

R. J'ai eu un montant considérable d'affaires avec M. Lewis pendant les trois derniers mois, d'un caractère privé, et il avait entre ses mains environ $3,000 de mes fonds que je lui avais envoyées de chez moi pour faire en mon nom des paiements sur du stock que j'avais acheté d'un nommé John Northwood.

Q. Cette somme a-t-elle été payée par plus d'un chèque ?

R. Northwood, après que j'eus acheté le stock, le vendit à M. Boyle, et Lewis n'a pas eu à payer ces fonds ; conséquemment, il me les remboursa au fur et à mesure que j'en avais besoin. Je lui expédiai de Troy $2,500 et je lui donnai $500 de plus, ce qui faisait en tout $3,000, et le 10 juillet, il remboursa $1,000 ; le 28 juillet, $585, et le 9 septembre, $1,000. Tous ces fonds sont déposés en banque, mais depuis j'ai eu de lui plusieurs petits montants, et il possède encore à moi environ $200.

Q. N'avez-vous jamais reçu de lui un chèque pour un montant de $20,000 à la fois ?

R. Non, je n'ai jamais eu ce montant ; ce sont là les seuls fonds que j'ai reçus de M. Lewis. Ces fonds m'appartenaient et il n'a fait que me les remettre.

Q. Avez-vous rappelé les attelages de Ross et Riddell après qu'ils se fussent mis en route pour ramener le 7e ?

R. Je reçus un télégramme du général Middleton d'envoyer des attelages pour ramener le 7e de la Traverse de Clarke à la Mâchoire-d'Orignal. Je télégraphiai à Laurie lui demandant s'il pouvait expédier des attelages de la Mâchoire-d'Orignal et je n'eus pas de réponse cet après-midi-là, ni le lendemain. Je télégraphiai de nouveau, ayant appris que Laurie était parti pour l'est, à l'officier commandant de la Mâchoire-d'Orignal. Je ne pouvais avoir de réponses, je pris alors nos propres attelages, que j'envoyai à la ferme. Mes ordres étaient d'expédier les attelages, mais de ne les payer que $5 par jour. Nos attelages arrivèrent à Qu'Appelle à 10 heures ce soir-là, et elles partirent le lendemain matin, mais je ne pouvais les arrêter qu'aux Buttes du Tondre, ce que je fis. Le lendemain matin, je reçus un télégramme que les attelages de la Mâchoire-d'Orignal étaient prêts à partir et je télégraphiai de les en empêcher. Je reçus un autre télégramme disant que les attelages étaient partis ; je télégraphiai alors de les laisser aller et que je rappellerais les attelages expédiés de Qu'Appelle. Je télégraphiai aux Buttes du Tondre, et la brigade du colonel Dennison qui s'en revenait revint avec ces attelages.

Q. Savez-vous à quelle date vos attelages partirent ?

R. Non, je l'ai oublié, mais c'était le lendemain du jour où le général Laurie partit pour l'est. Sinclair avait un bon nombre d'attelages arrivés de Battleford, et il entreprit de les faire descendre.

Q. Pourquoi avez-vous rappelé ces attelages ? (Le convoi de la Mâchoire-d'Orignal.)

R. Parce que j'en avais suffisamment expédié de Troy.

Q. Leur avez-vous donné ordre de partir le même jour ou le jour suivant ?

R. Il va me falloir examiner ces télégrammes, la première erreur a été causée par le fait que l'on n'a pas reçu de réponse de Laurie. Nous ne pouvions pas les arrêter entre la Mâchoire-d'Orignal et les Buttes du Tondre.

Q. Ces attelages ont été payés, n'est ce pas ?

R. Non, ils ne le sont pas.

Q. N'étaient-ils pas inclus dans le compte ?

R. Oui. Sur les 25 attelages, 8 sont allés à Humbolt sur l'ordre du général Middleton pour ramener la batterie du major Jarvis; ils n'ont pu se rencontrer sur le chemin.

Q. L'on a dit que vos attelages avaient pris le chemin ordinaire ?

R. Oui. Le major Jarvis a pris la route sud, ou la mauvaise.

---

18 novembre, 1885.

Témoignage de W. L. Boyle.

Par le col. Whitehead :

Q. Vous connaissez John Stewart ?

R. Oui.

Q. Voulez-vous avoir l'obligeance de dire à la commission ce que vous connaissez du contrat qu'il avait de la Mâchoire-d'Orignal à la Traverse de Clarke ?

R. Le seul intérêt que j'ai eu dans cette affaire a été de financer pour lui. La maison avait des intérêts qu'il représentait.

Q. Après que le contrat eut pris fin, lorsqu'il revint à Winnipeg pour régler, et que je produisis la correspondance venue d'Ottawa échangée entre Boultbee et le ministre relativement aux accusations que Stewart a portées contre moi personnellement, ai-je couru après lui pour lui demander de donner des lettres contredisant ces accusations ?

R. Non.

Q. Le col. Whitehead a-t-il dit que sa position dans la milice dépendait de cette lettre ?

R. Non, elle était entièrement indépendante de toute accusation.

Q. Stewart vous a-t-il déclaré qu'il désirait vivement signer ces lettres ?

R. Certainement, il les a signées.

Q. Vous avez écrit à Boultbee au nom de Stewart pour avoir copie de la correspondance ?

R. Je n'ai pas écrit moi-même, mais Stewart m'a dit qu'il avait eu une réponse.

Q. Savez vous s'il a eu une réponse ?

R. Je ne sais pas, il télégraphia immédiatement.

Q. Dans votre opinion, vous croyez que Stewart a plus couru après moi que je n'ai couru après lui au sujet de cette affaire ?

R. Oui; j'ai moi-même été vous voir au nom de Stewart. J'avais intérêt à ce que les réclamations de Stewart fussent réglées.

Par le col. Jackson :

Q. Connaissez-vous quelqu'un qui ait fait comprendre à un officier de l'état-major que l'on donnerait des dédommagements relativement à certaines réclamations si elles étaient réglées ?

R. Je n'ai jamais entendu dire quoi que ce soit de semblable par personne.

Q. Avez-vous connaissance d'un contrat de transport exécuté par Bell, Lewis et Cie ?

R. Oui, je l'ai vu.

Q. Est-ce là tout ce que vous en savez ?

R. J'ai vu le contrat et j'en connais quelques détails.

Q. Quel était le nommé Bell en rapport à ce contrat ?

R. L'on m'a dit que c'était Bell, de Bell, Lewis, Yates et Walsh. C'est tout ce que je puis vous dire. Je ne puis que faire des conjectures. Si l'on me demandait si c'était Bell de la ferme Bell, ou de Bell, Lewis, Yates et Walsh, je répondrais que j'entretiens des doutes là-dessus.

Q. Croyez-vous que W. R. Bell était associé dans ce contrat ?

R. Je suis certain qu'il l'a été pendant un certain temps.

Q. Savez-vous s'il a reçu un dédommagement pour s'être retiré de la société.

R. Non, je ne le crois pas. En tant que je le sais, il n'a jamais reçu une piastre.

Q. Savez-vous s'il devait recevoir quelque chose comme partie des profits ?

R. Non. Je sais qu'il n'a pas touché au profit du contrat de Stewart. Les fonds ont été payés à moi et je sais ce que l'on en a fait.

Q. Pensez-vous que Stewart était ligué avec les entrepreneurs pour maintenir la hausse des prix et frauder le gouvernement ?

R. Non, je ne crois pas qu'il le fût ; il désirait bien obtenir tout ce qu'il pouvait pour ses travaux. Je n'ai jamais entendu parler de collusion.

Q. Je crois que vous êtes un actionnaire de la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle ?

R. Je le suis.

Q. Bell a-t-il agi d'une manière quelconque au nom de la compagnie ?

R. Oui, en qualité de gérant.

Q. A-t-il passé des contrats au nom de la maison ?

R. Oui, du consentement des directeurs et avec leur autorisation.

Q. Connaissez-vous la quantité de foin que la compagnie s'est engagée à livrer à la Compagnie de la Baie-d'Hudson.

R. Oui, nous devions vendre 500 tonneaux, mais nous n'avons pas livré cette quantité.

Q. Savez-vous la quantité que vous avez livrée ?

R. Non, pas de mémoire. Je crois que ce fut environ 300 tonneaux, je n'en suis pas certain.

Q. Vous pensez que ce fut plus de 300, mais vous n'en êtes pas certain ?

R. Il pourrait se faire que ce fut entre 250 à 300. Je crois que c'était au-dessous de 300.

Q. Les appointements de Bell lui ont-ils été continués pendant qu'il était au service du gouvernement ?

R. Oui ; il a demandé la permission aux directeurs d'accepter la position de fonctionnaire du gouvernement. Naturellement il s'agit de régler s'il aura ces appointements ou non. La question sera soumise aux actionnaires.

Q. Vous avez alors une idée juste de ce qui aura lieu.

R. Je suis opposé à ce qu'on lui donne des appointements.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

19 novembre 1885.

Wm. S. Beecher, caissier de la Compagnie de la Baie-d'Hudson.

Par le colonel Jackson :

Q. Je crois que vous avez été employé par la Compagnie de la Baie-d'Hudson à Qu'Appelle ?

R. Oui.

Q. Avez-vous fait des paiements pour du foin fourni à Qu'Appelle ?

R. Oui, j'en ai fait.

Q. Quelles sont les personnes que vous avez payées ?

R. Le major Bell, principalement, je crois que l'on a payé quelques autres petits comptes aux entrepreneurs de la malle, à Scott, à Leeson et à d'autres personnes.

Q. Leurs contrats étaient-ils pour le compte du gouvernement ?

R. Oui.

Q. Quel était leur prix ?

R. Leurs comptes étaient faits en somme ronde pour transport aux endroits le long de la ligne, soit à Qu'Appelle, à Humboldt ou aux Buttes-du-Tondre.

Q. Vous dites que vous avez payé le major Bell, le paiement a-t-il été fait en son nom.

R. Tout a été payé par chèques, et presque tout à la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle, et changé immédiatement à la Banque des Marchands. Ces paiements ont été faits par notre agent, M. Crawford.

Q. Alors quelques paiements ont été faits à lui directement ?

R. Oui, je crois qu'ils ont été faits directement au major Bell, parce que j'ai compris qu'il vendait du foin à son propre compte. Naturellement, M. Crawford a fait les paiements, il était notre agent à cet endroit.

Q. Connaissez-vous quelque chose d'un contrat passé entre la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle et la Compagnie de la Baie-d'Hudson ?

R. Oui ; c'était simplement une transaction verbale. Bell a fait l'arrangement avec Archie McDonald pour fournir 500 tonneaux de foin, c'était simplement une entente entre lui et McDonald.

Q. Etait-ce à son propre nom ?

R. Je ne pourrais le dire.

Q. Quelle quantité de foin a été livrée en vertu de ce contrat ?

R. Les 500 tonneaux ont été livrés, et nous avons eu un compte pour une quantité plus considérable que cela ; la chose fut soumise à McDonald, mais il n'en connaissait pas davantage et le compte n'a jamais été payé.

Q. Connaissez-vous quelque chose du prix de ce foin ?

R. Je crois que c'était $20 et $22, et puis il y avait du foin pressé à double lien, dont le prix a été élevé de $2 par tonneau. J'oublie si le prix a été élevé de $20 à $22 ou de $22 à $24. J'ai compris que cette partie du foin a été fournie par le major Bell personnellement.

Par le col. Forrest :

Q. N'y a-t-il pas eu une erreur au sujet de la quantité de foin non encore payée ? J'ai cru comprendre de Beeson et du major Bell qu'il lui revenait $500 sur ce contrat ?

R. Il prétend que c'était à compte—je ne me souviens pas du nombre de tonneaux—mais il a prétendu que c'était à compte du contrat de 500 tonneaux. Nous écrivîmes à McDonald, et il répondit que ce contrat avait été réglé et qu'on ne devait plus rien à son égard. Cette réclamation était en sus de cela et nous n'en pouvions rien faire.

24 novembre 1885.

Suite du témoignage de W. S. Beecher.

Par le col. Jackson :

Q Bien entendu, vous êtes encore sous serment, M. Beecher ?

R. Oui. J'ai les chèques qui indiquent qu'ils sont faits payables à M. Bell.

Par le col. Forrest :

Q. Ils sont endossés par Eberts et par Bell ?

R. Non ; les deux dont je parle sont pour les paiements faits et indiqués dans cette liste que j'ai ici entre les mains. Ils sont endossés et mis au crédit de Bell à la banque.

Par le col. Jackson :

Q. Vous deviez nous donner des informations au sujet des paiements qui ont été faits à Bell ?

R. Voici l'information : La première convention était pour la fourniture de 500 tonneaux, et ils continuèrent à fournir le foin au fur et à mesure qu'on le demandait, indiquant comment les chèques étaient faits payables sur les pièces justificatives. Ceci est toute la transaction de foin en rapport à la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle. L'explication de ce chèque est qu'il a été fait payable à la compagnie de Qu'Appelle, endossé par Eberts et marqué payable à W. R. Bell. Puis cet autre-ci, il y a ici quelque chose que je ne connaissais pas avant ; d'après ce que j'ai entendu dire, c'était $1,000, je crois. Il a fourni 22 wagons de foin dont les pièces justificatives recommandent le paiement ; on lui a payé $1,000 d'avance. Le reste du foin a été partagé en deux parties. Toute la pièce justificative est de $4,080.35, en trois lots différents : $1,000 en espèces reçues et signées W. R. Bell, gérant général de la ferme, et un chèque en faveur de la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle pour $553.50, et la balance, un chèque en faveur de W. R. Bell, de $2,526.85, puis le reste a été payé à la Compagnie Agricole. C'est à peu près tout ce que j'en sais.

Q. Quelle somme avez vous payée à Bell, à Winnipeg ?

R. La somme a été payée à la banque, $6,652.50.

Q. Connaissez vous d'autres contrats dans lesquels Bell était intéressé, au nom du gouvernement ?

R. Non, je n'en connais pas.

Par le colonel Forrest :

Q. Est-ce que cela fait en tout $10,000 environ ?

R. Non. Le montant total entre la compagnie et Bell était, à Fort Qu'Appelle, de $16,946.85 ; et le montant donné à Bell, à Winnipeg, est de $6,652.50, payé en deux chèques, un de $6,902.50 et l'autre de $750, tous deux mis au crédit de W. R. Bell. Sur ce montant, quelque chose a été payé à Bell, à son ordre personnel, $2,525.25, je crois.

Q. Savez-vous ce que contiennent les wagons ?

R. Non, environ 10 tonneaux.

Q. Pensez-vous que nous serions justes en disant que chaque wagon transporte environ 10 tonneaux ?

R. Oui.

Q. Vous pensez que, plus probablement, ils transportaient 12 et 16 tonneaux ?

R. Oui, mais je ne connais rien au sujet du transport.

Par le col. Jackson :

Q. Cette somme qui a été refusée, à qui était-elle payable ?

R. Elle était payable à la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle pour du foin refusé. Le montant du paiement qui a été refusé est de $15,837.

Q. Connaissez-vous autre chose de la transaction, de la qualité de foin ?

R. J'ai compris que la qualité était assez bonne, McDonald s'en est lui-même rendu compte. Je sais qu'il semblait croire qu'il avait fait une très bonne affaire en passant le premier contrat au sujet du foin.

Q. Connaissez-vous le prix du tonneau ?

R. $20 et $22. Nous avons payé $25 ici à Winnipeg, du foin qui a été livré à Qu'Appelle. Nous avons simplement fait les paiements à Winnipeg. J'ai cru comprendre que le prix augmentait lorsque le foin était pressé et lié d'un double fil de fer. Les chèques remis ou annulés ont été produits, indiquant qu'ils étaient faits payables à W. R. Bell pour la somme de $6,652.50. Le premier était de $750 payable à W. R. Bell, et le second de $5,902.50 payable à W. R. Bell.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE,

19 novembre 1885.

HERBERT SWINFORD.

Par le col. Jackson :

Q. Quelle est votre occupation, M. Swinford ?

R. Je suis gérant de la Compagnie de Transport de Winnipeg et de l'Ouest.

Q. Quelle est votre position, et quels étaient vos postes, pendant l'insurrection ?

R. J'étais officier d'intendance à Troy.

Q. Qui contrôlait l'expédition des approvisionnements à ce poste ?

R. Moi.

Q. Qui inspectait, pesait et recevait le foin au nom du département de la milice à cet endroit ?

R. Moi et d'autres hommes, quelquefois moi-même ; et je fis dans la suite nommer une commission d'officiers à cette fin.

Q. Etait-ce le foin venu par chemin de fer ?

R. Oui.

Q. Il y a eu une quantité de foin qui a été livré en chariot ?

R. Oui, le foin non lié.

Q. Qui a reçu ce foin ?

R. Les membres du transport, ils l'ont mesuré à la mesure cube eux-mêmes, et ils m'en ont donné les reçus.

Q. Est-ce que ce foin a été expédié au nord de même que le foin en balle ?

R. Les attelages qui allaient et venaient du fort n'ont pas transporté du foin non lié.

Q. Est-ce que le système de mesurer au lieu de peser était satisfai-ant ?

R. Je n'ai pas entendu de plaintes. Nous n'avions pas de système de pesage, de fait il était impossible de peser.

Q. Le mesurage était-il vérifié ?

R. Les hommes qui le mesuraient me donnaient les rapports. Le foin était acheté à la mesure. C'est une coutume dans le pays et c'est une impossibilité morale de le peser.

Q. Vous ne connaissiez pas le nombre de livres au pied cube ?

R. Non.

Q. Qui vérifiait ce mesurage ?

R. Je laissais ce soin aux hommes du transport, parce qu'ils en connaissaient plus long que moi à ce sujet. Ils étaient habitués à ces sortes de choses.

Q. Je désire savoir si vous n'avez jamais vérifié la proportion de pieds cubes au nombre de livres. S'il n'y avait eu que 10 pieds cubes, vous auriez pu le faire d'une manière ou d'une autre ?

R. Nous avions une balance sur laquelle on mettait 10 pieds de foin.

Q. Le but était de savoir si tant de pieds cubes contenaient tant de livres.

R. J'ai assisté à la vérification et j'ai entendu les conducteurs d'attelages qui trouvaient à redire qu'ils n'avaient pas bonne mesure. J'avais l'habitude de faire la visite et de voir à ce qu'ils eussent bonne mesure, et ils ont toujours cru qu'ils n'obtenaient pas bonne mesure, c'est-à-dire ceux-là qui fournissaient du foin.

Q. A-t-on insisté pour qu'on expédiât du foin après que l'herbe fut devenue bonne à manger ?

R. Les conducteurs d'attelages s'objectaient à se servir de l'herbe parce qu'elle purgeait leurs chevaux.

Q. A-t-on illégalement insisté à ce qu'on expédiât du foin après que l'herbe fut devenue bonne à manger ?

R. Non, l'on a pas insisté ainsi.

Q. L'on a rapporté qu'il y avait de grandes quantités de foin le long de toutes les routes ?

R. Il vous fallait faire ce que vous pouviez dans les circonstances, et j'ai pourvu aux besoins des troupes le mieux que j'ai pu. L'on ne pouvait pas dire quand surgirait une grève au milieu des conducteurs d'attelages.

Q. Vous avez alors complètement contrôlé les expéditions?

R. Oui, et je les arrêtais moi-même.

Q. L'on a dit qu'une certaine quantité de foin pourri avait été expédié?

R. Ce foin a été expédié ne sachant pas qu'il était endommagé. Les balles paraissaient à l'extérieur ce qu'elles devaient être, et lorsqu'elles furent ouvertes, l'intérieur était en poussière. J'ai pris toutes les précautions possibles pour me prévenir contre cet état de chose dans le temps, mais ceci n'empêchait pas le mauvais foin de passer. Je n'ai pas de doute qu'une certaine quantité de foin a été exposée à la pluie.

Q. A-t-on donné des avantages ou en a-t-on manifesté à l'égard des attelages de la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle?

R. Non, que je sache.

Q. Vous demandiez les attelages et vous ne saviez pas d'où elles venaient?

R. Les attelages de la ferme de Qu'Appelle étaient passablement de l'avant.

Q. N'y en avait-il pas quelques-unes qui appartenaient à Bell? Combien en avait-il, à lui?

R. Je ne sais pas combien il en avait personnellement. Tout était fait par subdivision et section et nous ne prenions pas le nom de l'entrepreneur, mais le nombre des attelages, et une fois revenus, ils réglaient avec le département de transport. Nous n'étions pas en position de savoir qui étaient les entrepreneurs.

Q. Saviez-vous que Bell avait 20 ou 30 charrettes à cet endroit?

R. J'ai entendu dire quelque chose à ce sujet.

R. Ne connaissiez-vous pas suffisamment les affaires pour savoir qu'il avait ses attelages à cette station?

R. Je ne puis dire.

Q. Combien d'attelages à deux chevaux avait-il?

R. Je ne puis vous le dire; tout ce que je connaissais, c'était d'après les nombres de sections, les nombres d'attelages et les noms des conducteurs. Ceci était tout à fait en dehors de mon départment.

Q. Quel était le prix ordinaire du marché de foin à Troy pendant juin et juillet?

R. Environ $20 le tonneau.

Q. C'est-à-dire le prix que payait le gouvernement?

R. J'ai entendu dire qu'on l'achetait pour $12 ou $15 le tonneau, mais c'était en dehors de mes pouvoirs.

Q. Il est très naturel qu'on demande le prix du foin. Et de fait le prix de toute chose?

R. Je connaissais mieux le prix des autres choses, le lard fumé, la farine, etc.

Q. Connaissez vous quelque chose de la direction des attelages de la part de Bell?

R. Il était un excellent organisateur. Son système était magnifique. En tant que je pouvais le constater ce département a été bien dirigé, mais vous devez comprendre que ce n'est pas comme le service bien organisé de notre armée réglée. La catégorie d'hommes avec lesquelles il nous faut transiger est si particulière. J'ose dire que le service a été administré à grands frais.

Par le col. Forrest:

Q. Les attelages du major Bell ont livré au delà de 800 tonneaux de foin. Il a augmenté son contrat de 500 tonneaux à 800 tonneaux?

R. Oui.

Q. Vous n'avez pas mesuré cette partie du foin?

R. Il nous fallait prendre les connaissements du chemin de fer, la pesanteur était généralement marquée en dehors des balles, et nous avions à vérifier le nombre de balles dans un wagon; je n'ai pas vérifié la totalité, mais j'ai vérifié les pesanteurs que donnait le chemin de fer.

Q. D'une manière ou d'une autre, ces 800 tonneaux sont passés par vos mains et vous avez vérifié la pesanteur ?

R. Oui.

Q. Lorsqu'ils commencèrent à faire le transport au tonneau aviez-vous connaissance que les attelages étaient partis avec de petites charges, et qu'ils avaient rechargé à Humboldt ?

R. Je crois que quelques-uns l'ont fait à Humboldt. On m'a dit qu'ils l'ont fait sous la surveillance de M. Ferron. Ceci a eu lieu parce que les attelages avaient de longs chemins à faire ; c'est ce que j'ai compris avant que je fusse parti.

Par le col. Whitehead :

Q. Voulez-vous dire par là qu'ils transportaient des approvisionnements d'une station quelconque entre Qu'Appelle ou la Mâchoire-d'Orignal et la Traverse de Clarke, et qu'ils se faisaient payer pour une charge complète ?

R. Non, pas pour ce qu'ils prenaient en route. Les attelages partirent munis d'un connaissement pour tout le voyage, et les connaissements furent rapportés.

Par le col. Forrest :

Q. De sorte que le fait de prendre en route une certaine quantité à Humboldt ne préjudiciait pas au gouvernement ?

R. Non, si elles eussent voulu le faire, il leur aurait fallu obtenir de nouveaux connaissements ; ils n'ont jamais chargé d'après d'anciens connaissements. Leurs connaissements étaient pour tout le voyage à partir de Troy.

Par le col. Whitehead :

Q. Vous êtes d'avis que le changement survenu dans le système de transport des approvisionnements était une économie pour le gouvernement ?

R. Oui.

Q. Quelle économie, à peu près ?

R. Je ne sais pas ; mais il fallait qu'un homme eût acquis une certaine expérience avant de pouvoir se donner un peu de bon temps, et c'était autant à son avantage dans la suite de revenir aussi tôt que possible.

Le col. Jackson :

Q. Avez-vous calculé la différence entre le coût du transport à la journée et du transport à la tonne ?

R. Non.

Q. Vous êtes d'avis alors que Bell était un bon homme ?

R. Oui, il l'était. Bell avait l'habitude d'administrer une grande affaire, et les travaux ne l'embarrassaient pas.

---

13 octobre 1885.

James Anderson est appelé.

Le col. Jackson.—Nous désirons avoir de vous des informations au sujet du service du transport au Nord-Ouest. Vous ne serez pas assermenté maintenant, mais vous pourrez être appelé dans la suite à prouver ce que vous direz.

Le témoin.—Avant de rendre témoignage, je proteste contre la présence du colonel Whitehead dans la commission.

Le col. Whitehead (aux autres commissaires).—Je suis parfaitement disposé à laisser l'affaire entre vos mains. Tout ce que je veux, c'est d'arriver à la vérité des faits.

(Le colonel Whitehead sort de la salle.)

Le colonel Jackson.—Nous nous sommes entretenus du contrat de Stewart ?

R. Oui, le contrat était de $112 le tonneau.

Q. Pensez vous que c'était la plus basse soumission ?

R. Je ne pense pas que l'on ait demandé des soumissions. Il y avait un avis dans les journaux du 5 mai, mais ceux-ci ont été accordés avant cette date; j'ai vu les contrats.

Q. Ils ont demandé des soumissions ?

R. Je n'en sais absolument rien. Je préférerais relater moi-même les faits. En premier lieu, j'ai été expédié par le col. Forrest pour licencier des invalides qui étaient à la Mâchoire-d'Orignal. Je rencontrai Stewart, que je connaissais depuis 1879, et il me dit qu'il était très embarrassé par les actes du major Bell relativement au contrat qu'il avait à cet endroit. Il essayait d'annuler son contrat et lui créait toutes espèces d'embarras, mais il réussit à le mettre dans une position qu'il ne pouvait l'ennuyer davantage. Je ne me rappelle pas la date de cela. Il me dit qu'il avait une copie du contrat, copie qu'il tenait du major Bell et qu'il me montra. Je ne l'ai pas ici, mais je pourrai vous la montrer demain. Cette convention comportait ceci : Que dans le contrat de la Mâchoire-d'Orignal à la Traverse de Clarke, c'est-à-dire le contrat de Stewart, le major Bell devait avoir un quart d'intérêt; Lewis, de Winnipeg, un autre quart; Stewart, un quart, et l'on ne disait pas pour qui était l'autre quart, mais Stewart me dit que le col. Whitehead devait avoir cet autre quart; et de plus, la convention dit que dans le contrat Bell, Lewis, Stewart devait avoir un quart, et cette convention était signée par Bell et Stewart. J'en pris moi-même une copie. Cette convention était de l'écriture de Bell. Puis il y eut une autre lettre écrite par Bell, disant: "J'ai vu le général, et tout est réglé. J'ai aussi vu Ross, qui est un autre entrepreneur de l'endroit avec lequel nous avions eu des difficultés. Venez et nous allons réaliser de gros profits avec le contrat." Je dis à Stewart de ne pas entrer dans une affaire de cette sorte, et il me répondit: "Je ne veux rien; tout ce que je veux, c'est mon contrat." Il me dit alors qu'il avait un autre contrat de $610 le tonneau, de Saskatchewan-Landing à Battleford, contrat que j'ai aussi vu. Il a aussi eu des difficultés au sujet de ce contrat, mais après un certain intervalle, le général Laurie télégraphia au col. Whitehead, qui répondit par télégramme de donner le contrat à Stewart à $130 le tonneau, je crois, et il devait nourrir ses propres attelages et ses hommes, avoir les attelages sans frais pour le gouvernement, et payer son propre passage d'eau. Bell survint, et fit beaucoup de bruit vu que le contrat était donné à Stewart, et la première chose que celui-ci apprit fut que Jones était envoyé pour prendre charge du contrat; et Bell dit à Stewart qu'on n'avait plus besoin de lui et que Jones allait prendre charge du contrat. Jones expédia une certaine quantité d'effets, et les connaissements étaient tous faits au nom de Bell et Lewis, à partir de Saskatchewan-Landing. Quelques jours après cela, le capitaine Howard arriva et dit qu'il avait le contrat pour ce transport, et Jones partit. Il y avait environ 90 tonneaux marqués "expédiés par Bell et Lewis," et je suppose que Howard les transporta, mais je ne le sais pas.

Le capitaine Howard prit le contrat et l'exécuta; le capitaine Howard vint à Winnipeg avant d'aller prendre le contrat et ils passèrent toute la nuit au club jusqu'à 2 ou 3 heures du matin, et il y avait un autre homme qui a marché en arrière du club jusqu'à ce que cela eut été fait. Cet homme me l'a dit et est prêt à le jurer. Un autre individu du nom de Kelly y avait aussi un intérêt. Le major Bell devait avoir un cinquième et Laurie un cinquième, et il croyait que le col. Whitehead devait avoir un cinquième; les attelages furent expédiés par chemin de fer à Qu'Appelle à grands frais; un grand nombre d'attelages furent expédiés de cet endroit et furent engagés par le major Bell et ses commis. J'ai vu le capitaine Howard à cet endroit pendant quelques heures, et les propres chevaux du major Bell furent envoyés de la Mâchoire d'Orignal pour aider au transport à Swift-Current.

Q. Furent-ils expédiés de Qu'Appelle ?

R. Non, je ne crois pas; ils appartenaient à Bell. Il m'a dit que lorsqu'ils furent achetés du C. C. P. ils furent mis sur la route de la Mâchoire-d'Orignal et amenés ensuite à Swift-Current.

Q. Ils travaillaient au tonneau ?

R. Non, pas de Swift-Current, mais de Saskatchewan-Landing; ils travaillèrent d'abord à cet endroit. Pendant que Stewart avait le contrat de la Mâchoire-d'Orignal

à la Traverse de Clarke, un bon nombre de reçus furent faits avec le même en-tête, Bell et Lewis—ces en-têtes rouges. Stewart m'a dit que ceci a été fait sans son autorisation et sans sa connaissance ; il a eu dans le temps avec eux toute une querelle à ce sujet. Le coût du transport de la Mâchoire-d'Orignal à la Traverse de Clarke—il fallait 14 jours pour faire le voyage, aller et retour—à $4.50 par jour serait de $63, et ils ont fait environ 3,500 voyages. Naturellement, il nourrissait ses attelages et ses hommes.

Q. Etait-ce meilleur marché que l'ancien système de transport à la journée ?

R. C'était meilleur marché si les attelages ne prenaient que 1,800 livres à $10 par jour. Dès qu'ils eurent obtenu le contrat, le prix de ces attelages fut réduit.

Q. Lorsqu'ils prirent ce contrat, était-ce meilleur marché pour le gouvernement que lorsqu'on payait $6.40 ?

R. Meilleur marché pour le gouvernement ? Oh ! non, parce que les chemins étaient devenus meilleurs. Ils refusaient de prendre plus d'une tonne et demie d'abord, mais tout ce que vous aviez à faire était de les forcer. Dès que ces contrats furent accordés, Bell et Lewis réduisirent le prix à $4.50. De Qu'Appelle à la Traverse de Clarke et de la Mâchoire-d'Orignal à la Traverse de Clarke, un des chemins était plus long que l'autre, il fallait 14 jours pour l'un et 18 pour l'autre, et le contrat de Bell et Lewis était de $130 le tonneau, et ils firent en moyenne 3,000 à 3,500 voyages ; il leur en coûta $81 pour chaque attelage.

Q. Ce serait $10.88 et une fraction par jour par attelage ?

R. Oui, près de $11 par jour par attelage ; puis ils réduisirent le prix à $4.50 et la différence entre eux est près de $90 de profit par voyage.

Q. Nous payions une somme égale à $10.88 par jour ?

R. Oui.

Q. De sorte qu'il en coûterait plus de cette manière au gouvernement que d'après l'autre système ?

R. Oui ; ils réalisaient environ $100 par voyage. La première semaine ou pendant les 10 jours ou les deux semaines que les entrepreneurs exécutèrent leur contrat, je fus expédié pour régler certaines petites choses dont on avait besoin à l'endroit où étaient les troupes. Le contrat était au nom de Bell et Lewis et il n'y avait pas de Bell et Lewis là, mais seulement Bell. Il chargeait les attelages et faisait tout le reste ; mais deux ou trois semaines après, un commis du bureau de Bell et Lewis survint et prit charge de tout.

Q. Le major Bell était-il l'associé de Lewis ?

R. Oui. A mon retour, je fis rapport au capitaine Swinford que tout s'en allait à la ruine sur le chemin, que le foin était gaspillé, et, de fait, à certains endroits, vous pouviez marcher dans l'avoine par-dessus pieds, et je n'ai jamais vu un tel gaspillage. Je fis ce rapport au capitaine Swinford et il me dit qu'il en parlerait au major Bell ; je fis ce rapport au capitaine Swinford, et il leur redit de ne plus expédier de foin, mais des wagons furent ouverts et le foin fut expédié par le major Bell et ses hommes.

Q. Vous savez cela comme étant un fait certain ?

R. Oui.

Q. Connaissez-vous la date ?

R. Je pourrais la chercher. Le capt. Swinford fut très ennuyé de la chose, et il en parla très vertement. Des attelages qui partirent chargés de Qu'Appelle perdirent une partie de leur charge en chemin, du fourrage pour les chevaux et des rations, et rechargeaient à Humboldt des effets qui coûtaient au gouvernement $200 le tonneau ; ils rechargeaient avec ce qu'ils pouvaient consommer eux-mêmes ; c'était les attelages des entrepreneurs qui travaillaient au tonneau. Ils s'approvisionnaient à Humbolt.

Q. Vous ne l'avez qu'entendu dire ?

R. Il n'y a pas de difficulté de le prouver ; je vais vous donner le nom des hommes qui me l'ont répété.

Q. Et il y avait continuellement là un officier préposé aux approvisionnements pour surveiller les intérêts du gouvernement ?

R. Je crois que Perrin était là ; vous pourrez le constater par ses livres. Naturellement l'on m'a dit beaucoup de choses et il n'y a pas de doute qu'elles peuvent

être prouvées si l'on se procure les documents. Il y a des télégrammes à la Mâchoire-d'Orignal et Qu'Appelle qui mettraient au jour toute l'affaire.

Q. Bell était-il arrangé avec le télégraphiste à Qu'Appelle pour intercepter les télégrammes qui passaient ?

R. Oh ! oui, je pense qu'il savait tout ce qui passait. Le major Bell, lorsqu'il partit d'abord de Qu'Appelle pour venir ici, après la première visite du col. Whitehead, injuriait le col. Whitehead, et lorsqu'il revint, il était très aimable à son égard.

Q. Etait-ce après qu'il eut vu le col. Whitehead ou avant qu'il fit cette proposition à Stewart ?

R. C'était après.

Q. Y a-t-il autre chose que vous désirez dire ?

R. Je pourrais vous dire quelque chose au sujet de l'affaire du foin : il m'arriva de rencontrer deux jeunes cultivateurs venus de la partie du pays que j'habite, qui dirent que c'était une honte de voir la manière dont ils étaient traités au sujet du prix de leur foin, qu'ils apportaient du foin non lié à Qu'Appelle ; et tout ce qu'ils obtenaient était $12 le tonneau, et je dis que je savais que le gouvernement payait un prix plus élevé et que je m'enquerrais auprès de M. à Qu'Appelle, qui avait le contrat de l'achat du foin pour le gouvernement et il me dit que c'était un secret ; mais j'appris que la Compagnie Agricole de Qu'Appelle achetait du foin à $12 et le vendait au gouvernement à $20 ; ils ne le pesaient pas, ils le mesuraient au ruban ; Bell le faisait venir, il avait des presses auprès de la ligne, pressait le foin et faisait payer au gouvernement $22 le tonneau, et une bonne partie était ce foin pourri qui a été expédié ; le foin était à peu près tout pourri à cet endroit, il y en avait des monceaux près des stations que vous pouviez à peine approcher, et les chevaux ne voulaient pas y toucher, et il y en avait environ un tiers ou un quart mauvais.

Q. Vous fournissaient-ils aussi de l'avoine ?

R. Je crois que oui, un certain nombre d'attelages descendirent et chargèrent quelque chose, naturellement vous pourriez avoir beaucoup d'informations si une personne allait les chercher ; l'on m'a dit qu'on était obligé de donner à Bell une certaine somme pour chaque attelage qu'ils engageaient, et l'on m'a dit que la même chose a eu lieu à Brandon.

Q. C'était encore des ouï-dire ?

R. Oui.

Q. Connaissez-vous un conducteur d'attelage ou un entrepreneur qui le jurerait ?

R. Je suis certain que si je prenais la chose en main, j'aurais des hommes qui le prouveraient ; Kelly m'a dit qu'il a fourni 8 attelages de plus qu'il n'en fallait pour son contrat, et Bell déclara qu'il n'y toucherait pas ou qu'il n'aurait rien a y voir même si vous ne donniez $4,000. Le fils de McGregor était là et il entendit parler de la chose, et il alla régler toute l'affaire avec Bell et ils furent pris ; les attelages furent engagés ici à $6.50 par jour jusqu'à leur retour, et quelques-uns des conducteurs refusèrent d'être réduits à $4.50 et demandèrent d'être renvoyés à Winnipeg et ils disent que le surplus a été payé par le gouvernement ; naturellement il est nécessaire d'examiner ces faits. Kelly m'a dit qu'il connaissait des cas où ceci avait eu lieu ; si c'est nécessaire, je puis vous donner copie de ces originaux, mais je suppose que Stewart peut vous donner les originaux. Stewart avait aussi la promesse d'un contrat de Qu'Appelle à la Traverse de Clarke, et c'est ainsi qu'il découvrit qu'il pouvait avoir des contrats. Stewart a tous les contrats et il peut vous les montrer. Il y eut d'abord un contrat du général Laurie de Qu'Appelle à la Traverse de Clarke, et une partie de ce contrat a été insérée dans le contrat de Bell et Lewis, et daté de 3 ou 4 jours avant le sien.

Q. Il pourrait y avoir des difficultés de prouver cela, car ils pourraient dire que c'est l'inverse—que c'est le leur qui a été copié dans l'autre ?

R. Oui, mais voici ce que je dis : Qu'une personne de l'intelligence du colonel Whitehead donne des contrats à des hommes à ces chiffres, coûtant environ $80 à $90 du voyage, et l'on n'avait pas demandé de soumission, mais ces hommes vinrent ici et réglèrent ces prix, et tout homme qui peut multiplier 4½ par 8 peut dire ce qu'il en coûterait pour transporter les effets la distance qu'il fallait parcourir, et des sou-

missions avaient pu être envoyées, tous les effets furent expédiés de l'avant et il ne resta plus rien à transporter, et vous voyez les contrats qui étaient environ la moitié des autres ; les effets avaient tous été transportés, mais pour vous rendre compte de la différence des prix, comparez-les. Le 5 juin, des soumissions furent envoyées à $70 le tonneau, mais naturellement il était trop tard alors, tous les approvisionnements étaient partis. S'ils avaient demandé des soumissions dès le début, ils auraient obtenu de faire faire le transport à $70. Ce que je désire vous démontrer c'est que ces soumissions étaient mauvaises. Le contrat de Bell et Lewis a été accordé sans soumission. Je ne sais pas qui était intéressé dans le contrat de Stewart ; je ne savais pas qu'il eut un contrat avant que j'allasse payer les invalides ; je connais Kelly, mais je ne connais pas Armett. J'ai vu Howard dans ces endroits. Les contrats de Kelly avaient tous été donnés avant mon arrivée.

Q. Stewart vous a-t il jamais offert de vous aider de quelque manière que ce fut dans le règlement de vos comptes.

R. Non jamais il ne m'a fait d'offres d'une manière ou d'une autre. J'ai entendu dire sur la rue que certains individus qui ont été floués ont porté ces accusations contre moi, et j'aimerais bien les voir porter une accusation en règle. Lorsque je revins d'Ottawa, à mon arrivée ici je rencontrai Stewart, et je lui dis que j'avais mis l'affaire entre les mains du ministre, et je lui donnai la lettre, et il me répondit qu'il était on ne peut plus ennuyé par Blanchard, avocat du col. Whitehead, lequel courait après lui, lui demandant de faire une déclaration sous serment que le col. Whitehead était irréprochable et qu'il n'avait jamais été impliqué dans les affaires dont Stewart avait les preuves en mains. Je télégraphiai cela à Ottawa et reçus une réponse dans la suite ; ils ont pris tous les moyens afin d'arriver à la possession des documents que Stewart a entre les mains.

Par le col. Forrest :

Q. Je crois que vous avez bien établi que vous n'étiez pas intéressé d'une manière quelconque dans les contrats de foin ?

R. Non, en aucune sorte, tout ce que j'ai fait a été de présenter un ami à la Compagnie de la Baie-d'Hudson, et on lui promit un contrat ; je n'ai jamais reçu un sou de commission sur l'achat des chevaux, et je ne connais personne qui en ait reçu. Nous avons eu beaucoup de difficulté avec les premiers chevaux. J'ai assisté à l'achat de chaque cheval après mon retour. Graham a très bien agi et il a tout fait pour m'aider, mais un autre individu a présenté une réclamation pour un cheval de plus qu'il n'en avait fourni, et je vous en fis le rapport.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

JAMES ANDERSON. 19 novembre.

Par le col. Jackson :

Q. Quelle position aviez-vous pendant la dernière insurrection ?

R. Je servais en second sous les ordres du lieut.-col. Forrest à Qu'Appelle la plus grande partie du temps.

Q. Nous désirons que vous expliquiez la lettre que vous nous avez envoyée ? Que désirez-vous dire au sujet du contrat de Saskatchewan-Landing à Battleford ?

R. Je n'ai jamais été là moi-même. Je n'ai rien à dire à ce sujet.

Q. Vous dites que le col. Whitehead a télégraphié au général Laurie de donner un contrat à Stewart ?

R. Oui, je sais cela par un brouillon de la soumission que m'a donné John Stewart.

Q. Connaissez-vous quelque chose des devoirs de Jones ? Pourquoi était-il là ?

R. Il était commis dans le bureau du transport.

Q. Vous dites que le dit Jones a pris des connaissements de la part de Bell et Lewis pour 200 tonneaux de marchandises ?

R. Oui; M. McQueen l'a dit.

Q. Et que à l'endos de ces connaissements se trouve la signature de Bell et Lewis?

R. C'est-à-dire sur le chemin de Saskatchewan-Landing à Battleford.

Q Vous dites que Bell a engagé un grand nombre d'attelages, qui furent envoyés de Swift-Current aux fins de ce contrat.

R. Oui, j'en ai la connaissance moi-même.

Q. Savez-vous au service de qui ils étaient?

R. Les conducteurs d'attelages m'ont dit que le major Bell les avait engagés, qu'il les avait expédiés à cet endroit, et Jones s'y rendit quelques jours après qu'ils furent engagés.

Q. Vous dites que le colonel Whitehead a donné un contrat à un ami personnel pour la fourniture de vingt têtes de bétail, sans soumission et à perte pour le gouvernement?

R. Je puis en donner la preuve si c'est nécessaire.

Q. Désirez vous amener des témoins sur ce sujet?

R. Ce serait nécessaire, afin d'examiner l'affaire à fond.

Q. Vous dites que le colonel Whitehead a permis que Bell et Lewis fussent payés pour leur contrat de Qu'Appelle à des prix qui étaient de 50 pour 100 trop élevés, et qu'il était coupable de négligence impardonnable?

R. Je puis prouver que ceci aurait pu être fait à 50 pour 100 meilleur marché dans le temps.

Q. Sans interrompre le service?

R. Oui.

Q. Vous dites que le major Bell sus-mentionné était le nommé Bell de Bell et Lewis, entrepreneurs de transport, et que le dit Bell l'a admis à Régina? Etes-vous prêt à le prouver?

R. Bell l'a admis lui-même.

Q. Vous dites que le dit Bell a lui-même présidé aux travaux pendant quelque temps pour lui et Lewis. Vous étiez à Qu'Appelle alors; en connaissez-vous quelque chose?

R. Oui, il faisait les travaux sans agents.

Q. Pendant combien de jours—était-ce deux jours?

R. C'était plus que cela, peut-être cinq. Les attelages travaillèrent à cet endroit pendant quelque temps avant que Fox arriva pour en prendre charge.

Q. Vous dites que le dit Bell a engagé des attelages pour ce contrat, qu'il chargea de foin pourri, sachant qu'il était impropre à l'usage?

R. A mon retour de ce voyage à Saskatoon-Landing, je trouvai une grande quantité de foin à chaque poste qui était impropre et qui pourrissait. Les conducteurs d'attelages ne voulaient pas laisser leurs chevaux y toucher; le peu qu'ils prenaient était pour faire des litières. Les attelages étaient mis à l'herbe et ils prenaient ce qu'ils pouvaient y trouver, vu qu'à cette époque l'herbe ne faisait que commencer à pousser. C'était pendant mon voyage de retour.

Q. Où avez-vous rencontré la première partie des attelages qui allaient travailler pour ce contrat?

R. J'ai rencontré les premiers dans les environs des Plaines Salées (*Salt Plains*). Naturellement il y en avait qui faisaient le transport pour le gouvernement comme pour ce contrat. Il y avait une quantité d'effets à chaque poste, et lorsque le contrat fut accordé à Bell et Lewis, les attelages allaient et venaient continuellement et transportaient les effets.

Q. Combien de jours vous a-t-il fallu pour retourner de Qu'Appelle à cet endroit?

R. Trois ou quatre jours, je crois.

Q. Alors, vous n'étiez pas à Qu'Appelle lorsque ce convoi fut organisé?

R. Non, pas le premier détachement.

Q. Comment savez-vous que Bell engageait des attelages?

R. Il a continué de le faire. Je n'étais pas là lorsque le premier détachement fut engagé. Un certain nombre d'entre eux m'ont dit qu'ils avaient été engagés par Bell.

Q. Bell avait-il contrôle de l'expédition de ce foin ?

R. Oui, il n'a cessé de charger les attelages. Je fis rapport, à mon retour, le disant à Forrest et à Swinford, lequel était là pour surveiller ces expéditions, et je portai plainte de ce que des approvisionnements qui étaient expédiés ne devaient pas l'être. Relativement à l'accusation 28, tout ce que je puis produire est le témoignage de John Wood, mais il travaille maintenant sur le C. C. P., aux montagnes Rocheuses.

Q. Nous avons ici un affidavit qui dit que, même si ces approvisionnements avaient été chargés à cet endroit, ceci n'aurait pas fait de différence, de sorte que le gouvernement ne pouvait pas être frustré ?

R. Wood m'a dit qu'il y avait quelque chose de louche dans l'affaire.

Relativement à l'accusation 24, j'aimerais à examiner les paiements avant de dire quelle preuve j'apporterai à ce sujet.

Relativement à l'accusation 27, je les ai vus mesurer le foin.

Q. Bell aurait-il eu un avantage de réduire la quantité de foin au détriment des conducteurs d'attelages ou au détriment de ceux qui fournissaient le foin ?

R. Je ne sais pas s'il avait un but dans cela.

Q. Quelle était la manière ordinaire de peser ou de mesurer le foin ?

R. Je ne sais pas.

Q. N'y avait-il pas là des commis pour le vérifier ?

R. Je portai plainte de ce que le foin était accepté sans être vérifié, qu'il l'acceptait lui-même, et faisait son propre rapport ; il faisait tout, il était agent, entrepreneur, et toute espèce de chose.

Q. Connaissez-vous le prix du foin à Qu'Appelle, à cette époque, le prix ordinaire du marché ?

R. Des cultivateurs ne recevaient que $10 le tonneau, et ils se plaignaient de ce que le gouvernement donnait $20.

Q. Voulez-vous dire que, toutes les dépenses payées, le foin pouvait être déposé à la station à $15 le tonneau ?

R. Oui.

Q. Comment ce fourrage pouvait-il être acheté sans dépenses ?

R. L'achat et le pressage pouvaient être faits à ce prix.

Q. Relativement à l'accusation à cette fin, êtes-vous prêt à prouver que les approvisionnements transportés par Bell, Lewis et Cie coûtaient plus cher que lorsqu'ils étaient transportés à la journée ?

R. Oui, je suis prêt à prouver que ce contrat coûtait beaucoup plus au gouvernement que ne l'auraient coûté les attelages au prix ordinaire de $6.50 à $7.00 par jour.

Q. Relativement à l'accusation 29, êtes-vous prêt à jurer que cette déclaration est exacte ?

R. Oui.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

21 novembre 1885.

Le lieut.-colonel WHITEHEAD.

Par le col. Jackson :

Q. Quelle était la position que vous occupiez dans le département de la milice pendant l'insurrection ?

R. Ma position, conformément à la nomination faite par le ministre, était celle d'intendant en chef pour ce qui regarde les approvisionnements, la subsistance et le transport.

Q. Quand avez-vous été nommé et quand êtes-vous arrivé à Winnipeg.

R. J'ai été nommé le 19 avril, et je suis arrivé ici le 22 du même mois.

Q. Quels étaient vos devoirs ?

R. Les devoirs de l'intendant en chef.

Q. Quand avez-vous eu, pour la première fois, une entrevue ou des affaires avec le major Bell relativement au transport ?

R. Vers le 20 mai —par télégramme le 15 mai, personnellement le 20.

Q. L'avez-vous rencontré vers le 19 mai dernier, et que s'est-il passé à cette entrevue ?

R. Non, je ne l'ai pas rencontré le 19, à ma connaissance. Le 20 mai, je lui télégraphiai comme suit : " Ayant reçu instruction du ministre de la milice de résilier tout contrat de transport, je vous autorise à congédier tous les attelages et à les rengager sans agent, au tonneau, sans gêner les attelages du général.

" E. A. WHITEHEAD."

Je n'ai jamais eu d'entrevues avec le major Bell; je ne le connais pas.

Q. Avez-vous fait des arrangements pour un contrat avec Bell et Lewis, ou avec l'un d'eux; donnez les détails relatifs aux prix ?

R. Le major Bell, sur mon télégramme du 20 mai, passa des contrats pour le transport des approvisionnements, lesquels contrats me furent soumis.

Q. Avant de clore ce contrat, vous êtes-vous enquis du coût du transport au tonneau, de Qu'Appelle à la Traverse de Clarke ?

R. Oui.

Q. Quelles recherches avez-vous faites ?

R. J'ai calculé le coût du transport des approvisionnements de Qu'Appelle à la Traverse de Clarke et d'après le nouveau système, et j'étais d'avis que l'on économisait environ un tiers, et j'en fis rapport au ministre de la milice.

Q. Quelles informations en avez-vous eu et de qui ?

R. De mon propre bon sens.

Q. Avez-vous demandé au major Bell la distance de Qu'Appelle à la Traverse de Clarke ?

R. Le capt. Allen était l'officier que je consultais, et il connaissait la route de Qu'Appelle à la Traverse de Clarke, de la Mâchoire-d'Orignal à la Traverse de Clarke, et de Saskatchewan à Battleford.

Q. Vous êtes-vous informé de l'état des chemins ?

R. Non.

Q. Vous êtes-vous rendu compte du nombre de jours qu'il fallait pour faire le voyage, aller et retour ?

R. Oui.

Q. Saviez-vous combien de jours l'on accordait pour faire le voyage, aller et retour, et que le nombre de jours était restreint à 18 ?

R. Je consultai le capt. Allen et il accordait 25 à 30 milles par jour, et nous fîmes nos calculs en conséquence.

Q. Lorsque vous avez accordé ce contrat à Bell et Lewis, vous saviez que les attelages alors au service du gouvernement étaient congédiés et qu'ils étaient engagés à Bell et Lewis à $4.50 par jour ?

R. Les attelages furent congédiés par mes ordres; je ne sais pas à quel prix on les a engagés dans la suite.

Q. N'avez-vous jamais calculé le coût d'un voyage aller et retour à ces prix ?

R. Je n'ai jamais calculé sur le pied de $4.50 par jour. J'étais convaincu que le système de tant de la tonne était une économie d'un tiers sur l'ancien système.

Q. Saviez-vous que ces attelages transportaient $3,000 ?

R. Non.

Q. A $150 le tonneau ce voyage ne rapporterait-il pas net $200 ?

R. Je n'ai pas calculé de cette manière; j'ai calculé l'économie pour le gouvernement du nouveau système sur l'ancien. Je n'ai pas songé à calculer les profits ou les pertes des entrepreneurs.

Q. A $4.50 par jour, et à 18 jours pour le voyage, le voyage ne coûterait à l'entrepreneur que $81, n'est-ce pas ?

R. Un simple calcul le démontre.

Q. Est-ce qu'alors le profit net ne serait pas de $129 pour le voyage de chaque attelage ?

R. Passons cela à un comptable.

Q. Or, quel serait le profit net des entrepreneurs par tonneau?

R. Je ne sais pas les conditions convenues entre les entrepreneurs et les conducteurs d'attelages, et je ne connais rien non plus des profits.

Q. Est-ce que le profit net ne serait pas de $86 pour chaque tonneau?

R. Je n'ai jamais étudié les intérêts des entrepreneurs, ou fait les calculs.

Q. Avez-vous exercé votre propre discrétion en accordant ce contrat, ou vous êtes-vous reposé sur l'avis seul de Bell?

R. Je me suis basé sur l'avis seul de Bell pour accorder le contrat.

Q. Avez-vous vu si quelqu'autre personne exécuterait les travaux à meilleur marché?

R. Par l'entremise de M. Blanchard, avocat, que j'engageai dans l'intérêt du gouvernement, et que je consultai au sujet de la résiliation des contrats qui existaient entre la Compagnie de la Baie-d'Hudson, agissant au nom du gouvernement, et les conducteurs d'attelages, ces entrepreneurs refusèrent, à l'exception d'un, de signer la convention qui résiliait le contrat et qui leur permettait de s'engager de nouveau à tant du tonneau. J'en avertis le major Bell le 2 juin comme suit: "J'ai consulté un "avocat dont l'opinion est que les entrepreneurs ont droit d'être payés jusqu'au "retour des attelages. J'ai préparé un acte pour que les entrepreneurs le signent et "résilient leur contrat, et par lequel il est convenu que les attelages seront engagés "de nouveau; je vous en avertirai, mais n'engagez pas d'attelages d'entrepreneurs "jusqu'à ce que le document soit terminé. Tout entrepreneur refusant le nouveau "système, vous le renverrez à destination. Je vous tiendrai au courant." Le 3 juin je lui télégraphiai: "Pouvez-vous continuer le service et congédier les attelages d'en-"trepreneurs. Les entrepreneurs refusent de continuer au prix indiqué et de résilier "le premier contrat. Combien pouvez-vous payer à la journée? Cet arrangement "se continuera jusqu'à ce que les nouveaux contrats soient accordés, ce dont vous "recevrez avis."

"E. A. WHITEHEAD."

Les entrepreneurs, à l'exception d'un, refusèrent de résilier le contrat; je télégraphiai en conséquence au major Bell.

Q. Avez-vous calculé vous-même ce que seraient les profits?

R. Non.

Q. A l'époque où Bell et Lewis obtinrent le contrat, les chemins étaient-ils meilleurs ou plus mauvais qu'avant?

R. Je n'en connais rien.

Q. Le gouvernement n'aurait-il pas pu congédier les attelages et les engager de nouveau, au lieu de Bell et Lewis, à $4.50 par jour, ou à peu près, et avoir le bénéfice?

R. Non, pas à cette date, les entrepreneurs refusaient de résilier leurs contrats et ils contrôlaient 1,200 attelages.

Q. Le major Bell, vers le 19, vous a-t-il informé qu'il était l'associé de Lewis?

R. Non.

Q. Connaissiez-vous ce fait d'autre part?

R. Qu'ultérieurement.

Q. Avez-vous autorisé le major Bell, comme étant votre subordonné ou agent, de passer le contrat avec Bell et Lewis tel que stipulé dans la convention du 21 mai?

R. Je n'ai jamais donné d'ordres à Bell de passer contrat avec une compagnie ou un individu quelconque. Je lui ordonnai d'expédier les approvisionnements aux troupes par ordre du ministre, à tant du tonneau, et de congédier tous les attelages d'entrepreneurs.

Q. Voulez-vous jurer que vous ignoriez les relations du major Bell avec Bell et Lewis lorsque vous l'avez chargé de passer le contrat?

R. Oui.

Q. Savez-vous qui a eu les profits provenant de ce contrat?

R. Non.

Q. Ce contrat, en date du 21 mai, a-t-il été dressé, signé et accordé le ou vers le jour auquel il est daté?

Q. Le contrat le dit lui-même.

Q. Quel était le nom de la maison lorsque le contrat a été passé et quand le nom a-t-il été changé, et dans quel but ?

R. Le nom de la maison, lorsque le contrat a été passé, était Bell, Lewis et Cie, le contrat était daté du 21. Je n'ai jamais entendu parler de changement.

Q. Vous savez que les en-têtes des connaissements furent au nom de Bell et Lewis pendant quelque temps après que le contrat eut été donné, et dans la suite l'on ajouta "Cie."

R. Non.

(Les pièces justificatives des talons de la première expédition sont produites.)

Q. Avez-vous donné avis au ministre de la milice que le nommé Bell de Bell, Lewis, Yates et Walsh était le Bell de Bell, Lewis et Cie ?

R. Oui.

Q. Avez-vous fait cela après qu'on eut fait des plaintes ?

R. Le ministre me demanda par télégramme si le nommé Bell, de Bell, Lewis et Cie, était le major Bell de la ferme Bell. Je lui répondis que non ; ultérieurement, je lui dis que oui, lorsque j'en fus informé.

Q. Quel était votre but en faisant cette déclaration ?

R. Je n'ai pas fait de déclaration.

Q. Votre but n'était-il pas en réalité de faire tomber les fonds dans la bourse de Lewis ?

R. Non.

Q. Pouvez-vous expliquer comment le ministre a été sous l'impression, jusqu'à récemment, que Bell, Lewis et Cie n'étaient pas payés ?

R. Il a toujours été sous l'impression qu'ils n'étaient pas payés, parce qu'il m'a donné ordre de ne pas le faire.

Q. Lorsque le ministre est entré en communication avec vous au sujet des fraudes que l'on prétendait avoir été commises dans le service du transport, quelles mesures avez-vous prises pour vous rendre compte des faits ?

R. J'ai consulté tous ceux qui pouvaient me donner des renseignements sur ce qui s'était passé dans ces endroits.

Q. Où pouviez-vous probablement obtenir l'information que ces fraudes existaient réellement ?

R. J'expédiai le capitaine Allen, l'officier que je consultais, faire des recherches sur la route.

Q. Vous êtes-vous enquis auprès d'un des officiers suivants aux stations où il y avait des contrats : Le col. Forrest ; le capt. Swinford ; James Anderson, de Qu'Appelle ; le général Laurie, de la Mâchoire-d'Orignal, ou auprès de tout autre officier ?

R. Non ; je n'avais pas le plaisir de connaître ces officiers, et ils ignoraient tous ma position.

Q. N'était-il pas de votre devoir de vous enquérir auprès des personnes que l'on vient de mentionner et auprès de toutes personnes auxquelles vous pouviez songer, avant d'en avertir le ministre ?

R. C'était le devoir de ces personnes de me faire rapport des irrégularités, en ma qualité de chef de cette branche du service.

Q. Avez-vous vu J. L. Lewis, de Bell, Lewis et Cie, à ce sujet ?

R. Non.

Q. Si vous l'avez vu, que s'est-il passé entre vous ?

R. Je ne l'ai jamais vu.

Q. Avez-vous lu la lettre du major Bell, dans un journal de Winnipeg, niant avoir des rapports avec le contrat de transport ?

(Lecture est faite de la lettre.)

R. Oui.

Q. Pouvez-vous expliquer la différence qui existe entre les déclarations que le major Bell fait dans la lettre et celles qu'il fait dans son témoignage ?

R. Il vaudrait mieux appeler le major Bell à rendre témoignage.

Q. A-t-on donné un contrat pour le transport de la Mâchoire-d'Orignal à la Traverse de Clarke à John Stewart, à $110 le tonneau, sans autres frais pour le gouvernement ?

R. Oui.

Q. Savez-vous que les marchandises expédiées de Winnipeg à la Mâchoire-d'Orignal coûtent seulement $2 de plus le tonneau que si elles étaient expédiées à Qu'Appelle ?

R. Non.

Q. Dans ce cas, est-ce que le transport de Qu'Appelle *viâ* la Mâchoire-d'Orignal ne serait pas environ que de $113 le tonneau, sans autres frais pour le gouvernement, vu que Stewart, dans son contrat, nourrissait ses hommes et ses attelages ?

R. La soumission de Stewart, de Qu'Appelle à la Traverse de Clarke, était de $50. Le général ayant donné ordre que ce chemin fut tenu ouvert, conséquemment les approvisionnements à Qu'Appelle ne pouvaient être expédiés par chemin de fer à la Mâchoire-d'Orignal.

Q. Savez-vous que le contrat de Bell, Lewis et Cie coûtait au gouvernement $140 par tonneau pour le transport à la Traverse de Clarke ?

R. Oui.

Q. Savez-vous que les rations et le fourrage des attelages dont se sont servis Bell et Lewis coûtaient au gouvernement environ $60 le tonneau ?

R. Non.

Q. Savez-vous que Bell et Lewis devaient accorder au gouvernement $10 par tonneau si le gouvernement nourrissait les attelages ?

R. Oui.

Q. En prenant ceci en considération et en tenant compte de ces $10, est-ce que chaque tonne ne coûterait pas au gouvernement environ $190 ?

R. Non ; on a porté au débit de Bell et Lewis ce qu'ils ont consommés.

Q. Est-ce que ces calculs n'établissent pas une différence de $78 par tonneau en faveur de la Mâchoire-d'Orignal ?

R. Je n'en sais absolument rien.

Q. N'était-ce pas votre devoir, soit personnellement ou par l'entremise de vos subordonnés, de vous assurer de la route la moins chère et d'expédier les effets par cette route, sans favoriser un entrepreneur quelconque ?

R. Je n'ai favorisé aucun entrepreneur, j'ai fait mon devoir.

Q. Le général Laurie n'a-t-il pas recommandé que la route de la Mâchoire-d'Orignal fut adoptée, par la raison qu'il y aurait économie pour le gouvernement ?

R. Le général Laurie n'avait pas le droit de faire des recommandations. Le général Middleton avait ordonné que la route de Qu'Appelle fut tenue ouverte.

Q. Saviez-vous que la distance en faveur de la route de la Mâchoire-d'Orignal était d'au moins 48 milles, et aller et retour, de 96 milles, et que les chemins étaient tout aussi bons sinon meilleurs ?

R. Lorsque le général commandant me commande, j'obéis. Je ne discute pas avec lui.

Q. En présence de ces faits, quelles raisons donnez-vous d'avoir expédié la plus grande partie des effets par la route la plus coûteuse.

R. J'ai exécuté les ordres qu'on m'a donnés.

Q. Vous rappelez-vous avoir envoyé un télégramme au général Laurie, vers le 30 mai ? Produisez-le.

R. Oui. Le 31 mai, je télégraphiai au général Laurie :—

" Merci pour état d'approvisionnement. J'ai télégraphié à Bell de régler avec vous et Stewart, de passer contrat en attendant soumission.

" E. A. WHITEHEAD."

Q. N'avez-vous pas nié l'existence de ce télégramme lorsque John Stewart faisait sa déposition devant cette commission ?

R. Non.

Q. Est-ce que le major Bell ne savait pas que vous aviez envoyé ce télégramme ?

R. (Télégramme du colonel Whitehead au major Bell.) " Le général Laurie télégraphie : Vous n'avez pas répondu à son télégramme au sujet du contrat avec Stewart pour transport entre Saskatchewan-Landing et Battleford. Veuillez prendre des arrangements pour le moment, jusqu'à ce que les contrats soient accordés. Je vous ai donné plein pouvoir.

" E. A. WHITEHEAD."

La seule raison que j'avais en télégraphiant à Bell et à Laurie de transporter les approvisionnements à cette base des opérations était un rapport que j'avais reçu de l'officier préposé au transport à Saskatchewan-Landing, à l'effet que les approvisionnements se détérioraient. Aussi un télégramme du major général Laurie disant que les approvisionnements devenaient mauvais et que les troupes étaient dans un mauvais état sanitaire.

Q. Les prix de John Stewart n'étaient-ils pas comme suit : $135 par tonneau avec obligation de payer le passage d'eau, la nourriture des attelages et des hommes, le temps des attelages, le transport des attelages et de terminer le contrat en deux semaines ?

R. Aucunes de ces dispositions n'étaient mentionnées dans le contrat de Stewart, à l'exception de la nourriture et du fourrage, et à mon avis, le contrat de Howard à $1.5 est meilleur marché.

Q. Avez-vous autorisé le major Bell de passer contrat dans ce but avec M. Howard ?

R. Non.

Q. Le contrat de Howard n'était-il pas de $125 le tonneau, le gouvernement s'obligeant de payer le transport des attelages de Qu'Appelle à Swift-Current, distance d'environ 200 milles, de les nourrir et de payer les passages d'eau ?

R. Le contrat parle de lui-même. On y lit : " Transport gratuit au retour."

Q. Si le gouvernement nourrissait les attelages, on devait lui accorder $10 par tonneau ?

R. Oui : c'est exact.

Q. Savez-vous que ceci coûterait au gouvernement au moins $20 ?

R. Non.

Q. Est-ce que le prix de ce contrat ne serait pas de $125, une piastre pour le passage d'eau, $4 pour le transport des attelages et $7.50 pour la nourriture des hommes de chaque attelage, et $10 de plus, prix de la nourriture des attelages, faisant en tout pas moins de $147.50 par tonneau ?

R. Howard payait ses propres passages d'eau. A mon avis le calcul n'est pas exact.

Q. D'après ces chiffres le contrat de Stewart ne serait-il pas de $12.50 par tonneau moins que celui de Howard ?

R. Non.

Q. Le gouvernement, entre la date du contrat de Stewart et celui d'Howard, n'a-t-il pas nourri une centaine d'attelages ou plus à Saskatchewan-Landing, pendant que l'on était à régler le contrat ?

R. Pas à ma connaissance.

Q. Combien les gages et la nourriture de ces attelages pouvaient-ils coûter au gouvernement pendant le temps qu'ils ont été à rien faire ?

R. Je ne sache pas qu'il y ait eu des attelages à rien faire à cette époque aux frais du gouvernement.

Q. Si l'on avait laissé Stewart exécuter ces travaux aux prix en question, y aurait-il eu nécessité de retarder ces attelages ?

R. Je ne sache pas que des attelages aient été retardés aux frais du gouvernement.

Q. Ce retard a-t-il coûté au gouvernement au moins $800 par jour pendant qu'il a duré ?

R. Non.

Q. Savez-vous qu'il y a eu un autre retard d'environ dix jours lorsque le bateau-passeur a été brisé, et que le gouvernement a dû nourrir les attelages pour cette saison, tandis que si le contrat de Stewart avait été accepté il aurait eu à subir cette perte lui-même ?

R. A mon avis, le gouvernement n'a pas perdu d'argent à cause de ce retard, et si le bateau a été emporté par les eaux, ceci a été un acte de force majeure, dont le gouvernement ne peut être tenu responsable.

Q. Quand le contrat avec Howard a-t-il été passé ?

R. Le 3 juin.

Q. Qui a négocié ce contrat ? Combien de temps ont duré les négociations avant que le contrat ne fut clos ?

R. Je ne le sais pas.

Q. Avez-vous donné instruction à Bell d'accorder à Howard le contrat daté du 3 juin 1885 ?

R. Non.

Q. Comment avez-vous donné instruction à Bell, était-ce par télégramme ou par lettre ?

R. Je n'ai pas donné d'instructions à Bell.

Q. Avez-vous une copie de votre lettre ou de votre télégramme, si des instructions ont été données ?

R. Non.

Q. N'avez-vous pas accepté ce contrat dans la nuit du 4 juin ?

R. Pas à ma connaissance.

Q. Pourquoi avez-vous accepté ce contrat?

R. Je le croyais le plus bas.

Q. John Stewart ne devait-il pas fournir ses propres attelages et terminer le contrat en deux semaines ?

R. Oui.

Q. Savez-vous qu'environ 90 tonneaux ont été expédiés, avant qu'Howard prit le contrat, par un nommé Jones, fonctionnaire du gouvernement ?

R. Non.

Q. Produisez les certificats de ces 90 tonnes d'effets expédiés. (Les certificats sont produits.)

Q. Le capitaine Howard a-t-il payé pour ce travail ?

R Oui.

Q. Le capitaine Howard a donc eu le profit des transports faits par un fonctionnaire du gouvernement avant qu'il eut le contrat ?

R. Je le sais pas.

Q. Le capitaine Howard est un de vos vieux amis de Montréal, n'est-ce pas ?

R. Oui, un vieil ami de 30 ans.

Q. Est-ce que John L. Lewis est un de vos vieux amis de Montréal ?

R. Non.

Q. Est-ce que les amis de Montréal n'ont pas eu un joli nombre de contrats ?

R. Pas un, que je sache.

Q. Lorsque l'on a clos le contrat passé avec Howard, ne demandait-on pas alors en réalité des soumissions par la voix des journaux ?

R. Oui.

Q. Avant d'accepter le contrat d'Howard, pourquoi n'avez-vous pas attendu un jour de plus, afin que les soumissions fussent reçues ?

R. Parce que j'exécutais les ordres du ministre.

Q. Des soumissions ont-elles été faites conformément à l'annonce ?

R. Oui.

Q. Où sont-elles ?

R. A Ottawa

Q. Ont-elles été ouvertes ?

R. Pas à Winnipeg. J'ai reçu ordre du ministre de l'expédier sans les ouvrir à Ottawa.

Q. Qui était présent lorsqu'elles ont été ouvertes ? Si elles n'ont pas été ouvertes, pourquoi ont-elles été expédiées à Ottawa.

R. Je ne sais qui était présent, elles ont été ouvertes à Ottawa.

Q. Etait-ce d'après ce que vous avez suggéré ou sur la demande du ministre ?

R. Sur l'ordre du ministre.

Q. Produisez le télégramme que vous avez reçu de Sinclair, l'entrepreneur, vers le commencement de juin, au sujet du contrat de Saskatchewrn-Landing ?

R. J'ai envoyé ce télégramme le 6 juin, le jour même que je l'ai reçu, au ministre de la milice, vu que c'était une soumission relative au transport.

Q. N'avez-vous pas donné un contrat à un homme de Winnipeg pour la fourniture de 20 têtes de bétail ?

R. Oui.

Q. Produisez le contrat et les cessions (contrats et cessions produits) annexées aux réclamations en paiement.

Q. D'où venait l'homme au contrat d'animaux ?

R. Je ne sais.

Q. L'avez-vous connu à Montréal ?

R. Non.

Q. Quelle était son occupation dans la ville en question ?

R. Je ne le sais pas.

Q. Ne lui avez-vous jamais vendu de marchandises lorsque vous étiez dans le commerce à Montréal ?

R. Je n'ai jamais vu cet homme de ma vie avant que je ne l'aie vu à Winnipeg.

Q. Avez-vous demandé des soumissions, ou avez-vous obtenu des chiffres de toute autre personne, marchand d'animaux ou boucher ?

R. J'ai soumis la demande du col. Otter à l'entrepreneur du gouvernement, Gallagher, et le ministre m'a ordonné de donner un contrat à Harris, dont la soumission était une cent de moins que celle de l'entrepreneur du gouvernement.

Q. Combien a-t-on fait de transferts de ce contrat avant qu'il n'arrivât aux mains de celui qui a fourni les animaux, et quels sont les profits de chaque individu qu'accusent les cessions ?

R. Deux cessions ; il n'y a pas de profits de mentionnés.

Q. Avez-vous autre chose à dire ?

R. Je vais lire quelques télégrammes :

"OTTAWA, 15 mai 1885.

"Au col. WHITEHEAD,

"J'ai télégraphié à Wrigley comme suit : Veuillez voir Whitehead. Je lui ai télégraphié de demander des soumissions pour transport, partout, sans gêner les attelages maintenant avec le général. Je désire aussi qu'on demande des soumissions pour viandes, avoine et foin, vu que le besoin immédiat qui forçait le département à agir sans soumission n'existe plus."

"A. P. CARON."

"Prenez maintenant des mesures immédiates pour demander des soumissions pour tous les approvisionnements requis, en étant particulier relativement à l'octroi des contrats des approvisionnements devant être livrés à des stations déterminées, ce que vous devez décider après avoir communiqué avec les officiers commandants. Vous pourriez peut-être aussi demander que les approvisionnements dont on aura entrepris le transport soient transportés par les entrepreneurs à différentes stations. Vous devez agir avec autant de discrétion que possible, vu que l'intendance doit être aussi parfaite que possible. Agissez promptement. Je sais que vous ferez bien les choses. Votre position sera celle d'intendant en chef. Vous êtes restreint au transport, aux approvisionnements et subsistance."

"A. P. CARON."

Télégramme du 6 mai du col. Whitehead à l'honorable A. P. Caron.

"J'ai vu Wrigley. Agirai avec discrétion. Réorganiserai transport d'abord et vous en donnerai avis. Avez-vous donné avis au général Middleton, afin que les offi-

ciers nommés par lui comme préposés aux approvisionnements et aux transports me reconnaissent et s'adressent à moi."

"E. A. WHITEHEAD."

Télégramme du ministre au col. Whitehead, 19 *mai.*

"Je désire que les présents contrats d'attelages soient résiliés, que les attelages soient administrés directement, sans l'intervention d'agents, afin de réduire les prix exorbitants que l'on m'a rapportés. J'ai vu lord Melgund et je maintiens les instructions qu'on vous a envoyées. Dites-moi quelles mesures vous avez prises ?"

"A. P. CARON."

Télégramme du col. Whitehead au ministre de la milice, 19 *mai.*

"J'ai réorganisé le transport au tonneau au lieu de à la journée,—économie de $5,000 par jour. Le présent système de transport n'est pas gêné. Il est nécessaire que vous ordonniez à la Compagnie de la Baie-d'Hudson d'annuler tous contrats avec entrepreneurs et de m'ordonner d'adopter le système à tant du tonneau, et vais-je continuer le nouveau contrat avec la Compagnie de la Baie-d'Hudson, ce que je recommanderais, ou voulez-vous que le contrat soit fait directement avec moi ? En attendant, j'ai adopté le système à tant du tonneau, économisant un tiers, et lorsque vous aurez décidé les questions relatives à la Compagnie de la Baie-d'Hudson quant à continuer par son entremise ou par moi, je demanderai des soumissions et je réduirai le coût du transport de moitié. Les épargnes sont considérables et j'y ai mis beaucoup de discrétion, surtout vu que le présent système de transport ne sera pas molesté et que les approvisionnements seront promptement délivrés, comme ils l'ont été jusqu'ici."

Réponse du ministre de la milice au col. Whitehead.

"J'ai donné ordre à la Compagnie de la Baie-d'Hudson d'annuler contrats avec présents entrepreneurs. Suivez un système plus économique. Faites tout ce que vous pouvez à l'égard de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, ainsi que vous recommandez. Vous avez bien fait les choses jusqu'ici."

Télégramme du col. Whitehead à l'honorable A. P. Caron, du 21 *mai.*

"Wrigley n'a pas annulé contrats avec entrepreneurs d'attelages. Wrigley prétend que la résiliation entraîne le transport immédiat des attelages à leurs foyers, privant ainsi d'honnêtes conducteurs d'accepter de nouveaux contrats. Le premier contrat comprend transport avec renvoi. Je vous recommanderais de me donner pouvoir de garantir transport futur aux attelages s'engageant de nouveau. Je suis prêt à donner à la Compagnie de la Baie-d'Hudson la préférence pour contrats futurs, mais elle ne veut pas se désister de son présent droit et elle dresse des obstacles sur le chemin. En attendant, je transporte approvisionnements à tant du tonneau, en économisant beaucoup. Je suggère que vous télégraphiez à Wrigley que j'ai plein pouvoir de le relever de ses fonctions, et insistez sur la résiliation immédiate. Les routes du lac et de la rivière sont aussi une économie et seront adoptées."

Télégramme du ministre à M. Wrigley, 21 *mai.*

Veuillez m'informer si les présents contrats pour attelages ont été résiliés, vu que je ne puis autoriser d'avantage les présents prix élevés. Le col. Whitehead a été autorisé de pourvoir à un nouveau système et j'espère que vous aiderez à l'exécution."

Télégramme du ministre au col. Whitehead, 21 *mai.*

"Le transport ne doit pas être interrompu et l'on ne doit rien faire qui puisse gêner les arrangements du général. Tenez-vous bien au courant de ce qui se passe."

J'ai télégraphié au ministre le 22 mai:

"Transport non interrompu, approvisionnements livrés promptement comme avant. Tous contrats annulés; conducteurs d'attelages engagés de nouveau, les

choses vont bien, rien ne gêne le général. Quelques-uns sont jaloux et travaillent auprès du général. J'ai publié des annonces demandant des soumissions."

Par le col. Jackson :

Q. Vous dites que vous avez reçu subséquemment instruction de payer la société Bell, Lewis et Cie ?

R. Oui, voici un télégramme en date du 27 juin au colonel Whitehead : " D'après les lettres que je vous ai envoyées hier au sujet des contrats accordés à Bell, Lewis et Jones, je crois que l'on ne devrait rien payer relativement à ce contrat jusqu'à ce que l'on ait tenu une enquête sur les choses, vu que je ne veux pas payer deux fois."

" A. P. CARON."

Puis arrivèrent les lettres relativement à celles qu'il m'avait envoyées.

Q. Y a-t-il eu une réponse à cette lettre ?

R. Oui ; télégramme du ministre au col. Whitehead, le 13 juillet : " Vous feriez mieux de recommander paiement lorsque vous n'avez pas de doute au sujet des réclamations." C'est une réponse à mon télégramme demandant si je pouvais payer ces entrepreneurs en acompte.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

23 novembre 1885.

Témoignage de THOMAS KELLY :

Par le col. Jackson :

Q. Quels sont vos nom, occupation et résidence ?

R. Thomas Kelly, entrepreneur.

Q. Avez-vous été en rapports avec le capt. Howard le printemps dernier relativement au louage d'attelages pour le service du transport, si oui, dites tout ce que vous en savez ?

R. Oui. Tout ce que j'en sais est que j'ai eu le contrat de la Cie B. H. pour fournir un certain nombre d'attelages pour le service du transport et que j'ai rempli le contrat.

Q. Quel était le prix, par jour ?

R. $6.50.

Q. Connaissez-vous quelque chose d'un certain contrat accordé à Howard, pour le transport de Saskatchewan-Landing à Battleford, et dites-nous ce que vous savez ?

R. Je sais que lui et moi avons fait une soumission le 5 de juin, pour le transport des approvisionnements de la station de Qu'Appelle, de la Mâchoire d'Orignal et de Swift-Current ; et le 6 juin au matin, il me dit qu'un nommé Jones avait le contrat pour le transport des effets de Saskatchewan-Landing à Battleford. Je crois que c'était un jour ou deux après que j'eus appris qu'il était parti pour l'ouest et qu'il avait ce contrat. Trois ou quatre jours après, je partis pour l'ouest, et je le rencontrai entre Swift-Current et Saskatchewan-Landing, après qu'il eut expédié tous les effets à Battleford ; et il me dit alors, à Swift-Current, en revenant, qu'il exécuterait ses conventions avec moi, quant à ma part des profits.

Q. N'étiez-vous pas avec Howard, le 4 juin au soir, relativement à ce contrat, et avec qui eurent lieu ces négociations ?

R. Les soumissions devaient être produites le 4 ou le 5 au soir. Je vis Howard vers une heure ou deux du matin, cette nuit-là ; je crois que les soumissions devaient être produites le 5 juin, de sorte que si le 5 était inclus, c'était le 6 au matin, à une heure et demie, ou à peu près, que je vis Howard.

Q. Avez-vous eu une conversation alors ?

R. Nous avons parlé de l'affaire, et il me dit qu'il se rendait au club, vu que le major Bell et le col. Whitehead voulaient le voir. Je remontai l'avenue du Portage

avec lui, et nous nous séparâmes à l'encoignure de la rue Hargrave; il se rendit au club et j'entrai chez moi.

Q A quelle heure de la nuit ou du matin ces négociations ont-elles été closes ?

R. Entre une heure et deux, le 6 juin au matin.

Q. Pourquoi deviez-vous négocier à une pareille heure, après que le temps pour recevoir des soumissions était expiré.

R. J'essayais d'avoir le contrat pour le transport des approvisionnements qui étaient à Saskatchewan-Landing, en attendant le résultat de nos autres soumissions, car il fallait quelque temps pour que l'affaire fut décidée.

Q. Savez-vous à quelle date le capt. Howard partit pour l'ouest pour prendre charge de ce contrat ?

R. Ce doit être le 7 ou le 8 juin; il resta un jour après le 5, et je crois qu'il partit le lendemain matin.

Q. Y a-t-il eu une entente ou une conversation entre vous et Howard, relativement au renvoi des attelages engagés à la journée ? Quelle a été l'entente ou la conversation ?

R. Nous avons eu une conversation. Je crois que si nous avions le transport des approvisionnements qui étaient à Saskatchewan-Landing, il nous fallait abandonner les contrats d'attelages que nous avions avec la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Nous avons parlé de l'affaire, et après son départ pour l'ouest, j'eus un télégramme me demandant d'abandonner mon contrat. Je lui télégraphiai d'expliquer la chose plus en détail. Je n'eus pas de réponse, et conséquemment je n'abandonnai pas mon contrat. Howard me demanda de voir Flannigan et de voir si je pourrais faire des arrangements pour congédier ces attelages.

Q. Vous ne l'avez pas fait?

R. Je vis Flannigan et j'eus une conversation avec lui, et il consentit de faire tout ce que je ferais dans cette affaire.

Q. Quel a été le résultat ?

R. Howard n'a pas répondu à mon télégramme, et nous n'avons pas congédié les attelages. Il avait congédié les siens sans notre consentement. Il y avait quelques-uns de mes attelages à Battleford, et lorsqu'ils arrivèrent à Swift-Current, ils furent amenés à Winnipeg.

Interrogé par le colonel Peebles :

Q. Ce sont vos attelages et ceux de Flannigan qui ont été expédiés à Winnipeg?

R. Oui.

Le colonel Jackson :

Q. Lorsque vous avez eu ces entrevues avec le capitaine Howard, saviez-vous que John Stewart avait un contrat pour le même objet, et avez-vous raison de croire que Howard le savait?

R. Non; je ne pense pas avoir jamais entendu dire que Stewart avait ce contrat; pas à ma connaissance. J'avais demandé au général Laurie s'il recevait des soumissions pour le transport des effets de Saskatchewan-Landing à Battleford, il me dit que non, qu'on les recevait à Winnipeg.

Q. N'avez-vous jamais calculé la différence du coût du transport à la journée de ce contrat, aux prix ordinaires par jour, la différence quant au gouvernement ?

R. Non, je n'ai pas fait ce calcul; je crois qu'il en coûtait plus au gouvernement au tonneau qu'à la journée, si les attelages n'éprouvaient pas de retard. Je crois que mes calculs étaient basés sur une moyenne d'environ $6.50 par jour pour les attelages. Je n'ai entendu que des ouï-dire, le prix que l'on payait pour le transport était de 6¾ cents par livre.

Q. Vous avez été alors apparemment mal informé relativement au tarif?

R. Oui.

Q. Avez-vous remarqué du foin lorsque vous avez parcouru la route ?

R. Oui, à Saskatchewan-Landing et à la station, entre Swift-Current et Saskatchewan-Landing, c'est-à-dire jusqu'où j'ai été, la qualité était très mauvaise.

Q. Comment expliqueriez-vous le fait qu'il était mauvais ?

R. On aurait dit du foin coupé et pressé prématurément; ce n'était pas comme du foin récolté pendant l'été; une grande partie de ce foin était pourri. Naturellement il était très difficile d'avoir du foin à cette époque.

Q. L'extérieur des balles avait-il une bonne apparence?

R. Le foin dont je parle était très mauvais, lorsque je l'ai vu ; il avait peut-être été exposé à la pluie, ce qui aurait eu un très mauvais effet au dehors.

Q. Connaissez-vous quelque irrégularité relativement à ce transport?

R. Je n'en connais pas personnellement.

Q. Avez-vous cru nécessaire de payer une commission à des officiers du service de transport afin d'exécuter votre contrat?

R. Non ; je n'ai jamais payé un sou.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

24 novembre 1885.

W. F. Luxton (rédacteur du *Free Press*) est assermenté :—

Par le colonel Jackson :

Q. Nous vous avons fait venir ici pour que vous nous donniez des informations au sujet de certaines choses qui ont paru dans votre journal.

R. Les articles étaient fondés sur des renseignements que nous recevions de temps à autre pendant la campagne, et nous n'avons jamais rien publié qui ne provînt de ce que l'on croyait être la meilleure source. Toutefois, je puis dire maintenant, qu'à notre connaissance personnelle, je n'étais pas en position de connaître quoi que ce fut, vu que je n'étais pas sur les lieux moi-même. Presque tout ce que nous avons provenait de ouï-dires, mais de personnes que nous croyions être très dignes de foi. Je crois que la première affaire dont nous avons parlé était au sujet du fait que les attelages de la ferme Qu'Appelle étaient engagés à $10 par jour. Nous avons prétendu que tandis que l'on payait $10 par jour aux attelages de la ferme Bell, l'on pouvait avoir des attelages à $6 par jour, et que les autorités le savaient. Nous nous basions sur l'information que nous tenions de William Clark, l'assistant de M. Wrigley, de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Il me dit que les premiers attelages que la compagnie a expédiés, elle payait, je crois, $8.00 par jour. Il a fallu les avoir très à la hâte. Lorsqu'on a pu avoir les attelages à $6 par jour on en donna avis au général Middleton, qui était en route. Je rapporte ces faits tels qu'on me les a dit. Je sais, comme question de fait, que des attelages étaient employés à $6 par jour. Les gens de la ferme de Qu'Appelle ne reconnaissaient pas que leurs attelages recevaient $10 par jour.

Q. Naturellement vous saviez que ce service était extraordinaire, que le gouvernement n'avait pas d'organisation dans le temps pour l'exécution de ces travaux ?

R. Voici ce que nous prétendions : Nous ne nous objections pas à ce que le gouvernement donnât $8 ou $10 par jour dans le commencement ; mais après que M. Wrigley eut télégraphié au général Middleton que l'on pouvait avoir des attelages pour $6.00, nous nous objections à ce que des attelages fussent payés $10 par jour. Naturellement, la Compagnie de la Baie-d'Hudson faisait l'office de simples agents a commission. Je ne puis me rappeler toute l'affaire en détail, aujourd'hui, ainsi que les noms. Je ne puis dire qui sont ceux qui nous ont donné les renseignements du commencement à la fin. Nous avons prétendu que le major Bell passait pour être un fonctionnaire du gouvernement, qu'il était intéressé dans des contrats, et nous avons dit que le gouvernement le savait. Nous avons dit que le ministre de la milice et sir John le savaient, et nous nous sommes basés sur ceci. J'ai vu le document signé par le major Bell et John Stewart dans lequel ils convenaient en hommes d'honneur de partager les profits résultant d'un certain contrat qui était indiqué. Il y avait une note au bas de la page, ou un mémoire supplémentaire sur la même

feuille de papier qui était une semblable convention au sujet du contrat de Bell et Lewis. Je l'ai vu, et je connaissais la personne qui l'avait alors, pour être un homme digne de foi. J'avais une lettre de Bell dans laquelle il menaçait de poursuivre pour libelle. La personne m'a dit qu'il l'avait montrée au ministre de la milice et à sir John Macdonald. C'est pourquoi nous avons dit que le gouvernement savait comment allaient les choses. Bell avait déclaré par écrit, qu'il n'était intéressé dans aucun contrat. Nous voulions désigner ce contrat particulier. Il y avait une somme énorme entre le prix pour lequel Stewart avait entrepris de faire les travaux et le prix qu'il a payé ; je ne puis m'en souvenir.

Q. Vous voulez dire le prix pour lequel Stewart exécutait les travaux ?

R. Non, j'entends le prix des sous-contrats que donnait Stewart, ou ce que le gouvernement payait, et ce qui a été en réalité payé pour l'exécution des travaux, la différence profitant à ces agents. La conclusion que nous tirions était que Bell n'avait pas honnêtement donné les contrats. Je crois que c'est la conclusion que nous tirions.

Q. Saviez-vous que Stewart a donné des sous-contrats pour l'exécution d'une partie des travaux à $5.00 le tonneau de moins qu'il ne recevait ?

R. Je ne pouvais le savoir que par ouï-dire.

Q. De qui avez-vous eu cette information ?

R. De différentes personnes. Je puis les nommer. Je connais la personne qui avait le document, je préfère ne pas la nommer.

Q. Nous avons le même pouvoir que toute autre cour.

R. Son nom est John Anderson.

Q. Quel était son but, croyez-vous ?

R. Je n'ai pas fait de questions. Nous avons dit que c'était un ami du gouvernement qui a fait voir ces documents.

Q. Croyez-vous que W. R. Bell était associé de la maison Bell, Lewis et Cie ?

R. Je ne pensais pas que le major Bell l'était. Il ne m'est jamais venu à l'idée que c'était le nommé Bell qui avait le contrat du transport. Nous prétendions que le major Bell, en sa qualité de fonctionnaire du gouvernement, s'était malhonnêtement servi de sa position à son propre profit. Le contrat ou la convention passée entre Stewart et lui en était la preuve, et Bell avait déclaré qu'il n'avait pas d'intérêt directement ou indirectement. Nous prétendions qu'il ne remplissait pas ses devoirs fidèlement.

Q. Vous n'avez eu qu'une lettre de Bell, le 17 juillet. Elle a été publiée dans le journal dans le temps ?

R. Ces contrats ont dû être passés longtemps avant cela, mais je n'en connais pas la date précise.

Par le col. Forrest :

Q. Il doit en être naturellement ainsi, je suppose ?

R. Oui.

Par le col. Jackson :

Q. Alors, ce que vous avez écrit dans le journal était basé sur des ouï-dires. Vous ne connaissez rien personnellement ?

R. Oui ; sauf l'affaire de la convention, qui, je sais, portait la signature de Bell. Ce à quoi nous voulions arriver, était que Bell fraudait le gouvernement, et que, tout en représentant le gouvernement, il était intéressé dans les contrats.

Q. Relativement au transport, y a-t il autre chose que vous puissiez-nous dire, avant que nous arrivions aux approvisionnements ?

R. Je ne me souviens de rien en ce moment. Je n'ai jamais parlé à McGregor. Je ne connais pas cet homme-là.

Q. Alors vous ne connaissez rien autre chose au sujet du transport des attelages ?

R. Je ne me souviens pas d'autant de détails en ce moment.

Q. Au sujet des approvisionnements, y a-t-il quelque chose que vous connaissiez ?

R. Oui, au sujet du foin. Je ne connais cela que de la même manière que je sais les autres choses. J'ai toute raison de croire que le gouvernement payait trois fois plus qu'il n'était nécessaire, et c'était du foin d'une qualité très inférieure.

Q. Quel était le prix du foin à Qu'Appelle dans le temps?

R. L'on m'a dit que le gouvernement payait quatre fois le prix auquel les cultivateurs offraient de le vendre; on a refusé les offres des cultivateurs; et ce foin était pourri. Naturellement les journaux ne peuvent attendre d'avoir les informations les plus précises et les plus détaillées; lorsque honnêtement ils croient une chose, ils la traitent comme étant un fait.

Q. Supposez que le gouvernement ait payé $20 et $22 pour du foin à Qu'Appelle, était-ce là un prix énorme?

R. A cet endroit l'on demandait $15 pour du foin; mes informations disaient que le gouvernement payait $75 le tonneau. En parlant des approvisionnements, je tiens de plusieurs personnes que je croyais dignes de foi que le gouvernement a payé la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle pour de l'avoine et qu'il en a eu du blé gâté à la place, du blé qui ne pouvait être vendu.

Q. Naturellement ce ne sont que des ouï-dires?

R. Seulement.

Q. Nous savons de personnes dignes de foi que la compagnie n'a pas donné d'avoine.

R. Peut-être que ces personnes ne connaissaient pas la compagnie de Qu'Appelle. Au sujet de ce blé moisi je crois que c'est le capitaine McMillan qui m'a donné les informations, mais je n'en suis pas certain. Nombre de personnes m'ont dit la même chose. J'étais sous l'impression, au sujet du foin, qu'on l'offrait en vente à Fort-Qu'Appelle; je croyais être assez bien au courant de la question du foin, mais je ne puis m'en souvenir en ce moment. Je croyais qu'on payait de trois à cinq fois le prix que l'on demandait. Les renseignements que j'avais disaient quelque chose comme ceci: que tandis que le gouvernement payait un certain prix, il refusait le foin des cultivateurs à un prix beaucoup plus bas. Dans le temps j'en étais bien persuadé.

Q. Vous avez donné à entendre, de temps à autre, que les officiers préposés au transport et aux approvisionnements étaient intéressés de différentes manières; et vous avez critiqué le personnel de la commission lorsqu'elle a été nommé?

R. Je puis dire que le nom du col. Whitehead a été maintes fois mentionné au sujet de cette affaire; qu'il y avait connivance entre le major Bell et lui, mais son nom n'a jamais été mentionné dans le journal dans ce sens. Je ne puis me rappeler en ce moment qui a donné son nom.

Q. Pouvez-vous nous donner les noms de personnes qui pourraient prouver cela?

R. Je ne le puis pas. Naturellement nous n'avons pas mentionné le col. Whitehead, nous ne voulions pas mentionner son nom; mais il était de l'intérêt public que la vérité fût établie.

Par le col. Forrest:

Q. Nous ne voulons pas blanchir Bell ou toute autre personne, nous faisons tout ce que nous pouvons pour établir les faits et trouver le coupable.

R. J'en suis bien persuadé; l'on m'a interrogé au sujet de la commission et j'ai répondu en conséquence.

Q. Après tout, ce que vous avez dit est ce que vous avez entendu dire de temps à autre.

R. Naturellement, mais toujours appuyé par la foi que nous avions dans la vérité des rapports. Il y avait déjà un mois que j'entendais parler de cette affaire lorsque j'en ai parlé, et je me suis renseigné autant que j'ai pu. Je crois que ceux qui m'ont renseigné étaient des personnes véridiques, mais il était très difficile de préciser. Je crois que lorsque j'ai vu le document dont j'ai parlé, nous nous étions prononcés. Le nom du major Bell est le seul que nous ayions mentionné; vu qu'il était le seul dont nous connaissions en réalité quelque chose.

Q. Nous ne voulons qu'arriver à la vérité?

R. Je ne connais rien des actes du col. Whitehead; tout ce que je sais, c'est qu'on l'a dit impliqué dans toute cette affaire.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

24 novembre 1885.

Témoignage de WILLIAM CLARKE.

Par le col. Jackson:

Q. Quelle est votre occupation ?

R. Je suis facteur de la Cie B.-H.

Q. La Compagnie de la Baie-d'Hudson avait-elle un contrat avec la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle pour une certaine quantité de foin, pendant l'insurrection, au nom du gouvernement ?

R. Nous n'avions pas de contrat ici, mais Arch. McDonald, à Qu'Appelle, a fait une convention pour 500 tonneaux,—en tant que je l'ai vu.

Q. Etait-ce la quantité qui a été réellement livrée ?

R. Oui, et plus.

Q. Vous n'avez pas copie de l'acte de convention ?

R. Non, je crois qu'il n'y en a pas eu, c'était une convention verbale entre McDonald et Bell au nom de la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle—il y en avait aussi qui appartenait particlièrement à Bell.

Q. Etait-ce après les autres 500 tonneaux ?

R. Je ne pourrais dire.—Il n'y a pas eu de contrat de passé pour cela.—C'était entre le major Bell et moi.

Q. Alors vous avez passé le contrat avec Bell ?

R. Voici ce qui en était: MM. Burton et Beecher avaient été à cet endroit et ils dirent qu'il était inutile d'y expédier du foin, car le major Bell en avait une grande quantité à vendre dans la localité. Naturellement je ne savais pas à qui le foin appartenait, si c'était à Bell ou à la compagnie. Je télégraphiai à Bell: "Avez-vous du foin pressé à vendre, donnez la quantité et le prix par télégramme ?" Il répondit: "Peut fournir 500 tonneaux à bord sur chemin de fer à Whitewood, Wolseley, Indian-Head, et j'ai du foin de première qualité, lié d'un double fil de fer." Je constatai que nous pouvions avoir du foin à cet endroit à un prix moins élevé qu'en l'achetant ici et en l'expédiant. Ce fut tout le marché qui a été fait.

Q. Vous rappelez-vous le prix ?

R. $25 le tonneau, livré là.

Q. A Troy.

R. Oui.

Le colonel Peebles:

Q. C'est avec Bell même que vous avez négocié ?

R. Oui, c'est avec Bell que j'ai dû négocier, et les fonds ont été payés par chèque en son nom.

Le colonel Jackson :

Q. Les comptes ont-ils été présentés au nom de Bell, et les paiements ont-ils été faits directement à lui.

R. J'ai compris que le foin appartenait à Bell, à l'exclusion de la compagnie. J'ai cru que c'était ses propres affaires privées. Les chèques ont été certainement faits en son nom.

Q. Connaissez-vous la somme totale qui a été payée à Bell ?

R. Oui, la somme de $6,652.50 en deux chèques, l'un de $5,902.50 et l'autre de $759.00.

Q. Combien devez vous à la compagnie sur ce contrat en ce moment?

R. Rien sur ce marché, quelque chose revient à la Compagnie Agricole de Qu'Appelle, $4,585.75. Nous n'avons rien eu à faire avec elle. La Compagnie de la Baie-d'Hudson n'avait pas de contrat avec la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle pour cet approvisionnement de foin. Elle en a fourni au gouvernement à cet endroit, sur demande, mais non pas par notre intermédiaire.

Q. Alors ce compte devrait être envoyé ici ?

R. Bell vint me voir et demanda le paiement de ce compte et je lui dis de venir ici. (Bureau de la brigade.)

Q. Pour quelle quantité a-t-on payé en tout entre vous et la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle ?

Etat produit, pièce " A."

Q. Que signifient les noms d'Eberts et de Bell ?

R. Bell était le gérant, deux chèques furent faits en sa faveur ici, et Eberts signait les pièces justificatives. Une partie des paiements furent faits à Bell et l'autre à la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle.

Le colonel Jackson :

Q. Connaissez-vous la date à laquelle le foin a été livré aux Buttes du Tondre ?

R. Je ne sais pas. Nous avons refusé de payer ce foin.

Q. Sur l'ordre de qui avez-vous demandé ce foin ?

R. Sur l'ordre de Swinford, qui a fait une demande à cet effet.

Q. Vous avez entendu dire que du mauvais foin avait été expédié ?

R. Le foin était bon lorsqu'il a été expédié d'ici. Je sais d'où il venait.

Q. Qui étaient les expéditeurs ?

R. Shaw et Masterman.

Q. Ils l'ont vendu ici ?

R. Oui. Le foin était bon lorsqu'il a été expédié.

Q. Il était mauvais à l'extérieur ?

R. Il faisait mauvais temps alors, et il pouvait être endommagé, les wagons furent fermés, et il est resté là avant d'être déchargé. Il est étrange de dire que le foin qui a été refusé nous l'avions fait examiner ici d'une manière très particulière, Anderson en prit une échantillon et me le fit voir au bureau. Il n'était pas moisi, mais j'ai vu du meilleur foin ; il était dur et paraissait nouvellement coupé lorsque nous l'avons examiné.

Q. Avez-vous connaissance que Bell ait été intéressé dans d'autres contrats ?

R. Non.

Par le col. Forrest :

Q. N'avez-vous pas eu un compte ou un reçu afin d'indiquer qui vous payiez ?

R. Oh ! oui, nous avons une autre pièce justificative. Eberts signait la pièce justificative accusant réception des fonds pour Bell. Eberts restait ici et administrait les affaires.

Par le col. Jackson :

Q. Savez-vous que Bell avait un intérêt dans le transport ?

R. Je ne sais pas.

Q. A quelle époque, à votre avis, le prix des attelages engagés à la journée aurait-il dû être réduit à $6.50 par jour.

R. C'est très difficile de le dire. Nous croyions que le prix aurait dû être réduit trois semaines après leur départ. Le commandant Wrigley a télégraphié au général et à l'officier proposé au transport recommandant de faire cette réduction.

Par le col. Forrest :

Q. Vous croyez que l'on aurait pu avoir des attelages à ce prix après cette date ?

R. Oui ; nous avons eu des centaines d'attelages pour ce prix-là. Naturellement les attelages sont devenus rares après cette date. De fait il y en a eu 100 qui venaient de l'autre côté de la frontière, ce que nous ignorions dans le temps.

Q. Tout de même le fait est que vous pouviez les avoir à ce prix ?

R. Oui.

Par le col. Jackson :

Q. Avez-vous eu un contrat avec Thomas Howard relativement à quoi que ce soit ?

R. Oui.

Q. Qui étaient les associés ?

R. Sinclair et Flanagan, et Armit et Kelly.

Q. Y avait-il d'autres personnes d'intéressées dans des contrats ?

R. Je n'en connais pas.

Q. Pouvez-vous signaler les irrégularités qui ont été commises dans le service du transport et des approvisionnements ?

R. Je ne le puis pas.

Par le col. Forrest :

Q. Lorsqu'on télégraphia, trois semaines après le départ des premiers attelages, que les prix devaient être réduits, Bell en reçut-il avis ?

R. Ce fut au général et à l'officier préposé au transport que le commissaire Wrigley télégraphia dans les dix jours de la première consignation, et copies des télégrammes furent envoyées au ministre. Il dit qu'il vaudrait mieux donner la préférence à ces attelages, de faire de nouveaux arrangements à de nouveaux prix, à $6.50 par jour. Il n'eut de réponse ni de l'un ni de l'autre. Nous désirions autant que tout autre de réduire les prix.

Q. La préférence devait être donnée au même prix ?

R. Oui, exactement.

Par le col. Jackson :

Q. Bell a engagé un certain nombre d'attelages à Qu'Appelle,—étaient-ils engagés au nom de la compagnie.

R. Le commandant Wrigley a demandé au major Bell d'engager des attelages avec l'autorisation voulue et d'envoyer une liste de ces attelages à McDonald, à Qu'Appelle.

Q. Howard avait-il personnellement un contrat ?

R. Oui.

Q. Avez-vous donné un contrat à un nommé James Anderson pour la fourniture de 100 attelages ?

R. Non.

Q. M. Wrigley lui en a-t-il donné un ?

R. Non, son nom ne s'est jamais trouvé dans aucun de nos contrats.

Q. A-t-il apporté du bureau du commandant Wrigley à votre bureau, un ordre pour la fourniture de 100 attelages que vous avez fait remplir par des personnes du dehors ?

R. Non.

EXHIBIT "A" EN RAPPORT AU TÉMOIGNAGE DE M. CLARKE.

FOIN À QU'APPELLE.

Reçu.	Quantité.	Payé par chèque en faveur de	Endossé par	—	Montant.	—	Pièce justificative.
29 avril.	25 tonneaux	Cie A. V. Q.....	W.R. Bell, gérant général	.....	$ 500 00	.....	228
5 mai...	30 do .	do	do ...	.....	600 00	.....	230
14 do ...	172 do .	do	do ...	.....	3,784 00	.....	265
15 do ...	20 do .	do	do ...	.....	440 00	.....	272
9 do ...	40 do .	do	do ...	.....	800 00	.....	289
21 do ...	1 wagon de ch.de fer.	do	do ...	.....	281 25	.....	318
.....	13 do .	do	do ...	.....	3,018 75	.....	410
.....	50 tonneaux.	do	do ...	.....	1,000 00	.....	431
28 mai...	50 do .	do	do ...	.....	1,000 00	.....	461
30 do ...	15⅘ do .	do	do ...	.....	478 50	.....	466
23 avril.	47 do .	do	H. J. Eberts, W. R. Bell.	.....	964 00	.....	736
13 mai...	22 wagons...	do	W.R. Bell, gér. général			553 50	737
		W. R. Bell.....	W. R. Bell.	.....	4,080 35	2,526 85	.....
		En esp. à "Q"	Reçu signé W. R. Bell, gérant général.			1,000 00	.....
					$16,946 85		

À WINNIPEG.

6 juin..	236 tonneaux, 200 lbs.	W. R. Bell, par M. B. de C	Au compte du crédit M. B. de C.....	.....	5,902 50	.....	170
19 do ..	30 tonneaux.	M. B. de C. pour C. de W. R. Bell	do ...	.....	750 00	.....	191
					6,652 50		

PAIEMENT REFUSÉ PAR LA CIE DE LA BAIE-D'HUDSON.

.....	4½ tonneaux	Livrés aux Buttes-du-Tondre	45 00	202 50	Comptes faits à la Cie A. V.Q.
.....	19¼ do .	do do	45 00	866 25	
.....	25¾ do .	do au Fort-Qu'Appelle.....	20 00	515 00	
				1,583 75	

COPIES DES TÉLÉGRAMMES DU MAJOR BELL ET DES RÉPONSES DU COMMISSAIRE WRIGLEY.

QU'APPELLE, 9 avril 1885.

A M. WRIGLEY.

Le général me télégraphie d'engager des attelages au besoin, et de vous en donner avis. Je l'ai fait. Comme un grand nombre d'attelages s'offre de s'engager, ne ferais-je pas aussi bien de les engager tous. Je le ferai avec votre autorisation.

(*Réponse.*)

WINNIPEG, 9 avril 1885.

A W. R. BELL,
Qu'Appelle.

Merci de votre offre, pas d'autre ordre pour attelages, vous ferez mieux de vous adresser à notre fonctionnaire McDonald, auquel je télégraphie.

QU'APPELLE, 13 avril 1885.

A J. WRIGLEY.

Les 100 attelages ordonnés par McDonald n'ont-ils pas encore été expédiés? Ils devront être à Swift-Current pas plus tard que mercredi. Je suis à engager cinquante attelages ici aujourd'hui pour s'en servir immédiatement; on en aura besoin de cent autres à Swift-Current. Bon nombre d'attelages ont été refusés dans le lot de 80.

W. R. BELL.

(*Réponse.*)

WINNIPEG, 13 avril 1885.

A W. R. BELL,
Qu'Appelle.

Cent soixante-quinze attelages ce soir à $6.50. La compagnie devrait toutes les engager ou il y aura confusion. Une requête faite en forme nécessaire. Si vous avez reçu pouvoir d'ordonner, veuillez nous donner avis officiel.

WRIGLEY.

QU'APPELLE, 17 avril 1885.

J. WRIGLEY,
Cie B. H.

Le général Middleton me télégraphie qu'il a ordonné deux cents attelages. Il est absolument nécessaire que nous ayions immédiatement, afin de fournir l'approvisionnement à l'avant-garde. Je puis vous aider si vous m'autorisez.

W. R. BELL.

(*Réponse.*)

WINNIPEG, 18 avril 1885.

Major BELL,
Qu'Appelle.

Le général ordonne cent attelages de plus pour Troy, et un autre cent pour Swift-Current, le premier cent part demain, l'autre cent peut partir le jour suivant. Si vous pouvez avoir le second cent plus tôt faites-le. Télégraphez immédiatement.

WRIGLEY.

QU'APPELLE, 18 avril 1885.

A J. WRIGLEY, Cie B.-H.

Je puis avoir ici immédiatement cinquante attelages du second cent. Expédiez le premier cent à Swift-Current. Répondez.

W. R. BELL.

(*Réponse.*)

WINNIPEG, 18 avril 1885.

Au major BELL,
Qu'Appelle.

A de certaines conditions le dernier télégramme vous autorise à engager cent attelages. Donnez les noms à McDonald.

WRIGLEY.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

24 novembre 1885.

SEDLEY BLANCHARD, de Bain, Blanchard et Mulock, est assermenté :—

Par le col. Jackson :

Q. M. Blanchard, nous désirons que vous nous donniez des informations sur les mesures prises par le service du transport dans la résiliation des contrats passés entre la Compagnie de la Baie-d'Hudson et les entrepreneurs. Vous avez été mêlé à ces contrats.

R. J'ai agi en qualité de procureur de la Compagnie de la Baie-d'Hudson dans tous ses contrats de transport passés pour le gouvernement en rapport à l'insurrection. Elle avait passé bon nombre de contrats pour la fourniture d'attelages, à tant par jour par attelage. Je reçus instruction de la compagnie, et aussi du col. Whitehead, après des entrevues qui eurent lieu entre le col. Whitehead et M. Wrigley, de faire en sorte que ces contrats fussent résiliés. C'étaient les contrats de Thomas Howard, Armit et Kelly, Sinclair et Flannigan, Stewart et Earle. A cette époque les attelages étaient en campagne. Mes instructions étaient que le gouvernement désirait que ces contrats fussent résiliés afin de pouvoir introduire un système différent de transport, c'est-à-dire de payer tant du cent au lieu de tant par jour. J'examinai les contrats que la compagnie avait passés avec ces personnes et je constatai qu'en vertu des contrats ceux-ci ne pouvaient être résiliés que par le retour des attelages au lieu d'où ils avaient été expédiés dès le début, ou au lieu où la compagnie les avaient engagés, et j'en donnai conséquemment avis à la Compagnie de la Baie-d'Hudson. En vertu de ces instructions, basées sur mes conseils d'avocat, je préparai des contrats résiliant ceux passés entre la compagnie et les personnes que j'ai nommées. Les contrats stipulaient que si les propriétaires d'attelages voulaient s'engager de nouveau au service du gouvernement ou au service de tout autre particulier, au lieu de retourner au point de départ, ceci constituerait le retour des attelages au lieu du départ, et que l'on accorderait aux entrepreneurs les profits qu'ils réalisaient sur ces attelages pendant un nombre de jours raisonnable, qu'il faudrait pour le retour réel des attelages au point de départ.

Q. A-t-on garanti aux conducteurs d'attelages qu'ils auraient gratuitement leur passage au retour ?

R. Oui. Le contrat comprenait le transport. Le contrat que j'ai dressé mettait les entrepreneurs de la compagnie dans cette position : Leur contrat prenait fin le jour où ils signaient l'arrangement, mais sous tous autres rapports on devait leur accorder la même somme comme s'ils étaient revenus. C'était dans le but de leur permettre de s'engager de nouveau. J'ai mis les contrats prêts à être signés par ceux que j'ai nommés, et je les portai personnellement à ceux des entrepreneurs qui étaient ici. Je les portai à Flannigan, Sinclair, à Kelly, de Armit et Kelly, à Stewart, de Stewart et Earle. Je ne suis pas bien sûr si je l'ai porté à Stewart ou Earle, je crois que c'est à Stewart. Ils refusèrent tous de signer à l'exception d'un, Howard, qui consentit au contrat ou à la convention. C'était vers le jour qu'il a été signé. Le jour où je présentai ce contrat ce fut le jour qui est mentionné dans la convention faite avec le capitaine Howard et à laquelle il a consenti. Le contrat signé par le capitaine Howard est exactement le même que l'on a présenté aux autres. Le

capitaine Howard a consenti au contrat, et je l'expédiai au colonel Whitehead, et je lui donnai alors avis par écrit que les autres avaient refusé de signer et qu'afin de mettre fin à leurs contrats, il serait nécessaire d'expédier des ordres au lieu où étaient les troupes de renvoyer tous les attelages à l'endroit d'où ils avaient été expédiés.

Q. A-t-on fait quelque promesse au capitaine Howard pour l'engager à signer ce contrat ?

R. Certainement non. J'ai agi, du commeucement à la fin, pour la Compagnie de la Baie-d'Hudson, et M. Wrigley m'a donné à entendre que j'agissais aussi pour le gouvernement, et que j'étais tenu de prendre les intérêts du gouvernement. J'ai fait le mieux que j'ai pu. J'ai discuté l'affaire avec M. Wrigley au point de vue du gouvernement, et il m'avait informé que la compagnie était, ainsi que je le savais, l'agent du gouvernement relativement à l'emploi de ces attelages. J'ai agi du commencement, lorsque je dis que je devais veiller aux intérêts du gouvernement dans cette affaire. Je puis dire que toutes les affaires légales, et tous les paiements faits par la Compagnie de la Baie-d'Hudson au sujet de ces contrats, ont été faits en vertu des ordres que j'ai moi-même donnés aux employés de la compagnie, M. Wrigley ayant déclaré que ces paiements ne devaient pas être faits sans mes ordres.

Par le col. Forrest :

Q. Dans les cas où les paiements ont été faits, comprenant les fonds dus aux conducteurs d'attelages, ceux-ci ont-ils un droit de réclamation contre la compagnie ?

R. Je crois que les agents l'ont,—le contrat l'indique. Le contrat stipule que ces hommes devront fournir des attelages. Les contrats dont je parle furent passés directement par la Compagnie de la Baie-d'Hudson avec les entrepreneurs principaux, et les contrats spécifient les tarifs auxquels les entrepreneurs principaux devront être payés. La Compagnie de la Baie-d'Hudson est tenue de payer cette somme, et il importe peu de savoir si ces entrepreneurs principaux possédaient les attelages eux-mêmes, ou s'ils les ont obtenus des propriétaires, et s'il les ont engagés à un prix moins élevé. Mais ces contrats contiennent une clause en vertu de laquelle la compagnie se réserve le droit de payer les propriétaires d'attelages qui ont pu être sous-entrepreneurs de l'entrepreneur au prix que les entrepreneurs ont pu convenir de payer aux sous-entrepreneurs. Ceci a été fait à ma connaissance et sur mon conseil, et sur le principe en vertu duquel un contrat de construction est accordé, par lequel le propriétaire convient de payer l'entrepreneur tant pour l'édifice et se réserve le droit de payer les ouvriers. Je n'ai pas de doute sur l'obligation où se trouve la compagnie de payer les entrepreneurs le plein montant du contrat, et je lui ai donné mon opinion dans ce sens.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

25 novembre 1885.

THOMAS HOWARD est assermenté.

Par le col. Jackson :

Q. Quels sont vos noms, résidence et occupations ?

R. Thomas Howard, je demeure à Winnipeg, je suis commissionnaire et expéditeur.

Q. Aviez-vous un contrat du gouvernement pour le transport des effets de Saskatchewan-Landing à Battleford, le printemps dernier ?

R. Oui.

Q. Avec qui avez-vous d'abord négocié au sujet de ce contrat ?

R. J'ai passé le contrat avec le major Bell. Lorsque j'étais à Ottawa, vers le 25 mai, je reçus un télégramme de mon associé me disant que le contrat que j'avais avec la Compagnie de la Baie-d'Hudson était annulé. C'était le contrat que j'avais pour la fourniture de 75 attelages, passé vers le 11 avril. C'est avec le col. Whitehead que je fis les premières négociations.

Q. Où eurent lieu ces négociations ?

R. Ici.

Q. A quelle date ?

R. A mon retour d'Ottawa, le premier de juin. Je revins, je crois, le 31 mai. Comme je l'ai déjà dit j'avais ce contrat avec la Compagnie de la Baie-d'Hudson et je revins dans le but de voir ce que l'on entendait par la résiliation de mon contrat. Lorsque je revins le 31 mai, M. Blanchard me dit que la compagnie était d'avis qu'il était nécessaire d'annuler les contrats qu'elle avait passés au mois d'avril pour la fourniture d'attelages.

Q. Dites ce qui s'est passé à toutes vos entrevues avec le col. Whitehead au sujet de ce contrat.

R. La seule entrevue que j'ai eue avec le col. Whitehead a été au sujet suivant : ayant annulé mon contrat, et sachant qu'il y avait des effets à transporter de Saskatchewan-Landing vers le nord, je m'adressai à lui pour ce contrat ; et il me dit qu'il n'avait rien à y faire, que l'affaire était entre les mains du major Bell. Ce fut de bonne heure le premier juin au matin, au meilleur de ma connaissance, le jour où je dégageai la Compagnie de la Baie-d'Hudson du contrat qu'elle avait passé avec moi, que je vis le col. Whitehead.

Q. C'est-à-dire que vous avez abandonné le contrat le 1er juin ?

R Oui, les 75 attelages que j'avais en propre nom à $7 par jour.

Q. N'avez-vous pas rencontré le col. Whitehead au club Manitoba, à Winnipeg, et n'avez-vous pas eu des entrevues avec lui au sujet de ce contrat ?

R. Je l'ai certainement vu là plusieurs fois. Je ne sache que j'aie eu une conversation avec lui au sujet de ce contrat en particulier.

Q. Vous ne le pensez pas ?

R. Je ne le pense pas.

Q. N'avez-vous pas marché avec le col. Whitehead en arrière du club Manitoba, à une heure avancée, dans la nuit du 4 juin, et n'étiez-vous pas en négociations avec lui au sujet de contrat ?

R. Non.

Q. Par votre entremise vous aviez alors des attelages engagés pour le gouvernement ?

R. J'avais 75 attelages en mon nom, et j'étais intéressé dans un contrat avec deux hommes, un nommé Thomas Kelly et un nommé James Flanagan, pour 100 attelages de plus.

Q. A quelle date ces attelages ont-ils été congédiés ?

R. Mes propres attelages sur lesquels j'exerçais mon pouvoir, je les congédiai le premier juin au matin. M. Blanchard me dit que la Compagnie de la Baie-d'Hudson s'était mise dans une très fausse position. C'est uniquement pour M. Wrigley que je l'ai fait. Ils croyaient que si je consentais à ce désistement, ils pourraient obtenir le consentement de tous les autres à faire la même chose. Conséquemment je signai immédiatement à mon bureau, et au meilleur de ma connaissance c'était le premier de juin.

Q. N'y avait-il pas une clause dans la convention, en vertu de laquelle le gouvernement pouvait congédier les attelages et les ramener à Winnipeg en tout temps ?

R. Oui, ils ne furent congédiés qu'à leur retour ici.

Q. Il n'était pas nécessaire au gouvernement de vous donner un contrat pour congédier ces attelages, afin de se dégager de toute obligation ?

R. Rien de tel. Je l'ai fait uniquement sur l'assurance que M. Blanchard me donnait, que par ce moyen ils pouvaient faire consentir les autres à faire la même chose.

Q. Quand êtes-vous arrivé à Saskatchewan-Landing pour prendre charge de ce contrat ?

R. J'arrivai le 10 ou le 11, le jeudi ou le vendredi de cette semaine. J'étais là le 10 ou le 11. Je partis d'ici le lundi matin, huit juin.

Q. A votre arrivée n'avez-vous pas trouvé un certain nombre d'attelages prêts à faire ce travail, que le gouvernement avait transportés à ses frais ?

R. Je trouvai là un certain nombre d'attelages. Lorsque je partis d'ici, j'avais le contrat pour le transport de ces marchandises.

Q. Comment les attelages sont-ils arrivés là ?

R. Je puis vous le dire. J'ai pris ce contrat simplement parce que j'avais des attelages à ma disposition. Lorsque je pris ce contrat, j'avais entrepris de transporter de Medicine-Hat *viâ* Swift-Current 100 tonneaux d'approvisionnements pour la police à cheval du Nord-Ouest. Comme j'avais abandonné toutes les réclamations que j'avais contre la Compagnie de la Baie-d'Hudson, je crois que j'étais parfaitement justifiable de faire tout en mon possible afin d'obtenir ce contrat pour le transport des approvisionnements vers le nord. Conséquemment, je m'adressai au col. Whitehead pour obtenir ce contrat de transport. Il me dit que l'affaire était entièrement entre les mains du major Bell, et dans la nuit du premier juin ou le 2 au matin, j'écrivis une lettre privée à Bell, offrant de transporter les approvisionnements à $125 le tonneau. Comme j'avais alors congédié mes attelages, je savais que j'en aurais à Saskatchewan-Landing probablement plus de 75, et lorsque je pris ce contrat, mon intention était de me servir des attelages que j'avais déjà pour le contrat de la Compagnie de la Baie-d'Hudson à mon arrivée à Saskatchewan-Landing. Je dirai de plus que je croyais alors que le bateau-passeur était en bon ordre du côté de la Saskatchewan-Sud. Lorsque j'y arrivai, je constatai que la veille, le 9 ou le 10 le bateau avait été emporté, et jusqu'au moment de mon départ, il n'avait pas été remplacé. Je trouvai des attelages sur la rive sud de la rivière, dont je me servis pour transporter les approvisionnements vers le nord ; mais je ne savais pas qui les avait envoyées là ; je ne sais pas comment ils y sont arrivés.

Q. Savez-vous qui a engagé les attelages et qui les a envoyés là ?

R. J'ai entendu dire que le major Bell les avait envoyés ?

Q. Avez vous quelque doute là-dessus ?

R. Je ne puis dire ; je ne pourrais vous dire le nombre exact des attelages qui étaient là.

Q. Bell vous avait-il dit qu'il les avait envoyés à cet endroit ?

R. Non, je l'appris de certains messieurs qui retournaient dans cette région, de M. McQueen et d'autres.

Q. Qui avait charge des attelages ? N'était-ce pas un nommé Jones qui venait du bureau du major Bell à Qu'Appelle ?

R. J'y trouvai M. Jones.

Q. Qui était M. Jones ?

R. Lorsque je pris le contrat Bell me dit que tant que le contrat n'avait pas été accordé il avait envoyé Jones à cet endroit pour veiller aux intérêts du gouvernement

Q. Combien de tonneaux de marchandises Jones avait-il expédiés ?

R. Entre 90 à 100 tonneaux. Une partie était encore sur la rive sud de la rivière lorsque j'arrivai ; ces effets avaient été chargés, mais n'étaient pas partis, le bateau se trouvant en aval. Il pouvait encore y en avoir 10 ou 12 tonneaux sur la rive sud.

Q. A quel nom les connaissements relatifs à ces effets étaient-ils faits ; n'était-ce pas au nom de Bell et Lewis ; si non, à quel nom étaient-ils expédiés ?

R. Au nom de Jones. Non, ils n'étaient pas au nom de Bell et Lewis. Mon arrangement avec Bell était que tous les effets qui étaient expédiés devaient être compris dans mon contrat. L'on peut voir les originaux de ces connaissements. Ils étaient au nom de Jones.

Q. Dans le règlement que vous avez fait avec le gouvernement avez-vous été payé pour ce que Jones avait expédié ?

R. Dans le règlement, oui ; les comptes vinrent lorsque j'étais dans l'ouest.

Q. N'avez-vous pas donné un sous-contrat en vertu de votre contrat ?

R. Non. Un nommé Timms en a transporté une partie au même endroit que les autres ; il n'était pas un sous-entrepreneur. Il avait un certain nombre de charrettes dont il était responsable. Il a l'habitude de faire le service du transport, et il avait 30 ou 40 charrettes ; il faisait du transport pour le compte du gouvernement, et je le payai au même taux.

Q. Vous n'aviez pas de sous-contrats alors ?

R. Aucun.

Q. Produisez votre contrat s'il est fait par écrit ?

(L'original est produit et comparé à la copie).

Q. Votre contrat était de $125 le tonneau, n'est-ce pas ? Le gouvernement s'obligeant de nourrir les hommes, de payer le passage d'eau, le transport des attelages, et si le gouvernement devait nourrir les attelages vous deviez déduire $10 par tonneau ?

R. Je devais payer le passage d'eau. Je suis en procès avec le passeur de l'endroit, j'ai dû le payer. Mon passage d'eau n'est pas mentionné, j'avais à payer cela moi-même, ce que j'ai fait.

Q. Le gouvernement devait nourrir les hommes ?

R. Oui, dans ce contrat. Je devais déduire $10 par tonneau si le gouvernement nourrissait les attelages.

Q. Savez-vous que la nourriture de ces attelages coûtait plus que $10 ?

R. Je ne vois pas pourquoi il en serait ainsi, car sur le nombre bien près de 110 attelages étaient des attelages de bœufs, et quelques-unes transportaient 3,500 livres; ce qui serait $17.50.

Q. Combien de jours faudrait-il pour un voyage ?

R. Je ne crois pas qu'il faille plus que 12 jours en moyenne, aller et retour, une fois la rivière traversée.

Q. Est-ce qu'il n'en coûterait pas deux fois ce montant ?

R. Je ne le crois pas. Les attelages de bœufs n'en exigent pas autant; ce qu'ils eurent, c'est surtout du foin haché, et l'herbe au mois de juin était très bonne. Le plus grand nombre transportaient plus de 3,000 livres, et 110 étaient des attelages de bœufs.

Q. Les attelages que vous avez engagés à $4.50 par jour étaient obligés de faire le voyage à Battleford et revenir dans un certain nombre de jours; dites le nombre de jours ?

R. Je n'ai pas engagé d'attelages à la journée. Je les payais 3½ cents la livre. Je transportais les approvisionnements à tant de la livre, et je payais le passage d'eau des attelages.

Q. Alors que le bateau était en mauvais ordre et que les attelages étaient à rien faire, qui a payé ces frais ?

R. Je ne puis dire. J'ai certainement rendu de grands services au gouvernement dans cette circonstance. J'ai eu une des barges de la *North-West Coal and Navigation Co.*, avec laquelle j'aurais pu transporter tous les effets de la rive sud à la rive nord de la rivière, faire continuer le voyage à mes attelages qui étaient sur la rive sud, et transporter les effets à Battleford dans bien moins de temps que je ne l'ai fait. Mais vu le fait qu'un train considérable revenant du nord (le train de Lejeune revenant du nord, au nombre de 150 à 175 attelages, je crois) ne pouvait traverser de la rive sud sans se servir de ma barge, j'abandonnai mon droit à la barge, et je la remis à l'officier préposé au transport. N'eussé-je fait cela, le gouvernement aurait encouru des dépenses considérables. Ceci m'empêcha de transporter les effets dont j'avais entrepris le transport, dans un temps que l'on peut croire raisonnable ; mais, dans tous les cas, le gouvernement a beaucoup épargné.

Q. Savez-vous le nombre de jours qu'il a fallu pour faire le voyage, aller et retour, pour l'exécution de votre contrat ?

R. Un certain nombre ont fait le voyage en onze jours, une fois la rivière traversée ; environ 14 jours, y compris le passage de la rivière.

Q. Vous savez que le gén. Laurie a donné à John Stewart le même contrat, avec l'approbation du col. Whitehead, vers le 30 mai ?

R. Non, le col. Whitehead ne l'a jamais approuvé. Je n'en ai jamais rien su.

Q. Avez vous obtenu votre contrat à la suite d'une soumission faite conformément à une annonce demandant des soumissions, alors publiée dans les journaux ?

R. Non, j'écrivis à Bell le 2 au matin. Whitehead me dit qu'il me fallait l'avoir de Bell. L'affaire était toute entière entre les mains de Bell ; et je lui fis dans le temps une offre dans une lettre privée.

Q. Etiez-vous le seul intéressé dans ce contrat, si non, qui y était intéressé avec vous, et qui a touché aux profits, s'il y en a eu ?

R. J'étais le seul intéressé, et je n'ai jamais payé une piastre à qui que ce soit.

Q. N'étiez-vous pas de Montréal, autrefois, et ne connaissiez-vous pas le colonel Whitehead avant son arrivée ici ?

R. Certainement, je l'ai connu toute ma vie.

Q. Avez-vous des intérêts, ou avez-vous des relations avec la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle, dans ce cas dites ce que sont ces intérêts ou ces relations ?

R. Je suis actionnaire et vice-président de la compagnie.

Q. Le major Bell est-il intéressé, et dites comment, et quelle est sa position ?

R. Il est actionnaire et gérant.

Q. Vous n'avez pas eu de difficulté à vous faire payer, n'est-ce pas ?

R. Je n'étais pas ici, j'étais dans l'ouest à surveiller mes travaux. Je crois qu'il n'y a pas eu de difficulté.

Q. Qui a certifié vos comptes et recommandé le paiement ?

R. M. Wright, mon associé, a fait payer les comptes, et je ne les ai jamais vus. Je ne puis dire qui les a certifiés.

Q. Le colonel Whitehead, ou toute autre personne, vous a-t-il informé qu'il y avait des difficultés, à Ottawa, au sujet de votre contrat ?

R. Non.

Q. Combien d'attelages aviez-vous d'employés au transport, de Saskatchewan-Landing ?

R. Environ 189 ; c'est ce que j'étais prêt à accorder au passeur ; il en réclame plus.

Q. Etaient-ce les attelages que vous faisiez antérieurement travailler à la journée sur le chemin de Qu'Appelle ?

R. Il y en avait. Une grande partie des 189 venaient de Battleford.

Q. Combien, à votre avis, y avait-il d'attelages qui venaient de Qu'Appelle ?

R. Je ne puis vous le dire. Dans le train de Lejeune il y avait plusieurs de mes attelages dont j'avais l'intention de me servir, mais je trouvai des attelages sur la rive sud de la rivière, et je les pris au lieu d'employer les attelages de Battleford ?

Q. Ne pouvez-vous nous dire le nombre d'attelages qu'il y avait dès le début ?

R. Il n'y en avait pas un grand nombre. J'ai cru que j'aurais près de 600 tonneaux d'effets à transporter. J'en ai employé plusieurs que j'ai dû congédier et dont j'ai dû payer le temps.

Q. Comment furent-ils amenés à Swift-Current; quel jour sont-ils partis de Qu'Appelle ?

R. Je les trouvai là le 10 ou le 11.

Q. Etaient-ils payés à la journée jusqu'à ce qu'ils commencèrent à travailler à tant du tonneau ?

R. Oui, jusqu'à ce qu'ils furent congédiés, le 2 juin, à leur retour. Lorsqu'ils revinrent du nord ils furent congédiés le 2 ou le 3 juin. Ils furent payés jusqu'au 2 juin. Le contrat devait cesser le 1er juin.

Q. Donnez les noms de toutes les personnes qui ont reçu, ou doivent recevoir une part des profits, une commission, gratification ou autre chose semblable ?

R. Je n'en connais pas ; il n'y en a pas. Naturellement j'ai employé deux ou trois hommes que j'ai payés pour leurs services.

Q. Avez-vous fait une promesse quelconque à quelqu'un afin d'obtenir le contrat.

R. Non, je n'ai pas fait de promesse.

Q. Les attelages qui étaient sur la rive nord de la Saskatchewan étaient-ils payés à la journée par le gouvernement pendant qu'ils faisaient le service du transport à tant du tonneau ?

R. Oui, jusqu'au moment où je les employai. J'ai employé bon nombre de ces hommes à l'exécution de mon propre contrat. J'ai payé ces hommes, et on leur donna leur salaire pour jusqu'à leur arrivée à Swift-Current.

Q. Les premiers entrepreneurs d'attelages engagés à la journée ont-ils continué à toucher du gouvernement leurs profits sur les attelages, après que le système de tant du tonneau eut été adopté ? Vous croyez qu'il est probable que ces attelages ont été payés à la journée, tout en transportant des effets au tonneau pour les entrepreneurs ?

R. Je n'ai jamais donné un voyage à un homme sans avoir vu son congé signé par M. Arkell. Et dans le cas du nommé Kelly, il voulait faire charger ses attelages et je ne le voulais pas sans avoir vu sa convention signée par la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Je n'ai pas employé un seul attelage à part celui de mon propre contrat de 75 attelages, de sorte qu'il ne pouvait y avoir de difficulté. Je n'ai jamais chargé l'attelage d'un homme sans qu'il ne m'eut montré son congé signé de M. Arkell. Je ne les ai pas employés de préférence à ceux qui faisaient partie de mon propre contrat. Je sais bien que Armit et Kelly n'ont pas signé ce bail. et je n'ai pas employé un seul homme qui ne m'a pas montré son congé.

Q. Qui a payé les conducteurs d'attelages qui ont pris les vivres dont reçu était signé par James Rutherford et W. E. Jones, antérieurement à votre arrivée pour prendre charge du contrat ?

R. J'ai payé chaque conducteur d'attelage, et j'ai gardé le reçu de chacun pour ce service.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

25 novembre 1885.

D. A. McMillan, meunier, Winnipeg, est assermenté.

Par le col. Jackson :

Q. Etiez-vous à Qu'Appelle pendant la dernière insurrection, et quelle position occupiez-vous ?

R, Oui, j'étais à Qu'Appelle. J'étais commandant en second du 91e.

Q. Que connaissez-vous du blé gelé que l'on dit avoir été mêlé à l'avoine, et par qui a-t-il été livré ?

R. Je n'en connais rien.

Q. N'avez vous jamais examiné l'avoine dans cet endroit ?

R. Non, jamais. J'ai vu l'avoine que l'on donnait à mon cheval ; il y avait plus ou moins de blé mêlé à l'avoine ; vous trouvez fréquemment du blé mêlé à l'avoine que l'on apporte à la ville.

Q. Combien l'avoine perdrait-elle en valeur pour la nourriture ?

R. Si ce mélange ne fait pas mal aux chevaux, l'avoine ne perd pas de sa valeur ; le blé est presque aussi fort que l'avoine. L'on est d'opinion qu'il est dangereux de nourrir les chevaux avec du blé.

Q. Croyez-vous qu'il y avait suffisamment de blé de mêlé pour causer du mal ?

R. Non, je ne le crois pas.

Par le col. Forrest :

Q. Vous ne connaissez rien d'une certaine quantité de blé gelé qui a été livré à Qu'Appelle par certains entrepreneurs ?

R. Je n'en connais rien personnellement.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

25 novembre 1885.

Alexander McQueen, est assermenté.

Par le colonel Jackson :

Q. Quelle est votre occupation et où demeurez-vous ?

R. Je suis inspecteur des pêcheries ; je demeure à Winnipeg.

Q. Etiez-vous employé dans le service du transport pendant l'insurrection ?

R. Non, j'étais officier préposé aux approvisionnements, à Saskatchewan-Landing et à la rivière de l'Arc.

Q. Vous étiez préposé aux expéditions à Saskatchewan-Landing, lorsque Jones et le capitaine Howard transportaient des marchandises ?

R. Oui.

Q. Combien de tonneaux ont été expédiés sous la direction de Jones ?

R. Environ 100 tonneaux avant l'arrivée du capitaine Howard ; peut être un peu plus.

Q. A quel nom les connaissements étaient-ils faits ?

R. Ils étaient tous faits au nom du capitaine Howard.

Q. Etiez-vous là avant Jones ?

R. Non, j'arrivai un jour après lui. J'ai été envoyé par le capitaine Swinford à Swift-Current.

Q. N'y avait-il pas là un certain nombre d'attelages à rien faire, aux frais du gouvernement, et pour les gages et pour la nourriture, vu l'absence d'instruction, avant l'arrivée de Jones ?

R. Je ne sais pas. Il y avait là des attelages, mais je ne sais pas s'ils étaient aux frais du gouvernement ou non.

Q. M. Jones vous a-t-il dit pourquoi il a été suspendu de ses fonctions ?

R. Non, il ne me l'a pas dit.

Q. Dites tout ce que vous savez au sujet du transport des effets, à cet endroit ?

R. Lorsque j'arrivai là il y avait une grande quantité d'effets sur le rivage, exposés au mauvais temps, et je fis tout en mon pouvoir pour les expédier le plus tôt possible. Le bateau céda vers le second jour et nous eûmes toutes les difficultés du monde à expédier les effets. La plus grande partie fut traversée dans des petits bateaux plats. En 17 ou 18 jours de travail nous les avons traversés.

Q. Pouvez-vous nous donner la date à laquelle vous avez commencé vos travaux à cet endroit ?

R. Ce fut, je crois, vers le 20 mai. Je ne m'en souviens pas exactement. J'allai d'abord au coude de la Saskatchewan-Sud. Je ne puis dire la date à laquelle j'allai à Saskatchewan-Landing.

Q. Etait-ce le premier ou le deux juin ?

R. Ce fut entre le premier et le vingt et un juin, je ne puis dire exactement.

Q. Savez vous si, dans le temps, des attelages ont été expédiés de Swift-Current à Qu'Appelle.

R. J'ai entendu dire qu'il y en a eu, mais je n'en connais pas le nombre.

Q. Qui, à Swift-Current, a donné aux attelages les billets indiquant la durée de leur voyage, lorsqu'ils sont venus du nord et qu'ils ont été congédiés ?

R. Ce fut M. White, je crois.

Q. Les attelages engagés à la journée pouvaient-ils aussi retirer des gages du gouvernement d'après le nouveau système ?

R. Je ne puis dire cela ; la chose a pu arriver.

Q. Croyez-vous que les attelages dont Howard se servait aient pu retirer des gages de cette manière ?

R. La chose a pu avoir lieu pour quelques-uns ; nous lui en avons offert un certain nombre, mais il n'a pas pris le montant qu'on lui offrait.

Q. Les 100 tonneaux ont-ils été expédiés par des attelages payés par le gouvernement ?

R. Je ne sais s'ils l'étaient ou non. Je crois que les attelages que Jones a engagés lui appartenaient en propre. Je crois, de fait, qu'il exécutait les travaux pour Howard ; lorsqu'il travaillait, je ne savais pas que c'était pour Howard.

Q. Pensiez-vous que Jones avait un contrat ?

R. Oui.

Q. Jones vous a-t-il dit qu'il en avait un ?

R. Oui, mais il ne m'en a pas donné la preuve, et je ne pouvais le dire avant de voir la preuve.

Q. Quel entrepreneur a été payé pour le transport des 100 tonneaux ?

R. Je ne le sais pas ; j'ai constaté le nombre de tonneaux expédiés. Je suppose que c'est lui et Howard.

Q. Les attelages ont-ils été amenés de Qu'Appelle aux frais du gouvernement pour le contrat de Jones ou de Howard.

R. Je ne sais pas. Ils ont été amenés à Swift-Current et conduits à Saskatchewan-Landing.

Q. Savez-vous de qui se composait la société Bell, Lewis et Cie ?

R. Non, je ne le sais pas.

Q. Aviez-vous à ce poste du foin qui avait été expédié. Quelle en était la qualité ?

R. Je n'étais pas d'avis que c'était une bonne qualité de foin, mais les chevaux le mangeait.

Q. Y en avait-il une surabondance ?

R. Oui, plus que les chevaux n'en avaient besoin.

Q. Y a-t-il eu du gaspillage ?

R. Il n'y en a pas eu beaucoup.

Q. Jusqu'où êtes vous allé à cette époque ou subséquemment ?

R. Relativement au bureau des approvisionnements, je ne suis pas allé plus loin.

Q. Y avait-il une grande quantité de foin, là ?

R. Non, il n'y en avait pas une grande quantité. Il y en avait quelques tonneaux à Saskatchewan-Landing et pas du tout au Coude.

Q. Qui achetait le foin à Qu'Appelle ?

R. Je ne le savais pas alors. Je n'étais là que depuis deux semaines, lorsque je revins.

Q. Vous étiez dans le bureau des approvisionnements alors ?

R. Oui, avec le major Rickart.

Q. Qui recevait le foin à Troy ?

R. Tout était terminé dans ce temps. C'était au mois de juillet. Après être revenu de Swift-Current, j'ai passé deux semaines à Troy.

Q. Connaissez-vous quelque chose du contrat de Stewart, de Saskatchewan-Landing à la Traverse de Clarke ?

R. Non.

Q. Connaissez-vous quelques irrégularités relativement aux départements du transport et des approvisionnements ?

R. Non ; j'ai vu tout le monde faire de son mieux pour que tout fut fait de la manière la plus expéditive possible.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

2 décembre 1885.

W. E. Jones est assermenté.

Par le colonel Jackson :

Q. Nous vous avons fait venir ici pour que vous nous donniez des informations au sujet du service du transport. Vous demeurez à Qu'Appelle ?

R. Oui, à la station de Qu'Appelle.

Q. Quelle position aviez-vous pendant l'insurrection ?

R. J'étais premier commis du transport. J'ai été nommé par M. Bedson officier en chef de ce département, et j'étais directement sous ses ordres, et aussi sous les ordres de Bell, officier du même département, à la base des opérations.

Q. Où étiez-vous pendant l'insurrection ?

R. Principalement à la station de Qu'Appelle. J'ai servi à la Mâchoire-d'Orignal, à Swift-Current et à Saskatchewan-Landing.

Q. Pourquoi êtes-vous allé à Saskatchewan-Landing ?

R. Pour expédier des effets. Des marchandises avaient été retardées et il y avait eu des plaintes à ce sujet ; le gouvernement voulait qu'elles fussent transportées immédiatement, et je fus envoyé pour mettre la chose en mouvement et faire transporter les approvisionnements aussitôt que possible. Il y avait beaucoup de contradictions entre le général Laurie et M. White.

Q. Comment les effets étaient-ils expédiés alors ?
R. Par contrat. Le capitaine Howard était l'entrepreneur.
Q. A quelle date ?
R. Je partis, je crois, vers le 3 juin.
Q. Quand seriez-vous arrivé là alors ?
R. Je serais arrivé là le 4.
Q. Lorsque vous êtes parti de Qu'Appelle était-il entendu que Howard était entrepreneur ?
R. Bien, non. Personne ne savait qui était l'entrepreneur. Je fus envoyé à cet endroit pour expédier les approvisionnements. L'on m'a donné carte blanche.
Q. Combien d'attelages avez-vous amenés là ?
R. Il n'est pas venu d'attelages avec moi ; je ne sais pas combien furent envoyés subséquemment.
Q. Pouvez-vous nous donner une idée du nombre ?
R. Il a pu y en avoir cinquante.
Q. A qui furent envoyés ces attelages ?
R. A moi.
Q. Alors ces attelages devaient travailler à tant du tonneau ?
R. Oui.
Q. Alors qui devait être rémunéré pour eux s'ils étaient envoyés à vous ?
R. Ce n'était pas encore réglé.
Q. Lorsque vous êtes allé là c'était, si je comprends, pour assumer la responsabilité du contrat ?
R. Non, je ne pouvais pas assumer de responsabilité, car je n'avais pas de contrat.
Q. Qu'était-il entendu avec le major Bell ?
R. Je devais me rendre à ce poste, expédier les vivres et mettre la chose en mouvement, vu que les approvisionnements étaient à se perdre, étant exposés au mauvais temps.
Q. Etait-il entendu que le contrat devait être arrangé de manière que vous deviez avoir une partie des profits ?
R. Voici ce qui a eu lieu; Bell me dit : "Jones vous méritez une récompense, et si je puis faire quelque chose pour vous je le ferai, et si je puis arranger quelque chose pour vous, je le ferai." Je comprenais que si je pouvais avoir un contrat je serais très heureux de me démettre de ma position et de le prendre.
Q. Quelle part devait avoir Bell ?
R. Rien ; il me dit simplement que j'avais beaucoup travaillé et que je méritais quelque chose.
Q. Combien de jours avez-vous continué d'expédier des effets ?
R. J'ai dû commencer à charger le 6, et je continuai jusqu'à ce que le capitaine Howard vint me dire qu'il avait le contrat.
Q. Alors qu'avez-vous fait de ce que vous aviez expédié ?
R. Je lui remis les effets et les pièces justificatives et tout le reste ; de fait, je ne sais pas comment les effets ont été expédiés—le fait d'avoir été expédiés en mon nom n'est qu'une erreur. Je lui ai tout remis.
Q. Qu'avez vous reçu pour la remise de ces documents ?
R. Rien. J'avais fait les travaux en qualité d'officier préposé au travail.
Q. Vous êtes-vous servi d'attelages autres que ceux expédiés de Qu'Appelle ?
R. Oui, les attelages se trouvaient là, à rien faire, depuis longtemps, et l'on ne pouvait arriver à aucune décision. Je rencontrai des conducteurs et leur dit qu'on leur paierait $3.50 le cent livres. Ils se consultèrent entre eux pendant quelques minutes, et ils acceptèrent, un grand nombre partirent ce soir-là pour Saskatchewan-Landing et les autres le lendemain, ce qui serait le 5.
Q. Alors, si vous avez fait cet arrangement en qualité d'officier préposé au transport, ce serait le prix que le gouvernement aurait à payer ?
R. J ai fait cet arrangement vu que j'avais carte blanche de faire tout ce que je voulais, mais d'expédier les approvisionnements. Je n'avais pas songé à un contrat.

Bell m'avait dit que tout ce que je ferais serait reconnu ; cette convention eut lieu, et Bell, en sa qualité d'officier préposé au transport, devait voir aux prix à donner à ces hommes. J'ignorais qui était entrepreneur.

Le colonel Jackson produit les connaissements de cette transaction et les montrant au témoin, dit :

Q. Quand ceci a-t-il été ajouté, cette addition en encre rouge ?

R. Je ne le pourrais dire.

Par le colonel Forrest :

Q. A quelle date avez-vous passé le contrat avec ces conducteurs d'attelages ? était-ce le premier jour de votre arrivée.

R. Oui, le 4, je crois ; je rencontrai les hommes et j'avais instruction de ne pas perdre un moment, mais de mettre la chose en mouvement immédiatement. J'ai fait un bon arrangement en réalité.

Par le colonel Jackson :

Q. Est-ce tout ce que vous connaissez au sujet de cette affaire de Saskatchewan-Landing ?

R. Ce n'est pas tout ce que je connais, parce que je connais tout. Je ne suis resté là que quelques jours.

Q. Etes-vous revenu à Qu'Appelle de là ?

R. Oui, à la station de Qu'Appelle. L'on transportait les approvisionnements avec beaucoup de difficulté ; le bateau-passeur se brisa, et l'on avait à traverser une quantité considérable d'effets. Nous nous sommes servis d'une barge que des attelages avaient touée.

Par le colonel Forrest :

Q. Le major Bell savait-il le 4 juin que vous aviez passé un contrat avec les conducteurs d'attelages pour 3½ cents la livre ?

R. Je ne sais pas s'il le savait ou non. Je peux bien ne pas lui avoir télégraphié à ce sujet. J'aurais bien pu le faire. J'ai dû le lui laisser savoir peu après.

Q. Vers quel temps ?

R. Je ne sais pas.

Q. Il a dû avoir des informations de quelqu'un ?

R. Les informations qu'il a pu avoir lui sont venues de Swinford, l'officier préposé aux approvisionnements.

Q. Si Bell vous a envoyé là dans un but particulier, il serait naturel qu'il en fut informé ?

R. Oui. Peut-être l'ai-je fait ; mais je ne puis déclarer que je lui ai écrit un télégramme disant que j'avais fait ces arrangements et que je le lui ai envoyé.

Le col. Jackson :

Q. Aviez-vous été à la Mâchoire-d'Orignal antérieurement ?

R. Oui.

Q. A quelle date ?

R. Ça dû être deux ou trois semaines après ceci, vers le milieu de mai, vers cette époque.

Q. Quelqu'un est-il allé avec vous ?

R. Oui, le capt. Swinford a envoyé l'officier intérimaire préposé aux approvisionnements.

Q. Qui a apporté les formules des connaissements ?

R. McQueen, je crois.

Q. A quel nom les effets étaient-ils expédiés dans le temps ?

R. Au nom de John Stewart.

Q. La totalité ?

R. Oui. J'en suis bien certain. Pour ce qui est des effets que j'ai expédiés, j'avais ordre de Bedson d'expédier 91 tonneaux d'effets de cet endroit à la rivière du Coude, de manière à rencontrer le bateau à vapeur qui ramenait les blancs de l'hôpital de la Mâchoire-d'Orignal. La grande difficulté était de faire faire quelque chose

entre le gén. Laurie et White, son officier préposé au transport. Ils ne faisaient rien, et lorsque je me rendis à ce poste l'on mit des obstacles dans mon chemin jusqu'au moment où je dis que s'ils entravaient mes mouvements la responsabilité retomberait sur eux et que j'en ferais rapport à Bedson. Après beaucoup de difficulté Laurie voulait faire des embarras et expédia le bateau à vapeur à un autre endroit. J'ai été envoyé là avec des ordres formels de ne prêter aucune attention à Laurie ou à tout autre.

Q. Stewart était-il l'entrepreneur ?

R. Oui.

Q. Est-ce que les blancs de quelques-uns de ces connaissements n'étaient pas remplis, en encre rouge, au nom de " Bell, Lewis et Cie, entrepreneurs " ?

R. Je ne le crois pas—de fait, j'en suis certain ; tout ce que j'ai vu a été expédié à Stewart, en qualité d'entrepreneur. Je n'ai jamais vu Bell, Lewis, Yates et Cie, avant de les avoir rencontrés à la station de Qu'Appelle.

Q. Savez-vous si l'on a essayé de réunir en un seul les différents contrats ?

R. Non, je n'en connais rien, directement ou indirectement.

Q. A-t-on essayé de supplanter Stewart ?

R. Non que je sache.

Q. En avez-vous eu l'idée d'après la manière dont les choses allaient ?

R. Non. Pendant mon séjour à cet endroit, Stewart avait tout en mains et semblait exécuter très bien les travaux.

Q. A quelle date était-ce ?

R. Vers le milieu de mai.

Q. Etait-ce vers la fête de la reine ?

R. Je n'en suis pas certain. Il n'y a pas eu de célébration dans cette région, nous étions trop occupés.

Q. Il y a eu une petite fête le 24, à la Machoire-d'Orignal, n'est-ce pas ?

R. Oui ; j'y étais ce jour là.

Q. Aviez-vous été là plusieurs jours ?

R. Non, quatre ou cinq jours seulement ; M. McQueen alla avec les attelages transporter les effets au bateau à vapeur, et eut les reçus de l'officier du bord.

Q. Savez-vous quels étaient les membres de la société Bell, Lewis et Cie, expéditeurs ?

R. Non, je ne le sais pas.

Q. Le major Bell était-il intéressé dans l'affaire ?

R. Je ne le sais pas.

Q. En concluriez-vous de la manière dont il engageait les attelages ?

R. Non.

Q. Avez-vous engagé des attelages pour eux ?

R. Non.

Q. Qui les a engagés ?

R. Je ne sais pas ; je n'étais pas là dans le temps ; j'étais à Saskatchewan-Landing, ou à Mâchoire-d'Orignal.

Q. Vous y étiez subséquemment ?

R. J'y trouvai Fox à mon retour.

Q. Fox n'y est-il pas allé après votre retour ?

R. Non. Je le trouvai là à mon retour.

Q. Alors, vous n'avez pas engagé d'attelages ?

R. Non, je n'ai pas engagé d'attelages pour les entrepreneurs à la station de Qu'Appelle.

Q. N'en avez-vous pas engagé quelques-uns pour Bell au prix réduit de $4.50 par jour ?

R. Non, je n'en ai pas engagé pour Bell.

Q. Connaissez-vous quelqe chose du foin qui se trouvait là ?

R. Oui, j'avais l'habitude de le recevoir ; jusqu'à une certaine date nous l'avons reçu, puis après cela c'est l'officier préposé aux approvisionnements qui le reçut ; il recevait tous les approvisionnements, et le contenu du wagon nous était remis et nous l'expédiions.

Q. Qui mesurait le foin à cette station ?

R. Les commis du bureau et moi.

Q. Avez-vous vu le foin que Bell, Lewis et Cie ont expédié en vertu de leur contrat ?

R. Oui, tout le foin que j'ai vu était bon.

Q. De quelle qualité était-il ?

R. En réalité je le croyais de bonne qualité.

Q. Y en avait-il que l'on put appeler mauvais, parmi ?

R. Oui, on l'a refusé.

Q. Qu'en a-t-on fait ?

R. Le C. C. P. le retient pour le prix du transport.

Q. Mais indépendamment de cela ?

R. Il peut y avoir eu—oui, un wagon est arrivé contenant du foin qui avait chauffé, on le sortit immédiatement, et le foin redevint à son état naturel ; mais il n'y a pas eu plus d'un wagon. Le foin venait de l'est, quelque part près de Wolseley. Il était pressé en grosses balles pesant environ trois cents livres chacune.

Q. Savez-vous que du foin qui a été expédié est devenu mauvais ?

R. Je ne connais pas de foin qui ait été mauvais parce qu'il a été expédié.

Q. Comment les rations et le fourrage fournis à Bell, Lewis et Cie, ont-ils été distribués sur la ligne ?

R. On leur donnait les rations, le fourrage et l'avoine à la base des opérations, et les attelages avaient à les transporter tout le voyage.

Q. Vous en avez la certitude?

R. Oui, je me rappelle les récriminations des hommes de ce qu'ils avaient à porter une quantité si considérable de rations.

Q. Qu'entendez-vous par " le voyage " ?

R. Le voyage aller et retour ; se rendre à la Traverse de Clarke et revenir. J'ai oublié le nombre de jours qu'il fallait pour le voyage. Je parlais du contrat de Qu'Appelle. Il y avait entre chaque poste un certain nombre d'attelages, et l'attelage qui allait de la station Qu'Appelle à Troy revenait le lendemain et les attelages allaient au poste suivant, Howard, et revenaient, et puis, à la Montagne-du-Tondre, et revenaient. Il y avait une grande quantité d'effets aux Buttes-du-Tondre, à Swinford et à la station suivante ; et les attelages ne furent pas ramenés de cet endroit, mais ils furent maintenus au transport des approvisionnements expédiés de la base des opérations. On n'a rien laissé sur la route sauf à Fort-Qu'Appelle, et une certaine quantité à la Montagne-du-Tondre, sur la direction du commandant du 91e.

Q. N'est-il pas vrai que les attelages de Bell, Lewis et Cie prirent de l'avoine à Qu'Appelle, et la transportèrent à Fort Qu'Appelle, et qu'ils en prirent ensuite suffisamment à Fort-Qu'Appelle pour jusqu'aux Buttes-du-Tondre ?

R. Je sais qu'ils n'ont jamais fait cela. Ils prenaient leur avoine à la base des opérations et la portaient tout le voyage. Ils la laissaient à différents points pour leur retour.

Q. Avez-vous parcouru le chemin ?

R. Non.

Q. Alors vous n'avez pas en réalité, de connaissance personnelle de ce qui s'est passé par là ?

R. Non, mais les commis de poste travaillaient sous ma direction, et j'avais un rapport du mouvement de tous les effets pendant la journée, des effets qui arrivaient et de ceux qui partaient. Au moyen du service télégraphique nous pouvions suivre les mouvements des attelages. Il était de mon devoir de surveiller les opérations de ces postes, et il y avait un homme spécialement nommé pour veiller à ce qu'il n'y restât rien.

Q. Dans quel temps était-ce ?

R. Précisément lorsque les contrats furent accordés à Bell, Lewis et Cie.

Q. Qui était chargé de ce travail spécial ?

R. John Wood.

Q. Quand l'a-t-il terminé ?

R. Je ne sais pas, il revint vers l'époque où le contrat a été accordé à Bell, Lewis et Cie et il partit pour les Montagnes Rocheuses. Il était surintendant de la ligne. Il fut dans la suite employé par les entrepreneurs et il partit avec un de leurs convois, de sorte qu'il n'y a pas été plus longtemps que je ne le dis. Après avoir tout ramassé sur le chemin, il partit avec un convoi de 80 à 100 attelages.

Q. N'y avait-il pas une grande quantité d'effets à ramasser une fois la campagne terminée ?

R. Oui, à Qu'Appelle, mais nous avons immédiatement remis ces effets à l'officier préposé aux approvisionnements.

Q. Que connaissez vous du transport du 7e de la Traverse de Clarke à la Mâchoire-d'Orignal ?

R. Je n'en connais rien ; je crois qu'il y a eu des attelages d'envoyés dans ce but, mais la chose ne m'est pas directement venue entre les mains.

Le colonel Forrest :

Q. Lorsque vous êtes allé à Swift-Current, vous vous attendiez à avoir un contrat ?

R. Bien, oui ; d'abord j'ai été envoyé là et Bell me dit : vous avez beaucoup travaillé, et si je puis avoir ce contrat pour vous je vous le donnerai. La première chose que j'appris fut que le capitaine Howard l'avait.

Le colonel Peebles :

Q. Lorsque vous êtes allé là quelle position aviez-vous ?

R. J'étais officier chef préposé au transport.

Q. Comment pouviez-vous avoir un contrat alors ?

R. Si j'avais eu un contrat, il m'aurait fallu résigner.

Le colonel Whitehead :

Q. James Anderson a-t-il eu une conversation avec vous au sujet des irrégularités survenues dans le département du transport ou des approvisionnements, et dans ce cas dites ce qui y a eu lieu ?

R. Je n'ai pas eu grand'chose à faire avec Anderson, sauf dans un cas, lorsque Crawford me dit qu'Anderson était un homme dangereux, il rôdait dans les environs, cherchant à obtenir des informations des messagers et des garçons d'écuries sur les travaux. Je rencontrai Anderson dans le bureau de Oesler, et je me retournai vers lui et lui dis que s'il voulait des informations sur le service du transport, il ferait mieux de venir au bureau et que je ne lui permettrais pas de s'adresser aux messagers et aux garçons d'écuries. Il entra en fureur sur ce, et je lui dis ma façon de penser. C'est la seule entrevue que j'eus avec lui. Il semble être bien malheureux de ce qu'il a bien peu d'amis.

Q. Avez-vous eu une conversation avec le colonel Forrest au sujet de cette affaire, au sujet des irrégularités du service du transport et des approvisionnements ?

R. Non, je ne puis dire que j'ai eu une conversation. Je m'adressais à lui dans tout ce qui survenait.

Q. Pendant votre séjour à cet endroit, avez-vous constaté des irrégularités ?

R. Non, je n'en ai pas vues. Au meilleur de ma connaissance je n'ai jamais vu quelqu'un travailler avec plus de vigueur que ces commis et tous ceux qui étaient à la station de Qu'Appelle.

3 décembre 1885.

Témoignage de Wm. E. Jones, suite.

Par le col. Jackson :

Nous désirons vous demander quelques autres questions au sujet du service du transport. Vous comprenez que vous êtes encore sous serment ?

R. Oui.

Q. Vous avez dit hier que vous étiez à la Mâchoire-d'Orignal le jour de la fête de la reine ?

R. Oui.

Q. Combien de jours y êtes-vous resté après cela ?

R. Je ne pourrais dire ; pas plus de 4 ou 5 jours.

Q. Où êtes-vous allé ensuite ?

R. Je revins à Qu'Appelle.

Q. Quelle date êtes-vous allé à Swift-Current ?

R. Vers le 3 juin.

Q. Etait-ce aussi tard que cela ?

R. Oui, je sais que c'est le 3 juin que je suis allé là.

Q. Lorsque vous êtes arrivé ?

R. Non, lorsque je partis.

Q. Quel jour de la semaine y êtes-vous arrivé ?

R. Je ne pourrais répondre à cette question.

Q. Combien de temps faut-il pour aller à Qu'Appelle ?

R. Environ 12 heures.

Q. Quand avez-vous fait des arrangements avec les attelages au sujet du transport ?

R. Immédiatement après, je suis allé faire des arrangements tout de suite, à $3.50, le 4. Je commençai à les charger le lendemain de mes arrangements avec les attelages, et je partis avec eux.

Q. Avant de partir, à qui avez-vous fait rapport ?

R. Je n'ai fait rapport à personne ?

Q. Ceci n'était pas régulier ?

R. Non, pas dans ma position. J'avais la confiance de l'officier préposé au transport.

Q. Etait-il entendu quel prix vous deviez payer aux attelages avant votre départ de Qu'Appelle ?

R. Non, cette question était laissée à ma discrétion ; on a parlé des prix, mais l'on me dit 3½ cents la livre ; il était entendu que si je pouvais avoir des attelages à 4.50 par jour, ou à $3.50 pour 100 lbs, je devais faire de mon mieux et de ne pas perdre un jour. Ceci a guidé mes actes.

Q. Alors, en qualité de fonctionnaire du gouvernement, du département de la milice, le prix que vous avez établi n'aurait-il pas dû être le prix que le département aurait dû payer pour ce service.

R. Je ne suis pas prêt à répondre à cette question.

Par le col. Peebles :

Q. Le six serait à peu près le jour où vous avez expédié les premiers effets ?

R. Oui, vers le soir.

Par le col. Jackson :

Q. Rutherford avait-il expédié les effets avant votre arrivée ?

R. Non, je n'aimerais pas à dire quoi que ce fut des mouvements de Rutherford ; je puis déclarer qu'il n'y avait rien eu d'expédié pendant les quelques jours qui ont précédé mon arrivée, quoiqu'il y eut là bon nombre d'attelages à rien faire.

Q. Alors, les effets expédiés par Rutherford, vers le 6 juin, seraient les premiers effets qui auraient été expédiés ? R. Oui.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

3 décembre 1885.

Wm. Bain Scarth est assermenté :

Par le col. Jackson :

Nous vous avons fait venir ici pour éclaircir certaines déclarations faites au sujet des départements du transport et des approvisionnements.

Q. Quelle est votre occupation, M. Scarth ?
R. Je suis directeur gérant de la Compagnie des Terres du Nord-Ouest du Canada.

Par le col. Whitehead :

Q. Connaissez-vous James Anderson ?
R. Je le connais.
Q. Avez-vous eu une conversation avec James Anderson au sujet des articles qui ont paru dans le *Free Press*, de Winnipeg, et dans ce cas, dites ce qui s'est passé ?
R. Oui, j'ai eu une conversation à ce sujet. Je dis à M. Anderson qu'il était accusé d'avoir donné des informations au *Free Press* de Winnipeg, sur lesquelles étaient basés certains articles publiés dans le journal ; il me dit que ce n'était pas le cas, qu'il n'avait pas donné d'informations au *Free Press.*

Par le col. Forrest :

Q. Savez-vous à quelle date cela se passait ?
R. Je ne puis dire la date exacte ; il y a probablement trois ou quatre semaines.
Q. C'est depuis que les articles ont paru dans le journal ?
R. Oui.

Par le col. Peebles :

Q. Depuis le dernier article ?
R. Oui.

Par le col. Jackson :

Q. Connaissez-vous quelque chose des contrats de transport ?
R. Non.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE *de la commission des comptes de la guerre, faisant suite à son rapport daté de Winnipeg,* 5 *décembre* 1885, *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Deux des commissaires ayant pris la déposition de John L. Lewis, donnée sous serment, à Ottawa, et ayant soumis la dite déposition à l'examen du troisième commissaire, trouve que les faits qui en résultent ne sont pas suffisants pour motiver un changement dans le premier rapport. Il est par conséquent recommandé que cette déposition soit jointe aux documents antérieurs.

OTTAWA, 23 janvier 1886.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.,*
Président.
E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.,*
Commissaire.
W. H. FORREST, *lt.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

OTTAWA, 11 janvier 1886.

Déposition assermentée de JOHN L. LEWIS, directeur-gérant de la *Dominion Coal & Coke Co,* demeurant à Lachine, P.Q. :—

Je suis un des associés de la maison Bell, Lewis et Cie qui avait un contrat avec le gouvernement pour le transport des effets de Qu'Appelle vers le nord ; je m'attendais aussi à avoir le contrat de la Mâchoire-d'Orignal.

Le major W. R. Bell était le seul associé que j'avais dans ce contrat, et ce fut aux explications qu'il m'a données de l'affaire que je consentis à entreprendre le dit contrat.

Pendant une courte période l'on engagea, pour le service, quelques attelages à $3.50 par jour, mais le prix que l'on a payé en moyenne a été de $4.50, ce qui a été le premier prix que l'on a payé.

Le col. Whitehead et moi sommes de vieux amis de Montréal, et je crois que, toute chose étant égale d'ailleurs, il n'avait pas d'objection à ce que j'eus le contrat.

Si le contrat avait marché comme on s'y attendait, j'aurais été d'avis que le major Bell avait droit à la moitié des profits.

Il n'a pas été du tout question de donner une part au col. Whitehead.

Je ne sache pas que l'on ait fait croire au col. Whitehead que le contrat était donné à Bell, Lewis, Yates et Walsh.

Je réclame tous les profits du contrat, personnellement, et j'ai les fonds qui en proviennent.

Je n'ai rien payé au major W. R. Bell, et il n'y a pas d'entente que je le ferai.

J'ai donné des chèques à Bell. Tous les deniers et les chèques que je lui ai donnés étaient tout à fait en dehors de ce contrat, c'était pour l'achat d'animaux de Northwood et pour d'autres affaires qui n'avaient aucun rapport au contrat. Un chèque de $9,000 donné à M. Blanchard pour Bell m'a été remis, la transaction pour laquelle je l'avais donné n'ayant pas été faite.

J'ai apporté une somme considérable dans mon voyage dans l'est, mais il n'y en a pas eu un sou de dépensé à Montréal.

Lorsque j'allai à Qu'Appelle, peu après la passation du contrat, Bell me dit que, vu la position qu'il occupait en qualité d'officier préposé au transport, il ne pouvait pas être aussi entrepreneur, et qu'il devait se retirer et se laver les mains de toute l'affaire; que je pouvais continuer seul ou abandonner le contrat, comme il me plairait.

Je déclare solennellement qu'aucune partie des profits provenant de ce contrat n'a été promise à qui que ce soit.

Tous les détails des reçus et des paiements relatifs à ce contrat se trouvent dans un petit livre de compte, à part des affaires de la maison dont je suis associé; et s'il y a quelque différence, c'est simplement une erreur et non avec l'intention de cacher quoi que ce soit.

JOHN L. LEWIS.

RAPPORT N° 87.

OTTAWA, 9 janvier 1889.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation nos 646 et 645, 141 et 6.—W. R. Bell, pour frais de voyage, $208.30; foin livré aux Buttes-du-Tondre et à Fort-Qu'Appelle, $1,583.75; compte du foin, 27 mai, $927.50; louage de ponies et de charrettes, d'attelages, etc., $2,850; en tout $5,569.55.

Le major Bell, ayant accepté la position d'officier préposé au transport à la base des opérations, à Qu'Appelle, a outrepassé son devoir en passant un contrat pour une certaine quantité de foin avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui était l'agent du gouvernement: il est par conséquent recommandé que le major Bell soit appelé à rendre compte de la différence entre le prix coûtant du dit foin et le prix que l'on a fait payer au gouvernement, savoir $7,030. La commission accordant le prix élevé de $15 le tonneau pour le foin.

Relativement au compte d'attelages, la commission déduit $2.00 par jour, à compter du 1er mai, pour tous les attelages fournis au service du transport, réduisant le compte de $430, car le major Bell aurait dû demander pour ses attelages le même prix que recevaient les autres. Réduction totale, $7,460. L'état suivant

donne les détails du débit et du crédit, et comme le débit excède le crédit, le major Bell devait être appelé à rembourser la différence, savoir, $1,890.45.

Dt.

Surcharge sur 703 tonneaux de foin achetés par le major Bell pendant qu'il touchait à la solde en qualité d'officier de l'état-major, aux prix ne dépassant pas $15 le tonneau et pour lequel le département a payé environ $25.00 le tonneau ; surcharge, $10 par tonneau	$7,030 00	
Surcharge sur compte personnel d'attelages en mai 1885, *voir* compte de transport payé par la Cie B. H., $8,625.50 ; 215 jours à $2.00	430 00	$7,460 00

Cr.

Frais de voyage	$ 208 30	
Foin livré aux Buttes-du-Tondre et à Fort-Qu'Appelle	1,583 75	
Compte de foin, 27 mai, impayé	927 50	
Louage de ponies, charrettes, attelages, etc	2,850 00	$5,569 55
Balance due par le major W. R. Bell		$1,890 45

Voir rapport supplémentaire du 5 février 1886.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A. A. G.,*
Président.
E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.,*
Commissaire.
W. H. FORREST, *lt.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 88.

OTTAWA, 9 janvier 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation nos 6 et 7. La Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle, pour transport, $9,470 et $5,110 ; en tout $14,580. La commission a examiné depuis un certain temps ces réclamations pour louage d'attelages à $10 par jour ; la dernière est réduite à $2,260 en déduisant $2,850 pour services des attelages qui appartenaient personnellement à N. R. Bell, tel que l'ont juré W. L. Boyle, président, et W. R. Bell, gérant de la compagnie, laissant la réclamation totale à $11,730.

Après avoir entendu les témoignages sous serment et examiné les télégrammes de S. L. Bedson (chef du transport) à W. R. Bell, en date du 8 avril 1885, ordonnant de ne pas payer plus de $8 00 par jour, et vu le fait que le prix des attelages avait été réduit à $6 et $6.50 par jour à compter du 8 ou 10 avril, la commission est d'avis que le prix par jour des attelages fournis par cette compagnie devrait être réduit à $8.00 à compter du premier mai ; ce qui accorde 22 jours pour faire le chargement.

La commission ne peut recommander ce prix élevé qu'en se basant sur la présomption que les attelages étaient de premier ordre et qu'ils occupaient une importante position au milieu des troupes, quoique les travaux ne fussent pas aussi fatigants que s'ils eussent été continuellement sur la route. Bell, en qualité d'officier préposé au transport, dit qu'on ne pouvait changer ces attelages sans

entraver la colonne d'avant-garde ; mais comme il y avait constamment des attelages qui allaient et revenaient de l'endroit où étaient les troupes, le changement aurait pu se faire en quelques semaines sans difficulté. Les réclamations sont conséquemment réduites de $4,840, laissant une balance de $6,890 (conformément à l'état ci-joint) dont la commission recommande le paiement.

14 juillet.—Réclamation pour transport.....	$ 9,470 00
31 " " "	2,260 00
	$11,730 00

Moins.

31 mai.—Surcharge sur le compte de transport du 1er au 31 mai, à $10 par jour par attelage, prix demandé lorsque le tarif était restreint à $8, *voir* télégramme en date du 8 avril 1885, 22 jours accordés à chaque attelage pour revenir ou changer pour d'autres engagés à des prix moins élevés, 1,399 jours, à $2.....	$2,798 00	
31 juillet.—Surcharge sur compte de transport jusqu'au 31 juillet, comme susdit, 74 jours, à $2.....	148 00	
14 juillet.—Surcharge sur compte de transport du 1er mai au 14 juillet, 947 jours, à $2.....	1,894 00	$4,840 00
Balance due à la Cie A. V. Q.....		$6,890 00

Approuvé.

A. P. C.

OTTAWA, 9 janvier 1886.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 89.

OTTAWA, 14 janvier 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 613.—La *Great North Western Telegraph Company*, pour services de télégraphistes, d'ouvriers, leurs dépenses et pour matériel fourni, $3,187.34. D'après les lettres et le mémoire ci-joints de H. P. Dwight, gérant général de la compagnie, il appert que l'honorable ministre de la milice et de la défense a ordonné ces travaux, et afin que les choses fussent exécutées promptement et efficacement, des employés habiles et dignes de confiance de la compagnie furent expédiés en toute hâte, avec instruction de travailler jour et nuit pour que le service fût fait d'une manière exacte et satisfaisante.

L'excellent rapport ci-joint de M. Lanskail et autres fait voir l'importance et la valeur des travaux, souvent exécutés dans des circonstances très difficiles, et à leurs efforts et à ceux d'autres personnes du même service le pays doit les rapports exacts qui venaient des colonnes d'avant-garde, et sur eux aussi dépendaient les commandes de tous les approvisionnements.

C'est pourquoi la commission recommande le parfait paiement.

TORONTO, 5 août 1885.

H. P. DWIGHT, écr,

Gérant général de la *Great North Western Telegraph Co.*

J'ai l'honneur de vous transmettre un compte-rendu concis de mes travaux dans le Nord-Ouest.

Pike et moi sommes partis d'ici le premier avril, emportant avec nous nos instruments et autre matériel nécessaire, et nous sommes arrivés à Winnipeg le dimanche, 5 avril. Labelle, porte-chaîne, de Montréal, nous rejoignit le lundi. Nous attendîmes l'arrivée des *Queen's Own* le mardi, et dans l'après-midi du même jour nous partîmes avec ce régiment; nous sommes arrivés à Qu'Appelle mercredi matin.

De cet endroit nous donnâmes, par télégramme, avis de notre arrivée au général Middleton, qui était à environ 30 milles au nord de cette localité, et nous reçûmes ordre de nous rendre, Pike à Fort-Qu'Appelle, et moi avec le porte-chaîne à ses quartiers généraux aussitôt que possible. Nous partîmes de Qu'Appelle vers midi avec la moitié de la compagnie "C" de l'école d'infanterie, et nous rejoignîmes le général Middleton aux Buttes-du-Tondre le vendredi soir.

En compagnie avec les troupes, nous atteignîmes la Traverse de Clarke le vendredi, 17 avril. En route nous avons coupé la ligne et nous nous sommes mis en communications le midi et le soir. Le jeudi, 23 avril, les troupes avancèrent, et comme il n'y avait pas de ligne sur la rive est de la Saskatchewan je reçus ordre du général de rester au bureau sur la rive ouest de la rivière afin de transmettre ses dépêches qui seraient expédiées par courrier. Le télégraphiste McDonald me rejoignit le jeudi soir.

A l'arrivée du 7e fusiliers, au mois de mai, j'ouvris un bureau sur la rive est de la rivière, le département des approvisionnements et de transport ayant été établis à cet endroit, et vu que presque tous nos travaux ne se rapportaient alors qu'à ces départements; je restai là jusqu'à ce que je reçus mon congé le 25 juillet, et je retournai alors à Toronto, où j'arrivai le 4 août.

En route pour rejoindre les troupes, nous avons réparé la ligne sur plusieurs endroits et nous avons fait l'impossible pour la mettre en bon ordre. Toutefois la ligne est loin d'être bonne. Les poteaux sont faits de peuplier, très minces, et ne sont enfoncés que de deux ou trois poids dans la terre.

On a éprouvé beaucoup de difficultés et d'interruptions à cause du peu de profondeur des poteaux dans la terre, surtout lorsque la terre dégèle. Une autre difficulté sérieuse a été causée par le fait que les conducteurs d'attelages coupaient les poteaux pour en faire du bois de chauffage. Nous en fîmes la remarque au chef du service du transport, qui arrêta en grande partie ces désordres, sans les faire disparaître complètement, toutefois, car dans une ou deux occasions, lorsque le porte-chaîne revint des recherches qu'il avait été faire sur la ligne, il rapporta que les poteaux avaient été coupés près de terre et enlevés.

L'on comprendra mieux les retards graves qu'ont causé aux dépêches les interruptions lorsqu'on saura qu'il était presque impossible, sinon totalement impossible, de se procurer des poteaux pour remplacer ceux qui avaient été enlevés, car dans la prairie il n'y a pas de bois propice pour en faire. Les longues distances entre les postes étaient aussi un sérieux inconvénient, l'on prenait quelquefois un jour, et bien souvent un jour et demi, à chercher l'endroit où la ligne était brisée.

Après l'engagement de l'Anse-aux-Poissons et pendant le séjour des troupes à cet endroit, l'on a établi un bureau dans le camp, et le fil partait de là et traversait la rivière et rejoignait la ligne de Prince-Albert, sur un parcours de trois milles, ce qui fut fait par Labelle, notre porte-chaîne. M'attendant à cet événement, j'installai à la Traverse de Clarke une batterie de vingt cases, et j'y ralliai la ligne de Prince-Albert, de manière que l'on pût se servir de la ligne séparément, en suspendant les affaires de notre côté, ou pendant le beau temps en nous mettant en communication avec Qu'Appelle et ainsi expédier les affaires directement du camp, notre batterie venant en aide à celle de Qu'Appelle. Pour mettre le camp en communication avec la ligne de Prince-Albert, l'on s'est servi du fil que vous avez envoyé; l'on a fait usage du gros fil sous-marin pour traverser la rivière, et c'est grâce à la prévoyance que vous

avez eue d'envoyer ce fil que le général Middleton a pu expédier ses dépêches directement du camp et y recevoir les réponses.

Je joint à la présente une liste des bureaux où nous avons exécuté nos fonctions, et les distances qui les séparent :

Qu'Appelle.

	Milles.
Fort-Qu'Appelle	18
Buttes-du-Tondre	46
Humboldt	81
Traverse de Clarke	58
Battleford	93

Embranchement.

	Milles.
Traverse de Clarke, Prince-Albert	82

Votre respectmeux,

JOHN LANSKAIL.

TORONTO, Ont., 23 septembre 1885.

H. P. DWIGHT, écr,
Gérant général de la G. N. W. Tel. Co.,

CHER MONSIEUR,—Voici un compte-rendu détaillé des services que j'ai rendus en ma qualité de télégraphiste militaire, pendant la dernière insurrection. Le 31 mars je reçus ordre de me rendre en toute hâte sur les lieux de la révolte. Le 1er avril je partis de Toronto pour le Nord-Ouest *viâ* Chicago, j'arrivai à Winnipeg le 5, où je restai pendant que l'on préparait les dévidoirs contenant le fil télégraphique, etc., dans l'après-midi du 7 je partis avec les *Queen's Own* de Winnipeg pour Qu'Appelle, où nous arrivâmes le lendemain matin. J'annonçai de cet endroit mon arrivée au général Middleton, lui demandant ses instructions. Je reçus l'ordre suivant : " Rendez-vous à Fort-Qu'Appelle et attendez de nouvelles instructions." J'arrivai le même soir au fort, qui se trouve à 14 milles plus loin, et je travaillai dans ce bureau jusqu'au 10, et je reçus alors instruction de me joindre au 10e grenadiers royaux, sous le commandement du lt.-col. Grassett, qui défilait alors.

Je me présentai au colonel et je fis route avec lui, me rendant utile autant que possible, tout en obtenant en chemin toutes les informations possibles.

Je coupais le fil tous les soirs et je mettais notre colonne en communication avec le général, qui était à deux jours de marche devant nous ; je recevais les ordres, etc., après avoir dressé les tentes tous les soirs et avant de lever le camp le matin, tout le long de la route, entre Qu'Appelle et Humboldt. Le colonel Grassett et les autres officiers ont été enchantés de ce service et ont fréquemment parlé de l'utilité et de l'importance du fait qu'ils étaient ainsi en communication. A notre arrivée à Humboldt, le 15 avril, je reçus instruction du général d'y demeurer et d'y attendre de nouveaux ordres. Les grenadiers avaient alors ordre de se rendre à la Traverse de Clarke.

A Humboldt je trouvai les choses dans un mauvais état ; c'est un poste de télégraphe et d'approvisionnements important. J'ai été très occupé, et pendant plusieurs semaines, lors des engagements de l'Anse-aux-Poissons et de Batoche, j'ai dû travailler jour et nuit, vu que j'étais seul. Humboldt était le fort où les éclaireurs et les courriers apportaient les dépêches de Prince-Albert, de Batoche, de la Saskatchewan, de l'Anse-aux-Poissons, etc.

Les gardes du corps du gouverneur général, commandées par le lt.-colonel Denison, arrivèrent à Humboldt le 2 mai, où elles restèrent pour protéger les approvisionnements, etc., jusqu'à la fin de l'insurrection. Je tins le colonel Denison et les colonels O'Brien et Tyrwitt, du 12e et du 35e, qui arrivèrent peu après au courant de toutes les nouvelles les plus récentes, et j'obtins pour eux autant d'informations que possibles du champ de bataille, pendant la campagne.

Peu après mon arrivée à Humboldt, je vis que j'aurais beaucoup de difficultés à empêcher la ligne de tomber, et à la maintenir en bon état d'exploitation ; elle était

en très mauvais état dans les environs, surtout entre Humboldt et la Traverse de Clarke. Dès que la terre commença à dégeler des interruptions survinrent qui entravèrent gravement les communications à un moment critique. Je fis tout en mon possible pour maintenir la ligne en bon ordre, et j'allai souvent la réparer. A peu près au moment où avait lieu l'engagement de l'Anse-aux-Poissons, la ligne était dans un si mauvais état entre Humboldt et la Traverse de Clarke, je crus qu'il était nécessaire de tout réparer entre ces deux endroits, et je demandai au général de me permettre de les faire exécuter. Il approuva immédiatement ce que je disais et mit immédiatement un attelage de transport à mon service. J'obtins l'aide d'un télégraphiste pour me remplacer pendant quelques jours, j'eus du secours et visitai la ligne personnellement, je coupai et dressai des poteaux sur un parcours de 25 milles, et reposai 60 milles aussi bien que possible. Si je n'avais pas fait cela, les communications auraient été interrompues pendant plusieurs jours. La ligne entre Battleford et d'autres postes importants aurait été coupée pendant la chaleur de l'excitation.

Vous trouverez ci-inclus un compte détaillé de mes dépenses pendant que j'ai été employé en qualité de télégraphiste militaire, et aussi un état des accidents, réparations, etc., pendant mon séjour à Humboldt.

Le 21 juillet je reçus instruction du général que mes services n'étaient plus requis, que je pouvais m'en revenir. Après avoir attendu une voiture pour retourner, et après avoir parcouru 160 milles pour arriver à Qu'Appelle, je ne pouvais arriver avant le 5 août. Veuiller calculer mon salaire jusqu'à cette date, et obligez

Votre obéissant serviteur,

THOMAS PIKE.

Réclamation n° 676.—Lt. Jas Christie, solde pour services rendus à l'égard des *rangers* des Montagnes Rocheuses, $445.99, et frais de voyage, $47.25. Cet officier a été autorisé en mars dernier de partir d'Ottawa avec le capitaine John Stewart pour le Nord-Ouest, dans le but d'organiser les *rangers* des Montagnes Rocheuses. Pour une raison ou pour une autre, son nom a été omis du premier bordereau de solde, et quoiqu'il fut inscrit sur le suivant, il n'a pas signé le reçu, conséquemment le trésorier a biffé le montant. C'est pourquoi l'on recommande qu'on lui paye 103 jours à $1.58, et le fourrage et les rations pour la même période, conformément à la convention passée avec l'honorable ministre, s'élevant en tout à $445.99, et les frais de voyage, $47.25.

Réclamation n° 677.—W. J. Horan, Saskatchewan, louage d'un cheval, et transport de dépêches à la Traverse de Clarke et revenir, tel qu'attesté par le sous-chirurgien général, $18. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 688.—David Storey, Winnipeg, loyer d'une étable pour corps de garde, etc., $50.00 (étant $25 par mois pour deux mois); la convention était de $10.00 par mois.

Le lieutenant-colonel Scoble informe l'aide-adjudant général intérimaire que les bâtiments pourraient servir aux chevaux si on en avait besoin; et l'on prit possession des bâtiments le 10 avril, et le lieutenant H. G. Bate, officier préposé aux approvisionnements, l'abandonna le 28 ou le 29 du même mois (*voir* le mémoire de cet officier au sujet de cette réclamation), conséquemment M. Storey n'aurait droit qu'à $10; mais comme il paraît y avoir eu des dommages de fait, et comme les écuries ont été subséquemment occupées par les chevaux du bataillon d'Halifax, sans autorisation, la somme de $30 est déduite, et paiement de la balance, $20, est recommandé.

Rapport approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.,*
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.,*
Commissaire.

W. H. FORREST, *lt.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 90.

OTTAWA, 16 janvier 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 672.—M. M. et D. A. 2,983.—Le capitaine R. H. Bonnycastle, bataillon de Midland, articles d'équipement fournis à sa compagnie lors de son départ pour le Nord-Ouest, $42.18. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 672.— M. M. et D. A. 2978.—Le major William King, $8.50, et le capt. J. Gallaway, $11.96, note d'hôtel, etc., de Kingston à Belleville et retour, présence au bureau sanitaire, parfait paiement des deux sommes recommandé.

Réclamation n° 671.—M. M. et D. A. 2356.—Le lieutenant J. L. Miller solde pour service à Swift-Current en qualité d'adjudant sous le général Laurie, $463.96. En consultant le mandat royal qui règle le paiement de cette solde, 1ère Partie, article 170, il est démontré que 5s. sterling par jour, en sus de la solde régimentaire et des indemnités, sont autorisés. Conséquemment la commission recommande le paiement aux conditions suivantes :

Solde régimentaire, par jour	$	1 58
Indemnité "		62
Subsistance, "		72
Adjudant d'état-major, "		1 50
		4 42
Ce qui fait une réduction de	$	213 02

Laissant une balance de $250.94, dont on recommande le paiement.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G., Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lt.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 91.

OTTAWA, 18 janvier 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 417.—La ligne de steamers de Collingwood et du lac Supérieur (Compagnie de transport du Canada), droit de surstarie, ou profit estimatif de l'engagement pour transporter les troupes de Port-Arthur à Collingwood, $2,136. L'on a déjà fait antérieurement rapport sur cette réclamation le 24 octobre dernier. M. Barlow Cumberland, gérant de la compagnie, ayant demandé un nouvel examen de cette réclamation, ce monsieur s'est présenté devant cette commission, tel que convenu, aujourd'hui, et a produit copie de télégrammes dans l'affaire du transport des troupes par le steamer *Campana* de Port-Arthur. Le livre de loch du navire

ayant aussi été produit, a fait voir que le bâtiment était à Port-Arthur le dimanche, 19 juillet, à 11 heures de l'avant-midi, tel que convenu, et qu'il y est resté jusqu'à 6 heures du soir le lendemain.

L'honorable ministre a donné ordre que le bataillon d'York et Simcoe (356 hommes) fut transporté par cette ligne, mais vu le changement de l'heure du départ de Winnipeg, par le chemin de fer Canadien du Pacifique, ce corps est arrivé à Port-Arthur 24 heures avant le temps convenu, et il devint alors nécessaire de continuer le voyage par le steamer du chemin de fer Canadien du Pacifique. L'on convint alors d'envoyer l'artillerie de place de Montréal par la ligne de Collingwood ; à la place du bataillon d'York et de Simcoe, mais pour des raisons inconnues ce régiment s'embarqua aussi à bord du steamer du chemin de fer Canadien du Pacifique, laissant le *Campana* continuer son voyage, après avoir attendu 76 heures, n'ayant qu'une demi-cargaison qu'il avait apportée de Duluth dans le but de laisser suffisamment de place pour accommoder les troupes. On réclame ici les profits résultant du transport de 356 hommes, $2,136. Comme le steamer est parti presque lège, et que la compagnie a épargné ce que lui aurait coûté les dommages et le nettoyage qui auraient nécessairement suivi le transport des troupes, et que les frais du voyage ont été réduits par d'autres manières, la commission est d'avis de répartir comme suit l'indemnité pour le transport de l'artillerie de place de Montréal : 299 à la moitié de la somme réclamée, ou $3 chacun devraient être suffisantes, réduisant ainsi la réclamation de $1,239 et recommandant le paiement de la balance, $897, en règlement définitif. L'on fera remarquer de plus que M. Beatty, gérant des steamers du chemin de fer Canadien du Pacifique, a déclaré à un des commissaires (le lieutenant-colonel Whitehead) qu'il avait donné avis au lieutenant-colonel Oswald que l'artillerie de place de Montréal devait prendre passage à bord du *Campana*, ce à quoi le lieutenant-colonel Oswald s'objecta et donna l'ordre à ses hommes de s'embarquer à bord du steamer du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Rapport approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.,*
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.,*
Commissaire.

W. H. FORREST, *lt.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 92.

OTTAWA, 20 janvier 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 713.—Le lieutenant R. L. Wadmore, compagnie C de l'école d'infanterie, différence entre l'indemnité d'un capitaine et celle d'un lieutenant pour service en qualité de capitaine, $26.78. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 670.—M. M. et D. A. 2979.—Le lieutenant Wadmore, compagnie C de l'école d'infanterie, haute-paye pour certains hommes sous son commande-

ment, en service actif, pour balance due, $80.70. Somme déduite pour nominations de brigade non autorisées, $39.80. Paiement de la balance, $40.90, est recommandé.

Rapport approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.*, *Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.*, *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT, *Secrétaire.*

Règlement du transport par le C. C. P., tel que proposé par la commission des comptes de la guerre.

1. Sur toutes les parties terminées du chemin, pour officiers et soldats, deux tiers (⅔) du prix de passage ordinaire.

Les chevaux devront être en proportion des prix de passage des voyageurs, comparés aux prix du chemin de fer du Grand-Tronc. Les marchandises devront être aux prix ordinaires du C. C. P.

2. De Biscotasing à Port-Arthur, 461 milles, 10 cents par mille par officier et soldat, déduction faite du nombre de milles qu'ont en réalité marché les hommes et les chevaux là où le chemin de fer n'était pas construit. Les marchandises devront être en proportion des prix de passage des voyageurs, mais il ne sera rien payé pour le transbordement du bagage, pour la préparation des feux, les guides, ou tout autre chose de ce genre, sauf la subsistance.

3. Pour le retour (vers l'est), de Port-Arthur à Biscotasing, 461 milles, deux tiers (⅔) des prix du n° 2. Toutes les autres parties de la ligne aux mêmes conditions que celles stipulées au paragraphe 1.

NOTE.—Le prix de 10 cents par mille devra s'appliquer au passage de l'artillerie de place de Montréal, qui a parcouru toute la distance en chemin de fer, mais avant que le chemin fût en opération. Ceci est accordé à la compagnie pour l'indemniser des frais considérables qu'a coûté le transport, par mille, du premier détachement, lequel transport, d'après M. Schreiber, coûterait, à certains endroits, jusqu'à 17 cents.

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col.*, *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col.*, *Commissaire.*

J'approuve ce qui précède, sauf ce qui se rapporte à l'artillerie de place de Montréal pour son voyage vers l'ouest, et le retour des troupes, ce qui, à mon avis, devrait être 5 cents par mille sur les parties non terminées. *Voir* les raisons que je joins aux présentes.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G.*, *Président.*

ETAT comparatif du transport de l'artillerie de place de Montréal, 299 officiers et soldats, et quatre chevaux:—

RÉCLAMATION DU CHEMIN DE FER C. P.

Montréal à Biscotasing, 532 milles	$ 5,593 60
Biscotasing à Port-Arthur, 461 milles	15,137 80
Port-Arthur à Winnipeg, 429 milles	3,848 13
Pullman pour officiers	288 00
4 chevaux, Port-Arthur à Winnipeg	50 00
	$24,917 53

Prix proposé à 5 cts. sur la partie non-terminée, mais en chemin de fer sans interruption.

Montréal à Biscotasing, 532 milles, à cts	$ 3,181 36
Biscotasing à Port-Arthur, 461 milles, à 5 cts	6,892 00
Port-Arthur à Winnipeg, 429 milles, à 2 cts	2,565 42
Pullman pour officiers	288 00
4 chevaux, Port-Arthur à Winnipeg	50 00
Ajouté pour marchandises supplémentaires	2,353 90
	$15,330 68

Si la route était terminée.

Montréal à Biscotasing, 532 milles, à 2 cts	$ 3,181 36
Biscotasing à Port-Arthur, 461 milles à 2 $\frac{67}{100}$ cts	3,680 69
Port-Arthur à Winnipeg, 429 milles, à 2 cts	2,565 42
Pullman pour officiers	288 00
4 chevaux, Port-Arthur à Winnipeg	50 00
Ajouté pour marchandises supplémentaires	2,353 90
	$12,119 37

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

OTTAWA, 21 janvier 1886.

Relativement à la réclamation du C. C. P. pour le transport des troupes, approvisionnements, etc., je ferai respectueusement remarquer que l'on devrait accorder l'interprétation la plus libérale aux transactions exécutées par cette compagnie.

Les entrepreneurs et autres, ont dit que tous les travaux, entre Biscotasing et Port-Arthur, 461 milles, avaient cessé pendant l'accomplissement de ces services, mais la compagnie n'a pas donné le nombre d'attelages employés, le nombre d'hommes qui se sont trouvés sans ouvrage, et qui étaient payés tout de même, ou le nombre de jours pendant lesquels les travaux ont été interrompus.

Quelques officiers préposés aux approvisionnements disent que les attelages n'ont été détournés de l'ouvrage que lorsqu'on en avait besoin pour les troupes, et qu'ils sont immédiatement retournés aux travaux de construction après avoir parcouru l'espace de chemin non terminé sur lequel ils étaient engagés; ils disent aussi qu'à l'exception des conducteurs d'attelages la compagnie a fourni bien peu d'hommes, et le fait que les intervalles devenaient de plus en plus courts à mesure que chaque régiment arrivait, est une preuve que les travaux n'ont pas cessé. Par conséquent je prétends respectueusement que les 10 cents par mille et l'augmentation du prix de transport des marchandises pendant la période qui a précédé la mise en correspondance des tronçons, avec la moitié de ces prix, subséquemment, devraient suffire pour faire face aux pertes éventuelles. L'on peut dire aussi que l'artillerie de place de Montréal a été le seul régiment transporté vers l'ouest après cette date, conséquemment les 5 cents par mille ne s'appliqueraient qu'au transport de ce régiment et à ceux qui sont retournés par la rive nord après le 15 juillet, et avant que le chemin ne fût ouvert au public. L'état ci-joint comparatif au sujet du transport de l'artillerie de place de Montréal fait voir la somme considérable que coûtait un régiment de 6 compagnies pour ne se rendre qu'à Winnipeg.

Je dirai ici que M. Drinkwater a déclaré devant la commission que les dépenses du train de Montréal à Winnipeg étaient d'environ mille piastres, conséquemment

les $24,915.59 que demande la compagnie pour un seul régiment semble être une somme excessivement considérable.

Très respectueusement soumis,

W. H. JACKSON, *lt.-col, A.A.G.*,
Président.

A l'honorable A. P. CARON, C.C.M.G.,
Ministre de la milice et de la défense,
Ottawa, Ontario.

P. S.—L'on peut dire de plus que les troupes ont été expédiées par la route de la Rive-Nord, pour le bénéfice du chemin de fer C. P.; les 5 cents que l'on a recommandés pour le transport de chaque homme, par mille, vers l'est, et l'augmentation en proportion du prix du transport des marchandises, sont presque le double du plein prix de passage de première classe. Il y avait trois lignes de steamers de Port-Arthur et deux lignes de chemin de fer à l'est des lacs, et toutes les troupes auraient pu être expédiées par ces routes pour les ⅔ des prix ordinaires, savoir, 2 cents par mille, ou les deux cinquièmes de la somme recommandée.

RAPPORT N° 93.

OTTAWA, 21 janvier 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 702.—M. M. et D. A. 2940.—La Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle, louage d'attelage conduit par Samuel Tees, $300. Comme le prix des attelages a été réduit de $10 à $8 par jour après le 1er mai, déduction est faite de la surcharge de $2 par jour, s'élevant à $60, et l'on recommande le paiement de la balance, soit $240.

Réclamation n° 714.—Réclamations de différents hôteliers de Port-Arthur, pour repas donnés aux troupes, en route pour le Nord-Ouest ou à leur retour, s'élevant en tout à $671, dont le parfait paiement est recommandé. Le chèque devra être fait en faveur du trésorier municipal de Port-Arthur; on lui enverra une liste des réclamants indiquant les sommes dues à chacun, avec prière de faire les paiements conformément à la dite liste et de renvoyer les reçus.

Rapport approuvé.

A. P. C.

W. A. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.*,
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*,
Commissaire.

W. H. FORREST, *lt.-col.*,
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 94.

OTTAWA, 22 janvier 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 452.—M. M. et D. A. 3096.—H. Walter Smith, service de transport, $96. Le prix des attelages ayant été réduit antérieurement à la date de ce ser-

vice, les attelages, en réalité, travaillant pour $4.50 et $5 par jour, l'on recommande que le prix soit réduit à $6, ce qui déduit la réclamation de $24 ; l'on recommande le paiement de la balance, soit $72.

Réclamation n° 488.—Geo. Monilaus, Calgary, foin fourni, $330. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 563.—Jos. Walker, conduire le lieut.-colonel Ouimet, par transport rapide de Calgary à Edmonton, parti le 10 mai 1885, avec un attelage de 4 chevaux, pour lesquels on demande $20 par jour pendant 33 jours, $660. Une lettre du lieut. colonel Ouimet, jointe à la réclamation, déclare que vu le mauvais état de sa santé, l'attelage a été retenu de jour en jour pendant environ une semaine, et après leur arrivée à Edmonton, les chevaux étant quelque peu harassés, ont été mis au service entre cet endroit et le fort Saskatchewan, par le capitaine Hamilton, officier préposé oux approvisionnements et au transport. Comme le voyage pour lequel les chevaux ont été engagés n'a duré que quelques jours, le reste du temps ne consistait qu'en service ordinaire, sauf la semaine qu'ils ont attendu à rien faire, pendant la maladie du lieut.-colonel Ouimet, ce dont cet officier était responsable et non celui qui a fourni l'attelage ; conséquemment, il est recommandé que le prix soit réduit à $12 par jour, ce qui réduit la réclamation de $264. Paiement de la balance, $396, est recommandé.

Réclamation n° 651.—Robert Tate, service de courrier entre le colonel Irvine, à Prince-Albert, et le général, $72. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 658.—Le major Dugas, 65e bataillon, frais de voyage et de médecin, $219.30. Les frais de médecin, $61.30, sont refusés, paiement de la balance, $158, est recommandé, comme étant un cas spécial prévu par le paragraphe 997 des règlements, mais il est bien compris qu'il ne sera pas présenté d'autre réclamation à titre de compensation ou de gratification pour cause de maladie contractée au service actif dans les Territoires du Nord-Ouest, vu que, d'après le certificat du Dr Beausoleil annexé à la réclamation, il appert que le réclamant ne jouissait pas d'une bonne santé lorsqu'il est parti de chez lui.

Réclamation n° 662.—Wm. West, emploi d'un cheval pour la compagnie de volontaires d'Edmonton, $4.00. Parfait paiement recommandé.

Rapport approuvé,

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 95.

OTTAWA, 23 janvier 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 686.—M. M. et D. A. 3039.—H. J. Donnelly, Ottawa, demande de *scrip*, pour services en qualité d'éclaireur.

L'ordre général n° 1, daté d'Ottawa 24 juillet 1885, stipule que " un *scrip* ou une " terre peut être accordé à chaque homme enrôlé dans la milice en service actif et " portant les armes pour abattre l'insurrection des Sauvages et des Métis, et faisant " le service à l'ouest de Port-Arthur." Comme le requérant n'était pas enrôlé, mais

engagé pour un service spécial, à un prix élevé, son cas ne semble pas tomber dans le sens de l'ordre général.

Réclamation n° 202.—J. S. Beeson par C. K. Beeson, pour services en qualité de commis préposé aux approvisionnements à Qu'Appelle, etc., $117.00. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 1.—Bell, Lewis et Cie, transport de marchandises au tonneau, $5,093.24, et pour louage d'attelages à $5.00 par jour, $1,625.

Comme il est nécessaire de faire des réductions pour les rations et le fourrage fournis par le gouvernement, conformément aux conditions du contrat, sur tous les effets transportés au tonneau, dans ce compte comme dans les comptes précédents, es sommes suivantes sont déduites, savoir :

716½	tonneaux	@	$100.00	=	$7,165.00
100½	"	"	7.50	=	753.75
½	"	"	6.50	=	3.25
3¼	"	"	5.50	=	17.87
66½	"	"	3.75	=	249.35
9	"	"	2.25	=	20.25
19½	"	"	1.00	=	19.50
					8,228.97
	Moins déduit de pièce justificative antérieure.....				2,985.30
					5,243.67

Résumé.

Montant total des deux réclamations.....	6,718.24
Déduire somme susdite.....	5,242.67
Balance.....	1,474.57

Paiement de cette balance est recommandé en règlement de toutes réclamations. Copies de ce rapport devra être expédié à Bell, Lewis et Cie, avec le chèqae.

Rapport approuvé,

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A. A. G.*
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.,*
Commissaire.

W. H. FORREST, *lt.-col,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 96.

OTTAWA, 26 janvier 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamations nos 13 et 283.—Compte n° 42 M. M. et D. A. 2562. D. A. Starr, pour cheval perdu, $175. L'on a déjà fait rapport à ce sujet le 10 octobre 1885.

La commission, avec la permission de l'honorable ministre, ayant examiné de nouveau son rapport antérieur, et ayant obtenu de nouvelles preuves, ainsi qu'un certificat du capitaine Wm. Brittlebank, il ne semble pas y avoir de doute que le réclamant faisait partie des éclaireurs de French, et qu'il a perdu son cheval au

service, et non pas en manquant de soin de sa part, et elle recommande par conséquent le paiement de $100, ce qui est le plein montant accordé par le paragraphe 1004 des règlements, ce qui réduit la réclamation de $75.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.*, *Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*, *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lt.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 97.

OTTAWA, 28 janvier 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Les réclamations suivantes d'entrepreneurs pour balances dues pour attelages fournis au service du transport, ayant été examinées, et comme on a obtenu l'opinion d'un avocat à ce sujet, la commission est d'avis qu'elles devraient être payées entièrement, savoir:

Réclamation 255.—B. C. Corbett par Chas. H. Newton, $421.
" 380.—Jas. H. Ross, $2086, et Thos. Bull, $610.
" 402.—D. McGregor, $4659,75.
" 402.—W. R. Robertson, $3106.
" 402.—D. H. Gillespie, $3903.
" 402.—J. G. Turriff, $354.

Rapport réservé.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.*, *Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*, *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lt.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 98.

OTTAWA, 28 janvier 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 696.—M. M. et D. A.—Le lt-col. Evanturel, 9e bat., pour indemnité à la place de rations, $92. Les rapports joints à cette réclamation et faits par les officiers d'état-major qui ont fait du service pendant l'insurrection, font voir que les rations ont été retirées par les officiers du 9e bataillon, conséquemment la commission ne recommande pas le paiement.

Réclamation n° 669.—M. M. et D. A. 3027.—E. S. Andrews, pour concession de terre, pour service dans le département du transport et du passage d'eau. L'on est d'avis que le service spécial qu'il a fait ne tombe pas dans le domaine de l'ordre général n° 1, daté d'Ottawa le 24 juillet 1885, et qui se rapporte à l'octroi d'un *scrip* ou d'une terre pour services militaires, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Réclamation n° 716.—Mulholland frères, tasses de ferblanc, fourchettes, assiettes, cuillères, etc., $33.56.

Comme la commission sait que ces articles ont été délivrés à l'infanterie légère de Winnipeg lors de son équipement pour le service, elle en recommande le parfait paiement.

Réclamation n° 718.—M. M. et D. A. 3110.—Soldat Tuft, compagnie "C" de l'école d'infanterie, indemnité pour perte de petite tenue, $12.25. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 668.—M. M. et D. A. 2926.—Le major Boulton pour le capitaine G. Campbell, louage de cheval et solde, $119.56. Réclamation de $91 pour deuxième cheval refusée, moins $1.00 par jour accordée pendant huit jours, non compris dans le bordereau de solde. Ce qui réduit la réclamation principale de $83.00; paiement de la balance, $36.56, est recommandé. *Voir* les rapports du lt-col. Whitehead à la fin du rapport.

Réclamation n° 631.—M. M. et D. A. 2486 et 2922.—Le major général Strange, réclamation pour petites tenues perdues par les troupes expéditionnaires d'Alberta. L'on a minutieusement examiné les nombreux documents qui se rapportent à ces réclamations. Les articles que l'on prétend avoir été perdus par la P. C. N. O. semblent avoir été inscrits dans la réclamation, afin de rendre compte de ces articles, avec l'intention, sans doute, d'en obtenir de nouveaux de leurs magasins à la place de ceux qu'on avait perdus au service.

Les éclaireurs de Steele et les carabiniers à cheval d'Alberta énumèrent les articles, mais ne donnent pas le prix, et ces hommes sont maintenant dispersés. Il est probable qu'un grand nombre ne pourraient être retrouvés, et comme la preuve faite devant la commission est loin d'être concluante, et porte à croire que les réclamations sont très exagérés, la commission est d'avis que les réclamations de ces deux corps devraient être tenues en suspens. L'infanterie légère de Winnipeg a reçu un équipement complet du gouvernement, lors de son organisation du mois d'avril. Elle a reçu de nouvelles chaussettes et d'autres articles à Battleford; et elle a eu des vêtements neufs de dessous et des pantalons lorsqu'elle a reçu son congé, conséquemment elle a été amplement dédommagée des pertes qu'elle aurait pu faire.

Le soldat Sullivan, compagnie n° 3, prétend avoir perdu une montre et un rasoir qu'il évalue à $20.50. Cette réclamation pourrait rester en suspens.

Les réclamations des officiers suivants pour effets personnels semblent être raisonnables, et le paiement parfait est recommandé.

Lt.-col. Osborne Smith, C. M. G.	$27 50	
Major J. Lewis	6 00	
Aide-chirurgien, S. J. MacAdam	12 00	
Capitaine W. R. Pilsworth	5 00	
		$ 50 50
Réclamation totale de ce corps		416 10
Montant déduit		365 60
Paiement recommandé comme susdit		$50 50

Réclamation n° 667.—M. M. et D. A. 3056.—Soldat W. Cook, compagnie "G," bataillon de Middland, bottes et repas, $9.50. Prix des bottes refusé, paiement de la balance, $5.50, pour subsistance, recommandé.

Réclamation n° 717.—P. Burden, affichage pour le 91e bataillon, $6. Surcharge de $2 déduite, d'après certificat du lt.-col. Scott, paiement de la balance, $4, est recommandé.

Réclamation n° 693.—M. M. et D. A. 2297.—Walter Andrews, $6.80, et Wm. Ferguson $6.80, frais de transport lorsqu'ils ont été appelés au service. Paiement recommandé, comme cas spécial.

Réclamation n° 703.—M. M. et D. A. 2923.—E. Langtry, avocat, solde pour travaux exécutés par les ingénieurs du Queen's Own, pendant leur séjour à Battleford, $315. Les ingénieurs sont enrôlés pour ce service spécial et sont supposés être employés tout le temps, pendant le temps que dure le service, au pic, à la pelle, etc., conséquemment la réclamation est refusée.

Réservez la réclamation n° 668.—Le reste du rapport est approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.*
Président.

W. A. FORREST, *lt.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

J'approuve ce rapport, sauf la recommandation dans le cas de la réclamation n° 668.—M. M. et D. A. 2926.

Je suis d'avis que le capitaine Campbell a le droit au plein montant de sa réclamation, d'autant plus que le général commandant dit qu'il a fait du service comme éclaireur, économisant ainsi les dépenses d'un éclaireur; la somme réclamée est pour le service d'un deuxième cheval pendant 91 jours, à $1 par jour, ce qui, comme cas spécial, devrait être payé.

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 99.

OTTAWA, 1er février 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de défense.*

Réclamation n° 675.—George Arkle, Régina, loyer de bureau, à Swift-Current, pour le département du transport, $9. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 725.—Chas. Little, C.V., soins donnés au cheval malade de S. L. Bedson, $30. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 683.—M.M. et D.A., 2771.—Lettre de J. W. Welsh, de Kinisteno, au sujet de sa réclamation à l'égard du service de transport. Le réclamant étant un sous-entrepreneur de W. R. Sinclair, qui a été payé pour le transport en question, et tout probablement il a payé ses sous-entrepreneurs; si non ils devront réclamer à Sinclair pour le règlement de leurs réclamations. Refusé.

Réclamation n° 665.—Graham, Howe et Cie, Port-Arthur, M. M. et D. A., 3021. —Réclamation du steamer *Prussia* pour le transport des troupes par ordre du lt.-col. Oswald, $150. Si le lt.-col. Oswald avait l'autorisation de l'honorable ministre de faire venir le *Prussia* pour transporter sa brigade sur un parcours de cinq milles, la seule distance sans chemin de fer à parcourir, et trajet que ses hommes aurait pu faire en une heure et demie et deux heures, la réclamation semblerait juste; mais comme il n'y a pas d'autorisation et que l'on ne donne pas de détails, et comme l'on ne s'est pas servi du steamer, la commission ne peut recommander le paiement.

Réclamation n° 682.—M. M. et D. A. 2945.—Rd. J. W. Tims, indemnité pour 3 boîtes de livres détruites par les Sauvages, $300, et un ballot de vêtements, $200, total, $500. La perte paraît avoir été causée par le fait que les articles ont été expé-

diés par la mauvaise route. Quoiqu'il n'y ait rien pour indiquer l'endroit d'où ils étaient expédiés, l'on présume qu'ils venaient de Winnipeg. L'on ne doit pas tenir le gouvernement responsable des erreurs commises dans les transactions privées de cette nature; les agents, les expéditeurs ou la compagnie de transport sembleraient être responsables. Refusée.

Réclamation n° 635.—M. M. et D. A. 3048.—J. A. Pelkey, tente vendue à Richard Vigers, maire intérimaire de Port-Arthur, $250. Les conducteurs d'attelages se sont servi de cette tente à Red Rock comme d'écurie. Comme le C. C. P. a fourni les attelages pour le transport des troupes pour traverser les intervalles du chemin de fer, sur la rive nord du lac Supérieur, y compris toutes les dépenses qui s'y rattachent, ceci n'est pas une réclamation contre le gouvernement. Refusée.

Réclamation n° 697.—M. M. et D. A. 2938.—Gowanlock et Laurie, pour deux bœufs que les troupes ont pris à Fort-Pitt, évalués à environ $90 chacun (d'après la lettre de George E. Maury, en date du Lac-aux-Oignons, Fort-Pitt, le 28 octobre 1885, laquelle lettre est jointe à la dite réclamation). Voici ce que la commission recommande: le département de la milice paiera pour un bœuf que l'on a abattu pour fournir de la viande à l'infanterie légère de Winnipeg, la somme de $90, et l'on avertira le réclamant de s'adresser à l'agent des Sauvages pour se faire remettre ou se faire payer le bœuf laissé aux soins de ce dernier.

Réclamation n° 687.—M. M. et D. A., 2914.—Edmond Wragge, secrétaire de la société de la Croix de Genève, Toronto, $95; pour une tente qui était la propriété particulière de la société, mais que l'on a laissée aux soins du général Laurie à Swift-Current, et que cet officier a expédiée par la Saskatchewan-Sud jusqu'à la Coulée du Télégraphe, où l'on s'est servi de la tente pour protéger les vivres du gouvernement, laquelle tente est devenue la propriété du gouvernement. Parfait paiement est en conséquence recommandé.

Réclamation n° 664.—M. M. et D. A. 3023.—Wm. Scanlan, Prince-Albert, 19 jours de service à transporter des dépêches, $57. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 603.—M. M. et D. A. 2727.—Lt.-col. Houghton, A. A. G., réclamation pour solde en service actif, $1,090.88. Cette réclamation ayant été soumise à l'O. G. C., cet officier dit que £1 10s. par jour est la solde complète d'un A. A. G. en service, et dans le présent cas avec $1.00 en sus pour indemnité. Comme cette dernière somme a été antérieurement payée, et comme l'O. G. C. ordonne que toute autre somme que touche le réclamant sera déduite, la somme est établie comme suit:—

64 jours à $7.30 ..... $467.20

Le major général commandant ayant approuvé la première recommandation de la commission, paiement de la balance, $467.20, est recommandé.

Rapport approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col.*,
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*,
Commissaire.

W. H. FORREST, *lt.-col.*,
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 100.

OTTAWA, 5 février 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Re W. R. Bell. Réclamation 6, 141, 645, 646.

La légalité de l'acte par lequel W. R. Bell, officier préposé au transport, a acheté et vendu du foin à la Cie de la Baie-d'Hudson pour les troupes expéditionnaires du

Nord-Ouest ayant été soumise à un avocat, la commission reproduit ici un extrait d'une opinion légale sur cette question, d'après laquelle il appert que les actes de Bell étaient légaux, conséquemment il aurait droit au montant de la réclamation, $5,569.55, moins $2 par jour de surcharge, payées par l'entremise de la Cie B.H., pour des attelages qu'il a fournis après le premier mai, $430, laissant une balance de $5,139.55 due à Bell.

Extrait d'une opinion légale :

" La compagnie a passé contrat avec M. W. R. Bell pour la fourniture d'une certaine quantité de foin à $25 le tonneau, en vertu duquel contrat M. Bell a livré le foin et a été payé en conséquence.

" M. Bell, dans le temps, était préposé au transport, et touchait à $8 par jour et une indemnité, mais il est admis qu'en qualité d'officier préposé au transport, il n'avait pas de devoir à remplir à l'égard de l'achat du foin ou des autres approvisionnements.

" Il est dit dans les documents que la Compagnie de la Baie-d'Hudson faisait l'office d'agent du gouvernement, mais c'est une présomption qui ne doit pas être faite en vertu du contrat passé avec la compagnie.

" Au sujet de ce contrat, toutefois, cette distinction ne semble pas être importante.

" Le ministre, qui a examiné l'affaire, est d'avis que, quoi que l'on puisse penser de la conduite d'un fonctionnaire qui prend les moyens de faire hausser le prix du marché des marchandises que le gouvernement est obligé d'acheter, le gouvernement est tenu de payer à la Compagnie de la Baie-d'Hudson le prix dont elle a convenu pour l'achat du foin, pourvu qu'en convenant du dit prix elle achète à aussi bon marché que possible, et pourvu qu'il n'y eût pas connivance entre la Compagnie de la Baie-d'Hudson et toute autre personne, pour faire hausser le prix du marché, de manière à faire paraître que la compagnie achetait à aussi bon marché que possible en payant ce prix exorbitant."

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.,*
Président.
E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.,*
Commissaire.
W. H. FORREST, *lt.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 101.

OTTAWA, 5 février 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 726.—M. M. et D. A. 1954.—Geo. H. Bradbury, pour services et dépenses en rapport à l'expédition du Nord-Ouest, $424.70. M. Bradbury a é é autorisé par l'honorable ministre de se rendre au Nord-Ouest pour aider à lord Melgund à organiser un corps de cavalerie de 250 hommes, et il était muni de papiers nécessaires pour traverser les Etats-Unis afin de hâter ses mouvements.

Arrivé à Winnipeg il constata que lord Melgund était parti. Le ministre l'autorisa alors, par l'entremise du lieut.-colonel Jackson, à rejoindre lord Melgund, ce qu'il fit ; mais le corps n'ayant pas été organisé, il se trouva sans emploi. M. Bradbury prit alors charge d'un convoi de transport de Humboldt à l'Anse-aux-Poissons, après quoi, ainsi qu'il le dit, sur l'avis de lord Melgund il revint chez lui. Conséquemment, l'on recommande de payer ses dépenses, et 60 jours de solde en qualité de

capitaine. A déduire $70.80 pour surcharge de solde, et $42.50 payés à Qu'Appelle, laissant une balance de $311.40 dont le paiement est recommandé.

Réclamation n° 82.—McNeill, Frères, Calgary, repas donnés aux 65e bataillon, $48. Les certificats étant maintenant satisfaisants, l'on recommande le parfait paiement de cette réclamation.

Réclamation n° 654.—P. Rutherford, Winnipeg, $2,620 de dommages amenés par le fait que les conducteurs d'attelages ont abandonné son service et se sont engagés au département de la milice pour le transport. On n'a pas incité d'attelages à entrer au service du gouvernement, mais ils sont venus volontairement; si les conducteurs ont rompu des engagements antérieurement passés avec des particuliers ils en devraient être responsables, et non le gouvernement. Refusée.

Réclamation n° 723.—La compagnie de transport du Nord-Ouest, $2,550, pertes causées par le fait que la compagnie n'a pas transporté le 7e bataillon de Port-Arthur à Sarnia. Rien ne prouve qu'il existait une convention ou un contrat en vertu duquel ce corps devait passer par cette ligne. Le bataillon d'Halifax a été transporté par cette ligne. Ce régiment étant très nombreux et ayant été transporté dans un seul bateau, les profits seraient presque aussi considérables que ceux qui résulteraient du transport de deux corps ordinaires dans des bateaux différents; l'on est conséquemment d'avis que la compagnie n'a pas subi de pertes; dans tous les cas elle n'a pas droit à des dommages. Refusée.

Réclamation n° 647.—R. Dewitt, par G. G. Mills, Winnipeg, travail au transbordement des approvisionnements à Saskatchewan-Landing, $6.25. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 337.—D. Lamoureux, service de transport entre Edmonton et Fort-Pitt et Calgary, $744; à déduire $2 par jour des 60 derniers jours, le prix des attelages ayant été généralement réduit à $6 par jour à compter de cette période; ce qui réduit la réclamation de $120; paiement de la balance, $624, est recommandé.

Réclamation n° 595.—M. M. et D. A. 2663.—Département des affaires des Sauvages, au sujet de la réclamation de S. B. Lucas, agent des Sauvages, à la Montagne de la Paix, pour approvisionnements fournis aux troupes, $1,477.48. Il est recommandé qu'un mandat de déclaration en faveur du département de l'intérieur soit maintenant émis pour le montant réclamé, conformément à la lettre ci-jointe du sous-surintendant général des affaires des Sauvages.

Réclamation n° 526.—S. B. Lucas, Montagne de la Paix, dépenses faites pour chercher des animaux, afin de fournir de la viande aux troupes, $112.60. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 728.—Alexandre McLean, Edmonton, service extraordinaire, transport de dépêches de Fort-Pitt à Battleford, $100. Le major général Strange a engagé cet homme à Edmonton avec 20 autres, à $5 par jour, pour conduire les grands bateaux plats sur la Saskatchewan-Nord; la solde devant se continuer jusqu'à son retour à Edmonton. A Fort-Pitt, on l'a employé à transporter des messages à Battleford, et il réclame maintenant une haute-paie. Réclamation refusée.

Réclamation n° 700.—M. M. et D. A. 2909.—John Richardson, préfet du comté d'York, Toronto, pour bottes et sous-vêtements présentés par le conseil de comté au 12e bataillon d'York, avant son départ pour le Nord Ouest, $1,059.

Le 12 mai, 343 paires de bottes furent distribuées au bataillon d'York et Simcoe, par la raison qu'il n'en avait pas été antérieurement muni par le gouvernement. Comme les bottes et les sous vêtements ont été donnés aux hommes en cadeau, il ne semble pas raisonnable que l'on demande au gouvernement de rembourser le comté. Refusée.

Réclamation n° 56.—M. M. et D. A. 3103.—R. W. Dulmage, Saskatoon, maison en tronc d'arbres employée en bois de chauffage par les troupes à la Traverse de Clarke, $40. Le sous-ministre de la justice dit que cette réclamation devrait être réglée par le département de la milice et non par le département de l'intérieur; rien n'indique la grandeur ou la qualité des billots dont on réclame le prix, et il n'y a pas non plus de preuve à l'appui. Conséquemment l'on ne peut recommander le paiement. Refusée.

Réclamation n° 89.—M. M. et D. A. 3103.—Thos. Lee, Calgary, dommage fait à la moisson par le bétail, vu que les troupes ont enlevé les clôtures pour se chauffer, $200.

Le sous-ministre de la justice dit que c'est une juste réclamation contre le département de la milice, et non contre le département de l'intérieur.

Comme la propriété et la clôture paraissent avoir appartenu au gouvernement, et comme la commission ne peut comprendre comment des ognons et des choux ont pu avoir été semés dans le Nord-Ouest au mois d'avril, elle ne peut recommander la réclamation. Refusée.

Rapport approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lieut.-col., A.A.G., Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lieut.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lieut.-col., Commissaire.*

RAPPORT N° 102.

OTTAWA, 6 février 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense. Re* Cie B. H.

La commission ayant examiné les différents comptes et états présentés par la Compagnie de la Baie-d'Hudson, et après avoir parcouru les remarques que fait sur ces comptes et états le major Guy, qui les a examinés, ainsi que les pièces justificatives, constate que des sommes considérables d'argent et une grande quantité de marchandises ont été fournies sur la requête ou les certificats de différents officiers, dont l'autorité ne semble pas bien établie, et comme ces requêtes ont été remplies dans plusieurs cas sans avoir été examinées ou approuvées par un officier dûment autorisé, il a dû s'en suivre nécessairement des irrégularités ; mais comme la compagnie semble avoir agi de bonne foi, et dans le but de porter promptement secours aux troupes, et comme elle n'était pas, peut-être, en mesure de savoir où tracer la ligne, les commissaires croient que la réclamation toute entière devrait être traitée de la manière la plus libérale, conséquemment l'on n'attirera l'attention que sur les items qui semblent tout à fait inadmissibles.

Il était entendu que la compagnie devait donner au gouvernement tout le bénéfice de son immense organisation, ce qui naturellement comprend les fonctionnaires, les commis, etc., etc., dans tous les Territoires du Nord-Ouest et le Manitoba; les marchandises sorties de ses propres magagins devaient être données aux prix du gros; celles achetées à argent comptant, et les paiements argent comptant pour les approvisionnements, ou, pour le compte du transport, devaient servir à une commission de 5 pour 100. Comme il n'y a pas de contrat écrit, il peut être difficile d'indiquer précisément ce que devrait comprendre la remise libérale de 5 pour 100 sur une transaction aussi considérable, mais il semble que l'honorable ministre la croyait suffisante pour faire face à toutes les dépenses, et elle semblerait raisonnable lorsqu'une quantité si énorme de marchandises en magasin ont été vendues aux prix ordinaires du gros. La commission, conséquemment, a l'honneur de faire le rapport suivant :—

Etat n° 6.

Pièce justificative n° 416.—Subsistance des officiers du 9e bataillon pendant un voyage de plaisir aux montagnes Rocheuses, $77.50. L'on devrait demander à l'officier commandant de ce régiment de rembourser le département.

Réclamations nos 463 à 606.—Ou vingt en tout, de $10.00 chacune, total $200, gratifications aux conducteurs d'attelages de Calgary. Ces conducteurs touchaient à une solde considérable, et ne doivent pas s'attendre à avoir une gratification pour avoir fait, quelques fois, des travaux plus difficiles.

La commission n'a pas recommandé de réclamations de cette nature, croyant que les gratifications sont du ressort exclusif de l'honorable ministre ou de ceux qui ont son autorisation spéciale; mais comme ces gratifications semblent avoir été payées de bonne foi, on appelle simplement l'attention sur ces items.

Pièce justificative n° 47.—Prince-Albert, 3 boîtes de tabac, $54.00, au lt.-col. Montizambert pour les hommes de sa batterie. L'on devrait demander à l'officier commandant de la batterie de rembourser cette somme au département.

Pièce justificative n° 49.—Prince-Albert, 10 boîtes de tabac, $180, pour les hommes du 90e bataillon, dont le reçu est signé par le lt.-col. Mackeand pour être payé. L'on devrait demander à cet officier de rembourser le département.

Etats nos 7 et 8.

Pièce justificative n° 708.—Edmonton, tabac, $21; cette somme devrait être portée au débit du 65e bataillon, et l'officier commandant de ce corps devrait être tenu de rembourser le département.

Etat n° 9.

Pièce justificative n° 738.—Qu'Appelle, $423 payées à M. Rigby, commis de M. R. Crawford, agissant comme trésorier pour la Cie B.H. La commission de 5 pour 100 devrait comprendre toutes les dépenses faites pour le paiement des deniers. Cet homme n'était pas au service du gouvernement, conséquemment l'item doit être rejeté, avec les 5 pour 100, faisant en tout $444.15. Refusée.

Compte n° 1.—Quatorze bordereaux de solde, s'élevant à $21,156.46, le major Bell et autres employés. Un trésorier du département avait été installé à Qu'Appelle et muni, par le gouvernement, de tous les fonds nécessaires pour faire face à ces demandes. On aurait dû présenter à ce fonctionnaire les bordereaux de solde et lui demander de les payer.

La Cie B.H. avait reçu avis que le gouvernement avait pourvu au paiement des deniers, et ses fonctionnaires, à la station, savaient que c'était le devoir du trésorier du département de payer, conséquemment les 5 pour 100 de commission exigés pour le paiement devraient être déduits, s'élevant à $1,057.82; paiement de la balance est recommandé.

Etat n° 13.

Pièce justificative n° 711.—Calgary, chapeaux de paille et casques blancs (*helmets*), $100.77, pour le 9e bataillon. Woolsey, officier préposé aux approvisionnements, a payé pour un certain nombre de casques blancs, et le régiment, y compris les officiers, ont reçu des magasins du gouvernement, à Winnipeg, des casques blancs par ordre du directeur des magasins. L'on devrait demander à l'officier commandant du 9e bataillon de rembourser cette somme au département.

Etat n° 15.

Effets en magasin à Winnipeg, $7,197 37 (ce compte, tel que présenté au début, $8,600.87, avait été antérieurement refusé, fait voir que la réclamante a disposé d'une partie des marchandises). L'honorable ministre a autorisé, dès le commencement, des approvisionnements pour 60 jours, conséquemment il n'a dû rien rester en magasin après l'expiration de cette date, et assurément, pas après le 25 septembre, c'est pourquoi l'on ne peut recommander le paiement. Refusée.

Etat n° 16.

Compte n° 278.—$157.50 pour du foin pour la livraison duquel il n'y a pas de reçus; l'officier préposé aux approvisionnements, à Qu'Appelle, a refusé ce foin, vu qu'il était mauvais. Bain, Blanchard et Mulock, avocats, de Winnipeg, sont d'opinion que la compagnie est responsable vis-à-vis des entrepreneurs. Elle a payé en

se basant sur cette autorité, mais il appartient à l'honorable ministre de dire si la règle militaire qui veut que l'on refuse des approvisionnements endommagés, sera maintenue. Si le ministre approuve que l'on maintienne la règle, la commission recommande le renvoi de cette réclamation, en y ajoutant le prix du transport par chemin de fer, de Minnedosa, $92.20, et aussi 5 pour 100 imputés au paiement, $7.87, faisant un total de $257.57 de refusé.

Etat n° 18.

Compte de Bain, Blanchard et Mulock, frais légaux, rédaction de contrats, conseil, etc., $965.56. Cette réclamation a été soumise à l'examen de l'honorable ministre de la justice, qui l'a réduit à $500.46. Conformément à la convention faite entre l'honorable ministre et la Compagnie de la Baie-d'Hudson, cette dépense est couverte par les 5 pour 100 de commission, conséquemment l'on recommande que la somme exigée de $965.56 soit biffée.

Etat n° 19.

Intérêt sur balances du 15 septembre au 7 décembre, $1,978.44. Cet item devrait être mis de côté par la raison que la compagnie vend à crédit, par contrat, des effets à la police à cheval du Nord-Ouest, au département des Sauvages ou à d'autres bons marchands, ou à remise pour de l'argent comptant; le gouvernement a avancé des sommes considérables, de temps à autre jusqu'au 9 mai. Quatre cent soixante mille piastres ont été avancées de cette manière, et l'on n'a pas accordé d'intérêt pour cette somme.

La commission est d'avis que ces avantages devraient compter les uns pour les autres; c'est pourquoi l'on recommande que l'item soit mis de côté. Refusée.

La somme de $4,900 ayant été déduite des réclamations de la Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle, pour représenter $2 par jour par attelage, subséquemment au 1er mai, et payées par la Cie B.-H.; aussi $430 ayant été déduites de la réclamation de W. R. Bell, de la même manière, réduisant ainsi les attelages, après le 1er mai, de $10 à $8 par jour. Il ne semble que raisonnable que les 5 pour 100 sur les attelages, s'élevant à $266.50, soient mis de côté; ce qui est recommandé.

Compte de dépenses, $3,282.30, fait comme suit:

Frais de voyage	$ 740 35
Traitements et dépenses de bureau à Troy et à la Mâchoire-d'Orignal	1,020 50
Impression de formule spéciale (pour faciliter les travaux de la compagnie, sans doute)	148 85
Dépenses à la gare du chemin de fer, expédier les transports spéciaux	32 50
Frais de messagerie pour les fonds expédiés à différents points pour le paiement des conducteurs d'attelages, etc	1,176 45
Dépêches télégraphiques à Fort-Qu'Appelle	163 65

Paiement de la somme de $163.65, pour télégrammes, est recommandée.

Les 5 pour 100 de commission devraient couvrir les autres items. Il était compris que toute l'organisation de la compagnie était à la disposition du gouvernement, il est conséquemment recommandé que la somme de $3,118 45 soit mise de côté.

Le ou vers le 17 mai, le capitaine Swinford, préposé aux approvisionnements à Qu'Appelle, fit rapport que le contenu de quatre wagons chargés de foin, qu'il avait demandé pour le transport, était mauvais, et il exigeait que le prix du transport, $220.80, fut remboursé. Le lt.-col. Whitehead transmit cette lettre au commissaire de la Cie B.-H. L'on compte que chaque wagon contenait dix tonneaux, le prix demandé au 8 mai était de $17.50 le tonneau. Comme ce foin n'a pas été accepté par l'officier préposé aux approvisionnements, et comme la compagnie avait reçu avis du lt.-col Whitehead de ne pas payer de foin avant acceptation, il semble raisonnable que le prix de transport et la valeur de ce foin soient déduits du compte de la compagnie, comme suit:—

Frais de transport, 4 wagons	$220 80
40 tonneaux de foin à $17.50 le tonneau	700 00
5 pour 100 de commission sur le foin	35 00
	$955 80

RÉCAPITULATION.

Montant de la balance réclamée, compte courant "A" n° 19, 12 janvier 1886 ..... $76,648.64.

RÉDUCTIONS RECOMMANDÉES.

Pièce justificative n° 738, M. Rigby	$ 444.15	
Compte n° 1-14, bordereaux de solde, 5 pour cent	1,057 82	
Etat n° 15, marchandises en magasin	7,197.37	
Compte n° 278, foin endommagé	257.57	
Etat n° 18, Bain, Blanchard et Cie	965.56	
" 19, intérêt sur balance	1,978.44	
Commission de 5 pour 100 sur sommes payées en plus à la Cie A. V. Q. et W. R. Bell	266.50	
Compte de dépenses	3,118.65	
A déduire pour frais de transport et foin endommagé, vers le 17 mai	955.80	$16,241.86
		$60.406 78

Paiement de la balance, $16,406.78, est recommandé.

La question de payer l'intérêt et des droits sur les traites, tels que portés au compte courant n° 15, s'étant élevé, la légalité semble dépendre de la convention ou de l'entente entre l'honorable ministre et l'honorable D. A. Smith, au nom de la compagnie B. En l'absence d'une convention écrite, il appartient à l'honorable ministre de régler cette question ; s'il décidait que les 5 pour 100 de commission couvrent cette dépense, une autre réduction de $6,497.33 devrait être faite, laissant une balance de $53,909.45.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.*, *Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lt-col.*, *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lt.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT, *Secrétaire.*

RAPPORT N° 103.

OTTAWA, 10 février 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 705.—La *Winnipeg and Western Transportation Co.*, emploi d'une barge pour les troupes et les vivres à Medicine-Hat et Swift-Current, $540. Bois fourni à Fort Pitt, $132. Literie fournie aux hôpitaux, $37.50, et pour un soldat

malade du 65e bataillon, $10.30. L'on recommande le parfait paiement de tous ces comptes.

Rapport approuvé,

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G., Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lt.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 104.

OTTAWA, 10 février 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 738.—Dr Wm. Nattrass, frais de transport, de Battleford à Swift-Current, $70. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 739.—A. H. Clark, intendant d'hôpital, Prince-Albert, pour médicaments, $140.43. Il appert que cet homme a ordonné des médicaments, des articles de toilette, etc., chez W. J. Mitchell, de Winnipeg, à titre de spéculation particulière. On dit que ces effets se sont perdus en route; mais rien ne prouve que le gouvernement soit responsable de cette perte; conséquemment le paiement n'est pas recommandé.

Réclamation n° 704.—M. et D. A. 2965.—2e bataillon C. Q. O., Toronto, dépenses d'équipement du régiment, pour le service au Nord-Ouest, $5,426.06. Il appert que le département n'avait pas muni ce corps des articles nécessaires avant de partir de Toronto, mais le conseil municipal de Toronto avait donné certains articles au régiment, de la même manière que ce qui avait été donné au 10e grenadiers royaux.

La réclamation d'indemnité au lieu de rations (4 jours de service avant le départ, et 3 jours après le retour), est réduite à 25 cents par jour, la même chose qu'on a accordée aux autres corps qui étaient dans les mêmes circonstances. Le montant des différents items accordés est comme suit :

1. Compte du transport	$56.10
2. Fournitures d'ambulance et d'hôpital	56.34
3. Couteau à dépecer, fusil, etc.	6.03
4. Revolvers, fontes, etc., refusés	
5. Instruments de sapeurs	51.93
6. Bouillottes de camp	160.00

On devrait donner instruction à l'A. A. G. pour qu'il fasse remettre ces bouilloires au magasin militaire.

7. Sept jours de subsistance pendant le séjour à Toronto, 285 officiers et soldats, à 25 cents	498.75
8. Indemnité, au lieu d'une petite tenue et des articles nécessaires, la même chose qu'on a accordée au 10e grenadiers royaux, 295 hommes, à $8.15 par homme.	2,159.75
Somme dont le paiement est recommandé	$2,988.90
Faisant une réduction de	$2,040.16

Il est de plus recommandé que l'indemnité au lieu de petites tenues, $8.15 par homme, soit payée par l'entremise de l'aide-adjudant général du district, sur la réception des bordereaux de solde, dûment signés par chaque homme.

Réclamation n° 737.—Geo. S. Clouston, de Battleford, $2,050, pour perte probable d'un commerce de boisson, objets brisés dans le déménagement d'un mobilier aux casernes. Il n'y a pas de témoignage à l'appui de cette réclamation qui ne semble pas en être une contre le gouvernement. Sans doute, le réclamant et sa famille, s'il en avait une, a été nourri par le gouvernement pendant cette période, et au lieu de demander des dommages, devrait rembourser la valeur des rations consommées. Refusée.

Réclamation n° 513.—T. P. McHugh, 75 cordes de bois à $6 la corde, $450, ordonnées par le major général Strange pour les troupes à Calgary. Après avoir eu une longue correspondance avec différents officiers, et avoir pris sous serment le témoignage de M. McHugh, la commission est d'avis que la réclamation est juste, et par conséquent elle en recommande le parfait paiement.

Réclamation n° 388.—M. et D. A. 2368.—Le capitaine J. Peters, batterie "A," uniformes et autres vêtements perdus en route pour Battleford, T. N.-O., $225. Cette réclamation est restée en suspens pendant plusieurs mois, espérant que la boîte contenant ces articles serait recouvrée. La liste des prix de Strickland et Fils, expédiée par le capitaine Peters, fait voir qu'il a demandé le plein prix du crédit, certifiant que les articles étaient aussi bons que des neufs. La commission recommande le paiement aux prix auxquels l'on peut remplacer ces articles pour de l'argent comptant, savoir, 10 pour 100 de remise à la condition que le capitaine Peters donne l'assurance de rembourser le département ce que vaudrait alors les articles qu'il pourra retrouver: $22.50 sont conséquemment déduites, et paiement de la balance $202.50, est recommandé.

Rapport approuvé.

A. P. C.

W. A. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.*, *Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col*, *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lt. col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 105.

OTTAWA, 12 février 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

L'on recommande que les réclamations suivantes soient transmises au département de l'intérieur pour y être réglées, savoir:—

Réclamation n° 753.—T. W. Robinson, transport de dépêches pour le lieutenant-gouverneur Dewdney, $75.

Réclamation n° 263.—E. Quantell, effets pris par les Sauvages, $18.

Réclamation n° 660.—J. C. Gilchrist, effets pris par les Sauvages, $209.

Réclamation n° 684.—M. et D. A., 2640.—Ceci n'est pas une réclamation, mais une demande de reçus exacts pour ponies, charrettes, etc., remis par M. Riddle, du département de l'intérieur, à Wm White, officier préposé au transport, à Swift-Current, pour l'usage du département de la milice et de la défense. Les lettres d'explication y étant jointes, les documents semblent être prêts à être remis au département de l'intérieur.

Réclamation n° 39.—M. et D. A., 3103.—B. B. Larivière, effets fournis aux éclaireurs de la Montagne de l'Orignal pour être distribués aux Sauvages, $60.50; à être transmise au surintendant des affaires des Sauvages.

Réclamations nos 731 et 732.—M. et D. A., 3103.—Louis R. Saint-Louis, $49; et Chas. Adams, $25, pour vêtements, etc., détruits à Fort-Carlton et à Prince-Albert.

Le sous-ministre de la justice est d'opinion que cette réclamation devrait être réglée par le contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest.

Réclamation n° 615.—Charles Bremner, pertes de fourrures, etc., $6,426.56.

Réclamation n° 691.—M. et D. A. 3031.—John N. Lake, de Toronto, présente les réclamations de J. P. Lake et de J. F. Lake, pour pertes subies à la Traverse de Clarke, $1,147.50 et $150.

Réclamations nos 721 et 722.—Wm. Stobart, de Londres, Angleterre, pour perte de propriété au Lac-aux-Huards, $22,400.50 et $16,223.

Réclamation n° 727.—Orran E. Fell, Régina, pour un bœuf et des effets volés par les Sauvages, $176.

Réclamation n° 708.—Arch. W. D. Reeve, pour effets enlevés de son magasin, au lac Vert, T.-N.-O., $1,746.15. Il n'y a pas de preuve à l'appui de sa réclamation, et rien ne fait voir non plus par qui les articles ont été volés.

Rapport approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.*, *Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*, *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lt.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 106.

OTTAWA, 15 février 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 446.—Carabiniers à cheval de Saint-Albert. L'on est d'avis que la somme recommandée dans un rapport précédent du 5 novembre dernier était une juste rémunération des services rendus; mais si le gouvernement se tient responsable, des arrangements faits par l'officier commandant du poste, la balance, $3,423.48, conformément à l'état ci-joint, devrait être payée comme cas spécial :—

Réclamation n° 446, carabiniers à cheval de Saint-Albert, montant de la réclamation pour :

Eclaireurs	$ 240 00
"	150 00
	$ 390 00
Subsistance pour officiers	52 08
Albert Carringhen, pour louage de chevaux	180 00
Bordereau de solde n° 1	542 75
" " 2	5,501 75
	$6,666 58

MOINS.

Somme payée sur bordereau de solde	$2,473 60	
" Compagnie de la Baie-d'Hudson	280 00	
" de la réclamation de Albert Carringhen pour louage de six chevaux, pour lesquels il appert que les hommes ont été payés	180 00	

A déduire la solde des hommes suivants, inscrits deux fois pour la même période:—

M. Gray	12 jours, à	$4 75	57 00	
J. B. Pepin	" "	4 75	57 00	
J. Courlpote	" "	3 50	42 00	
J. B. Billcourt	" "	3 50	42 00	
A. Cunningham	5 jours, "	4 80	24 00	
J. B. L'Lerondelle	" "	3 50	17 50	
X. L'Lerondelle	" "	3 50	17 50	
Jos. Gray	" "	3 50	17 50	
J. Chalefort	" "	3 50	17 50	
J. O'Donnell	" "	3 50	15 50	
				3,243 10
Balance impayée				$3,423 48

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.,*
Président.

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.,*
Commissaire.

W. H. FORREST, *lt.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 107.

OTTAWA, 16 février 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation nos 309 et 649.—La *Winnipeg & Western Transportation Co.* Le président ayant eu une entrevue avec l'honorable ministre et le commissaire de la Cie de la Baie-d'Hudson, cette compagnie présente la réclamation suivante:

Le *Marquis*, du 1er avril au 1er mai	$2,000
Le *Northcote*, de Prince-Albert aux Grands-Rapides et le temps de dégréer	2,250
Le temps que le *Northcote* a été retenu à Fort-Pitt	1,000
	$5,250

Après avoir examiné les différentes réclamations et les rapports l'on a conclu de payer $2,212 en règlement de toute la réclamation, accusant une réduction de $3,038.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.*, *Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*, *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lt.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 108.

OTTAWA, 16 février 1885.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 733.—Comptes de la Cie. B. H. L'honorable ministre et la commission de la Cie. B.-H, ont eu une entrevue, à laquelle assistait le président, au sujet de la balance de la réclamation de la dite compagnie :

Balance de compte	$76,648.64	
Frais de transport du foin	134.00	
Loyer	250.00	
		$77,032.64
A déduire tel que recommandé	$16,241.86	
A déduire frais de banque	6,497.33	
Frais de transport du foin endommagé	134.00	
Loyer à Edmonton	250.00	
Diviser 2)	$23,123.19	
	$11,561.59	11,561.59
		$65,571.05

Comme il a été conclu de clore le compte aux conditions susdites, l'on recommande que $65,471.05 soient payées en règlement de toute réclamation, la compagnie devant garder les effets en magasin, pour lesquels on a demandé $7,197.37, mais qui n'ont jamais été acceptés par le gouvernement.

Approuvé,

A.P.C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A G.*, *Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*, *Commissaire.*

W. H. FORREST, *lt.-col.*, *Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 109.

OTTAWA, 17 février 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 747.—John C. McLaren, Montréal, gourdes, $2,025; l'on a examiné un échantillon des gourdes, et l'on a eu une entrevue avec M. D. K. McLaren et le lieut.-colonel Macpherson, qui a dit qu'il n'y a pas eu de contrat de signé mais que le prix de 49½ cents a été mentionné, et que M. McLaren a subséquemment demandé 75 cents, disant que les gourdes coûtaient plus qu'il ne s'y attendait et que le prix réel était de 67 cents; l'on recommande de payer ce dernier prix, savoir, 67 cents, faisant en tout $1,757.41, ce qui est une réduction de $267.59.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G., Président.*

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col., Commissaire.*

W. H. FORREST, *lt.-col., Commissaire.*

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 110.

OTTAWA, 20 février 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 656.—Wm Henderson, pour un nombre supplémentaire de jours de transport, dédommagement pour cheval tué et pour perte de temps causée par la maladie d'un cheval, et pour la solde d'un nombre supplémentaire de jours, à $8, en sus du temps que l'on a cru suffisant pour le retour au foyer, $606. Les registres qui indiquent le nombre de jours de travail et d'après lesquels on a payé les conducteurs d'attelages, ont été préparés par des officiers très compétents, et ils ont donné satisfaction à ceux qui les ont reçus dans le temps; et comme les réclamations pour chevaux blessés ou morts ne peuvent être admises d'après l'opinion d'avocats, cette réclamation est refusée.

Réclamation n° 746.—M. et D. A. 3227.—H. Heighman, pour solde, en qualité d'aide-chirurgien et d'officier préposé au transport, auprès du corps de l'école de cavalerie, du 1er août au 12 septembre, $167.70. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 743.—Le capitaine John Stewart, R.M.R., pour les déboursés suivants: John Hay, compte de forgeron, $30.75; Ed. Ranch, 4 selles, $135; Galt et Cie, 900 cartouches, $33; en tout, $198.75. Parfait paiement recommandé. Le capitaine Stewart devra produire les reçus des différents réclamants.

Réclamation n° 741.—M. et D. A. 3215.—Le lt-col. Wyndham, bataillon d'York et Simcoe, dépenses faites à l'organisation de quatre compagnies pour le service du Nord-Ouest, $78.35. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 78.—M. et D. A. 3103.—Cummings, Calgary, louage de deux attelages pour le lieutenant-gouverneur Dewdney, le général Middleton et d'autres, $25. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 413.—Moïse Saint-Denis, pour service rendu en qualité de guide d'une compagnie du 65e bataillon, de Red-Deer à Edmonton, $20. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 650.—Jas. Horne, frais personnels de voyage en chemin de fer, frais du transport de deux chevaux et gratification pour surcroît de travail, $22.55 ; les $2.00 demandées pour surcroît de travail sont refusées; paiement de la balance, $20.55, est recommandé.

Réclamation n° 641.—Thomas Howard, transport d'approvisionnements, de Saskatchewan-Landing à Battleford, $376.25. A déduire $10 par tonneau pour subsistance, conformément au contrat, $31, laissant une balance de $345.25. En examinant les contrats et en prenant les témoignages sous serment, à Winnipeg, la commission a découvert que les $10 par tonneau pour payer la subsistance fournie par le gouvernement n'avaient pas été déduites des réclamations précédentes ; dans chaque cas les comptes ayant été présentés sans indiquer cette réduction, conformément au contrat, comme suit:

Sur $337\frac{666}{2000}$ tonneaux, à $10 par tonneau.....	$3,373 30
Moins antérieurement déduit pour avoine consommée....	99 70
	$3,273 60
Moins le montant de la présente réclamation.....	345 25
	$2,928 35

Ce qui accuse une balance due par Thos. Howard de $2,928.35. Le major Guy, sur la demande de la commission, a demandé à M. Howard de corriger cette erreur, et l'on recommande d'insister sur un remboursement. *Voir* les remarques du lt-col. Whitehead à la fin du rapport.

Réclamation n° 450.—Reynolds et Tripp, service de transport entre Houghton, les Buttes-du-Tondre et Qu'Appelle, 34 jours à $7.00—238. Les registres n'accusent que 33 jours; surcharge pour un jour, $7, est conséquemment déduite, et l'on recommande de payer la balance, $231.

Réclamation n° 115.—Lieutenant Corgell, éclaireurs de Steele, dédommagement pour blessures faites à son cheval au service actif, $60. L'on a fait rapport à ce sujet le 23 septembre dernier, et avec la permission de l'honorable ministre de la milice et de la défense on a examiné de nouveau cette réclamation. L'on ignorait précédemment que le réclamant avait obtenu ses diplômes au collège militaire royal et qu'il était lieutenant de milice ; vu ce cas, il tombe dans le domaine des dispositions des règlements, et d'après le paragraphe 1004, il a droit à dédommagement. Les délibérations de la commission sont jointes à la réclamation, et l'on recommande le parfait paiement de la réclamation, $60.

Réclamation n° 208.—A. McDonald, Winnipeg, pour solde avancée aux éclaireurs, au Lac La Biche, $162.50. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 752.—M. et D. A. 2443.—Lettres et documents du département de la P. C. N.-O., au sujet de la reclamation de A. C. McDonell, Calgary, pour un cheval dont on a pris possession à Fort Pitt, $150. Cette réclamation a été présentée au lt.-col. Forrest, trésorier des T. E. N.-O., en septembre dernier, pour être réglée, mais comme il savait que le gouvernement n'était pas tenu de fournir des chevaux au major Steele, ou à aucun des membres de ce corps—il y avait une clause spéciale au contraire—les documents furent expédiés au major Steele, avec prière d'expliquer, cet officier renvoya les documents (*voir* sa lettre qui est jointe à la réclamation) et dit que les autorités militaires n'avaient absolument rien à faire au paiement de ce cheval, et que le règlement de cette affaire appartenait entièrement à la P. C. N.-O. Il est conséquemment recommandé que tout le dossier soit renvoyé au département de la P. C. N.-O., avec copie des susdites remarques.

Réclamation n° 680.—M. et D. A. 2955.—H. Bélanger, pour dépenses qu'il a faites en prenant soin d'une jument malade de la batterie "B," $47. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 115.—Edward Côté, éclaireur de Steele, pour perte d'un cheval, $140. Ce cheval a été amené à Fort-Pitt par le chirurgien vétérinaire Duncan, et subséquemment vendu à Battleford au compte du gouvernement. Les délibérations d'un bureau d'enquête sont jointes à la réclamation, avec copie du reçu de M. Duncan pour le cheval; la réclamation a été tenue en suspens dans le but d'avoir l'original, qui a été perdu ou égaré. D'après une lettre du major Steele, datée de Battleford, 16 janvier 1886, il ne semble pas y avoir de doute qu'on a disposé du cheval en la manière susdite, l'on recommande conséquemment de payer $100 en vertu du paragraphe 1004 des Règlements, réduisant la réclamation de $40.

Réclamation n° 750.—La Compagnie Agricole de la Vallée de Qu'Appelle, achat d'une jument sous poil gris, $225. En l'absence de toute convention quant au prix, l'on est d'avis que $200 seraient une juste valeur pour ce cheval; c'est ce que l'on recommande de payer, réduisant la réclamation de $25.

Rapport approuvé
A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt.-col., A.A.G.*
Président.
E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.,*
Commissaire.
W. H. FORREST, *lt.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

J'approuve le rapport qui précède, à l'exception de la partie qui se rapporte à la réclamation n° 641, Thomas Howard, pour transport d'approvisionnements. Relativement à cette affaire, j'ai l'honneur d'attirer l'attention de la commission sur le fait que M. Howard a fait rapport qu'il s'est servi d'attelages de bœufs et d'attelages de chevaux, et qu'il n'a pas touché des rations complètes. Il admet avoir reçu du fourrage, mais en considération de ses services lorsqu'il a traversé les 175 attelages congédiés de la rive nord à la rive sud de la Saskatchewan, économisant ainsi au gouvernement $1,200 par jour, l'on a jugé que le fourrage était une compensation. La traille du bac avait été emportée par les eaux et l'on a dû se servir de la barge de M. Howard pour traverser les attelages du gouvernement d'une rive à l'autre de la Saskatchewan. M. Howard avait le choix ou de fournir ses propres rations, et recevoir le plein prix du contrat, ou recevoir des rations et du fourrage du gouvernement à $10 par tonneau de moins que le plein prix du contrat. Si M. Howard a de fait eu une certaine quantité de rations et de fourrage, l'on devrait demander à l'officier préposé aux approvisionnements d'en faire rapport, et si M. Howard a une réclamation contre le gouvernement pour passage d'eau, il devrait la présenter à la commission.

E. A. WHITEHEAD, *lt.-col.*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

RAPPORT N° 111.

OTTAWA, 21 février 1886.

COMMISSION DES COMPTES DE LA GUERRE.

RAPPORT *pour être soumis à l'honorable ministre de la milice et de la défense.*

Réclamation n° 745 —La *Dominion Express Co.*, pour le transport du cheval et de la voiture de J. H. Pearson, de Winnipeg à Qu'Appelle, $100, le 18 avril 1885. Ce

compte était d'abord de $125. Deux télégrammes du 17 avril de W. R. Bell et de J. H. Pearson respectivement, font voir que l'on a ordonné de faire venir le cheval et la voiture par le premier train de marchandises. On ne s'est pas occupé de ces télégrammes, et le cheval et la voiture ont été envoyés par *express* le jour suivant. Le télégramme ci-joint de M. Drinkwater fait voir que le prix par train de marchandises serait de $34, somme que l'on recommande de payer; réduction, $66.

Réclamation n° 753.—Chas Ffolliott. Brandon. couvertures prises par le corps de l'ambulance pour les blessés de Cut-Knife-Creek, $12. Parfait paiement recommandé.

Réclamation n° 26.—Compte n° 5.—Heney et Cie, Ottawa, balance de compte pour ceinturons, etc., $299.85. L'on a déjà fait rapport le 11 septembre dernier sur la première réclamation, s'élevant à $539.50, et l'on a recommandé de payer $239.65.

Avec la permission de l'honorable ministre l'on a examiné de nouveau la réclamation. Le compte tel que présenté dès au commencement, était pour 250 ceinturons, couteaux et étuis pour les *rangers* des montagnes Rocheuses, et le nombre a été réduit de manière à correspondre au nombre d'hommes du corps. Le capitaine dit maintenant que l'on s'est servi de la totalité, que l'on a fait des baudriers des ceinturons qui restaient, ce qui a permis aux hommes de porter 60 cartouches au lieu de 30; les ceinturons sont déposés maintenant dans les magasins du gouvernement à McLeod.

Le capitaine Stewart offre de payer $20 pour les 125 couteaux; laquelle somme déduite de $299.85, laisse une balance de $274.85, dont on recommande le paiement.

Réclamation n° 590.—G. L. Dodds pour épiceries, $51.54. N° 591.—W. D. Perley, tente, $9. N° 592.—James P. Dill, vêtements, $21.50,—tous ces articles ont été achetés pour les éclaireurs de la montagne de l'Orignal, et au sujet desquels articles l'on a fait rapport le 12 novembre dernier; et l'on examine de nouveau cette réclamation avec la permission de l'honorable ministre. Une lettre de T. W. Jackson y compris des affidavits ayant été jointe à la réclamation, il appert que ces articles ont été fournis de bonne foi, et comme il n'y a pas de doute que le corps en a fait usage, alors qu'il faisait du service, l'on recommande maintenant le parfait paiement des réclamations respectives, comme cas spéciaux.

Réclamation n° 653.—Thos. E. McWilliams, transport de la Traverse de Clarke à la Mâchoire d'Orignal, $25. Paiement recommandé.

Réclamation n° 756.—J. A. Kerr, Régina, une carabine Winchester, 5 boîtes de cartouches, et outils à charger, fournis au Dr Roddick, $49.75. Il appert que des médecins reçurent ordre de se rendre de Swift-Current à Battleford à une époque où l'on jugeait le voyage très dangereux, le chemin à suivre étant celui sur lequel Poundmaker s'était emparé d'un convoi d'approvisionnements. Les médecins crurent nécessaire d'avoir quelques moyens de se protéger, et on leur donna cette carabine et ces munitions dans ce but. Cette réclamation est appuyée d'un ordre du major Richards, officier préposé aux approvisionnements, en date de Swift-Current, 26 avril 1886. Parfait paiement est en conséquence recommandé.

Réclamation n° 283, compte n° 46.—Richard N. Broderick, M. et D. A. 2562, éclaireur de Steele, pour cheval dont on a pris possession à Fort-Pitt et que l'on a subséquemment vendu au compte du gouvernement, $150.

Avec la permission de l'honorable ministre l'on a examiné de nouveau cette réclamation. Une lettre du capitaine Oswald et un affidavit de F. W. Warren ne laissent aucun doute sur les faits. Le capitaine Oswald dit que le cheval a coûté $100, somme dont on recommande le paiement, réduisant la réclamation de $50.

Réclamation n° 40.—Mde Philomène Beaupré, de Gleichen, T.N.O., pour de la poudre, etc, $70.50, enlevée par ordre du major général Strange, réclamation au sujet de laquelle on a déjà fait rapport. Avec la permission de l'honorable ministre l'on a de nouveau examiné cette réclamation.

Une lettre du major général Strange du 8 et du 12 février 1886, respectivement, et une de J. E. Flaherty, agent du C. C. P., démontrent que le major général Strange était dans l'erreur lorsqu'il croyait que Mde Beaupré vendait des munitions aux Sauvages. C'était à cause de cette rumeur que les autorités militaires prirent possession

de ces effets, et que l'on a refusé le paiement. Il appert que la poudre était préparée en cartouches pour des canons rayés, de 9, se chargeant par la bouche, et c'est conséquemment une juste réclamation contre le département, et l'on recommande le parfait paiement de la somme de $70.50.

Réclamation n° 414.—Thomas P. McHugh, de Calgary, T.N.O, $1,020 pour louage d'un attelage de 4 chevaux à $12 par jour. L'on a déjà fait rapport au sujet de cette réclamation, qui a été refusée parce qu'il existait des doutes sur la question de savoir si l'attelage avait été réellement au service du gouvernement pendant la période que l'on prétendait. Avec la permission de l'honorable ministre l'on a examiné de nouveau cette réclamation. D'après les déclarations respectives de T. P. McHugh et de John Meagher, il ne semble pas y avoir de doutes que l'attelage a accompagné un convoi du gouvernement parti de Calgary le ou vers le 8 avril 1885, mais il paraît y avoir des doutes sur la question de savoir si l'attelage a été continuellement tenu au travail.

Pendant une période de six jours après le retour de Red-Deer à Calgary le conducteur a été malade, conséquemment ces jours sont déduits, et comme le prix de tous les attelages a été réduit après le 1er juin, pour compenser le doute qui existe quant à la continuité du travail, l'on est d'avis que $9 par jour pendant 79 jours seraient suffisantes; conséquemment $309 sont déduites, et paiement de la balance, $711, est recommandé.

Réclamation n° 751.—M. et D. A. 2658.—Lyman, Fils et Cie, Montréal, $691.66 pour médicaments, etc., fournis au 65e bataillon. L'équipement de ce bataillon pour le service, s'est fait à la hâte, et le chirurgien a cru qu'il était nécessaire d'avoir les médicaments et les instruments qu'il fallait, vu qu'il n'y en avait pas eu jusque-là, et a acheté les dits effets chez Lyman, Fils et Cie, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de l'officier supérieur préposé à cette fin. Cette irrégularité est due sans doute au manque de connaissance de la règle ordinaire, mais il n'y a pas de doute que le bataillon a eu ces articles, et heureusement il y en a eu en quantité suffisante pour en distribuer aux différents autres régiments qui se trouvaient au Nord-Ouest et qui n'avaient pas de médicaments, tel que le démontre le rapport du chirurgien.

La commission est d'avis que l'on ne devrait pas permettre aux officiers de faire des achats, sauf dans les cas de nécessité, sans l'autorisation de l'officier supérieur préposé à cette fin, mais les entrepreneurs ne savent pas en général de qui ils doivent accepter les commandes, et conséquemment ils ne doivent pas souffrir des irrégularités de cette nature. Conséquemment l'on recommande le parfait paiement de la réclamation, $691.66.

L'on recommande de plus que l'A.A.G. du district reçoive instruction de faire déposer dans les magasins fédéraux du district ce qui reste des articles.

Approuvé.

A. P. C.

W. H. JACKSON, *lt. col., A.A.G.,*
Président.

W. H. FORREST, *lt.-col.,*
Commissaire.

EDMUND B. HOLT,
Secrétaire.

ANNEXE No 5.

RAPPORT DU CHIRURGIEN GÉNÉRAL.

OTTAWA, 13 mai 1886.

A l'honorable
Ministre de la milice et de la défense.

MONSIEUR,—Je me rendais parfaitement compte des difficultés de la situation, lorsque, au premier avril de l'année dernière (1885), j'entrepris, sur votre invitation, l'organisation du corps d'état-major médical. Il n'existait pas de département spécial d'état-major médical, non plus que de service d'hôpitaux de campagne ou d'ambulances, ni d'organisation de corps d'infirmiers; et les associations telles que la société des Sœurs Hospitalières de Saint-Jean le Divin, celle de la Croix-Rouge, et autres associations semblables, n'étaient pas encore reconnues du gouvernement.

De plus, cette levée d'hommes faite à la hâte, et l'équipement nécessairement insuffisant qui en était la conséquence, la rigueur du climat, les difficultés du transport, l'exposition des troupes aux frimats et à la neige dans des wagons découverts, les longues distances à parcourir dans les intervalles inachevés du chemin de fer, la difficulté des communications, la distance entre cette ville, la base d'approvisionnements, et le champ d'opérations—le major général commandant avait déjà quitté Winnipeg avec une partie des troupes pour le théâtre des opérations,—tout conspirait à rendre cette tâche exceptionnellement difficile. Cinq ou six régiments et deux bataillons d'artillerie, comprenant les contingents d'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse, étaient déjà en marche, et n'étaient pourvus, quelques-uns du moins, que d'approvisionnements médicaux très insuffisants ou mal ordonnés, et n'avaient que bien peu d'articles nécessaires au confort des malades ou blessés. Dans ces circonstances, il semblait à peu près impossible de pourvoir à leur traitement et à leur bien-être, si malheureusement, comme il est arrivé, une rencontre avait lieu entre les troupes et les Métis et Sauvages. Je savais que si la moindre précaution était négligée, ou le moindre article, même le moins utile, était oublié, je me verrais exposé à une critique sans merci, et que l'on rendrait votre département responsable de mes fautes. Cependant je sentais qu'il n'y avait pas à hésiter: la fleur de notre jeunesse était sous les armes—le département médical ne pouvait lui donner trop de soins, et nulle dépense ne devait être épargnée pour lui procurer tout ce qui pouvait contribuer à sa santé et à son bien-être; et je puis maintenant affirmer, que tout en évitant l'extravagance, le département a employé tous les moyens à sa disposition pour assurer ces résultats. La situation se trouvait encore compliquée par l'absence de cette ville du Dr Douglas, V.C., qui avait été chargé du soin de préparer les approvisionnements médicaux. Ignorant quelles mesures il avait prises pour exécuter vos ordres, je devais nécessairement me consulter avec lui d'abord, et ce ne fut que dans la soirée du samedi, le 4 avril, que je me trouvai en position de compléter à ma satisfaction les arrangements que je me proposais de prendre. Dans l'intervalle je me mis en communication avec le colonel A. H. Girard, de New-York, et M. Samuel Coulson, de Montréal, qui consentirent à agir comme mes agents, pour les achats à faire dans ces deux villes.

Le Dr Douglas était de retour le 4, et me remit une liste des médicaments, instruments et appareils chirurgicaux qu'il avait ordonnés à Montréal. Dans la soirée du même jour encore, les Drs Roddick, de Montréal, et Sullivan, de Kingston, que j'avais mandés par dépêches télégraphiques, se rapportèrent à moi ici; je leur présentai mes vues sur les nécessités de la situation, et tous deux acceptèrent les positions que, sur ma recommandation, vous aviez approuvé qu'on leur offrît. Pendant la nuit je préparai une liste, (dont un sommaire est attaché à ce rapport,) de tout ce que je crus nécessaire au complet équipement des hôpitaux de campagne; et le matin suivant, dimanche, je l'envoyai par la poste à mon agent, M. Coulson,

avec instruction de se procurer et d'envoyer le tout à Winnipeg par train exprès, sans une heure de délai, afin que le corps des hôpitaux de campagne, équipé au complet, pût rejoindre le major général et ses troupes—ayant alors une semaine d'avance—avant qu'ils traversassent la Saskatchewan, ou qu'une rencontre eût lieu avec l'ennemi.

On ne saurait trop louer M. Coulson pour la manière dont il a exécuté cet ordre.

Le marché n'offrait pas les couchettes, matelas, draps, oreillers et autres articles de ce genre, nécessaires aux hôpitaux; ils durent être faits à ordre. On se mit à l'œuvre le jour même, (dimanche), et mercredi, le 8, l'équipement complet de l'hôpital de campagne n° 1 était expédié, sur un wagon attaché au train postal, et arrivait à Winnipeg dans la matinée du mardi suivant.

L'équipement de l'hôpital de campagne n° 2 était envoyé quelques jours plus tard, et les approvisionnements de réserve au commencement de la semaine suivante.

Une partie notable de l'équipement des hôpitaux de campagne dût nécessairement être obtenue de New-York, et je dois ici reconnaître avec plaisir la rapidité et la ponctualité avec laquelle le col. Girard a exécuté mes ordres, et expédié, de cette cité à Montréal, tout ce qu'il fallait pour l'hôpital n° 1, à temps pour être envoyé par le train qui emportait les approvisionnements achetés dans cette dernière ville.

Qu'on me permette de mentionner ici que l'équipement de chaque hôpital de campagne était divisé aussi exactement que possible, en quatre parties égales, chacune formant l'équipement complet d'un hôpital de 50 lits. L'équipement des hôpitaux avait été calculé pour une armée de 6,000 hommes, et pour une campagne de six mois. Bien que ce nombre ait été dépassé de plus de 1,000 hommes, la suppression soudaine de la rébellion après la bataille de Batoche, et la soumission de Gros-Ours, rendirent superflue une grande partie de ces approvisionnements ; on disposa immédiatement des objets de nature périssable, et le reste fut conservé et mis en magasin —partie pour usage ultérieur, et partie pour servir à l'école d'infanterie à cheval à Winnipeg.

Quant aux nombreux articles retournés en magasin, la plus grande partie consistait en effets expédiés par MM. Lyman, Fils et Cie, de Montréal. Presque tous les colis avaient été ouverts, et ces articles avaient en conséquence perdu de leur valeur ; par suite de leur exposition à l'air, beaucoup n'en avaient plus même aucune. Je revendis ces effets à cette maison à cinquante pour cent de réduction, excepté toutefois les instruments achetés là, et que ces messieurs reprirent au prix d'achat.

Avant le retour du Dr Douglas, et le matin qui suivit la date de vos instructions, j'eus l'honneur de recommander la nomination d'un état-major médical, l'établissement de deux hôpitaux de campagne, d'un corps d'ambulances et d'un département des approvisionnements, ainsi que des règlements concernant l'emploi des infirmiers, soit qu'ils servissent comme volontaires et sans solde, ou comme engagés et moyennant salaire.

Je recommandai aussi que l'on acceptât les offres de services des Sœurs Grises et autres ordres religieux de l'Eglise Catholique Romaine, et des Dames Protestantes, de toutes les parties du pays, comme gardes-malades, et que l'on s'adressât au public en général pour l'organisation de la Croix-Rouge, de la société des Sœurs de Saint-Jean le Divin, et autres sociétés ayant pour but de soigner et soulager les malades et blessés, ou de leur procurer, au moyen d'articles que le département ne peut pas facilement leur fournir, tout le confort possible.

Etat-major médical.—Dans le mémoire que j'eus l'honneur de vous soumettre, je recommandai, afin d'obtenir les résultats mentionnés ci-dessus, l'organisation d'un corps médical, comme suit, en vertu de l'autorité du paragraphe 32 des règlements et ordres de la milice du Canada, 1883 :—

1. Un directeur médical général, devant être le chef responsable et administratif du département médical, et avoir le même rang, les mêmes pouvoirs et la paie du directeur général du département médical de l'armée anglaise.

2. Un chirurgien général adjoint avec quartier général à l'armée, qui devait être chargé, sous le contrôle du directeur général, de la direction de tous les hôpitaux, ambulances, chirurgiens, infirmiers, pourvoyeurs, et de la société de la Croix-

Rouge ou de telles autres associations que vous approuveriez. Afin de le mettre en position de remplir plus efficacement ces devoirs, je lui donnai instruction d'adresser ses rapports au major général commandant, au théâtre des opérations, ainsi qu'à moi-même, de temps à autre, pour votre information. Un de ses devoirs, et non le moins important, devait consister à faire les recommandations nécessaires, par l'entremise du major général ou de tout autre officier commandant les troupes, sur toutes matières sanitaires concernant les hôpitaux, les campements, l'habillement, les rations, les exercices, les marches, etc.; ses pouvoirs, son rang et sa paie devant être les mêmes que ceux des officiers occupant une semblable position au service de Sa Majesté.

Pourvoyeur général.—Le pourvoyeur général ou chef d'approvisionnements médicaux devait avoir seul, à son quartier général, la charge des tentes ou constructions à l'usage des hôpitaux et de leurs environs, et être responsable de leur condition; il devait en faire fréquemment l'inspection et remédier à ce qu'il pourrait trouver de défectueux; être chargé de tous les approvisionnements destinés aux hôpitaux de campagne et aux ambulances, de toutes les drogues et médicaments, et des appareils de médecine et de chirurgie, et sur réquisitions convenablement faites et contre-signées par le chirurgien général adjoint, il devait distribuer les articles nécessaires pour remplir les vides qui se produiraient dans les hôpitaux de campagne et les ambulances, ainsi que les hôpitaux de régiments. Des instructions complètes concernant leurs devoirs respectifs furent envoyées à cet officier, ainsi qu'au chirurgien général adjoint, ou au chirurgien-major, commandant chaque hôpital de campagne; des copies de ces instructions sont attachées au présent rapport.

Vous avez bien voulu approuver toutes ces recommandations, sauf une. Vous avez préféré que le chef du corps médical eût le rang de chirurgien général, et la *Gazette du Canada* de samedi, le 25 avril, sous le titre d'ordres généraux de la milice, publiait ce qui suit:—

Les nominations médicales suivantes ont été faites temporairement, et les hôpitaux de campagne suivants pour les troupes actuellement en service dans les Territoires du Nord-Ouest, ont été organisés:—

ÉTAT-MAJOR MÉDICAL.

Pour être chirurgien-général:
Darby Bergin, M.D., M.P., de Cornwall, Ont.
Pour être chirurgien général adjoint:
Thomas G. Roddick, M.D., de Montréal, Qué.
Pour être pourvoyeur:
L'hon. Michael Sullivan, M.D., de Kingston, Ont.

CORPS DES HÔPITAUX ET AMBULANCES.

Hôpital de campagne n° 1.

Pour être chirurgien-major:
Campbell Melles Douglas, V.C., ex-chirurgien général adjoint au service de S. M.
Pour être chirurgiens:
Dr James Bell, de Montréal, Qué.
Dr Edward A. Gravely, de Cornwall, Ont.
Dr J. Reddick, de Winchester, Ont.
Dr E. Hooper, de Kingston, Ont.
Dr Fred. Hamilton Powell, d'Ottawa, Ont.

Hôpital n° 2.

Pour être chirurgien-major:
Dr Henry Raymond Casgrain, de Windsor, Ont.
Pour être chirurgiens:
Dr R. Tracy, de Belleville, Ont.
Dr N. O. Walker, de Toronto, Ont.
Dr Francis Murray, de Montréal, Q.

Dr Cloutier, de Saint-Arsène, Q.
Dr Philippe Pelletier, de Québec.

Le chirurgien général adjoint.—En faisant choix du Dr Roddick, comme chef du corps des médecins en campagne, mon seul but était d'assurer l'exécution efficace des devoirs de cette charge, et de convaincre le pays entier que la direction de ce service était confiée à ce qu'il y avait de plus distingué en fait de médecine et de chirurgie, et que tout ce qu'il était humainement possible de faire était fait pour le bien être et la sécurité de nos jeunes gens dans le Nord-Ouest; et je suis heureux de dire que sa nomination a causé la plus grande satisfaction, et qu'elle a inspiré une confiance universelle. L'un de nos chirurgiens canadiens des plus distingués, jeune, plein de vigueur, d'une grande puissance physique, insensible à la fatigue, et bon cavalier, je le regardai comme le mieux qualifié pour la position ; et le résultat, tel que prouvé par les lettres des malades et blessés placés sous ses soins, et les publications de la presse, toujours prompte à découvrir l'erreur ou la mauvaise administration—et également prête, je dois le dire, à offrir un juste tribut de louange, lorsqu'il est dû, a amplement justifié sa nomination, puisque ses travaux ont reçu l'approbation générale.

Le pourvoyeur général.—A peine moindre en importance, et après le chirurgien général adjoint, venait l'officier chargé du contrôle des approvisionnements médicaux et des articles destinés au bien-être des malades dans les hôpitaux. Sur lui reposait le soin de la distribution honnête et économique des approvisionnements considérables qui devaient lui être confiés. Mon expérience dans les camps d'instruction et dans le service des frontières, m'avait depuis longtemps fait connaître qu'il existait à peine de limites dans les réquisitions et les demandes des chirurgiens de régiments, en fait d'approvisionnements médicaux et autres. L'opinion générale parmi eux étant que, dès que ces articles sont fournis par le gouvernement, ils peuvent présenter leurs réquisitions pour ces objets presque sans restriction et sans frein; beaucoup de gaspillage a toujours résulté de cet état de choses, et, l'argent du public a été mal approprié et dépensé d'une manière extravagante. Afin de prévenir et d'empêcher de semblables résultats, il fallait placer à la tête de cette branche du service un homme qui possédât une connaissance parfaite de ses besoins et de ses exigences, qui sût ce qu'il fallait donner et ce qu'il fallait refuser, ce qui était nécessaire au chirurgien d'un détachement comme à celui d'un régiment. Je trouvai cet homme dans l'honorable Dr Sullivan, professeur de chirurgie au Collège royal des chirurgiens de Kingston. Je lui offris la position de pourvoyeur général, et j'ai la satisfaction de pouvoir dire qu'il l'a remplie avec le plus grand crédit pour lui-même et au grand avantage du pays. Il s'est montré tout à fait à la hauteur de la position. Il savait quand il fallait dire non, et il avait le courage de le dire.

Ordonnances et infirmiers employés aux pansements des blessures.—Outre les médecins et chirurgiens, les hôpitaux de campagne exigeaient des personnes habituées aux pansements, des ordonnances et des infirmiers ; et comme il n'existait pas de corps des ambulances ou de compagnies exercées à ces devoirs, il était nécessaire de se les procurer sans délai. Je savais que depuis un ou deux ans on avait apporté plus ou moins d'attention, dans quelques-unes des écoles de médecine, à l'étude du service des ambulances; qu'à Montréal et à Toronto on avait donné des leçons sur les premiers soins à donner aux blessés, enseigné l'usage du brancard, et que des classes avaient été formées par le Dr Bell, du collège McGill, le Dr O'Reilly, chirurgien à l'hôpital général de Toronto, et quelques autres chirurgiens de cette dernière ville. Dès qu'il fut connu que j'accepterais des volontaires pour ces services, presque tous les étudiants en médecine, dans tout le Canada sans exception, offrirent leurs services, montrant un esprit digne des plus grandes louanges, et ne demandant pour toute rémunération que d'être envoyés au théâtre de la guerre aux frais du gouvernement. J'acceptai les services d'autant de ces jeunes messieurs qu'il me fut possible de le faire, sans encourir une trop grande dépense; mais je recommandai que dans aucun cas on n'acceptât ces services sans paie. Il me semblait manifeste que les hôpitaux doivent être soumis à la plus parfaite discipline, si l'on veut qu'ils soient avantageux aux malades et aux blessés, et l'expérience nous enseigne que lorsque des hommes sont employés à un service volontaire, et sans solde, ils se croient à peu près libres, et ne sont disposés à obéir qu'en autant que la chose leur

plaît momentanément. Vu les nombreuses offres de services comme infirmiers, ordonnances, porteurs de brancard ou aides en aucune capacité, soit en campagne ou dans les hôpitaux, je priai le Dr Fenwick, l'éminent professeur de chirurgie du collège McGill, à Montréal, de choisir le nombre nécessaire pour un hôpital de campagne, parmi les étudiants prenant leurs degrés, et ceux de troisième et de seconde année, dans son université. Le Dr O'Reilly, de Toronto, a bien voulu faire un choix pour l'autre hôpital dans les mêmes classes des universités de cette ville. Beaucoup de ces jeunes ont noblement rempli leurs devoirs, sans regarder au danger. On les a vus, là où les balles tombaient le plus dru, avec un héroïsme qui n'a jamais été surpassé, transporter en arrière les blessés et les mourants et les déposer dans des endroits abrités. On m'a rapporté des traits individuels d'héroïsme qui me paraissent dignes d'autre chose que d'une remarque passagère ; et ceci me porte à dire que, parmi ces jeunes non-combattants, et dans le corps auquel ils appartenaient, se trouvent quelques-uns des plus grands héros de la guerre. A Batoche, on m'informe que pendant la bataille, un pavillon parut à l'une des fenêtres de l'église, et fut aperçu par un chirurgien et un étudiant alors à l'abri du feu, à une couple de cents verges de distance. Dès qu'il vit le pavillon, l'étudiant proposa qu'un parti allât à l'aide de celui qui demandait du secours. Personne ne parut désireux d'appuyer sa proposition. Aller à l'église à découvert sous un feu aussi terrible que celui que les Métis faisaient pleuvoir de leurs retranchements semblait courir à une mort certaine; mais comme il persistait, le chirurgien lui dit: " si vous êtes décidé à y aller, et si nous pouvons trouver deux hommes de bonne volonté pour nous aider à porter un brancard, je vous accompagnerai." Deux des grenadiers de Toronto s'avancèrent aussitôt; et tous quatre commencèrent leur périlleux voyage, rampant sur le ventre, et profitant des moindres accidents du terrain pour se mettre à couvert et se soustraire aux balles des Métis. Ils atteignirent l'église—les balles faisant voler la terre autour d'eux—sans une égratignure ; après une courte prière pour remercier Dieu de les avoir préservés jusque-là du danger et de la mort, ils jetèrent leurs regards autour d'eux cherchant à découvrir celui qu'ils venaient secourir et pour qui ils avaient exposé, et exposaient encore leur vie. C'était un vénérable prêtre ayant reçu une blessure à la cuisse ; ils se disposèrent de suite à le transporter, après lui avoir donné les premiers soins. Rester dans l'église, c'était s'exposer à une mort certaine ; rejoindre leur corps ne semblait pas moins dangereux, mais ils adoptèrent ce dernier parti. Quand ils sortirent de l'église, les Métis furent tellement stupéfaits de leur audace, qu'ils cessèrent le feu pour un instant. Pour retourner, ils ne pouvaient plus se mettre à couvert, il fallait marcher debout. Les balles pleuvaient dru, mais la condition du blessé ne leur permettait pas de courir, ils se hâtèrent lentement. Dieu veillait sur eux, et les protégeait; ils rejoignirent sains et saufs leurs camarades—le blessé qu'ils portaient ne reçut pas non plus d'autre atteinte. Une telle conduite est digne de récompense, et je demande respectueusement, dans ce rapport officiel, qu'elle soit l'objet de votre considération. Je n'ai pas encore pu me procurer les noms des deux nobles soldats appartenant aux grenadiers, mais j'espère que ceci me procurera le renseignement que je désire. Les deux autres sont le chirurgien Gravely, de l'hôpital de campagne n° 1, et M. Norris Worthington, du même hôpital.

La manière dont le capitaine Mason a été secouru et ramené dans nos lignes par le Dr Codd, du 90e, je crois, et par l'un des jeunes étudiants, est encore un trait de courage brillant au crédit des membres du corps médical. D'autres cas dignes de mention m'ont aussi été rapportés, et je recommande respectueusement qu'une enquête soit faite concernant ces cas, et que, s'ils sont tels que rapportés, ils soient convenablement et honorablement récompensés.

Gardes-malades.—Votre invitation aux différents ordres religieux, protestants et catholiques, et aux dames dans tout le Canada en général, leur demandant des gardes-malades volontaires pour ceux de nos braves jeunes gens qui pourraient devenir les victimes de la maladie ou de blessures reçues en combattant, a été promptement acceptée par les communautés de toutes les parties du Canada, de même qu'individuellement. Les sœurs, toujours prêtes à répondre aux demandes de la charité, se mirent à votre disposition, ainsi que les sœurs de Saint-Jean le Divin, de Toronto,

qui appartiennent à l'Eglise d'Angleterre, et de toutes parts, des dames de haute position, quelques-unes formées à l'école de Florence Nightingale, d'autres dans les hôpitaux de Londres et de New-York, offrirent leurs services, toutes sans paie ou rémunération. Ces offres ne se bornèrent pas au Canada. Beaucoup sont venues de la part de dames des Etats-Unis, suppliant qu'on leur permît de prendre leur part dans cette œuvre charitable. Parmi les nombreuses personnes qui se présentaient pour cette sainte tâche, il m'était difficile de faire un choix, et j'hésitai pendant quelque temps. Ce ne fut qu'après le transport de l'hôpital de notre base d'opérations, de Swift-Current, où il était établi, à la Mâchoire-d'Orignal, localité plus saine et plus convenable, et vers laquelle furent dirigés tous ceux qui purent être transportés sans danger de Saskatoon, que j'acceptai, avec votre approbation, les offres des Sœurs de Saint-Jean le Divin, de Toronto. Le Dr Roddick, le chirurgien général adjoint, et l'hon. Dr Sullivan, ont apprécié hautement la valeur de leurs services et n'ont que des louanges pour elles. Le Dr Boyd, de Londres, qui déclara que les hôpitaux de Saskatoon et de la Mâchoire-d'Orignal, étaient les mieux équipés et les mieux conduits qu'il avait jamais vus, ajoute encore son témoignage en leur faveur. Je dois féliciter Madame la supérieure sur la manière économique avec laquelle elle a exécuté ses travaux, et sur l'emploi scrupuleux qu'elle a fait des fonds qui lui ont été confiés pour les dépenses de son voyage de retour, et celui de ses compagnes. Sur les $200 qu'elle a reçues pour cet objet, elle a rendu, si je ne me trompe, environ $70. Puis-je me permettre de suggérer qu'une contribution en faveur de l'établissement de leur nouvel asile à Toronto serait une gracieuse faveur? Le pays apprécierait et approuverait sans doute un tel acte.

Sociétés de secours des Dames.—L'écho des nouvelles de la bataille de l'Anse-au-Poisson, qui nous étaient parvenues sur les ailes de l'électricité, ne s'était pas encore éteint, que, de tous les coins du Canada, il m'arriva une foule de demandes pour la formation de sociétés de Saint-Jean et autres sociétés semblables, pour le secours des hôpitaux. Les dames de l'Eglise Saint-Jean, de Prescott, furent les premières sur les rangs, suivies presque immédiatement par les dames de Montréal, Toronto, London, Hamilton et autres localités, toutes proposant de fournir des bandages, des habits, des nécessaires, des articles propres à procurer un certain confort, et même des friandises aux malades et blessés. D'après vos instructions, je donnai ordre que tous les articles de ce genre, délivrés au pourvoyeur général ou à son agent à Winnipeg, fussent envoyés à leur adresse sur le théâtre des opérations, par le corps de transport du gouvernement, sans aucun frais pour les expéditeurs. Je regrette d'avoir à dire que ce système fonctionna mal; je recommanderais qu'à l'avenir, si malheureurement le pays se trouve encore en guerre, tous les articles de ce genre et destinés au bien-être des malades et blessés, qu'ils soient fournis par des sociétés de secours aux troupes en campagne, ou par des particuliers à leurs amis servant dans l'armée, soient confiés aux soins d'une association ou société organisée expressément dans ce but. Je recommanderais aussi—l'expérience de la dernière campagne ayant démontré que des quantités considérables d'objets inutiles ont été envoyées,—que chaque colis soit ouvert et inspecté, que tout ce qui est inutile soit rejeté, et que les articles utiles seuls soient rempaquetés et expédiés. Il est clair que ceci n'est pas du ressort du gouvernement, et que ce travail devrait être exécuté par une société civile et privée. Beaucoup d'effets, rassemblés avec beaucoup de trouble et à grands frais, ne sont jamais parvenus aux pauvres militaires auxquels ils étaient destinés; ont été volés en chemin, pillés, je dois le dire, par les voituriers, et une partie, nous en avons été informés, est tombée entre les mains de Poundmaker et de ses braves, qui, pendant quelques jours, se sont joyeusement régalés de viandes en boîtes, de conserves de fruits, de marmelades et de gelées; et royalement grisés avec les eaux-de-vie de choix et les vins délicieux destinés aux braves gens qui se trouvaient assiégés à Battleford.

Corps de la Croix Rouge.—L'invitation concernant l'organisation d'un corps de la Croix Rouge a été promptement entendue; et avec votre approbation, j'acceptai les offres de M. Edwin Wragge, gérant général du chemin de fer du Grand Tronc à Toronto, pour l'organisation d'un corps des ambulances en cette ville, et je l'autorisai à former un tel corps, dont le devoir consisterait à secourir les malades et

les blessés pendant la campagne; ces ambulanciers devaient, pendant la semaine précédant leur départ pour le Nord-Ouest, être exercés à l'usage du brancard et recevoir des leçons sur les premiers soins à donner aux blessés, sous la direction du Dr Nattress, de Toronto. Ces exercices devaient enseigner la manière de placer un blessé dans une ambulance et de l'en sortir sans lui faire de dommage ou augmenter ses souffrances, de même qu'à le transporter du brancard sur un lit à l'hôpital; on leur enseigna aussi à arrêter l'hémorragie, à appliquer des bandages, à remettre les fractures, et à donner aux blessés des secours temporaires jusqu'au moment où il serait possible d'obtenir l'aide d'un chirurgien en arrière ou dans les hôpitaux.

Les messieurs formant ce corps étaient presque tous des jeunes gens appartenant à la profession médicale, ayant pris leurs degrés en médecine et en chirurgie, et qui remplirent ces devoirs sans paie. Le gouvernement leur fournit leur transportation et leurs rations. A leur arrivée à Swift Current, ils furent dirigés sur Battleford, et placés sous les ordres du chirurgien de brigade Strange; ils arrivèrent à ce poste presque immédiatement après la bataille de Cut-Knife, et sous la direction de cet officier, ils rendirent de précieux services.

Vins et spiritueux.—Prévoyant que, par suite de la tendresse malentendue d'amis dans les vieilles provinces, des quantités de vins et de spiritueux seraient expédiées avec les approvisionements et les articles destinés au soulagement des blessés, je donnai ordre que, dans nul cas on n'en fit parvenir aux troupes en campagne; que ces vins et spiritueux ne devaient être permis que pour l'usage des hôpitaux, et que dans le cas où ils seraient envoyés au pourvoyeur, celui-ci devait les confisquer et les placer parmi les approvisionnements des hôpitaux; qu'ils ne serviraient qu'à l'usage des malades et des blessés, et ne seraient alors livrés que sur la réquisition du chirurgien chargé de la direction de l'hôpital, lequel serait responsable de telle distribution; et que dans le cas où le pourvoyeur croirait la quantité demandée excessive, il ne devrait pas en livrer plus qu'il ne le jugerait réellement nécessaire, rapportant tel refus, avec ses raisons à l'appui, au chirurgien général adjoint, pour l'information du major général commandant.

Recommandations—Ayant ainsi donné un bref aperçu des opérations du corps médical en campagne, je me permettrai d'attirer votre attention sur ce que je considère comme le point tout spécialement faible de ce service—je veux parler du système régimentaire. Pendant la campagne, ce système a été trouvé dispendieux, extravagant et presque incontrôlable. A l'exception de deux ou trois corps, je crois, les carabiniers de la Reine, les grenadiers et le septième bataillon, nul chirurgien régimentaire n'accompagna son régiment en campagne. Le soixante-cinquième, le neuvième, le bataillon d'Halifax, l'artillerie de place de Montréal, et autres corps des vieilles provinces, ont tous pris avec eux des chirurgiens volontaires, et, à l'exception du bataillon d'Halifax, nul d'entre eux (je parle des chirurgiens attachés pour la campagne), n'a fait un rapport satisfaisant, qui me soit parvenu, sur les cas qu'il a traités, ou sur la condition sanitaire de son régiment.

Chirurgiens recrutés d'urgence.—Système régimentaire.—Des chirurgiens recrutés d'urgence et n'ayant aucune notion des habitudes de l'armée sont aptes à être de peu d'utilité, et cela a été démontré en certains cas pendant la dernière campagne; de plus, par leur manque de discipline et leur ignorance de la loi militaire, ils ont été difficiles à contrôler, et n'ont pas rendu de services proportionnés aux sommes considérables dépensées pour leur transport, leur ration et leur paie.

Corps de l'état-major médical.—Je recommande donc fortement qu'un corps de médecins soit organisé sur les mêmes bases à peu près que le corps des médecins au service de Sa Majesté, tout en ayant égard aux différences de conditions et à la nature de ces deux services. Le service médical anglais est permanent, et le nôtre présente un caractère temporaire, pour ainsi dire, son personnel variant souvent, et changeant fréquemment. Le système que je propose comprend un état-major administratif et exécutif, un corps des hôpitaux de campagne, un corps des ambulances, et un corps de cadets militaires. Les chirurgiens devraient être choisis parmi ces derniers d'année en année. Suivant moi, il devrait y avoir un chirurgien général, chef administratif du service, un chirurgien général adjoint pour chacune des provinces d'Ontario et de Québec, un chirurgien général adjoint pour les provinces maritimes, un chirurgien

général adjoint pour le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Anglaise ; un chirurgien de brigade pour chacun des districts militaires, un chirurgien-major pour chaque division de brigade—les chirurgiens de régiments, tant qu'ils ne cesseraient pas leurs relations avec leurs régiments, seraient considérés comme membres du corps médical aussi longtemps qu'ils résideraient dans les limites de leurs divisions de brigade. Afin de remplir les vides produits dans le service soit dans l'état-major ou dans le corps des hôpitaux de campagne et des ambulances, je recommanderais que des corps de cadets, étudiants en médecine, soient établis aux sièges de nos écoles de médecine, disons à Montréal, Toronto, Kingston, London, Halifax et Winnipeg, et qu'on les y forme parfaitement aux travaux exigés dans les ambulances et les hôpitaux de campagne. Après avoir pris leurs degrés et subi un examen satisfaisant, ils seraient éligibles comme chirurgiens dans le corps médical. Pendant le cours de leurs études ils pourraient être utilisés, si l'occasion s'en présentait, comme quartiers-maîtres, aides-quartiers-maîtres, sergents ou ordonnances d'hôpital, infirmiers, etc. On pourrait aussi, s'il était nécessaire, trouver parmi eux une partie du personnel des compagnies de porteurs pour le service des ambulances.

Avant d'être nommé chirurgien, chaque candidat devrait être soumis à un examen sur les sujets suivants :

a. Chirurgie militaire, y compris le transport des malades et blessés.

b. Médecine militaire, pathologie et thérapeutique.

c. Hygiène militaire.

d. Devoirs des officiers exécutifs du corps médical, en paix et en guerre.

Le candidat devrait aussi fournir la preuve qu'il a suivi un cours complet de chirurgie opératoire dans quelque université médicale reconnue ; et, en présence des examinateurs, il devrait écrire une thèse sur quelque sujet de médecine ou d'hygiène militaire. Tous les officiers brevetés devraient passer un examen tel que celui exigé par les règlements du corps médical dans l'armée de Sa Majesté. Nul chirurgien-major ne devrait être promu au grade de chirurgien de brigade, sauf pour raisons d'habileté ou de mérite, et conformément aux règlements établis pour le corps des médecins dans l'armée de Sa Majesté.

L'établissement d'un corps de cadets entraînerait quelques dépenses, mais elles seraient peu considérables en proportion des avantages qu'on en retirerait ; et si une allocation annuelle était accordée aux diverses universités médicales pour leur permettre de donner chaque année un cours complet sur les sujets mentionnés ci-dessus, le Canada posséderait, en peu d'années, un corps médical aussi capable qu'aucun autre pays du monde. Si la chose est possible, et je crois qu'elle l'est, un hôpital de campagne devrait être attaché à chaque camp d'instruction, et des compagnies de porteurs, en proportion de l'effectif de la division de brigade devraient être formées. Les camps d'instruction, ou du moins le plus grand nombre possible de ces camps, devraient être inspectés par le chirurgien général, ou, en son absence, par le chirurgien général adjoint de la province. Le chirurgien général devrait aussi inspecter les casernes et les hôpitaux des écoles d'infanterie au moins deux fois dans l'année ; prendre des renseignements complets sur leur condition sanitaire et sur la manière dont les chirurgiens de service s'acquittent de leurs devoirs, et faire des rapports complets à ce sujet par l'entremise du major général commandant, pour l'information de l'honorable ministre de la milice et de la défense. Ceci entraînerait une légère dépense, vu que cet officier y emploierait 20 ou 25 jours de l'année, mais le pays en retirerait des avantages correspondants.

Service de transport.—A cause de la grande distance à parcourir entre la base des opérations et les troupes en campagne, et de l'absence d'un service de transport médical, beaucoup de difficultés ont été éprouvées dans l'expédition des approvisionnements médicaux aux divers hôpitaux à Battleford, Calgary et Saskatoon, ainsi qu'aux quartiers généraux des diverses colonnes de troupes dans le Nord-Ouest. Afin d'obvier à cela, je recommanderais que chaque district militaire soit pourvu d'au moins une charrette d'hôpital, et en cas de service actif, on devrait attacher aux troupes une de ces charrettes, sous la direction d'un chirurgien ayant sous ses ordres un pharmacien et deux ordonnances. J'ai fait construire une de ces charrettes, sur le modèle de

celles qui sont en usage dans l'armée des Etats-Unis et qui peuvent contenir tout ce qu'il faut pour une brigade—j'en joins une description complète au présent rapport. Dans chaque district six wagons-ambulances devraient être attachés à chaque hôpital de campagne; mais attendu que de solides wagons, tels que ceux employés par les compagnies des messageries dans nos villes, peuvent être aisément convertis en ambulances, et que nous devons espérer que de nombreuses années s'écouleront avant que nous ayons l'occasion de nous en servir, je n'en recommanderais pas la construction actuellement. Je recommanderais que les approvisionnements peu considérables en mains en ce moment, et qui ne sont pas requis pour l'usage des écoles d'infanterie, soient vendus. Ils consistent surtout en instruments, dont la plus grande partie a été achetée à New-York, au prix de contrat auquel ils sont vendus au département du pourvoyeur de l'armée des Etats-Unis, et qui est inférieur de beaucoup au prix que les chirurgiens les paient aux fabricants; et je recommanderais que la profession médicale pût les acheter dans les magasins au prix coûtant. Les magasins contiennent aussi un grand nombre de toiles gommées en caoutchouc qui n'ont pas servi, et sont dans un état parfait, elles pourraient être vendues aux mêmes conditions que les instruments. Ces toiles sont blanches, finies des deux côtés, fabriquées avec les meilleurs matériaux, et ont été achetées à une grande réduction sur le prix de vente en détail.

Les articles envoyés par Son Altesse Royale la princesse Louise, et qui n'ont pas été employés parce que les hôpitaux étaient suffisamment équipés avant leur arrivée, sont maintenant distribués, sous votre direction, à ceux des hôpitaux et des institutions charitables que vous jugez en avoir le plus besoin, conformément aux ordres de Son Altesse Royale; et je saisis cette occasion pour exprimer la reconnaissance dont je suis pénétré, comme tous les loyaux Canadiens, pour cette manifestation de sa part et pour l'intérêt qu'elle ne cesse de porter à la prospérité du Canada et des Canadiens.

Permettez-moi de recommander à votre attention le zèle et l'habileté déployés par M. J. A. Polkinghorne, que vous avez attaché à mon bureau. Il a montré une activité infatigable dans l'exécution de ses devoirs, et il mérite non seulement que je fasse ici mention de lui, mais il devrait recevoir une rémunération convenable sous forme de paie supplémentaire, car ses travaux n'ont pas été limités aux heures d'office ordinaires, mais ils ont été prolongés jusqu'à deux, trois et souvent jusqu'à quatre heures du matin.

Je ne puis trop louer les compagnies de chemin de fer du Pacifique et du Grand Tronc pour la manière dont elles ont exécuté leur part du service de transport. La première a transporté un wagon chargé d'effets destinés au corps médical, *viâ* Chicago, en six jours et quelques heures, et la dernière en un peu moins de six jours. Une telle rapidité est sans précédent.

Les détails relatifs aux divers hôpitaux sont donnés dans les rapports du chirurgien général adjoint et du pourvoyeur général qui accompagnent le mien; et je désire exprimer ici ma haute appréciation de la manière dont ils se sont acquittés de leur emploi.

Je serais coupable d'ingratitude si je fermais mon rapport sans offrir mes plus sincères remerciments à M. Baxter, pourvoyeur général de l'armée des Etats-Unis, qui m'a donné non officiellement, mais de la manière la plus amicale, le bénéfice de sa grande expérience. Je lui suis redevable de nombreuses suggestions qui m'ont beaucoup facilité une besogne si nouvelle pour moi, et m'ont permis d'épargner au pays la dépense de sommes d'argent considérables.

J'attache aussi au présent rapport une liste des bureaux de pension.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. BERGIN,

Chirurgien général des milices canadiennes.

(A.)—EQUIPEMENT DES HOPITAUX.

Liste des meubles, ustensiles, effets d'habillement et de literie, appareils de médecine et de chirurgie, instruments de chirurgie et articles destinés au confort des malades à distribuer par le pourvoyeur général, à Winnipeg, sur réquisitions dûment faites et contre-signées et approuvées par le chirurgien général adjoint.

LITERIE :
- Couvertures,
- Matelas,
- " d'air,
- " d'eau,
- Draps,
- Oreillers,
- " I.R.,
- Traversins,
- Douillets,
- Taies d'oreillers,
- Traversins,
- Paillasses,
- Lits de sangle,
- Brancards pliants, canevas,
- Essuie-mains,
- Chaises d'hôpital,
- Pavillons (croix rouge),

USTENSILES :
- Chaudrons à cuire le pain,
- Casseroles, à pain,
- Chaudières à potage, de campagne,
- " à thé, "
- Cuillières à pot, de campagne,
- Poëles à frire "
- Casseroles à pouding "
- Suspensoirs en fer forgé, pour chaudières,
- Crochets en fer forgé, pour chaudières,
- Poëles à huile de charbon,
- Chaudières en granit ferrugineux, pour poëles à charbon,
- Casseroles à sauce, en granit ferrugineux, grandes,
- Casseroles à sauce, granit ferrugineux, Windsor,
- Mèches, pour poëles à charbon,
- Fluide à chauffer, pour "
- Boites d'emballage en fer galvanisé, pour poêles à charbon, et leurs ustensiles,
- Bassins à toilette en caoutchouc,
- Seaux à boire et aux eaux sales, en caoutchouc,
- Couteaux et fourchettes,
- Cuillières à thé,
- " à dessert,
- " à table,
- Chandeliers,
- Couteaux à beurre,
- Egobines à viande,
- Petites scies à chevalet,
- Marteaux à clous,
- Clous,
- Haches (à longs manches),
- Couperets à viande,
- Instruments à ouvrir les boîtes (de conserves),
- Tire-bouchons (de poche),
- Ciseaux,
- Bêches (de jardinier),
- Pelles (pointues, à longs manches),
- Mesures, gallons, chopines et demiards
- Filtres à eau,
- Cuves à lessive,
- Ardoises à écrire,
- Cuillières à soupe,
- Cadenas,
- Crayons,
- Epingles à linge,
- Cordes à linge,
- Cordes à lit,
- Cantines, tasses et courroies,
- Eponges à bains,
- Baignoire—bains de vapeur, en caoutchouc,
- Salières,
- Poivrières,
- Tournevis,
- Tasses et soucoupes,
- Bols à soupe.
- Assiettes (à dîner),
- " (à soupe),
- Plats (à dîner),
- Théïères,
- Cafetières,
- Prélart,

HABILLEMENTS :
- Chaussettes de laine, pour hommes,
- Pantoufles de tapisserie, pour hommes,

Liste de médicaments, appareils de médecine et de chirurgie, articles médicaux pour le confort des malades, et autres effets nécessaires que l'on peut obtenir sur réquisitions adressées au pourvoyeur général, à Winnipeg.

MÉDICAMENTS :

Acide carbolique,
" gallique,
" nitrique,
" sulfurique,
" tartrique,
Ammoniæ-Carbonas,
Antim. Tart.,
Argenti Nitras,
Atropiæ-Sulph. Solut.,
Ammon. Aromat. Spt.,
Camphre,
Chloral Hydras,
Chloroforme, en fioles de 1 lb.,
Collodion,
Créosote,
Cupri Sulph.,
Chlorodyne,
Baume du Canada,
Copahu,
Æther. Sulph. (*Squibbs*),
Æther. Nitrosi Spts.,
Elixir d'Eucalyptus,
Ext. Hyoscyami Spt.,
Ext. Fluid. Nuc. Vomic.,
Ext. Fluid. Scillæ,
Empl. Resinæ,
Ext. Fluid. Tolu,
Ext. Fl. Podophylline,
" Belladone,
" Gentiane,
" Cardamome,
" Cathecu,
" Canelle,
" Jusquiame,
" Seigle ergoté,
" Digitalie,
" Jaborandi,
Ferri Sulphas,
Tinct. Benzoin. Co.,
Tr. Capsici,
Glycérine,
Hydrarg. sub-chlor.,
" fort. Ung.,
Iode (pure),
Vin. Ipecac.,
Pulv. Ipecac.,
Liq. Ammon. fort.,
Magnesiœ Sulph.,
Morph. Hydrochlor.,
" Tablettes,
Ol. Olivæ seu Papaveris,
Ol. Ricini,
Ol. Therebinth.,
Pulv. Opii,
Pilules fébrifuges, améliorées.
Pil. Aloes Co.,
" Cathart.,
" Copaib et Ext. Cubeb.,
" Digit. Co.,
" Ext. Cannab. Indic.,
" Anti-Gonorrh.,
" Iodoform. et Hydrarg.,
" Dover. (Ipecac. et Op.),
" Ferri Citrat. et Strychn.,
" Morph. Sulph.,
" " Atrop. n° 2,
" Névralgique (Nélaton)
" Op. et Acét. Plumb. n° 1,
" Pepsin Bism. et Strych.,
" Phosphor. et Ext. Cannab. Indic.,
" " Fer. et Nuc. Vomic.,
" Salicylic,
" anti-syphilitiques,
" bleues,
Potass. Iod.,
Quinæ Sulph,
Soda Bicarb,
Strychniæ Sol. B.P.,
Tr. Opii Camph,
Vaseline,
Zinci Sulph,
" Chlorat,
" Oxid.

MATÉRIEL MÉDICAL :

Bassins,
Bouchons, pour fioles,
" pour fioles de 1 chopine,
" " 1 pinte,
Coussins à air,
Entonnoirs, en ferblanc,
Gutta-percha (épaisse),
" (en tissu),
Cotton cordé, en rouleaux,
Cotton gris, pour bandages,
" préparé au borax, A.C.,
Mesures graduées, en verre,
Papier à envelopper,
Pinceaux, poil de chameau,
Mortier et pilon, en faïence fine anglaise (Wedgewood),
Fioles assorties, communes,
Boîtes à poudre,
Epingles ordinaires, en papiers,
" de sûreté,
Balances et poids,

Sciseaux (de tailleur),
Ligatures de soie,
Boyau carbolisé, de différentes grosseurs,
Emplâtres, gomme élastique, gros rouleaux (Seabury et Johnson),
Clisses, communes,
Tablette carrée en faïence fine (Wedgewood),
Spatule,
Eponges,
Spong o Piline,
Galon, (large),
" (étroit),
Thermomètre à clinique,
Etoupe-antiseptique,
Tubes en caoutchouc,
Urinoirs en potin,
Poids supplémentaires (grains),
Fil d'argent, pour sutures,

NÉCESSAIRES D'HÔPITAUX :
Chandelles, ou lampes en fer-blanc ou en fer,
Flanelle (rouge),
Allumettes (ordinaires),
Aiguilles à coudre, assorties,
Moutarde, pour cataplasmes,
Farine de graine de lin, pour cataplasmes,
Ficelle, forte,
Lampes,
Poêle à huile de charbon,

INSTRUMENTS, *
Forceps à balles,
" d'infirmiers,
" à dents,
" (os),
" (artères),
Bougies, en caoutchouc,
Cathéters, en argent, pour hommes,
" en caoutchouc,
Poids (Bucks),
Aiguilles à sutures, assorties,
Lancettes,
Trousses à pansements (de poche),
Sondes, ordinaires,
" à balles,
Pompe œsophagienne,
Stéthoscopes, en métal,
Sciseaux, droits,
" courbes,
Seringues hypodermiques,
" en caoutchouc,
Tourniquets,
Plâtre de Paris,
Nitrate d'argent, porte-crayon de poche.

DOUCEURS (médicales) :
Essence de bœuf,
Fécule de maïs (*corn starch*),
Thé,
Sucre,
Vin Sherry, en bouteilles de 1 pinte,
Whisky de seigle (*rye*), en bouteilles de 1 pinte,
Eau-de-vie, en caisse, bouteilles de 1 pinte,
Porter (Guinness), bouteilles de 1 chopine,
Bougies, blanc de baleine,
Moutarde, boîtes d'un quarteron,
Poivre (moulu),
Sel, en flacons de verre,
Végétaux séchés, en boîtes,
Navets,
Végétaux mélangés,
Pommes de terre,
Savon jaune, commun, en barres,
Savon de Castille, en barres,
Lait condensé, en boîtes,
Fruits séchés, "
Vinaigre de vin blanc,
Poivre de Cayenne,
Orge (perlée),
Riz,
Café (moulu), en boîtes,
Cacao,
Whisky de seigle (en barils),
Biscuits (Abernethy),
Conserves de viandes, en boîtes,
" de fruits "
Oranges,
Citrons.

ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES :
Plateaux, pour servir les repas,
Vases à cracher,
Verres à boire,
Pots à eau,
Couteaux et fourchettes à découper,
Fers à aiguiser les couteaux,
Couteaux à pain,
Tasses à boire, en faïence,
Vases de nuit,
Chaudières à eau, pour toilette,
Chaises d'aisance,
Bassinoires,
Urinoirs,
Grandes baignoires et bains de pieds,
Nappes,
Serviettes de table,

* Tous ces instruments ne seront distribués que sur remboursement de ce qu'ils ont coûté.

Couteaux de boucherie,
Huile de croton,
Paniers à anses,
Presse-citrons,
Brosses à cheveux,
Peignes à toilette,
Peignes fins,
Brosses à plancher,
Balances et poids d'épiciers,
Punchos,
Pièces de toile imperméable à l'eau, blanches.

(B)—CHARRETTE DE TRANSPORT, DEPARTEMENT MÉDICAL.

CE QU'ELLE DOIT ÊTRE.

1° Elle doit être assez grande pour recevoir trois caisses à médicaments, de 18 pouces de largeur, 36 pouces de longueur et 18 pouces de hauteur.

2° Le poids de la charrette finie, y compris les roues et les caisses vides, ne doit pas excéder 600 lbs; sa charpente doit être assez forte pour supporter une charge de 800 lbs.

3° Les roues doivent être telles qu'elles puissent être remplacées par les roues de derrière du nouveau wagon d'ambulance.

DEVIS.

Roues.—Les roues auront une hauteur de 4 pieds 2 pouces (sans le bandage), les moyeux (du meilleur orme) de $6\frac{1}{2}$ pouces de diamètre au centre, $5\frac{1}{2}$ au gros bout, $4\frac{1}{2}$ au petit bout, et d'une longueur de 9 pouces, avec cercles en fer à chaque bout, et des mortaises pour 16 rais. La dimension des mortaises sera de $1\frac{5}{8}$ par $\frac{9}{16}$ pc., avec évasement de $\frac{7}{8}$ pc. Les rais (du meilleur noyer noir et bien sec), avec tenons de $1\frac{1}{8}$ pc. par $\frac{5}{8}$ pc. pour ceux du moyeu, et ceux de la jante ronds et d'un diamètre de $\frac{3}{4}$ de pc.; les jantes (de noyer dur de la meilleure qualité) de $1\frac{5}{8}$ pc., en deux (2) pièces pour chaque roue; le bandage (du meilleur fer affiné au charbon de bois) de $1\frac{1}{2}$ pc. de largeur par $\frac{3}{8}$ pc. d'épaisseur, et assujéti à la jante par huit (8) boulons à jante pour chaque roue; deux liens de jante pour chaque roue devront recouvrir les joints.

Essieu.—De la meilleure qualité de fer affiné, et de $1\frac{1}{2}$ pc. carré, sur une longueur de 7 pc. à partir de la rondelle d'épaulement, et rond dans le reste de sa longueur. Les rondelles d'épaulement de $2\frac{5}{8}$ pcs de diamètre, et d'une épaisseur de $\frac{3}{8}$ p.; des boîtes de roue (de la meilleure fonte) de $7\frac{1}{2}$ pcs de longueur, $1\frac{1}{2}$ pc. de diamètre, $\frac{7}{16}$ pc. d'épaisseur au gros bout; d'un diamètre de $1\frac{3}{8}$ pc. et d'une épaisseur de $\frac{5}{16}$ pc. au petit bout, avec deux (2) oreillons de 2 pcs de longueur et de $\frac{1}{2}$ pc. de hauteur. L'évasement pour recevoir l'huile devra commencer à $2\frac{1}{2}$ pcs du gros bout de la boîte, et avoir une longueur de 2 pcs et une profondeur de $\frac{1}{16}$ pc. La boîte devra peser au moins $4\frac{3}{4}$ lbs. L'essieu sera fait de manière à donner une largeur de cinq pieds du centre d'une roue à celui de l'autre.

Caisse.—A l'extérieur, sa longueur sera de $57\frac{1}{8}$ pcs, sa largeur de $40\frac{1}{4}$ pcs, et sa profondeur de 8 pcs; à l'intérieur, elle aura $54\frac{7}{8}$ pcs de longueur, 38 pcs de largeur, et 6 pcs de hauteur. L'assemblage de la charrette (en chêne) se composera de deux (2) semelles, une de chaque côté, et de deux (2) barres d'assemblage, une à chaque bout; ces barres auront $1\frac{1}{4}$ pc. par $2\frac{1}{2}$ pcs; il y aura aussi une barre d'assemblage centrale de 2 pcs par $\frac{3}{4}$ de pc., et deux autres de même dimension à mi-distance entre la barre du centre et celles des bouts. Toutes ces barres, sauf celle de derrière, sont emmortaisées aux semelles latérales, et devront être de niveau avec celles-ci pour recevoir les planches du fond. La barre transversale de derrière est mortaisée pour les tenons des semelles. Les tenons des barres d'assemblage d'avant et d'arrière sont à tiers d'épaisseur, et ceux des barres intermédiaires à demi-épaisseur. Les planches du fond, en frêne, auront $\frac{1}{2}$ pc. d'épaisseur, et seront à niveau des semelles latérales. Les pièces de l'encadrement supérieur seront placées verticalement au-dessus des semelles; elles auront $1\frac{1}{8}$ pc. par 1 pc., et couvriront les panneaux des côtés et du devant de la charrette. Les panneaux de la caisse, en frêne, seront vissés sur chaque côté à six (6) montants simples, et à un montant double aux coins; le panneau du devant, aussi en frêne de $\frac{1}{2}$ pc., sera vissé de la même manière à trois (3) montants simples et aux doubles montants des coins, auxquels les côtés de la caisse sont attachés. Ces montants sont assemblés à tenons et mortaises aux semelles latérales et aux pièces de l'encadrement supérieur. Ces montants auront 5 pcs de longueur; les simples devront

avoir $\frac{3}{4}$ pc. par 1 pc., et être chanfreinés aux angles extérieurs entre les semelles et l'encadrement supérieur. Les montants doubles des coins seront des pièces de bois carrées de $1\frac{7}{8}$ pc. par $1\frac{1}{2}$ pc. Les côtés et le devant de la caisse sont soutenus par des tiges verticales en fer rond et des armatures plates en fer, aux angles formés par les côtés et le devant, et à l'arrière par de semblables tiges et des supports en fer rond. Les bouts des traverses de l'arrière et du centre devront dépasser de $4\frac{1}{2}$ pc., de chaque côté pour recevoir l'extrémité inférieure de ces supports. Le derrière de la caisse est un panneau en frêne de $\frac{3}{8}$ pc. d'épaisseur, vissé à cinq (5) montants de $\frac{3}{4}$ pc. par 1 pc. et assemblé à mortaises à des pièces d'encadrement de 1 pc. par $1\frac{1}{8}$ pc., en haut et en bas. La longueur du panneau de derrière ne devra pas dépasser l'extérieur des côtés; il sera suspendu à la barre de derrière par trois légères pentures à niveau de la barre d'assemblage, quand le panneau est fermé; il sera fermé par des crochets attachés aux côtés et s'ajustant à des œillets fixés aux ferrures de l'encadrement supérieur du panneau même.

Ressorts.—Deux demi-ressorts latéraux, perpendiculaires à l'essieu, liés au-dessous de celui-ci et unis en avant par un ressort transversal. Les ressorts latéraux, d'acier anglais n° 3 trempé à l'huile, et à cinq (5) lames de 2 pouces de largeur, auront une longueur de 48 pouces. Le ressort transversal, avec le même nombre de lames de même largeur et épaisseur, aura une longueur de 38 pouces, ou suffisante pour se relier aux ressorts latéraux. L'œil aura double épaisseur, avec boulons de $\frac{7}{16}$ de pouce. L'écartement des ressorts ne devra pas être plus grand qu'il n'est nécessaire pour empêcher le contact de la caisse avec l'essieu. Le ressort transversal sera boulonné à une ferrure transversale attachée elle-même, au moyen de boulons, aux timons et aux semelles latérales. Les ressorts latéraux seront liés sous l'essieu par des paires de collets, avec vis à écrou et blocs à ressort en cuivre. En arrière, les ressorts latéraux seront fixés aux semelles par des ferrures en forme de V, comme il sera jugé à propos. Des tampons de caoutchouc peuvent être placés sur les collets qui attachent les ressorts à l'essieu.

Timons.—En frêne de $1\frac{3}{4}$ pouce par $2\frac{1}{4}$ pouces, avec écartement de 22 pouces en avant, et de $30\frac{1}{2}$ pouces à l'appui-pieds. Ils seront quelque peu courbés, de manière à ce que la caisse soit dans une position presque horizontale ou légèrement inclinée en bas à l'arrière. Ils devront être attachés à la caisse par des boulons traversant la barre d'assemblage de devant et les barres d'assemblage intermédiaires de la partie antérieure de la caisse, et maintenus de plus par des mortaises de $1\frac{1}{4}$ de pouce à chaque boulon. Un appui-pieds de 48 pouces de longueur, 8 pouces de largeur et 1 pouce d'épaisseur, en chêne, sera fixé par des boulons au-dessus des semelles qui, pour le recevoir, excéderont de 8 pouces le devant de la caisse. Les boulons traverseront aussi des blocs triangulaires placés entre l'appui-pieds et les semelles de la caisse, et sur les timons, afin de donner l'inclinaison convenable à l'appui-pieds.

Volée mobile et volée fixe.—La traction se fait de l'essieu au moyen de deux (2) tiges de $\frac{1}{2}$ pouce de diamètre en fer malléable rond, fixées par des boulons à la volée fixe, en chêne, à laquelle la volée mobile est attachée. Celle-ci sera semblable à celle du wagon d'ambulance.

Caisses à médicaments.—Il y aura trois caisses échangeables, et par conséquent de même dimension, savoir : 36 pouces de longueur, 18 de largeur et 18 de hauteur. Elles seront solidement construites en planches de noyer noir ou de frêne, d'un demi-pouce, et munies de bandes légères d'acier en rubans et d'armatures aussi en acier aux coins, pour les empêcher d'éclater ou de se briser. Le dessous des caisses sera doublé d'une feuille de zinc, et le couvercle de cuir de bœuf. De fortes roulettes seront fixées dans le dessous des caisses aux angles; elles auront aussi des poignées solides et pliantes, en fer, dans les bouts au centre; ces poignées ne devront pas ressortir de plus d'un demi-pouce quand elles seront pliées. Les caisses s'ouvriront par le haut, au moyen de couvercles à charnières, et chaque caisse se fermera au moyen de deux verrous glissants convenablement placés à distances égales des deux bouts.

Planche-glissoire.—Une planche-glissoire pour descendre les caisses de la charrette à terre, sera supportée sous la caisse par des bandes ou anneaux en fer, de manière que, lorsqu'on la tirera en arrière pour s'en servir, elle reste suspendue, par les

crochets dont elle est pourvue en avant, à la bande de derrière. Cette planche, quand on n'en a plus besoin, sera glissée en place sur ses anneaux, et fixée là par une vis de pression.

Prélart.—On devra aussi avoir une couverture en canevas, d'environ 6½ pds. par 5 pds., avec œillets aux quatre coins, et tenue en place au moyende tout ajustement convenable attaché aux montants des coins de la charrette.

Peinture.—La charrette sera peinte de la même couleur et avec le même fini que les caissons et autres wagons d'ordonnance ; les ferrures en noir. Les lettres D. C. seront peintes au centre de chaque panneau latéral. Près de l'extrémité antérieure de chaque panneau latéral on tracera au moyen de lettres découpées sur une feuille métallique, en petits caractères, les mots : Charrette de transport, D. C. Med. Dept.

En préparant ce travail, je me suis efforcé de choisir sur le tableau des articles approuvés par le département médical les médicaments, approvisionnements, appareils et ustensiles que l'expérience a fait reconnaître comme utiles et nécessaires dans les circonstances ordinaires du service de campagne, et de les disposer aussi commodément, et dans un ordre aussi compact que possible.

Comme on s'est strictement conformé au tableau des approvisionnements pour la préparation de la liste d'articles que ces caisses doivent contenir, il sera possible de les renouveler à même les dépôts que l'on trouve ordinairement, même dans les postes les plus reculés de nos frontières. Dans les circonstances ordinaires qui peuvent se présenter dans les reconnaissances, les expéditions et les marches, il est probable que les articles choisis seront abondamment suffisants pour une force de cinq cents hommes au moins, pendant une période de trois mois. La caisse à médicaments a été divisée horizontalement en cinq parties, au moyen de tiroirs s'ajustant exactement ; ces tiroirs sont subdivisés en compartiments et espaces pour l'arrangement des médicaments, appareils, etc., et autant que possible, ces espaces et compartiments ont été ménagés de manière à être adaptés à la forme et au volume des paquets ou articles originaux fournis au département médical, en sorte que la caisse peut être aisément et promptement remplie dans aucun dispensaire.

Caisse à médicaments.—La caisse à médicaments est munie de cinq tiroirs, avec couvercles s'ajustant parfaitement. Les tiroirs sont en noyer noir ; ils ont dix-sept pouces et demi de longueur, seize et trois quarts de largeur ; leur profondeur, ainsi que leurs subdivisions, varient.

Tous les tiroirs sont facilement enlevés au moyen d'ouvertures coupées pour les doigts près de leurs bords supérieurs à chaque bout.

Le tiroir n° 1 a cinq pouces de profondeur ; il est subdivisé en trois compartiments. L'un des compartiments est destiné à la papeterie, les deux autres à différents articles énumérés dans la liste suivante :—

Tiroir n° 1 de la caisse à médicaments.

Le compartiment A contient :
- Papier-tellière, réglé, 1 main.
- " à lettre, in-quarto, réglé, 1 main.
- " à billet, réglé, 1 main.
- Enveloppes, officielles, grandes, n° 25.
- " " petites, n° 25.
- Encrier de campagne, rempli, n° 1.
- Crayons de mine, Faber, n° 2, n° 6.
- Plumes d'acier, Gillott, n° 12.
- Porte-plumes, n° 6.
- Encre rouge, 1 bouteille.
- Mucilage, 1 bouteille.
- Bandes élastiques, 1 douz.
- Registre pour les malades (de poche), n° 1.
- Pompe œsophagienne, n° 1.
- Emplâtre ichthyocolle, avec étui, 1 vrg[l]
- Seringue-fontaine et étui, n° 1.
- Bouchons assortis, 1 boîte.
- Boîtes à pilules, en papier, n° 1.
- Allumettes, boîte de ferblanc, 1 boîte.

Le compartiment C contient :
- Lampe à esprit de vin, en cuivre, avec mèches, n° 1.
- Seringue, pénis, caoutchouc vulcanisé, n° 1.
- Mesure-ruban, n° 1.
- Bandages-suspensoirs, n° 6.
- Etui à aiguilles, rempli, n° 1.
- Epingles, 1 papier.
- Galon, 1 rouleau.

Le compartiment B contient :
Tablette en faïence pour pilules, 8 pcs par 6 pcs, n° 1.

Le tiroir n° 2, des mêmes dimensions que le tiroir n° 1, est subdivisé en quarante et un compartiments; il est destiné à recevoir les médicaments et appareils pharmaceutiques propres à composer un dispensaire temporaire pour le service de campagne.

Tiroir n° 2 de la caisse à médicaments.

Ce tiroir contient :
Ext. Hyosc, en pots de 1 oz., 2 oz.
" Conii, " 2 oz.
" Bellad., " 2 oz.
Sodæ Bicarb., 6 oz.
Pulv. Ipecac, 6 oz.
Pil. Ext. Colocynth. Co. (3 grs.) et Ipecac (½ gr.), n° 500.
Pil. Cathart. Comp., n° 600.
" Opii, n° 500.
" Op. et Camphor., n° 500.
" Quin. Sulph. (3 grs. chaque).
" Hydrarg, 8 oz.
Acid. Tannic, 4 oz.
Calomel.
Acid. Salicylic., 4 oz.
Chloral Hydrate, 4 oz.
Pulv. Rhæi, 4 oz.
" Acaciæ, 4 oz.
Plumbi Acet., 4 oz.
Potas. Permangan., 4 oz.
Zinci Sulph., 2 oz.
" Oxid., 4 oz.
Morph. Sulph., ¼ oz.
Cupri Sulph., 1 oz.
Argenti Nitr. (fondu), 1 oz.
Bismuthi Subnitr., 4 oz.
Collodion, 2 oz.
Glycérine, 4 oz.
Fer. Perchlorid., 1 oz.
Tr. Cathecu, 4 oz.
Cuillère de table et cuillère à thé, en porcelaine, n° 1.
Verre à minimes, n° 1.
Seringue hypodermique, n° 1.
Balances à prescriptions et poids, avec boîte, n° 1.
Mortier et pilon, Wedgewood, 3 pouces, n° 1.
Spatules (grande et petite), n° 2.
Stéthoscope, n° 1.
Scarificateur, n° 1.
Sciseaux, 1 paire.
Verre à médicaments et étui, n° 1.
Tire-bouchon, n° 1.

Les petits demi-espaces sont laissés afin de pouvoir y mettre tous les petits articles qui peuvent être jugés importants.

Le tiroir n° 3 a six pouces de profondeur, les autres dimensions sont semblables à celles des tiroirs précédents. Les fioles employées dans les deux tiroirs sont de huit, quatre et deux onces, avec goulots convenables pour teintures ou sels.

Tiroirs n° 3 de la caisse à médicaments.

Liniment (d'après le tableau d'acticles approuvés), 8 oz.
Aquæ Ammon., 8 oz.
Spt. Æther. Nitr., 8 oz.
Tr. Fer. chlorid., 8 oz.
Ext. Gentian. fluid., 8 oz.
Tr. Opii, 8 oz.
Chloroforme, 8 oz.
Ol. Therebintsh., 8 oz.
Tr. Op. Camph., 8 oz.
Ol. Ricini, 8 oz.
Spt. Ammon, Aromat., 8 oz.
Ext. Zingiberis fluid., 8 oz.
Mixture contre toux (d'après le tableau approuvé) 8 oz.
Tr. Aconit, Rad., 8 oz.
Pot. Bromid., 8 oz.
" Chlorat., 8 oz.
Pot. Iodid., 8 oz.
Pulv Ipecac. et opii. 8 oz.
Quinæ Sulph., 8 oz.
Ext. Ergot. fluid., 4 oz.
Ext. Ipecac. fluid., 4 oz.
Spt. Æther. co., 4 oz.
Acid. Carbolic. (en cristaux), 4 oz.
Acid. Acetic., 4 oz.
Acid. Sulphuric., 4 oz.
Acid. Nitric., 4 oz.
Liniment. Cantharid. 4 oz.
Liq. Potassæ, 4 oz.
Verres à ventouses, n° 6.
Thermomètre à clinique, avec étui, n° 1.
Urinomètre, et étui n° 1.
Compartiments pour poudres.

Le tiroir n° 4 a la même longueur et la même largeur que les précédents ; sa profondeur est de huit pouces ; il n'est pas divisé en compartiments parce qu'il est destiné à recevoir un assortiment d'articles divers.

Tiroir n° 4 de la caisse à médicaments.

Le tiroir contient :

Unguent. Hydarg, 1 pot.
Cerat. simpl., 1 pot.
Ext. nuc. vomic., 1 oz.
Savon de Castille, 1 lb.
Savoir noir, 2 lbs.
Chandelles, blanc de baleine, 4 lbs.
Chandeliers, n° 2.
Noix muscades, 2 oz.
Sinapismes préparés, 1 paquet.
Fioles à prescription, 1 doz.
Trousses simples, n° 2.
Seringue en caoutchouc vulcanisé, 12 onces, n° 1.
Eponges fines, ½ doz.
Portefeuille, n° 1.
Serviettes, 1 doz.
Mousseline, 6 verges.
Flanelle rouge, 2 verges.

Le tiroir n° 5 a les mêmes dimensions que les autres, et huit pouces de profondeur ; il est affecté aux articles à l'usage des hôpitaux.

Tiroir n° 5 de la caisse à médicaments.

Le tiroir contient :

Spt. Vini Gallici, 24 oz.
Spt. Frumenti, 24 oz.
Spt. Rectificati, 24 oz.
Ol. Olive, 12 oz.
Syrup. Scillæ, 12 oz.
1 boîte en ferblanc pour sulfate de magnésie.
1 boîte en ferblanc, pour farine de graine de lin.
1 boîte en ferblanc, pour sucre blanc.
2 compartiments à remplir à discrétion.

Caisse aux ustensiles de table.

Cette caisse est remplie d'ustensiles ordinairement en mains dans tous les postes. Elle est destinée à subvenir aux besoins d'un hôpital de campagne temporaire pour douze patients. Elle renferme trois tiroirs en noyer noir de douze pouces de largeur et de seize pouces de longueur, ajustés les uns au-dessus des autres, le reste de l'espace n'est pas subdivisé ; il est réservé pour l'aménagement des ustensiles plus volumineux.

Le tiroir n° 1 a quatre pouces de profondeur, et il est subdivisé en compartiments.

Tiroir n° 1 de la caisse aux ustensiles de table.

Ce tiroir contient :

Couteaux de table, n° 12.
" à découper, n° 1.
Fourchettes de table, n° 12.
" à découper, n° 1.
Cuillères de table, n° 12.
Cuillères à thé, n° 12.
Râpe à muscade, n° 1.
Assiettes en ferblanc, n° 12.
Boîte à poivre, n° 1.
" à sel, n° 1.
" en ferblanc pour allumettes, n° 1.

Le tiroir n° 2 a cinq pouces de profondeur et, devant contenir des boîtes et paquets de divers volumes, il n'est pas subdivisé en compartiments.

Tiroir n° 2 de la caisse aux ustensiles de table.

Le tiroir n° 2 doit être rempli d'extrait de bœuf en boîte ou en pots, de lait condensé en boîtes, de *farina* et de fécule de maïs (*corn starch*) en paquets, et autres articles alimentaires ou douceurs pour l'usage des malades, que l'officier médical jugera nécessaires.

Le tiroir n° 3, de six pouces de profondeur, est divisé en compartiments, et muni de boîtes en ferblanc.

Tiroir n° 3 de la caisse aux ustensiles de table.

Ce tiroir contient des boîtes pour :

Beurre,
Café, moulu ou vert,
Poivre,
Sel,
Sucre,
Thé, et tout autre article nécessaire.

L'espace considérable non occupé par les tiroirs doit contenir les articles suivants :

Bassins à toilette, en ferblanc, n° 2,
Couperet, n° 1,
Tasses en métal anglais, n° 12,
" en ferblanc (de pinte et chopine), n° 2,
Cuillères à pot, assorties, n° 2,
Plats, en ferblanc, n° 6,
Râpe, grosse, n° 1,
Gril, n° 1,
Chaudière de campagne, couverte, n° 1,
" à thé, en fer, n° 1,
Couteau de boucher, n° 1,
Cuillère à potage, n° 1,
Lanterne, n° 1,
Poële à frire, n° 1,
Casserole à sauce, n° 1,
Cafetière, en ferblanc, n° 1,
Théière, " n° 1,
Egohine à viande, n° 1,
Balance romaine, n° 1,
Plateau, en ferblanc, n° 1.

Afin de protéger les articles contenus dans la caisse aux ustensiles de table contre les accidents causés par le mouvement de la voiture, il sera bon de remplir les intervalles d'étoupe, ou autre substance élastique et propre. L'étoupe est indiquée ici parce qu'on peut presque toujours en trouver dans les postes, qu'elle est propre et qu'à l'occasion elle peut servir dans les pansements chirurgicaux, ou pour garnir les éclisses.

Je pense que tout ce qui peut contribuer au bien-être des malades, pour un corps de troupes peu considérable en campagne, se trouve contenu dans ces caisses, autant que le permet l'espace restreint dont on peut disposer.

(C).—LISTE DES BUREAUX DE PENSION.

Extraits des ordres généraux de la milice.

QUARTIERS GÉNÉRAUX,
OTTAWA, 16 octobre 1885.

ORDRES GÉNÉRAUX (23).
N° 1.

BUREAUX DE MÉDECINS.

Les messieurs suivants ont été nommés pour constituer les bureaux de médecins, aux lieux indiqués, chargés de s'enquérir des réclamations des miliciens du service actif, dans les divers districts, pour blessures reçues ou maladies contractées pendant qu'ils servaient au Nord-Ouest lors de la rébellion récente, et par suite desquelles ils ont été complètement ou en partie rendus incapables de poursuivre leurs occupations ordinaires.

District militaire n° 1.

London.

Dr Veasy A. Brown,	Président.
Dr Alexander Fenwick,	Membres.
Dr Chas. G. Moore, aîné,	Membres.

District militaire no 2.

Toronto.

Dr Henry Hover Wright,	Président.
Dr James Hepburn Burns,	Membres.
Dr R. A. Pyne,	Membres.

District militaire no 3.

Kingston.

Dr Fife Fowler,	Président.
Dr Benj. F. Wilson,	Membres.
Dr George H. Boulter,	Membres.

District militaire no 4.

Ottawa.

Dr James A. Grant, aîné,	Président.
Dr Robt. H. W. Powell,	Membres.
Dr Léandre C. Provost,	Membres.

Districts militaires nos 5 et 6.

Montréal.

Dr Geo. E. Fenwick,	Président.
Dr J. Guérin,	Membres.
Dr L. Ed. Desjardins,	Membres.
Dr Gilbert P. Girdwood,	Membres.

District militaire no 7.

Québec.

Dr Colin Sewell,	Président.
Dr Laurent Catellier,	Membres.
Dr Eutrope E. Dionne,	Membres.

District militaire nº 10.

Winnipeg.

L'hon. Dr J. O'Donnell,	Président.
Dr Lynch,	Membres.
Dr Donald Henderson,	
Dr Theigène Fafard,	

Les cas à examiner sont divisés en deux classes :—

1° Ceux des miliciens qui, pendant qu'ils étaient actuellement en service actif, ont reçu des blessures ou contracté des maladies, de nature à les rendre complètement incapables de vaquer à leurs occupations ou profession ordinaires.

2° Ceux des miliciens qui ont reçu, alors qu'ils étaient actuellement en service actif, des blessures, ou contracté des maladies de nature à les rendre temporairement incapables de vaquer à leurs occupations ou profession ordinaires.

Les bureaux recevront telles preuves qui pourront être produites, et feront rapport de leur opinion quant à l'incapacité totale ou partielle des réclamants, d'après ces preuves ; si l'incapacité est partielle, le bureau devra déterminer la gravité du dommage causé et de l'incapacité dont souffre le réclamant à la date de l'enquête, et la durée probable de telle incapacité. L'opinion du bureau devra être basée sur la preuve consignée au " procès-verbal " qui sera fait, conformément à la formule prescrite par le paragraphe 1006 des Règlements et Ordres de la Milice, 1883.

Chaque bureau s'assemblera quand il le jugera à propos, afin de s'enquérir des réclamations qui lui seront présentées par l'adjudant général adjoint de son district respectif. Chaque membre du bureau recevra la paie d'un chirurgien pour les jours où il fera acte de présence et remplira ses devoirs comme tel. Les réclamations pour telle paie devront être certifiées par le président.

Chaque cas sera examiné séparément. Le " procès-verbal," dans chaque cas dont l'examen aura été complété, sera transmis dans le plus court délai possible à l'adjudant général adjoint du district, afin que celui-ci puisse le produire comme preuve devant le bureau d'officiers mentionné au paragraphe 1008 des Règlements et Ordres de 1883.

Par ordre,

WALKER POWELL, *colonel,*

Adjudant général de la milice, Canada.

(D).—INSTRUCTIONS DU CHIRURGIEN GÉNÉRAL ADJOINT.

QUARTIER GÉNÉRAL, ÉTAT-MAJOR MÉDICAL, MILICE DU CANADA,
OTTAWA, 6 avril 1885.

Dr RODDICK,
Chirurgien général adjoint, Montréal.

MONSIEUR,—Comme principal officier de santé, à votre arrivée à Qu'Appelle, ou au quartier général du général commandant, vous devrez, de concert avec lui, immédiatement ou à telle date qu'il le jugera utile, publier telles instructions concernant les mesures sanitaires à observer pour assurer la santé des troupes que le général croira nécessaires pour la direction du corps médical.

Vous ferez bien de nommer, avec l'approbation du général, un chirurgien de brigade qui devra chaque jour inspecter le camp, prendre des informations sur l'état sanitaire des troupes, et veiller spécialement à l'apparition de toute maladie zymotique; il devra, dès qu'il sera informé qu'aucune maladie de cette nature s'est déclarée, en rechercher la cause, et voir si la maladie est causée ou aggravée par quelque chose de défectueux dans les conditions sanitaires des campements, si l'eau est malsaine ou en trop petite quantité, si le terrain est humide ou marécageux, si l'habillement est insuffisant, ou si la maladie provient d'aucune cause locale; ou encore si elle est due à une mauvaise alimentation, à l'intempérance, à des liqueurs malsaines, à l'usage des fruits, au manque d'abri, à l'exposition aux intempéries du climat, à la fatigue ou à aucune autre cause, et rapporter immédiatement ces causes au major général commandant, afin que des mesures soient prises sans délai pour les faire disparaître; il devra envoyer copie de tous rapports semblables au directeur médical général ici, et faire rapport une fois par jour au moins, sur le progrès ou la diminution de la maladie, et sur les moyens adoptés pour combattre les causes de la maladie jusqu'à ce que celle-ci disparaisse. Vous me ferez parvenir, à tels intervalles que je vous indiquerai plus tard, des informations complètes sur tous les sujets relatifs à l'hygiène des troupes, avec les recommandations que vous jugerez à propos de faire ou qui vous seront suggérées par le major de brigade. Tous les officiers de santé chargés de la direction des hôpitaux de campagne devront vous transmettre, pour la gouverne de votre chirurgien de brigade, des renseignements complets sur l'état sanitaire des troupes et des hôpitaux, et sur tous les sujets affectant la santé et la condition physique des hommes, à tels intervalles que je pourrai indiquer de temps à autre.

Vous donnerai ordre aux officiers de santé en campagne, et au chirurgien-major de chaque hôpital de campagne de vous faire, chaque semaine, un rapport sur l'état sanitaire de l'armée et des hôpitaux, pour l'information du général commandant, et vous voudrez bien me transmettre copie de ces rapports dès que vous les recevrez.

A votre arrivée au quartier général du major général, et immédiatement après vous être rapporté à lui, cherchez à connaître quel service de transport est nécessaire aux malades, la nature et la quantité d'approvisionnements qu'il faudra pour tel transport, et le nombre d'officiers et d'employés nécessaires.

Vous recevrez de ce bureau, sans délai, la liste des personnes désignées pour le service de chaque hôpital de campagne, comprenant les chirurgiens-majors, les chirurgiens, infirmiers et pharmaciens. Comme tous les hôpitaux de campagne et le département du pourvoyeur sont placés sous votre contrôle et votre direction, vous ferez une inspection spéciale de tous les effets, médicaments, drogues, douceurs pour les malades, lits, couchettes, objets de literie, ustensiles et arrangements pris pour le service des cuisines. Vous verrez à ce que les approvisionnements et l'eau soient de bonne qualité et en quantité suffisante; que le nombre des officiers de santé soit proportionné au nombre et à l'état des malades, et que dans les cas où il faudra faire

le transport des malades, on puisse se procurer un nombre suffisant d'ordonnances, un au moins pour chaque dix malades.

Si vous découvrez dans aucun des sujets mentionnés ci-dessus quelques défauts pouvant vraisemblablement affecter d'une manière injurieuse la santé des troupes pendant leur transport, vous en ferez immédiatement rapport par écrit au général commandant, et vous donnerez copie de tel rapport au chirurgien de brigade en lui enjoignant de me le transmettre, avec ses observations, à ce bureau.

Vous aurez soin, lorsque des réquisitions pour instruments, appareils chirurgicaux ou douceurs médicales pour les malades vous seront présentées par les chirurgiens de régiments ou de détachements, de vous assurer, de manière à ce qu'il ne vous reste aucun doute, si les articles demandés sont nécessaires, et vous verrez à ce qu'ils n'excèdent pas les besoins et les exigences du régiment ou du détachement; et, dans tous les cas, pour tout ce qui dépassera une petite quantité dans un besoin urgent et immédiat (vous pourrez en ces cas user de votre discrétion), vous devrez obtenir la signature du major général commandant, s'il est possible de l'obtenir.

Je dois vous recommander de ne vous servir du télégraphe qu'en cas de besoin pressant, et d'être très concis quand vous l'emploierez, afin que les dépenses de votre département, sous ce rapport, soient aussi faibles que possible.

Vous voudrez bien m'informer par lettre, immédiatement après votre arrivée, de l'état sanitaire du personnel de l'hôpital de campagne dont vous prendrez la charge demain matin, pour le voyage de Montréal au quartier général.

Le personnel de l'hôpital n° 2 vous suivra dans un jour ou deux.

Le pourvoyeur, qui sera aussi chargé des médicaments, instruments, appareils chirurgicaux et articles de douceurs pour l'usage des troupes au Nord-Ouest, partira demain, dans la nuit, avec ses aides, et il aura en mains dans une semaine ou dix jours, au plus tard, un approvisionnement de tout ce qui sera nécessaire aux malades dans les hôpitaux ou sur le champ des opérations, et vous pourrez présenter vos réquisitions pour ces objets quand l'occasion se présentera.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. BERGIN,

Directeur médical général.

(E) INSTRUCTIONS DU POURVOYEUR GÉNÉRAL, L'HON. DR SULLIVAN.

OTTAWA, 16 avril 1885.

L'hon. Dr SULLIVAN,
Kingston, Ont.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été nommé pourvoyeur, dans la division médicale du département de la milice, et que, jusqu'à nouvel ordre, votre quartier général sera à Winnipeg, où vous vous transporterez sans délai. A votre arrivée là vous vous rapporterez par télégramme au major général commandant les troupes en campagne, et vous dépendrez de l'officier médical en charge des troupes du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest pour l'exécution convenable de vos devoirs.

2. Pour toute matière de discipline, vous serez sous le commandement du major général, et vous serez tenu d'obéir à tout ordre qu'il donnera concernant les devoirs de votre département.

3. Dans toute question importante affectant vos devoirs, et qu'il sera impossible de me référer ici, vous ferez bien de vous adresser au major général commandant, et d'obtenir son opinion et son avis. Dans ces cas vous vous adresserez à lui par l'entremise du chirurgien général adjoint chargé de la direction du département médical au Nord-Ouest.

4. Vous aurez seul la charge, à Winnipeg ou en quelque localité où le major général pourra ordonner l'établissement permanent de l'hôpital principal, de toutes les bâtisses qui y seront affectées ainsi que de leurs environs; vous serez responsable de leur condition, vous les inspecterez fréquemment, lorsqu'il vous conviendra de le faire; vous prendrez les mesures nécessaires pour remédier aux défauts que vous pourrez découvrir, ou sur lesquels le chirurgien-major, chargé de la direction de l'hôpital, ou tout autre officier inspecteur, attirera votre attention.

5. Sous votre direction on, devra prendre les mesures tendant à entretenir l'hôpital et les lieux environnants propres et en bon ordre, et vous serez responsable de leur état de propreté parfaite.

6. Vous veillerez à ce que les arrangements culinaires de l'hôpital soient parfaits, que le cuisinier et ses aides remplissent convenablement leurs devoirs, que les ustensiles de cuisine soient parfaitement propres, et que les repas des patients soient bien préparés et ponctuellement servis.

7. Vous prendrez les précautions nécessaires pour prévenir le gaspillage des comestibles.

8. Il sera de votre devoir de veiller à ce que les employés des cuisines soient rangés, propres, et qu'on leur enseigne à devenir, en peu de temps, des cuisiniers capables; je tâcherai de vous procurer des livres traitant de l'art culinaire et qui pourront vous aider dans cette branche de vos travaux.

9. Vous transmettrez, de temps à autre, au chirurgien général adjoint, les noms de ceux des aides-cuisiners ou des ordonnances d'hôpitaux que vous jugerez capables de remplir la position de cuisiniers dans les hôpitaux de divisions, s'il en est établi.

10. Vous obtiendrez des officiers de santé chargés du service médical à Winnipeg, le nom, le régiment, le rang, le numéro du régiment, et la date de l'admission, de la mort ou de la sortie de tout homme traité à l'hôpital.

11. Vous aurez soin, à l'admission d"un soldat à l'hôpital, de recevoir son sac, etc., et d'entrer la liste des effets qu'il contient dans un livret spécial que vous tiendrez pour cet objet. La condition des effets du soldat sera indiquée sur cette liste par des initiales, comme suit: " N " pour neuf, " B " pour bon, " M " pour mauvais, et " U " pour usé; on prendra grand soin d'entrer correctement ces effets, afin d'éviter toute dispute lors de la sortie du soldat de l'hôpital. Un double de cette liste

devra être fait et remis au surveillant ou autre sous-officier chargé de la salle. Les pages des livrets seront numérotées consécutivement, et le nom de chaque homme sera entré à l'index par ordre de régiment, avec le numéro du sac en regard du nom du soldat. A sa sortie, le soldat recevra son sac du magasin ou il aura été déposé, sur production du double de la liste ci-dessus mentionnée et dûment acquittée.

12. Ces effets seront soigneusement placés en magasin, et déposés sur des tablettes par ordre numérique, chaque sac portant le nombre donnant la liste de son contenu dans le livret, et le double de la même liste en possession du patient ou du surveillant de la salle.

13. Les sacs ne devront pas être placés trop près les uns des autres, et le magasin devra toujours être tenu sec et bien aéré.

14. Vous ne permettrez jamais que l'on place du linge ou des vêtements sales dans les sacs. Tout article semblable devra être parfaitement nettoyé, et la dépense chargée au régiment ou bataillon auquel le soldat appartient.

15. Afin d'éviter toute erreur ou échange, un numéro correspondant à celui du sac dont proviennent les effets, sera attaché à chaque article envoyé au blanchissage, et ces effets, dès qu'ils seront de retour, seront placés dans leurs sacs respectifs.

16. Vous tiendrez un livre dans lequel vous ferez entrer tout article qu'il faudra envoyer au blanchissage, avec le nom, le régiment, etc., du soldat auquel il appartient et le numéro du sac déposé au magasin.

17. Les patients n'auront pas accès aux sacs, et nul article ne leur sera livré, sauf sur certificat du surveillant de salle, approuvé par l'officier médical chargé de l'hôpital, constatant que tel article est absolument nécessaire pour l'usage et le bien-être du patient.

18. Vous retiendrez les effets des morts jusqu'à ce que vous receviez ordre d'en disposer, de la part des officiers commandant les régiments ou bataillons auxquels ils appartenaient.

19. Vous préparez les testaments des patients quand vous en serez requis, et je vous ferai fournir les formules nécessaires.

20. Vous tiendrez, en cas d'éventualités, un registre exact de tous les testaments que vous aurez préparés.

21. Lorsqu'un patient mourra à l'hopital, vous ferez, si vous en êtes requis par le chirurgien-major de l'hôpital, tous les arrangements nécessaires pour son inhumation, et vous informerez le chapelain de l'heure de l'enterrement.

22. Vous ferez rapport des décès aux officiers commandant les régiments ou bataillons auxquels ces morts appartenaient.

23. Vous tiendrez un registre contenant les noms des officiers et employés de l'hôpital, de quelque description que ce soit, avec la date de leur nomination et de leur sortie d'emploi, leur paie journalière, rations, etc.

24. Vous paierez les gages des employés de l'hôpital n'appartenant pas au corps des hôpitaux, et vous ferez vos réquisitions pour la paie et les allocations des hommes appartenant à ce corps et qui seront attachés à l'hôpital à Winnipeg.

25. Si, à aucune époque, vous avez besoin de plus d'assistance, vous vous adresserez au major général commandant, par l'entremise du chirurgien général adjoint, pour en obtenir des sous-officiers ou des soldats de l'expédition, pour le service des distributions ou pour agir comme gardes-magasins. S'il n'y a pas de militaires disponibles, vous engagerez des citoyens, avec l'approbation du major général commandant.

26. Vous pouvoirez à la subsistance des malades, et il sera de votre devoir de contresigner toutes demandes d'approvisionnements faites aux entrepreneurs, et d'inspecter souvent les provisions, quant à la quantité et à la qualité lors de leur livraison.

27. Vous serez responsable de la propreté et du bon ordre des chambres ou bâtisses où les provisions seront emmagasinées, et vous veillerez à ce que toutes les précautions nécessaires soient prises pour prévenir l'endommagement ou le gaspillage des provisions, médicaments, articles destinés au bien-être des malades ou autres approvisionnements confiés à vos soins.

28. Vous ferez tenir un livre où seront entrées chaque jour, les provisions reçues et distribuées, et vous préparerez ou vous ferez préparer des rapports mensuels, d'après ce livre; vous prendrez invariablement un inventaire le dernier jour de chaque mois, afin de prouver l'exactitude de la balance de provisions en mains indiquée par les dits rapports.

29. Vous obtiendrez du sous-officier chargé de ce soin, aussi matin que possible, et pas plus tard qu'à midi, une réquisition pour tous les articles supplémentaires prescrits pour la journée, et, après réception de telle réquisition, vous ferez livrer ces articles aussi promptement que possible.

30. A la réception de la réquisition pour la diète ordonnée dans chaque salle ou division, pour la journée du lendemain, vous ferez préparer par votre garde-magasin, un état de la quantité exacte des provisions à livrer pour la diète de la journée, lequel état, après avoir été examiné par vous, sera passé au cuisinier, pour le mettre à même de reviser la distribution faite par le garde-magasin, et de régler convenablement les repas des patients à l'hôpital.

31. A la fin de chaque mois vous comparerez les réquisitions, les feuilles de diète et les provisions distribuées, et vous ferez rapport au chirurgien général adjoint de toute erreur qui pourrait être découverte. Si un patient mourait ou sortait de l'hôpital avant la distribution pour la diète du lendemain, l'ordonnance de la salle devra savoir qu'il doit vous en avertir, afin que vous puissiez arrêter la distribution pour ce patient; et si l'ordonnance de salle néglige de donner tel avis, cette ration sera portée à son compte.

32. Vous attirerez l'attention du chirurgien général adjoint sur chaque cas où il vous paraîtra qu'une quantité plus qu'ordinaire d'articles supplémentaires a été prescrite, ou qu'un cours extraordinaire de diètes exceptionnelles a été suivi, et vous transmettrez en même temps les feuilles de diète à cet officier.

33. Lorsqu'il sera nécessaire, et qu'il n'y aura pas d'autres moyens à votre disposition, vous paierez pour le transport des malades à l'hôpital; mais l'argent ainsi dépensé devra être remboursé par le paie-maître du corps auquel ces hommes appartiennent.

34. Vous inspecterez fréquemment l'hôpital, et vous vous assurerez que les quantités de provisions sont parfaitement exactes.

35. Vous remplirez les réquisitions des officiers de santé chargés de la direction des hôpitaux de campagne ou de divisions, pour articles compris dans le tableau approuvé, mais, dans les cas d'extravagance apparente, soit dans la qualité soit dans la quantité, vous ferez votre rapport au chirurgien général adjoint, afin que ces cas soient portés à la connaissance du major général commandant.

36. Vous n'êtes pas autorisé à distribuer aucun article de diète ou supplémentaire ou approvisionnements d'hôpital, non compris dans le tableau ci-joint, sans la sanction du chirurgien général adjoint.

37. Vous ferez fréquemment l'inspection des approvisionnements livrés par les entrepreneurs, rejetant ceux qui ne seront pas conformes aux échantillons, et vous ordonnerez le remplacement immédiat de tout article inférieur par un article convenable, à défaut de quoi, vous achèterez les approvisionnements nécessaires aux frais de l'entrepreneur.

38. L'infirmier-major de l'hôpital principal, à Winnipeg, vous remettra chaque jour une réquisition pour la quantité totale d'articles de nature périssable requise pour la diète du jour suivant.

39. Vous vous procurerez ou remplacerez les meubles et ustensiles, et les effets d'habillement, de literie, ou articles destinés au bien-être des malades, etc., conformément au tableau ci-joint.

40. Vous prendrez les arrangements nécessaires pour le blanchissage des effets d'habillement et de literie de l'hôpital à Winnipeg, et pour leur réparation, soit par contrat local, soit en employant dans ce but des personnes engagées à la journée.

41. Les rapports suivants vous seront adressés par les chirurgiens chargés de la direction des hôpitaux de régiment, de détachement ou de division, journellement ou mensuellement, comme suit:

1° Un sommaire journalier des diètes, et des articles supplémentaires, que vous transmettrez à ce département le 1er et le 16 de chaque mois.

2° Les feuilles mensuelles de diète des patients sous traitement, que vous transmettrez le dernier jour du mois.

3° Un rapport nominal, des admissions, sorties, et décès pendant le mois, que vous transmettrez le dernier du mois.

Vous examinerez soigneusement ces rapports, et vous ferez votre propre rapport sur toutes dépenses considérables que vous pourrez découvrir.

42. Lorsque vous recevrez des comptes pour fourniture de médicaments, achat ou réparation d'instruments, ou pour approvisionnements d'aucune nature, vous en préparerez un sommaire que vous transmettrez à ce département par l'entremise du chirurgien général adjoint.

43. Vous serez tenu d'augmenter ou de remplacer convenablement, de temps à autre, les effets destinés aux hôpitaux.

44. Vous fournirez, pour l'imformation et la gouverne du chirurgien général adjoint, du chirurgien-major ayant la direction de chaque hôpital, et des chirurgiens ou aide-chirurgiens attachés à chaque bataillon, régiment ou batterie, une copie de la liste d'approvisionnements qu'ils peuvent, sur réquisition, obtenir de vous à Winnipeg.

45. Vous vous entendrez avec l'officier de santé principal sur la nature des approvisionnements qui seront le plus probablement requis, et vous en préparerez la liste, que vous me transmettrez avec les observations que vous jugerez convenable de faire.

46. Vous m'enverrez, à la fin de chaque mois, un rapport indiquant en détail les effets reçus et distribués pendant le mois, et montrant d'où et de qui vous les avez reçus, à quels hôpitaux, régiments, bataillons ou batteries vous les avez distribués, par qui les réquisitions ont été faites, et les articles qui vous restent en mains. Vous devrez aussi y joindre un rapport sur la qualité des approvisionnements fournis.

47. Vous tiendrez en mains, convenablement emballé, un équipement complet d'approvisionnements d'hôpitaux, pour l'établissement d'hôpitaux de divisions, que vous aurez à livrer sur réquisition du chirurgien général adjoint.

48. Attendu que vous avez toute la responsabilité et qu'il est de votre devoir de veiller à ce qu'il soit amplement pourvu aux besoins des hôpitaux, et que tout ce qui est nécessaire au bien-être des malades et blessés soit promptement fourni, il vous faudra de toute nécessité avoir en mains, en tout temps, un stock de réserve bien approvisionné, et vous devrez insister sur ce que le chirurgien-major dirigeant chaque hôpital remplace régulièrement ses approvisionnements à même votre dépôt.

49. Tous les articles que vous expédierez devront être accompagnés d'un billet de livraison et d'une facture d'envoi.

50. Vous êtes autorisé, quand il sera nécessaire, à faire l'achat d'articles destinés au confort des patients ou d'autres effets, s'il vous est impossible de les obtenir de ce département en la manière ordinaire. Dans ces cas, vous devrez obtenir du chirurgien général-adjoint ou du major général commandant, un certificat constatant la nécessité de faire ces achats.

51. Vous ferez la distribution des articles destinés au bien-être des patients ou autres articles, sur réquisition du chirurgien régimentaire, ou de tout autre officier de santé chargé de la direction d'un hôpital, telle réquisition devant être contresignée par le chirurgien général adjoint, ou par le principal officier de santé.

52. Lorsqu'un malade ou blessé sera envoyé chez lui, ou d'un poste à l'autre, par transport de louage ordinaire, vous lui fournirez, sur réquisition du chirurgien de l'hôpital, contresignée par le chirurgien général adjoint, tels articles pour son confort ou tels effets d'hôpital dont la distribution sera ainsi ordonnée.

53. Un wagon-hôpital, avec cuisine-dispensaire, et l'aménagement nécessaire à un chirurgien et trois aides, sera placé à la disposition de ce département par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour le transport des malades et blessés entre les points à l'ouest de Winnipeg et cette ville, et ils devront autant que possible être transportés au moyen de ce wagon.

54. Si vous avez quelque doute quant à la signification d'aucune des instructions ci-dessus, ou si vous avez besoin d'informations en aucune matière, vous voudrez bien,

si vous ne pouvez consulter l'officier de santé principal, vous adresser directement à ce département.

55. Je dois vous recommander de faire usage du télégraphe aussi économiquement que possible, et de n'encourir aucune dépense pour approvisionnements d'hôpitaux, à moins que ce ne soit sur réquisitions, (comme il est ordonné ci-dessus,) dûment signées et contresignées par le chirurgien général adjoint ou l'officier de santé principal chargé des troupes du Manitoba et du Nord-Ouest.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. BERGIN,

Directeur médical général.

(F) RAPPORT DU CHIRURGIEN-MAJOR JAMES KERR.

HÔPITAL DE CAMPAGNE DE WINNIPEG,
WINNIPEG, 16 avril 1886.

D. BERGIN, écr, M.P,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un rapport sur l'hôpital de campagne de Winnipeg pour la période pendant laquelle il a été sous ma direction. Afin d'expliquer la date de la présentation de ce rapport, je dois dire que jusqu'au moment où j'ai reçu votre télégramme ces jours derniers, j'ignorais qu'on dût exiger de moi aucun rapport; je supposais naturellement que le rapport serait fait par mon successeur, le Dr Codd, lors de la clôture de l'hôpital. Les volontaires malades furent placés sous mes soins par le chirurgien général adjoint, le Dr Roddick, le 14 avril 1885, et je pris immédiatement des arrangements pour leur procurer l'hôpital nécessaire; je réussis, avec le concours du chirurgien général adjoint, à m'entendre avec les directeurs de l'hôpital général de Winnipeg pour que ces malades fussent admis dans une partie de cette bâtisse réservée spécialement à cet usage. Cette décision fut prise parce que ce plan était le plus convenable pour donner aux miliciens invalides les meilleurs soins et le meilleur traitement possibles, et qu'au taux convenu il était beaucoup moins dispendieux que la location et l'équipement d'une autre bâtisse ici. Je fais une mention spéciale de cet arrangement, parce que dans les premières semaines de ma direction de l'hôpital militaire établi dans la bâtisse de l'hôpital général, j'éprouvai, dans l'exécution de mes devoirs, de sérieux embarras par suite de l'arrivée d'autres chirurgiens, qui se représentaient comme étant autorisés à me remplacer, moi et mes assistants, ou à établir un autre hôpital et fermer celui qui avait ainsi été ouvert.

Au moyen de la liste ci-incluse, vous verrez le nombre de patients qui ont été traités à l'hôpital pendant que j'en ai eu la direction.

Pendant le premier mois la majorité des cas consistait en rhumes et autres affections contractées par suite d'exposition aux intempéries du climat; et de fatigue pendant la partie du voyage où les soldats ont dû traverser à pied les portions inachevées du chemin de fer Canadien du Pacifique, au nord du lac Supérieur.

Pendant mon service, des rapports au sujet des malades ont été transmis, tous les jours, au bureau de brigade, ainsi que les feuilles d'admission et de sortie dans chaque cas; il a aussi été donné des rapports hebdommadaires des articles de diète et des douceurs fournies aux patients; de plus des rapports hebdomadaires ont été envoyés au C. G. A.; et dès que la demande en a été faite des rapports journaliers ont aussi été transmis à votre bureau à Ottawa. De plus, j'ai fait écrire l'histoire de chaque cas pendant le traitement à l'hôpital, avant qu'aucun livre n'eût été fourni pour cet objet. Cet ouvrage a été copié plus tard dans les livres qui m'ont été envoyés d'Ottawa. Je regrette de ne pouvoir vous envoyer la série complète de l'histoire de ces cas; ces livres ont été dépouillés de leurs couvertures, et plusieurs manquent. Tous les papiers et formules en ma possession ont été remis par moi-même au Dr King, qui agissait alors comme chirurgien interne. J'ai nommé un aide-chirurgien et trois infirmiers pour les pansements. Le nombre de malades traités à l'hôpital pendant les quatre mois où j'en ai eu la direction, est de 81; à mon départ, il en restait dix. La mortalité, comme on peut le voir par le tableau ci-joint, a été très faible. Nulle plainte concernant le traitement ou l'alimentation des malades n'a été faite à ma connaissance.

Je dois mentionner que de nombreux et de fréquents présents de fruits, de fleurs, de livres de lecture et de journaux, ainsi que de chaises d'invalides, de la part des dames de Winnipeg, ont sensiblement contribué au bien-être des patients.

Les opérations suivantes ont été faites à l'hôpital :—L'incision d'un emphysème, avec écoulement et pansements antiseptiques. (Harrison, du 91me.)

L'excision d'une tumeur enkistée et très large au cou ; la tumeur était profondément située à la base du cou, et en contact avec la gaîne de l'artère carotide et l'artère sous-clavière. (Kilburne, du 91e.)

L'incision de l'articulation du genou et l'extraction d'une balle. (Eggett, de l'artillerie de place de Montréal.)

Ce sont là les opérations majeures qui ont été faites—elles ont toutes présentées un cours aseptique et se sont terminées par une cure complète. Les opérations chirurgicales mineures ont été:—l'incision d'un abscès pour l'écoulement du pus; une ouverture centrale a été pratiquée pour la guérison de sinus où s'étaient formées des accumulations de matières purulente; et

L'extraction d'une balle qui avait causé la formation d'un sinus, et l'enlèvement de fragments d'os nécrosés restés dans les muscles sur le trajet de la balle.

En outre de mes visites journalières à l'hôpital, j'ai aussi rempli les devoirs de chirurgien de brigade, allant chaque jour au bureau de brigade, pour répondre aux besoins des différents corps en route pour le siège des opérations, et remplissant les nombreux devoirs de ce district important comme base d'approvisionnements.

Je dois faire apologie pour un rapport aussi imparfait. Si on me l'avait demandé, j'aurais naturellement pu le faire beaucoup plus complet lorsque j'étais en possession de tous les papiers de cet hôpital, qui était l'hôpital principal des troupes de l'expédition, et quand les faits étaient encore frais dans ma mémoire; mais je déclare positivement que lorsque votre télégramme m'est parvenu, je n'avais aucune idée qu'un rapport serait exigé de moi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAMES KERR,
Ex chirurgien-major, hôpital de campagne de Winnipeg.

Nom.	Régiment.	Admis.	Sortis.	Maladie ou Blessure.	Résultat.
J. Greene	91e	5.4 85	30.5.85	Fièvre typhoïde	Guéri.
P. Peterson	91e	6.4.85	4.5.85	Rhumatisme	"
U. Lortie	9e	12.4.85	22.4.85	Cellulite	"
J. Hewitt	12e	12.4.85	16 4.85	Bronchite	"
A. Deguise	9e	13.4.85	17.4.85	Tonsilite	"
A. Blais	9e	13.4.85	30.4.85	"	Mort.
A. Boucher	9e	13.4.85	16.4.85	Hémorroïdes	Guéri.
T. H. Trudel	9e	13.4.85	17.4.85	"	"
A. Bastien	9e	13.4.85	16.5.85	Pleurisie	"
A. Campbell	91e	13.4.85	4.5.85	Fièvre typhoïde	"
S. Rogers	C. de la R.	13.4.85	14.5.85	Pneumonie	"

Dix patients restaient encore à l'hôpital après le 15 août.
Ces patients étaient à l'hopital le 14 avril.

John Harrison	91e	22.5.85		Emphysème	
Geo. McIntosh	I. L. W	25.5.85	31.7.85	Névralgie—Nerf optique	Guéri.
R. Eggett	A. P. M	3.6 85	8.7.85	Balle—au genou	"
H. Corbett, M.D	Hôpital de campa.	4.6.85	29.6.85	Cirrhose du foie	Mort.
F. Heany	10e royaux.	9.6.85	18.6.85	Erysipèle	Guéri.
C. S. Strong	Midland	11.6 85	15.6.85	Alcoolisme	"
C. S. Strong	Midland	23.6.85	26.6 85	"	"
John Hayton	A. P. M	25.6.85	4.7.85	Rhumatisme	"
C. E. Kemp	90e	27.6 85		Balle—à l'abdomen	
J. W. Bruce	91e	11.7.85		Bless—articulat'n du genou	

Nom.	Régiment.	Admis.	Sortis.	Maladie ou Blessure.	Résultat.
Thos. Fisk	Eclaireur de Steel.	13.7.85		Balle—au bras	
Thos. Reynolds	Batterie "B"	13.7.85	16.7.85	Fracture comp. de l'humérus	Guéri.
J. Marcotte	65e	13.7.85	19.7.85	" " de la clavicule	"
W. J. Cantwell	10e royaux	15.7.85	19.7.85	Blessure à la cuisse	"
Henry Wilson	10e "	15.7.85		" au poumon	
A. S. Martin	10e "	15.7.85	19.7.85	Balle—à l'épaule	
James Eager	10e "	15.7.85	19.7.85	Fracture—os maxillaire	
Samuel Bell	Midland	15.7.85	21.7.85	Concussion au cerveau	
Wm. Barton	Midland	15.7.85	30.7.85	Blessure—cuisse et scrotum.	Guéri.
S. M. Daly	Midland	15.7.85		Balle—à la main	
F. J. Thompson	Eclair. de Boulton.	15.7.85		Rhumatisme	
Hope Hay	Eclair. de Boulton.	15.7.85	31.7.85	Balle—au bras	Guéri.
W. Fairbanks	Batterie "A"	15.7.85	30.7.85	" à la cuisse	"
Thos. Stout	Batterie "A"	15.7.85	21.7.85	Fracture des côtes	"
James Dowker	90e	15.7.85	11.8.85	Blessure à la cuisse	"
James McDonald		15.7.85	27.7.85	Malad. de Pott—Moelle épin.	
John McClintock	7e	15.7.85	19.7.85	Rhumatisme	
John Warren	C. de la R.	15.7.85	13.8.85	Pleurisie	Guéri.
Wm. Lee	A. P. M.	15.7.85		Constipation	
J. F. Garden	Corps de renseig.	15.7.85	30.7.85	Balle—à l'épaule	Guéri.
A. Doucet	Etat-major	15.7.85		" au bras	
R. S. Cook	Eclrs de French	15.7.85		" à la jambe	
F. Bacon	G. du C. G. G.	18.7.85	31.7.85	Contusion à l'abdomen	
— Peters	7e	18.7.85	21.7.85	Périostose—bras	
H. Heigham	Etat-major	25.4.85	15.5.85	Pleurésie	
Marshall Weir	Midland	14.4.85	16.5.85	Epuisement	Guéri.
John Smart	65e	15.4.85	16.5.85	Rhumatisme	Env. c. lui.
Wm. Hurst	G. du C. G. G.	15.4.85	21.4.85	Conjonctivite	Guéri.
Fred. Cardew	I. L. W.	15.4.85	14.5.85	Fièvre scarlatine	"
James Nelson	G. du C. G. G.	15.4.85	4.5.85	Blessure à la jambe	"
P. R. Beaumont	C. de la R.	15.4.85	16.4.85	Rhumatisme	"
Alfred Laurencelle	9e	15.4.85	18.4.85	Bronchite	"
Arthur Potvin	9e	16.4.85	18.4.85	Diarrhée	"
David McKay	G. du C. G. G.	16.4.85	20.4.85	Abscès à la jambe	"
E. J. Murphy	G. du C. G. G.	16.4.85	24.4.85	Blessure au bras	"
John Davidson	7e	16.4.85	21.7.85	Fièvre typhoïde	"
Renne Miller	9e	17.4.85	18.4.85	Blessure à la lèvre,	"
Wm. Land	7e	17.4.85	21.7.85	Rhumatisme	"
Joseph Germain	9e	19.4.85	22.4.85	Bronchite	"
J. T. Brennau	9e	20.4.85	22.4.85	Dyspepsie	"
J. B. Fortin	9e	20.4.85	27.4.85	Bronchite	"
Peter Pouliot	9e	20.4.85	22.4.85	"	"
Prosper Jobin	9e	20.4.85	4.5.85	Tonsilite	"
Lucien Miller	9e	20.4.85	16.5.85	Otite—Cat. Méd.	"
W. L. Bruce	I. L. W.	21.4.85	8.6.85	Frac.—1er os du métacarpe.	"
L. J. Mylins	63e	23.4.85	27.4.85	Tonsilite	"
Thos. Menagh	G. du C. G. G.	23.4.85	11.5.85	Débilité	"
Alfred Kilburn	91e	25.4.85	18.6.85	Tumeur enkistée—au cou	"
John Lanigan	Batterie d'Halifax.	25.4.85	4.5.85	Eczéma	"
James Godwin	Batterie Midland	26.4.85	4.5.85	Bronchite	"
James Anderson	Batterie Midland	27.4.85	30.4.85	Débilité	"
Wilmot Lewis	Batterie d'Halifax.	28.4.85	4.5.85	Tonsilite	"
H. Carroll	Batterie d'Halifax.	28.4.85	18.5.85	Diarrhée	"
John Smart	65e	1.5.85	16.5.85	Rhumatisme	"
Félix Heany	10e royaux	5.5.85	13.5.85	Pleuro-pneumonie	"
M. Stewart	12e	14.5.85	18.5.85	Adénite	"
Wm. Shannon	12e	14.5.85	5.6.85	Abscès	"
Théo. Schwoenzer	35e	14.5.85	18.5.85	Rhumatisme	"
Wm. Challacombe	A. P. M.	21.5.85	9.6.85	Fièvre simple, continue	"
Lewis Stead	10e royaux	22.5.85	25.5.85	Balle—au bras	"

(G) RAPPORT DU CHIRURGIEN GÉNÉRAL ADJOINT.

MONTRÉAL, 10 mai 1886.

A. D. BERGIN, écr, M.P.,
Chirurgien général, milice.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur les travaux du département médical des troupes du Nord-Ouest, pendant l'expédition récente. *

Ayant été nommé chirurgien général adjoint par l'honorable ministre de la milice et de la défense, sur votre recommandation, je partis d'Ottawa dans la soirée du 7 avril 1880, avec ordre de me rapporter au major général Middleton, alors à Troy, dans les Territoires du Nord-Ouest, avec une partie de l'expédition.

Un corps d'hôpital de campagne que vous aviez vous-même déjà organisé, m'accompagnait.

Ce corps se composait des membres suivants, recrutés en grande partie dans la profession et les écoles de médecine de Montréal et de Toronto.

Corps d'hôpital de campagne, n° 1.

Chirurgien-major :
C. M. Douglas, V. C.....Lakefield, Ont.

Chirurgiens :
James Bell.....Montréal, P.Q.
E. A. Graveley.....Cornwall, Ont.
W. R. Tracey.....Belleville, "
F. H. Powell.....Ottawa, "
W. W. Doherty.....Kingston, N.B.
R. Reddick.....West-Winchester, Ont.

Infirmiers :
Alex. Kennedy, M. D.....Kingston, Ont.
E. E. King, M. D.....Toronto, "
J. S. Freebourne, M.D.....Invermay, "
H. A. Wright, M.D.....Qu'Appelle, T.N.O.
A. N. Worthington,.....Sherbroke, P Q.
J. A. Kinloch.....Montréal, P.Q.
A. D. Stewart.....Arundel, P.Q.
W. B. A. Hill.....Ottawa, Ont.
W. P. Caven.....Toronto "
John Caven.....Toronto " "
Thos, McKenzie.....Galt, "
H. L. McInnes.....Winnipeg, Man.
W. A. B. Hutton.....Winnipeg, " "
J. R. McIntyre.....Winnipeg, " "
G. H. Wilson.....Winnipeg, " "
W. R. Pringle.....Cornwall, Ont.
W. J. Bradley.....Ottawa.
A. J. McDonell.....Morrisburg, Ont.

* Ce rapport est nécessairement incomplet, parce que je me suis rendu tard au siège des opérations (la bataille de l'Anse-au-Poisson avait été livrée avant mon arrivée sur les lieux) et que, de plus, un bon nombre des chirurgiens de régiments ont négligé de m'envoyer leurs rapports.

Ordonnances :

D. Alma Macpherson.....Ottawa, Ont.
J. Lawson..... " "
J. Foran..... " "
Henry Filteau.....Montréal, P. Q.
H. H. Arrowsmith..... " "

Nous arrivâmes à Winnipeg, par la voie de Chicago, dans la matinée de dimanche, le 12 avril.

Je me rapportai, aussi promptement que possible, au col. Jackson, qui remplissait les fonctions d'adjudant général adjoint. Il m'aida obligeamment à me procurer des logements pour mon corps, et je lui dois beaucoup pour les avis et l'assistance qu'il a bien voulu me donner en d'autres matières.

J'envoyai aussi une dépêche télégraphique au major général Middleton, qui se trouvait alors quelque part entre les Buttes-du-Tondre et Humboldt. Mon télégramme l'informait de mon désir de lui fournir un équipement d'hôpital de campagne, et de connaître ses vues touchant le choix d'une localité devant servir de base d'opérations pour le département des hôpitaux. Je reçus sa réponse le lendemain ; elle m'enjoignait de me rendre à Swift-Current et d'y établir l'hôpital principal, puis d'aller le rejoindre en suivant le cours de la Sasketchewan, parce que la route du Fort-Qu'Appelle serait probablement impraticable pendant quelque temps et que, de fait, elle était à la veille d'être abandonnée.

13 avril.—Le Dr Sullivan, le pourvoyeur général, arriva à Winnipeg avec l'équipement médical et chirurgical expédié de Montréal, et consistant en instruments, médicaments, appareils, nécessaires d'hôpitaux, couchettes, matelas, brancards, etc., le tout divisé en quatre (4) équipements complets d'hôpitaux de campagne.

Des arrangements furent pris avec les autorités de l'hôpital général de Winnipeg pour des salles destinées à recevoir les malades et les blessés, à raison d'une piastre et demie ($1.50) par tête et par jour. Je nommai les Drs Kerr et Mewburn à la direction des salles réservées dans la bâtisse de l'hôpital général pour l'usage des troupes.

Quatre étudiants de l'école de médecine de Winnipeg furent admis au nombre des membres du corps médical.

M. Egan, le surintendant du chemin de fer Canadien du Pacifique voulut bien trouver et équiper un wagon à conducteur et un wagon-dortoir à émigrants pour servir plus tard au transport des invalides. On se procura aussi un wagon à fret couvert pour le bagage et l'équipement.

Je dois faire remarquer à ce sujet que le wagon-dortoir à émigrants est parfaitement adapté au transport des malades et blessés, car il contient des lits disposés de la même manière que ceux des wagons Pullman ordinaires, avec ce grand avantage pour un hôpital—l'absence de tentures d'aucune espèce. Ces wagons offrent aussi un lavoir, des lieux d'aisance, et ils sont chauffés par la vapeur. Avec peu de trouble et une légère dépense, ce wagon peut être converti en un wagon-hôpital parfaitement confortable.

Pendant mon séjour à Winnipeg je pris des informations concernant l'équipement des chirurgiens servant avec leurs régiments dans les différentes parties des Territoires, et je fus surpris de voir que, sans aucune exception, ils étaient très pauvrement pourvus de médicaments, instruments et appareils de pansement pour la campagne ; de fait, je restai convaincu qu'en cas d'épidémie ou d'engagements avec l'ennemi, il leur serait impossible de rendre les services exigés d'eux.

15 avril.—Je partis de Winnipeg pour Swift-Current avec le corps médical tout entier.

Sur l'avis du lieut.-col. Straubenzie, qui nous rejoignit en se rendant au siège des opérations *viâ* Qu'Appelle, et poussé par le désir de faire parvenir aux chirurgiens des troupes en campagne un équipement plus complet, je télégraphiai de nouveau au major général Middleton lui proposant d'envoyer un chirurgien et trois infirmiers avec un léger équipement d'hôpital de campagne, tout en me rendant moi-

même à Swift-Current, comme il l'avait ordonné. Il me répondit de suite, réitérant ce qu'il avait dit déjà, c'est-à-dire que tout devait être expédié par la rivière.

Le major général Laurie nous rejoignit à Troy ; il venait de l'armée et se rendait à Swift-Current, chargé du commandement à la base des opérations et de la défense de la ligne de communications. Il rapporta lui aussi que la route était impraticable par endroits, confirmant l'opinion exprimée par le général.

M'étant assuré qu'un détachement du 35e, campé à Troy, avait besoin de secours chirurgicaux, je chargeai le chirurgien Graveley et l'aide-chirurgien King du soin de ce détachement, jusqu'à nouvel ordre.

Nous arrivâmes à Swift-Current dans l'après-midi du 16 avril. Le sol était couvert de neige, et le thermomètre indiquait plusieurs degrés au dessous du point de congélation, plusieurs " teepees " de Sauvages et de Métis étaient dressées en vue du chemin de fer. Le bataillon " Midland," sous les ordres du lieut.-col. Williams, était arrivé depuis peu, et campait près de la station du chemin de fer, attendant de nouveaux ordres.

Nos trois wagons à conducteur, à émigrants et à bagage furent convenablement placés sur une voie d'évitement, et occupés par les chirurgiens et infirmiers, vu qu'il n'y avait ni maison ni tentes à notre disposition.

17 avril.—Cinq hommes appartenant à la colonne du col. Otter arrivèrent ici ; ils avaient été renvoyés en arrière ce jour-là, étant devenus invalides pendant la marche sur Saskatchewan-Landing et Battleford, savoir :—

Soldat Wiggins.....Gardes à pied du G. G.
Sergent Hewgill.....Carab. de la Reine.
Soldat Bain..... "
" Birchall..... "
" Noudel.....Ecole d'infanterie.

Ils souffraient surtout du rhume et de l'exposition au froid ; le soldat Wiggins était affecté d'une pneumonie. Je les logeai promptement dans une chambre à proximité de la station du chemin de fer.

19 avril.—Le chirurgien-major Douglas reçut l'ordre de se rapporter au major général Strange, à Calgary, et de prendre avec lui un équipement complet d'hôpital et les membres suivants du corps médical :—

Chirurgiens :—W. R. Tracy, F. N. Powell.

Infirmiers :—John Caven, A. J. McDonell, W. P. Caven, W. B. A. Hill, T. McKenzie,

Ordonnances :—D. A. Macpherson, J. Lawson, N. H. Arrowsmith.

Le chirurgien Reddick reçut l'ordre de se rendre à Saskatchewan-Landing pour être attaché permanemment au bataillon " Midland," dont deux compagnies occupaient ce poste.

L'aide-chirurgien Might, du bataillon " Midland," devenu très faible par suite des fatigues du voyage, fut envoyé à Qu'Appelle pour relever le chirurgien Graveley, qui, avec l'aide-chirurgien King, revint de suite joindre le corps médical de campagne.

21 avril.—Le corps de la " Croix-Rouge," sous la direction du chirurgien Nattrass, arriva dans la matinée et reçut l'ordre de joindre la colonne du col. Otter, alors à trois jours de marche sur la route de Battleford.

Ce corps, composé d'un chirurgien, d'un aide-chirurgien et de huit infirmiers, avait été organisé à Toronto, et très bien équipé, par les citoyens de cette ville ; il paraissait capable de rendre des services très utiles.

22 avril.—Le chirurgien Bell, du corps des hôpitaux de campagne, partit de Swift-Current avec un équipement d'hôpital complet, emmenant avec lui les chirurgiens et infirmiers suivants :

Chirurgiens :—E. N. Graveley, E. E. King.

Aides chirurgiens :—N. A. Wright, J. S. Freebourne.

Infirmiers :—A. N. Worthington, W. J. Bradley, J. A. Kinloch, H. L. McInnes, W. R. Pringle, W. A. B. Hutton.

Ordonnance :—J. Foran.

Il avait ordre de prendre passage sur le steamer "Northcote," alors à Saskatchewan-Landing, et en destination d'un point, sur la rivière Saskachewan, aussi rapproché que possible du quartier général du major général Middleton. Le lt.-col. Van Stranbenzie, et le lt.-col. Williams, avec quatre compagnies de son régiment, avaient aussi ordre de s'embarquer à bord de ce navire.

Ce débarcadère est le point le plus près, sur la rivière Saskatchewan, de Swift-Current, dont il est éloigné de plus de trente milles, et se trouve sur la route de Battleford.

23 avril.—Les malades sont dans un état satisfaisant, sauf le soldat Wiggins, dont les symptômes sont quelque peu défavorables, l'inflammation s'étant étendue à l'autre poumon.

Le steamer "Northcote" est parti de Saskatchewan-Landing.

24 avril.—Télégramme du major général Middleton donnant de courts détails sur la bataille de l'Anse-au-Poisson.

Par suite de quelque délai éprouvé dans le transport du corps de la "Croix-Rouge," et de la demande urgente de secours et d'approvisionnements médicaux par le chirurgien de brigade Strange, de la colonne d'Otter, je lui dépêchai les aides-chirurgiens Kennedy et Doherty, ainsi que les infirmiers Wilson, McIntyre, Campbell et Hillier, avec ordre de joindre la colonne, s'il était possible, avant son arrivée à Battleford.

Le corps d'hôpital de campagne n° 2, sous la direction du chirurgien-major Casgrain, est arrivé aujourd'hui.

Les chirurgiens, infirmiers et ordonnances de ce corps étaient les suivants :—

Chirurgiens :

N. O. Walker	Toronto, Ont.
E. Hooper	Kingston, Ont.
Francis Murray	Montréal, P.Q.
E. Pelletier	Québec "
E. O. Cloutier	Saint-Arsène, P.Q.

Infirmiers :

W. J. McCuaig	Vankleek-Hill, Ont.
A. R. Turnbull	Duncanville "
J. M. McKay	Rivière-Jean, N.-B.
J. F. Williams	Barrie, Ont.
Fred. J. White	Shédiac, N.-B.
A. J. Schmidt	Faribault, Minn.
E. R. Bishop	Brantford, Ont.
W. F. Graham	Bell's-Corners, Ont.
N. Aikins	Binbrook "
S. T. Bell	Alliston "
T. J. McDonald	" "
Fred Winnett	London "
J. M. Thompson	Strathroy "
T. F. Campbell	Appin "
R. Hillier	Toronto "
A. E. Collins	Sainte-Catherine, Ont.
J. Rea	Toronto, Ont.
James Park	Newcastle, N.-B.

Pharmacien :

W. H. Wilbur	Dorchester, N.-B.

Ordonnances :

W. T. Lawless	Hull, P.Q.
Wm. Francke	Toronto, Ont.

Cuisinier :

Peter Nugent	Kingston, Ont.

Je les logeai tous dans le wagon-dortoir à émigrants.

Le Dr Nattrass retourna à Swift-Current afin d'obtenir d'autres moyens de transport, s'il était possible, mais ne pouvant trouver rien de mieux, il se mit immédiatement en route pour Battleford.

26 avril.—Le chirurgien-major Douglas revint de Calgary avec l'infirmier W. B. A. Hill et l'ordonnance d'hôpital D. A. Marpherson, après avoir attaché à la colonne du major général Strange le chirurgien Powell et deux infirmiers; et avoir établi un petit hôpital à Calgary, sous la direction du chirurgien Tracy. Mon intention en envoyant le chirurgien-major Douglas à Calgary était de le faire attacher à la colonne du major général Strange; mais le chirurgien de brigade de cette colonne jugea que ses services ne seraient pas requis, et, de plus, on trouva impossible d'obtenir le transport nécessaire à son équipement.

29 avril.—L'anxiété éprouvée à l'égard de la position du steamer *Northcote* a été quelque peu soulagée par l'arrivée au camp d'un éclaireur, qui rapporta que le navire était échoué à six milles du Coude de la Saskatchewan-Sud, et qu'on avait peu d'espoir de pouvoir le renflouer.

L'équipement de l'hôpital de campagne destiné à la colonne du général Middleton se trouvant ainsi arrêté indéfiniment dans sa marche, et connaissant le besoin urgent que l'on devait éprouver de certains articles après la bataille de la Coulée-au-Poisson, je me décidai à partir immédiatement pour rejoindre le général par la route de la Mâchoire-d'Orignal (Moose Jaw). Le chirurgien-major Casgrain détacha de son corps d'hôpital de campagne, pour m'accompagner, le chirurgien Pelletier et les infirmiers White, Schmidt, McDonald et Rea, un large panier de campagne et autant d'articles (tels que nécessaires d'hôpital, appareils de pansement, brancards, etc.), qu'il était possible de transporter dans un wagon ordinaire, furent promptement préparés.

Je pris le train le même soir pour la Mâchoire-d'Orignal, où, comme il avait été convenu, M. James Ross m'attendait avec les wagons, etc., nécessaires pour le voyage.

La route de la Mâchoire-d'Original avait été abandonnée depuis plusieurs mois, à cause de la bande de Bonnet-Blanc (*White Cap*), de la réserve du Bois de l'Orignal, et de l'agitation qui régnait en général dans cette partie du pays. D'après informations reçues des arpenteurs et d'autres personnes, j'étais cependant convaincu que la route était en bonne condition, et que, de fait, elle était la seule praticable pour arriver au camp du général Middleton. Je crois pouvoir affirmer que, si elle eut été mieux connue, elle aurait été choisie pour les besoins du transport, de préférence à la ligne de communication par eau.

30 avril.—Je partis de la Mâchoire d'Orignal dans l'après-midi, vers deux heures, avec deux wagons doubles, une charrette pour le fourrage, et deux chevaux de rechange; M. James Ross voulut bien me servir de guide. Nous atteignîmes le même soir l'habitation du dernier colon, à une distance d'environ trente milles de la Mâchoire-d'Orignal, où nous passâmes la nuit.

1er mai.—Nous marchâmes rudement toute la journée, et nous arrivâmes au Coude de la rivière à 7.30 p.m. Le capitaine Dennis était campé à cet endroit avec un détachement du corps d'informations (*Intelligence Corps*). (Ils avaient ordre de garder ce point exposé de la rivière pour assurer le passage du *Northcote*, et d'arrêter les Sauvages et Métis fugitifs).

Le capitaine Dennis nous informa que le *Northcote* avait passé le Coude le jour précédent, et dépassé le terrain battu par ses éclaireurs, lequel s'étendait à vingt milles au moins au nord de ce point. Nous campâmes en cet endroit pour la nuit.

2 mai.—En marche à 3 a.m. Dans l'après-midi, tard, nous rencontrâmes le major Boulton, envoyé à la recherche du *Northcote*, avec cinquante attelages, dans l'intention de l'alléger et de lui permettre de franchir les nombreux bancs de sable qui s'opposaient constamment à son progrès.

Il nous apprit que les blessés étaient en ce moment dirigés sur Saskatoon, sous les soins du chirurgien de brigade Orton.

3 mai.—Nous arrivâmes à Saskatoon à 2 a.m., ayant fait le trajet de la Mâchoire-d'Orignal à ce point en soixante heures, ce qui ne s'était jamais vu encore.

Nouvelles de la bataille de Cut-Knife Hill.

Les blessés venaient d'arriver du champ de bataille, sous les soins du chirurgien de brigade Orton, assisté du chirurgien Ralston, des éclaireurs de Boulton, de l'aide-chirurgien Moore, du 90e et du Dr Willoughby, médecin de l'endroit. Ils étaient au nombre de trente-cinq (35) en tout, logés chez les habitants de la place et dans la maison d'école.

Le chirurgien-major Douglas était arrivé une heure ou deux avant moi, ayant fait, seul en canot, un trajet de plus de deux cents milles de Saskatchewan-Landing à Saskatoon, exploit vraiment remarquable. Il réjoignit le *Northcote* à environ cinquante milles en haut de la rivière, le dépassa, et arriva ici en moins de cinq jours. Il fut le premier à indiquer la position du steamer après son passage au Coude. Le chirurgien-major Douglas mérite, je crois, les plus grands éloges pour la hardiesse et l'infatigable activité dont il a fait preuve en cette circonstance.

Pendant la journée, le chirurgien-major Douglas releva le chirurgien de brigade Orton de la charge des blessés qui lui avaient été confiés, et ce dernier se remit immédiatement en route avec le chirurgien Ralston et l'aide-chirurgien Moore pour le camp du général Middleton.

Voici la liste complète des malades et blessés ramenés de l'Anse-au-Poisson :

Capitaine Wm. Clark, 90e bataillon.
Soldat David Hislop, "
Caporal Lethbridge, "
" J. B. D. Code, "
Soldat W. W. Matthews, "
" M. O. R. Jarvis, "
" C. H. Kemp, "
" Wm. Wainwright, "
" W. Restall, "
" Edward Lowell, "
" A. S. Blackwood, "
" G. W. C. Swan, "
" W. McRobie, "
" W. H. Canniff, "
Sgt. Hurrill, 90e bataillon,
Soldat E. Moisan, batterie "A."
" W. Woodman, "
" A. Imrie, "
" Asselin, "
Bombardier D. Taylor, "
Serg. d'etat-major Mawhinney, batt. "A.'
Conducteur Michael Wilson, "
Cav. Charles King, inf. à cheval Boulton.
" V. Bruce, " "
" Thomson " "
" J. Langford, " "
" Herbert Perrin, " "
Cap. M. Gardiner, " "
Soldat R. H. Dunn, école d'inf. "C."
" R. Jones, " "
" E. Harris, " "
" Harry Jones, " "
" E. McDonald, " "
Sergt. porte-drapeau R. Cumming, école d'inf. "C."
Soldat J. Cane, 10e grenadiers royaux.
" J. Gray, " "
Cuisinier P. J. Reggin, " "
Cap. J. Billinghurst, " "
Soldat Arch. McLean, bat. "Midland."

4 mai.—Au point du jour, le major Bedson et moi, nous remontâmes la rivière à quelque distance, à la recherche du *Northcote*, que nous trouvâmes solidement échoué sur un banc de sable, à environ cinq milles de Saskatoon. Il arriva bientôt à ce poste, où le chirurgien Bell débarqua avec le personnel de son hôpital de campagne. Après un court délai, le steamer continua son voyage vers le camp de l'Anse-au-Poisson, et je pris passage à bord afin de me rapporter au général, emmenant avec moi les infirmiers Pringle et Kinloch pour les attacher au 90e régiment et aux Eclaireurs de Boulton, respectivement.

Après de nombreux délais, causés par l'échouement du navire, nous arrivâmes au camp à sept heures, le matin suivant.

Je fus reçu avec courtoisie par le général, et j'eus un entretien avec lui et le chirurgien de brigade Orton concernant l'hôpital principal de la Mâchoire-d'Orignal, les hôpitaux de campagne et les questions médicales mentionnées dans vos Ordres Généraux, que l'on trouvera dans l'annexe.

Il fut convenu qu'un hôpital de campagne serait établi à Saskatoon, et que l'hôpital principal serait fixé soit à Swift-Current soit à la Mâchoire-d'Orignal, suivant que la route par la rivière resterait praticable ou non.

Comme un autre engagement était imminent sous peu de jours, il fut décidé que l'on prendrait les mesures nécessaires pour recevoir au moins soixante nouveaux blessés à Saskatoon.

Le général m'ordonna de lui envoyer, sous la direction du chirurgien Bell, et sans délai, le corps d'hôpital de campagne originairement destiné à sa colonne.

Je laissai le camp à 2 p m. le même jour, amenant avec moi, dans une des voitures d'ambulance, le capitaine Doucet, A.D.C., qui avait été sérieusement blessé d'un coup de feu à l'articulation du coude droit. Obligé de voyager très lentement à cause de lui, nous n'arrivâmes à Saskatoon qu'à minuit.

5 mai —A la demande du général, je visitai, en revenant, un homme du nom de McDonald, gisant malade dans une maison à cinq milles en haut de l'Anse-au-Poisson ; il souffrait d'une carie des vertèbres. Je donnai l'ordre de le transporter à Saskatoon, vu qu'il était dangereux de le laisser si près de l'ennemi.

6 mai.—Le chirurgien Bell partit ce matin pour rejoindre la colonne du général Middleton, avec les membres du corps médical suivants :

Chirurgien :—Graveley.

Aides-chirurgiens :—Wright, Freebourne.

Infirmiers :—White, Hutton, Bradley, Worthington, McInnes.

Ses instructions lui enjoignaient de se mettre sous les ordres du chirurgien de brigade Orton.

J'employai la plus grande partie du jour à l'examen des blessés, et en consultations avec le Dr Douglas, sur leur condition.

Je télégraphiai au Dr Kerr, de Winnipeg, d'envoyer ici, sans aucun délai, la garde-malade Miller, de l'hôpital général de Winnipeg, par la route de la Machoire-d'Orignal ; d'autres gardes-malades devant la suivre aussitôt qu'elles seraient choisies.

7 mai.—Occupé à des travaux d'organisation. Nomination du Dr Willoughby à la position d'aide-pourvoyeur, et de M. James McGowan, citoyen de Saskatoon, à celle d'officier des vivres.

J'ai mis en réquisition les trois plus grandes maisons de l'endroit pour servir d'hôpitaux, afin de concentrer les blessés et de rendre le service plus facile.

Le village de Saskatoon est le principal établissement de la Compagnie de Colonisation de Tempérance, et se trouve situé sur la rive est de la Saskatchewan-Sud, à environ dix-sept milles au sud de la Traverse de Clarke, et à vingt milles au nord de la réserve des Sauvages du Bois de l'Orignal.

Le village comprend environ vingt maisons construites en bois, et une maison d'école convenable. Il est bien situé au point de vue sanitaire, les rives de la Saskatchewan sont élevées, et le terrain est naturellement poreux et sec. De fait, il serait difficile de trouver un meilleur " sanitarium," et je suis convaincu que le succès du traitement des malades et blessés amenés ici est dû en grande partie aux conditions sanitaires remarquables de ce village.

Les maisons mises en réquisition, comme je l'ai dit plus haut, se trouvaient bien situées sur la berge de la rivière, et n'étant pas encore terminées, elles pouvaient être facilement disposées pour leur nouvelle estimation. On calcula que remplies de blessés, chaque malade aurait au delà de mille (1,000) pieds cubes d'air. Cela était peu sans doute, mais la ventillation était si complète, l'air si facilement renouvelé et si sain, que je considérai cette quantité suffisante. La ventilation se faisait simplement par des fenêtres opposées, et des ouvertures additionnelles aux plafonds. Deux de ces maisons avaient deux étages, l'autre n'en avait qu'un seulement.

Les règlements les plus sévères pour l'enlèvement immédiat des excréments et des matières sanieuses provenant des pansements, etc., furent faits et publiés par ordres généraux, et des lieux d'aisances furent érigés à distance convenable des bâtisses. Un homme fut aussi chargé d'y jeter souvent de la terre sèche, afin que ces matières ne demeurassent jamais découvertes au delà de quelques instants. Une eau abondante était obtenue de la rivière pour les lavages et nettoyages nécessaires, et une source, à une distance de deux milles environ, fournissait une eau délicieuse à boire.

Les aliments, dans les commencements, furent assez peu abondants, mais vu les circonstances, on ne pouvait guère s'en plaindre. La viande fraîche était abondante,

un troupeau nombreux de bétail étant arrivé, grâce à l'admirable prévoyance du département du commissariat des vivres. On pouvait facilement se procurer du thé de bœuf et du lait en assez grande quantité. On acheta des colons tous les œufs, le beurre et la farine que l'on put trouver, et cela, avec les articles que j'avais apportés de la Machoire-d'Orignal, constituait une diète assez passable.

Pendant les jours suivants, le personnel du corps médical fut constamment occupé au soin des blessés, l'absence de femmes formées à ces travaux forçant ses membres à remplir les fonctions de gardes-malades. Deux ou trois femmes de colons rendirent obligeamment toute l'assistance qui dépendait d'elles, mais elles pouvaient à peine suffire à la préparation des aliments.

Les cas réclamant alors le plus d'attention étaient ceux du capitaine Clark, blessure dans le dos, non pénétrante; du capitaine Doucet, A.D.C.; du caporal Code, blessures aux deux jambes; du soldat Lethbridge, blessure pénétrante à la poitrine; du soldat Hislop, amputé d'un bras près de l'épaule, et du soldat Caniff, blessure à l'articulation du coude.

12 mai.—La garde-malade Miller, arrivée aujourd'hui, prit immédiatement charge des blessés.

Nouvelles de la bataille de Batoche et de la défaite complète de Riel et de ses partisans.

J'envoyai un courrier au général, lui demandant de relever le chirurgien Bell de ses devoirs au camp, parce que j'aurais besoin de lui ici pour le charger du soin des blessés arrivant de Batoche. Cinq hommes blessés au commencement de la bataille sont arrivés aujourd'hui de Batoche, ainsi que le corps du soldat Hardisty.

Le caporal Code a été beaucoup plus mal aujourd'hui, une hémorragie alarmante de l'une des blessures de la jambe s'étant produite, j'ai peu d'espoir de le sauver. Les autres cas sérieux s'améliorent.

Ordre reçu, de la part du général, de faire des préparatifs pour la réception des blessés de Batoche.

14 mai.—Arrivée du *Northcote*, avec les blessés—y compris deux Métis—sous les soins de l'aide-chirurgien Wright et de l'infirmier Fred. White. Les corps du capitaine French, des lieutenants Fitch et Kippen, et du soldat Fraser, étaient aussi à bord.

Une tempête violente, accompagnée de pluie, s'étant élevée, il fut décidé que les blessés ne seraient transférés à l'hôpital que le jour suivant.

15 mai.—Le soldat Watson est mort durant la nuit à bord du *Northcote*. Le caporal Code est mort aussi cette nuit.

Nous avons commencé le transport des blessés de bonne heure ce matin, renouvelant le pansement de chacun d'eux à mesure qu'ils entraient à l'hôpital. Voici la liste complète de ceux qui ont été évacués de Batoche:

Sergt F. R. Jakes, 90e bat.
Caporal Wm. Kempt, 90e bat.
Soldat R. Barron, "
" Jos. Chambers, "
" Jas. Dowker, "
" M. Erickson, "
" F. Alex. Watson, "
" A. L. Young, "
Canonnier N. Charpentier, batterie "A."
" W. Fairbanks, "
" M. Twohey, "
Can.-cond. T. J. Stout, "
Capt. J. F. Manley, 10e grenadiers royaux.
" Jas. Mason, " "
Caporal Jas. Foley, " "
Soldat W. Canwtell " "
" R. Cook, " "
" Jas. Eager, " "
" H. Milson, " "
Soldat Jas. Marshall, " "

Soldats A. Martin, 10e grenadiers royaux.
" Jno. Quigley, " "
" Alf. Scoville, " "
" Lewis Stead, " "
Tambour M. Gaughan " "
Cap. T. C. Lazier, bat. "Midland."
Lieut. J. E. Halliwell, "
" Geo. Laidlaw "
Sergt. porte-drapeau W. Atkins, bat. "Midland."
Sergt. porte-drapeau W. T. Wrighton, bat. "Midland."
Sergt. A. E. Christie, bat. "Midland."
Caporal E. A. E. Halliwell, "
Soldat W. Barton, "
" Simcoe Daley, "
" W. Powell, "
Lieut. J. F. Garden, corps d'informations.
Soldat R. S. Cooke, éclaireurs de French.

16 mai.—Le chirurgien Bell arriva de la colonne du général, et fut immédiatement mis à la tête de l'hôpital, avec le rang de chirurgien-major, conformément à vos ordres. Je joins à ceci le rapport du Dr Bell sur la bataille de Batoche.

RAPPORT DU CHIRURGIEN-MAJOR BELL SUR LA BATAILLE DE BATOCHE.

T. G. Roddick, écr,
Chirurgien général adjoint, Saskatoon.

Monsieur,—Conformément à vos ordres, je partis de Saskatoon dans la matinée du 6 mai, avec les membres suivants du corps médical :—

Chirurgien.—E. A. Gravely.

Aides-chirurgiens.—H. A. Wright, J. S. Freebourne.

Infirmiers.—White, Bradley, McInnes, Hutton, Worthington.

Le rév. D. M. Gordon, de Winnipeg, nous accompagnait aussi.

Nous campâmes la nuit suivante à McIntosh, à six milles de l'Anse-au-Poisson. Nous nous remîmes en marche à 5 a. m., arrivant juste à temps pour transférer nos approvisionnements sur les wagons de transport et avancer avec la colonne. Nous arrivâmes dans l'après-midi à la Traverse de Gabriel Dumont, où nous passâmes la nuit. Le lendemain nous abandonnâmes le chemin de la rivière, et nous campâmes à Beau-Lieu, huit milles au nord-est de Batoche.

9 mai.—Nous levâmes le camp à 6 a.m., et nous arrivâmes à notre destination avec vingt voitures vides pour les blessés, chacune munie d'une botte de foin, et ayant avec nous un équipement d'hôpital complet. Chaque homme du corps des ambulances portait un havresac contenant de l'idiodoforme, des bandages, et du coton absorbant; deux d'entre eux portaient des bandes élastiques d'Esmarch. Nous arrivâmes à Batoche vers huit heures et demie, après le commencement de la bataille. Nous plaçâmes d'abord nos wagons à l'abri du feu dans un ravin, puis plus tard nous prîmes possession de l'église, et nous y fîmes transporter les blessés. Nous étions assistés de deux ou trois sœurs, avec des couvertures et les ustensiles nécessaires, tant que nous restâmes dans l'église.

Vers deux heures de l'après-midi, nous reçûmes ordre d'abandonner l'église, et nous transportâmes les blessés dans nos voitures à quelque distance en arrière. Pendant le reste de l'après-midi nous restâmes dans l'incertitude sur la position que nous devions occuper. Enfin, tard dans la soirée, après que l'établissement d'un camp retranché eût été décidé et qu'on en eût choisi l'emplacement, nous pûmes dresser la tente d'ambulance au centre du camp sur le bord d'une fondrière. C'est la seule tente qui ait été dressée à Batoche jusqu'à la fin de la bataille; on dressa alors deux tentes à cloches additionnelles pour l'usage des blessés. Après avoir étendu du foin sur le sol mou et humide, nous plaçâmes nos blessés dans la tente, sur des brancards.

Plusieurs balles traversèrent la tente ce soir-là, et plus tard, mais par suite de l'inclinaison du terrain, les blessés se trouvaient à l'abri du feu, les balles perçant la toile à trois ou quatre pieds du sol.

Le canonnier Charpentier, de la batterie " A, " fut le premier blessé ; une balle de carabine Winchester, après lui avoir percé le mollet gauche, lui brisa l'articulation du genou droit, et pénétra dans les muscles du mollet de la même jambe.

Un canon de 9 passa sur le canonnier-conducteur Stout, de la batterie " A," au commencement de la journée.

Le soldat Phillips, de la batterie " A, " atteint d'un coup de feu, dans le ravin, était mort, quand il fut relevé.

Le soldat Moore, du 10e grenadiers royaux, tard dans la soirée, fut frappé d'une balle perdue qui l'atteignit à l'éminence pariétale droite, et produisit une fracture composée du crâne. Nous avions décidé de faire l'opération du trépan, mais il expira avant qu'elle pût être faite.

Le capitaine Mason, du 10e grenadiers, fut aussi blessé dans la matinée du premier jour de la bataille, la balle le frappa dans la région lombaire du côté gauche, pénétra profondément dans les muscles, et sortit près de la crête iliaque supérieure et antérieure.

Le premier jour nous eûmes en tout deux morts et neuf blessés.

Les pertes pendant les deux jours suivants, furent légères; mais le soir de la charge à la baïonnette, nous eûmes autant de besogne que nous pouvions en faire.

Nous eûmes, en tout, huit hommes tués et quarante-cinq blessés à Batoche ; les blessures de quelques uns de ces derniers étaient si légères qu'ils ne furent pas envoyés à Saskatoon.

Le soldat Watson mourut à bord du *Northcote* avant d'arriver à Saskatoon.

Le 13 mai, le steamer *Northcote* était prêt, et les blessés furent transportés en wagons à la traverse, distance d'environ un mille et demi du camp, avec toute la diligence possible. Vers quatre heures de l'après-midi, tous les blessés étaient confortablement installés à bord du bateau, qui partit immédiatement pour Saskatoon.

Le Dr Wright et M. White prirent soin d'eux pendant le voyage.

Je fis aussi partir avec eux deux des conseillers de Riel, Jobin et Delorme, qui avaient été précédemment enlevés du champ de bataille sérieusement blessés. Trois autres Métis dangereusement blessés avaient été apportés au camp, et étaient morts dans l'intervalle.

Je joins à ceci un rapport des opérations chirurgicales faites à Batoche.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES BELL,

Chirurgien-major.

RAPPORT DES OPÉRATIONS CHIRURGICALES FAITES SUR LE CHAMP DE BATAILLE, À BATOCHE, DU 9 AU 13 MAI 1885.

Lieut. Garden, du corps d'informations.—J'ai fait l'extraction d'une balle, et de portions considérables d'habit, de la partie externe du bras, dans la matinée du 13 mai, le jour de l'assaut à la baïonnette.

R. S. Cooke, des éclaireurs de French.—Fracture composée de la tête du tibia, la jambe fut clissée, à la glaise bleue, par les Drs Orton et Codd, le dimanche matin, 10 mai. Il avait été blessé le 1er jour de la bataille.

Canonnier Fairbanks, de la batterie " A ".—Extraction d'une balle à la jambe.

Soldat Eager, du 10e grenadiers.—Maxillaire inférieur traversé par une balle. Fragments d'os brisés enlevés dans la nuit du 12 mai par le Dr Orton et moi. Il a perdu beaucoup de sang, et nous avons eu quelque difficulté à ligaturer les vaisseaux.

Soldat Martin, du 10e grenadiers,—Balle extraite de l'angle interne le l'omoplate par le Dr Ryerson, dimanche, le 10 mai.

Caporal Kemp, du 90e bataillon.—Extraction, de la tempe, immédiatement en avant de l'oreille, d'une balle qui avait brisé l'arche du nez et traversé le globe de l'œil.

Lieut. Halliwell, du bataillon " Midland ".—Le Dr Horsey et moi, nous fîmes l'extraction d'une balle, de l'épaule gauche, où elle s'était logée dans la capsule du joint, après avoir brisé l'apophyse coracoïde, et enlevé la surface antérieure de la clavicule ; cette balle était ronde.

Soldat Barton, bataillon " Midland ".—Testicule droit sorti du scrotum, une balle de carabine Winchester l'ayant traversé complètement. Les tissus malades furent soigneusement excisés, et le testicule replacé dans le scrotum après avoir été lavé avec une lotion carbolique, enfin le scrotum fut refermé au moyen de sutures, laissant un écoulement capillaire.

Soldat A. L. Young, du 90e bataillon.—Extraction d'une balle logée au tiers inférieur et postérieur de la cuisse, par le Dr Whiteford et moi.

Soldat H. Milson, 10e grenadiers.—Balle extraite de dessous la peau, à la partie latérale antérieure de la poitrine, à gauche ; la balle était entrée au côté droit entre les épines des vertèbres.

Les couchettes fournies s'étant trouvées défectueuses, et dans la construction et dans la qualité du matériel, la plupart furent entièrement rejetées, et des couchettes en bois leur furent substituées. Heureusement les matelas ne manquaient pas, en sorte qu'on pouvait faire des lits très confortables.

Le 7e bataillon, sous les ordres du colonel Williams, arriva vers ce temps-là de Saskatchewan Landing, en route pour la Traverse de Clarke, et nous laissa un approvisionnement libéral de lard, sucre, chandelle, etc.

19 mai.—Arrivée du steamer *Northcote*, venant du siège des opérations, et ayant à bord le capitaine Young et la garde du prisonnier Louis Riel. Le capitaine Young débarqua à Saskatoon, préférant suivre la route de la Machoire-d'Orignal, pour se rendre à Régina. Afin de renforcer la garde, j'envoyai quatre convalescents avec ce parti. Le capitaine du *Northcote* avait ordre du général de mettre son steamer à ma disposition pour le transport des convalescents jusqu'au "Coude," où ils devaient prendre la route de la Machoire-d'Orignal. Vingt-huit hommes furent en conséquence mis à bord le 20 mai, et placés sous les soins du chirurgien-major Douglas et du chirurgien Walker, arrivé la veille de Swift-Current.

Le *Northcote*, navire grand et commode, était bien adapté au service de transport. Les hommes furent confortablement installés dans ses chambres spacieuses et dans le salon.

Pendant ce temps-là, des changements importants avaient lieu à Swift-Current où se trouvait notre base. Le major général Laurie et ses assistants, et le pourvoyeur général avec les siens, avaient depuis quelques jours transporté leurs quartiers de Swift-Current à la Machoire-d'Orignal, l'intention étant d'utiliser la route de la Machoire-d'Orignal comme voie principale de communication avec les troupes en campagne. L'"Hôtel de l'Orignal," bâtisse convenablement construite, avait été mise en réquisition par le pourvoyeur général pour servir d'hôpital, et promptement préparé pour la réception d'environ trente patients, avec leurs chirurgiens, infirmiers et gardes-malades.

23 mai.—Deux gardes-malades, une aide et une servante arrivèrent aujourd'hui, ayant fait le voyage en voiture, et furent immédiatement placées sous la direction de la garde-malade Miller. Cette dernière, jusqu'ici, a montré une activité infatigable auprès des blessés. De fait, le succès du traitement de nos blessés à Saskatoon est dû, en grande partie, à l'habileté, la douceur et à l'attention incessante de la garde Miller. Les gardes-malades Elking et Hamilton méritent aussi les plus grands éloges pour le zèle avec lequel elles ont constamment rempli leurs devoirs.

25 mai.—Désirant faire l'inspection de l'hôpital principal à la Machoire-d'Orignal, je partis de bonne heure dans la matinée, par terre, et j'arrivai au "Code" la nuit suivante. J'appris là que le *Northcote* avait débarqué les blessés le jour précédent, et était immédiatement retourné en bas de la rivière. Je fis le voyage à la Machoire-d'Orignal en quarante-huit heures. Le chemin avait été beaucoup amélioré depuis que je l'avais parcouru dans mon voyage vers le nord. Le lieutenant-gouverneur Dewdney avait fait réparer les ponts, etc. Cependant, il était devenu en assez mauvais état en certains endroits, par suite du transport considérable qui s'était fait récemment sur cette route. Ce chemin offre un désavantage sérieux ; l'eau y est rare ; mais on pourrait y remédier facilement en creusant des puits à des distances convenables.

Le chirurgien major Douglas me présenta le rapport suivant concernant le voyage des blessés convalescents expédiés de Saskatoon :—

MACHOIRE-D'ORIGNAL, 26 mai 1885.

AU CHIRURGIEN GÉNÉRAL ADJOINT,
A la Mâchoire d'Orignal.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport de mon arrivée à ce poste avec un détachement de blessés convalescents placés sous mes soins, et envoyés ici de l'hôpital de campagne de Saskatoon.

LISTE DES INVALIDES EN ROUTE DE SASKATOON À LA MAGHOIRE-D'ORIGNAL.

10e bataillon, grenadiers royaux.

1. Cuisinier-major, P. J. Reggin, rhumatisme.
2. Soldat, J. Bellinghurst, "
3. " J. Cane, blessure à la main (droite), balle.
4. " A. Scovell, blessure au bras (droit), "
5. " Wainwright, rhumatisme.
6. Trompette, Goughal, blessure à la main, balle.

90e bataillon.

7. Soldat, Erickson, blessure à l'épaule (gauche), balle.
8. " R. Barrow, blessure à la main (gauche), "
9. " Blackwood, " à la fesse " "
10. " Jarvis, " à l'avant-bras (droit), "
11. " Restale, rhumatisme.

Batterie "A."

12. Sergent d'état-major, Mawhinney, blessure au bras et au pouce (G), balle.
13. Bombardier Taylor, blessure à la cuisse (droite), balle.
14. Canonnier Irwin, " " " "
15. " Woodman, " l'épaule (droite), "
16. " Asselin, " " (gauche), "
17. " E. Moisan " à l'abdomen, "
18. " Twohy " à la cuisse (gauche), balle.
19. Canonnier-conducteur Wilson, amputation du bras (gauche).

Ecole d'infanterie "C."

20. Sergent porte-drapeau Cummings, blessure à la cuisse (droite), balle.
21. Soldat Dunn, excision du coude (droit).
22. " Harris, blessure au bras " balle.
23. " Mathews, " " " "
24. " H. Jones, " à la figure, "
25. " R. Jones, " au coude (droit), "

Bataillon Midland.

26. Soldat G. Smith, brûlure à la jambe (eau bouillante).

Infanterie à cheval de Boulton.

27. Cavalier Perrin, amputation du bras.
28. " McNiell, syphilis.

10e bataillon, grenadiers royaux (omis.)

29. Soldat, Robert Cook, blessure au bras (droit), balle.

Nous partîmes de Saskatoon de bonne heure le matin du 24 courant, nous nous étions embarqués sur le *Northcote* le soir précédent.

Le voyage en remontant la rivière à bord de ce steamer a été très satisfaisant. Les blessés, dans presque tous cas, assez légèrement atteints ou convalescents, étaient confortablement installés pour la nuit dans le salon, dans les chambres ou sur des matelas, sur le plancher du salon, et on pouvait facilement faire les pansements néces

saires dans le lavoir. Le 23, nous arrivâmes au "Coude" de la Saskatchewan-Sud, et nous continuâmes par terre notre voyage vers la Mâchoire-d'Orignal, le lendemain matin, neuf voitures nous ayant été procurées pour notre transport. Le voyage par terre a été plus pénible pour les patients dont les blessures étaient les plus graves, surtout pour celui qui avait une fracture composée de l'avant-bras, et celui dont le bras avait été amputé. Nous eûmes une tente au "Coude" pour les hommes les plus sérieusement blessés, et nous en trouvâmes une autre au deux tiers du chemin, après avoir laissé la rivière, en sorte que pendant la seconde nuit tous furent mis sous tente.

Nous sommes arrivés aujourd'hui à 10 a.m., ayant parcouru 50 milles, à partir du "Coude," en deux jours et cinq heures.

Les invalides furent immédiatement transportés à l'hôpital de la Mâchoire-d'Orignal, où on était amplement préparé pour les recevoir.

Je suggérerais qu'on n'envoyât pas de patients sérieusement blessés par cette route, le voyage par terre, dans des voitures impropres à cet usage, étant trop fatigant. Heureusement il n'y a que peu de cas de cette nature à Saskatoon ; et quand l'hôpital sera fermé, il sera possible de les envoyer directement à Winnipeg, par les bateaux de la Cie de la Baie-d'Hudson, aussitôt que ces bateaux pourront naviguer sur le lac Winnipeg.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

C. M. DOUGLAS,

Directeur de l'hôpital de campagne.

---

27 mai.—Accompagné du major général Laurie, du pourvoyeur général Sullivan et du chirurgien-major Casgrain, je visitai le nouvel hôpital principal. C'est une construction en bois, longue et étroite, à deux étages ; le premier étage est convenablement divisé ; sur la façade il y a un bureau dont une partie est présentement occupée par le pharmacien ; on y trouve aussi un large corridor capable de contenir cinq lits. Plus loin existe une grande chambre carrée et bien aérée, on y a installé dix lits ; elle est assez spacieuse pour donner aux patients une ample provision d'air. En arrière se trouve une vaste cuisine avec des armoires convenablement disposées et à la portée des employés.

L'étage supérieur est divisé en petites chambres, dont quelques-unes peuvent servir à deux patients.

Un tente pour les patients en récréation, une cuisine et une tente marquise pour les convalescents, étaient en voie d'être dressées sur la vaste pièce de gazon attenant à l'hôpital. Des lieux d'aisances et des fosses pour les eaux sales ont été établis à distance convenable.

Le chirurgien major Casgrain reçut ordre de prendre la direction de cet hôpital, avec le personnel suivant :—chirurgien Walker ; infirmiers Collins, Thompson, McCuaig, Turnbull, McKay, Bishop, Graham, Aikins, Park ; ordonnances Lawless et Francke ; pharmacien Wilbur.

28 mai.—A ma suggestion, le major général Laurie nomma un bureau chargé de l'examen des invalides, et composé des chirurgiens-majors Douglas et Casgrain et de moi-même. Nous examinâmes dix hommes que nous jugeâmes dans un état de convalescence assez avancée pour être envoyés chez eux. Je donnai aussi congé aux infirmiers White, McKay, Thompson, Turnbull, Collins, McCuaig et Lawless, vu que leurs services ne seraient probablement plus nécessaires.

30 mai.—Les gardes-malades pour lesquelles vous aviez pris des arrangements, et que vous avez envoyées de Toronto, savoir : quatre sœurs de Saint-Jean le Divin et trois gardes-malades formées à cet état, arrivèrent ce matin accompagnées du Dr. Caniff. Leur arrivée a été des plus opportunes, quelques-uns des patients ayant grand besoin de leurs soins intelligents. Je pris des arrangements pour loger les

sœurs et les gardes-malades dans une bâtisse située près de l'hôpital. La directrice prit immédiatement la direction des choses ; elle eut bientôt tout mis en bon ordre.

1er juin.—J'allai à Qu'Appelle faire l'inspection du petit hôpital dirigé par le Dr O. C. Edwards. C'est une petite construction contenant trois salles qui, au commencement de la campagne, étaient remplies d'hommes envoyés de la colonne du général Middleton, mais où il n'y avait plus qu'un patient. C'était le Dr Corbett, qui tomba malade d'hydropisie pendant qu'il était en route pour se rapporter à moi, et ne prit jamais assez de mieux pour aller plus loin. Il était bien soigné, et son état s'améliorait ; mais comme j'étais à la veille de fermer l'hôpital, je donnai des ordres pour le faire transporter à l'hôpital de Winnipeg, où il fut traité comme malade privé jusqu'à sa mort.

3 juin.—De retour de mon voyage à Qu'Appelle, j'inspectai l'hôpital, où j'eus occasion de féliciter la Dame Supérieure sur l'efficacité de ses gardes-malades et la condition admirable de l'hôpital.

5 juin.—Reçu un télégramme du ministre, m'informant que le Dr Boyd, envoyé par la princesse Louise avec un équipement de médicaments et de chirurgie, et des fonds considérables à distribuer, était en route pour Winnipeg, et qu'il comptait sur moi pour l'accompagner dans sa mission.

Je partis immédiatement pour Winnipeg, où je reçus le Dr Boyd à son arrivée, et je partis avec lui, le 8, pour la Mâchoire-d'Orignal, afin de lui procurer l'occasion de visiter l'hôpital principal.

Il se déclara hautement satisfait des arrangements qui avaient été faits, et il trouva nos hôpitaux supérieurs à ce qu'il avait vu en ce genre dans les récentes campagnes de Servie, au pays des Zoulous et ailleurs.

Je passai les trois ou quatre jours suivants à la Mâchoire-d'Orignal, aidant le pourvoyeur général dans la distribution des approvisionnements de toutes sortes envoyés des quartiers généraux d'Ottawa, et des villes et cités du Canada. Je suggérai aussi des changements importants dans les rations des troupes en campagne, tels que la distribution plus abondante de viande fraîche et de végétaux pressés, et la substitution de la farine d'avoine avec de la mélasse, à une partie de la ration de biscuit. Le Dr Boyd s'intéressa à connaître les moyens pécuniaires des blessés de l'hôpital, et distribua aux plus nécessiteux des habits et de légères sommes d'argent. Il suppléa aussi à l'allocation ordinaire pour dépenses de voyage, de manière que, au lieu de prendre leurs rations pour retourner chez eux, les hommes pussent payer les frais de trois repas par jour. A ce sujet, je mentionnerai spécialement le cas d'un de nos jeunes éclaireurs, Herbert Perrin, qui avait perdu un bras et qui désirait vivement voir sa mère, résidant dans une localité éloignée, avant de retourner à son propre établissement dans les Territoires. Le Dr Boyd, avec beaucoup de bonté, lui donna cinquante piastres, à même le fonds qu'il avait à distribuer, afin de satisfaire ce désir.

15 juin.—Désirant retourner à Saskatoon et en même temps permettre au Dr Boyd de visiter l'hôpital de campagne qui y était établi, je partis ce jour-là avec lui pour Qu'Appelle, où je pris la route de terre pour la Traverse de Clarke. J'adoptai cette route parce qu'on m'informa que sa condition était excellente, et que, de plus, je désirais que le Dr Boyd vît la route principale servant de ligne de communication avec nos forces en campagne. Nous arrivâmes à Saskatoon à 5 a.m., le 18.

Le chirurgien Bell nous informa que tout allait bien, à l'exception du canonnier Charpentier, dont la jambe avait dû être amputée, et qui était mort quelques jours auparavant. Je commençai de suite à prendre des arrangements pour le transport des blessés qui se trouvaient encore à l'hôpital, et dans une dépêche au général, je suggérai la route par eau, en passant par "Les Fourches" et le lac Winnipeg. Le général approuva mon plan, et m'ordonna de prendre tous les arrangements nécessaires, me promettant l'assistance de l'un de ses steamers.

24 juin.—En réponse à ma dépêche lui demandant des instructions concernant la garde du Métis blessé, Delorme, le major général Middleton m'envoya la réponse suivante :

"Il doit rester sous la garde d'une sentinelle ; vous le ferez transporter avec les autres blessés, et il sera laissé à Régina. Je vais donner instruction au col. Williams de vous envoyer une garde quand vous la jugerez nécessaire. Delorme est un prisonnier important qu'il ne faut pas laisser s'échapper."

Je ne perdis pas de temps pour me mettre en communication avec le colonel Williams, et je lui suggérai qu'il serait beaucoup plus sûr et plus convenable d'amener ce prisonnier dans son camp ; ce qu'il fit.

25 juin.—J'envoyai cinq blessés convalescents à la Mâchoire-d'Orignal ; il reste ici dix-huit blessés.

Craignant qu'on n'éprouvât quelque délai aux Grands-Rapides, je télégraphiai ce qui suit au lieutenant-colonel Whitehead :—

"Veuillez donner instruction à la Cie de Navigation du Nord-Ouest de faciliter le transport des blessés par le tramway aux Grands-Rapides et sur le steamer. Quelques-uns sont trop faibles pour laisser le lit. Le Dr Bell et le capitaine Tracy en ont le soin ; pouvez-vous faire en sorte que leurs désirs soient exécutés par les officiers de la compagnie ? Très important afin de prévenir les accidents."

Voici sa réponse :

"Le steamer *Princess* part cette nuit pour les Grands Rapides, afin de rencontrer le bateau qui porte les blessés. Le capitaine verra à ce qu'ils traversent confortablement le portage. Arrangements pris pour soins et confort."

Je télégraphiai aussi au colonel Whitehead d'envoyer de Winnipeg aux Grands-Rapides des viandes fraîches, des œufs, des végétaux et autres articles pour le confort des blessés, de manière à ce qu'ils fussent amplement pourvus de ces articles nécessaires.

Ayant décidé de faire usage d'un bateau pour ce transport, et obtenu du colonel Whitehead de prendre possession du meilleur de ceux qui se trouvaient à la Traverse de Clarke, je m'occupai de suite de son équipement. Grâce à l'obligeance du colonel Williams, du 7e fusiliers, je pus me procurer les précieux services du capitaine Tracy, de ce régiment, et d'autant d'ouvriers qu'il en fallait. Le capitaine Tracy, ingénieur et homme pratique, dressa de suite un plan dont je fus parfaitement satisfait, et ne perdit pas de temps à le mettre à exécution. Il vous a adressé le rapport suivant sur le mode de construction, la capacité et les qualités de notre bateau-hôpital :—

LONDON, 21 avril 1886.

D. BERGIN, écr, M.P.,
Chirurgien général,
Département de la milice et de la défense.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur le bateau-hôpital employé au transport des blessés dans leur voyage de Saskatoon à Winnipeg, en descendant le cours de la rivière Saskatchewan.

Le bateau choisi était un de ceux qui ont été construits à Saskatchewan-Landing pour le transport des approvisionnements à la Traverse de Clarke, et sur lesquels le 7e fusiliers et deux compagnies du bataillon "Midland" ont descendu la rivière sur un parcours d'environ 320 milles.

Je fis choix de celui qui, dans le nombre, s'était le mieux comporté dans ce voyage, je le nommai le *Sir John Macdonald* (augure de succès), et je me mis à travailler à son équipement, avec l'aide d'hommes du 7e, qui m'assistèrent de bon cœur.

Ce bateau, d'environ 16 pieds par 50, était construit en pin de 2 pouces d'épaisseur, à fond plat, un peu relevé aux deux bouts, et bien calfaté. Les côtés, d'une hauteur de 2½ pieds environ, étaient aussi en pin de 2 pouces d'épaisseur. Le bateau était ponté sur une longueur d'environ quatre pieds, à chaque bout, afin de donner plus de force à la coque.

Je fis d'abord nettoyer, laver à l'aide de brosses, et blanchir à la chaux l'intérieur du bateau. Nous plaçâmes ensuite des traverses additionnelles afin de donner plus

de force au fond, et nous posâmes un double fond ; les côtés furent aussi doublés ; puis nous établîmes une charpente légère mais assez forte pour recevoir la toile d'abri ; ces travaux ajoutèrent grandement à la solidité du bateau.

Cet abri était en canevas fixé solidement par des tringles à la charpente susdite ; et afin de combattre la chaleur du soleil, on l'avait aussi doublé à l'intérieur. Les côtés, à l'intérieur et à l'extérieur, étaient aussi en canevas attaché par des cordes à la charpente, afin qu'on pût les relever à la hauteur désirée lorsque le temps serait beau. Les extrémités du bateau, près des parties pontées, furent disposées avec du canevas de manière à produire une ventilation parfaite. On s'occupa encore de certains petits détails, et, le tout achevé, considérant les matériaux que nous avions à notre disposition, le bateau était très confortable.

Les lits furent disposés sur deux rangs, les pieds vers l'intérieur, avec un passage au milieu. On sépara par des rideaux les lits destinés aux cas les plus sérieux. Les blessés ayant l'usage exclusif de ce bateau n'étaient pas incommodés par le bruit et les mouvements qui se faisaient sur le steamer, ce qui était un avantage important.

Le steamer *Alberta* arriva à la Traverse le 3 juillet, et prenant le bateau à la remorque, il remonta la rivière jusqu'à Saskatoon, où les blessés, au nombre de dix-huit, furent embarqués ; puis nous retournâmes de bonne heure le jour suivant, à la Traverse, où nous prîmes encore à bord deux malades du 7e bataillon. Le Dr Fraser, chirurgien du 7e, s'embarqua aussi, et nous descendîmes la rivière. Nous arrivâmes dans l'après-midi, à Batoche, où nous prîmes du bois, permettant à ceux des blessés qui pouvaient marcher de voir une seconde fois le champ de bataille. Nous arrêtâmes pour passer la nuit aux environs de la " Traverse de la Baie-d'Hudson," et vers midi nous arrivâmes aux " Fourches " de la rivière, où se trouvait la compagnie A du bataillon " Midland." Nous attendîmes là pendant plusieurs jours le retour du général Middleton et des troupes. A leur arrivée, nous continuâmes tous ensemble le voyage, en suivant le cours de la rivière. Notre petit steamer, ayant d'un côté le bateau-hôpital, de l'autre un double bateau portant la compagnie du bataillon "Midland," et en avant un grand bateau ayant à bord le bois, les vaches, etc., n'allait pas aussi vite que les autres ; mais le général, à bord du *Marquis*, nous attendait chaque nuit pour venir s'informer de l'état des blessés.

Au Lac des Cèdres, les blessés furent transférés à bord du *Marquis*, et la dernière fois que je vis notre bateau, qui avait rendu de si bons services, il avait été dépouillé de tout ce qui avait pu en être enlevé. On le laissa à un petit village, entouré d'une troupe de naturels du pays étonnés, et l'examinant avec curiosité.

Le bateau se comporta bien pendant le voyage. Il prit le premier jour un peu d'eau qui, poussée par les vagues, pénétra par les joints supérieurs de l'avant ; un peu de calfat que nous avions pris avec nous, fit bientôt disparaître ce défaut. La temps fut très désagréable aux " Fourches," il plût presque continuellement. Une seconde couverture que nous empruntâmes au steamer aida à mettre les blessés à l'abri de la pluie, et, sauf la première nuit, nous n'eûmes aucun trouble sous ce rapport. Le bateau voguait doucement et facilement, les blessés ne se ressentant aucunement de l'ébranlement causé par la machine pendant le jour, ou des ronflements, à jamais mémorables du capitaine Maloney pendant la nuit.

A leur arrivée aux Grands-Rapides, les blessés traversèrent le portage par le tramway, et furent mis à bord du steamer *Princess*, puis après un voyage très agréable en descendant le lac, on les transféra à Selkirk, sur l'un des bateaux à vapeur de la rivière ; et de là ils continuèrent leur voyage jusqu'à Winnipeg, où des wagons et des voitures d'ambulance les attendaient pour les conduire à l'hôpital.

Il n'arriva aucun accident pendant le voyage, et il est hors de doute que ce mode de transport pour les blessés était le plus sage. Je ne crois pas qu'ils eussent pu arriver vivants par la route de Saskatoon à la Mâchoire-d'Orignal, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, dans l'état où se trouvait alors cette route. Quoi qu'il en soit, ils parurent prendre beaucoup de mieux pendant le trajet, et je me confirmai encore dans cette opinion par la remarque que j'entendis de la bouche des blessés à l'hôpital, où j'allai les voir, qu'ils avaient plus souffert dans leur transport de la rivière à l'hôpital, que dans le voyage de 1,100 milles par eau. Je dois ajouter ici que les soins et l'habileté

déployés par le département médical dans les préparatifs de transport, et le traitement des blessés en route, ont jeté le plus grand crédit sur le Dr Roddick, le chirurgien général adjoint, le Dr Bell, chargé de la direction des blessés durant le voyage, ainsi que sur les aides et gardes-malades.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOMAS H. TRACY,

Capitaine, 7e fusiliers.

1er juillet.—Tout est maintenant prêt pour l'évacuation de l'hôpital de campagne à Saskatoon. Ce jour étant l'anniversaire de la Confédération, il fut célébré comme il convient à tous loyaux Canadiens de le faire ; les officiers et les hommes du 7e bataillon se donnèrent la main pour organiser des jeux et des amusements de toutes espèces pour la distraction des blessés.

3 juillet, 9 a. m.—Le steamer *Alberta* est arrivé, ayant remorqué le bateau-hôpital pris à la Traverse de Clarke.

Des arrangements furent pris immédiatement pour transférer les patients de l'hôpital au bateau, qui avait été disposé pour contenir vingt lits.

Le chirurgien-major Bell et l'aide-pourvoyeur Willoughby, avec les infirmiers et les gardes-malades, eurent leurs quartiers dans le salon et les chambres du bateau à vapeur.

Deux vaches à lait, et une abondante provision de viandes fraîches, de végétaux et autres articles destinés au confort des blessés, furent embarquées pour le voyage.

Le Dr Boyd, qui s'était profondément intéressé aux blessés à Saskatoon, donna à plusieurs d'entre eux de bons habits en velours de coton à côtes pour remplacer ceux qu'ils avaient usés ou perdus, tandis que d'autres reçurent de lui de l'argent pour leur permettre d'acheter en route ce qui pourrait ajouter à leur bien-être.

Le steamer partit pendant la nuit. Je joins à ceci le rapport suivant du chirurgien-major Bell, donnant les détails du voyage de Saskatoon à Selkirk, par la rivière Saskatchewan et le lac Winnipeg :

WINNIPEG, 16 juillet 1885.

T. G. RODDICK, écr,
Chirurgien général adjoint,
Milice du Canada, Montréal,

MONSIEUR,— J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur le transport des blessés de Saskatoon, (et de deux ou trois autres admis à l'hôpital en route). Dix-sept patients furent embarqués, dans la nuit du 3 courant, sur un bateau préparé pour cet objet. Ce bateau était amarré au flanc du steamer *Alberta*. Le steamer prit aussi à bord quatre gardes-malades, une servante, trois infirmiers, le Dr Willoughby (avec le reste de l'équipement de l'hôpital de Saskatoon) et moi-même. Deux vaches, et un homme pour en prendre soin, étaient à bord d'un autre bateau.

Nous partîmes au point du jour (le 4 juillet). A la Traverse de Clarke, nous embarquêmes le Dr Fraser, du 7e fusiliers, le capitaine Tracy, aussi du 7e fusiliers, (qui avait surveillé la construction du bateau) et deux hommes du même régiment, le soldat Dignam, malade d'un abscès au dos, et le soldat McClintock, atteint de rhumatisme aigu.

Les patients étaient très bien installés à bord; le voyage fut agréable et le temps beau jusqu'aux "Fourches," où nous arrivâmes le dimanche matin, 5 juillet, vers neuf heures. Nous restâmes en cet endroit jusqu'au mercredi soir, le 8 juillet, lorsque le général Middleton et ses troupes venant de Pitt arrivèrent sur les steamers *Marquis, North-West* et *Baroness.*

Nous partîmes de nouveau, au point du jour, le *Marquis* ne nous perdant pas de vue. Nous prîmes encore à bord, ici, le soldat Hope Hay (de la troupe à cheval de Boulton), blessé à l'avant-bras à Batoche, et M. Vining, du service de transport, aussi blessé à Batoche—blessure des muscles de la cuisse. Tous deux étant convalescents, n'eurent pas besoin de lits à l'hôpital qui était déjà plein.

Le samedi, dans l'après-midi, nous arrivâmes au lac des Cèdres, où après conférence avec le général et les capitaines des deux navires, nous transférâmes tous les patients sur le *Marquis*, les officiers leur abandonnant l'usage de leurs propres chambres. Le dimanche matin, nous étions aux Grands-Rapides, et, le soir du même jour, nous avions transporté tous les blessés sur le steamer *Princess*. Ils occupèrent la chambre des dames et deux chambres sur l'autre pont. On dressa des lits pour plusieurs des convalescents dans le passage en avant, et autour de la chambre des dames. Les blessés traversèrent la langue de terre, (six milles, je crois) par le tramway sans accident, et se montrèrent satisfaits de leur installation sur le *Princess*.

Ici, nous prîmes encore à bord le soldat Lemay, du 65e bataillon, en convalescence d'une blessure à la poitrine, ainsi que le soldat Warren, des carabiniers de la Reine, malade d'une pleurésie. Le soldat Bell, du bataillon "Midland," fut aussi admis à l'hôpital, immédiatement avant notre départ. Il présentait d'obscures symptômes cérébraux, que l'on attribua à une chute en bas d'un bateau, à la Traverse de Clarke. Nous traversâmes le lac sans accident; deux ou trois patients, cependant, et quelques gardes-malades, souffrirent du mal de mer, bien que le temps fût beau.

Le matin du 15, nous arrivâmes à Selkirk, tous bien. Ici on permit aux soldats Lemay, Dignam et Bell de rejoindre leurs régiments, pour retourner à leurs demeures avec eux. Nous transférâmes aussi, en cet endroit, les blessés, avec ceux qui les soignaient, sur le steamer *Marquette*, et nous arrivâmes, sans accidents, à Winnipeg, vers six heures et demie. A huit heures et demie, le transport des blessés à l'hôpital de Winnipeg était terminé.

Aux "Fourches," par suite du délai que nous éprouvâmes en attendant le général Middleton, nous fûmes forcés d'acheter deux petits bœufs, (les seuls que nous pûmes trouver) afin d'avoir de la viande fraîche pour les blessés. Aux Grands-Rapides, presque tous nos approvisionnements supplémentaires, drogues, matelas, etc., furent laissés en arrière, jusqu'à nouvel ordre, les bateaux étant trop chargés pour les porter; ils se trouvaient, d'ailleurs en ce moment, à bord de l'*Alberta*, détenu sur le lac des Cendres par le mauvais temps.

Personne ne s'en est trouvé plus mal à la fin du voyage, et beaucoup, je crois, s'en sont trouvés mieux. Les transferts d'un bateau à l'autre, etc., se sont tous faits avec peu ou point de souffrance pour les patients, et nul accident ne s'est produit dans ces transbordements.

Le cap. Doucet éprouva une légère syncope en se rendant à bord du steamer *Princess*, parce qu'on l'avait trop longtemps tenu debout; mais elle ne dura que quelques minutes, et il n'en ressentit aucun mauvais effet par la suite.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES BELL,

Chirurgien en charge des blessés.

LISTE DES MALADES ET BLESSÉS QUI ONT QUITTÉ L'HÔPITAL DE SASKATOON LE 4 JUILLET 1886, ET FAIT LE VOYAGE EN BATEAU JUSQU'À WINNIPEG.

Cap. Doucet, A. D. C.
Lieut. Laidlaw, Midland.
" Garden, Corps d'informations.
Soldat Barton, Midland.
" A. L. Young, 90e bat.
" Milson, grenadiers.

Caporal J. E. Lethbridge, 90e bat.
Soldat Fairbanks, batterie " A."
Tambour Thos. Stout, "
Soldat Dowker, 90e bat.
" Cantwell, grenadiers.
" Daley, Midland.
Soldat Eager, grenadiers.
" A. Martin, "
" Cook, éclaireurs de French.
Cavalier Thompson, éclaireurs de Boulton.
McDonald, colon.

---

4 juillet.—Informé par la rumeur publique que plusieurs Métis blessés, étaient malades et sans secours médicaux dans les environs de l'Anse-au-Poisson et de Batoche, je me décidai à visiter ces localités avant de retourner à notre base. Le Dr Boyd désirait aussi visiter les champs de bataille, et exécuter les ordres de Son Altesse Royale, qui l'avait chargé d'assister amis et ennemis sans distinction. Nous partîmes donc, accompagnés du cap. Léonard et de M. A. D. Stewart, immédiatement après le départ du steamer, et nous arrivâmes à l'Anse-au-Poisson vers midi, le même jour. Nous visitâmes la maison alors occupée par madame Tourond, la sienne ayant été détruite pendant l'engagement. Je trouvai l'un de ses fils souffrant d'une affection des poumons, aggravée beaucoup par les difficultés et les privations auxquelles il avait été exposé récemment. Je lui donnai les avis et les médicaments dont il avait besoin. Nous allâmes ensuite à Batoche, et nous nous logeâmes pour la nuit à l'Hôtel de Batoche, où nous fûmes reçus avec empressement. Le lendemain, nous rendîmes visite au prêtre; il nous informa que les blessés de sa paroisse, une dizaine en tout, étaient presque tous en convalescence. Il me demanda, cependant, d'aller voir un Métis du nom de Gariépy qui avait été blessé aux poumons. Je le trouvai avec quelque difficulté, parce qu'il craignait d'être arrêté, et l'ayant examiné, je constatai que sa poitrine était remplie de fluide. Je ne crus pas devoir l'opérer, dans les circonstances, mais je lui donnai une lettre pour le chirurgien de la police à cheval de Prince-Albert, lui assurant qu'il recevrait là tous les secours possibles. Le Dr Boyd lui procura généreusement l'argent nécessaire pour faire le voyage. Je laissai au prêtre un assortiment de bandages, d'objets nécessaires aux pansements, etc., et le Dr Boyd lui présenta une somme d'argent considérable destinée à être distribuée parmi les malades et les pauvres de sa paroisse.

J'étais de retour à Saskatoon, le 7; je passai plusieurs jours à régler des comptes avec des colons et à expédier par voie de terre les effets de différente nature que le steamer n'avait pas pu transporter. Je partis ensuite par la route de terre, et j'arrivai à la Machoire-d'Orignal siège de notre hôpital principal, le 10 juillet.

Je trouvai l'hôpital fermé, d'après vos instructions; le personnel de l'établissement, à l'exception du pourvoyeur général Sullivan, étant parti pour Winnipeg, avec ordre de retourner chacun chez soi. Je poussai jusqu'à Winnipeg, afin d'être prêt à recevoir les blessés à leur arrivée dans cette ville.

15 juillet.—Le général Middleton avec les troupes et les blessés sont arrivés à Selkirk ce matin, tout le monde bien. Le steamer *Marquette*, d'après mes instructions, était prêt à recevoir les blessés, qui furent, en conséquence, transférés directement du steamer *Princess*, les deux navires étant amarrés côte à côte.

Le Dr Kerr attendait l'arrivée du steamer à Winnipeg, avec de confortables voitures, sur lesquelles les blessés furent transportés à l'hôpital général de Winnipeg.

Je remarquai que tous les blessés se trouvaient mieux de leur voyage, et je suis heureux de pouvoir dire que tous les transbordements ont été faits sans qu'on ait eu à déplorer le plus léger accident.

Les trois ou quatre jours suivants furent occupés à payer, à Winnipeg, le corps des hôpitaux de campagne, à expédier les blessés chez eux, etc.

J'avais intention de retourner à la Machoire-d'Orignal, où plusieurs réclamations contre notre département attendaient un règlement, mais, le 22 juillet, je reçus ordre du ministre de revenir chez moi, et de laisser au pourvoyeur général Sullivan le soin de fermer les comptes, etc.

3 août.—Accompagné du Dr Boyd, je me rapportai personnellement à vous à Ottawa. A votre suggestion, et avec l'approbation du ministre, je retournai au

Nord Ouest, (laissant Ottawa le 10), afin d'y assister les officiers de l'administration des vivres dans le règlement des comptes affectant spécialement notre département. Je voyageai tout le long de la ligne du chemin de fer jusqu'à Calgary, réglant toutes les réclamations qui me furent présentées. Je suis convaincu que le département s'est épargné ainsi beaucoup de trouble et de dépense, et de coûteuses litigations. J'étais de retour le 31 août.

Je pense que, de toutes parts, il sera admis que la campagne en général a eu un succès très complet. Il est difficile de concevoir que des troupes d'expédition, semblablement équipées et dans les mêmes circonstances, puissent passer par de pareilles épreuves et en sortir en aussi bon état, et avec aussi peu de pertes. Le volontaire canadien s'est montré comme soldat d'un mérite peu ordinaire. Son aptitude à résister aux fatigues et aux privations, et sa force d'âme en présence de l'ennemi ou sur un lit d'hôpital ont été rudement éprouvées et ne lui ont pas fait défaut. De plus, la rapiditité remarquable observée dans la guérison de leurs blessures, et la faible mortalité parmi les malades et les blessés ont prouvé l'excellence de leur constitution et leur force de récupération tout à fait extraordinaire.

C'est avec le plus grand plaisir que je reconnais ici les services précieux que le corps médical a rendus pendant la campagne. Lorsqu'un si grand nombre se distingue, il est difficile d'individualiser, * mais on peut dire en toute sûreté que, comme corps, tous se sont montrés dévoués, toujours prêts à se sacrifier, sans crainte du danger, et, quand l'occasion s'est présentée, chirurgiens actifs et habiles. Je désire reconnaître ici la cordiale coopération qu'ils m'ont donnée en toute occasion, et qui a si considérablement contribué à me soutenir dans mes anxiétés, et à alléger le poids de ma responsabilité.

Les infirmiers et ordonnances attachés aux différentes colonnes et hôpitaux méritent aussi des éloges. Dans les engagements de Batoche et de Cut-knife Hill surtout, les chirurgiens de brigades ont respectivement fait rapport qu'ils avaient rendu d'excellents services, et qu'en quelques cas ils avaient indubitablement fait preuve de la plus haute bravoure en relevant les blessés sous le feu de l'ennemi. Je puis personnellement, dans le cas de ceux qui ont été attachés à l'hôpital de Saskatoon, témoigner de leur zèle infatigable à remplir leurs devoirs.

Le département des vivres et celui du quartier-maître ont justement droit à nos remerciements pour la promptitude et l'énergie qu'ils ont déployées à nous fournir les vivres et les moyens nécessaires de transport.

Nous devons au major général Middleton toute notre reconnaissance pour la bienveillance et la considération qu'il nous a continuellement accordée. L'attention incesssante qu'il prend des soldats servant sous lui, et sa sollicitude constante pour les blessés sont devenues proverbiales. Il n'a jamais été lent à accorder une demande dès qu'il s'agissait du confort ou de la sécurité de ces derniers.

Enfin, permettez-moi de dire que si, dans mes travaux pendant la récente campagne du Nord-Ouest, j'ai pu obtenir l'approbation du ministre et la vôtre, je le dois à votre cordiale coopération et au support que vous m'avez accordé tous deux. Sans ce secours j'aurais nécessairement échoué d'une manière signalée dans bien des circonstances. L'excellent choix que vous avez fait personnellement d'approvisionnements de diverse nature, et la promptitude avec laquelle ils ont été mis à la disposition du pourvoyeur général, n'ont pas peu contribué à diminuer mes inquiétudes et ont sensiblement ajouté au bien-être et au confort des malades et des blessés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Vore obéissant serviteur,

T. P. RODDICK,

Chirurgien général-adjoint.

---

* Je ne puis m'empêcher, cependant, de faire une mention spéciale des services inestimables du Dr Bell, que je rappelai de l'armée pour lui confier la direction de l'hôpital, à Saskatoon. Pendant une certaine période, sa position était une de celles qui entraînait le plus de responsabilité, car il avait alors environ quatre-vingts malades et blessés sous ses soins.

(H.) RAPPORT DU POURVOYEUR GÉNÉRAL, L'HONORABLE Dr SULLIVAN.

Ottawa, 11 mai 1886.

Monsieur,—Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous présenter un résumé concis des opérations du département des approvisionnements pendant la récente rébellion. Je regrette beaucoup que, fait presque entièrement de mémoire, il ne soit pas aussi circonstanciel qu'il devrait l'être. J'ai, cependant envoyé de si nombreux rapports, et tant de lettres, que je puis vous référer à ces documents pour le détail complet de toutes mes transactions.

Je suis arrivé à Winnipeg le 9 avril. Après m'être rapporté personnellement au colonel Jackson, qui déclara n'avoir jamais été informé de ma position et de mes devoirs, ou de l'existence même d'un département de la nature de celui qui m'avait été confié, je me rapportai au chirurgien général adjoint, le Dr Roddick, et j'allai ensuite rendre visite au Dr Douglas.

J'accompagnai le Dr Douglas aux hangars de la Cie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et je jetai les yeux sur les quatre divisions d'équipement médical; chaque division comprenait un grand nombre de caisses grandes et petites contenant des médicaments, et des appareils et instruments de chirurgie. Je lui proposai de les examiner en détail afin de constater que tout était exact, mais il refusa, faute de temps, dit-il, et aussi parce que "la chose n'était pas nécessaire." Il m'informa qu'il prendrait avec lui deux de ces équipements, et que je pourrais lui envoyer le reste, quand il le demanderait; qu'il était inutile d'ouvrir les caisses et d'examiner les effets.

Le lendemain, je fis transporter ces articles dans un magasin convenable, loué pour cette fin, je fis ouvrir les caisses, et j'en examinai le contenu. Je fus surpris du choix et de la quantité des articles, si différents de ce que je croyais nécessaire. J'ai fait un rapport complet sur ces effets, leur qualité, leur prix. J'employai ensuite tous les moyens à ma disposition pour informer les chirurgiens des différents corps que je désirais leur procurer ce dont ils avaient besoin, et que j'étais en état de le faire. Beaucoup m'adressèrent des demandes, plusieurs étaient dans le doute, et quelques-uns refusèrent positivement, disant qu'ils achèteraient ce qu'il leur faudrait. J'étais d'autant plus empressé de leur donner avis, que l'on m'avait demandé, et que j'avais refusé de passer un compte de près de $500 fait par un chirurgien de bataillon pour des instruments, des médicaments et des appareils achetés sans nécessité, et en quantité suffisante pour plusieurs régiments.

J'inspectai la compagnie d'éclaireurs du major White, et je visitai l'hôpital en sus de mes autres devoirs. Je connaissais le vif désir qu'éprouvait le chirurgien général d'établir un hôpital, et quand je reçus votre dépêche m'ordonnant d'en établir un, j'examinai toutes les localités et les bâtisses que l'on pouvait obtenir dans la ville. Je constatai que l'hôpital de Winnipeg était neuf, propre et bien conduit, enfin égal au meilleur de nos hôpitaux en Canada, et j'avais été informé par le Dr Roddick qu'il avait pris des arrangements au taux de $1.50 par jour pour chaque soldat, payable au chirurgien et aide-chirurgien. Bien que désireux de me conformer à votre suggestion ou plutôt à vos ordres, et fortement porté à accepter vos vues, j'hésitais cependant à accepter une aussi grande responsabilité et à approuver une telle dépense ; je recommandai donc l'arrangement du Dr Roddick, comme étant de beaucoup le meilleur, conseillant, en même temps, la plus vigilante surveillance.

J'étais journellement occupé à la distribution des approvisionnements aux divers chirurgiens de bataillons. Ces articles étaient distribués sur réquisitions dûment signées; ces réquisitions, d'après vos ordres, exigeaient la signature du chirurgien général adjoint. Très peu en étaient revêtues, parce que cet officier était rarement au même poste que moi, et il aurait été ridicule de l'attendre; elles étaient d'ailleurs toutes convenablement signées. Le lendemain de la bataille de Batoche, une assemblée publique des citoyens de Winnipeg eut lieu et j'y assistai, par invitation. J'in-

formai l'assemblée de la sollicitude du gouvernement, et de l'abondance des articles de confort nécessaires que j'avais en mains, et je leur dis que la seule difficulté que j'éprouvais était celle du transport—que j'avais plusieurs caisses prêtes à être expédiées, et que tout ce que je demandais était qu'on m'aidât à les envoyer. Je pus les expédier le lendemain. J'eus aussi l'honneur de vous transmettre l'offre généreuse que firent les sœurs de Saint-Boniface d'aller au secours des malades et des blessés, ainsi que celle des dames de Winnipeg pour l'envoi immédiat de sept gardes-malades volontaires et formées à ces soins. Le jour suivant un wagon rempli d'approvisionnements arriva à mon adresse, de Montréal ou d'Ottawa; les employés du chemin de fer refusèrent de me le livrer sans un ordre du col. Jackson, chef du département des vivres. Le col. Jackson, auquel je m'adressai, me refusa cet ordre, alléguant qu'il n'avait ni autorité pour cet objet, ni ordre de me reconnaître comme pourvoyeur. J'insistai, vu l'urgence du cas, et je lui offris même ma propre garantie, mais en vain; enfin, je lui écrivis, me dégageant de toute responsabilité, et lui faisant le transfert du wagon entier. Lorsque des ordres lui arrivèrent enfin, je n'avais réellement pas à me plaindre de lui, attribuant sa conduite tout simplement à l'absence d'ordres pour le guider. Je me permettrai de mentionner ici combien je suis redevable au surintendant, M. Egan, à son adjoint, M. Shields, et à tous les employés du chemin de fer Canadien du Pacifique pour leurs nombreux actes de bienveillance, et c'est avec plaisir que je rends ce témoignage du zèle qu'ils ont tous apporté à activer le transport des approvisionnements; ils se sont montrés toujours et en toutes circonstances soigneux, actifs et d'une affabilité des plus agréables. Je ne me suis jamais en vain adressé à eux; ils n'auraient pu mieux faire s'il se fût agi d'eux-mêmes.

J'ai souvent demandé des lettres de crédit ou l'autorité nécessaire pour l'achat d'approvisionnements, sans jamais recevoir de réponse satisfaisante. Il m'était, en conséquence, impossible de payer les notes d'hôtel et autres dépenses des chirurgiens ou infirmiers quand on m'en demandait le règlement. Ils arrivaient constamment et partaient pour rejoindre l'expédition très mécontents lorsque je ne pouvais pas règler ces comptes.

Le 1er mai, je reçus ordre de me rendre à Swift-Current, j'empaquetai immédiatement nos approvisionnements, et j'en remplis deux wagons de chemin de fer, et un troisième en partie. A mon arrivée à Swift-Current, je trouvai le wagon-hôpital employé comme dortoir par les chirurgiens, les infirmiers et les ordonnances, tandis que le wagon à conducteurs était occupé par le commandant, le général Laurie, et par le chirurgien chargé de la direction du corps des hôpitaux. Un vieux wagon délabré, malpropre et profondément engagé dans la boue, servait d'hôpital. Ce wagon était placé près des latrines du chemin de fer, et ne pouvait échapper à l'odeur malsaine qui s'en échappait; il contenait deux ou trois malades, soignés par 4 chirurgiens et 19 (dix-neuf) infirmiers. Je me déterminai à changer de suite cet état de choses, et je fis dresser sur une élévation de terrain, deux tentes marquises ou d'hôpital et quatre petites tentes, où je fis transporter les patients. Je rédigeai une série de règlements, dont je soumis une copie à votre approbation; je fis mettre des poêles en tôle dans ces tentes parce que les nuits étaient très froides; plus d'une fois, je dus aller à la recherche du bois et le préparer, et je prêtai, pour l'usage d'un patient, mes propres couvertures, que je n'ai jamais revues. Je mentionne ces incidents afin de vous montrer les difficultés que je rencontrai. De plus j'avais à m'occuper des approvisionnements de toute nature et à expédier aussi promptement que possible les effets pour lesquels je recevais des ordres de divers points. La plus grande difficulté que nous ayons éprouvée ici pendant toute la rébellion, a été la rareté des moyens de transport; si je n'avais pas fait les plus grands efforts pour en obtenir, je n'aurais pu envoyer que bien peu de chose à nos troupes. Je donnai ordre aussi qu'on nettoyât le wagon-hôpital et qu'il fût toujours tenu prêt à partir au premier ordre, pendant que l'hôpital demeurerait établi là. Nous perdîmes un malade, du nom de Marais, qui avait été laissé en arrière par le 9e à son départ. Il était affecté d'une maladie du cœur. Il ne fut pas fait d'autopsie. On embauma le corps, et on l'envoya à Calgary.

Des détachements étaient constamment dirigés de Swift-Current sur divers points; chacun d'eux exigeant un chirurgien, des infirmiers et un équipement, le

nombre des chirurgiens et des infirmiers se trouva bientôt diminué. Moins nombreux, ils remplirent mieux leurs devoirs, et l'hôpital devint en peu de temps aussi parfait qu'il pouvait l'être, considérant la localité où il se trouvait établi. Mais au moment où je commençais à en être fier, nous reçûmes à l'improviste, l'ordre de le transporter à la Mâchoire-d'Orignal. Le 20 mai, j'ordonnai qu'on préparât immédiatement le wagon destiné au transport des malades. On les y transféra sans difficulté Confortablement installés dans ce wagon et bien soignés, ils supportèrent le voyage sans proférer la moindre plainte.

Le général Laurie avait préalablement choisi des bâtiments (plusieurs étaient alors vacants) pour les bureaux et les magasins de l'hôpital ; le magasin qui m'était destiné se trouva trop petit, et je fus obligé d'en louer un autre pour assurer la protection des approvisionnements. On établit ici l'hôpital de base ou hôpital principal. Tout étant convenablement réglé, et le Dr Roddick ayant été chargé de la direction de l'établissement, j'entrepris, comme vous m'en aviez donné l'ordre peu de temps auparavant, de faire un tour d'inspection des hôpitaux jusqu'à Calgary, et je visitai celui de Medicine-Hat, placé sous la direction du Dr Tobin, du 9e, celui de Crowfoot, dirigé par le Dr Cloutier, et celui de Calgary, placé sous les soins du Dr Tracy. Je recommandai que ce dernier hôpital, le plus considérable des trois, fut fermé, et que le Dr Tracy avec son équipement fut envoyé à la Mâchoire-d'Orignal ; ce qui fut fait deux ou trois jours plus tard. Je trouvai que tout allait bien et qu'il n'avait pas été fait de plaintes. J'envoyai un rapport complet de cette visite. Peu après notre établissement à la Mâchoire-d'Orignal, la supérieure et 4 sœurs de Saint Jean arrivèrent de Toronto, sous la conduite du Dr Caniff. Comme on pouvait s'y attendre, leurs services furent des plus précieux, elles établirent partout l'ordre, la régularité et la vigilance, et s'acquirent le respect de tous en général. Nous recevions, de temps à autre, les malades et les blessés capables d'être transportés de Saskatoon. Le bureau chargé de l'examen des invalides s'assembla plusieurs fois conformément aux ordres du chirurgien général, j'assistai à plusieurs de ces séances, et chaque invalide qui demanda à passer devant le bureau, et tous, de fait, furent prévenus que tous secours médicaux ou chirurgicaux ultérieurs, dont ils pourraient avoir besoin, cesseraient d'être à la charge du gouvernement. Beaucoup de ceux qui avaient résidé à Winnipeg furent envoyés à l'hôpital général de cette ville. Le blanchissage était fait par contrat. Attendu que les patients entraient graduellement en convalescence, et que ceux de Saskatoon devaient descendre par eau, avec les troupes, à Winnipeg, je pus, conformément à vos ordres, fermer l'hôpital le 20 juin. Je regrette d'avoir à dire que la bâtisse fut laissée dans un état extrêmement malpropre. Quelques effets manquants furent brûlés pour raisons sanitaires, me dit-on, mais cela fut fait sans ma connaissance ; quelques articles avaient été brisés ou perdus; le reste fut vendu à l'encan. Je reçus vos ordres concernant la disposition des articles dont j'étais responsable. Vous m'aviez ordonné d'en vendre une partie, d'en mettre une autre partie en magasin, et de remporter le reste avec moi ; ces instructions ont été fidèlement exécutées.

Les articles nouveaux et de choix dont le gouvernement pouvait avoir besoin plus tard, furent soigneusement empaquetés et déposés dans le magasin du col. Peebles ; nous avons son reçu pour ces effets. Le reste, savoir, les instruments et les médicaments de prix furent empaquetés avec soin par M. Tobin, remportés à Ottawa, et livrés entre vos mains. Je visitai journellement l'hôpital, quand le docteur Roddick était absent ; j'assistai aussi aux séances du bureau d'examen des invalides, et je vous envoyai, le 31 juillet, un état complet de l'histoire, de la condition présente et des résultats probables de chaque cas examiné.

Je reçus du docteur Willoughby, qui remplissait les fonctions de pourvoyeur à Saskatoon, ce qui restait de l'équipement de cet hôpital. Après avoir tout réglé convenablement, nous partîmes le 11 juillet, pour Winnipeg. Je vous ai transmis un rapport complet sur ces approvisionnements et leur condition, ainsi que sur mon examen de quelques-uns des comptes de l'hôpital à Saskatoon.

Peu de jours plus tard, je retournai à Ottawa, avec les effets comme vous me l'aviez ordonné.

Comme vous le savez, monsieur, j'étais chargé d'expédier tous les paquets envoyés par des amis, à leurs parents ou amis servant dans le Nord-Ouest. Quelque désagré-

ables et ennuyeux qu'en aient été les résultats, je me suis fidèlement acquitté de cette besogne. Malheureusement, je n'avais aucune autorité pour le paiement des frais dus sur ces colis quand ils me parvenaient, et il m'était impossible alors de les envoyer promptement à leur destination. Dans les autres cas, ils ont été expédiés à la première occasion. Je recevais aussi, et je voyais à la distribution des présents envoyés par les associations de dames des cités. Tout ceci ajoutait beaucoup à mes travaux et équivalait presque à ma besogne propre, outre que cette tâche me causait aussi beaucoup d'inquiétudes. Ce surcroît de travail m'était cependant agréable et me paraissait un plaisir; sans cela, je n'aurais pu m'en acquitter, attendu que, comme vous le savez, je n'avais qu'un employé pour m'aider, sans aucune assistance d'ailleurs.

Le département étant de création nouvelle, j'eus de la difficulté à le faire reconnaître et à en faire comprendre l'importance. J'ai souvent demandé la publication d'un ordre à tous les intéressés, leur enjoignant de se mettre en communication avec ce département. En beaucoup de circonstances, les chirurgiens refusèrent de nous livrer les approvisionnements médicaux qu'ils avaient en leur possession. Cela était dû, sans doute, à l'existence de deux organisations médicales: l'une régimentaire et l'autre constituant un département médical distinct dans l'armée. Je ferai remarquer que mon expérience et mes observations me font préférer de beaucoup la dernière. Celle-ci, sous la direction d'un chef capable, produirait beaucoup plus d'harmonie et donnerait des résultats plus efficaces. L'insuccès du service régimentaire dans ses efforts pour faire face aux besoins créés par la rébellion, n'aurait pû être plus complètement démontré. Sans les chirurgiens d'état-major, les plaintes et les griefs auraient été nombreux et sérieux. Je n'ai ici ni le temps ni l'occasion de discuter longuement la question, mais je crois qu'il me serait facile de prouver, par mon expérience, la supériorité d'un département médical distinct dans l'armée.

Suivant moi, ont a envoyé un trop grand nombre d'infirmiers; ils ne se sont pas montrés d'une aussi grande efficacité que les gardes-malades formées à cette besogne, et si l'on ne peut se dispenser d'eux entièrement, on devrait beaucoup en réduire le nombre à l'avenir. Je recommanderais fortement aussi que tout chirurgien fût tenu responsable de la direction de son hôpital ou de sa salle, et qu'il eût à rendre compte des instruments, appareils, etc., qui lui sont distribués. Il est impossible à un pourvoyeur de se charger d'articles qui se trouvent en d'autres mains que les siennes, et de remplir en même temps ses autres devoirs.

Je pourrais faire beaucoup d'autres suggestions, mais ce n'est pas l'occasion de le faire. Si l'on fait quelque enquête à ce sujet, je donnerai mon opinion avec plaisir, si toutefois on me la demande. Je puis sincèrement vous féliciter, monsieur, sur la manière efficace dont vous vous êtes acquitté de votre charge, et qui vous a valu l'approbation générale. Tout ce que la science moderne la plus avancée pouvait suggérer a été fourni libéralement.

Le nombre de réquisitions remplies montre la quantité énorme des approvisionnements qui a été distribuée; cette quantité aurait été plus considérable encore si nos moyens de transport l'eussent permis.

Lorsqu'à tant de soin de la part du gouvernement, sont venus s'ajouter la munificence et la générosité des dames canadiennes—les dames de Montréal et des chutes de Niagara se sont surtout distinguées,—nous ne sommes pas surpris de voir que les personnes les plus intéressées, c'est-à-dire les malades et les blessés, aient exprimé non seulement des sentiments de satisfaction, mais encore d'étonnement et d'admiration.

Avec l'assurance de ma gratitude pour la courtoisie et la considération que vous m'avez montrées.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

M. SULLIVAN.

Au Dr D. Bergin, M. P.,
Chirurgien général, etc., etc.

(I.) RAPPORT DU CHIRURGIEN DE BRIGADE ORTON, SUR L'ÉTAT DE LA COLONNE COMMANDÉE PAR LE MAJOR GÉNÉRAL MIDDLETON DEPUIS SA FORMATION A TROY, JUSQU'A SON ARRIVÉE A PRINCE, ALBERT.

PRINCE-ALBERT, 21 mai 1885.

Le 90e bataillon, carabiniers de Winnipeg, partit de cette ville, par détachements, le 23 mars, et les trois jours suivants; la batterie de campagne de Winnipeg partit au même temps. Les deux corps s'assemblèrent à Troy, qu'ils quittèrent le 28 suivant pour Qu'Appelle. Le temps était alors très froid, et les hommes souffrirent de maux de gorge et d'yeux, causés surtout par leur exposition au froid et à un vent perçant. Le 6 avril, le 90e, fort de 316 hommes, la batterie de campagne de Winnipeg, de 60 hommes, et les éclaireurs de French, au nombre de 30, partirent de Qu'Appelle en route pour Prince-Albert; de fréquentes tempêtes et le dégel sur le haut du jour, rendaient la marche du soldat très pénible.

En commençant ce rapport, je ferai remarquer en passant que la plupart des hommes composant le 90e venaient d'être directement arrachés du pupitre ou du comptoir, que beaucoup d'entre eux étaient très jeunes, et n'avaient eu que peu de temps pour se former au métier, le régiment n'ayant été que récemment organisé. Un changement si soudain aurait pu faire supposer des résultats désastreux; mais je suis heureux de pouvoir dire que tel n'a pas été le cas, parce que ces hommes, quoique jeunes, étaient doués d'une excellente constitution.

Le 9 avril, je rejoignis la colonne près des Buttes de Tondre, et nous fûmes renforcés le même jour par la batterie "A," de l'artillerie royale canadienne, forte de 120 hommes, et par une partie de la compagnie "C," de l'école d'infanterie, environ 25 hommes.

Nous continuâmes notre marche sur Humboldt, par les Plaines Salées, district sauvage et désert, à travers lequel la marche était extrêmement fatigante pour tous, la glace formée sur les mares cédant partout sous les pieds; les fondrières commençaient aussi à se remplir d'eau, de sorte que les hommes avançaient péniblement avec des bottes et des pantalons trempés qu'il leur était difficile et souvent impossible de faire sécher pour le lendemain.

Le 13, nous arrivâmes à Humboldt, après une marche de 87 milles en 4 jours. On fut obligé de rester un jour—le dimanche—à Humboldt, afin de permettre aux approvisionnements de rejoindre la colonne; je profitai de ce délai pour faire faire des brancards, ceux du wagon d'ambulance étant insuffisants. J'enseignai aux musiciens du 90e les devoirs qu'ils étaient appelés à remplir comme ambulanciers pendant la campagne; je leur fis distribuer ainsi qu'aux sous-officiers, des bandages et autres articles nécessaires pour les avoir prêts en cas de besoin; et je préparai de plus tout l'équipement de médecine et de chirurgie pour service immédiat. Le 16 avril, nous fûmes joints par l'infanterie à cheval du major Boulton, 70 hommes, avec le Dr Ralston, comme officier médical. Le 17 avril, nous étions à la Traverse de Clarke, où le 10e grenadiers, d'environ 260 hommes, nous rejoignit. Le 22 avril, nous nous mîmes en marche pour Batoche; ce jour-là, le froid piquant et le vent très fort que nous avions eus jusqu'alors, cessèrent enfin, et le temps devint doux et agréable; le 24 avril, vers 9.30 a.m., nous eûmes notre premier engagement à l'Anse-au-Poisson. La journée fut très fatigante pour les hommes, qui se battirent tout le jour sans manger ni boire, sauf le repas du matin qu'ils avaient pris vers 5 a.m.; bien que jeunes, nos hommes supportèrent bien et bravement ces épreuves. Au premier coup de feu, l'ambulance se porta en avant. Le 90e marchait en tête de la colonne, et le premier blessé fut le cap. W. Clark; étant à cheval, je m'élançai en avant, je le fis enlever de l'endroit où il était tombé et où il se trouvait exposé au feu violent de l'ennemi; j'ordonnai en même temps au corps d'ambulance et à tout le corps médical de se porter en avant sur un point où ils seraient plus à portée de rendre service, et

où le Dr Ralston était déjà en train de panser deux éclaireurs blessés. Les musiciens du 90e, sous la direction du chef de musique Gooding, rendirent de précieux services, pendant tout le jour, enlevant les blessés et les morts du champ de bataille et déployant une bravoure remarquable sous le feu continu et violent de l'ennemi. Nous eûmes ce jour-là 46 tués et blessés ; ces derniers furent tous convenablement et promptement pansés, justement hors de la portée des balles ; mais l'attaque fut si soudaine qu'au commencement de l'engagement, nous fûmes obligés de nous mettre à l'œuvre à l'abri du buisson le plus voisin, sous la protection d'une ligne de tirailleurs. Pour d'aussi nombreux pansements (nous avions 40 blessés), je fus habilement secondé par le Dr Whiteford, du 90e, le Dr Grant, de la batterie " A," et le Dr Ralston, de l'infanterie à cheval de Boulton. L'équipement d'hôpital du 90e, et les appareils pour opérations chirurgicales et pansements en campagne étaient très complets, et furent à l'instant prêts à être mis en usage. L'infirmier-major Gosling, et l'infirmier D. W. Cowan, étudiant en médecine de Winnipeg, se rendirent très utiles, en assistant les chirurgiens dans leurs opérations, et je puis affirmer que les blessés ont été promptement et efficacement soignés. Le jour se termina par une pluie et un vent violent et une tempête de grêle et de neige ; le général, pour raisons militaires, jugea à propos de faire retraiter la colonne pour lui faire prendre une meilleure position, ce qui nous obligea à transporter les blessés, que nous avions mis sous tente, à une distance d'environ un mille, où l'on devait camper. Là nous visitâmes de nouveau les blessures et nous procurâmes aux blessés tout le confort possible dans des conditions aussi désavantageuses. Le jour suivant fut employé à un examen plus complet des blessures, aux pansements, aux amputations, etc. Nous trouvâmes qu'il était absolument nécessaire de faire trois amputations du bras, et une excision du coude. De bonne heure, le matin du second jour qui suivit la bataille, le soldat Darcy Baker, de l'infanterie à cheval de Boulton, blessé d'une balle qui lui traversa le poumon, mourut, ainsi que le canonnier Arnsworth, de la batterie " A," blessé d'une balle à l'abdomen. Le 30 avril, le lieut. Swinford, du 90e, blessé d'une balle à la tête, mourut aussi. Avant de transporter les blessés en arrière, j'avais fait construire en canevas et en peau de vache fraîche des brancards destinés à être suspendus aux côtés des caisses de wagon ; ces brancards, protégés par des abris en canevas soutenus par des branches de saule pliées, et garnis de foin, transformaient des wagons ordinaires en voitures d'ambulance réellement très confortables et dont nous pouvions faire usage en sus des deux ambulances qui accompagnaient la colonne. Le 1er mai, nous envoyâmes tous les blessés à Saskatoon, où j'avais recommandé l'établissement de notre premier hôpital en arrière du siège des opérations militaires. Le Dr Moore, qui s'était montré infatigable en aidant au traitement des blessés après la bataille de l'Anse-au-Poisson, et que j'avais recommandé au général pour remplir les fonctions d'aide-chirurgien, m'accompagna pendant le transport des blessés que nous confiâmes, le 2 mai, aux soins du Dr Douglas, arrivé quelques heures avant nous à Saskatoon. A minuit, le samedi, le Dr Roddick, accompagné de plusieurs autres chirurgiens et infirmiers, arriva à Saskatoon. Les blessés supportèrent remarquablement bien le voyage de 42 milles, de l'Anse-au-Poisson à Saskatoon. Je restai là jusqu'à ce que les arrangements nécessaires pour leur traitement fussent complétés, et que tout fut mis en état de fonctionner, puis je retournai à la colonne. A l'Anse au-Poisson, nous fûmes rejoints par deux compagnies du bataillon " Midland," fortes de 80 hommes environ, arrivées par le *Northcote*, qui nous apporta aussi des provisions. La compagnie " C " de l'école d'infanterie, sous la direction médicale du Dr Moore, faisant fonction d'aide-chirurgien, fut embarquée sur ce steamer, que l'on avait mis à l'épreuve de la balle et fortifié autrement de manière à le rendre imprenable ; elle avait ordre de descendre la rivière et d'agir de concert avec la colonne dans l'attaque de l'ennemi à Batoche. Dans la soirée du 8 mai, le Dr Horsey, du bataillon " Midland," arriva au camp. En approchant de Batoche, le 9 mai, au matin, nous entendîmes un feu très nourri entre l'ennemi et le steamer ; quelques instants après la colonne se trouva engagée, et l'on se battit jusqu'à 8 p.m. Les hommes couchèrent sous les armes, et à 7 a.m. le lendemain, l'attaque recommença et se prolongea jusqu'à une heure avancée de la nuit ; le même système fut suivi jusqu'à

l'assaut final, le quatrième jour. Pendant cette bataille, nous eûmes 8 tués et 40 blessés, 3 hommes furent autrement mis hors de combat sur le champ de bataille. Le corps d'informations nous rejoignit le 11, il se composait de 60 hommes. Pendant ces quatre jours, je fus habilement secondé par les étudiants en médecine du corps des ambulances, sous la direction des chirurgiens Bell et Gravely, qui nous avaient rejoints le matin de notre départ de l'Anse-au-Poisson. On ne peut donner trop de louange aux ambulanciers du 90e et du 10e, et aux étudiants, qui tous, de même que les musiciens de ces deux bataillons, se sont signalés, en relevant promptement les blessés du champ de bataille, sous un feu violent. Je les ai vus, de fait, tout près de la ligne avancée, lors de la brillante charge exécutée à Batoche, e 12 mai. Pendant l'attaque du *Northcote* par les Métis, les personnes suivantes furent blessées de coups de feu, savoir :—J. McDonald, membre de l'équipage, M. W. F. Pringle, étudiant en médecine, et M. Vinen, du service de transport militaire. Outre nos soldats les personnes suivantes furent blessées à l'attaque de Batoche : le Rév. Père Moulin, un prêtre, qui est maintenant en voie de guérison à bord du *Northcote*, trois Métis et deux Sauvages, qui nous furent amenés à notre camp, où ils furent soignés par nos officiers de santé. L'un des Métis et les deux Sauvages moururent de leurs blessures, et furent enterrés par nous. Dans la soirée du 12, nous fûmes encore renforcés par deux compagnies du bat. "Midland," fortes d'environ 80 hommes. Si l'on considère le grand nombre de blessés, 82 en tout, nous avons raison d'être hautement satisfaits de la faible mortalité qui s'est produite parmi eux. Après l'affaire de Batoche, la colonne se mit en route pour Prince-Albert, où nous arrivâmes le 19 mai ; je fis alors l'inspection médicale des troupes, et c'est avec la plus vive satisfaction que je me vois capable de dire que, comme corps, elles paraissent assez bien nourries et jouir d'un bon état de santé, surtout si l'on considère que la plupart des hommes ont été maintenant près de deux mois sans ôter leurs habits, et qu'ils ont constamment couché sur la terre.

Pendant la marche, je trouvai qu'il était absolument nécessaire de faire quelque arrangement pour le traitement des conducteurs de voitures et autres non-combattants (en tout environ 250), qui accompagnaient la colonne ; je les attachai donc, pour cet objet, au 90e bataillon, aux quartiers duquel j'établis un hôpital de brigade sous la surveillance du soldat Henry Gosling, dont j'ai recommandé au général la nomination comme infirmier-major dans le corps médical. Outre les hommes du corps de transport, j'attachai aussi au 90e, pour traitement médical, l'école de l'infanterie, les éclaireurs de French, ainsi que le bataillon "Midland," avant l'arrivée du Dr Horsey.

Pour l'information et la gouverne du département médical de l'armée, je crois devoir faire ici quelques remarques ayant peut-être une certaine importance, afin de remédier à ce que j'ai trouvé de défecteux, et de prévenir, à l'avenir, la répétition de ces défauts et de ces irrégularités.

Les hommes du 90e surtout sont entrés en campagne à une époque de l'année où, bien que le thermomètre ne s'abaisse pas autant qu'au cœur de l'hiver, le froid est très intense, et rendu plus piquant encore par les grands vents qui l'accompagnent. L'habillement des troupes n'était certainement pas assez chaud, et sans les marches forcées et continues qu'elles ont eu à faire pendant ces journées froides, les conséquences auraient été sérieuses ; les capotes devraient être doublées de fourrure, de cuir ou de quelque autre matériel, pour empêcher le vent de les pénétrer ; de larges ceintures de cuir, passées autour de la poitrine, pourraient même atteindre ce but. Des gants de peau de daim devraient être distribués aux hommes ; cela leur laisserait l'usage des doigts pour le maniement du fusil ; on devrait aussi donner aux troupes des mocassins pour tenir les pieds chauds pendant la nuit ; ils pourraient aussi servir pendant la marche. Je recommanderais aussi la distribution de ceintures de flanelle de double épaisseur, et d'environ 12 pouces de largeur, pour prévenir les douleurs d'intestins. Je suggérerais aussi que chaque soldat fût muni d'une cantine pour l'eau ; les hommes du 90e ont souffert d'une soif intense, pendant les quatre jours où ils ont été engagés, faute de ces cantines, parce qu'il était impossible de faire parvenir de l'eau à la ligne de tirailleurs cloués à leurs postes pendant toute la journée. Je sug-

gérerais de même l'adoption d'une casquette de drap mou ou de feutre de couleur claire, avec visière pour la protection des yeux, et avec toile en arrière pour recouvrir la nuque; je recommanderais de plus la nomination d'une personne capable et responsable, pour veiller à ce que les soldats tirent le meilleur parti possible de leurs rations, et qu'ils en obtiennent tous les éléments nutritifs possibles pendant la marche; que les aliments ne soient pas cuits de manière à nuire à la digestion, ou gaspillés en partie, et enfin de voir à ce que le repas du matin soit assez abondant, chaud, et qu'il soit accordé un temps suffisant pour le prendre, avant la marche. Ceci est très important, car tous nos engagements ont eu lieu après ce repas. Je pense que la farine d'avoine constituerait une addition excellente et peu coûteuse à la ration ordinaire.

Quant aux appareils de médecine et de chirurgie, je crois que le panier de campagne ordinaire est insuffisant pendant une campagne; il ne convient qu'en service temporaire ou pour une revue; sans les caisses supplémentaires que j'emportai de Winnipeg avec moi, le 90me n'aurait jamais pu suppléer, comme il l'a fait, aux besoins des autres corps qui lui ont été attachés. Il serait bon, en conséquence, que le département de la milice étudiât cette question et qu'il prît les mesures convenables pour qu'un approvisionnement des articles de nature à se conserver en bon état soit constamment tenu, dans chaque poste militaire, dans des caisses de modèle prêt à servir, ainsi que les fioles et vases à remplir des articles qui doivent être distribués frais, afin qu'on puisse, quand l'occasion se présente, livrer immédiatement ce qu'il faut pour l'expédition et le nombre d'hommes dont elle se compose.

Les hommes, pendant la présente expédition, ont souvent manqué de sucre, de sel, de poivre et de pommes durant des jours entiers, et comme à défaut de ces articles, la nourriture est très insipide, je recommanderais fortement au département de donner les ordres nécessaires pour qu'il en soit toujours tenu une quantité suffisante pour les besoins des troupes en campagne.

Je crois qu'on devrait donner un peu moins de viande et qu'on pourrait remplacer la quantité retranchée par des végétaux en boîtes avec beaucoup d'avantage pour les hommes, et peu ou point de dépenses additionnelles pour le gouvernement.

Dans toute expédition devant se prolonger pendant un certain temps, telle que celle-ci, on devrait distribuer du jus de citron, comme partie de la ration, au moins deux fois par semaine.

Pendant la marche de la colonne, les hommes ont été remarquablement exempts de maladies sérieuses, les principales consistant en excoriations, en maux d'yeux et de gorge, bien que les troupes fussent pourvues de lunettes en verre coloré, et de cache-nez en laine.

En terminant, je dirai encore que plusieurs autres matières concernant le bien-être des troupes en campagne, et qui peuvent avoir une certaine importance, se sont présentées à mon esprit, je ne dois pas cependant, trop prolonger ce rapport; mais au cas où il serait institué une enquête à ce sujet, je serai heureux de donner les renseignements que l'on me demandera.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

GEO P. ORTON, *chirurgien de brigade.*

Au Chirurgien général, département de la milice, Ottawa.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS FIGURANT DANS LES RAPPORTS DE LA COMMISSION.

A

Noms.	Réclamation N°	Page.
Atcheson, Thomas	283	113
Acheson, Sergt. G. T.	123	122
Adams, Shérif	207	107
" Charles	731 et 2	318
" David Elder (témoignagne)		208, 211
Adamson, C. (compris avec d'autres)	10	157
Agranovick, Léon	32	75, 143
Albert, carabiniers à cheval de St	446	158, 318
Allen, Wm. T. S	260	109
Alley, éclaireurs de Steele	115	86
American Hotel	123	124
Andrews, Walter	693	308
" C. S	616.669	179, 183, 307
Anderson, T	457	149
" J. W	9.509	67, 166
" A. (compris dans Comptes divers)	382	130
" V. (compris dans Comptes divers)	382	130
Anderson, James (témoignage)		197, 252, 256
Annous, B	35.104	76, 84
Armand, Fred	83.283	82, 114
Armstrong, M. A	35	76
" Dr G	310	121
Arkle, G	675	308
Aster, Samuel	123	123
Aubrey, G	283	113
" J. (compris dans Comptes divers)	382	130
Aylesworth, J. S	207	107
Alberta, troupes expéditionnaires	36.104.230.221.260	71, 83, 109, 106, 109
Association de secours des dames de Toronto.	177	95

B

Baie d'Hudson, Cie	460.459.342.438.93.136.139	93, 89, 90, 146, 152, 153 153, 153, 180
" "	733.419.583.188.271.377	96, 119, 128, 156, 172 320
" " services d'écl. Assiniboines.	93	83
Battleford, garde domestique	29.115	75, 86, 114
" Cie de carabiniers	23.390	69, 133
Bain, frères	106.220	104

LISTE DES NOMS—RÉCLAMATIONS—*Suite.*

Noms.	Réclamation Nº	Page.
Bannerman, T. M	355·483	156, 162
" Jas	86	82
Baskerville, W	35.104	76, 84
" D. W	283	114
Bastedo, John	367	169
Balsillie, John	96.597	100, 172
Banbury, C. A	283	114
Barnes, Z. H	367	137, 169
Baptiste, S	382	130
" G. (compris dans Comptes divers)	382	130
Barrett et Lamb	112	85
Barwis, W. B	371	127
Barton, Jas	242	126
Baker, R. T	349	113
Baker, I. G., et Cie	26.68.254.523.508.522.237 238	71, 105, 113, 143, 166, 167, 170,177, 185
Blanchard, Sedley (témoignage)		277
Baird, David	214	100
Bell, Lewis et Cie	1	305
" éclaireurs de Steele	115	86
" David (compris avec d'autres)	10	157
" W. R., (témoignage)		238, 245
" "	646.645.141 et 6	293, 309
" David (compris avec d'autres)	10	157
Belcourt, W. (compris dans C. divers)	382	130
" D. (compris dans C. divers)	382	130
Bennett, B	367	136
Beeston, J. S	202	305
Benson, Joseph	99	84
" John R	220	104
Bélanger, H	680	322
Beatty, Geo	497	164
Bennett, éclaireurs de Steele	115	86
Belden, "	115	86
Bennie, "	115	86
Benoit, "	115	86
Beaudoin, A. C	283	114
Brodie, Neil	397	136, 169
Boyle, W. L., (témoignage)		246
Beecher, Wm. S., (témoignage)		247
Beatty, W. Lieut	18	67
Beatty, W		67
Beaupré, Mde. P	40	78, 324
Birchall, G. S	100	84
Bird, P. (compris dans Comptes divers)	382	130
Birdle, compagnie d'infanterie	218	101
Biddis, G	35	76
Bloss, W	260	109
Bliss, W. C	283	114
" G. P	123	123
" W	554	176
Blanchet, L	18	67
Black, W., agt	26	71, 142
Bonnycastle, capt. R. H	672	299

LISTE DES NOMS—RÉCLAMATIONS—*Suite.*

Noms.	Réclamation N°	Page.
Boswell, Geo	283	114
Boyd, A. C	283	114
" A	538	167
" et McDonald	36	77
" et Crowe	138	90
Borradaile, G. B	85	82
Boulais, Médard	367	169
Bogue, A	465	153
Boulton, infanterie à cheval de	207.584.598	107, 171, 178
Boulton, major	596.668	170, 307
Bourgeau, F	18	67
Bowers, G	260	109
Bragdon, J.	104	84
Bradbury, G. H	726	310
Brisebois, C	607	173
Brunette, P	467	154
Bremner, lt.-col	389	148
" Arch	274	111
" Chas	615	318
Broderick, R. N	283	114, 323
" A	260.533	109, 167
Brodie, S	150	91
Broder, Geo	367	136, 169
Brewster, G	372.71.557	127, 67, 151, 176
Brown, Magnus	35	76
" sergent d'état-major	200	99, 127
" E. N	36	77
" et Curry	74	111, 147, 169
" Nelson	36	105
" J	35.161	76, 92
Brewster et Sibbald, éclaireurs de Steele	115	86
" Jas	70	111
Brancau, Chas	104	84
Beard, H. C	207	107
Brabazon, G. H	18	67
Burden, P	717	307
Burke, Edwin	486	176
" Mlle	432	146
Buchanan, W. F	449	149
Butler, J. G., et Cie	233	112
Bull, Thos	380	286
Burnett et Lambe	108	111
Burnett, John	104	84
Burton, H. T	283	114
Buck, F. L	35	105
Burland, W. H	35	76
Burrows, J. J	18	67
Byers, W	60.562.36	94, 181
Bunce, W. J	35	76
C		
Cameron, W	415	139
" A. (compris dans Comptes divers)	382	130

LISTE DES NOMS—RÉCLAMATIONS—*Suite.*

Noms.	Réclamation N°	Page.
Cameron, J. R., et Cie	37.111.418	77, 85, 141
" John	587	177
Campbell, Capt. G	668	302
" J. J	363	125
" D. J	26	71
" John	276	172
" G. H	169	93
" C	18	67
Canadien, Cie chemin de fer du Pacifique	97	83, 301
Carey, D	351	154
Calvert, soldat F. J	123	122
Canavan, capitaine	279	110
Carscaden et Peck	19	67
Chapman, Miles H	283	114
Cherry, D. H	367	136, 169
Chevrier, N	39	128
Chisholme, A	52.439	79, 134, 146
Childs, Wm	406	134
Chipawayan, Sauvages	304	118, 145
Christie, Lieut. J	676	298
Claxton, F. J	220.272.540	104, 119, 167
Cleeland, B	133	88
Cleland, P. B	104.220.517.530	84, 104, 167, 167
Clark, A. H	739	316
Clark, J. F	476	156
Clark, Wm (témoignage)		276
Clouston, G. S	737	317
Compte du télégraphe	26	72
Cook, W	667	307
Contrôleur P. C. N. O	356	121
Connoly, Jas. W	528	167
Connelly, Wm. J	357	121
Constantine, G	500	181
" capitaine	49	79
Collignan, P	480.481	158, 158
Cockerell, Matthew	451	150, 173
Cox, G. J	443	149
" F. L	367	136, 169
Collingwood, Ligne du L. S	417	139, 299
Costigan, John R	382	130, 165
Coleman, Robt	362	125
" John	623	179
Collins, Hy	329	152
" E. J	330	152
Corbett, B. C	255	306
Cooney, Thos. G	367	136, 169
Corps de renseignements	311	121
Corps de renseignements, arpent. fédéraux	18	67
Corps d'amb. de la Croix de Genève	687	309
Contrôle de solde des courriers	547	168
Côté, E. H	94	83, 131
Corkindale et Gleason	45	105
Cornock, W. B	18	67

LISTE DES NOMS—RÉCLAMATIONS—*Suite.*

Noms.	Réclamation N°	Page.
Coryell, lieut., éclaireurs de Steele	115	86, 322
Cole, Ed. " "	115	86, 323
Correlli, A. H.	367	136
Cottingham, J.	34	75, 185
Creighton, W. D.	123	122
Commings et Cie	428	142
" J. H.	260.434	109, 162, 162
" F. W.	18	67
Cush, Wm	355	154
Cubit, W. C.	168	93
Cie de télégraphe C. F. C. P.	26.183.191.278	71, 96, 97, 110
Cie "C," Ecole d'infanterie	718	307
Cornell, H. C.	35.552.521	76, 176, 177
Cummings	78	82, 128, 142, 320
Contrôle de solde de courriers	547	168
D		
Davidson, Thos. (compris dans C. divers)	18.382	67, 130
Daniels, C. D. et C.	404	140
Dawson, cavalier	28	132
Dewan, Thos	400	140
Dewit, J. W	283	113
" R	647	311
Dennis, H. J.	18	67
" capitaine	18.311	67, 121
Deringy, W. E.	18	67
Delorgie, Jos	357	121
Derome, Octave	327	153
Desbrisay, L. P. W	424	142
Denison, Sam'l	428	142
Dennison, H. F.	132.104	84, 88
Deslormes, Noël	445	158
Dickson, W. R.	632	181
Dickie, Robt. (compris avec d'autres)	10	157
Dickson, F. J., (témoignage)		230
Dill, Jas. P.	590	168, 323
10e bataillon	429	146
Donohue, J	35.91.502	76, 91, 164
Douglas, W. J	283	114
Doig, A.	217	101
"Dominion," Cie de houille	123	124
Dominion Express Co.	745	323
Dodds, G. L.	590	168, 323
Drury, capitaine	121	87
Dugas, major	658	304
Ducharme, A.	482	158
Dupuis, capt. J	383	131
Dunbar, John (compris dans C. divers)	382	130
Dubbersley, Jas	299	157
Dunne, T. H.	247.243	112, 113
Dunn, George F.	207	149
Dulmage, R. W.	56	80, 128, 311
Donnelly, H. J.	686	304

LISTE DES NOMS—RÉCLAMATIONS—*Suite.*

Noms.	Réclamation N°	Page.
E		
Eames, Roland	283	114
Eddles, W	151	97, 137
Edmonton, Cie de volontaires d'	291	157
" J	338	186
" Hôtel	324	152
" Gardes domestiques	291	157
Eisler, John	283	114
Ellis, J	492	177
Ellis, J. H. (compris dans Comptes divers).	382	130
" J	104.230.283	89, 106, 114, 147
" H. D	18	67
Empey, B. A	283	114
Erasmus, P	478	152
Evans, O. W	143	91
Evanturel, lieut.-col	696	306
Ermineskin, chef	368	126
F		
Farmer, R	35	105
Fayant, Paul	104	84
Farley, capitaine	281	110
Fayant, Paul (compris dans C. divers)	382	130
Fair, Peter	620	179
Fenerau, M. A	392	138
Ferguson, Wm	693	308
Fell, O. E	727	318
Ferguson et McDonald	560	181
Feron, M	212	100
Ferris, madame E	357	121
Finnigan, J	35	76
Fish, Wesley F	367	136, 169
Field et Barrett	267	117
" E	207	107
Fields, F	267	117
Fisk, Wm	79	82
Fisk, cavalier, J. G	114.378	86
Fitzgerald, J. G	220	105
" éclaireurs de Steele	115	86
Forsyth, H. G	205	149
Forrest, C. F	211	101
Foster, Wm. F	26	71
Fowler, W. E	371	127
" et Barwis	371	127
Frazer, H	344	154
Fraser, lt-col	395	133
" D. A	542	168
Freeborn, A. W	367	136, 169
Flyn, J	529	167
Fraser, Jas. A. (compris avec d'autres)	10	157
" éclaireurs de Steele	115	86
Ffolliott, Chas	367.753	136, 324
Fox, Chas. H. (témoignage)		201, 205

LISTE DES NOMS—RÉCLAMATIONS—*Suite.*

Noms.	Réclamation N°	Page.
G		
Gallaway, capt. J.	673	279
Gallagher, Wm. (compris avec d'autres)	10	157
" et Fils	441	146
Galt et Cie	743	321
Gamble, J.	241	113, 148
Ganomson, Jas. (compris avec d'autres)	10	157
Garand, éclaireurs de Steele	115	86
Gaetz, Leo	76.101.75	81, 81, 84, 128, 129
" "	541.579.578	166, 172, 172
Gannon, B.	48.213	79, 100
Gauvreau, A.	38	77
Gagnier, Joseph	283.357	114, 121
Gerald, A. R.	35.131.569	76, 88, 177
Gelway, W. (compris dans Comptes divers)	382	130
Geroche, F.	445	158
Gibson, R.	103	84
Gilchrist, J. C.	660	317
Gibbons, J.	354	154
Gibbs, J. S., et Cie	170.229.230 539	93, 106, 106, 147, 167
Gillespie, D. H.	145.402	111, 306
Gillman, Thos.	156.207	92, 107
Gleason, W. F.	357	121
Glen, John	36	77
Gladu, J.	445	158
Gowanlock et Laurie	697	309
Gordon, G. B.	486	164
" Leslie	219.283	108, 114
Golden, J. J.	123	125
Goulding, F. J.	123	124
Goodwin, Mde.	165	93
Gouin, G. A.	66	81
" C.	260	109
Gore, J. S.	18	67
Gowler, R.	367	136, 169
Graves, H. D.	260	109
Graham, Horne et Cie	665	308
" C. W.	50.593.408	96, 168, 174
Gray, D.	73	125
Grassett, lt-col.	177	95
Griesbach, major	470	153
Greenwood, F.	627	179
Gravely, Thos. W.	630	180
Great N.W.T. Tel. Co.	357	126
" " "	613	295
Guy, major	594	168
Guthrie, Mde M.	180	95, 134
Gurnsey, Geo. F.	4	76
H		
Hamilton, Geo. T.	35.264	76, 119
" H.	35.264.288½	105, 119, 160
" A. G. (compris avec d'autres)	638.10	183
" Geo.	220	105
" A.	602	173

LISTE DES NOMS—RÉCLAMATIONS—*Suite.*

Noms.	Réclamation N°	Page.
Hayes, éclaireurs de Steele	115	86
" Alex	283	114
" Ed	130	88
" J. W. (compris dans C. divers)	382	130
Hammond, M. M	283	113
Haggerty, Dr	644	187
Hannwell, G. E. J	303	118
Hambly, H	260	109
Haverly, M	357	121
Harvey, sergent, infanterie légère de Winnipeg	123	122
" H. R., (compris avec d'autres)	10	157
Hart, Jas	140	91
" John	185	96, 138
Haley, Jas	187	96
Hancy, H. R., (compris avec d'autres)	10	157
Hamelin, Alex	209,210	111, 111, 145
Hastings, Thos	245	153
Hargrave, J. G	123.546	125, 175
Harris, J. H	360	125
Halpin, H. R	366	127
Harris, W. F	403	140
Hay, H	599	173
" Jno	743	321
Henderson, Chas	320	152
" Dr A	14	83, 147
" Wm	656	321
" Jas	295	151
Heney et Cie	26	71, 324
Hendrick, W. H. R	16	77
Heigham, H	746	321
Hill, W. B. A	102	84
Hind, T. E	367	137, 169
Higinbotham et Cie	26.252	72, 72, 112
Horne, J	650	321
" Wm. J	677	298
Hourie, Thos	256.73	108, 125, 125
Howard, Thos., (témoignage)		278
Howard, Thos	641	322
Houghton, lt-col	603	175,309
House, Adam	472	152
" Andrew (compris dans C. divers.)	382	130
" Joseph	332.468	153, 186
Hoppe, M	270.377	117, 174
Holland, J.	350.367	136, 154, 169
Howie, Matthew	126.305	88, 119, 140
Hogg, S. J., et Cie.	260	109
Huston, éclaireurs de Steele	115	86
Hudson, éclaireurs de Steele	115	86
Hughes, O. E., et Cie	411	142
Hunt, éclaireurs de Steele	115	86
Hursell, " "	115	86
Huston, Wm	35	76

LISTE DES NOMS—RÉCLAMATIONS—*Suite.*

Noms.	Réclamation N°	Page.
I		
Ibbottson, sgt. éclaireurs de Steele	115	86
Ingrean, Jeremiah (compris avec d'autres).	10	157
Inkster, Wm.	456	149
" R.	472	152
Intérieur, Département de l'	684	317
Irvine, Robertson	545	175
Irmineskin, Chef	368	126
J		
Jarvis, major	178.227	95,106
" Miles O.'R.	297	117
Jacques Frères	35.409	76,152
" J. E., et Frères	409	152
James W.	260	109
Jardine, H.	107	85
Jaffray, Alex	357	121
Jackson, N. H., et Cie	216	101, 138
Johnson, Geo. (compris dans C. divers.)	382	130
" Jas.	35.18.283	105, 67, 114
Joyney, Frères, et Atherton	469	169
Jones, W. E., (témoignage)		285
Juneau, F.	347	154
K		
Kelly, H. D.	18	67
" Martin	283.379	114, 129
" J	559	116
" P.	341	153
" Thos. (témoignage)		267
Kerr, T. W.	259	107
" John A.	367	169
" G. A.	398	140
" J. A.	756	324
Kennedy, Alex.	123	724
" Dr	77	81
Keith, H.	199	99
Kerfoot, W. D.	198	99
Kidd, Hugh et autres (compris avec d'autres.)	10	157
Kippen, C. A. W.	18	67
King, Chas	33	75, 134
" major Wm.	673	299
" Henry	416	139
" G. C. et Cie	26.62.271½.495	71, 80, 97, 119, 164
Knight, Capt.	302	118
Kinnon, Julian (compris avec d'autres.)	10	157
Kirkpatrick, D.	31	132
L		
Laurie, major général	148	91
Lavallée, M.	149	91

LISTE DES NOMS—RÉCLAMATIONS—*Suite.*

Noms.	Réclamation N°	Page.
LaRivière, B. B.	39	77, 128, 318
Laroque, Mde.	328	152
" B. (compris dans d'autres comptes.)	382	130
" J. (compris dans d'autres comptes.)	382	130
Lamoureux, D.	337	311
" Frères	585.625	172, 179
" F.	588	172
Lafferty et Smith	614	175
Lake, John N.	691	318
" Jas. R.	691	318
" John F.	691	318
Langtry, E.	703	308
Lee, F	260	109
" Thos.	89	83, 128, 312
Leeson et Scott	63.235.412.437	80, 107, 142, 146
Leech, N.	230	106, 147
Leacock, capt. E. P.	123.635.634	124, 168, 184
" —		
Lennie, Mde.	343	181
Lewis, John L. (témoignage)		292
" major J.	123.631	125, 307
" Thos.	474	156
" John	643	186
Levasseur et Stedman	496	164
" Fred	564	168
" Frank	531	167
Little, Charles	725	308
Livingston, S.	534	167
Linton, J. C.	489	164
Lineham, John	42.421.104	84, 105
Lindeburgh, A.	144	91
Loudy, J.	134	89
Long, W. H.	26	72
Logan, Robt.	324	152
" A.	472	152
Logie, C.	445	158
Lovell, L.	544	175
Lucas, F. A.	289	153
Lucas, S. B.	525.526.595	167, 311, 311
Lyman, fils et Cie	757	325
Lyon, McKenzie et Powis	137	89
Lyne, éclaireurs de Steele	115	86
L'Hirondelle, G., (comp. dans C. divers.)	382.445	130, 158
Luch, Wm, "	382	130
Luxton, W. F. (témoignage.)		269
L'Hirondelle, L. (comp. dans C. divers.)	382	130
" J. "	382	130
" A. "	382	130
" "	382	130
" M., "	382	130
M		
Martin, Frères	220.608	104, 173
" F. A.	18	67

LISTE DES NOMS—RÉCLAMATIONS—*Suite.*

Noms.	Réclamation N°	Page.
Martin, J. V.	35	85
" éclaireurs de Steele	115	86
Marchand, Goodwin	44	116
Mayette, W.	551	176
Maloney, W.	315.416	152, 153
" M.	317	152
Magee, W.	104	84
Manitoba, *Turf Club*	609	175
" Cartage Co.	357	121
" *Free Press*	109	85
" Pénitencier du	393	133
Molloy, R. J.	394	139
Marler, G.	367	136, 169
Marshall, C.	283	114
Maddock, A. H.	18	67
Marlin, Geo., (compris avec d'autres.)	10	157
Mallette, Joseph (comp. dans C. divers.)	283.382	114
Marriotte, E. A.	207	107
Masterman H. S.	360	125
Mirer, rév. Père	479	158
Mercier, cavalier	28	132
Medical Hall	231	109
Menard, Thos.	367	136, 169
Mitchell, W.	230	106, 147
" Billy	283	114
Miller, F. E.	605	174
" P.	453	150
" et Snell	361.433	125, 146
" éclaireurs de Steele	115	86
" J. J.	95	83
" J. L., lieut.	671	299
Millican, C. A.	203	101
Military Col'n Rancho Co.	88	82
Miles, A.	516	169
Mathie, L. F.	357	121
Mathews, soldat H.	123	122
Milliken, John S.	190	97, 151
Milne, éclaireurs de Steele	115	86
Midland, bataillon de	672	299
Moss, J.	260.555.553	109, 176, 176
Morrison, W.	18	67
Morris, Frères	327	121
Mowat, John	18	67
Morton, Calvin	283	114
Moore, Calvin P.	179.234	95, 107
Moody, I. L. W.	123	123
Motion, Geo. F.	367	136, 169
Montréal, artillerie de place de	176	98
Morrow, J.	464	181
Montizambert, lt.-col.	618.637	176, 183
Monilans, Geo. (compris dans C. divers.)	382	130
" "	488	304
Munroe, H.	260	109
" éclaireurs de Steele	115	86
" Alex.	357	121

LISTE DES NOMS—RÉCLAMATIONS—*Suite.*

Noms.	Réclamation N°	Page.
Murdock, Geo	64	80
Mulholland, Frères	110.118.716	85, 87, 307
Murphy, G. B	154	88
Mulholland, L. W	142	91
Mulkins, S. D	292.345	151, 152
Mulvey, major, 91e bat	391	133
Miskinnan, Thos	283	113
Mason, C. H	257	108
Mortimer, G. C	262	112
Murray, T. W	283	113
Mc		
McAdam, Dr S. J	119.548.631	87, 176, 307
McArthur et Maulsen	123	125
McClurcan, Chas	425	142
McConnel, J	367	136, 169
" A	15	77
McCauley, M	314.313.624	152, 153, 153, 179
McCrae, E. B	153	91
McDermot, A	123	123
McDougall, D. J	220.104	86, 104
" John	207	107
" Rév. John	582	177
" éclaireurs de Steele	115	86
" M	333	153
" Daniel	135	89
McDonell, A. C	752	322
Macdonald, R. C	17.440	67, 146
MacDonald, W	123.346	123, 186
" A	59.162.192.401.589.208.586	80,93,97,140,172,174,322,172,174
McDonald, A. G	72.58	81, 98
" John	220.340	104, 153
" J. (compris dans les C. divers.)	382	130
" A	208.396.431	112, 133, 146
McDonnell, Frère	35	76
McFarlan, éclaireurs de Steele	115	86
McGilles, A	382	130
" P	527	169
" A., (compris dans les C. divers.)	382	130
McGregor, D	402.416	164, 306
McGuire, J	423	141
McGinn, R	159	92, 147
McGinnis, C	283	114
" J. F	69	111
McHugh, T	35.220	76, 104
McIntyre, R.	260.283	109, 114
McIntosh, capt. J	123	123
McKown J	369.367	126, 169
McKinly, D	322	153
" A	318	152
McKinnon, John (compris avec d'autres)	10	157
McKennett, Geo	261	112
McKone, Wm	367	137, 169
McKenzie, A	172.478	94, 161
" R	220.420	104, 161

LISTE DES NOMS—RÉCLAMATIONS—*Suite.*

Noms.	Réclamation No	Page.
McKenrick, R. W.	155	92
McKerken, P.	104	84
McKeand, lt.-col.	21.487	68, 163
McLaren, John C.	747	321
McLeod, H. S.	220.273.570	104, 120, 177
McLean, J. R.	18	67
" Colin	167	93
" Alex.	728	311
" D.	367	137, 169
McLellan, R. W.	181.501	96, 134, 164, 166, 166
McHugh, Thos. (compris dans les C. divers.)	382	130
		109, 126, 140, 147 167
" T. P.	221.364.414.514.515	317, 324
" P. (compris dans les C. divers.)	382	130
McNab, A. C.	186	96, 138
McNaugh, cavalier	28	131
McMillan, D. H. (témoignage)		283
McWilliams, Thos. E.	653	324
McLeod, Donald	462.462½.622	152, 154, 179
McLachlan, J. A.	472	152
McManus, éclaireurs de Steele	115	86
McNamara, P.	580	170
McNeil, Frères	82.266.374	82, 115, 127, 311
McNeice, G. W. N.	367	136, 169
" T. J.	367	136, 169
McNaughton, R. D.	448	149
McNicol, A.	466	154
McPherson, A.	35.221.67	76, 110, 147, 150
" A. D.	74.244.104	84, 111, 113
" Hugh	104	84
McQuarrie, éclaireurs de Steele	115	86
McRae, Malcolm	367	136, 169
McVicar, J. A	18	67
McGregor, W.	357	121
McLaughlin, John	567	177, 177
McQueen, Alex. (témoignage)		283
N		
Nash, Capt.	298	117
" H.	719	291
Nagle, Ed.	80	82
Natrass, Dr Wm.	738	316
Newell, H.	96	100
Nelson P.	349	153
Neely, J. M. A.	619	183
Norris, G.	353	154
" et Cary	463	153
" sgt. I. L. W	123	123
Noyes, D. E.	336.335	152, 153
Nord-Ouest, Cie de transport du	12.723	68, 311
Nord-Ouest, Cie de houille et de navigation	201	101
" police à cheval	176.356	95, 121
" *Cattle Co.* (Highbluff)	520	175
" Compagnie de Navigation	263.125.236.358	88, 108, 112, 126

LISTE DES NOMS—RÉCLAMATIONS—*Suite.*

Noms.	Réclamation N°	Page.
O		
Oathwaite, sgt. I. L. W	123	123
O'Donohue, R. B	123	124
Oke, éclaireurs de Steele	115	86, 118
Ord, L. R	18	67
" W. B	18	67
Oswald, capit	105.43.378	85, 94, 129
Otter, lieut.-col	120	87
Ott, W. (compris avec d'autres)	10	157
Owens, John	229.230	106, 147
" éclaireurs de Steele	115	86, 118
P		
Patterson et Anderson	357	121
" R	96	100
Pattison, R	260	109
Patton, éclaireurs de Steele	115	86
Parkin, W	367	136, 169
Parrott, Wm. (compris dans C. divers)	382	130
Parker, A. J	426	174
Payne, Rufus	26	72
Parrish, S. et Cie	566	177
Pettitt, F	260	109
Percival, T. S	30	75
" A. E. J	357	121
Pentland, N. G	207	107
Pennefather, Dr	113	86
Perley, H. A	154	92
" W. D	590	168, 324
Peebles, lieut-col	174.604	94, 173
Petty, Jas. G	367	136, 169
Peters, Capt. J	388	317
Perry, A. B	639	185
Pelkey, J. A	685	309
Pilsworth, W. R. capit	631	307
Plante, Antoine	98	84
Police à cheval	176	95
Potter, Isaac	104.232.260.283	84, 107, 109, 114
" John	104.220.233	84, 104, 107
Potts, S., sgt	385	132
Port Arthur, repas	714	303
Priddis, C	532	167
Procter, Frères	206	101
Pringle, Jas	286	110
Pulford, A. H	123	124
Prince, H. F	123	124
Préfet du comté d'York	700	311
Q		
Quartiers généraux	11	181
91e bataillon	195	97
90e bataillon	21	72
92e bataillon	117	87

LISTE DES NOMS—RÉCLAMATIONS—*Suite.*

Nom.	Réclamation N°	Page.
Quail et Scott	26.253	71, 113
Quantell, E	663	317
Queen's O. Rifles	703.704	308, 316
R		
Ramsay, W. P	35	76
Ranch, E	743	321
Ranche, Compagnie anglo-américaine de...	194	97
Rangers des Montagnes Rocheuses, équip...	26.28	70, 131
Rangers des Montagnes Rocheuses	25.226	70, 111
" " pour chevaux.	28	131
" " pour transp...	27	74
Rapport d'une commission d'inspection	312	143
Rapport spécial		189
Reilly et Martin	61.220.549	80, 104, 176
Reay, S	220	104
Reynolds et Tripp	450	322
Reid, Jno. F	619	183
" W	619	183
Renauld, Sam	296	151
Reeve, archidiacre	708	318
Rapport d'une com. d'inspection	312	143
Ridsdale, A. H	283	113
Rivet, J. R	57	94
Riddell, W	146	91
Richards, John	246	112
" T. J	486	164
Richardson, Thos	184	96, 137
" John	700	311
Robinson, Jos	35.283	76, 114
" T. W	573	172, 317
Robertson, A. M	357	121
" D. C	283	114
" W. R	402	306
Roberts et Sinclair	158	92, 140
Robb, E	81	85
Roland, A. W	283	114
Rose, J	288	129
Rogers et Grant	65	81
" éclaireurs de Steele	115	86
Radway " "	115	86
" J. H	515	167
Ross et Riddell	222.301	116, 116
" Jas. H	223.380	116, 305
" D	324	152
" John	537.561	167, 187
" Frères	325	152
Robichaud, B. (compris dans C. divers)	382	120
Robson, cavalier	28	131
Rolston, Dr	600	173
Rolph, Dr	384	130
Rutherford, P	654	311
" capt	358	126

LISTE DES NOMS—RÉCLAMATIONS—*Suite.*

Noms.	Réclamation N°	Page.
Russell, W. A. E.	104	84
" T. S.	18	67
Ryder, James (compris dans C. divers)	382	130
S		
Sanderson, James (compris avec d'autres)	10	157
Sanderson et Lootz	286	181
Sargent, rév. J. P.	386	133
Sayes Frères	499	166
" Louis	435	146
Sache, Fred	472	152
Saunders, lieut	430	145
Sanders, B. J	18	67
Samples, A. P	510	167, 172
Sampson, chef	583	172
Scarth, W. B. (témoignage)		291
Scott, Wm	357	121
" éclaireurs de Steele	115	86
" Mme G	601	173
Scarlett, S	491	177
Scorer, B. H	283	114
Scanlan, Wm	664	309
Seagrain, C. H	260	109
Secretan, J. H. C	427	141
Silway, G	104	84
Shaw, A	171	93
Shea, J. W	367	136, 169
Shearer, Mme	611	174
Sheriff, Charles	367	136, 169
Shields, J	458	149
Shannon, J	220. 536	104, 105, 167
Sharples, W	230. 283	106, 114, 147
Simmington, Jas	617	176
Shorey et Cie, H	22. 116	69, 87
Sibbald, H	285	118
Sibbald et Brewster	115	86
Sinclair, W. R	300.375.397.475	115, 127, 154, 158, 177
" J	619	141, 183
Simpson, J. A	207	107
Skelton, J. C	51	79
Smith, G. H., et Sherriff	283	113
" H. Walter	452	303
" Daniel	207	107
" David	182	96
" lt.-col. O	282.123.312	111, 123
	117.631	187, 307
" J. B. et Frère	26	73
" Wm (compris avec d'autres)	10	157
" Chalmers	490	164
" Joseph	498	164
" Alex	3	76
Snyder, A	104	84
Smiler et Clark	26	72

LISTE DES NOMS—RÉCLAMATIONS—*Suite.*

Noms.	Réclamation N°	Page
Sparrow, A. C.	260	109
Sproule, J. P. A.	18	67
" T. J.	20	67
Spiers, Peter	123	124
Spence, Joe (compris dans Comptes divers).	382	130
" A. " " " .	382	130
Squibb, Geo.	129.220	88, 104
Stewart, H. F.	260	109
" David	36	77
" John	308	132, 1-8
" " (témoignage)		213, 219, 220
" capt. Jno	743	321
Stobart, Wm	721 et 2	318
Storey, David	688	298
St. Germain, Chas	284	114, 145
St. George, club de raquette	47	78
St. Pierre, P. (compris dans C. divers)	382	130
St. Denis, Moïse	413	322
St. Amand, H.	445	158
St. Louis, Louis R.	731 et 2	318
St. Albert, carabiniers de	446	158, 318
Strange, major général	225.631	108, 307
Steinson, F. L.	519	167
Stevenson, Wm	486	164
" Geo.	486	164
Steele, R.	472	152
" Wm (compris dans Comptes divers).	382	130
" J.	293	151
Steele, éclaireurs de Steele	115	86, 117
Steele, éclaireurs de	41.46.115	78, 85, 86
Street, major C. W.	189	96, 137
Strachan, J. K.	258	108
Stiff, sgt.	115	173
Starr, D. A.	283.13	114, 305
Stephen, A.	18	67
Sutherland, Wm	54	100
" lt. D.	123.444	123, 149
Swinford, Sidney	122	87
" capt.	422	141
Stephens, J. D.	359	125
Sullivan, Morris	251.535	140, 167
" soldat	631	307
St-Albert, contrôle de solde de courriers	445	158
Smith, hôtel	469	169
Swinford, H. (témoignage)		250
T		
Talbot, J.	357	121
Tate, R.	651	340
Taylor, T.	454.455	148.149
" A.	348	153
" H.	239	112
" D.	52.163	79, 93, 134

LISTE DES NOMS—RÉCLAMATIONS—*Suite.*

Noms.	Réclamation N°	Page.
Têtu, Fréd	352	153
Théau, P	228	106
Thibaudeau, major	123	122
Thornton, C	220	104
Thompson, S	283	114
" Frères	92.504.505.506.507	83, 164, 164, 164, 164
" Lewis	472	152
" et Cie	123	123
" A	473	156
" J	357	121
" caporal	123	123
Thomas, éclaireurs de Steele	115	86
" E. G	268	119
" Robt. C	283.269	114, 119
Thorne, John	387	135
Tims, F. F	157.164.166.307 410.442.612	92, 93, 93, 120, 140, 147, 181
" J. W., rév	682	308
Tofield, James H., chirurgien	326	151
Torrance, J. W	18	67
Transport, service de	84	126
Trotter et Trotter	283	113
Trott, S. W	494	175, 175, 175
Turiff, John J	402	306
Turner, J. J	321	153
Tupper, capitaine R. L	407	134
Tuft, soldat	718	307
Tweed et Ewart	26	72
Tuson, Roger	557	121
Tydd, premier sergent	619	183
V		
Vallée de Qu'Appelle, Cie agricole de la	283.750	114, 323
" " " "	6 et 7.702	294, 303
Van Allen et Agur	5	77, 176
Valency, capitaine	123	124
Vance, Benjamin (compris dans d'autres)	10	157
Vader, D., (compris dans Comptes divers)	240.382	112
Vigeant, D	367	136, 169
Volontaires, comité de secours pour les	177	95
Vetrie, éclaireurs de Steele	115	86
Vineberg, R	123	124
Vicars, W. G	471	164
W		
Walker, Thos. (compris dans d'autres)	10	157
" James	127.275	88, 119
" major Jos	35.306.563	67, 119, 304
Walters, éclaireurs de Steele	115	86
Walter, John	461	156
Walsh, James F. (témoignage)		197
Watson, S	512	166, 167, 169

LISTE DES NOMS—RÉCLAMATIONS—*Suite.*

Noms.	Rèclamation N°	Page.
Watson, major T. C...	619	183
Watson, Mme	123	123
Warnock, J. D	373	127
Warnick, D	152	91
Wadmore, lieut. R. L	193.405.713.670	97, 134, 300, 300
Ward, John (compris dans Comptes divers).	382	130
Wallens, J. P	447	149
Wellband, Wm	123	123, 124
Westaway, Frank	367	137, 169
Weller, J. L., lieut	671	299
Wells, J. L	175	95
Welsh, J. W	683	308
West, Wm	662	304
White W	160	106
" G. E., cavalier	128.260	88, 109
" H. (compris dans Comptes divers)..	382	130
" ingénieur	53	79
Whitford, Simon	287	153
" John	294	151
" George	331	152
" Colin (compris dans C. divers)...	382	130
Whalen, John	283	114
Wheeler, A. O	18	67
Wyld, Robert	434.436	146, 146
Wylie, W. B	260.283	109, 114
Williams, J	260	109
Wilson (Beaver Creek)	2	76
" Thos. E	283	114
" Mme	123	122
" Dr H. C	323	152
Wilson, éclaireurs de Steele	115	86
Wishart, James	524	166
Winder, Wm	26.250	72, 72, 112
Winnipeg, batterie de campagne de	215	100
" Cavalerie de	302	118
" Infanterie légère de	173.123	94, 122
" Cie de transport de l'ouest et de	24.705.309.649	69, 99, 120, 159, 174, 315, 319
" Cie de transport de l'ouest et de	640	186
Widdicombe, John	104	84
Willoughby, J.H.C	204	101
Wolff, C. E	18	67
Woodley, R. C	18	67
Wonacott, George	283	114
Woods Mde M	197	99
Wood, W. L	404.628	140, 179
" capitaine, Compagnie de Birtle	218	101
Wragge, Edm	687	309
Wright, F	370	127
Wyndham, lt. col	741	321
West, W., éclaireurs de Steele	115.378	86, 118
Wheatley, cavalier	28	131
Westhill, W	511	166
Wright, Jas	636	183

LISTE DES NOMS—RÉCLAMATIONS—*Suite.*

Noms.	Réclamation N°	Page
Wilbury, sergent J.	619	18[illegible]
Whitehead, lt. col. (témoignage)		25[illegible]
Y		
Yeandle, Thos	207	1[illegible]
Yeomans, James A.	290	1[illegible]
Young, George	90	1
" capitaine	178	
" Harrison	472	1[illegible]
" éclaireurs de Steele	115	[illegible]
York et Simcoe, bataillon de	741	32[illegible]
York, préfet du comté de	700	31[illegible]
Yorkton, milice de	619	18[illegible]
Yarlett, Henry	581	17[illegible]

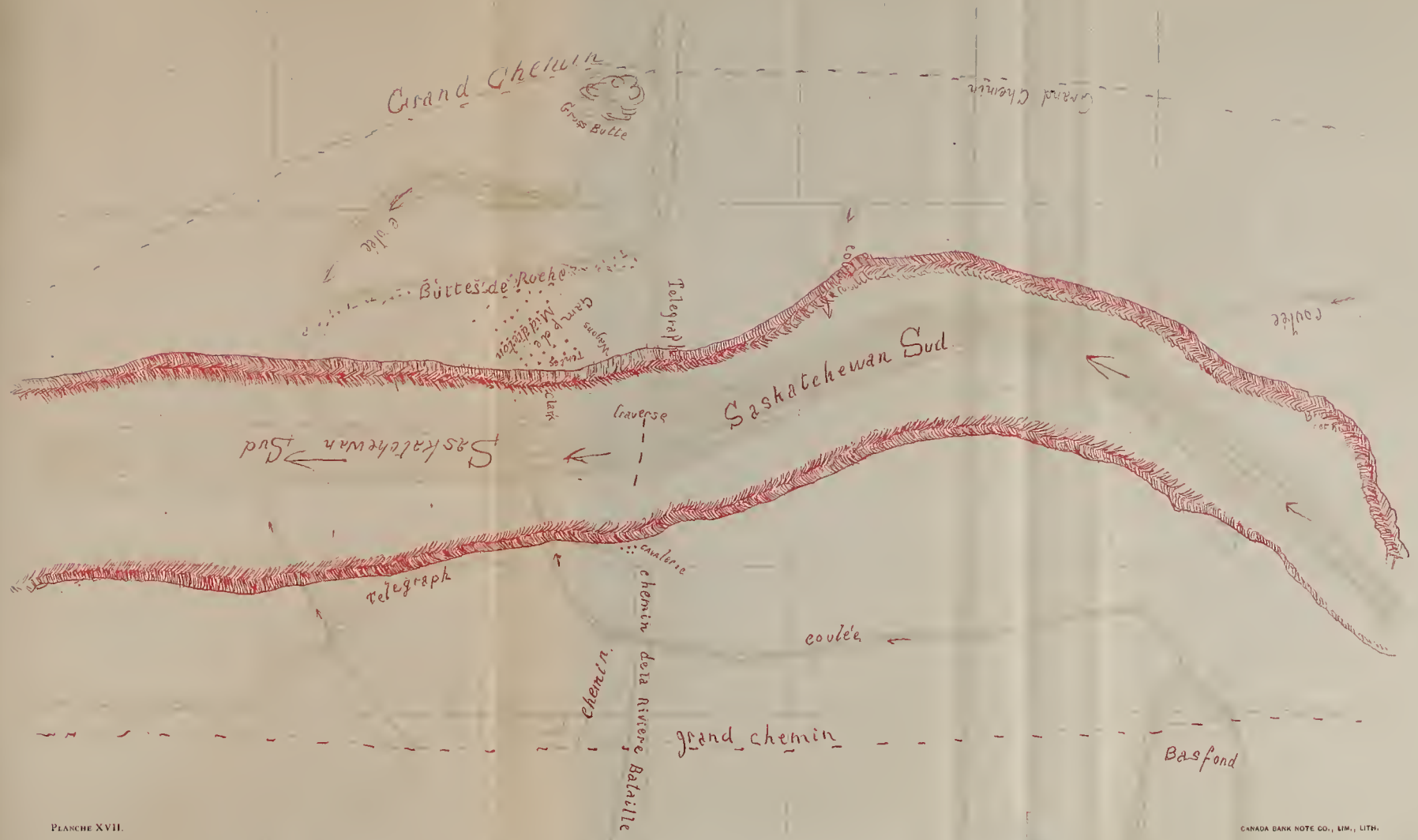

PLANCHE XVII.

CANADA BANK NOTE CO., LIM., LITH.

Fac-simile d'un plan, montrant la position des forces canadiennes à la traverse de Clark, trouvé par le général Sir Frederick Middleton, parmi les papiers de Louis Riel, à Batoche.